



Lib. Biograph.

(7. C. 134.)

...

# ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE.

---

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,  
RUE PALATINE, N° 5.

# ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

## NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

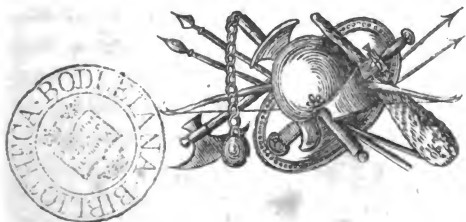
MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume ;

**PUBLIÉES PAR M. LAINÉ.**

---

**TOME PREMIER.**



**A PARIS,**

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU PAON-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 1.

~~~~~  
MDCCCXXVIII.

2187



---

# PRÉFACE.

---

IL est pour l'homme civilisé , dans quelque condition que le sort l'ait fait naître , un bien précieux qui n'appartient qu'à lui seul et qu'aucun autre ne remplace. Cette propriété inaliénable et sacrée se conserve et s'accroît par de nobles travaux , par de beaux exemples et de généreux sacrifices. C'est pour elle que le guerrier s'enflamme d'une émulation qui élève son courage et son sang-froid jusqu'à l'héroïsme ; que le magistrat veille au sanctuaire des lois pour le maintien des mœurs et de la morale publique , et que l'homme de génie atteint aux plus sublimes perceptions de l'intelligence humaine ; c'est pour elle qu'on voit ce jurisconsulte profond et consciencieux offrir l'appui de son éloquence et de ses lumières à l'innocent et au faible qu'on opprime , et ce savant estimable enrichir des tributs d'une saine érudition le domaine des lettres et de l'histoire ; c'est pour elle enfin que cet artiste distingué ajoute une brillante renommée ou d'importantes découvertes à celles qui honorent déjà sa patrie , de même que , dans une carrière semée d'écueils sans nombre et de dangers sans gloire , ce digne interprète d'Hippocrate sait ennoblir encore , par son désintéressement et sa bienfaisante pitié , les devoirs touchants de son utile ministère. Cette propriété que rien ne peut

évaluer, que le temps ne peut prescrire, et dont chaque individu se montre jaloux à proportion des avantages qu'en ont recueillis ses semblables, cette fortune inséparable de l'homme, et que l'homme ne trouve jamais plus grande et plus réelle que dans l'infortune, c'est l'ombre toujours présente de sa vertu, c'est la mesure de son honneur et de la considération dont il jouit dans le monde : c'est son nom.

Si le désir insatiable et salutaire de s'illustrer, de sortir de la foule, d'arracher son nom au partage d'un honteux oubli ou de le conserver intact et recommandable, aiguillonne incessamment le cœur de l'homme jusque dans le plus humble rang, à quelle élévation de sentiments ne doit-il pas porter celui que sa naissance a placé dans une région supérieure, et qu'elle appelle à soutenir l'éclat d'un nom qu'une juste célébrité a vicilli depuis long-temps dans l'estime publique. C'est à ce culte sacré des aïeux, à ce noble instinct des grandes choses, qui s'attache toujours à la perpétuité des noms, que la Religion a dû ses temples et ses richesses, la Monarchie son appui le plus ferme et le plus fidèle, l'Etat sa seule grandeur durable, son repos et sa stabilité. C'est à cette voix irrésistible de l'honneur, de l'honneur éprouvé, qui ne dispense jamais le mérite acquis de l'obligation de se maintenir et de s'étendre, que la France a dû tant de siècles d'une gloire ineffaçable et pure, tant de vertus et d'actions sublimes, tant de prodiges chevaleresques, dont le souvenir et l'exemple passeront à la dernière postérité pour faire le charme et l'instruction des hommes. Des philosophes et des législateurs d'une espèce nouvelle ont rêvé le bonheur de leur patrie dans l'anéantissement des beaux noms et



des antiques institutions de la France. Assez longtemps, ont-ils dit, la noblesse a joui de l'ascendant, des biens et des distinctions que lui ont mérités son sang, sa libérale piété, sa munificence et ses nombreux services (1). Le jour est venu, ce jour réparateur, ce jour de sagesse et de justice, où ceux qui n'ont rien fait jusqu'à présent que de naître dans une condition obscure et ignorée, doivent entrer en partage ou obtenir la préférence. Que la nation se réveille, que toutes les classes sortent de cette longue léthargie qu'on nomme la félicité publique. Que l'indispensable culti-

---

(1) Espérons qu'un jour, une plume éloquente et exercée déroulera tous les titres de cette belle institution à la reconnaissance et à l'admiration des peuples. N'a-t-on pas lieu de s'étonner que jusqu'à présent les écrivains qui ont le mieux senti la justice de ces sentiments pour la noblesse française, n'aient trouvé d'expressions que pour rendre hommage aux grands hommes de guerre, aux magistrats célèbres et aux prélats illustres qu'elle offre à la postérité pour modèles ? Il était beau, sans doute, il était glorieux pour la noblesse, dépositaire de l'honneur national, de prodiguer tous les jours le sang le plus précieux pour la défense commune, ou bien, posant l'épée pour desservir l'autel ou dispenser la justice aux hommes, de multiplier dans toutes les carrières les illustrations de la patrie, et les beaux exemples qu'il faut imiter. Mais c'est dans les loisirs de la paix qu'il faut la montrer tout entière. C'est dans la fondation des villes, des bourgs, des églises, d'une multitude de retraites religieuses, d'asiles publics pour la souffrance, la vieillesse et l'infortune, d'établissements pour l'instruction primaire, de collèges et d'académies, qu'il faut apprendre à connaître les délassements des anciens preux ! Voilà les fruits trop méconnus de ce régime des privilèges, dont le vulgaire ne parle jamais qu'avec une sorte d'effroi. Voilà par quels bienfaits la noblesse a racheté la bizarrerie de quelques coutumes empreintes de l'esprit des temps barbares qui les ont vu naître ; mais tombées en désuétude depuis des siècles. L'histoire est pleine de ces actes d'une charité et d'une munificence pour ainsi dire royales. Mais combien peu d'hommes étudient l'histoire avec calme et impartialité ! Combien peu la consultent pour y puiser autre chose que ce qui peut flatter les espérances ou servir les passions du moment !

vateur abandonne ses champs, que le pâtre indolent déserte ses montagnes, que l'utile artisan foule aux pieds l'instrument nourricier de ses pères; l'égalité civique les appelle à d'autres destinées; qu'ils s'élancent aussi dans la voie des honneurs et de la fortune. La patrie qui les attend, qui les convie, est impatiente de satisfaire à tant d'exigences diverses, à tant d'ambitions légitimes. Qu'on cesse désormais d'invoquer comme garants de sa sécurité et de sa véritable grandeur l'unité, l'hérédité dans le pouvoir suprême, et cette sorte de solidarité et de respect attachée aux préjugés de la naissance, à l'orgueil et à l'intégrité du nom. La nation veut régner par elle-même. Elle ne veut plus d'antécédents pour garanties de son avenir. Elle fait plus, elle ordonne l'abolition du passé et veut que tout s'abaisse et s'efface devant les grands événements qui vont s'accomplir dans l'ère nouvelle..... On sait comment la révolution a réalisé les promesses de ce triste et fatal délire.

Cependant il est rare que les principes succombent tout entiers sous le poids des passions qui les compriment. Les résultats d'un système qui, plaçant dans l'opinion sur la même ligne et l'honorable citoyen qui soutient l'Etat, le commerce et les arts par sa richesse et sa libéralité, et l'homme sans aveu, sans existence ou sans autre ressource que l'intrigue, érigeait en émulation publique la fureur homicide, la délation mercenaire, l'égoïsme, l'hypocrisie, l'avidité, la cabale, inspirèrent de l'horreur et du dégoût à ceux même à qui la spoliation, l'exil et la mort n'avaient rien coûté pour en assurer le triomphe. La honte et le remords se firent entendre; l'encens d'un féroce et stupide enthousiasme

siasme cessa de brûler devant les idoles de la terreur. On secoua les haillons du sans-culottisme, et, quand des jours moins orageux eurent succédé à la fougue et aux violences du régime populaire, on sentit combien il était immoral et absurde de salarier sans aucun discernement tous les services rendus à la chose publique. Ce fut alors que l'institution de la Légion-d'Honneur apparut comme le signal et le premier gage d'un retour prochain aux anciennes doctrines. En effet un homme qui dans les camps s'était élevé au pouvoir dictatorial et qui connaissait les besoins réels de la France, ne tarda pas à proclamer ces doctrines; mais ce fut au profit de son ambition guerrière et victorieuse que Buonaparte les fit revivre. La création des majorats et les efforts qu'il n'a cessé de faire pour rallier à son autorité naissante les familles de l'ancienne notabilité, sont là pour attester, plus haut que tous les raisonnements, si ce soldat couronné eût pu comprendre une monarchie sans noblesse, et si, dans la combinaison des ressorts d'un gouvernement essentiellement basé sur l'honneur, il comptait pour peu le prestige attaché à la célébrité des grands noms, et l'éclat des grands souvenirs et des grandes choses.

Il fut donc reconnu en principe que le nom d'un homme distingué, nécessaire, recommandable, ne mourrait pas tout entier comme celui d'un scélérat ou d'un homme inutile; et l'on ne trouva pas trop déplacé que la tradition de ses vertus pût se transmettre et se conserver dans sa race. Ce fut l'émulation de famille, avec ses garanties, rappelée à partager les avantages sociaux avec les prétentions individuelles, sans les exclure. Des idées de grandeur, de perpétuité et d'adou-

cissement dans les mœurs s'empreignaient fortement à cet ordre de choses, aussi la charte l'a-t-elle consacré et étendu. L'ancienne noblesse a pu reprendre ses titres; ceux de la nouvelle ont été confirmés. Mais qu'entend-on par les titres de l'ancienne noblesse? Sont-ce ceux que chaque gentilhomme tient légalement de ses pères, ou bien ceux que le caprice et l'amour-propre personnels s'adjugent sans aucun droit, sans aucune autorisation valable ou formelle? La noblesse nouvelle est connue. Où sont les matricules qui constatent le nombre et les qualités des personnes qui appartiennent à l'ancienne? Où sont les statuts qui veillent aux seules distinctions honorifiques qui lui restent, et qui préviennent l'usurpation scandaleuse qui s'en fait tous les jours? Où sont enfin les mesures qui attestent que la noblesse, sous l'empire de la loi nouvelle, est autre chose qu'un vain mot oublié dans la charte? On dira, peut-être, qu'un enregistrement général de la noblesse n'est pas sans difficultés, surtout dans les circonstances actuelles. Mais la crainte de réveiller quelques passions injustement ombrageuses, ou plutôt celle de mettre à découvert des plaies cruelles que la généreuse sollicitude de deux bons rois n'a pu entièrement cicatriser, est-elle un motif assez grave, assez puissant pour ajourner à l'infini une mesure urgente, équitable, commandée par le bon ordre et que la charte autorise? Ah! ne craignez pas de montrer à la France l'honorable pauvreté de la majeure partie de cette noblesse qui, comblée de biens, naguère, favorisée par sa position sociale, attachée par mille affections, par mille souvenirs au sol heureux de la patrie, n'a pas balancé à tout abandonner, à tout perdre pour aller sur

la terre étrangère partager l'honneur et les périls d'une grande infortune ! Cette noble indigence, qui donne la mesure de ce qu'on peut attendre aux jours d'épreuves de la fidélité et des traditions héréditaires, fait aujourd'hui son plus beau titre. De quels traits peuvent s'armer contre elle la haine et l'injustice des hommes ? Elle n'a plus rien que doivent envier ceux qui n'attachent de la considération qu'à la fortune, et comment ceux qui sentent tout le prix d'un dévouement sublime scellé par les plus grands sacrifices, se refuseraient-ils au juste tribut de respect et d'admiration qu'il commande ? La noblesse n'est plus un privilège ; c'est une distinction, c'est une charge même, puisque, dépourvue de tous ses avantages passés, ses obligations restent entières. Mais cette charge d'une existence et d'un nom recommandables, elle est chère à tous ceux pour qui l'honneur suffit ; elle est chère à ceux qui n'ont réclamé de l'antique héritage de leurs aïeux qu'une épée pour la défense du trône légitime ! Relever cette belle institution de ses ruines, la définir, la régulariser selon la charte, en fermer promptement l'accès à l'audacieuse imposture et à la frauduleuse vanité de ceux qui n'ont pour y prétendre que *le sale trafic de leur bourse* (1), ne l'offrir qu'avec une prudence et une réserve extrêmes, comme la récompense la plus digne d'une haute valeur ou d'un profond mérite, en un mot rappeler la noblesse française à l'heureuse influence que son but, ses exemples et ses souvenirs

---

(1) Expressions que j'emprunte au testament politique d'un ministre qui a trop fait pour anéantir le crédit des hommes puissants, du cardinal de Richelieu.

doivent exercer sur les mœurs et l'opinion publique, voilà ce qu'on doit attendre d'une politique élevée, sage et conservatrice, voilà ce qu'on peut espérer d'un prince dont la personne sacrée offre le type et l'assemblage des plus brillantes qualités et des plus rares vertus de la noblesse. Soixante-mille familles, essentiellement monarchiques, béniront l'auguste prévoyance qui veille sur elles; et, pour celles qui dans nos malheurs publics ont tout perdu, hors leurs nobles et invariables sentiments, une lueur de consolation et d'espérance leur dira que la chaîne des temps peut se renouer encore.

Dans les réflexions que m'a suggérées la triste et incertaine position d'une aristocratie dont l'existence et la nécessité sont avouées par notre loi fondamentale, je ne me suis pas prêté à la supposition qu'il fût possible de rétablir la noblesse dans les droits utiles et les prérogatives dont elle jouissait autrefois. Il faudrait, avant tout, pouvoir admettre que le gouvernement se dessaisirait d'une partie du pouvoir et aliénerait une portion considérable de la justice au profit des anciennes familles privilégiées, ce qui ne serait ni praticable ni nécessaire aujourd'hui. Cette unité dans l'action du pouvoir et dans la distribution de la justice, fruit d'une prévoyance de plusieurs siècles dans la politique de nos rois (1), est peut-être le seul bienfait sanctionné par

---

(1) On ne peut méconnaître les traces de cette politique dans l'affranchissement des communes, bienfait dont le signal, parti du trône, fut répété par toute la haute noblesse. Mais c'est surtout dans la persévérance des rois à réunir les grands fiefs à leur domaine, que cette politique se manifeste. Là, du moins, devait s'arrêter la raison d'Etat, si l'on eut voulu conserver encore quelque ombre de gran-

la réforme nouvelle ; mais ce bienfait est immense , et il a été payé par trop de sacrifices pour qu'on ne tienne pas irrévocablement à le conserver. Le vœu que j'ai formé pour la noblesse est écrit dans la charte. Empêcher qu'une distinction reconnue soit impunément usurpée et avilie , et , par une conséquence nécessaire , constater l'état et les qualités de ceux qui y ont droit ,

deur à la noblesse. Que lui restait-il qui pût inquiéter le pouvoir ? Rien qui rappelât son ancienne influence sous la dynastie carlovingienne ; et quoique dans cette dernière période les principaux de la noblesse appartenissent par leurs alliances directes à la famille royale , quoique l'hérédité dans leurs gouvernements (dont leurs propres alleus composaient la majeure partie du territoire) leur fût concédée sous les seules charges de l'hommage-lige et du service militaire envers la couronne , il est certain qu'ils n'avaient plus ni le rang ni la puissance de leurs aïeux , que le partage des terres saliques avaient maintenus les compagnons plutôt que les sujets de nos premiers Rois. Mais à la réunion des grands fiefs au fisc succédèrent le torrent des charges vénales , et les anoblissements coutumiers , par lettres , par offices municipaux , par finance , etc. , etc. , qui centuplèrent les affranchissements déjà trop multipliés par l'inféodation , et les profusions de noblesse de Louis XIV , qui ont achevé d'écraser la classe plébéienne , et ont rendu pour ainsi dire inévitable l'explosion qui a renversé la noblesse avec la monarchie. J'ajouterai à ces réflexions , pour ceux qui recherchent les causes inaperçues qui ont préparé cette crise et concouru à ruine des deux premiers ordres , qu'il ne faut pas omettre , 1° l'invention de la poudre , qui changeant la tactique , appela les nations entières sous les armes et anéantit sans retour dans la personne de Bayard , la milice de nos temps héroïques , la chevalerie ; 2° la découverte de la boussole , qui doubla les besoins de la vie et appela les peuples à la conquête de richesses nouvelles ; 3° l'imprimerie , qui vint répandre dans toutes les classes l'instruction et les lumières , jusqu'alors concentrées dans les cloîtres , et achever de combler l'intervalle des rangs. La révolution opérée par ces trois découvertes dans les mœurs , les habitudes et les lois des nations est toujours permanente , et le terme de ses progrès échappe à la prévision humaine.

faire revivre, avec quelques modifications indispensables, la rigueur des anciennes ordonnances contre ceux qui changent leur état pour s'arroger celui de la noblesse et en prostituer les qualifications, voilà, je pense, tout ce qu'il est permis de demander, et ce qu'on ne refusera pas long-temps à la nécessité du bon ordre (1). Le recensement général de la noblesse mettra sous les yeux du prince le tableau de toutes ces familles françaises dont les générations peuvent se compter par le sang qu'elles ont versé pour la monarchie; et, comme à égalité de mérite personnel et de lumières, la justice la plus exacte veut que la préférence soit dévolue à l'homme dont les pères ont été utiles sur celui qui se présente pour faire souche, il est impossible qu'une mesure qui replacerait légalement la noblesse au rang qui lui appartient ne lui procurât pas immédiatement des avantages réels, et d'autant plus précieux qu'elle ne les devrait qu'à des titres que l'histoire ne constatera jamais, ses services, c'est-à-dire, la grandeur et la gloire de la France. Une foule de vertueux gentilshommes, que la fortune a abandonnés, rentreraient dans la carrière de leurs pères, et, lorsque épuisés par d'honorables travaux, ils rapporteraient dans leurs familles le signe de l'honneur et de la fidélité récompensée, le peuple, à qui l'état aura restitué des noms dont les souvenirs lui sont chers, puisera dans les exemples et les sentiments de leur vieillesse respectée, cette piété

---

(1) Cette nécessité est bien sentie par les hommes d'état, et depuis plus de trois ans le ministère de la guerre a pris l'initiative sur le retranchement des titres à tous les officiers qui ne justifient pas du droit de les porter.



religieuse, si nécessaire aux mœurs, et cet amour du prince, inséparable de celui de la patrie, qu'autrefois ils aimaient à imiter des chevaliers français, et qu'ont trop altérés de fausses et funestes doctrines.

Rien d'ailleurs ne serait moins difficile et moins dispendieux qu'un cadastre de la noblesse; et, comme il ne pourrait être question dans cette mesure que de l'état et des qualités de chaque gentilhomme et non de sa généalogie, les seuls cahiers des assemblées bailliagères de 1789 suffiraient pour atteindre complètement le but, sinon pour les qualifications, du moins pour l'objet essentiel, la noblesse. Quant à la preuve de la génération intermédiaire ou actuelle, elle est toute faite, puisque c'est elle qui serait appelée à produire ses actes personnels. Les déclarations pourraient être reçues dans chaque chef-lieu de préfecture ou de sous-préfecture, et la commission du sceau, après avoir statué sur leur validité, établirait pour chaque département le rôle des seules personnes reconnues nobles et de celles déclarées aptes à se qualifier de tel ou tel titre, soit que la possession résultât de lettres patentes, soit qu'elle fût acquise par la prescription centenaire (1), ou confirmée par lettres du prince. Les qualifications

---

(1) L'opinion que j'é mets sur le laps de temps que je juge nécessaire pour légaliser la possession d'un titre pris par une famille sans lettres du prince, me paraît un terme qui, basé sur celui de la prescription centenaire admise en preuve de noblesse, c'est-à-dire, sur une chose beaucoup plus sérieuse qu'un simple titre, peut trancher bien des difficultés sur ce qu'on appelle les qualifications de courtoisie. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cet abus s'est introduit. Voici comment s'en explique M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, dans une lettre du 8 juin 1748, adressée à M. le Tourneur, premier com-

de marquis, comte, vicomte et baron étant affectées à la pairie instituée par la charte, il est de l'intérêt comme de la dignité de l'Etat de n'en pas tolérer plus

mis de la guerre. La question que vous me proposez par votre lettre du 6 de ce mois, sur le titre de *marquis* pour M. de B....n, me paraît un scrupule nouveau; car ce titre, ainsi que ceux de *comte* et de *baron* sont devenus aussi prodigués et aussi communs pour les militaires que celui d'abbé pour tous les ecclésiastiques sans abbaye. Il est vrai que ces titres n'étant pas soutenus de leurs vrais fondements, qui sont des lettres patentes registrées, soit pour le sujet, soit pour ses ancêtres, ne sont utiles que pour les adresses de lettres et les conversations avec des inférieurs. Ainsi, monsieur, je crois que vous pouvez faire là-dessus tout ce que bon vous semblera; l'abus en est si grand depuis long-temps, qu'il serait à présent bien difficile de le réformer. Quoique dans la règle je ne doive passer dans les preuves de MM. les chevaliers des Ordres aucun de ces titres de comte, marquis, baron, etc., qui ne sont pas revêtus de lettres patentes registrées, je me trouve souvent obligé de suivre le torrent, parce que, de le refuser à un lieutenant-général, quand il est ainsi qualifié dans ses provisions, ce serait sembler vouloir le dégrader, et me faire une affaire personnelle. Cependant cela est, je vous l'avoue, contre toutes règles, de même que les couronnes qu'ils mettent à leurs armes, en conséquence de ces titres imaginaires. Votre question me rappelle un bon propos sur ce sujet; un *marquis* de l'espèce dont il s'agit, mécontent des plaisanteries de quelqu'un, s'échauffa jusqu'au point de le menacer de l'aller chercher et de le trouver dans quelque endroit où il pût se cacher. Le plaisant l'en défia en lui disant : *Je connais un endroit où certainement vous ne pourriez pas me trouver.* — Où donc, répondit froidement le marquis? — *Eh! parbleu, dans votre marquisat!*

Un arrêt du conseil, du 16 août 1663, condamne à 1500 livres d'amende quiconque aura pris le titre de marquis, comte, vicomte ou baron, sans lettres patentes dûment registrées. Mais la déclaration royale du 8 décembre 1699, qui prescrit à cent ans la preuve de noblesse pour être maintenu, réduit cette amende à 50 florins (108 francs), pour les nobles, et 100 florins pour les roturiers qui auront usurpé les mêmes titres, et par une singularité remarquable, l'usur-

long-temps l'usurpation ; et sans doute que sur environ 8000 titres induement portés aujourd'hui , une sévère investigation en mettra environ les 7 huitièmes au néant, et ne conservera le reste que sur des considérations honorables et fondées. Les titres légaux, c'est-à-dire, ceux qui reposent sur des lettres patentes d'érection enregistrées, sur des majorats ou sur la possession actuelle ou continuée jusqu'à la révolution de ces anciennes terres ti-

---

pation des casques posés de front, des couronnes de prince, duc, marquis et comte est punie de 500 florins, par l'art. XI de la même ordonnance. Si M. Clairambault, armé de ces deux actes de l'autorité souveraine, et préposé par elle à la confection des preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, ne s'est pas cru assez fort pour résister au torrent des usurpations de titres, que serait-ce donc aujourd'hui si l'on prétendait qu'un généalogiste dût tenter ce qui était jugé impraticable en 1748 ? Au reste, comme agent du pouvoir, M. Clairambault a dû blâmer sans restriction tout ce qui enfreignait les réglemens. Mais aux yeux de tout homme sensé, qu'aucune considération n'a-veugle ou ne lie, le titre de marquis, de comte, de vicomte ou de baron n'est-il pas plus dignement porté par une famille d'ancienne chevalerie, qui a fourni à l'Etat des officiers de mérite, comme celle pour laquelle M. Clairambault était consulté, que par une de ces familles financières à peine sortie de l'inutilité et de la roture, qui aura acheté l'un de ces titres à prix d'or ? Cette considération n'a pas échappé plus tard aux conseillers de la couronne, comme le manifeste la réduction de l'amende de 1500 livres à 108 livres seulement. Il y a donc lieu de croire que toutes les familles qui ont sacrifié au service militaire l'argent qu'exigeait l'enregistrement des lettres d'érection, et quelquefois même leur patrimoine pour acheter des régiments ou des compagnies, obtiendront sans obstacle la confirmation des titres qu'elles portent, en justifiant d'une possession centenaire ; et il est très-probable que la bonté du Roi ratifiera l'adoption de quelques uns de ces mêmes titres en faveur de plusieurs familles qui, pour n'avoir pas l'avantage d'une semblable prescription, ne se sont pas montrées moins dignes d'en recueillir les effets, par leur dévouement et leurs sacrifices aux jours des malheurs de la monarchie.

trées qui donnaient entrée aux états provinciaux, ne s'élèvent pas à 4000. Or, cinq ou six mille familles litrées ne sont pas un nombre trop considérable sur environ 60 mille familles que comprend le corps de la noblesse ancienne et nouvelle.

Je me suis expliqué franchement sur ce que j'ai pensé qu'il était permis d'espérer, et même sur ce qu'il est indispensable de faire pour assurer à l'ancienne noblesse les seuls avantages qui lui restent de son existence passée.

Désormais placée dans le droit commun par la charte, et n'ayant plus les facultés virtuelles que lui donnait sa participation aux attributs du pouvoir, cette institution paraît ne devoir plus exercer qu'une influence d'opinion et d'exemples, comme toutes les autres distinctions politiques. Mais toujours et invariablement fixée au sommet de ces distinctions, la tâche de la noblesse est belle encore; et si la nouvelle constitution ne l'appelle plus, comme autrefois, à imprimer le mouvement au système social, du moins lui reste-t-il pour le transmettre à toutes les classes l'impulsion morale attachée à 1200 ans de souvenirs chers au bonheur et à la gloire de la France, et la tradition d'un sang que les malheurs des rois et les dangers de la patrie n'ont jamais vu dégénérer.

Ces souvenirs et ces traditions forment donc aujourd'hui l'apanage le plus précieux des anciennes familles.

Mais les établissements qui veillaient jadis à leur conservation existent-ils encore?

Toutes les preuves pour les chapitres, les ordres de chevalerie, les honneurs de la cour, les états-provin-

ciaux, les maisons royales, le service militaire, etc., sont abolies.

Les catalogues des gentilshommes, les rôles des bans et arrière-bans, les actes de foi et hommage, en un mot tous les liens qui servaient à réunir l'une à l'autre les diverses générations d'une même race sont brisés, la plupart sans retour.

Et malgré tant de moyens conservateurs la trace d'un grand nombre de familles illustres s'est entièrement effacée (1).

Il n'y a donc aujourd'hui que la publicité des preuves généalogiques qui puisse combler la lacune existante dans les institutions de la noblesse, et préserver de la confusion et de l'oubli les noms d'une foule de familles recommandables, dont la constance et le dévouement religieux sont si dignes de n'être jamais séparés des circonstances auxquelles nos malheurs publics les rattachent d'une manière si honorable.

---

(1) On ne pourrait sans injustice imputer exclusivement à l'imprévoyance des familles, un tort qui appartient avec plus de raison à l'ignorance des notions généalogiques et à l'abaissement de la science par des hommes trop peu jaloux de leur réputation et de l'estime publique. La France n'a pas eu encore de Pomponius Atticus, et cependant que de familles elle peut compter qui pour la grandeur des illustrations ne le cèdent point aux races patriciennes les plus distinguées de l'ancienne Rome ! L'abandon de la généalogie n'a pas été moins funeste à l'histoire. Tout ce qui porte ce nom, chez nous, est entaché de l'ignorance et de la confusion la plus choquante des noms et des familles. On cite l'exemple d'un savant qui, par l'étendue de ses connaissances et son utilité réelle, s'est placé bien au-dessus des autres généalogistes, même ceux du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, je veux dire de Charles d'Hozier qui corrigea, dit-on, plus de 400 erreurs dans la seule *Histoire de Charles IX*, par Varillas. Rien ne peut surprendre dans cette assertion, si ce n'est que d'Hozier n'en ait pas relevé davantage.

Cette publicité explique en un seul mot le but de notre entreprise.

Nous avons réuni à grands frais la plus grande partie de ces preuves de noblesse dont beaucoup de chefs de famille regardent la perte comme certaine, et qu'ils regrettent comme les seuls monuments qui servaient à constater leur état et leur origine.

Mais ce serait peu pour ces familles de rentrer dans la possession de ces monuments privés, qui d'ailleurs laissent tant à désirer sous le point de vue historique, entièrement négligé des anciens généalogistes. Inédits, ils n'ajouteraient rien au témoignage de la notoriété, et comment ce témoignage suffirait-il actuellement à la connaissance des familles, lorsque la révolution a changé tant de destinées, et transporté d'un pays ou d'un climat dans un autre tant de gentilshommes qui ne reverront peut-être jamais les lieux qu'ont habités leurs pères ?

Il faut donc le répéter, il n'y a que la publicité qui puisse désormais garantir aux familles nobles l'intégrité de cette portion si précieuse de leur fortune, leurs traditions domestiques.

Mais, pour atteindre un but qui la rende véritablement utile au public et à la noblesse, cette publicité exige dans ceux qui s'en constituent les conseils et les organes, non-seulement une longue expérience de la matière, un zèle et une attention que soutienne et fortifie la conscience du devoir, mais encore une fermeté de principes et de caractère à laquelle n'imposent ni les éloges séducteurs d'un orgueil intéressé, ni les vaines clameurs d'une folle prétention déçue.

C'est avec ces garanties morales que la publicité des

preuves généalogiques doit s'offrir comme le plus sûr moyen de conservation aux familles. Alors elle transmettra avec fruit, avec autorité, une multitude de faits essentiels à l'histoire. Elle fera revivre dans la mémoire des hommes les beaux exemples donnés par la noblesse française dans tous les âges de la monarchie. Elle réparera les torts d'un oubli immérité ou d'une négligence trop aveugle; et, toujours prévoyante dans ses résultats, elle opposera un frein nécessaire à un danger plus redoutable que l'oubli même, et devenu commun, je veux dire aux entreprises de ces intrigants pour lesquels rien n'est sacré, et qui s'emparent audacieusement des noms et des titres des races les plus illustres, pour s'en faire des moyens de fortune et de considération dans le monde.

Dans les réflexions qui précèdent, nous avons cherché à expliquer le but principal de l'entreprise que nous consacrons à la noblesse. Nous n'ajouterons rien sur sa nécessité; les circonstances parlent plus haut que nous ne le pourrions faire.

Deux ouvrages considérables concourent à l'exécution de cette entreprise: l'*Histoire généalogique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des maisons souveraines de l'Europe et des principales familles nobles du royaume*, format grand in-4.° (20 volumes, dont 9 ont déjà paru); et les *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, format grand in-8.° (24 volumes, dont le deuxième est actuellement sous presse).

La destination du premier de ces ouvrages est exprimée dans son titre même. Son auteur, M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, admet dans

cette *Histoire généalogique*, indépendamment des maisons qui sont ou ont été revêtues de la pairie ou des grandes charges de la couronne, toutes celles qui peuvent justifier par leurs titres d'une possession d'au moins 400 ans de noblesse. Cette dernière condition, comme on le voit, est très-restrictive dans son application, mais elle était indispensable à M. de Courcelles pour ne pas dépasser le terme et les bornes prévus de son ouvrage, ni excéder les engagements qu'il a contractés envers le public.

La justice réclamait les mêmes soins et les mêmes travaux pour toutes les familles qui, malgré leurs services et leurs illustrations, ne font pas partie de l'ouvrage de M. de Courcelles. C'est ce qui m'a déterminé à leur consacrer aujourd'hui ce nouveau recueil sous le titre d'*Archives de la Noblesse de France*.

Ces *archives* sont destinées non-seulement aux maisons et familles dont les preuves de noblesse sont postérieures à l'année 1450, mais encore à toutes celles dont l'ancienneté remonte bien au-delà, lorsque l'état de leur fortune ne leur permet pas de figurer dans le format nécessairement plus dispendieux de l'*Histoire des Pairs et des principales familles nobles de France*.

Les 20 volumes in-4.<sup>o</sup> que doit former ce dernier ouvrage (1) comprendront à peu près 800 généalogies complètes et historiques, et des renseignements précieux sur environ 60,000 familles, outre la gravure ou la désignation de plus de 20,000 armoiries de maisons existantes ou éteintes.

---

(1) Il est tiré sur très-beau papier grand raisin, et chaque volume excède 680 pages.



Les 24 volumes in-8.° des *Archives de la Noblesse* (1) comprendront à peu près 600 généalogies complètes et historiques, et des renseignements précieux sur environ 50,000 familles, outre la gravure et la désignation de plus de 15,000 armoiries de maisons alliées à celles mentionnées dans l'ouvrage.

La réunion de ces deux collections intéressera toute la noblesse de France : elles tiendront lieu de tous les ouvrages généalogiques et héraldiques, et chacune prise à part offrira le recueil le plus complet et le plus volumineux qu'on ait encore publié sur cette importante matière.

Une table particulière, placée en tête de chaque volume de l'un ou l'autre ouvrage, indique les généalogies qui en font partie. Une autre table beaucoup plus étendue, placée à la fin de chaque tome, indique tous les noms de famille quelconques cités dans le cours de ce même volume. Cette dernière table a été faite principalement dans le but de faire connaître les alliances d'une foule de familles respectables, mais peu aisées, qui ne seraient plus en position aujourd'hui de couvrir les frais qu'occasionneraient les recherches pour l'impression d'un travail complet, soit dans l'*Histoire Généalogique*, soit dans les *Archives*.

Chaque généalogie, appuyée de toutes les preuves et citations historiques qui la justifient et lui donnent le degré d'intérêt auquel elle peut atteindre, est précédée de la gravure en taille douce des armoiries avec les supports, devises, etc., mesure qui préviendra les altéra-

---

(1) Les *archives* sont tirées sur papier fin des Vosges, et chaque volume contient environ 560 pages.

lions qu'on a vu s'introduire avec le temps dans les armes de beaucoup de familles.

En consacrant à la noblesse française une nouvelle collection qui manquait à son histoire générale, j'ai compris, j'ose le dire, toutes les obligations que m'impose la tâche que je viens d'entreprendre. Ce serait en vain que l'auteur d'un semblable ouvrage se flatterait de le rendre utile aux familles et honorable pour lui-même, si de honteuses considérations ou une ignorance coupable l'écartaient de l'exactitude et de la vérité, seul but digne de ses efforts, et seul mérite qui puisse distinguer ses travaux. Sans ces deux garanties fondamentales, non-seulement son recueil serait inutile, mais encore il serait immoral et dangereux, puisqu'il détournerait au profit de la nullité ou de la fraude les hommages qu'on ne doit qu'aux services réels et à la noblesse bien constatée. Les *Archives* ne seront ouvertes qu'aux seules familles qui ne veulent être que ce qu'elles sont par leurs titres. Pour celles qui nourrissent de vaines chimères, j'abandonne volontiers à d'autres l'avantage de les servir. Et comme je n'ai jamais distingué, dans mon opinion, les devoirs de tout homme qui écrit, de la probité la plus exacte qu'on doit apporter dans toutes les transactions de la vie, je déclare que je me rends personnellement responsable de toutes les généalogies contenues dans cet ouvrage; et j'accueillerai avec reconnaissance et empressement toutes les observations qu'une critique impartiale et éclairée voudra bien me transmettre pour en conserver intact le caractère véridique et concourir à son perfectionnement.

Le premier volume des *Archives* a paru. C'est à la noblesse à juger le plan et l'exécution de cet ouvrage.

Heureux si dans le cours de la longue carrière où je m'engage aujourd'hui, elle veut bien m'honorer aussi de sa confiance et de son suffrage ! Heureux si mes constants efforts pour les mériter me rendent digne un jour à ses yeux de marcher sur les traces du savant généalogiste que j'ai pris pour modèle !

LAINÉ.

Paris, le 25 août 1828.

P. S. Les lettres, paquets et envois quelconques, soit pour l'*Histoire Généalogique des Pairs de France et des principales familles nobles du Royaume*, soit pour les *Archives de la Noblesse*, doivent m'être adressés, FRANCS DE PORT, rue du Paon Saint-André des Arcs, n.° 1. Il est utile de prévenir les familles que les titres qui peuvent être nécessaires à leurs preuves, lorsque l'extrait n'en existe pas dans mes mains, me parviennent très-exactement par la diligence de chaque chef-lieu de préfecture ou de sous-préfecture.





---

# TABLE

## DES MAISONS ET FAMILLES

COMPRISES

DANS LE PREMIER VOLUME DES ARCHIVES \*.

---

### A.

ACARY, seigneurs DE LA RIVIÈRE, DE BEUCOROY, etc., en Picardie.

D'AIGUIRANDE, en Berry, en Bourbonnais et dans la Marche.

D'ARLET (comtes), voyez DE LESPINASSE.

ARMYNOT DU CHATELET, en Bourgogne et en Champagne.

D'ARTAIZE, en Picardie et en Rethelois.

AUBÉ DE BRACQUEMONT, en Picardie.

### B.

DE BARDE (comtes), voyez LE ROY

DE BATZ, en Condomois.

DE BÉARN (anciens vicomtes), voy. DE GAVARRET.

DE BEUCOROY, voyez ACARY.

DE BEFFROY, en Champagne.

DE BÉHAGUE, aux Pays-Bas, en Galais, en Artois, etc.

DE BELLAING, voyez MOREAU.

DE BENAUGES (anciens vicomtes), voy. DE GAVARRET.

DE BENGY-PUYVALLÉE, en Berry.

DE BEZAUMES (anciens vicomtes), voy. DE GAVARRET.

---

\* Indépendamment de cette première Table, il importe de consulter, à la fin de ce volume, une *Table générale* où sont indiqués les renvois de tous les noms d'alliances et autres, mentionnés dans la généalogie de chaque famille.

- DU BOIS D' AISY, en Nivernais.  
 DE BOISBOISSEL, en Basse-Bretagne.  
 DE LA BOULBÈNE, voyez DE CASTET.  
 DE BOYER DE CHOISY, en Auvergne, en Provence et en Normandie.  
 DE BRACQUEMONT, voyez AUBÉ.  
 DE BRETTESS, *marquis du Cros*, en Limosin.  
 DE BRISIS (*vicomtes*), voyez D'HÉRAIL.

## G.

- DE CARLAT (*premiers vicomtes héréditaires*), en Auvergne.  
 DE CASTET, dans les comtés de Conserans, de Foix et de Comminges.  
 DE CHATELET, voyez ARMYNOT.  
 DE CHAULNES (*fragment sur la maison*), originaire de Picardie, généalogie DE LORT DE SÉRIGNAN, p. 14.  
 DE CHEYLANNE (*vicomtes*), en Auvergne, voyez DE MURAT.  
 DE CHOISY, voyez DE BOYER.  
 DE LA CLAYETTE (*barons*), voyez DE LESPINASSE.  
 DE COMBRONDE (*barons*), voyez DE LESPINASSE.  
 DE COUPPE, voyez DE LA DOUBART.  
 DU CROS (*marquis*), voyez DE BRETTESS.  
 DE GUISSOTTE, *comtes de Gizaucourt*, en Champagne.  
 DE GUSACK, en Irlande et en France.

## D.

- DE LA DOUBART, en Picardie et en Lorraine.

## F.

- DE FORESTA, *marquis de la Roquette et de Foresta*, en Provence.

## G.

- DE GABARDAN (*anciens vicomtes*), voyez DE GAVARRET.  
 DE GAVARRET, en Gascogne, en Lauragais et en Haut-Languedoc.  
 DE GEVAUDAN (*anciens vicomtes*), voyez DE CARLAT.  
 DE GIZAUCOURT (*comtes*), voyez DE GUISSOTTE.

## H.

D'HARAMBURE, en Basse-Navarre, puis en Berry et en Touraine.

DU HAUVEL, en Normandie.

D'HÉRAIL, *vicomtes* DE BRISIS, en Languedoc, en Vivarais et en Agénaïs.

D'HÉRAIL DE LUGAN., *barons* DE PIERREFORT et *comtes* DE LA ROUE, en Rouergue et en Auvergne.

DE LA HÉRIE (*barons*), voyez DE BEFFROY.

## I.

D'IVORY, en Champagne.

## J.

DE JALIGNY (*barons*), voyez DE LESPINASSE.

## L.

DE LESPINASSE. *comtes* DE LANGEAC, D'ARLET, etc., en Bourgogne, Auvergne, Champagne, à Paris, etc.

DE LEZAT (*fragment sur la famille*), généalogie DE CASTET, p. 13.

DE LODÈVE (*anciens vicomtes*), voyez DE CARLAT.

DE LORT, *marquis* et *comtes* DE SÉRIGNAN, en Languedoc.

## M.

DE MARSAN (*anciens vicomtes*), voyez DE GAVARRET.

DE MILHAUD (*anciens vicomtes*), voyez DE CARLAT.

DE MIREPOIX (*barons*), voyez DE BATZ.

DE MOISSAC (*barons*), voyez DE FORESTA.

DE MONTIGNY (*barons*), voyez DE BEFFROY.

MOREAU DE BELLAING, en Cambésis, en Hainaut et aux Pays-Bas.

DE LA MORSENGLIÈRE, voyez DU HAUVEL.

DE MURAT (*vicomtes*), en Auvergne.

DE MURAT, fragments sur toutes les familles qui ont porté ce nom, voyez la généalogie des *vicomtes* DE MURAT.

## O.

D'OLIZY (*barons*), voyez DE BEFFROY.

D'ORDRE (*barons*), voyez DU WICQUET.

## P.

DE PIERREFORT (*barons*), voyez D'HÉRAIL DE LUGAN.  
 DE PLIVÔT (*vicomtes*), voyez DE GUISSOTTE DE GIZAUCOURT.  
 DE PONTBRIANT, en Bretagne, en Beauce, en Périgord, etc.  
 DES PORCHES (*vicomtes*), voyez DE BENGY-PÜYVALLÉE.  
 LE PRÉVOST, en Bretagne, voyez DE BOISBOISSEL.

## R.

DE LA RIVIÈRE, voyez ACARY.  
 DE LA ROQUETTE (*marquis*), voyez DE FORESTA.  
 DE LA ROUE (*comtes*), voyez D'HÉRAIL DE LUGAN.  
 LE ROY, *marquis* DE VALANGLART et *comtes* DE BARDE, en Picardie.

## S.

DE SAINT-ILPIZE (*barons*), voyez DE LESPINASSE.  
 DE SAINT-LÉON (*barons*), voyez DE GAVARRET.  
 DE SAVIGNAC (*barons*), voyez DE LORT.  
 DE SÉRIGNAN (*marquis et comtes*), voyez DE LORT.

## T.

DE TRENQUELLÉON (*barons*), voyez DE BATZ.  
 DE TRETZ (*barons*), voyez DE FORESTA.

## V.

DE VALANGLART (*marquis*), voyez LE ROY.

## W.

DU WICQUET, *barons d'Ordre*, en Hainaut, en Cambrésis et en Boulonnais.





## ACARY,

*Seigneurs DE LA LOGE, DE LA ROQUE, DE MANINGHEN, DE  
CONTEVAL, DE LA RIVIÈRE, DE MONTHUIS, DE LA SUZE,  
DE BEAUCOROY, DE CATOUE, etc., en Boulonnais.*



**ARMES :** *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployé de sable ;  
au 2 d'azur, à la croix ancrée d'or ; au 4 de gueules, au  
lion d'argent. Supports et cimier, trois lions : l'écu timbré  
d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins d'or,  
de sable, d'azur et de gueules.*

La maison d'ACARY (1), originaire du Boulonnais, appartient à l'ancienne noblesse de Picardie. Son extraction militaire et ses belles alliances, entre autres avec les maisons d'Audincthun, de Baynast, de Bethisy, du Blaisel, de Bournonville, de Camoisson, van Cappel, d'Escajeul, de Fay, de Fromessent, de Joigny, de la Pasture, de Regnier d'Esquincourt, du Saultoir, de Senlis, du Tertre, de Thubeauville, de la Warde, etc., marquent son rang parmi les plus distinguées de cette province.

On trouve dans le *Recueil manuscrit de M. Pincedé*, sur la Bourgogne (Recueil conservé dans les

---

(1) Ce nom s'est écrit aussi *Accary, Acari, Acarys, Acario, Acuary, Aequarie*, etc.

archives de la préfecture du département de la Côte-d'Or), 1°. deux obligations envers la comtesse de Boulogne, datées toutes deux de l'année 1334. La première est scellée du sceau de Jean *Acary*, représentant *une croix ancrée, chargée sur la branche supérieure d'une étoile*. A la seconde est apposé le sceau de messire Enguerrand, seigneur d'Isques, près Boulogne sur mer, représentant aussi *une croix ancrée, avec un bâton brochant sur le tout*;

2°. Une obligation de l'année précédente, 1333, envers la même princesse, souscrite et scellée par Robert *Acary*, seigneur de Mackingheim, et par Jackemont, son frère. Leurs sceaux représentent *une croix ancrée*. Robert *Acary* portait pour brisure *une étoile*, au centre de la croix, et Jackemont portait aussi *une étoile*, placée à l'angle sénestre supérieur (1);

3°. Une obligation de l'année 1334, envers la même comtesse, signée et scellée par Anseau de le Capelle, et Jackemar *Acari*, fils de feu Willaume *Acari*, dit Barrau, écuyer (sceaux rompus);

4°. Le rôle d'une revue passée à Beauvais le 31 août 1417, de la compagnie de M. de Fosseux, où parmi les écuyers figure Alliamet *Acary*.

5°. Enfin le même M. Pincédé cite une quittance donnée au receveur-général de Bourgogne, en 1418, par *Acquarye de Roncheneux*, chevalier. Elle est scellée de son sceau représentant *une aigle à deux têtes*. Mais *Acquarye* est-il employé ici comme nom de baptême ou comme nom de famille?

Au mois de septembre 1353, Jackemar ou Jean *Acary*, écuyer, passa un bail à fief au profit d'Ansel Posket (acte visé dans le jugement de maintenue de M. Barillon d'Amoncourt, intendant en Picardie, du 19 juin 1670.)

Vers l'an 1440, Isabelle *Acarie* fut mariée avec Jean

---

(1) On pourrait inférer de ces sceaux que la maison d'*Acary* n'était point étrangère à celle des seigneurs d'Isques, d'ancienne chevalerie du Boulonnais.

de *Marquez*, seigneur de Helloy et de Barguettes.  
Leur fille :

Roberte de Marquez épousa, en 1461, André de *Bournonville*, chevalier, seigneur de Renguessent et de Croustes, mort en 1480. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, tom. V, pag. 833.)

Jean *Acary*, écuyer, fut l'un des témoins qui attestèrent sous leurs signatures, le 10 janvier 1474, que feu Robert d'Hesdigneul, Louis et Antoine d'Hesdigneul, et damoiselle Jeanne d'Hesdigneul, leur sœur, avaient la qualité d'écuyers et vivaient noblement.

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, la maison d'Acary s'est divisée en deux tiges principales, connues alors, l'une sous la dénomination de seigneurs de la Loge, depuis seigneurs de la Roque et de Maninghen, et l'autre sous la dénomination de seigneurs d'Andrezelles, depuis seigneurs de Conteval et de la Rivière. Comme on n'a pu jusqu'à présent découvrir le point de jonction de ces deux branches, nous les rapporterons ici, en suivant l'ordre dans lequel elles ont été maintenues par les intendants de Picardie, 19 juin 1670, 17 septembre 1700 et 1<sup>er</sup> septembre 1703, en observant que cet ordre ne peut pas préjudicier aux prétentions d'aînesse qui pourraient se vérifier par la suite des temps en faveur de l'une ou de l'autre de ces branches mères (1).

SEIGNEURS DE LA LOGE, DE LA ROQUE, DE MANINGHEN, etc.

I. Henri ACARY, écuyer, sieur de la Loge, épousa, vers l'an 1470, damoiselle Françoise d'AUDINCTHUN, fille de N.... seigneur d'Audincthun, près Fruges,

D'AUDINCTHUN : d'azur, à l'écu son d'argent.

---

(1) Nonobstant cette observation, et la classification chronologique que nous adoptons ici, dans le jugement de maintenue de noblesse obtenu, le 17 septembre 1700, par la branche de Maninghen, le chef de cette branche a reconnu pour chefs de toute la maison MM. Acary de Conteval.

en Artois. Il en eut un fils et probablement une fille :

- 1°. Robert, dont l'article suit ;
- 2°. Adrienne Acary, mariée, en 1487, avec Colluit de Thubeauville, écuyer, fils de Pierre de Thubeauville, écuyer, et de damoiselle Jeanne de Fernechen.

DE FROMESSANT :  
de gueules, à 5  
roses d'or.

II. Robert ACARY, qualifié écuyer, puis chevalier, sieur de la Loge, épousa Isabeau DE FROMESSANT, fille de Jean de Fromessant, et d'Eléonore de Bournonville, sœur d'Adrienne de Bournonville, à laquelle Adrienne Robert Acary, par acte du 23 décembre 1506, passé devant Jacques Loingtier et Jean Hennuyers, auditeurs à Boulogne, constitua une rente de 240 livres en cent écus d'or au soleil, au prix de 37 sous chaque, et en 40 philippus d'or au prix de 25 sous chaque, avec cent sous pour complément. Le 19 juillet 1520, par acte passé devant Antoine Dauvergne et Waleran Vavren, notaires à Boulogne, Robert Acary, écuyer, constitua huit livres de rente au profit de Robert le Boulenger, marchand en cette ville. Il est qualifié *chevalier français*, sieur de la Loge, résident à Audinghen, dans le testament qu'il fit le 15 octobre 1536, devant François Campion et Pierre Vandol, notaires à Aire, acte par lequel il prescrivit sa sépulture auprès de noble homme Henri Acary, écuyer, sieur de la Loge, et noble damoiselle Françoise d'Audincthun, ses père et mère. Isabeau de Fromessant, à laquelle il confia la direction de ses enfants, épousa en secondes noces Hippolyte de Roses. (*Hist. du Cambrésis*, par J. le Carpentier, partie III, p. 509.) Elle avait eu de son 1<sup>er</sup> mari :

- 1°. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Jeanne Acary, légataire de son père en 1536.

DE CAMOISSON :  
d'or, à la croix  
ancrée de gueu-  
les.

III. Jean ACARY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, sieur de la Loge, épousa, vers l'an 1538, damoiselle Antoinette DE CAMOISSON, fille de Pierre de Camoisson, écuyer, et de damoiselle Marguerite Rohart. Par sentence du bailli de Desurènes, du 15 juillet 1540, Antoinette de Camoisson fut pourvue de la garde noble de

Jacques Acary, son fils mineur. Elle assista aux deux contrats de mariage de ce dernier, passa un bail à ferme le 4 février 1564, devant Brisset, notaire, et laissa un fils et une fille :

- 1°. Jacques, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Adrienne Acary, née posthume, femme de Nicolas Panetier, qui, par acte du 8 juillet 1565, constitua une rente sur les terres et seigneuries de Jacques Acary, écuyer, sieur de la Roque, frère d'Adrienne, à lui échues comme fils aîné de Jean Acary, leur père.

IV. Jacques ACARY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Roque et de la Loge, placé sous la garde noble de sa mère le 15 juin 1540, y était encore le 23 juillet 1554, époque à laquelle cette dame passa un bail à cens. Par acte du 9 mars 1557, passé devant Vallerand Fournel et Vallerand Blondin, notaires à Boulogne, Jacques Acary, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Senarpont, vendit 14 livres tournois de rente à Adrienne le François, veuve de Jacques de Quelque, homme d'armes de la même compagnie. Il épousa : 1°. par contrat passé en présence de sa mère et de Charles de Camoisson, écuyer, seigneur vicomte d'Oupehen, son oncle, le 28 mai 1566, devant Charles Pieuquet et François du Buir, notaires à Boulogne, damoiselle Joachime DE SENLIS, fille de feu noble homme Jean de Senlis, écuyer, seigneur de Hadinghen et de Longueville ; 2°. par contrat du 28 mai 1568, où Jacques Acary est qualifié lieutenant de 500 hommes de pied (1) sous la charge de M. de Senlis, contrat passé devant Pierre Obert et Jean Postel, notaires à Boulogne, damoiselle Catherine DE BERSIN, fille de Nicolas Bersin, écuyer, sieur de Fernehen-le-Bus, procureur du roi à Montreuil, et de damoiselle Marie d'Ostrel. Jacques Acary mourut peu avant le 15

DE SENLIS :  
cartelé d'or et  
de gueules

DE BERSIN :

(1) Il est qualifié capitaine de 200 hommes de pied dans une constitution de rente qu'il fit, le 31 octobre 1567, par acte passé devant Nicolas Malingre et Jean Allard, notaires à Montreuil.

septembre 1569, époque à laquelle Catherine Bersin renonça à la communauté de biens qui existait entre elle et feu son mari. Celui-ci n'a laissé qu'un seul fils, issu de son second mariage, portant le même nom que son père et dont l'article suit.

DE JOIGNY :  
de gueules, à  
l'aigle d'argent.

V. Jacques ACARY, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de la Roque, épousa, par contrat du 20 novembre 1594, passé devant Gabriel Dauvergne et Jean Luce, notaires à Boulogne, damoiselle Jeanne DE JOIGNY, fille aînée de François de Joigny, écuyer, sieur d'Estrées et de Lannoy, et de damoiselle Denise de la Millonnière. Jacques Acary fut député de la noblesse du Boulonnais vers le roi Louis XIII, pour l'exemption des francs-fiefs, comme on le voit par un extrait des registres de la ville de Boulogne du 20 octobre 1634. Il avait été nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied par commission du 3 juillet 1622. Il a eu pour fils aîné Jean, II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

DU BLAISSEL :  
écartelé, aux 1  
et 4 d'hermine,  
à 6 fusées de  
gueules, rangées  
en fasce ; aux 2  
et 3 d'or, à 3  
bandes d'azur.

VI. Jean ACARY, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de la Roque et de Maninghen, fut nommé, en récompense des services rendus par son père, capitaine-gouverneur du château de Hucqueliers, etgruyer et grand-bailli de la principauté de Tingry, par provisions du 8 novembre 1636, signés par Marie de Luxe-Luxembourg, princesse de Tingry. Jean II Acary assista, le 24 janvier 1628, au contrat du mariage de Jean de Flahault, écuyer, sieur de la Fresnoye, avec Jeanne du Blaisel, sœur de sa femme, et ne vivait plus le 13 juillet 1652. Du mariage qu'il avait contracté, le 26 février 1626, devant Antoine Baudelique, notaire à Desurènes, avec damoiselle Louise DU BLAISSEL, fille de Jean du Blaisel, écuyer, seigneur du Haut-Blaisel et de Wirwignes, et de damoiselle Jeanne de Bécourt de Lenclos, sont provenus :

- 1<sup>o</sup>. Jacques, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Marie Acary, alliée, par contrat du 2 juin 1652, passé devant Philippe Renubert, notaire à Samer, avec François des Groseliers, chevalier, seigneur de Saint-Léger, fils unique de

Teu messire Jacques des Groseliers, chevalier, seigneur de Saint-Léger, de Quillen et autres lieux, et de damoiselle Françoise l'Yver ;

- 3°. Jeanne Acary, seconde femme, par contrat du 28 mars 1665, passé devant Philippe Renubert, notaire à Hucqueliers, d'Oudart-François de Vaudricourt, chevalier, seigneur d'Ivry, fils de feu Oudart de Vaudricourt, chevalier, seigneur d'Ivry, et de dame Claude le Comte de Tarteron.

VII. Jacques ACARY, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Maninghen, lieutenant-colonel et capitaine de cheveu-légers au régiment de Montcavrel, épousa, par contrat du 13 juillet 1652, passé devant Louis de Monsigny, notaire à Desurènes, damoiselle Jacqueline-Isabelle-Thérèse DE BÉTHISY, fille de feu messire Léger de Béthisy, chevalier, seigneur de Millefaux, et de dame Marie de Masiét. Jacques Acary fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la cour des aides du 19 février 1664. De son mariage sont issus :

DE BÉTHISY :  
d'azur, fustelé  
d'or.

- 1°. Louis, dont l'article suit ;  
2°. Charles I Acary,  
3°. Charles II Acary, } morts célibataires.  
4°. Daniel Acary,

VIII. Louis ACARY, écuyer, seigneur de Maninghen, né en 1657, fut maintenu avec ses frères dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 17 septembre 1700. Il avait épousé, par contrat du 4 février 1681, passé devant Sommerard, notaire à Boulogne, dame Marie-Austreberte DE LE WARDE, veuve en premières noces de Jean de Blaisel, chevalier, seigneur d'Herquellinghe, et en secondes noces de messire Jean de Montlezun, chevalier, seigneur de Hocquinghen et de Saint-Léonard, et fille de Pierre, seigneur de le Warde, écuyer. Louis Acary n'en a eu que quatre filles :

DE LE WARDE :  
d'azur, à la tour  
d'argent, d'où  
sortent des cré-  
neaux et des  
embrasures des  
flamées de gueu-  
les.

- 1°. Louise-Marie Acary, née en 1682, mariée par contrat du 25 mai 1705, passé devant Guillot et Cannet, notaires à Boulogne, avec messire Marie-Jacques, baron d'Escajeul, chevalier, seigneur de Nœufval, de Hocquinghen et autres lieux, alors capitaine au régiment du Roi, cavalerie, depuis lieutenant-général des armées de S. M. et premier lieutenant de la compagnie des gardes-du-corps, fils de feu Jacques d'Es-

cajeul, chevalier, seigneur des mêmes lieux, lieutenant pour le Roi des ville et château de Guise, et de dame Marie-Anne-Lucie de Morage;

- 2°. Anne-Elisabeth Acary, née en 1687, morte sans alliance;  
 3°. Jacqueline-Austreberte Acary, née en 1689, mariée avec François du Blaisel, chevalier, seigneur d'Alet et d'Anquin;  
 4°. Benoîte-Thérèse Acary, née en 1691, mariée, par contrat du 16 février 1712, avec Charles-François, marquis de Baynast, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, en Thiérache, capitaine dans le régiment des Carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Claude-Charles de Baynast, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, de la Motte-Buleux, de Vergy et de Calaminois, maître des eaux et forêts du comté de Ponthieu, et de dame Anne-Charlotte de Béthisy de Mézières.

#### SEIGNEURS DE CONTEVAL, DE LA RIVIÈRE, ETC.

I. Jean ACARY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, sieur d'Andrezelles (1), archer des ordonnances du Roi sous M. de Sénarpont, gouverneur du pays de Boulonnais, épousa, par contrat du 15 juin 1558, passé devant Valleran Fournel et Valleran Blondin, notaires à Boulogne, damoiselle Jeanne WASELIN, dame de Conteval. Par un second acte passé le 8 octobre 1560, devant le même Fournel et François de Buir, notaires à Boulogne, Jean Acary constitua 20 livres de rente au profit de Charles de Camoisson, écuyer, vicomte d'Oupehen, homme d'armes de la compagnie de M. de Chaulnes. Le 1<sup>er</sup> mars 1564, Antoine Chinot, lieutenant-général à Boulogne, rendit une sentence au profit de Jean Acary, écuyer, sieur d'Andrezelles, mari de damoiselle Jeanne Wasselin, héritière d'Antoine Wasselin, sieur de Conteval, son frère. Il paraît être le même que Jean Acary, l'aîné, écuyer, sieur de Guisnes, ainsi qualifié dans l'acte d'une vente qu'il fit à Nicolas le Vieil, par contrat du 13 avril 1559, passé devant Fournier et Pievignets, notaires à

WASELIN :

(1) Il était contemporain et sans doute proche parent de :  
 Gilbert Acary, écuyer, époux de damoiselle Jeanne Mestier, et père de :

|                                                                                                            |   |                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A. Claude Acary, écuyer, demeurant à Paris,<br/>         B. Marguerite Acary, demeurant à Boulogne,</p> | } | <p>lesquels firent une vente d'héritages situés à Boulogne le 4 décembre 1574.</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|



Boulogne. Jean Acary, sieur d'Andrezelles, reçut une commission du sénéchal de Boulogne le 11 avril 1564, et vivait encore le 6 mars 1581. Ses enfants furent :

- 1°. Philippe, dont l'article suit ;
- 2°. Charles, auteur de la BRANCHE DE CATOUZ, rapportée plus loin.

II. Philippe ACARY, écuyer, sieur de Conteval, d'OEuf et de la Suze, né en 1560, était sous la tutelle de Pierre Heuzé, homme d'armes des ordonnances du Roi, le 6 avril 1572, date d'une enquête que celui-ci fit faire au nom de son pupille, comme neveu, du côté maternel, de feu Antoine Wasselin, sieur de Conteval, à raison de quelques immeubles vendus par cet Antoine. Philippe Acary est nommé dans une sentence rendue par le lieutenant-général de Boulogne, le 22 avril 1576, entre Jean Acary, son père, sous l'administration duquel il se trouvait alors placé, et Jean de Raullers, sieur de Maurey, naguère administrateur de tous les biens et revenus de l'abbaye de Samer. Le même Philippe, âgé de 21 ans, fut émancipé par son père le 7 janvier 1581. Une somme de 21 écus lui fut constituée par acte du 30 juillet 1584, passé devant Jacques du Hamel et François Lambert, notaires à Samer. Il avait épousé damoiselle Louise DU SAULTOIR, laquelle assista au contrat de mariage de Françoise Acary, sa fille, le 22 février 1626. Philippe Acary fut père de :

DU SAULTOIR :  
d'azur, à la croix  
sablée d'or.

- 1°. Jean, II° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Françoise Acary, mariée, par contrat du 22 février 1626, passé devant Gabriel de la Poterie, notaire à Samer, avec Nicolas de Fay, écuyer, sieur de Waltes, fils de Louis du Fay, écuyer, sieur du Fresnoy, et de dame Hélène Cardon.

III. Jean ACARY, II° du nom, chevalier, seigneur de Conteval, d'OEuf et de la Suze, acquit, moyennant 518 livres, un fief situé à Andrezelles, qui avait appartenu à son père, suivant l'adjudication qui lui en fut faite, par acte passé le 11 décembre 1607, devant Adam le Vasseur, écuyer, sieur de Quennes, lieutenant-général en la sénéchaussée de Boulogne. Il reçut

deux commissions du juge de Boulogne et de la chancellerie, les 20 novembre 1612 et 26 mars 1613. Lui et Louise du Saultoir, sa mère, constituèrent 50 livres de rente à Pierre Lesseline, sieur de la Malotterie, par contrat du 12 novembre 1626. Jean Acary fut pourvu de la charge de capitaine de Beauquesne le 30 avril 1631. Le 15 octobre 1635, le duc de Longueville certifia que le sieur de Conteval s'était réuni à la noblesse qu'il commandait, avec chevaux et armes, et avait continuellement servi le Roi en Lorraine. Il avait épousé, par contrat du 9 avril 1631, passé devant Claude Postel et Jean le Pottier, notaires à Montreuil, damoiselle Claire WLLART, fille aînée de François Wllart, écuyer, sieur de Romont, d'Estrées et de Lannoy, et de damoiselle Marguerite de Joigny. Jean Acary, chevalier, seigneur de Conteval et autres lieux, fit son testament, reçu par le curé de Lucheux le 3 avril 1660. Il avait eu cinq fils et une fille :

WLLART :  
d'argent, à 3  
anneaux ou fers  
de moulin de  
sable.

- 1°. Jean Acary, chevalier, capitaine au régiment de Montcavrel, tué au siège de Casal. Il n'a pas laissé de postérité ;
- 2°. Robert, dont l'article suit ;
- 3°. Charles-François Acary, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, mort enseigne au régiment de Bretagne ;
- 4°. Jacques Acary, chevalier, seigneur de la Suze, marié, par contrat du 13 février 1683, passé devant Jacques Robert, notaire à Montreuil, avec damoiselle Jeanne Pollet, veuve de François de Nalix, écuyer, sieur du Moulin, lieutenant pour le Roi de la citadelle de Montreuil. Jeanne Pollet resta veuve de Jacques Acary avant le 24 mars 1699, et fit maintenir dans leur noblesse les enfants qu'elle en avait eus par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 1<sup>er</sup> septembre 1703. Les noms de ces enfants sont :
  - A. François Acary, chevalier, seigneur de la Suze, né en 1688, major des ville et citadelle de Montreuil, marié, par contrat daté de l'année 1739, et passé à Crécy, avec demoiselle Louise du Hamel, de laquelle il laissa :
    - a. Charles-Louis-François Acary, écuyer, seigneur de la Suze, né le 5 mars 1744, capitaine au régiment de Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, le 16 janvier 1785, avec Marie-Benoite du Blaisel, dont il n'a pas eu d'enfants ;
    - b. Marie-Marguerite-Françoise Acary de la Suze, née le 18 janvier 1741, mariée avec Charles-Ambroise-Marie du Tertre, chevalier, capitaine au régiment de Picardie, infanterie, fils d'Ambroise-François-

Louis-Antoine du Tertre, chevalier, seigneur de Campagne, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de damoiselle Marie-Susanne-Françoise Mithon de Tourteauville ;

B. Charles-Joseph Acary de la Suze, né en 1689, gardien des Capucins de Meudon. Il a été définiteur de son ordre ;

C. Marie-Jeanne Acary, née en 1684, morte sans alliance ;

5°. Louis Acary, écuyer, sieur de la Croix-d'Aubin, légataire de son père en 1660, mort sans postérité ;

6°. Marie-Marthe Acary, mariée avec Jacques Mithon, écuyer, seigneur d'Harseline, dont elle était veuve lorsqu'elle assista, le 26 janvier 1697, au contrat du mariage de Catherine Willart, sa cousine, avec François d'Urre, écuyer, seigneur de Beaurepaire. Elle vivait encore le 13 mai 1701.

IV. Robert ACARY, chevalier, seigneur de Conteval, etc., né en 1640, fut pourvu, en 1664, de la capitainerie de Beauquesne, et fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Barillon d'Amoncourt, intendant de Picardie, du 19 juin 1670 (1). Le 13 mai de l'année suivante, par contrat passé devant Laurent Copin et Claude Pinart, notaires à Compiègne, Robert Acary, qualifié capitaine-gouverneur des châteaux de Luchaux et Beauquesne pour le duc de Longueville, assisté de Louis Acary, écuyer, sieur de la Croix-d'Aubin, son frère, épousa damoiselle Marie-Jeanne LE DUC, fille de feu Jean le Duc, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Compiègne, et de damoiselle Radegonde le Clerc. Le duc de Chevreuse (Charles-Honoré d'Albert) certifia, le 27 juillet 1676, que Robert Acary servait depuis 1672 en qualité de l'un des cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi. Il mourut en 1720, âgé de 80 ans, et avait eu quatre fils :

LE DUC :  
d'or, au chevron  
d'azur, accom-  
pagné en chef de  
3 étoiles de gueu-  
les, et en pointe  
d'un arbre de si-  
mple.

1°. Charles, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit.

2°. Robert Acary, chevalier, né en 1673, tué à la bataille de

(1) Dans ce jugement souverain, les armoiries de la maison d'Acary sont décrites telles qu'elles sont figurées en tête de cette généalogie. Il paraît, par les jugements subséquents de M. Bignon, que les branches de Maninghen et de Catoue portaient seulement l'aigle à deux têtes, sans écartelures.

Luzzarra en Italie le 15 août 1702, capitaine au régiment de Forez, infanterie ;

3°. Philippe Acary, mort en bas âge ;

4°. Jean-Baptiste Acary, chevalier, seigneur de Quevremont, né en 1679, capitaine au bataillon de Ponthieu, mort célibataire à Givet, où il était en garnison, en 1744.

V. Charles ACARY, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Conteval, fut pourvu, le 13 mai 1686, sur la démission de son père, de la charge de capitaine de la ville de Beauquesne, dans laquelle il fut confirmé par le duc d'Orléans, régent, le 7 novembre 1716. Il avait épousé, par contrat du 13 mai 1701, passé devant Jean Codausime et Antoine Martin, notaires à Montreuil, demoiselle François DE THUBEDEVILLE, fille de feu messire Florent de Thubeauville, chevalier, seigneur de la Rivière, de Monthuis et autres lieux, et de dame Marie de Flahault, et sœur et héritière (en 1719) de messire Antoine-Nicolas de Thubeauville, chevalier, seigneur des mêmes terres, de messire Antoine de Thubeauville, chevalier, seigneur de Monthuis, qui avait assisté à ce mariage avec Marie-Louise de Monchy, son épouse, ainsi que messire François de Thubeauville, chevalier, seigneur de la Rivière et de Bertinghen, capitaine de grenadiers au régiment d'Anjou, tous issus d'un premier mariage de Florent de Thubeauville avec dame Antoinette de Patras. Charles Acary, 1<sup>er</sup> du nom, a eu cinq fils :

1°. Charles, 2<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;

2°. François Acary, chevalier, né le 22 mars 1703, capitaine au régiment de Saint-Simon, cavalerie, mort célibataire à Montreuil, le 18 septembre 1746, et inhumé dans l'église de Notre-Dame ;

3°. Henri Acary, chevalier, seigneur de Beaucoroy, d'Ecuire, de Quevremont, etc., né le 16 novembre 1706, capitaine dans les grenadiers de France, gouverneur de Beauquesne, lieutenant de Roi de la ville de Montreuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en sa terre d'Ecuire le 28 avril 1778. Il avait épousé : 1°. en 1746, Louise-Madelaine des Portes de Pardaillan, morte en 1754 ; 2°. demoiselle N..... Blau. Il a eu de son premier mariage, outre un fils mort en bas âge :

A. Henri-Charles Acary, de Beaucoroy, chevalier, seigneur de Quevremont et d'Ecuire, né en 1748, élevé à l'École-Militaire, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare,

DE THUBEDEVILLE:  
de sable, à 2  
lions affrontés  
d'argent, lam-  
passés de gueu-  
les.

capitaine au régiment Royal-Roussillon, avec lequel il a fait la guerre de Corse. Il a épousé, en 1784, Claire de *Pestro de Tournay* ;

B. Henriette-Marie-Madelaine Acary de Beaucoroy, née en 1751, mariée, en 1779, avec André-Claude de *Sales de Salèles*, écuyer, seigneur de Conqueirac et de Banières, capitaine au régiment Royal-Comtois, puis sixième capitaine de la garde du roi Louis XVI en 1792, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

4°. Antoine-Nicolas Acary, chevalier, seigneur de Couppe, né le 19 juillet 1707, mort célibataire ;

5°. Louis-Dominique Acary, chevalier, seigneur de Batlnghen, lieutenant d'infanterie au régiment de la Vallière, d'où il s'est retiré après y avoir fait plusieurs campagnes. Il est décédé à Blois, et n'avait pas été marié.

VI. Charles ACARY, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de la Rivière, de Monthuis, etc., né le 16 avril 1702, page de M. le prince de Conty, a fait la campagne de 1733, dans les gendarmes de la garde du Roi, où il a servi pendant cinq ans. Il a épousé, par contrat du 24 novembre de cette année, passé devant Jacques Poulitier, notaire à Montreuil, damoiselle Anne-Madeleine DE REGNIER D'ESQUINCOURT, fille de messire N.... de Regnier, chevalier, seigneur d'Esquincourt, et de dame Marie-Anne le Vaillant. De ce mariage sont issus neuf enfants :

DE REGNIER.  
écartelé, aux 1  
et 4 d'or, à la  
bande d'hermine,  
aux 2 et 3  
de gueules, à la  
croix anctée d'or.

1°. Louis-François-Charles Acary, chevalier, seigneur de Conteval, né à Montreuil le 22 décembre 1735, décédé, en la même ville, le 14 décembre 1741, et inhumé en l'église de Saint-Pierre ;

2°. Jean-Baptiste-Hubert Acary, né le 24 novembre 1736, décédé à Montreuil le 28 mai 1739, et inhumé dans l'église de Saint-Pierre, dans le même tombeau que son frère aîné ;

3°. Charles-François-Antoine, dont l'article suit ;

4°. Henri-Dominique, vicomte d'Acary de la Rivière, né à Montreuil le 27 janvier 1745, et reçu page de madame la Dauphine le 8 octobre 1769. Il passa sous-lieutenant dans le régiment Dauphin, infanterie, le 7 novembre 1763, fit la campagne de Corse dans les grenadiers, sous M. le maréchal de Vaux, en 1769, devint lieutenant le 3 septembre 1771, capitaine en second de chasseurs le 28 février 1778, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 28 janvier 1787, capitaine-commandant le 22 septembre 1788, et premier lieutenant-colonel du régiment de Bearn (15<sup>e</sup> de ligne) le 9 novembre 1791. Le 16 de ce mois, M. d'Acary de la Rivière s'est embarqué pour l'île de Saint-Domingue, par ordre exprès du Roi, avec le 2<sup>e</sup> bataillon de ce régiment,

- a été blessé grièvement au pied gauche dans les combats du 16 mai 1792, et a fait encore la campagne suivante dans la même colonie. Nommé chef de la 5<sup>e</sup> légion de la garde nationale du Pas-de-Calais lors de sa première organisation, en 1806, il a fait en cette qualité la campagne de 1809, à l'armée du Nord, et a été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 29 mai 1810, puis retraité avec le grade de maréchal des camps et armées du Roi. Il a épousé mademoiselle N.... d'Inglebert, de Saint-Omer, dont il n'a point d'enfants;
- 5°. Anne-Marie-Madelaine Acary, née le 7 octobre 1734, mariée avec M. *Loysel le Gaucher*, seigneur de Broutel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chef de bataillon des canonniers gardes-côtes de Montreuil, dont elle n'a pas eu d'enfants;
- 6°. Louise-Élisabeth Acary, née le 13 novembre 1737, mariée, en 1796, avec M. *de Crendalle*, écuyer, sieur de Batembert;
- 7°. Marie-Françoise Acary, née le 17 mars 1739, mariée, en 1758, avec Pierre-Charles-Liévin *de Monmonnier*, écuyer, seigneur de Parye, lieutenant au régiment de Picardie, puis lieutenant des maréchaux de France, dont elle a eu deux garçons et deux filles;
- 8°. Marie-Martine Acary, née le 11 novembre 1740, décédée à Montreuil le 10 juillet 1745, et inhumée dans la chapelle de la Vierge de l'église de Calloterie;
- 9°. Marie-Catherine-Agathe Acary, née le 9 janvier 1742, reçue en la maison royale de Saint-Cyr, en 1753, mariée le 29 juillet 1769, avec Pierre-Antoine-François, marquis *de la Pasture-Verchocq*, chevalier, seigneur de Verchocq, de Wiove, de Fasques, d'Offretun et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, présenté au Roi et à la famille royale le 27 juillet 1788, d'après ses preuves faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit. De ce mariage sont issus deux fils et une fille:

A. Pierre-Marie François, comte de la Pasture, premier page de *Madame*, comtesse d'Artois, ensuite officier dans le régiment Commissaire-général, cavalerie. Il a fait les campagnes de l'émigration, et est décédé en Angleterre, laissant du mariage qu'il avait contracté à Londres, le 16 février 1797, avec Elisabeth *Collée du Carel*, un fils:

Henri, comte de la Pasture, capitaine de cavalerie au service de S. M. Britannique.

B. Charles-Henri, chevalier de la Pasture, capitaine de vaisseau honoraire, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, élu membre de la chambre des députés par le département de l'Eure en 1815, et réélu en 1820 et pour la chambre septennale. Il a épousé Jeanne-Charlotte *Dedun*, dame d'Irville;

C. Marie-Charlotte-Agathe de la Pasture, chanoinesse comtesse du chapitre de Bourbourg, mise en arrestation dans la citadelle de Calais pendant la terreur, et morte peu de temps après.

VII. Charles-François-Antoine ACARY, chevalier, seigneur de la Rivière, etc., né à Montreuil-sur-Mer, le 18 avril 1743, a été 1<sup>er</sup> page de madame la Dauphine, puis successivement cornette au régiment Royal-Lorraine, cavalerie, où il a fait deux campagnes, et lieutenant des maréchaux de France. Il a épousé, en 1772, Marie-Joséph-Isabelle-Charlotte VAN CAPPEL, remariée, en secondes noces, avec Gabriel-Ambroise de Bernes, fille d'Ignace-Joseph-Baltazar van Cappel, écuyer, seigneur de la Nieppe, etc., et de dame Marie-Charlotte-Françoise de Sart de Prémont. De ce mariage est issu un fils unique qui suit.

VAN CAPPEL :  
d'hermine, à la  
fascé de guêles.

VIII. Charles-Antoine ACARY DE LA RIVIÈRE, chevalier, né à Monthuis, près Montreuil-sur-Mer, le 6 mars 1773, a été reçu page de Madame, comtesse d'Artois, en 1787, et a fait la dernière année de son temps en qualité de 1<sup>er</sup> page. Le 15 janvier 1806, il a épousé, à Villers-Guislain, arrondissement de Cambrai, département du Nord, demoiselle Marie-Charlotte-Françoise-Hyacinthe-Joséphine VAN CAPPEL, sa cousine germaine, dont il n'a pas eu d'enfants.

VAN CAPPEL :  
comme ci-dessus.

#### BRANCHE DE CATOUE, éteinte.

II. Charles ACARY, écuyer, sieur d'Andrezelles, second fils de Jean Acary, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, et de damoiselle Jeanne Wasselin, épousa, par contrat passé devant Roger Langlois et François du Buir, notaires à Boulogne, le 21 septembre 1586, damoiselle Gabrielle DU SAULTOIR, veuve de noble homme Jean de la Folie, écuyer, sieur de la Porte en Bernes, capitaine et bailli d'épée de Desurènes. De ce mariage sont provenus :

DU SAULTOIR :  
d'azur, à la croix  
ancrée d'or.

- 1°. Jean, 11<sup>e</sup> du nom, qui suit;
- 2°. Françoise Acary, morte sans alliance.

III. Jean ACARY, écuyer, sieur de Catoue, reçut une donation que lui fit Gabriel de la Folie, son frère uté-

rin, par acte du 6 mars 1619, passé devant Antoine le Vasseur, notaire. Par contrat du 24 octobre 1634, passé devant Jean Dauvergne, il épousa, en présence de Daniel de Bernancourt, écuyer, sieur du Pire, époux de Laurette de la Folie, sa sœur utérine, de Louise du Saultoir, veuve de Philippe Acary, sieur de Conteval, et de Marie du Saultoir, sa tante maternelle, épouse de Charles d'Isques, écuyer, damoiselle Catherine LROSTRE, veuve de Bertrand de Roussel, écuyer, sieur de Germont. Jean Acary passa un bail à cens le 15 décembre 1640, obtint une sentence du sénéchal de Boulogne le 15 mars 1649, et vivait encore le 10 mai 1656. Ses enfants furent :

L. ROSTRE :  
d'azur, à 3 roses  
d'argent en chef

- 1°. Daniel Acary, écuyer, seigneur de Catoue, baptisé le 21 novembre 1638. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Bignon, intendant en Picardie, le 7 janvier 1702, et mourut célibataire;
- 2°. François Acary,
- 3°. Louis Acary,
- 4°. Catherine Acary,
- 5°. Marie Acary,
- 6°. Madelaine Acary,
- 7°. Antoinette Acary,
- 8°. Ursule Acary.

leur père leur fit une donation par acte passé devant Maréchal, notaire à Boulogne le 10 mai 1656. Tous sont morts sans alliance.





## D'AIGUIRANDE,

*Seigneurs* DU PLAIX, DU CHER, DE BEAUVOIR, DE RIS, DE POULIGNY, DES TERNES, DE VILLEDIEU, DE MEHUN-SUR-INDRE, etc., *comtes* D'AIGUIRANDE, en Berry, en Bourbonnais et dans la Marche.



ARMES : D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.  
Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison d'AIGUIRANDE (1) a toujours joui, parmi la noblesse de sa province, de la considération qui s'attache à toute race ancienne et pure, également distinguée par ses alliances et son attachement au service de ses rois.

Elle a pris son nom de la petite ville et châtellenie d'Aiguirande, située à 3 lieues  $\frac{1}{4}$  S. O. de la Châtre, en Berry, et confinant à la province de la Marche. Cette châtellenie faisait anciennement partie du domaine des princes de Déols, barons de Châteauroux, qui en prêtaient foi et hommage aux rois de France,

---

(1) Le nom est orthographié d'Agurande, d'Aigurande, d'Aguirande, d'Aguyrande, et même quelquefois d'Esnyrاند et de Gurande dans plusieurs actes.

à l'exception d'un des faubourgs de la ville, distingué par le surnom d'*Aiguirandette*, lequel était mouvant du comté de la Marche (1). Raoul V, baron de Châteauroux, surnommé le vieux, prince du Bas-Berry, possédait, en 1112, les châtelainies de la Châtre, d'Aiguirande, de Cluis (2), de Saint-Chartier et d'Argenton. De neuf enfants mâles qu'il a laissés, la destinée de six est demeurée jusqu'à présent inconnue. Leurs noms sont Eudes, Geoffroi, Charles, Gaussin, Raoul et autre Geoffroi, celui-ci seigneur de Meillant, près Saint-Amand (3). La plupart de ces seigneurs devaient exister au milieu du 12<sup>e</sup> siècle, leur père vivant encore en 1128. Ne serait-ce pas de l'un deux, et particulièrement de Raoul, l'avant-dernier des fils de Raoul V, que serait descendu, par plusieurs générations, Raoulin (4) d'Aiguirande, vivant en 1317, et le premier cité dans les preuves pour les carrosses faites par cette maison en 1759 et 1780, par MM. de Beaujon et Chérin, père, généalogistes des ordres du Roi? C'est une simple conjecture historique, sur laquelle le défaut d'actes filiatifs ne permet pas d'insister davantage, quoiqu'elle s'appuie de la double identité des lieux et des noms, et même de la coutume Déoloise relative à l'apanage des puînés (5).

(1) *Dictionnaire des Gaules de la France*, par l'abbé Expilly, in-fol. 1762, t. 1. p. 44. *Hist. de Berry*, p. 558.

(2) Les seigneurs de Cluis, dont une branche puînée s'est continuée jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle, portaient : *d'argent, au lion d'azur*. (Palliot, *Vraie et parfaite Science* des armoiries, p. 71; la Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 849.)

(3) *Histoire de Berry*, par la Thaumassière, in-fol. 1689. p. 510.

(4) Diminutif de Raoul. Raoulin d'Aiguirande a reçu ce prénom sans doute pour le distinguer de son père ou de son oncle, qui probablement se nommait Raoul: on sait que ce nom était particulier à la maison de Déols, qui même l'a imposé à l'une de ses principales baronnies, *Château-Raoul*, nommée depuis *Châteauroux*.

(5) « L'aîné de la maison de Deols retenait sans diminution la terre Déoloise et la principauté du Bas-Berry, ne laissant à ses frères que quelques châtelainies en foi et hommage et payant la dot de ses sœurs. » (la Thaumassière, p. 516.)

I. Raoulin d'AIGUIRANDE, surnommé aussi DU PLAIX, damoiseau, seigneur du Plaix, dans la Marche, fit, par acte du mercredi avant la Nativité de Notre-Seigneur, 1317, passé devant Pierre de Petrosa, clerc juré en l'officialité de la cour de Bourges, une donation à Isabelle DE VERNAGE, sa femme, fille de feu Philippe de Vernage, de laquelle, suivant l'ordre des temps, il eut pour fils, Jean I<sup>er</sup>, qui suit.

DE VERNAGE.

II. Jean d'AIGUIRANDE, I<sup>er</sup> du nom, damoiseau, seigneur de Salvart, reconnu, par acte du dimanche après la Saint-Martin d'été, 1366, passé devant Robinet, clerc-juré en l'officialité de Limoges, tenir en fief et hommage lige de noble et puissant homme Louis de Brosse, divers héritages situés à Salvart et mouvants du château de Boussac.

N . . . . .

III. Jean d'AIGUIRANDE, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur du Plaix, que l'ordre des temps et l'identité de propriété fait supposer petit-fils, par Jean I<sup>er</sup>, de Raoulin d'Aiguirande, seigneur du Plaix en 1317, assigna à Jeanne d'Aiguirande, sa fille, par son contrat de mariage, pour tous droits paternels, maternels et fraternels qui pouvaient lui appartenir, la somme de 20 livres de rente, et en outre 100 francs d'or pour acquérir des biens-fonds. Tous ces faits sont rappelés dans une reconnaissance que Jeanne d'Aiguirande et son mari donnèrent à Jean II, devant Berthomier Pepin, clerc du scel de la prévôté de Dun-le-Roy, le mercredi après le dimanche où l'on chante *Reminiscere*, l'an 1386. Jean II d'Aiguirande a laissé, entre autres enfants :

N . . . . .

- 1<sup>o</sup>. Louis, I<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jeanne d'Aiguirande, femme de Guillaume de la Verrière ;
- 3<sup>o</sup>. Héliette d'Aiguirande, qui était veuve de noble homme Regnauld de Buchepot, lors d'un échange qu'elle fit avec Louis d'Aiguirande, son frère, par acte du 15 février 1411, passé devant Guillaume Begnaud, clerc-juré de la prévôté de Cinq-Mars.

IV. Louis d'AIGUIRANDE, I<sup>er</sup> du nom, qualifié écuyer,

D'AUBUSSON :  
d'or, à la croix  
surée de gueu-  
les.

puis damoiseau, seigneur du Plaix, du Cher, de Farges, de Lizeray, etc., fit un échange avec sa sœur Héliette d'Aiguirande, veuve de noble homme Regnaud de Buchepot, le 15 février 1411, tant en son nom qu'au nom de Huguette d'AUBUSSON, sa femme. Jean de Brosse, chevalier, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, en considération des services que Louis d'Aiguirande lui avait rendus, lui permit d'élever une maison forte dans sa terre du Cher, par lettres patentes du 14 février 1422, scellées du sceau du seigneur de Sainte-Sévère. Le 14 juillet 1427, Louis d'Aiguirande fit un échange avec Raoulin le Groing, écuyer, seigneur de Saint-Sauvier, en Bourbonnais. Il est dit dans des lettres du 3 juillet 1432, données par le même Jean de Brosse, alors maréchal de France, que Louis d'Aiguirande lui avait rendu un bon et loyal compte de tout ce qu'il avait reçu par son ordre de ses officiers pour la réparation des château et place de Boussac. Le 8 janvier 1438 (*v. st.*), Louis d'Aiguirande fit, devant Denilleau *Dulphi*, notaire en la chancellerie de la cour de Boussac, son testament, et confirma à Pierre d'Aiguirande, son fils, qui suit, la donation qu'il lui avait faite, « en » considération, est-il dit, de ce qu'il était le seul enfant mâle qui portât son nom et ses armes », c'est-à-dire le seul habile à perpétuer le nom, car Louis d'Aiguirande avait eu, outre une fille, trois fils :

- 1°. Philippe d'Aiguirande, décédé avant son père, laissant : Dauphine d'Aiguirande, légataire de son aïeul le 8 janvier 1438. Elle et son mari, Hélion *de la Celle*, passèrent un acte le 17 juillet 1447;
- 2°. Pierre I<sup>er</sup>, qui a continué la descendance ;
- 3°. Jean d'Aiguirande, prieur de Nouziers. Son père le nomma exécuteur de ses dernières volontés en 1438 ;
- 4°. Annette d'Aiguirande, femme de Philippe *Amblart*, fils de Pierre *Amblart*, écuyer. Elle était veuve le 16 mai 1449.

V. Pierre d'AIGUIRANDE, I<sup>er</sup> du nom, *dit du Cher* (1),  
écuyer, seigneur du Plaix, du Cher, de Beauvoir, etc.,

(1) Il a ce seul nom dans deux actes des 17 avril 1452 et 24 septembre 1468.

conseiller et maître-d'hôtel du Roi, institué héritier universel de son père en 1438, eut, en 1447, quelques contestations avec Dauphine d'Aiguirande, sa nièce, et Hélion de la Celle, son mari, relativement à la possession de l'hôtel du Cher, dans laquelle Pierre I<sup>er</sup> d'Aiguirande fut maintenu par lettres patentes du roi Charles VII, du 12 septembre de cette année. Il était écuyer de Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, comte de Clermont, (chef de la première branche de Bourbon, éteinte en 1503), et fut nommé, par lettres du 10 novembre 1451, maître d'hôtel du cardinal Charles de Bourbon, troisième fils de ce prince. Le 22 février de la même année (v. st.), le cardinal légat d'Estouteville, accorda à Pierre d'Aiguirande et à sa femme, la permission d'avoir un autel portatif pour la célébration de la messe dans leur château. Le roi Louis XI, en considération des services de Pierre d'Aiguirande, le nomma son conseiller et maître-d'hôtel, par lettres datées de Compiègne le 24 septembre 1468. Il avait épousé, par contrat passé devant Robinet, notaire en la chancellerie de la Marche, Marguerite DE LA COUR, dame de Beauvoir-sur-Auron, fille de feu Jean de la Cour, écuyer, seigneur de Beauvoir et de Vieille-Bussière, et de Marguerite de Neiglot. Le 4 octobre 1470, Pierre d'Aiguirande transigea avec Antoine de Courtilhes, son proche parent. Il fut choisi, le 30 août 1475, pour être l'un des témoins du contrat de mariage de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, avec Paule de Brosse de Bretagne. Cette époque est la dernière connue de la vie de Pierre d'Aiguirande. Marguerite de la Cour vivait encore le 16 avril 1483. Leurs enfants furent :

DE LA COUR :  
d'argent, à 5 mo-  
lletes d'épéron de  
guelles; au chef  
du même, chargé  
de 3 molettes d'é-  
péron d'argent.

- 1°. Honoré, dont l'article viendra;
- 2°. Gilbert d'Aiguirande, qui étudiait en l'université d'Orléans, lorsqu'il obtint des lettres de sauve-garde du conservateur des privilèges de cette université, datées du 17 avril 1452, après Pâques. Il a laissé un fils naturel:  
Louis, bâtard d'Aiguirande, qualifié *cousin des enfants d'Honoré d'Aiguirande*, dans son contrat de mariage, du 18 mai 1518, avec demoiselle Antoinette de la Faye, qui fut assistée par François Bertrand, écuyer, seigneur du Lys-Saint-Georges, et dame Antoinette de la Faye, veuve de François de Bridiers;

- 5°. Louis d'Aiguirande, chantre de l'église de Périgueux, curateur de ses neveux et nièces en 1506, 1508 et 1513, décédé avant le 18 juillet 1532.

VI. Honoré d'AIGUIRANDE, surnommé DU CHER, écuyer, seigneur du Plaix, du Cher, et de Beauvoir, fut écuyer d'écurie et maître-d'hôtel du roi Louis XI, comme on le voit par des lettres de *committimus* qu'il obtint le 20 mai 1481. Il était alors marié avec Gabrielle LE GROING DE VILLEBOUCHE. Le 5 décembre de la même année, il obtint des lettres de répit du garde de la prévôté et justice de Saint-Chartier, pour faire foi et hommage à Gui de Chauvigny, vicomte de Brosse, seigneur de Saint-Chartier, pour une chevance qu'il tenait dans cette dernière terre, jusqu'à ce qu'il fût de retour de la guerre, où il était alors. Le roi Charles VIII le nomma maître de son hôtel, par lettres patentes du 23 février 1493 (*v. st.*). Gabrielle le Groing en est dite veuve depuis peu, dans un acte du 15 février 1504. Leurs enfants furent :

LE GROING:  
d'argent, à 3 têtes  
de lion couronnées  
de gueules,  
et un croissant de  
sable en abîme.

- 1°. Pierre II° du nom, dont l'article viendra;
- 2°. Gabriel d'Aiguirande, }  
3°. Jean d'Aiguirande, } vivants en 1518;
- 4°. François d'Aiguirande, ecclésiastique, vivant le 18 juillet 1532;
- 5°. Jacques d'Aiguirande, }  
6°. Aubert d'Aiguirande, } vivants en 1532;
- 7°. Gilberte d'Aiguirande, mariée, par contrat passé devant Jean de Chambonnet et Barthomier de Chanphau, prêtres, notaires-jurés en la châtellenie de Malval, le 14 avril 1506, avec noble homme Jean *du Genest*, seigneur de Margoulx;
- 8°. Louise d'Aiguirande, mariée, le 6 septembre 1513, avec Jean *de Mancier*, écuyer, seigneur de Puyrobin;
- 9°. Françoise d'Aiguirande, }  
10°. Jacquette d'Aiguirande, } religieuses.

VII. Pierre d'AIGUIRANDE, II° du nom, chevalier, seigneur du Plaix, du Cher et de Beauvoir, est nommé dans plusieurs actes passés, tant par lui que par son oncle Louis d'Aiguirande, chantre de l'église de Péri-

gueux, des 5 août 1508 et 18 juillet 1552. Le 15 septembre 1541, Pierre d'Aiguirande comparut à Gueret, devant le lieutenant du sénéchal de la Marche, à la revue du ban et arrière-ban de la noblesse de cette province, et mourut avant le 2 avril 1543. Il avait épousé, par contrat du 19 juin 1518, passé en présence de Jean de la Font et Dochoy, Gilberte DE PIERREPONT, fille de Gilbert de Pierrepont, chevalier, seigneur de Barizolle, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier. Elle vivait encore le 14 février 1549, et laissa :

DE PIERREPONT :  
d'argent, au chevron de guules, accompagné de 3 lions du même, ceux en chef affrontés.

- 1°. Jean III, dont l'article suit;
- 2°. Gilbert d'Aiguirande, qui, comme archer de M. le duc de Nivernais, fut exempté de servir au ban et arrière-ban, avec Jean d'Aiguirande, son frère aîné, le 18 juillet 1545. Il fit son testament le 7 décembre 1568, et mourut sans postérité;
- 3°. Pierre d'Aiguirande, écuyer, mort aussi sans postérité;
- 4°. Jeanne d'Aiguirande, morte après l'année 1545, au couvent de Saint-Pierre de Beaumont-lès-Clermont.

VIII. Jean D'AIGUIRANDE, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur du Lyon, du Plaix, du Cher, de Beauvoir, de Courcelles, etc., lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, et l'un des 100 gentilshommes de la maison de François I<sup>er</sup>, a cette dernière qualité dans des actes des 1<sup>er</sup> et 6 juillet 1563, 20 mai 1565 et 30 janvier 1568. Il avait épousé, par contrat du 2 mars 1545, passé devant Guillaume Meschin, notaire royal de la ville de Clermont, Gilberte DE LA FOREST, fille de puissant seigneur Jean de la Forest, seigneur de Montrond, baron de Grez. Elle vivait encore le 23 août 1573, alors veuve de Jean d'Aiguirande, qu'elle avait rendu père de :

DE LA FOREST :  
fascé d'argent et de sable de 4 pièces.

- 1°. François I<sup>er</sup> d'Aiguirande, dont l'article suit;
- 2°. Gilbert d'Aiguirande, qui fut mis en curatelle en 1568;
- 3°. Anne d'Aiguirande, mariée, par contrat du 23 août 1575 avec Jean de Culant, seigneur de Brécy, de Moulins et de Saint-Saulge, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gentilhomme de la chambre de Henri III, fils de Charles de Culant, baron de Mirebeau et de Saint-Désiré, lieutenant d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du Roi, et de Gabrielle d'Apchier, sa première femme. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII. p. 84.)

IX. François d'AIGUIBANDE, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur du Plaix, du Cher, de Beauvoir, etc., fut déchargé du ban et arrière-ban, par lettres patentes du roi Henri III, du 4 décembre 1587, en considération de ses services. Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1578, Louise DE LANVAULX, fille de Claude de Lanvaux, écuyer, seigneur de Curiot, et de Marguerite de Carroble, alors femme en secondes noces de Gabriel de Contremoret, écuyer, seigneur de Savoie. On voit par une enquête que Louise de Lanvaux fit faire les 13 et 14 novembre 1597 et 19 février 1598, relativement aux redevances et droits de la seigneurie du Plaix, que François d'Aiguirande, durant les guerres civiles qui commencèrent dans le Berry et la Marche, en 1589, fut assiégé par des gens de guerre, dans son château de Beauvoir, dont on ne put se rendre maître qu'en mettant le feu à la porte d'une tour, et qu'il fut emmené prisonnier à Sainte-Sévère. Quelques années après, il fut tué dans sa seigneurie du Plaix. Louise de Lanvaux vivait encore en 1603. Leurs enfants furent :

DE LANVAULX :  
d'argent, à 3 fasces  
de gueules.

- 1°. François II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Louise d'Aiguirande, religieuse au monastère de Notre-Dame de Charenton.

X. François d'AIGUIBANDE, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur du Plaix, des Ternes, du Ris, de Beauvoir, etc., fut marié, par contrat du 27 juillet 1603, passé devant Jean Fayon, notaire royal à Issoudun, avec Gabrielle DE VIGNOLLES, fille de haut et puissant seigneur, messire Jean de Vignolles, chevalier, seigneur de la Grange, de Saint-Georges et de Pouligny, et de feu dame Andrée Barbarin. François d'Aiguirande reçut un certificat de ses services de M. de Nangis le 5 novembre 1615. Il produisit ses titres de noblesse devant les commissaires du Roi et les élus de la Haute-Marche au mois de février 1634. Le 5 mars 1654, il fit un hommage à la baronnie de Sainte-Sévère, pour les seigneuries des Ternes et du Ris, et fut inhumé, le

DE VIGNOLLES :  
écartelé, aux 1  
et 4 d'azur, à 3  
étriers d'or, cha-  
cun surmonté  
d'un besant d'ar-  
gent ; aux 2 et 3  
d'azur, au lion  
d'or, surmonté  
d'une croix du  
même.



1<sup>er</sup>. mars 1659, dans l'église de Notre-Dame de Bonnat. Il a laissé un fils unique, Gilbert, qui suit.

XI. Gilbert d'AIGUIRANDE, chevalier, seigneur du Plaix, de Beauvoir, du Ris, des Ternes, etc., épousa, par contrat passé au faubourg de la ville d'Aiguirande, devant Combes, notaire royal héréditaire, le 16 mars 1637, Charlotte DE SAINT-MAUR, fille de feu Zacharie de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Lourdoueix, et de Françoise Poultre de Château-Dompierre, alors remariée avec Louis d'Assy, écuyer, seigneur de Verny. Dans une requête que Gilbert d'Aiguirande présenta, le 22 janvier 1641, à M. du Marais, président et trésorier général de France en la généralité de Bourges, il dit à l'égard de la noblesse de ses prédécesseurs qu'elle était connue depuis huit cents ans. Charlotte de Saint-Maur devenue veuve se remaria, par contrat du 17 février 1652, avec Jean de Vignolles, écuyer, seigneur de la Barre, de Laumoy et de Couvaux. Dans un mémoire que cette dame, comme mère et tutrice de François et Jean d'Aiguirande, présenta, au mois de mai 1659, au comte de Châtillon et au commandeur de Maisonnisie, arbitres nommés pour terminer un procès qu'elle soutenait pour la justice et les droits honorifiques de la terre de Beauvoir, contre Jean, seigneur de Mornay, elle dit : « que la terre et chatellenie de Beauvoir-le-Lyon était le fief le plus noble, le plus ancien et le plus considérable de tous ceux qui étaient situés dans la paroisse de Bonnat..... et que les d'Aiguirande, qui avaient possédé ce fief, étaient gentilshommes de haute considération..... » Du mariage de Gilbert d'Aiguirande avec Charlotte de Saint-Maur sont provenus :

- 1°. François III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Jean d'Aiguirande, écuyer, seigneur du Plaix, né en 1640. Il était page du duc de Guise en 1656, et vivait en 1668 ;
- 3°. Gabrielle d'Aiguirande, qui était mariée, en 1668, avec N..... de Lage Frésélique ;
- 4°. Marguerite d'Aiguirande, femme de Louis de la Celle, écuyer, seigneur de Boiry.

DE SAINT-MAUR :  
d'argent, à 2 jars  
(oies) de gueules,  
l'une sur l'autre.

XII. François d'AIGUIRANDE, III<sup>e</sup>. du nom, chevalier, seigneur du Plaix, de Beauvoir, des Ternes, de Pouligny, etc., né en 1638, fut pourvu, le 24 août 1660, de la charge de l'un des 100 gentilshommes de la maison de Louis XIV. Il produisit ses titres de noblesse devant M. Lambert d'Herbigny, intendant en Bourbonnais et en Berry, au mois de mars 1668; servit sous les maréchaux de Créquy et de Turenne, dans le 1<sup>er</sup>. escadron de l'arrière-ban du Berry, aux termes d'un certificat de M. de Créquy, daté de Metz le 21 novembre 1674; comparut au ban de la même province en 1695, et fit hommage et rendit aveu à la baronnie de Sainte-Sévère le 8 août 1696. François III d'Aiguirande vivait encore le 10 janvier 1700 et mourut avant le 2 novembre 1706. Il avait épousé : 1<sup>o</sup>, par contrat du 5 août 1663, passé au château de Montostre, paroisse de Fromental, en Poitou, devant le Gras, notaire royal, Gervaise DE MONTOSTRE, fille de Jacques, seigneur de Montostre, chevalier, et de Marie de Saint-Julien; 2<sup>o</sup>, par contrat du 16 septembre 1682, passé au château de la Villette, paroisse de la Celle-Dunoise, devant Paullet, notaire royal, Agnès DE LA CELLE, fille de Louis de la Celle, chevalier, seigneur de Lasris, et de feu Catherine Bertrand. François d'Aiguirande a eu pour enfants ;

DE MONTOSTRE :

DE LA CELLE :  
d'argent, à l'aigle  
éployée au vol  
abaissé de sable,  
becquée et mem-  
brée d'or.

*Du premier lit :*

- 1<sup>o</sup>. Jean d'Aiguirande, qui était destiné à être garde marine en 1683. Il servit pour son père à l'arrière-ban de la noblesse en 1693, et vivait en 1699 ;
- 2<sup>o</sup>. Louis II<sup>e</sup> du nom, qui a continué la postérité ;
- 3<sup>o</sup>. Charlotte d'Aiguirande, }  
4<sup>o</sup>. Gabrielle d'Aiguirande, } vivantes en 169 ;

*Du second lit :*

- 5<sup>o</sup>. Georges d'Aiguirande, vivant en 1699 ;
- 6<sup>o</sup>. Gabrielle-Marie-Charlotte d'Aiguirande.

XIII. Louis d'AIGUIRANDE, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Beauvoir, du Plaix, des Ternes, de Pouligny, etc., baptisé le 13 octobre 1669, servit d'abord avec son père au ban du Berry, en 1689, puis seul en

1697, et se maria, par contrat du 6 janvier 1699, passé devant Jean Aladane, notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, avec Edmée DE NUCHÈZE, fille de Pierre de Nuchèze, chevalier, seigneur du Plessis, de Saint-Léopardin, etc., et de Marie-Anne, *aliàs* Marguerite d'Estutt, sa première femme. Louis d'Aiguirande fit son testament dans sa maison seigneuriale au bourg de Pouligny, devant Estève, notaire royal au ressort d'Issoudun, le 29 novembre 1710, et laissa un fils et trois filles :

DE NUCHÈZE :  
de gueules, à 9  
molettes d'or  
à 5 rais d'argent.

- 1°. François IV<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Grbrielle d'Aiguirande, )
- 3°. Catherine d'Aiguirande, ) légataires de leur père en 1710.
- 4°. Edmée d'Aiguirande, )

XIV. François d'AIGUIRANDE, IV<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Pouligny, des Ternes, de Ris, de Lery, etc., baptisé le 10 mai 1703, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Foullé de Martangis, intendant en Berry, daté de Bourges le 10 mai 1715. Il fit hommage à la baronnie de Sainte-Sévère le 9 novembre 1723, et épousa, par contrat du 19 février 1725, passé au château de Vilbaston, devant Dénaudes, notaire royal, Marie DE LA CELLE, fille de François de la Celle, chevalier, seigneur de Châteauclos, de Vilbaston, etc. et d'Anne-Marguerite Chasault. Ces époux vivaient encore le 12 novembre 1757, et ont laissé :

DE LA CELLE :  
Comme à la p. 10.

- 1°. Antoine-François, comte d'Aiguirande, chevalier, seigneur des Ternes, de Ris, de Lery, etc., capitaine de cavalerie dans le régiment de Clermont-Prince, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de S. A. S. le comte de Clermont, marié, par contrat du 14 octobre 1755, avec Susanne-Marie du Lau d'Allemans, fille de Jean-Louis du Lau, chevalier, vicomte d'Allemans, capitaine de cavalerie. De ce mariage est issue :

Anne d'Aiguirande, mariée, par contrat du 20 mars 1799, avec Armand-Louis-Jacques-Elisabeth-Fortuné, comte d'Aiguirande, son cousin-germain ;

- 2°. Jacques, qui a continué la descendance ;
- 3°. Georges d'Aiguirande, prêtre, prieur de Villedieu et d'Envermeu. Il fut nommé tuteur de ses neveux le 25 février 1767.

XV. Jacques comte d'AIGUIRANDE DE POULIGNY,

chevalier, seigneur de Pouligny, de Villedieu, de Mehun-sur-Indre, de Bois-Robert, de la Tour de Ramsay, etc., fut nommé capitaine au régiment de Clermont-Prince, cavalerie, par commission du 27 janvier 1758, puis mestre de camp-lieutenant du même régiment le 1<sup>er</sup> décembre 1762. Il avait épousé, avec l'agrément de M. le comte de Clermont, prince du sang, et par contrat passé devant Bulion et Boulard, notaires au Châtelet de Paris, le 12 novembre 1757. Elisabeth-Louise-Philippe-Mathurine DE VASSÉ, fille de Charles-Armand, marquis de Vassé, et d'Elisabeth-Claire le Duc. Le comte d'Aiguirande mourut peu avant le 25 février 1767, époque à laquelle sa veuve fut élue tutrice de leurs enfants, savoir :

DE VASSÉ :  
d'or, à 3 fascés  
d'azur.

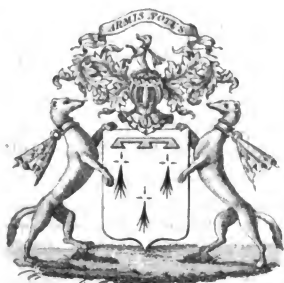
- 1°. Armand-Louis-Jacques-Elisabeth-Fortuné, comte d'Aiguirande, né le 2 août 1760, seigneur de Villedieu, de Mehun, sur-Indre, de Bois-Robert, de la Tour de Ramsay, etc., capitaine au régiment de Conty, dragons, par commission du 24 juillet 1783. Il a eu l'honneur d'être présenté au Roi, et de suivre S. M. à la chasse le 24 mai 1787. Le comte d'Aiguirande n'a pas de postérité du mariage qu'il a contracté, le 20 mars 1799, avec Anne d'Aiguirande, sa cousine-germaine, et vit aujourd'hui dans ses terres de Levroux et de Romsac, en son château de Romsac ;
- 2°. Louis-François d'Aiguirande, né le 24 septembre 1765, ecclésiastique ;
- 3°. Charles d'Aiguirande, né au château de Villedieu le 20 septembre 1765, nommé successivement sous-lieutenant au régiment de Bretagne, infanterie, le 25 mai 1783, lieutenant au 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 1<sup>er</sup> avril 1791, et capitaine au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 30 juin 1792. Il est décédé le 18 février 1827, et a laissé, du mariage qu'il avait contracté le 10 avril 1810, un fils ;

Alexandre-Charles-François-Xavier, comte d'Aiguirande, né le 15 mai 1815 (maintenant élève au collège royal de Saint-Louis, à Paris), seul habile à perpétuer le nom et les armes de cette famille.



## ARMYNOT DU CHATELET,

*Seigneurs* DE LA MOTTE DE VEUXAULLES, DE BEAUREGARD, DE BONCHEMIN, DE SANTENOGE, DE MONTRICHARD, DE MAISON-ROUGE, DE FÉE-LE-CHATELET, DE RIEL-DESSUS, DE BLANCHEVAUX, DE PRÉFONTAINE, DE LATRECEY, DE BAYEL-SUR-AUBE, DES FORGES, DE VOUGREY, DE CUSSANGY, etc., en *Bourgogne* et en *Champagne*.



ARMES : D'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable (1).

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins d'argent et de sable. Supports : deux hermines au naturel, ayant chacune un collier de gueules, d'où sort un manteau d'hermine. Cimier : une hermine issante de même : Devise : ARMIS NOTUS.

La famille ARMYNOT est d'ancienne noblesse militaire, et tire son origine du duché de Bretagne (2).

---

(1) C'est ainsi qu'elles étaient sculptées à la clef de la voûte de la chapelle Sainte-Anne de l'église paroissiale de Montigny-sur-Aube, sépulture de cette famille. La seconde branche actuelle du Châtelet ajoute pour brisure un lambel de gueules; ainsi que le figure l'écusson gravé.

(2) Le nom de cette famille se trouve orthographié *Arminot* dans un assez grand nombre d'anciens titres. Une tradition la fait sortir

Elle paraît s'être établie vers l'an 1486, dans la mouvance de la Ferté-sur-Aube, après que le comté de Vertus eut passé du domaine de la maison d'Orléans dans celui des ducs de Bretagne. A partir de cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, depuis près de trois siècles et demi, tous les membres de cette famille se sont constamment voués au service de nos rois, soit aux bans et arrière-bans de la noblesse des provinces de Bourgogne et de Champagne, soit dans les compagnies d'ordonnances ou dans les gardes-du-corps, soit enfin dans divers grades depuis le temps de la formation des régiments. Les titres qu'elle a produits, à diverses époques, pardevant les intendants des deux provinces où ses possessions étaient situées, établissent sa filiation depuis Louis Armynot, qui suit (1).

I. Louis ARMYNOT, écuyer, né vers l'an 1440, échan- son d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis femme des

---

des *Armync*, en Angleterre, dont la terminaison *ot* serait le diminutif. Quoi qu'il en soit, il existait au milieu du quatorzième siècle une famille noble d'*Ermine* ou l'*Ermine* au duché de Bretagne, berceau certain de la famille qui fait l'objet de cette généalogie. Les seuls sujets de ce nom dont l'histoire ait transmis le souvenir, sont : Guillaume *Ermine*, écuyer dans les compagnies d'Olivier et d'Eustache de Mauny, chevaliers, suivant des revues des 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> août 1371, passées à Pontorson et à Caen ; Roland l'*Ermine*, qui servait, en la même année, sous le connétable du Guesclin ; Thomas l'*Ermine*, qui ratifia le traité de Guérande le 25 avril 1381 ; Guillaume l'*Ermine*, qui prêta serment au duc de Bretagne en 1437, et Raoulet, nommé depuis Raoul l'*Ermine*, qui accompagna le duc de Bretagne en France en 1418, et vivait encore en 1457. (*Mém. pour serv. de Preuv. à l'Hist. de Bret.* par D. Morice, tt. I et II.) A partir de cette dernière époque (1457), on ne trouve plus aucune trace de cette famille *Ermine* ou l'*Ermine*, en Bretagne, et l'on doit remarquer que, peu de temps après, c'est-à-dire vers 1486, la famille Armynot se transplanta en Champagne. On peut donc raisonnablement conjecturer que ces deux familles sont la même, d'autant mieux que la terminaison *ot*, usitée comme diminutif plus particulièrement en Champagne et en Bourgogne que dans les autres provinces du royaume, a pu être donnée aux *Arminat*, à raison même de leurs armoiries : car, dans les anciens armoriaux, l'*hermine* est très-souvent appelée *Erminois* et quelquefois aussi *Arminois*.

(1) La généalogie que nous donnons ici est extraite du t. V. de l'*Histoire des Pairs de France, des Grands Dignitaires de la Couronne, et des anciennes familles nobles du Royaume*, par M. le chevalier de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.

rois Charles VIII et Louis XII, s'attacha à François de Bretagne, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse, auquel le duc François II donna le comté de Vertus, en Champagne, en 1485. Il avait épousé Agathe DE KEREMENO, d'une ancienne maison de Bretagne. Des mémoires de famille fort anciens portent qu'il périt à la bataille de Fornoue en 1495. Il eut entre autres enfants, Jean, qui suit.

DE KEREMENO :  
de gueules, à 3  
macles d'or.

II. Jean ARMYNOT, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, et de Niot, né en 1476, fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François 1<sup>er</sup>, et assista au ban de la noblesse de Champagne en 1511. Par acte du 15 novembre 1539, passé devant Jean Lallier, notaire et tabellion juré à Veuxaulles, sous l'autorité de Claude de Martigny, écuyer, seigneur de Montigny-sur-Vingeanne et de la Villeneuve en partie, conseiller du cardinal de Givry, évêque-duc de Langres, pair de France, et son bailli deçà la rivière d'Aube, noble seigneur messire Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, voulant reconnaître les bons et agréables services que Jean Armynot, écuyer, sieur de la Motte de Veuxaulles, et défunt Louis Armynot, son père, jadis échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, lui avaient rendus, accorda à ce même Jean la permission de faire ériger une chapelle dans l'église de Montigny, sous l'invocation de Sainte-Anne, pour servir de sépulture à lui, à feu Antoinette RÉMOND, sa femme, et à leurs hoirs et successeurs à perpétuité, avec faculté, à eux seuls exclusivement réservée, d'y faire sculpter leurs armoiries. Jean Armynot mourut en 1543, âgé de 58 ans. Antoinette Rémond, sa femme, était issue de la noble famille de ce nom, en Bourgogne, dont descendent les marquis de Montmort, et comtes du Daugnon de nos jours. Elle le rendit père de :

RÉMOND :  
de gueules, à 3  
roses d'argent.

- 1°. Claude Armynot, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Claudine Armynot, mariée, vers 1555, avec Thibaut de la Baume, écuyer, seigneur de Chaumercenne, au comté de Bourgogne, issu d'une très-ancienne maison de Franche-

Comté, connue sous le nom de la Baume-Mont-Saint-Léger. Il était probablement frère de Claude de la Baume, seigneur de Chaumeronne, dont Jeanne de la Rochette d'Épinant était veuve en 1586. Thibaut de la Baume eut de Claudine Armynot :

A. Antoine de la Baume, religieux au monastère de Saint-Benigne de Dijon ;

B. Claude de la Baume, écuyer, époux de Philiberte de Dampierre, et père de :

a. Aimée de la Baume, }  
b. Françoise de la Baume, } mortes sans alliance ;

C. Jean de la Baume, dit le Capitaine, tué en duel par le seigneur de Foissy-Chamesson. Il n'avait pas été marié ;

D. Marguerite de la Baume, femme de Nicolas II de la Rue, écuyer, seigneur d'Ormoy, fils de Nicolas I de la Rue, écuyer, seigneur d'Ormoy, et de Huguette de Chastenay. Ils eurent deux filles :

a. Eléonore de la Rue, femme de Gaspard d'Ailly, chevalier, seigneur d'Audencourt, en Picardie, colonel d'un régiment de son nom, père d'une fille : Nicole d'Ailly, mariée avec N.... de Condé, baron de Donon ;

b. Louise de la Rue, mariée, 1<sup>o</sup> avec Arthus de Mertrus, seigneur de Franchecourt ; 2<sup>o</sup> avec Charles de Monchy, de la maison d'Hocquincourt ;

E. Jeanne de la Baume, }  
F. Claude de la Baume, } mortes de la peste ;

G. Antoinette de la Baume, épouse de Pernet de la Bergère, écuyer, seigneur de la Villière, qui en eut une fille, nommée :

Charlotte de la Bergère, mariée avec Jean de Bausancourt, écuyer, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil.

III. Claude ARMYNOT, H<sup>o</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, de Beauregard, de Fée-le-Châtelet, de Santenoge, de Bonchemin, *aliàs*, de la Corne de Chevroleys, de Montrichard et de Préfontaine, né en 1510, servit, presque toute sa vie, dans diverses compagnies d'ordonnance, se trouva à la défense de Metz, avec la noblesse de Champagne, en 1552, sous François, duc de Guise, et fut nommé bailli d'épée de Langres le 30 octobre 1578. Cette charge était vacante par la mort de Charles de Verduzan, seigneur de Saint-Cricq en Lomagne, chevalier de l'ordre du Roi. Dès le 4 février 1545, Claude Armynot, écuyer, avait été mis en jouissance du droit de préciput dans



la succession de Jean Armynot, son père, conformément aux dispositions de l'article 8 de la coutume de Chaumont en Bassigny. Il fit diverses acquisitions les 15 mai 1546, 8 mai 1558, 2 mars 1559 et 20 avril 1561, et partagea, par acte passé devant Delestre et Bidey, notaires à Montigny-sur-Aube, le 25 mars 1564, les biens-fonds provenant des successions de Jean Armynot, écuyer, et d'Antoinette Rémond, ses père et mère, avec Thibaut de la Baume, écuyer, agissant au nom de Claudine Armynot, son épouse. Claude Armynot fit des acquisitions de biens-fonds les 2 mai 1570, et 17 mai 1573, et rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain, à raison de son fief noble de Montrichard. Ayant négligé de rendre hommage à Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, pour sa terre de Santenoge, cette terre avait été saisie à la requête de ce comte : mais Claude Armynot obtint main-levée de cette saisie le 9 décembre 1570. Il fit un nouveau partage de biens provenant des successions de ses père et mère, avec Claude de la Baume, son neveu, et les frères et sœurs de ce dernier, le 7 septembre 1580; rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain les 1<sup>er</sup> décembre de cette année et 23 octobre 1581; paraît dans des actes des 31 décembre 1582, et 30 juin et 19 septembre 1584; mourut au mois de juillet 1586, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Montigny, en la chapelle fondée par son père. Il avait épousé, en 1555, Antoinette MORANT, dame Courcelles, dans la vallée de Blaise, issue d'une branche de la maison du Mesnil-Garnier, en Normandie, établie à Doulevant, en Champagne. Cette dame est nommée dans le contrat d'une acquisition qu'elle fit avec son mari le 12 mai 1570. Elle lui survécut jusqu'en 1590, et fut ensevelie à côté de lui, dans la chapelle des Armynot. Leurs enfants furent :

MORANT :  
d'azur, à 5 cour-  
moraux d'argent.

- 1°. Jean, 11° du nom, dont l'article viendra;
- 2°. Michel Armynot, auteur de la branche des *seigneurs DE PRÉFONTAINE*, rapportée en son rang;
- 3°. Thibaut Armynot, écuyer, seigneur de Santenoge et de Beaugard en partie, qui fut archer en la garde écossaise du

Roi, et succéda à son père dans la charge de bailli d'épée de Langres. Le 22 mars 1588, il rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain, au nom et comme curateur des enfants mineurs de Michel Armynot, son frère, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet. Thibaut Armynot se noya à la rupture du pont de Neuilly, accident qui faillit coûter la vie au roi Henri IV. Il avait eu pour femme Anne *Mallion*, d'une ancienne famille noble de magistrature et de la chambre des comptes de Dijon, et jurée plusieurs fois à Malte. Elle le rendit père de :

A. Jean Armynot, écuyer, seigneur de Beaugerard, en faveur duquel René d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube, souscrivit un acte le 13 mai 1630, relatif à la chapelle des Armynot. Le 29 septembre 1640, Jean Armynot obtint une sentence, rendue en l'élection de Langres, contre les habitants de la commune de Gevrolles. Il s'allia avec Marguerite *Bouvot*, fille de Claude Bouvot, écuyer, seigneur de Rosoy, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ces deux époux firent une fondation, les 16 février et 2 novembre 1660, dans la chapelle Sainte-Anne de Montigny-sur-Aube, sépulture des Armynot, où ils furent ensevelis ;

B. Benigne Armynot, écuyer, seigneur de Santenoge, marié avec Prudente *Fichot*, fille de Robert Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, et de demoiselle Anne de Gand. Leurs enfants furent :

a. Edmonde Armynot, dame de Beaugerard en partie, mariée, par contrat du 21 août 1652, avec Nicolas *d'Avrillot*, écuyer, seigneur d'Essey, et par elle de Beaugerard, lieutenant de cavalerie au régiment de Choiseul, fille de Jacques d'Avrillot, écuyer, seigneur d'Essey et de Chaffault, et de Catherine de Pointes ;

b. Jeanne Armynot, femme de Mathieu *du Louvet*, seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey ;

4°. Anne Armynot, femme de Claude de *Gissey*. Ils vivaient le 24 août 1586.

IV. Jean ARMYNOT, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, naquit en 1544. Il suivit toute sa vie le parti des armes, et devint capitaine (gouverneur) pour le Roi de la ville de Montsaugéon, place alors importante à cause de son voisinage avec la Franche-Comté et la Lorraine. Il fut assassiné dans l'exercice de cette charge le 28 juin 1570, non sans quelques soupçons que le coup n'eût été dirigé par la faction des Guises. Il avait épousé, par contrat du 27 mai 1571, passé devant Mamès Baraige, notaire à Belan, Claude THOMELIN, fille de Didier Thomelin, con-

THOMELIN :  
coupé d'or et de  
gules, à l'épée  
en pal de l'un à  
l'autre.

seiller du Roi, et son receveur-général en Bourgogne. A ce contrat furent présents Thibaut de la Baume, écuyer, Didier Morant, maître pour le Roi à Bar-sur-Seine, Jean Haulmonté de Cour-l'Évêque, Antoine Thomelin, nobles et puissants seigneurs Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, Jean de Lantage, chevalier, seigneur de Belan, Arvier de Cléron, seigneur de Saffres, Etienne Rémond, docteur ès droits, avocat pour le Roi à Châtillon-sur-Seine, Jean de Silly, écuyer, co-seigneur de Brion et Jean Odinot, prieur de Louesme, tous parents et amis des époux contractants. Après la mort de Jean Armynot, Claude Thomelin se remaria, avant le 14 décembre 1599, avec Nicolas du Bouchet, seigneur de Riel-Dessus, et en eut postérité, qui s'éteignit dans celle de son premier mari, comme on le verra ci-après. Jean Armynot en avait eu un fils unique, nommé Jean III, qui suit.

V. Jean ARMYNOT, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, né le 25 mars 1566, eut, dans sa jeunesse, une affaire d'honneur avec un capitaine italien, nommé *Horatio*, qui tenait le parti de la ligue, et il le tua en duel. La maison et les propriétés de Jean Armynot, situées à Montigny-sur-Aube, furent à cette occasion détruites et saccagées, et les titres de famille brûlés et dispersés. Un certificat du duc de Guise, du 26 août 1587, porte qu'il servait alors comme archer, avec son oncle Michel Armynot, dans les armées du Roi, en la compagnie du comte de Chaligny, et conséquemment l'oncle et le neveu furent exemptés du ban et arrière-ban, auquel ils avaient été appelés. Jean III rendit hommage au comte de Châteauvillain pour le fief de Bonchemin le 22 mars 1588; et, le 4 mai 1594, il obtint une sentence au bailliage de la Ferté-sur-Aube, contre Élisabeth le Grand, veuve de Michel Armynot, écuyer, son tuteur. Il mourut en 1597, des suites des blessures qu'il avait reçues dans les guerres civiles du Lyonnais, où il commandait une compagnie de gens de pied pour le service du Roi. Il avait épousé, par contrat du 21

BLAISOT :  
d'azur, à l'anneau  
clatonné d'or.

juin 1587, passé devant Aubry, notaire à Autricourt, en présence de Claude Thomelin, sa mère, de Michel Armynot, son oncle, de Louis d'Auvergne, écuyer, de Nicolas Thomelin, etc., etc., Edmonde BLAISOT, fille de Nicolas Blaisot, et d'Edmée de Neufvy. Elle se remaria en secondes noces, avant le 6 février 1598, avec Louis d'Auvergne, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'une compagnie de gens de pied français pour le service du Roi, puis en troisièmes noces avec Gaucher Andrieu, écuyer, dont elle eut Anne Andrieu, accordée avec le seigneur de Varennes, maître-d'hôtel du Roi et grand-bailli de Mâcon. Elle avait rendu son premier mari père d'un fils et d'une fille :

- 1°. François I<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit;
- 2°. Renée Armynot, femme de Didier Scordel, gentilhomme de la vénerie du Roi.

VI. François ARMYNOT, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, naquit le 23 septembre 1593. Il fut homme d'armes de la compagnie d'ordonnance sous la charge du marquis d'Andelot, suivant un certificat du 13 février 1616. Par lettres du 17 avril 1621, l'évêque-duc de Langres, pair de France, lui accorda le droit de coupe de bois en la forêt de la Contance. Il fut admis dans la chambre de la noblesse des états de la province de Bourgogne, tenus à Dijon en 1653 (1); et testa en faveur de ses petits-enfants le 23 avril 1658. Il avait épousé, par contrat passé devant Finet, notaire à la Chaume, le 29 décembre 1613, Elisabeth SCORDEL, sœur de Didier Scordel, de laquelle il laissa deux fils :

SCORDEL :  
de sinople, au  
cor de chasse  
d'argent.

- 1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;
- 2°. Edme Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, surnommé *le Boiteux*, parce que, s'étant trouvé au siège de la Motte en Lorraine, en 1645, et servant alors en qualité d'enseigne au régiment de Francières, il y eut la cuisse emportée

---

(1) Voyez le catalogue des gentilshommes qui ont assisté à ces états, in-fol., p. 38. Ce fait est aussi constaté par un certificat de M. Rousselot, secrétaire en chef des états de Bourgogne, daté du 30 mars 1780.

d'un boulet de canon. Il ne cessa pas de servir depuis et jusqu'à l'âge le plus avancé. Il avait épousé *Simone de Billard de Beaufort*, fille d'*Etienne de Billard*, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de damoiselle *Simonne de Beaufort*, de la maison des seigneurs de Launay, en Champagne. Il en eut :

*Louis-Etienne Armysnot*, écuyer, seigneur de Montrichard, mort sans postérité.

VII. *Jean-Baptiste Armysnot*, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né le 17 septembre 1621, commença d'abord à servir en qualité de cadet dans un régiment d'infanterie, et fut ensuite cornette du régiment du comte de Lignon, lieutenant dans celui de la Guillotière, cavalerie, puis garde du cardinal Mazarin, en 1656, suivant un certificat de *M. de Besmaux*, capitaine de ces gardes, du 1<sup>er</sup> novembre de cette année, et enfin garde-du-corps du Roi dans la compagnie écossaise. Il mourut à Paris, dans l'exercice de ce grade, le 5 août 1664, et fut enterré au charnier des Innocents. Il s'était marié, par contrat du 14 août 1652, passé devant *Noël Amiot* et *Blaise Morel*, notaires à Montigny et à Veuxailles, en présence et du consentement d'*Auguste Armysnot*, écuyer, seigneur de Préfontaine, de noble *Jean Bonnet*, capitaine du château de Montigny, de *Claude du Bouchet*, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, frère de la future épouse, et d'*Alexandre Laprée*, écuyer, seigneur du Buisson, et par dispenses de parenté, datées du 10 juillet 1655, avec damoiselle *Susanne du Bouchet*, sa cousine, fille de *Joachim du Bouchet*, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, et d'*Anne de Neufvy*. *Susanne du Bouchet* paraît dans des actes des 6 février, 10 et 22 mai et 27 octobre 1666, et elle vivait encore le 1<sup>er</sup> mars 1687. Ses enfants furent :

ne Boccart  
écartelé, aux 1 et  
4 d'azur, semés  
de croisettes re  
croisetées et fi  
chiées d'or, à la  
bande du même.  
brochant sur le  
tout, qui est de  
Rapt; aux 2 et 3  
d'argent, à la  
fauce de sable,  
accompagnée en  
chef de 3 merlet  
tes, et en pointe  
d'un lion léopardé,  
le tout du  
même, qui est  
de Neufvy; sur le  
tout tiercé en  
fauce, au pre  
mier d'argent, à  
3 lionceaux de  
gueules; au deu  
xième d'azur,  
au croissant d'ar  
gent, surmonté  
d'une étoile du  
même; au 3 de  
sable, fretté d'or,  
qui est du Bou  
chet.

- 1°. *François II<sup>e</sup>* du nom, dont l'article suit ;
- 2°. *Anne Armysnot*, héritière en partie de *François Armysnot*, seigneur de *Beauregard* et de *Bonchemin*, son aïeul, le 25 avril 1658. Elle épousa *Jean le Maire*, écuyer, seigneur de la Tour et du Fays.

VIII. *François Armysnot*, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, succéda à son père dans les seigneuries de Montrichard et

de Bonchemin, et fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet. Michel Armynot, son curateur, obtint du duc de Vitry, le 4 décembre 1664, un délai pour rendre foi et hommage en leur nom à cause des terres de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, mouvantes du comté de Châteauvillain. Le 23 janvier 1675, François Armynot fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse qui devait se rassembler à Chaumont le 11 février suivant. Le 24 mars de la même année, il transigea avec Edme Armynot, écuyer, seigneur en partie de Montrichard, son oncle; et acquit une partie du fief de Fée-le-Châtelet le 13 mars 1699. Il servit pendant plusieurs années en qualité de lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie. Ayant été deux fois inquiété dans sa noblesse par les habitants de la paroisse de Boudreville, où il demeurait, et par le fermier du droit de francs-fiefs, il y fut maintenu par sentence de l'élection de Langres, du 23 décembre 1705, et par ordonnance de M. Lescalopier, intendant de Champagne, du 1<sup>er</sup> novembre 1718. Il mourut au mois de février 1730. Il avait épousé, 1<sup>o</sup> par contrat du 25 février 1680, passé devant Guérapin, notaire à Veuxaullles, en présence de Susanne du Bouchet, sa mère, d'Edme Armynot, écuyer, son oncle, d'Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Nicolas Lambert, écuyer, capitaine au régiment de Roncherolles, de Louis du Boutet, seigneur de Sancy, de Joseph de Cordon, écuyer, seigneur de la Tour de Veuxaullles, de Pierre Millot, cheval-léger du duc d'Enghien, d'Anne Armynot, de Nicolas d'Avrillot, écuyer, seigneur de Santenoge et de Beaugard en partie, de messire Georges Martin de Choisey, chevalier, seigneur de Barjon, etc., etc., Marguerite DE CHARLOIS, morte avant le 23 août 1695, fille de Claude de Charlois, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Choiseul, et de dame Marguerite d'Avrillot (1); 2<sup>o</sup>. Jeanne LE REUIL. Ses enfants furent;

DE CHARLOIS :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'Avrillot; aux  
2 et 3 de sable,  
semés de croisettes  
recroisettes et  
fichées d'or, au  
lion couronné du  
même, lampassé  
et armé de gueu-  
les, qui est de  
Secy - Montbel-  
liard; sur le tout  
d'azur, au che-  
vron d'or; au  
chef de sinople,  
qui est de Char-  
lois.

LE REUIL :

(1) Cette famille d'Avrillot, originairement militaire et du Bas-signy, remonte par titres filiatifs jusqu'au règne de Philippe de

*Du premier lit :*

- 1°. Nicolas, dont l'article viendra ;
- 2°. Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, près Bar-sur-Seine, qui fut capitaine dans un régiment d'infanterie. Il s'allia, par contrat du 12 août 1720, avec damoiselle Catherine *des Chiens*, fille de messire Louis des Chiens, chevalier, seigneur de Maison-Rouge, et de dame Marie-Madelaine de Curel. De ce mariage vinrent :
- A. Claude Armynot, seigneur de Maison-Rouge, époux de Marguerite *de Mongeot*, et père de trois fils ;
- a. Louis Armynot, officier d'infanterie, marié avec Charlotte *de la Croix*, et décédé sans postérité ;
- b. Joseph-Ambroise Armynot, établi à Langres et sans enfants ;
- c. Claude Armynot, dit le chevalier de Maison-Rouge, qui a épousé, à Arc-en-Barrois, en 1790, Marie-Madelaine-Sophie *de Champagné de la Pommeraye*, fille de Charles-Nicolas-Quentin, comte de Champagné, d'une ancienne maison de chevalerie de Bretagne, et de dame Marie-Madelaine Gilles de Pavant ;
- B. Catherine Armynot, morte sans alliance ;
- 3°. Joseph Armynot, écuyer, sieur de Bonchemin, qui se maria à Saint-Martin de Réé, au pays d'Aunis, suivant le consentement que son père lui donna à ce sujet le 18 septembre 1718. Il mourut sans postérité ;
- 4°. Marguerite Armynot, morte sans alliance ;

*Du second lit :*

- 5°. François Armynot,            )
- 6°. Joseph Armynot,            )
- 7°. Claire Armynot,            )
- 8°. Jeanne Armynot,            )
- 9°. Marguerite Armynot,        )
- 10°. Madelaine Armynot,        )
- tous décédés sans postérité.

### IX. Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin,

Valois. Elle s'est divisée en trois branches : une s'est établie à Paris, et une autre en Lorraine : la troisième, qui est la cadette, est restée en Champagne, et a toujours continué la profession des armes. De la branche de Paris est sortie la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Barbe Avrillot, connue sous le nom de madame Acarie, et décédée en 1618), fondatrice des Carmélites en France, béatifiée par Pie VI en 1791. La branche de Champagne a contracté la plupart de ses alliances dans des maisons de chevalerie, telles que celles de Beaujeu-sur-Saône, de Scy-Montbelliard, de Doncourt, de Pointes, d'Anglure, de Clermont-Gallerande, etc., etc.

Par les Charlois, la famille Armynot du Châtelet se trouve alliée de très-près à la maison de Martin de Choisey, et par celle-ci à M. le duc de Raguse et à MM. de Nogent.

né le 19 octobre 1688, servit dès l'âge le plus tendre en qualité de cadet, monté et équipé à ses frais, dans le régiment de Broissia, dragons, avec lequel il fit six campagnes. Mais, ayant fait de grandes pertes à l'armée, et surtout au siège de Douay, où il était renfermé, il se vit contraint de quitter le service pour réparer sa fortune délabrée. Son père lui fit don du fief de Bonchemin le 18 janvier 1724. Il fut institué tuteur de Joseph Armynot et curateur de François Armynot, ses frères germains, le 12 mai 1730; rendit foi et hommage au comte de Toulouse le 11 août 1732, et lui fournit le dénombrement de Fée-le-Châtelet le 23 mai 1733. Ayant été recherché sur sa noblesse par le fermier du droit de franc-fiefs, il y fut maintenu sur le vu de ses titres, par ordonnance de M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, au mois d'août 1736. Nicolas Armynot du Châtelet mourut le 9 juin 1747. Il avait épousé, 1° par contrat passé devant Petitot, notaire à Dancevoir, le 17 août 1716, Marie-Anne DE CHAMPEAUX, morte le 9 juin 1733; fille d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Présfontaine, de Véroilles et de Jussey, et de Marie-Diane de Machat de Pompadour-la-Méchaussée; 2° Jeanne DE BOUSSARD, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

DE CHAMPEAUX : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de sable, chargée de 3 besants du champ, et accompagnée de 2 croisettes palettes de gueules, qui est de Champeaux; aux 2 et 3 d'azur, à 2 chefs d'or antiques, adossés et entretenus, qui est de Clugny.

DE BOUSSARD : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 fleurs tigées d'or, et en pointe d'un lion du même.

- 1°. Joseph-Henri, dont l'article suit ;
- 2°. Louis-Etienne Armynot du Châtelet, qui servit long-temps dans le corps de la gendarmerie. Il laissa d'Anne Popelard, sa femme ;
  - A. Claude Armynot du Châtelet, lieutenant de vaisseau de la marine royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a servi la cause du roi dans l'émigration, et a eu le crâne ouvert par un biscayen au siège de Dunkerque en 1793. Il est marié avec Marie-Claude de Georgemel, et n'a point d'enfants ;
  - B. Deux demoiselles ;
- 3°. François III° du nom, auteur de la seconde branche du CHATELET, rapportée ci-après ;
- 4°. Marguerite Armynot du Châtelet, émancipée avec ses frères le 23 mars 1748.

X. Joseph-Henri ARMYNOT DU CHATELET, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, naquit



le 31 octobre 1726. Il servit dans la gendarmerie, et y fit avec honneur les campagnes de Flandre sous Louis XV, aux termes d'un certificat délivré, le 1<sup>er</sup> décembre 1747, par M. de Lesperoux, capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandre. Il s'allia, par contrat du 12 août 1748, passé devant Bourcey, notaire à Ancy-le-Franc, avec damoiselle Madelaine du POTET, fille de Philippe-François du Potet, écuyer, co-seigneur de la Chapelle et de Sennevoy, et de dame Marie-Charlotte des Martins. Le 26 septembre 1753, les habitants de Montigny-sur-Aube adressèrent à Joseph-Henri Armynot du Châtelet une sommation pour qu'il eût à réparer la chapelle de sa famille en l'église paroissiale de ce lieu. Il figure dans des actes des 2 septembre 1756, 8 février 1757, 29 novembre 1766, 17 mai 1778, 1<sup>er</sup> février 1779 et 27 juin 1787, et il reçut des lettres de convocation, le 28 février 1789, pour assister à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Chaumont, afin de procéder à l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a eu dix enfants :

de Potet :  
d'azur, à la bande  
d'or, accompa-  
gnée de 3 pots du  
même.

- 1°. Philippe-François Armynot du Châtelet, mort ecclésiastique ;
- 2°. Jean-Antoine Armynot du Châtelet, lieutenant d'infanterie ;
- 3°. Louis-Armynot du Châtelet, ancien lieutenant de cavalerie. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, frères de Louis XVI, et celles de 1793, 1794, 1795 et 1796 à l'armée de Condé, dans le corps des chasseurs nobles. Il a été tué au combat sanglant d'Ober-Kamlack, le 13 août de cette dernière année 1796, ayant alors 28 ans de service, et étant à la veille d'être nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 4°. Nicolas-Eugène, dont l'article suit ;
- 5°. Jean Elie, } dont la postérité sera mentionnée après
- 6°. Nicolas II, } celle de leur frère aîné ;
- 7°. Françoise Armynot du Châtelet, épouse de Germain d'Huis-sier, écuyer, des anciens seigneurs d'Agencourt, en Auxois ;
- 8°. Henriette Armynot du Châtelet ;
- 9°. Thérèse Armynot du Châtelet ;
- 10°. Claire Armynot du Châtelet.

**XI. Nicolas-Eugène ARMYNOT DU CHATELET**, chevalier, seigneur de Riel-Dessus et de Blanchevaux, près Châtillon-sur-Seine, né le 28 avril 1760, actuellement

chef des nom et armes de la famille, et chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, a assisté aux assemblées de la noblesse des ville et bailliage de Dijon, tenues les 8 février et 28 mars 1789. Il a épousé, par contrat du 22 juillet 1782, passé devant Lereuil, notaire à Courban, damoiselle Marie-Anne DE COLLE-  
NEL DE CLERVILLE, fille de messire Jacques-Joseph-Melchior de Collenel, chevalier, seigneur de Clerville, ancien officier de cavalerie, gentilhomme du prince Clément de Lorraine, frère de l'empereur François I<sup>er</sup>, et de dame Marguerite-Nicole de Gaynot. De ce mariage sont issus :

DE COLLENEL :  
d'or, à 3 chevrons de gueules, crenelés d'azur, accompagnés en chef de 3 roses en gueules boutonnées d'argent, et en pointe d'un croissant d'azur.

- 1<sup>o</sup>. Philippe Armynot du Châtelet, chevalier, né le 5 mai 1784 ;
- 2<sup>o</sup>. Claude-Narcisse Armynot du Châtelet, chevalier, né le 8 juillet 1786, propriétaire par indivis de Riel-Dessus, marié à Saint-Méry, en Brie, le 11 octobre 1824, avec damoiselle Angélique-Rosalbe le Féron des Tournelles, fille de messire Charles-Philippe le Féron, chevalier, seigneur des Tournelles, ancien sous-lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X), lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Angélique-Claude Angenoust. Il est décédé le 3 septembre 1825, laissant :  
Philippe Armynot du Châtelet, né à Troyes le 29 mars 1826.

XI. Jean-Élie ARMYNOT DU CHATELET, ancien garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Beauvau, a épousé Marie-Jeanne DE LA LOGE DE LA BARRE, d'une ancienne famille du Bourbonnais établie en Bourgogne, fille de Henri de la Loge, écuyer, sieur de la Barre (1), et d'Anne Sommier. Il n'existe plus de ce mariage qu'un fils nommé :

DE LA LOGE :  
parti, au 1 de gueules, au lion léopardé d'or ; au 2 d'azur, à 3 fasces d'or.

XII. Nicolas-Victor ARMYNOT DU CHATELET, qui a épousé Elisabeth BAILLIT, veuve de Louis-Toussaint de

BAILLIT

(1) Henri était fils de Jean-Baptiste de la Loge de la Barre, marié avec Marie-Anne de Badier, fille d'Etienne de Badier, chevalier d'honneur au présidial de la Montagne, et de Marie Jouard ; et Jean-Baptiste avait pour père Henri de la Loge, sieur de la Barre, époux de Marie du Buisson.

Breuze , écuyer, seigneur de Pré, laquelle est décédée, laissant :

Nicolas-Jules-Paul Armysnot.

XI. Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, II<sup>e</sup> du nom, né le 28 avril 1769, a épousé, au mois de décembre 1797, damoiselle Elisabeth-Monique LE LIEUR, d'une très-ancienne famille noble de Normandie, fille de Nicolas le Lieur, écuyer, seigneur de Chaast, près Troyes, officier de cavalerie, aide-de-camp de M. le duc de Bouteville, et de damoiselle Marie-Anne-Françoise Gobert. Ils ont pour enfants :

LE LIEUR :  
d'or, à la croix  
partie denchee  
d'argent et de  
gueules, canton  
nee de 4 têtes de  
leopard d'azur,  
lanspassées de  
gureles.

- 1<sup>o</sup>. Nicolas-Alfred Armysnot du Châtelet, né le 5 mars 1812 ;
- 2<sup>o</sup>. Denise Armysnot du Châtelet, née le 20 septembre 1798, mariée en Périgord avec Felix *Faulcon de la Roquette* ;
- 3<sup>o</sup>. Julie-Philippine Armysnot du Châtelet, née le 19 août 1801.

#### SECONDE BRANCHE DU CHATELET.

X. François ARMYNOT, III<sup>e</sup> du nom, *dit* le chevalier DU CHATELET, né le 5 mars 1732, troisième fils de Nicolas Armysnot du Châtelet, chevalier, et de Marie-Anne de Champeaux, fut seigneur en partie de Féele-Châtelet et de Bonchemin. Il servit dans sa jeunesse comme volontaire, armé et équipé à ses dépens, pendant cinq années au régiment de Ségur, infanterie, connu depuis sous le nom de Briqueville : mais, ayant été grièvement blessé à la prise du fort Mahon, en 1756, il fut obligé de quitter le service. Il épousa à Vassy, en Champagne, damoiselle Marie Madelaine VAUCHELET, de laquelle il eut :

VACHELET :

- 1<sup>o</sup>. François IV<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Louis-François, dont l'article suivra celui de son frère aîné ;
- 3<sup>o</sup>. Louise-Barbe-Françoise Armysnot du Châtelet, née au mois d'avril 1775.

XI. François ARMYNOT, IV<sup>e</sup> du nom, chevalier du CHATELET, ancien officier d'infanterie, est né à Méry-

sur-Seine le 27 décembre 1768. Il a émigré en 1791, pour la cause royale, a servi dans divers corps pendant la guerre de la révolution, entre autres dans le régiment de Loyal-Emigrants, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, avec lequel il a fait la campagne de 1794, et s'est trouvé à la belle sortie de Menin en avril de la même année. Il a été blessé grièvement à la jambe droite le 31 mars 1795, à la défense du pont de Meppen, dans le pays de Munster, servant alors dans le régiment d'York-Rangers, à la solde anglaise; a joint l'armée de Condé le 22 novembre de la même année 1795, et a fait partie de la compagnie n° 2 du corps des chasseurs nobles, qu'il n'a pas quittée jusqu'au dernier licenciement de cette armée, effectué en 1801. Il a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du Roi datée du 23 octobre 1814, et a été reçu en cette qualité par Mgr. duc d'Angoulême le 5 novembre suivant. Au 15 mars 1815, il s'est présenté dans le corps des gardes de la Porte, pour la défense du Roi et de la famille royale, et combattre l'usurpateur; il a été nommé capitaine d'infanterie par ordonnance du 25 septembre de la même année, et admis, le 1<sup>er</sup> décembre suivant, en qualité de chevalier de justice de l'ordre noble de Saint-Hubert des duchés de Lorraine et de Bar. Il a été nommé, les 24 mai, 4 juillet et 25 septembre 1816, chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse, dit de l'Ange-Gardien ou des quatre Empereurs, du Lion de Holstein et du Phénix noble de Hohenlohe, et il a obtenu l'autorisation de porter la décoration de ce dernier ordre le 1<sup>er</sup> août 1817. Il a épousé, à Châteauvillain, le 13 août 1810, demoiselle Marie-Jeanne GIBRAT, décédée à Paris le 7 juin 1820, fille de Jean Gibrat et de Geneviève-Luce Goualle. Il a eu un seul

GIBRAT :

Ernest-Joachim Armynot du Châtelet, né à Paris le 19 mai 1812.

XI. Louis-François ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, né à Méry-sur-Seine le 16 décembre 1769, a

émigré avec son frère aîné en 1791, a servi dans différents corps royaux, entr'autres dans le régiment Loyal-Émigrants, et a été blessé pendant le siège de Menin, en avril 1794, et estropié à l'affaire d'Hooghehède en juin de la même année. Il s'est retiré temporairement à Stade, en Hanovre, et y a épousé, le 5 mai 1796, demoiselle Anne-Charlotte-Madelaine POLLITZ, fille de Philippe-Otto Pollitz, citoyen de cette ville, et de Marguerite-Adélaïde Mayer. De ce mariage sont issus :

POLLITZ :  
deux écussons  
passés en sautoir  
et cantonnés de 4  
roses.

- 1°. Jean-Ludolphe Armynot du Châtelet, né à Stade le 30 mai 1805 ;
- 2°. François-Louis-Joseph Armynot du Châtelet, né à Rées, près Wesel, le 10 novembre 1809, décédé à Strasbourg au mois de février 1818 ;
- 3°. Olivier-Louis-Ferdinand Armynot du Châtelet, né à Paris le 23 août 1814, mort à Strasbourg au mois de février 1816 ;
- 4°. Charles-Jean-Olivier Armynot du Châtelet, né à Strasbourg le 28 mai 1817 ;
- 5°. Philippe-Louis-Alexandre Armynot du Châtelet, né à Strasbourg le 17 juin 1821 ;
- 6°. Anne-Marie-Julie-Marguerite Armynot du Châtelet, née à Stade le 26 octobre 1797, décédée au même lieu en juillet 1804 ;
- 7°. Louise-Joséphine Armynot du Châtelet, née à Stade le 15 juin 1800, mariée à Strasbourg, le 18 octobre 1824, avec Charles-Auguste Cavenne, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils de François-Alexandre Cavenne, inspecteur-divisionnaire des ponts-et-chaussées, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, et de dame Thérèse-Victoire-Adélaïde du Pont ;
- 8°. Philippine-Madelaine Armynot du Châtelet, née à Stade le 15 juin 1803, morte à Paris au mois de mars 1808 ;
- 9°. Marie-Honorine-Louise Armynot du Châtelet, née à Paris le 14 novembre 1807 ;
- 10°. Herminie-Louise-Madelaine Armynot du Châtelet, née à Lubeck le 16 avril 1812.

#### SEIGNEURS DE PRÉFONTAINE, *éteints*.

IV. Michel ARMYNOT, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine, né le 2 octobre 1548, second fils de Claude Armynot, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles et de Beauregard, et d'Antoinette Morant, dame de Courcelles, suivit pendant toute sa vie la profession des armes, et fut capitaine du château de Gurgy. Le 14 décembre 1579,

il transigea comme curateur de Jean Armynot, seigneur de Montrichard, son neveu, avec Claude Thomelin, mère et tutrice de celui-ci. Il est qualifié gruyer du duché-pairie de Langres, dans un partage qu'il fit avec Antoinette Morant, sa mère, le 24 août 1586. Il servait en qualité d'archer, sous le comte de Chaligny, le 26 août 1587. Ayant joint dans la même année la noblesse du ban et arrière-ban de la province de Champagne au siège d'Étampes, il y tomba malade des suites des blessures qu'il avait reçues et des fatigues qu'il avait éprouvées pendant ce siège, et vint mourir à Paris le 13 novembre de la même année. Michel Armynot fut enseveli dans l'église Saint-Paul. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1576, passé devant Riel et Fricandot, notaires à Châtillon-sur-Seine, Élisabeth LE GRAND DE SAINTE-COLOMBE, de la maison des comtes de Saulon-la-Rue, en Bourgogne, fille de Guillaume le Grand, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, de Bréviande, etc., et de damoiselle Guillemette de Saumaise de Chasans. Cette dame obtint, le 8 octobre 1593, un arrêt de la cour des aides de Paris contre les habitants de Montigny-sur-Aube. Leurs enfants furent :

LE GRAND :  
écartelé, aux 1  
et 4 vairés d'or et  
de gueules, qui  
est de le Grand;  
aux 2 et 3 d'azur,  
au chevron plié  
d'or, accompagné  
de 3 glands du  
même, qui est de  
Saumais.

- 1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
- 2°. Claude Armynot, écuyer, seigneur de Féc-le-Châtelet, de Bonchemin et en partie de Latrecey, de Bayel-sur-Aube, et des Forges-les-Vendœuvre, né le 6 octobre 1583. Il accompagna, en 1625, M. d'Estrées dans la Valteline, servant alors dans la compagnie de cheval-légers du baron de Chalencey. Un certificat du gouverneur de Rocroy, daté du 23 mars 1626, constate que Claude Armynot avait été précédemment lieutenant d'infanterie dans le régiment de Marcheville. Il fut pourvu, par provisions du 1<sup>er</sup> décembre 1650, de la charge de gentilhomme de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Il s'était allié, par contrat passé le 20 juin 1627, devant Roger, notaire à Bar-sur-Aube (acte portant qu'il était à cette époque homme d'armes des ordonnances du Roi), avec demoiselle Marguerite de Mergoy, fille de Claude de Mergoy, écuyer, et de Madelaine de Lux de Ventelet. Elle le rendit père d'un fils et de trois filles :

- A. Edme Armynot, écuyer, gendarme au régiment de Francières-Choiseul, mort à 17 ans le 27 décembre 1655 ;
- B. Reine Armynot ;
- C. Madelaine Armynot ;

D. Nicole Armynot, femme de messire *Nicolas Lambert*, capitaine au régiment de Roncherolles, cavalerie, et gentilhomme ordinaire de la maison du Roi ;

3°. Pierre Armynot, écuyer, né le 17 avril 1581. Il fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance commandée par le marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne et en Brie, ensuite capitaine du château de Gurgy, et gruyer noble des forêts de l'évêché-duché-pairie de Langres. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1606, passé devant Finet, notaire à la Chaume, et Donnoy, notaire à Montigny-sur-Aube, en présence de Jean de Villiers, écuyer, mari d'Anne de Gand; de haut et puissant seigneur messire René d'Amoucourt, seigneur de Montigny, Jacques et François Fichot, François et Mathelin des Chiens, Jean de Nogent, sieur d'Obtrée, Bonaventure et Etienne Remond, tous écuyers, damoiselle Edmonde *Fichot*, fille de Robert Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, procureur du Roi au bailliage de la Montagne, et de damoiselle Anne de Gand, et sœur de Prudent Fichot, femme d'Edme Armynot, seigneur de Santenoge, cousin-germain de Pierre Armynot. Celui-ci mourut à Autun le Vendredi-Saint 1636, et fut inhumé à Viviers-sur-Ouche, où le fut depuis sa femme, qui mourut quatre ans après lui. Ils laissèrent :

A. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, marié, par contrat passé devant Claude Pingeon, notaire à Chanceaux, le 9 juillet 1630, avec Marie *Jaquotot*, d'une famille noble du parlement de Dijon, fille de Claude Jaquotot, et de Marguerite de Repas. Il en eut cinq filles :

a. Marguerite Armynot, femme de Jean *le Reuil* ;

b. Claire Armynot, qui fut maintenue dans sa noblesse, par ordonnance du vicomte-maieur et du conseil-municipal de Dijon du 23 juin 1672 ;

c. Edmonde Armynot, morte sans alliance ;

d. Jeanne Armynot, mariée, par contrat passé devant Auvray et Parques, notaires au châtelet de Paris, le 16 mars 1672, avec Henri-Louis-François *Périer*, écuyer, seigneur du Treuil, fils de feu Pierre Périer, écuyer, sieur du Chabot, capitaine d'infanterie, et de dame Marie de Rancé ;

e. Jeanne Armynot, morte sans avoir été mariée ;

B. Michel Armynot, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, docteur en théologie et en droit canon, chancelier et procureur-général de l'université de Bretagne et recteur de la Ferté-sur-Aube ;

C. Marguerite Armynot, femme de Pierre *Guichard*, fils de Jean Guichard, écuyer, commissaire des guerres à Troyes ;

4°. Charles Armynot, qui fut pendant long-temps homme d'armes des ordonnances du Roi, ensuite secrétaire du cabinet de Louis XIII, et enfin bailli de Châteauvillain. Il laissa d'Anne *Martin*, sa femme, fille de Prudent Martin, écuyer, seigneur de Grissev ;

A. Françoise-Dorothee Armynot, femme de noble Jean de *Bonnet*, écuyer, seigneur à cause d'elle de Féc-le-Châ-

telet. De leur mariage sont descendus MM. le Febvre de Gurgy et de Mauvilly, M. le maréchal duc de Raguse, et M. le lieutenant-général comte de Vaubois, ces deux derniers pairs de France;

B. Marguerite Armynot, qui épousa 1°. par contrat du 4 février 1657, Simon de Maréchal, écuyer, seigneur d'Hortes, décédé en 1659, fils de noble François de Maréchal, avocat au parlement, et de damoiselle Agnès de Joisel de Betoncourt; 2°. Antoine de Valette, écuyer, capitaine au régiment de Brinon. Elle fit son testament le 5 février 1665. Elle fut l'aïeule de Charles-Louis de Maréchal, lieutenant des gardes de l'empereur Charles VII, électeur de Bavière, qui épousa en Allemagne, au mois de juin 1741, Marie-Elisabeth-Ernestine, comtesse d'Auffz et du Saint-Empire romain, dame de l'ordre de la Croix-Etoilée, veuve du comte de Metsch, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, vice-chancelier de l'empire, et mère de la princesse de Kevenhuller-Metsch. (*Armorial général de France*, registre III, partie II article DE MARESCHAL.);

5°. Charlotte Armynot, femme de noble Antoine Millot, lieutenant-général et garde-des-sceaux du bailliage de Langres.

V. Jean-Baptiste ARMYNOT, écuyer, seigneur de Préfontaine, naquit le 15 février 1579. Il commença à servir dans différentes compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, notamment, en 1616 et 1617, dans celle du marquis de Brezé. Le 11 août 1622, il reçut des lettres de convocation pour le ban et arrière-ban à Sens; il était à cette époque cheveu-léger de la compagnie de M. de Damas. Il faisait partie, en 1627, de la compagnie des gens de pied du seigneur de Nogent, premier capitaine du régiment de Marcheville. Il servit sous le maréchal de Vitry, en Provence; fut ensuite maréchal-des-logis de la compagnie de 30 gentil-hommes, cheveu-légers, de Scipion d'Aquaviva d'Aragon, duc d'Atri et comte de Châteauvillain, avec laquelle il servit à l'armée du duc de Guise, au passage de Mansfeld, et fut depuis capitaine d'une compagnie de 100 cheveu-légers (1). Jean-Baptiste Armynot mourut à Épinal, le 29 juin 1635, des suites des blessures

---

(1) Tous ces faits sont rapportés dans une enquête juridique faite, le 19 juillet 1645, sur sa noblesse: il y est dit que le sieur de Gand, cousin de Jean-Baptiste Armynot, était en même temps cornette de cette compagnie de cheveu-légers.



qu'il avait reçues au siège de Porentruy, étant alors pourvu de la charge de maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnances de Henri de Bourbon, prince de Condé. Il avait épousé, par contrat du 2 septembre 1605, damoiselle Claude du BOUCHET (1), fille de Nicolas du Bouchet, seigneur de Riel-Dessus, et de Philippotte Mallion, sa deuxième femme. Elle le rendit père de :

du BOUCHET :  
comme à la page  
9.

- 1°. Auguste, dont l'article suit ;
- 2°. Charles Armynot, prêtre, curé de la Margelle-sous-Léry ;
- 3°. Alexandre Armynot, écuyer, qui, après 12 ans de service dans les armées du Roi, fut tué, en 1650, dans une affaire en Italie, à la tête d'un corps de volontaires qu'il commandait ;
- 4°. Elisabeth Armynot, femme de Jacques *Scordet*, seigneur du Val, homme d'armes dans une compagnie d'ordonnance ;
- 5°. Philiberte-Agathe Armynot, mariée à noble François *Millot*, bailli de Saint-Bris.

VI. Auguste ARMYNOT, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Vougrey, de Riel-Dessus et de Cussangy en partie, servit presque toujours dans les armées du Roi, soit comme volontaire, soit comme homme d'armes en diverses compagnies d'ordonnance, soit enfin en qualité de mousquetaire de la garde. Il comparut au ban, à Langres, le 1<sup>er</sup> août 1642 ; et, le 10 février 1649, il reçut des lettres de convocation pour se trouver à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Langres, ce qu'il effectua le 3 mars suivant. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence du bailliage de Langres, du 16 février 1674. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1636, damoiselle Catherine DE CHALON, fille de Claude de Châlon, écuyer, seigneur de Lan-

DE CHALON :  
écartelé, aux 1  
et 4 de Rupt ; aux  
2 et 3 d'azur, au  
lion d'or, lan-  
passé, armé et  
couronné de  
gueules, qui est  
de l'Evêque ; sur  
le tout de gueu-  
les, à la bande  
d'or, qui est de  
Châlon.

(1) Cette famille du Bouchet est étrangère à la province de Champagne, et est très-bien alliée. Au moyen des deux mariages contractés, en 1605 et 1652, avec Claude et Susanne du Bouchet, par les chefs des branches de Préfontaine et du Châtelet, ces branches ont pu remonter leur ascendance maternelle dans les maisons de Chastenay-Lanty, de Rupt, de Gand et de Vienne. Les alliances de Châlon et de Neuvy ont procuré les mêmes affiliations.

dreville, de Riel-Dessus, de Vougrey, etc., et de Jeanne l'Évesque. Il en eut un fils et deux filles :

- 1°. Jean-Baptiste Armynot, seigneur de Préfontaine, de Vougrey, de Riel-Dessus, et de Cussangy en partie, mort célibataire ;
- 2°. Renée-Bernarde Armynot, dame de Préfontaine, femme de Zacharie du *Wicquet*, écuyer, seigneur d'Olizy, en Champagne ;
- 3°. Philiberte-Agathe Armynot, qui épousa, en 1671, au Château-Bouchet, en Périgord, Jacques de *Machat de Pompadour* (1), seigneur de la Méchaussée, fils de Henri de *Machat de Pom-*

(1) Le nom primitif de cette maison, une des plus anciennes et des plus distinguées du Limosin, était *Jouffre*, orthographié quelquefois *Geoffre* et *Jauffre*, seigneurs de Chabrignac. Voici le jugement qu'en porte M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, à l'occasion d'une alliance de cette maison avec celle de Bourdeille. « Gui de Bourdeille, seigneur en partie dudit lieu, épousa Marie de » Jauffre, qui se trouve mentionnée dans un codicille que son mari » fit le mardi avant la fête de Saint-Barnabé, l'an 1317. Elle pouvait » être issue d'une famille bien noble et bien alliée de ce nom de » Jauffre, qui depuis a changé deux fois de nom, parce qu'en premier lieu François de Machat, petit-fils de Marguerite de Noailles, » qui se fit religieux et qui fut abbé de Saint-Serge d'Angers, donna » son bien à Annet de Jauffre, son frère utérin, à condition de porter le nom et les armes de Machat, et ensuite François de Jauffre, » dit de Machat, seigneur de la Coste, de la Méchaussée et de Lavaux, petit-fils de cet Annet, ayant épousé Françoise de Pompadour, leurs enfants devinrent héritiers des seigneurs de Château-Bouchet du nom de Pompadour, à condition de prendre le nom et les armes de Pompadour. »

Ne pouvant concilier le nom d'*Ornhac* (on prononce d'*Orignac*) que les auteurs du *Gallia Christiana* donnent à François de Machat, abbé de Saint-Serge, avec les armoiries de l'ancienne maison de Machat, que les mêmes auteurs (MM. de Sainte-Marthe) assignent à ce prélat, on avait pensé que celui-ci pouvait être de Machat du côté paternel et d'*Ornhac* du côté maternel. Mais un grand nombre de titres originaux, constatant l'existence de trois maisons de Machat, ils ne laissent plus aucune incertitude sur l'origine paternelle et maternelle de l'abbé de Saint-Serge.

La première maison de MACHAT est une branche présumée de la maison de Ventadour. Elle s'est éteinte après l'année 1371, dans la personne de Jeanne de Machat, laquelle n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Bertrand de Chavagnac, seigneur de Chavagnac et de Cousage, en Auvergne. Jean de Machat, père de cette dame, ayant prévu le cas où sa fille ne laisserait pas de postérité, avait appelé, pour recueillir sa succession, Raimond d'*Ornhac*, son neveu, fils de

padour, sieur de Lavaux, et de Marguerite de Gacon. De ce mariage est issu :

Diane de Machat, dite de la Méchaussée, dame de Préfon-

Géraud, seigneur d'Ornhac, chevalier, et de Soubirane de Machat, sœur de Jean.

Ce Raimond d'Ornhac ayant été astreint à prendre le nom et les armes de Jean de Machat, son oncle, en acceptant sa succession, est devenu le chef de la *seconde maison de MACHAT*. Barthélemine de Sco-railles, son épouse, le fit père de

Raimond d'Ornhac, II<sup>e</sup> du nom, damoiseau, co-seigneur de Pescher, qui fut marié, 1<sup>o</sup> avec Jeanne de Carbonnières; 2<sup>o</sup> avec Marguerite de Noailles, laquelle est qualifiée veuve de lui en 1424. Ses enfants furent :

*Du premier lit :*

- 1<sup>o</sup>. Jean d'Ornhac, seigneur du Pescher, qui, par le testament de son père, du 4 août 1406, fut astreint à porter les nom et armes d'Ornhac seulement, lesquels étaient ceux de sa propre famille. Il eut pour femme Catherine de Saint-Chamans. Cette dame devint héritière de sa maison après la mort de ses frères et sœurs, et Gui d'Ornhac, son fils, en recueillant les biens de sa mère, quitta le nom et les armes d'Ornhac pour prendre ceux de Saint-Chamans, que sa postérité, connue sous les noms de *marquis et comtes de Saint-Chamans*, porte encore de nos jours (1);

*Du second lit :*

- 2<sup>o</sup>. Antoine d'Ornhac, dit de Machat, mort célibataire;
- 3<sup>o</sup>. Pierre d'Ornhac, dit de Machat, qui fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;
- 4<sup>o</sup>. Jean, dont on va parler.

Jean d'ORNHAC, dit de MACHAT, fut, ainsi que ses deux frères Antoine et Pierre, substitué aux nom et armes de Machat, par le testament de leur père, du 4 août 1406. Il eut pour femme Blanche Foucher de Sainte-Fortunade, d'une illustre maison de Limosin, et pour fils unique François d'Ornhac, dit de Machat, qui, ayant renoncé au monde, se fit religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et devint abbé de Saint-Serge. Celui-ci, voyant sa mère veuve et assez jeune, encore pour se remarier et avoir des enfants, lui persuada de convoler à de secondes noces, et s'engagea, par acte du 13 septembre 1438, à instituer héritier de tous les biens de l'ancienne maison de Machat, qu'il avait recueillis, le premier enfant mâle qui naîtrait de

(1) Les armoiries de la maison d'Ornhac étaient : d'or, à 3 corbeaux de sable. Celles de Saint-Chamans sont : de sinople, à 3 fasces d'argent; à l'engrèlure du même, mouvante du chef.

taine, mariée avec Edme de *Champeaux*, seigneur de Vérouilles et de Jussey, qu'elle rendit père de :

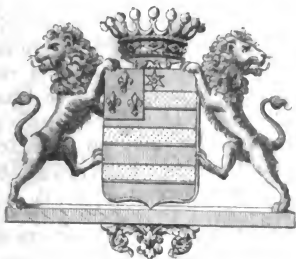
Marie-Anne de *Champeaux*, alliée, en 1716, à Nicolas *Armynot du Châtelet*, mariage qui a réuni la dernière branche de la famille *Armynot* à la branche aînée.

cette seconde union. Blanche Foucher de *Sainte-Fortunade*, suivant le conseil de son fils, prit pour deuxième époux Raoul ou Rouffot de *Jouffre*, cadet de la maison de *Chabrignac*, qu'elle rendit père d'Annet de *Jouffre*. Ce dernier, en vertu de la donation que lui avait assurée l'abbé de *Saint-Serge*, son frère utérin, succéda aux biens, nom et armes de la maison de *MACHAT*, et devint l'auteur de la troisième maison de ce nom, laquelle existe encore dans la personne de M. le comte de *Machat de Pompadour*, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de *Saint-Louis*, établi à *Exideuil*, en *Périgord*, et dans celle de M. le chevalier de *Machat*, aussi décoré de l'ordre de *Saint-Louis*, lequel s'est allié avec une demoiselle de *Brachet*, de la province de *Limosin*, maison qui a obtenu les honneurs de la cour en 1775.



## D'ARTAIZE,

*Seigneurs de MORGNY, de VAUX, de NOYELLES, d'ALEN-  
DHUY, de BALAY, de SAULX, etc., comtes d'ARTAIZE,  
en Picardie et en Rethelois.*



ARMES : de gueules , à 5 fasces d'or , accompagnées en chef d'une molette d'éperon du même ; au franc-canton de France mal ordonné. Couronne de comte. Supports : deux lions.

LA famille d'ARTAIZE, d'extraction militaire, est originaire de Picardie. On ignore si elle a donné ou reçu son nom d'un fief seigneurial, situé à deux lieues et demie de Sedan et de Mouzon, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine. On voit dès le commencement du 12<sup>e</sup> siècle, un Ascher d'Artaize (*de Artasia*) figurer comme témoin à une charte de l'an 1102, par laquelle Nivelon, seigneur de Pierrefonds, en Valois, du consentement d'Hadwise, sa femme et de leurs fils, Pierre, Ansculfe, Nivelon et Drogon de Pierrefonds, fit don de l'église de Saint-Maximin, située dans la dépendance de sa châtellenie, aux religieux de Saint-Martin. (*Gallia Christ. t. x. instrumenta, col. 107.*)

La famille d'Artaize a éprouvé le sort de presque toutes celles qui habitaient les provinces frontières du royaume. Ses titres originaux, antérieurs au 15<sup>e</sup> siècle, ont été dispersés ou détruits pendant les troubles civils et les guerres sanglantes qui ont eu lieu entre la France, l'Espagne et les ducs de Bourgogne. Ceux qu'elle a pu

recueillir, et qu'elle a produits à la cour des aides en 1628, n'ont pu remonter sa filiation non interrompue au-delà de Guillaume I<sup>er</sup> qui suit.

I. Guillaume d'ARTAIZE, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, né vers l'an 1460, homme d'armes des ordonnances du Roi (Charles VIII) est rappelé avec ces qualités, dans une enquête du 10 septembre 1548 (mentionnée sur le degré suivant) où il est dit qu'il avait comparu aux ban et arrière-ban de la noblesse de Champagne. Il avait épousé, vers l'an 1490, Barthelemie DE VILLIERS, des seigneurs de Chevrières, en Rethelois, laquelle était décédée, ainsi que son mari, en 1548. Ils avaient laissé un fils, nommé Nicolas, qui suit.

DE VILLIERS :  
d'azur, semé de  
fleurs de lys d'or  
(\*)

II. Nicolas d'ARTAIZE, écuyer, seigneur de Richecourt, demeurait à Flaba, dans l'intendance de Metz, et sur la frontière de Champagne, lorsqu'il fit faire, le 10 septembre 1548, par le juge de la prévôté de Mézières, une enquête où ses père et mère sont rappelés comme défunts, et où il est qualifié écuyer, seigneur de Richecourt. Il avait épousé, vers l'an 1540, Marguerite DE CUGNON, fille d'Antoine de Cugnon, écuyer, seigneur de Haulmetz et de Vauzelles, et de Jeanne de Pavant, et sœur de Charles de Cugnon, écuyer, seigneur de Haulmetz, époux d'Hélène de Stainville. Marguerite de Cugnon fit avec ses frères et sœurs, le 26 mai 1549, un partage dans l'acte duquel Nicolas d'Artaize, son mari, a la qualité d'écuyer. Ces deux époux sont nommés dans un acte de souffrance du mois de février 1555, et dans l'inventaire des meubles et effets de leur communauté de biens du 9 août de la même année. Ils laissèrent, entre autres enfants :

DE CUGNON :  
de sable, à 3  
étriers d'argent.

1°. Guillaume, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;

2°. Jean d'Artaize, } vivants le 14 novembre 1628, alors dans  
3°. Thomas d'Artaize, } un âge avancé.

---

(\*) Il est probable que c'est par suite de cette alliance que la famille d'Artaize a ajouté à ses armoiries un *franc canton d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, 1 et 2.*

III. Guillaume d'ARTAIZE, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur d'Aulnoy, en Laonnais, et de Morgny, en Thiérache, était mineur le 3 décembre 1551. Le 11 août 1570, il obtint une sentence de la souveraineté de Raucourt-lès-Sedan, contre les habitants de cette souveraineté, et attendu la qualité de noble et d'écuyer dont il fit preuve, il fut déchargé de toute cotisation. Le 13 novembre 1580, Guillaume d'Artaize fit une déclaration à l'effet d'éviter toute contestation judiciaire entre les enfants de son premier mariage avec Bonne DE VAUCHER, au sujet du fief de la Motte, et ceux de son second mariage avec Françoise DES ARDENS. Cette seconde femme transigea, le 31 décembre 1595, avec les enfants du premier lit de son mari (dont les noms ne nous sont point connus), en qualité de tutrice des enfants du second. Guillaume d'Artaize avait rendu deux hommages les 15 janvier et 24 février 1580 (*v. st.*). Il est rappelé comme fils de Nicolas d'Artaize et de Marguerite de Cugnon, dans un acte du 22 mars 1599. Jeanne des Ardens, sa veuve, vivait encore en 1611, et l'avait rendu père de quatre fils et d'une fille. Nous pensons qu'au nombre des enfants du premier lit, on doit compter celui dont nous allons d'abord parler, en les classant dans l'ordre suivant;

DE VAUCHER :  
d'azur, au che-  
vron d'or, accom-  
pagné de trois  
étoiles du même.

DES ARDENS :  
de gueules, au  
chevron d'or, ac-  
compagné en  
chef de 3 besants  
rangés d'argent,  
et en pointe d'une  
fleur de lys d'or.

*Du premier lit :*

1<sup>o</sup>. Nicolas d'Artaize, seigneur de Villemoiron, gentilhomme ordinaire de M. le grand-prieur de France, marié avec Madeleine de Villemor (a), fille de Gabriel de Villemor, seigneur de Cranné, écuyer de la petite écurie du Roi, et de Marguerite de Martinenque. Le 18 février 1628, il partagea la succession de son beau père avec Louis de Villemor, écuyer, seigneur de Villemoiron en partie et de Cranné, gendarme de la compagnie du Roi, ensuite écuyer de la grande écurie, Susanne de Grailly, veuve de Jean de Villemor, écuyer, seigneur de la Denisière, et damoiselle Charlotte de Villemor, veuve d'Antoine le Lieur, écuyer, seigneur du Fossé, enfants de feu Gabriel de Villemor. Nicolas d'Artaize a laissé, entre autres enfants :

Charles d'Artaize, écuyer, seigneur de Villemoiron, qui, le 9 septembre 1663, assista au contrat de mariage de Jeanne de Berchault, sa cousine, avec Etienne Budé, écuyer, seigneur de la Motte-Saint-Louis. Il a laissé deux fils :

(a) de Villemor : d'azur, au massacre de cerf d'or, surmonté d'une molette d'éperon du même.

- a. Louis d'Artaize, } écuyers, seigneurs de Ville-  
 b. Nicolas d'Artaize, } moiron, en 1668 ;

*Du second lit :*

- 2°. Thomas, qui a continué la descendance, et dont l'article suit ;  
 3°. Jean d'Artaize, écuyer, vivant en 1628 ;  
 4°. Adolphe d'Artaize, écuyer, époux de Marguerite d'Origny (a), laquelle était veuve de lui le 5 avril 1628 ;  
 5°. Claude-Adolphe d'Artaize, écuyer, vivant en 1628 ;  
 6°. Marguerite d'Artaize, mariée, avant le 26 septembre 1611, avec Alexandre de Piat (b), écuyer, qui, conjointement avec Thomas d'Artaize, seigneur de Morgny, son beau frère, fit un acte de présentation, le 18 juillet 1635, au bailli de Vermandois, à Laon, sur l'ordre qu'ils avaient reçu de servir à l'arrière-ban de la noblesse, sous le commandement de M. le duc de Chaulnes.

DE VAUX :  
 d'argent, à une  
 montagne de sa-  
 ble, sommée  
 d'une aigle de  
 gueules.

IV. Thomas d'ARTAIZE, écuyer, seigneur de Morgny, épousa, par contrat du 7 août 1604, Guillemette DE VAUX, d'une ancienne famille du Soissonnais, avec laquelle il est nommé dans une sentence du bailliage de Rethel, rendue à leur profit le 18 mai 1605. Le 26 septembre 1611, de concert avec Françoise des Ardens, sa mère, Thomas d'Artaize passa une obligation au profit d'Alexandre de Piat et de Marguerite d'Artaize, son épouse. Le même Thomas et Guillemette de Vaux, sa femme, transigèrent, le 14 novembre 1614, avec les autres enfants d'Adrien de Vaux, père de Guillemette. Thomas obtint, tant sur sa requête, que sur celle de Marguerite d'Origny, sa belle sœur, veuve d'Adolphe d'Artaize, écuyer, un arrêt du 5 août 1628, contenant l'homologation d'un jugement rendu sur le fait de leur noblesse, le 1<sup>er</sup> avril 1599, par les commissaires nommés par le Roi, pour le régallement des tailles en la généralité de Soissons. Thomas d'Artaize, Jean et Claude Adolphe, ses frères, et Jean et Thomas d'Artaize, leurs oncles, firent à la cour des aides, le 14 novembre de la même année 1628, la production de leurs titres originaux, où il est dit qu'ils auraient pu

(a) d'Origny : d'argent, à la croix de sable, chargée d'une losange du champ.

(b) de Piat : de gueules, au lion d'argent, lampassé et armé d'or.



prouver leur généalogie depuis plus de 300 ans, si leurs titres n'avaient été perdus ou détruits pendant les guerres entre la France, l'Espagne et le duc de Bourgogne, et durant les derniers troubles et guerres civiles. Ils furent maintenus dans leur noblesse, par arrêt de la cour des aides du 29 janvier 1630. Thomas d'Artaize prêta foi et hommage à Robert d'Ambly, à cause d'un fief qu'il possédait dans la mouvance de la seigneurie des Ayvelles, le 3 septembre 1637, et ne vivait plus le 10 février 1651. Il eut, entre autres enfants, de Guillemette de Vaux, qui l'avait précédé :

- 1°. Charles, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Catherine d'Artaize, morte avant le 10 février 1651, époque où ses enfants mineurs étaient sous la tutelle de son mari, Charles de Castres (a), seigneur de Vaux ( qui vivait encore le 23 novembre 1663 ), fils de Nicolas de Castres, seigneur de Vaux, et de Nicole de Serpes d'Escordal ;
- 3°. Marie-Susanne d'Artaize, mariée, peu après l'année 1625, avec Renaut d'Argy (b), chevalier, seigneur d'Haudrecy et d'Armonville, co-seigneur de Morgny, capitaine ( gouverneur ) de la ville et prévôté de Warcq, fils de Jean d'Argy, écuyer, seigneur d'Haudrecy, et de Marguerite d'Arras. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de Jeanne d'Argy, leur fille, avec Pierre de Verrières, seigneur d'Armonville, ancien capitaine au régiment de Saint-Etienne, passé le 26 juin 1651, et Marie-Susanne d'Artaize, sa veuve, vivait encore le 23 novembre 1663 ;
- 4°. Marthe d'Artaize, épouse de Pierre de Berchault, écuyer, seigneur de Juiveau.

V. Charles D'ARTAIZE, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Vaux-lès-Rubigny, de Morgny et autres lieux, partagea la succession de son père, le 10 février 1651, avec Marie-Susanne d'Artaize, sa sœur, et Charles de Castres, seigneur de Vaux, son beau frère, et passa avec les mêmes deux transactions sur ce partage, les 15 et 19 du même mois. Charles d'Artaize épousa, par contrat du 11 juin suivant, Jacqueline d'ALENDHUY, fille de messire Christophe d'Alendhuy, chevalier, seigneur du Champ, de la Grange et d'Herbigny. Ils sont

D'ALENDHUY :  
d'azur, à 3 ai-  
guières d'argent.

(a) de Castres : d'azur, à 3 étoiles d'argent, rangées en fasce, surmontées d'un croissant du même.

(b) d'Argy : d'or, au liou de sable, lampassé et armé de gueules.

nommés dans une sentence du bailliage de Rumigny, rendue en leur faveur le 11 juillet 1652, dans deux actes des 7 mars et 30 juin 1653, et dans un partage du 29 novembre 1663. Charles d'Artaize fut tué au service du roi Louis XIV, au siège de Charleroy, avec son parent, Philippe-François d'Artaize, seigneur de Noyelles, époux d'Eléonore de Saillans (a), fille de François de Saillans, écuyer, seigneur du Hamel et de Mussancourt, et d'Antoinette d'Ainval. Jacqueline d'Alendhuy, veuve de Charles d'Artaize, obtint de M. Dorieu, intendant en Soissonnais, le 4 juin 1669, un jugement qui la maintint, ainsi que ses enfants, dans les privilèges et prérogatives de la noblesse, sur la production qu'elle fit des titres de son mari, depuis l'année 1541. Dans ce jugement est rapporté l'acte du désistement du préposé à la recherche. Jacqueline d'Alendhuy, ayant la garde noble de ses enfants mineurs, fit faire, le 13 juin 1669, l'inventaire des biens délaissés par son mari. Elle rendit hommage au duc de Mazarin le 15 octobre 1680, pour raison du fief de la Motte, et vivait encore le 15 février 1692. Elle eut, entre autres enfants :

- 1°. Charles, II° du nom, qui suit ;
- 2°. Pierre d'Artaize, écuyer, à qui son frère Charles céda et transporta, le 15 février 1692, tous les droits qu'il pouvait prétendre sur la seigneurie de Morgny et les droits utiles que lui avait cédés Jacqueline d'Alendhuy, leur mère. On ignore si Pierre d'Artaize a eu des enfants ;
- 3°. Henriette-Benigne d'Artaize, mariée, par contrat du 5 août 1696, avec Pierre-Simon Coquebert (b), seigneur d'Estrebary, fils de Simon Coquebert, écuyer, seigneur de Bullin, et de Jeanne Amé.

VI. Charles D'ARTAIZE, II° du nom, chevalier, seigneur de Morgny, de Vaux-lès-Rubigny, de la Maison-Rouge, d'Herbigny et autres lieux, co-seigneur de Balay, épousa, par contrat du 16 décembre 1691, Madelaine DE LIGNY, fille de messire Claude de Ligny,

DE LIGNY :  
de gueules, à la  
fascé d'or ; au  
chef échiqueté  
d'argent et d'azur  
de 3 tires.

(a) de Saillans : vairé d'or et d'azur ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

(b) Coquebert : de gueules à 3 coqs d'or.

chevalier, seigneur de Vaux, d'une illustre et très-ancienne maison de chevalerie du Soissonnais, et de dame Madelaine de Phélippe. Charles d'Artaize assista, le 30 août 1696, au contrat de mariage de sa sœur. En sa qualité de co-seigneur de Balay, il fut un des six gentilshommes qui, le 22 avril 1722, délivrèrent à Aimé-François, marquis de Balay, seigneur de Marignat et de la Boissière, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Lons-le-Saulnier, un certificat attestant l'ancienneté de sa noblesse et son origine de la province de Champagne, où est située la terre de Balay, que Charles d'Artaize possédait en partie. Il eut de son mariage, entre autres enfants, Robert qui suit.

VII. Robert d'ARTAIZE, chevalier, seigneur de Vaux, de Morgny, de la Maison-Rouge, d'Herbigny, d'Alendhuy, etc., etc., naquit le 6 avril 1695. Il épousa, par contrat du 19 novembre 1721, Susanne DE MARCHEVILLE, fille de messire Louis de Marcheville, chevalier, seigneur de Séraumont et de Neuf-Maison, d'une très-ancienne famille de Champagne. De ce mariage est issu, entre autres enfants, Louis-Alexandre-Thérèse, qui suit.

DE MARCHEVILLE :  
d'azur, à 5 besants d'argent, 3,  
2 et 1.

VIII. Louis-Alexandre-Thérèse, qualifié comte d'ARTAIZE, dans plusieurs brevets de la cour en 1774, chevalier, seigneur de Balay, de Saulx, d'Alendhuy, de Sausseuille et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est décédé à Rethel en 1797. Il avait épousé, 1°. en 1767, Julie DE MONTENDRE, fille du chevalier de Montendre, d'une ancienne maison de Champagne; 2°. en 1769, Marie-Françoise DE ROQUEFEUIL, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie de Rouergue, fille unique du comte Fulderand de Roquefeuil-Gabriac, de Montpellier, brigadier des armées du Roi, et de mademoiselle de Brodart, veuve du comte de Lescamoussier, d'une ancienne maison de Champagne. Le comte d'Artaize a eu pour enfants,

DE MONTENDRE :  
de gueules, semé  
de tierce-feuilles  
d'or; au lion du  
même, brochant  
sur le tout.

DE ROQUEFEUIL :  
d'azur, à la cor-  
delière d'or, pas-  
sée en sautoir.

*Du premier lit :*

- 1°. Julie d'Artaize, mariée à M. le baron *Agis de Saint-Denis* (a), capitaine de dragons, d'une ancienne famille de Normandie ;

*Du second lit :*

- 2°. Alexandre-Pierre-Charles-Susanne, qui suit ;  
 3°. Alexandre-Pierre-Jules d'Artaize, admis dans l'ordre de Malte, par bref de minorité, le 18 avril 1779, élève de l'école militaire de Rebas, émigré en 1791, et officier au régiment d'Orléans, infanterie. Il a péri, en 1797, étant alors capitaine d'artillerie légère, au service de la Grande-Bretagne.

IX. Alexandre-Pierre-Charles-Susanne, comte d'ARTAIZE-ROQUEFEUIL, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis, et d'Avis de Portugal, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, ancien officier supérieur de cavalerie, en retraite, a émigré en 1790, étant alors officier de cavalerie, et aide-de-camp du général comte d'Esterhazy. Après avoir fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, sous les ordres de M. le duc de Lorges, il servit en qualité d'officier successivement dans les corps de Vioménil, Juningham et Dillon, et passa de ce dernier corps, avec le grade de capitaine de troupes légères, au service de Portugal. En 1802, il fut nommé capitaine, puis chef d'escadron propriétaire, dans un des régiments de chasseurs à cheval de la garde du prince régent du Brésil. Il rentra en France en 1809, et a épousé, le 5 juillet de la même année, Françoise-Caroline GALLAND-D'UPIGNY, d'une maison originaire de Paris, fille de Charles-Antoine Galland, chevalier, propriétaire de la vicomté d'Upigny, enregistrée aux états de Namur, émigré pendant la révolution, ancien commissaire des guerres, capitaine au régiment de Piémont, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé en 1808, et de mademoiselle de Beaupré, vicomtesse de la seigneurie d'Upigny et des Fiefs, en Ardennes, du Faysle-Fremont, de Gimbre, etc.

GALLAND :  
 d'azur, au che-  
 vron d'or, accom-  
 pagné de 3 glands  
 du même.

(a) *Agis* : de gueules, à 5 besants d'argent.

## AUBÉ DE BRACQUEMONT,

*Seigneurs de BRACQUEMONT, d'ÉTALON, de DAMERY, de VERPILLIÈRES, d'HEDENCOURT, de PARVILLERS, de NEUFMAISON, de LA MAIRIE, de MÈGREMONT, de FAYLÈS-BONNEUIL, de LA CHAVATTE, du SAULTOY, de MÉHARICOURT, etc. en Picardie.*



ARMES : de gueules , à 8 losanges d'argent en croix. Couronne de marquis. Supports : deux licornes.

La famille AUBÉ DE BRACQUEMONT, originaire de Picardie, est ancienne, et suit, depuis deux cents ans sans interruption, la carrière militaire. Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 27 juillet 1667 et par jugement du 9 mai 1699. L'abbé Aubert de la Chesnaye-des-Bois a donné la généalogie de cette famille dans le t. I<sup>er</sup>. p. 479 à 481 de son *Dictionnaire de la Noblesse*, édit. in-4<sup>o</sup>. publié en 1770. Nous la reproduirons ici avec quelques corrections importantes, en y ajoutant tous les renseignements qui servent à la compléter jusqu'à ce jour.

I. Quentin AUBÉ, I<sup>er</sup> du nom, seigneur de Bracquemont et d'Étalon, près Nesle, en Picardie, fut marié, en 1440, avec Clémence DE LÉCOURT, dame de Da-

DE LÉCOURT :  
d'azur, au che-  
vrou d'or.

mery (1) d'une noble et ancienne famille, originaire de Champagne, fille unique de Jean de Lécourt, écuyer, seigneur de Damery et de Verpillières, près Roye, mourut en 1483, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Roye, laissant :

- 1°. Nicolas, dont l'article suit ;
- 2°. Benoit-André Aubé, seigr. de Damery et d'Etalon, père de : Pierre Aubé, écuyer, seigneur de Damery, mort, sans postérité, avant l'année 1516 ;
- 3°. Catherine Aubé, dame de Damery, mariée avec Nicolas Gilles, procureur du roi à Noyon.

GILLES :

II. Nicolas AUBÉ, écuyer, seigneur de Bracquemont et de Verpillières, eut pour femme Marie GILLES, sœur du même Nicolas Gilles, procureur du roi à Péronne, et en eut Florent I<sup>er</sup>, qui suit.

BOILEAU :  
d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.

III. Florent AUBÉ, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Bracquemont et de Damery, épousa Marie BOILEAU, d'une très-ancienne famille originaire du Beauvoisis, fille d'Antoine Boileau, écuyer, seigneur de Martimont, près Compiègne. Par contrat du 11 juin 1516, Florent Aubé acquit de Regnault et de Quentin Gilles, ses cousins germains, seigneurs d'Etalon, les droits qui pouvaient leur appartenir sur la terre de Damery et autres biens, à eux échus de la succession de Catherine Aubé, leur mère, qui avait hérité de Pierre Aubé, son neveu, seigneur de Damery. Florent Aubé mourut le 5 novembre 1539. Marie Boileau l'avait précédé de plusieurs années dans la tombe, étant morte le 24 août 1525, selon son épitaphe en l'église de Saint-Pierre de Roye. Ils laissèrent :

- 1°. Quentin, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Florent Aubé, écuyer, seigneur de Parvillers, père de : N.... Aubé, élu à Roye en 1586.

IV. Quentin AUBÉ, écuyer, seigneur de Bracquemont, transigea, le 25 novembre 1555, avec Florent son frère, relativement au partage de la succession pa-

---

(1) Le château de Damery, situé à une forte lieue de Roye, est encore possédé de nos jours par la branche aînée de la famille Aubé de Bracquemont.

ternelle. Il mourut le 25 avril 1567, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Saint-Pierre de Roye. On voyait, par l'inscription placée sur sa tombe, qu'il était homme d'armes des ordonnances du roi sous M. de Mailly, et qu'il avait épousé 1°. Marie PINGUET, dame d'Hedencourt en partie, morte le 16 octobre 1549; 2°. Marguerite COUTURIER, morte au mois de février 1569; 3°. Charlotte d'ALLES. Il a eu de sa première femme :

PINGUET :  
d'argent, au pin  
terrassé de sino-  
ple, sur lequel est  
perché un geai  
d'or.

COUTURIER :  
d'or, au chef ban  
de d'argent et de  
sinople.

D'ALLES :

- 1°. Florent, II° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre Aubé, avocat à Saint-Quentin, lequel fut père de :  
Jacqueline Aubé, mariée avec Charles le Fevre, écuyer, seigneur de Septvaux, lieutenant-général au bailliage de Coucy ;
- 3°. Marguerite Aubé, qui fut mariée avec Jean de Donquerre, écuyer, seigneur d'Armancourt ;
- 4°. Marie Aubé, épouse de Louis Fonchet, conseiller du roi en l'élection de Péronne ;
- 5°. Louise Aubé, femme de Gabriel Gayant, fils de Pierre Gayant, procureur du roi à Clermont.

V. Florent AUBÉ, II° du nom, écuyer, seigneur de Bracquemont, de Damery et d'Hedencourt en partie, homme d'armes des ordonnances du roi, puis élu à Roye, vendit cette charge, le 6 septembre 1586 à N.... Aubé, son cousin. Il eut pour femmes 1°. en 1548, Anne LE BEL, fille de Nicolas le Bel, écuyer, avocat au bailliage de Senlis; 2°. le 26 janvier 1576, Jeanne DE SAINT-SAUFLIEU, laquelle vivait encore en 1593. Florent II a eu pour enfants ;

LE BEL :  
d'azur, au che-  
vron d'or, ac-  
compagné de 3  
miolettes d'éperon  
du même.

DE  
SAINT-SAUFLIEU :  
d'azur, à la croix  
d'or, cantonnée  
de 14 croisettes  
du même.

*Du premier lit :*

- 1°. Philippe, dont l'article suit ;
- 2°. Jeanne Aubé, mariée avec Valère Liast, écuyer, de la province du Maine ;
- 3°. Anne Aubé, femme de N.... Hourier, demeurant à Senlis ;

*Du second lit :*

- 4°. Florent Aubé, écuyer, sieur de Bracquemont, conseiller du roi aux bailliage et siège présidial de Beauvais, qui épousa, le 23 janvier 1618, Marguerite Binet, de laquelle il a eu, entr'autres enfants :

Florent Aubé, écuyer, seigneur de la Mairie, en Beauvoisis, marié avec Charlotte du Metz, fille de Florimond du Metz, seigneur du Metz, et de dame Madeleine d'E-

vrard. Par acte passé devant Gabillon, notaire au Châtelet de Paris, le 1<sup>er</sup>. décembre 1660, Florent Aubé transigea avec François, marquis de Beauvau, époux de Louise de la Baume-le-Blanc, auparavant femme de messire Michel d'Evrard, chevalier, comte de Crissé, et Claude du Metz, chevalier, seigneur comte de Crissé, capitaine au régiment d'Arbouville (beau-frère de Florent Aubé) relativement à la succession de feu messire Jean-Michel d'Evrard; et, le 28 avril 1661, Florent signa les articles du mariage d'Elisabeth du Metz, sœur de sa femme, avec Robert de Mailly, fils unique de messire Antoine de Mailly, chevalier, seigneur de Silly, et de dame Catherine de Hallot. (*Titres originaux conservés aux archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, cotés 10457 et 15717.*);

- 5°. Louis Aubé, écuyer, seigneur de Neufmaison, mort sans postérité;
- 6°. Susanne Aubé, femme de Louis de Louest, écuyer, avocat à Roye.

DE BOSQUILLON :  
d'azur, à 3 ha-  
ches d'argent.

VI. Philippe Aubé, écuyer, seigneur de Bracquemont et autres lieux, fut marié, par contrat du 8 octobre 1592, avec Susanne DE BOSQUILLON, qui le rendit père de quatre fils et de trois filles :

- 1°. Florent III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit;
- 2°. François Aubé de Bracquemont, qui s'allia, par contrat du 24 octobre 1643, avec Madeleine de Cambronne. On ne leur connaît pas d'enfants;
- 3°. Autre Florent Aubé de Bracquemont, sieur de Cameny;
- 4°. Louis Aubé de Bracquemont, écuyer, qui s'allia avec Françoise Darie, veuve, en premières noces, d'Antoine de Bourson, écuyer. Par acte du 16 février 1641, passé devant du Puis et Marchant, notaires à Montdidier, Louis Aubé de Bracquemont transigea avec Jean Darie, écuyer, sieur de Hardivilliers et François de Bourson, aussi écuyer, fils d'Antoine de Bourson et de Françoise Darie, que Louis Aubé de Bracquemont représentait comme son second mari dans cette transaction (*Titre original aux archives de M. de Courcelles, coté 11455.*);
- 5°. Catherine Aubé de Bracquemont, mariée avec Pierre Bucquet, receveur des tailles à Montdidier;
- 6°. Susanne Aubé de Bracquemont, épouse de Simon le Clerc, président en l'élection de Montdidier;
- 7°. Anne Aubé de Bracquemont, femme de N.... Avy, avocat à Guise. Ils ont laissé trois fils, officiers au service du roi. L'aîné a été major du Quesnoy.

VII. Florent Aubé, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Bracquemont, de Damery et de Parvillers, capitaine dans le régiment de Longueval, puis lieutenant pour S. M. au gouvernement de Montdidier, « rendit un bien grand service à cette cité, en 1636. Après la prise de



» Roye et de Corbie, cette ville étant sommée de se  
 » rendre aux troupes espagnoles conduites par Picco-  
 » lomini, Aubé de Bracquemont se mit à la tête des ha-  
 » bitants, avec deux autres personnes de Montdidier.  
 » Plus de 300 ennemis furent défaits; on fit un grand  
 » nombre de prisonniers et l'on remporta un fort butin.  
 » Aubé de Bracquemont, en récompense de cette ac-  
 » tion de valeur, fut nommé gouverneur de Montdi-  
 » dier » (*Histoire de la ville de Roye*, par M. Grégoire  
 d'Essigny). La *Gazette de France*, du 3 septembre 1636,  
 fait aussi le rapport de cette action, et dit que, dans  
 l'une des sorties que fit, le 27 août, M. de Bracquemont,  
 lieutenant du gouverneur de Montdidier, il  
 s'empara de 28 chariots avec un bon nombre de che-  
 vaux. Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1628, Ca-  
 therine du Toc, qui fut depuis première femme de  
 chambre de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, puis  
 femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, mère  
 de Louis XIV. Elle était fille d'Etienne du Toc, écuyer,  
 chef du vol de l'émérillon, puis contrôleur-général de  
 la maison de *Madame*, sœur du roi, et d'Opportune  
 Oude (1), qui avait été nourrice, puis première femme

du Toc :  
 d'azur, à 3 fasces  
 ondées d'argent.

(1) Etienne du Toc et Opportune Oude avaient eu deux fils et six filles :

- 1°. Thomas du Toc, capitaine au régiment de Longueval, infanterie, puis capitaine dans la marine, tué au siège d'Arras en 1640. Il avait épousé Françoise du Bocquet, fille de François du Bocquet, seigneur de Sivry, près Melun, et du Chesnoy, près Sens, et de Perrette Jorron, nourrice de Louis XIII. Il a laissé :
  - A. Henri du Toc, écuyer, sieur de Sivry, mousquetaire du roi, marié avec N.... *Imbert*;
  - B. Elisabeth du Toc, femme de François de la Méchaussée de Pompadour, son cousin-germain, seigneur de la Coste, en Limosin, capitaine au régiment de Piémont;
  - C. Françoise du Toc, religieuse à Bourges;
- 2°. Jacques du Toc, chanoine de Metz et trésorier de la Sainte Chapelle de Viviers, en Brie;
- 3°. Anne du Toc, femme de Guillaume Fauvelet, dont les enfants ont ajouté à leur nom celui de *du Toc*. (Cette famille existe sous les noms de *Fauvelet de Charbonnières* et de *Fauvelet de Bourienne*);
- 4°. Nicole du Toc, mariée 1°. avec François de Villagonez, gouverneur de Tolède; 2°. avec Charles d'Arquery, vicomte d'Ailly, conseiller de la Hazienda;

de chambre d'Isabelle de France, reine d'Espagne, et ensuite gouvernante de *Monsieur*, et était fille de Thomas Oude, enseigne des gardes écossaises, tué au siège de Corbeil. De ce mariage sont issus :

- 1°. Louis I<sup>er</sup>, dont l'article suit ;
- 2°. François Aubé de Bracquemont, écuyer, seigneur de Faylès-Bonneuil, qui a eu pour enfants :
  - A. François Aubé de Bracquemont, écuyer, qui fut maintenu dans sa noblesse le 9 mai 1699 ;
  - B. Marie Aubé de Bracquemont, qui vivait, en 1700, avec son mari Pierre *Du Faux*, écuyer, lieutenant-colonel du régiment d'Imécourt, cavalerie ;
- 3°. Catherine Aubé de Bracquemont, femme de François *Chauvet*, seigneur de Nantiat, en Angoumois, et de Frédègues, en Limosin, écuyer ordinaire de la reine.

VIII. Louis AUBÉ, I<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Bracquemont, de Damery, de Parvillers, etc., fut capitaine d'une compagnie dans le régiment de Navarre, infanterie, puis capitaine appointé dans les cheuau-légers de la garde du roi. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère François Aubé de Bracquemont, par arrêt du conseil d'état du 27 juillet 1667. Louis I<sup>er</sup> a servi dans les cheuau-légers jusqu'en 1689, et s'est retiré alors avec une pension du roi. Peu de temps après, il fut pourvu du gouvernement de Montreuil, et mourut avant l'année 1700. Il avait épousé Louise DE MACHAT DE POMPADOUR, dite DE LA MÉCHAUSSEE, sœur de François et fille de Pierre de Machat de Pompadour, dit de la Méchaussée, chevalier, seigneur de Meirac, gentilhomme de S. A. R. le duc d'Orléans, et de dame Louise du Bocquet (qui était restée veuve le 23 octobre 1685), sœur de François du Bocquet, femme de Thomas du Toc, oncle de Louis Aubé de

MACHAT DE LA MÉCHAUSSEE ; écartelé aux 1 et 4 d'or, à la main de gueules, qui est de Machat ; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est de Nonilles ; sur le tout d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable, qui est de Pompadour.

- 
- 5°. Isabelle du Toc, mariée avec Fernand-Ruis de Contréras, premier secrétaire d'état de S. M. C., et mère de Louise-Thérèse de Contréras, femme d'Alphonse, comte de Silva, en Portugal, dont le nom s'est allié deux fois à la maison royale de Bragance, branche des ducs de Cadaval. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. I. pag. 637, 642.) ;
  - 6°. Catherine du Toc, épouse de Florent Aubé de Bracquemont ;
  - 7°. Angélique du Toc, abbesse de l'abbaye de St.-Laurent de Bourges ;
  - 8°. N..... du Toc, morte religieuse aux *Descaltas*, à Valladolid.

Bracquemont. Louise de la Méchaussée survécut à ce dernier. Leurs enfants furent :

- 1°. Florent IV° du nom , dont l'article suit ;
- 2°. Louis Aubé, écuyer, seigneur de Mègremont , qui vivait en 1700 ;
- 3°. Catherine Aubé de Bracquemont, femme de Louis-Charles de Montguiot , écuyer, seigneur de Cambronne.

IX. Florent, *aliàs* Louis-Florent AUBÉ DE BRACQUEMONT, chevalier, seigneur de Bracquemont, de Damery, de Parvillers, etc., servait dans la seconde compagnie des mousquetaires en 1700, époque à laquelle il fit registrer ses armoiries à l'Armorial de la généralité d'Amiens ( fol. 835). Il servait encore, en 1722, en qualité de capitaine des portes de la ville d'Aire, en Artois. (*Etat de la France*, 1722, t. IV, p. 146.). Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1712, Catherine-Madeleine FEYDEAU DE VAUGIEN, morte en septembre 1719, fille de messire Pierre Feydeau de Vaugien, II° du nom, chevalier, seigneur de Courcelles et autres lieux, capitaine au régiment de la Ferté, et de dame Marie Philippe, dame de Courcelles, près Vaugien. Leurs enfants furent :

FEYDEAU :  
d'azur, au chev-  
ron d'or, ar-  
compagné de 3  
coquilles du  
même.

- 1°. Louis II° du nom, qui suit ;
- 2°. Jean-François Aubé de Bracquemont, nommé, en 1757, capitaine de vaisseau au département de Brest. (*Gazette de France* du 23 avril de cette année). Il s'est marié et n'a pas eu d'enfants ;
- 3°. Philippe-Pierre Aubé, *dit* le chevalier de Bracquemont, capitaine au régiment de Limosin, tué dans une grand'garde, le 20 août 1746.

X. Louis AUBÉ DE BRACQUEMONT, II° du nom, chevalier, seigneur de Bracquemont, de Damery, de Parvillers, etc., épousa, par contrat du 16 août 1736, Marie-Françoise D'INCOURT, fille de Jean-François d'Incourt, écuyer, seigneur d'Hangard près Amiens, et de dame Marie-Françoise de Sachy. De ce mariage sont issus :

D'INCOURT :  
de gueules, au  
daim courant  
d'argent.

- 1°. Louis-Alexandre, dont l'article suit ;
- 2°. Jean-François Aubé, chevalier de Bracquemont; enseigne de vaisseau, lieutenant d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis. De dame Lucienne de Rosainville de Marquivillets, son épouse, il a eu deux filles ;

A. Jenny Aubé de Bracquemont, épouse de Louis-Nicolas-François Bonnel ;

B. Lise Aubé de Bracquemont, mariée à Charles-Marie-Dominique Chupelin de Sériville ;

3°. Philippe-Honoré, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après.

**XI. Louis-Alexandre AUBÉ DE BRACQUEMONT**, chevalier, seigneur de Bracquemont, de Damery, de Parvillers, de la Chavatte, de Méharicourt et du Saultoy, a servi, pendant plusieurs années, dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi, et a épousé, par contrat du 10 avril 1764, Louise-Adelaïde DE FAY, fille d'Alexandre-Charles-Jean-Louis de Fay, chevalier, seigneur de la Chavatte, de Méharicourt, du Saultoy et autres lieux, et de Marie-Louise de Lagoille de Selles. De ce mariage sont issus :

DE FAY :  
d'argent, semé de  
fleurs de lys de  
bleu.

1°. Alexandre-François-Florent Aubé de Bracquemont, chevalier, seigneur de Bracquemont, né le 2 mars 1765. Il est entré sous-lieutenant dans le régiment Colonel-Général, cavalerie, le 21 avril 1780, a été nommé lieutenant en premier le 15 septembre 1790, a émigré en 1791, et a été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis avec le grade de capitaine, le 21 août 1816. Du mariage qu'il a contracté à Hambourg, le 21 avril 1800, avec Anne-Jeanne-Christine Topffer, sont issues :

A. Jeanne-Elisabeth Aubé de Bracquemont, née à Hambourg le 28 octobre 1804 ;

B. Alexandrine-Henriette Aubé de Bracquemont, née le 11 septembre 1810 ;

C. Augustine Aubé de Bracquemont, née le 25 décembre 1811 ;

2°. Louis-François, dont l'article suit ;

3°. Augustin-Louis-Pierre Aubé de Bracquemont, né le 28 juin 1775, décédé célibataire ;

4°. Louise-Alexandrine Aubé de Bracquemont, née le 16 avril 1766, morte sans alliance ;

5°. Louise-Françoise Aubé de Bracquemont, née le 6 septembre 1769, morte aussi sans alliance ;

6°. Louise-Alexandrine-Henriette Aubé de Bracquemont, née le 2 octobre 1772, mariée, le 3 février 1795, avec Marie-Jean-Edouard Morel, baron de Foucaucourt, décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1813, chevalier de la Légion-d'Honneur, et lieutenant-colonel de l'état-major, fils de Jean-Claude Morel, baron de Foucaucourt, et de Marie-Charlotte-Pélagie de Monnet de la Mark de Bazentin. De ce mariage sont issus :

A. Marie-Louis-Edouard Morel, baron de Foucaucourt, né le 2 janvier 1798, qui a servi dans les mousquetaires-gris. Il est marié ;

B. Henriette-Alexandrine-Clara Morel de Foucaucourt (1), née le 12 mai 1800, mariée, le 27 juin 1817, avec Paul-Emmanuel-Adolphe baron de Sézo, chevalier de la Légion-d'Honneur, alors sous-préfet de Compiègne, aujourd'hui maître des requêtes ;

7°. Philippe-Marie-Françoise Aubé de Bracquemont, née le 17 septembre 1780, morte sans alliance ;

8°. Alexandrine-Marie-Françoise Aubé de Bracquemont, née le 24 février 1783, mariée, le 5 octobre 1803, avec Christophe-Pierre Coquebert, chevalier, ancien seigneur de la vicomté de Romain, maréchal des logis des gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, fils aîné de Christophe-Nicolas Coquebert, chevalier, seigneur de Crouy et de la vicomté de Romain, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise Roland, fille de Pierre Roland, écuyer, et d'Elisabeth de Réci-court. Alexandrine-Marie-Françoise est décédée à Reims le 1<sup>er</sup> mai 1813.

XII. Louis-François AUBÉ DE BRACQUEMONT, chevalier de Bracquemont, né le 9 mars 1768, a servi comme officier et ensuite comme capitaine dans le régiment de Hainaut, infanterie. Il a été nommé major de la place de Huningue et ensuite de celle de Maubeuge, et est décédé en son château de Damery, le 3 décembre 1822. Du mariage qu'il a contracté, le 28 août 1794, avec Augustine DE ROLL, d'une ancienne et illustre maison, originaire de Suisse, fille de Jacques-Sigismond, baron de Roll, seigneur de Thiancourt et autres lieux, grand-maître de la cour de Bade-Rastadt, et de dame Françoise-Eulalie de Thy de Milly, dame d'honneur de la princesse de Saxe-Cobourg. De ce mariage sont issus :

DE ROLL :  
écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une montagne de 3 coupeaux d'argent, mouvante du bas de l'écu et surmontée d'une roue d'or ; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules issant d'une champagne d'azur.

1°. Edouard-Joseph Aubé de Bracquemont, né le 29 mars 1798.

Il est entré dans les gardes du corps de *Monsieur* le 17 juillet 1816, est passé sous-lieutenant dans la légion de la Seine au mois de janvier 1817, et est lieutenant au même régiment (55<sup>e</sup>. de ligne) depuis le 13 février 1823 ;

2°. Alphonse-Alfred Aubé, chevalier de Bracquemont, né le 26 septembre 1801 ;

3°. Alexandre-Louis Aubé de Bracquemont, né le 16 mai 1802, juge-auditeur du tribunal de première instance de Péronne, depuis le 17 avril 1825 ;

4°. Louis-Henri Aubé de Bracquemont, né le 25 mai 1804,

(1) Elle est nommée par erreur Mademoiselle Favin de Foucaucourt, t. VIII de l'*Hist. des Pairs de France*, par M. de Courcelles, p. 260 des *Notices des Pairs*.

- nommé, le 12 juin 1827, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup>. régiment d'infanterie ;
- 5<sup>e</sup>. Eulalie-Elisabeth Aubé de Bracquemont, née le 7 décembre 1796 ;
- 6<sup>e</sup>. Alexandrine-Antoinette-Olympe Aubé de Bracquemont, née le 25 février 1808.

SECONDE BRANCHE ( *établie à Reims* ).

XI. Philippe-Honoré AUBÉ DE BRACQUEMONT, chevalier, III<sup>e</sup> fils de Louis Aubé de Bracquemont, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Bracquemont, de Damery, de Parvillers, etc., et de Marie-Françoise d'Incourt, naquit au château de Damery, près Roye, le 30 mars 1740, et fut baptisé le 2 avril de la même année. Entré au service comme lieutenant dans le régiment de Picardie, infanterie, le 26 décembre 1755, M. de Bracquemont a été nommé successivement capitaine le 26 avril 1762, capitaine-commandant la compagnie colonelle le 11 avril 1770, capitaine titulaire le 17 juin suivant, capitaine en second de grenadiers à la formation le 16 juin 1776, capitaine commandant le 4 juillet 1778, chevalier de l'ordre-royal et militaire de Saint-Louis le 24 juin 1781, et lieutenant colonel en 1791. Il a fait avec le régiment de Picardie les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, et 1762, en Allemagne, et s'est trouvé aux principales actions de ces diverses campagnes. Le 7 mai 1792, il a émigré pour rejoindre en Allemagne l'armée des princes français, avec lesquels il a servi jusqu'au licenciement définitif. M. de Bracquemont est décédé à Reims en 1808. Du mariage qu'il a contracté en cette ville, le 12 février 1776, avec Marie-Françoise-Catherine CLOCQUET, fille de Jean-Baptiste-Joseph Clocquet, écuyer, président-trésorier de France honoraire à Soissons, et de dame Marie-Claude le Franc, sont issus :

CLOCQUET :  
d'azur, au che-  
vron d'or, ac-  
compagné de 3  
clochettes d'ar-  
gent

- 1<sup>o</sup>. Alexandre-Marie, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Joseph, dont on parlera après son frère aîné ;
- 3<sup>o</sup>. Marie-François Aubé de Bracquemont, épouse de Louis-François-Narcisse *des Roberts*, créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 25 décembre 1815.

XII. Alexandre-Marie AUBÉ DE BRACQUEMONT, né à Reims le 17 novembre 1777, est entré au service dans

le corps de l'artillerie en 1798. Il devint successivement lieutenant en second au 6<sup>e</sup>. régiment d'artillerie à pied le 23 septembre 1801, lieutenant en premier le 16 décembre 1803, capitaine en second le 2 février 1808, capitaine en premier le 1<sup>er</sup>. avril 1812, et chef de bataillon attaché à l'état-major de l'artillerie le 8 janvier 1814. Il a fait les campagnes de 1803 à 1807, sur les côtes du Finistère et du Morbihan, celles de 1808 et 1809 au 6<sup>e</sup>. corps de l'armée d'Espagne, et celles de 1810, 1811 et 1812 à l'armée de Portugal; s'est trouvé aux batailles de Rio-Secco et de Tudela en 1808, et de Bussaco en 1810; aux sièges de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida en la même année, et à la bataille de Fuente-de-Onoro le 5 mai 1811. Il a été employé dans l'île de Walcheren en 1813, et a commandé l'artillerie à Ostende en 1814, puis à Sedan et à Auxerre en 1815. Le roi l'a créé chevalier de la Légion-d'Honneur le 27 décembre 1814, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 22 avril 1818. M. de Bracquemont commande depuis le 18 avril 1817 l'artillerie à Abbeville. Il a momentanément quitté ce commandement, en 1823, pour rejoindre l'armée devant Cadix, et a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand le 18 novembre de cette année. Il a épousé à Reims, le 9 janvier 1815, Joséphine-Marie LE FEBURE DE VANOISE, fille de Jacques-Louis-Armand le Febure de Vanoise, chevalier, seigneur de Maurepas, ancien officier de cavalerie et ancien maître des eaux et forêts à la résidence de Reims. De ce mariage sont issus :

LE FEBURE :  
d'argent, à trois  
merlettes de ra-  
ble.

- 1<sup>o</sup>. Jacques-Louis-Adrien Aubé de Bracquemont, né à Reims le 11 octobre 1815;
- 2<sup>o</sup>. Ferdinand-François Aubé de Bracquemont, né à Reims le 29 septembre 1816;
- 3<sup>o</sup>. Jean-Sosthène Aubé de Bracquemont, né à Reims le 8 novembre 1820.

**XII. Joseph AUBÉ, chevalier DE BRACQUEMONT, né le 17 septembre 1782, entra au service dans le 6<sup>e</sup>. régiment d'artillerie à pied en 1803. Il fut ensuite pendant une année élève à l'école polytechnique. De là il passa sous-lieutenant dans le 17<sup>e</sup>. régiment d'infanterie**

légère où il a servi jusqu'en 1814. Il a fait dans ce corps les campagnes de 1806 et 1807, à la grande armée d'Allemagne, est passé en Espagne à la fin de 1808, pour faire partie du corps d'armée du maréchal duc de Dalmatie, est entré en Portugal avec cette armée au commencement de 1809, et a été blessé d'un coup de feu à la tête dans l'affaire qui eut lieu devant Braga, lors de la prise de cette place, le 30 mars de cette année. Passé en Allemagne en 1812, il fit partie de la garnison de Dantzick, fut fait prisonnier par suite de la capitulation du général Rapp, et conduit en Russie. Il avait été créé chevalier de la Légion-d'Honneur durant le siège, le 12 juin 1813. Rentrant de Russie en 1815, le chevalier de Bracquemont escorta, en qualité de volontaire, la famille royale jusqu'à la frontière. Il a fait partie de la légion de la Marne et du corps royal d'état major à leur formation. Le roi l'a créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 août 1822. Il est capitaine aide de camp du lieutenant-général comte de Rivaud de la Raffinière, commandant de la 15<sup>e</sup> division militaire à Rouen. Il a épousé, le 11 août 1817, Charlotte-Marie-Gaëtane DE RÉCICOURT, fille de Marie-François de Récicourt, colonel du génie, directeur des fortifications de la place de Lille, et de dame Anne-Charlotte-Guilaine de Hoston. De ce mariage sont issus :

DE RÉCICOURT :  
 écartelé, aux 1  
 et 4 d'argent au  
 sauvage de sable,  
 ceint et couronné  
 de feuillages de  
 sinople, passant  
 sur une terrasse  
 du même, et  
 portant sur l'é-  
 paule une masse  
 d'armes d'or; aux  
 2 et 3 de gueules,  
 au sautoir d'or,  
 accompagné en  
 chef d'un cor de  
 chasse et en pointe  
 d'une molette  
 d'éperon du  
 même.

- 1<sup>o</sup>. Charles-Félix-Théodore Aubé de Bracquemont, né le 21 décembre 1818;
- 2<sup>o</sup>. Charles-François-Arthur Aubé de Bracquemont, né le 8 avril 1822;
- 3<sup>o</sup>. Louise-Marie Aubé de Bracquemont, née le 1<sup>er</sup> juillet 1820;
- 4<sup>o</sup>. Alexandrine-Antoinette Aubé de Bracquemont, née le 23 janvier 1825.





## DE BATZ,

*Barons DE TRENQUELLÉON et DE MIREPOIX, seigneurs DE LAUBIDAT, DE GONTAUT, DE LILLE, DE SAINT-JULIEN, DE GAJEAN, DE SAINTE-CHRISTIE, etc., en Condomois.*



ARMES : Parti, au 1 de gueules, au Saint-Michel d'argent; au 2 d'azur, au lion d'or, gravissant un rocher de cinq coupeaux d'argent. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LA maison DE BATZ, par son ancienneté, ses services et ses alliances, tient un rang distingué parmi la noblesse du Condomois.

Les généalogistes pensent qu'elle est une branche putnée de l'illustre et puissante maison des barons de Batz, au pays de Chalosse, connus par les chartes et les monuments de l'histoire dès le onzième siècle, et ce sentiment parait justifié par le premier acte de la filiation des barons de Trenquelléon et de Mirepoix, que nous allons citer.

I. Raimond DE BATZ, écuyer, naquit vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. C'était l'époque où les Anglais, entièrement expulsés de la Guienne, emportèrent à la Tour

de Londres tous les titres et terriers de la Guienne qui n'avaient pas été perdus ou détruits dans la longue guerre qui avait amené leur expulsion. Raimond de Batz, pour réparer autant que possible par un acte public la perte des siens, demanda et obtint, le 1<sup>er</sup> juillet 1490, une attestation de sa noblesse, faite *en la baronnie de Batz*, au pays de Chalosse. Ses enfants furent :

- 1<sup>o</sup>. Arnaud, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Manaud de Batz, qualifié oncle de Jean de Batz, dans un acte du 31 août 1582 ;
- 3<sup>o</sup>. Marie de Batz, alliée 1<sup>o</sup>. par contrat du 12 décembre 1561, avec Laurent de *Vaqué*, de Saint-Justin, au pays de Marsan ; 2<sup>o</sup>. par contrat du 6 août 1566, avec Jean du *Coin*, sieur de Rivière.

II. Arnaud DE BATZ, écuyer, fit son testament le 28 mars 1552. Par cet acte, où il est dit fils de noble Raimond de Batz, écuyer, on voit qu'il avait eu deux enfants de son mariage avec damoiselle Antoinette DE CARITAN, savoir :

DE CARITAN :

- 1<sup>o</sup>. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Mondinette de Batz, mariée, par contrat du 17 juin 1584, avec Gratien ou Gaxion *Rebezies*.

III. Jean DE BATZ, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, sieur de Monon et de la maison noble du Guay, né à Nérac, épousa en cette ville, par contrat du 23 septembre 1584, damoiselle Anne DE GAMARDES, sœur du capitaine Jacques de Gamardes. Un certificat du baron de Miossens, daté du 17 décembre 1596, porte que noble Jean de Batz servait comme homme d'armes dans sa compagnie d'ordonnance. Il fit son testament le 5 septembre 1614, et demanda à être inhumé en la sépulture des chrétiens de la religion réformée. Il vivait encore le 22 décembre 1619, et mourut avant le 6 mars 1621. Ses enfants, suivant l'ordre dans lequel ils sont nommés dans son testament, furent :

DE GAMARDES :  
d'azur, au sutoir  
d'or.

- 1<sup>o</sup>. Joseph, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. Susanne de Batz, qui était mariée, lors du testament de son père, avec Mathieu du *Luc*, écuyer, demeurant en la ville de Nérac ;
- 3<sup>o</sup>. Olympe de Batz, mariée, peu avant le 22 décembre 1619, avec Barthélemy de la *Rivière* ;

- 4°. Jeanne de Batz ;  
 5°. Anne de Batz, qui fit faire judiciairement, le 8 avril 1621, l'inventaire des titres de sa famille, qui avaient échappé aux désordres de la guerre civile et de la peste. Dans cet acte, sa filiation est remontée, par ces mêmes titres, jusqu'à noble Raimond de Batz, écuyer, son trisaïeul, dont la noblesse avait été attestée en 1490 ;  
 6°. Marthe de Batz, qui paraît être morte sans alliance, de même que ses deux sœurs Jeanne et Anne de Batz.

IV. Joseph DE BATZ, écuyer, seigneur du Guay, de Laubidat et de Gontaut, fit dresser, le 9 décembre 1624, un inventaire des titres qui avaient échappé à l'incendie de son château du Guay, et au pillage que firent les gens de guerre lors du siège de Nérac. Le 15 juin 1628, le roi Louis XIII lui accorda, en considération de ses services, des lettres de sauve-garde pour ses maisons nobles de Saint-Justin, de Gontaut et du Guay situées en la province de Guienne, et le nomma, le 20 août 1634, capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied français dans le régiment de Castelnau. Il commanda cette compagnie à l'armée du maréchal de Brézé, suivant un certificat de ce maréchal, du 11 mai 1635. Joseph de Batz mourut à Calais peu de temps avant le 8 mars 1636. Il avait épousé, par contrat du 22 décembre 1619 (mariage solennisé en l'église prétendue réformée), damoiselle Marie-Rachel DE VAQUÉ, (nièce de Pierre de Vaqué, écuyer, et sœur de noble Charles de Vaqué, écuyer, sieur du Lamon), fille de feu Jean de Vaqué, avocat au parlement de Bordeaux, et de damoiselle Marthe Castain. Ils laissèrent :

DE VAQUÉ :  
 d'argent, à la va-  
 che de gueules,  
 colletée d'un col-  
 lier d'or, et cla-  
 rince de sable.

- 1°. Jean, II° du nom, dont l'article viendra ;  
 2°. Joseph de Batz, écuyer ;  
 3°. Charles de Batz, écuyer, sieur de Laubidat, nommé, le 3 octobre 1651, capitaine-commandant d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Jonzac, à la tête de laquelle il fut blessé et estropié pour le service du Roi, suivant un certificat du marquis de Poyanne, colonel de ce corps, du 29 décembre 1666. Une précédente attestation de ce même colonel, du 26 juillet précédent, porte que Charles de Batz avait fait toutes les guerres civiles pour le service de S. M., et s'était toujours très-bien et très-fidèlement comporté. Le 24 mai 1667, M. du Puy, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, lui donna acte de la pré-

sensation qu'il lui avait faite le 11 septembre 1666, des titres justificatifs de son ancienne noblesse. Il avait épousé, par articles sous seings privés du 1<sup>er</sup> février 1660, reconnus le 28 avril suivant, (mariage solennisé en l'église prétendue réformée) demoiselle Marie de Parabère, fille de Samuel de Parabère, receveur-général d'Albret, et de demoiselle Jeanne de Morin. Leurs enfants furent :

- |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A. N..... de Batz ,                                                                                                                                      | } qui, sortis du royaume à la révocation de l'édit de Nantes, s'attachèrent au service de la Hollande. Etant passés en Angleterre avec le prince d'Orange, ils furent tués à la bataille de la Boyne, en 1690, étant capitaines d'infanterie ; |
| B. N..... de Batz ,                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                |
| C. N..... de Batz ,                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                |
| D. Jeanne de Batz, morte au mois de mars 1745. Elle avait institué son héritier Charles de Batz, baron de Trenquelléon, son neveu à la mode de Bretagne. |                                                                                                                                                                                                                                                |

V. Jean DE BATZ, II<sup>e</sup> du nom, seigneur du Guay, de Laubidat et de Gontaut, obtint, le 22 septembre 1657, une attestation des notables de la ville de Saint-Justin en Marsan, portant qu'en l'année 1652, la maison de feu damoiselle Rachel de Vaqué, sa mère, située dans cette ville, avait été prise et pillée par les troupes du colonel Baltazar. Il servit comme volontaire dans l'armée du Roi, commandée par le duc d'Epéron, et se signala, ainsi que son frère Charles, à l'attaque des retranchements de la Bastide « où ils s'étaient comportés en gens de cœur », selon les expressions d'un certificat que le comte de la Serre d'Aubeterre, lieutenant-général des armées du Roi, donna à Jean de Batz le 12 janvier 1667. Le 24 mai suivant, M. du Puy, commissaire subdélégué de l'intendant de Guienne, lui donna acte de la représentation des titres justificatifs de sa noblesse d'extraction, pour y avoir égard lors de la confection du catalogue général des gentilshommes. Il fit son testament le 15 juillet 1685, et voulut être inhumé en la sépulture de ceux qui professaient la religion réformée. Jean de Batz ne vivait plus le 9 mars 1684, date de l'ouverture de son testament, faite à la réquisition de Samuel de Batz, son fils aîné. Il avait épousé, par contrat du 1<sup>er</sup> décembre 1654, damoiselle Marie LORMIER, veuve de N.... du Long, et décédée le 31 juillet 1680. Elle était fille de Samuel Lormier, avocat au parlement de Bordeaux, et de

LORMIER :  
d'argent, à l'or-  
neau terrassé de  
simple.

noble damoiselle Marie de Barrière. De ce mariage sont provenus trois fils et deux filles :

- 1°. Samuel de Batz, écuyer, seigneur du Guay et de Gontaut. Le 26 février 1685, il fournit l'aveu et dénombrement de cette dernière seigneurie à la chambre des comptes de Navarre, et mourut célibataire ;
- 2°. Joseph de Batz-Lormier, écuyer, qui sortit de France après la révocation de l'édit de Nantes. Il s'attacha au roi de Prusse, et servit avec distinction dans les Grands-Mousquetaires. Il mourut en 1750, à Berlin, couvert de blessures, étant alors major d'infanterie et pensionnaire du roi Frédéric-Guillaume II ;
- 3°. François, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 4°. Olympe de Batz, mariée, en 1699, avec Jean de Marenzac, gentilhomme de Périgord ;
- 5°. Susanne de Batz.

VI. François DE BATZ, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, baron de Trenquelléon, seigneur de Gontaut, de Laubidat, du Guay et de Lille, premier capitaine au régiment de Coetquen, infanterie, naquit le 8 juin 1670, et fut baptisé le 16, dans le temple consacré à l'exercice de la religion prétendue réformée en la ville de Nérac. Il fut nommé successivement capitaine dans le régiment de Guiche, infanterie, le 12 août 1690, capitaine-lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Coetquen en 1698, et aide-major de ce régiment le 15 juin 1702. Par acte du 3 février 1708, il vendit sa terre seigneuriale de Gontaut et les fiefs, droits et devoirs seigneuriaux de Laubidat, pour la somme de 8,400 livres, à Jean Ferron, chevalier, seigneur de Carbonieux, vicomte d'Ambrus, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère aîné, par ordonnance de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, du 21 mai de la même année. Il épousa, par contrat du 21 juin suivant (mariage célébré le 28), dame Anne de Broqua, baronne de Trenquelléon, veuve de noble Jean-François de la Peyre, écuyer, seigneur de la Lanne, fille de noble Joseph du Broqua (1) écuyer,

DU BROQUA :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'argent, au  
lion de gueules ;  
aux 2 et 3 d'azur,  
à 3 chevrons d'or.

(1) Celui-ci avait pour père Daniel du Broqua, baron de Trenquelléon, terre pour laquelle il fit hommage au Roi en la chambre des comptes de Paris. Il était marié avec Serène de Rabar, fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux, et petite-fille de Jacqueline Feydeau, et mourut de la peste.

seigneur baron de Trenquelléon, mort en 1703, et d'Olympe du Puy, morte en 1694, et nièce d'Alexandre du Broqua de Trenquelléon, lieutenant-colonel du régiment de Médoc. François de Batz quitta le service au mois d'août 1708, et mourut au mois de mars 1746. Sa femme lui survécut jusqu'au mois de mai 1757. Ses enfants furent :

- 1°. Charles, dont l'article suit ;
- 2°. Alexandre, auteur de la branche des *barons DE MIRPOIX*, rapportée en son rang ;
- 3°. Gaspard de Batz, né le 6 août 1717, prêtre, docteur de Sorbonne, vicaire-général du diocèse d'Auch, baron du Puy et de Dieulirol, nommé, en 1745, abbé commendataire et seigneur de Saint-Ferme, dans le Bazadais ;
- 4°. Charles de Batz, écuyer, né le 18 avril 1721. Il fut nommé lieutenant au régiment d'Auvergne en 1737, capitaine dans le même corps en 1742, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1756. Il a quitté le service l'année suivante avec une pension du Roi.

VII. Charles DE BATZ, chevalier, baron de Trenquelléon, seigneur de Saint-Julien, du Guay, baptisé le 1<sup>er</sup> décembre 1712. Il épousa, 1°. par contrat du 26 novembre 1738, où il fut assisté par Gaspard, baron de la Peyre, son frère utérin, chevalier, seigneur de la Lanne, d'Auriolle et de Peyrelongue, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et lieutenant de grenadiers au régiment des gardes Françaises (1), noble demoiselle Catherine DE LUSTRAC DE LOSSE, fille de Bertrand de Lustrac de Losse, major du régiment de Beaujeu, et de dame Catherine du Barry, sa seconde femme ; 2°. par contrat du 28 juillet 1750, demoiselle Marie-Catherine-Elisabeth DE MALIDE, fille de feu Louis de Malide, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des Gardes Françaises, et de Françoise-Elisabeth Prondre (2).

DE LUSTRAC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces d'argent ; aux 2 et 3 d'azur ; au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

DE MALIDE : d'argent, à l'aigle de sable, regardant en chef, à l'angle dextre, un soleil de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

(1) Mort le 30 mai 1745, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Fontenoy, étant capitaine de grenadiers dans le même régiment et brigadier des armées du Roi. (*Chronologie hist. militaire*, par Pinard, tom. VIII, pag. 414.)

(2) Et nièce de Marguerite-Pauline Prondre de Guermande ;

Le baron de Trenquelléon n'a pas eu d'enfants de sa première femme. Ceux issus du second lit furent :

- 1°. Charles-Joseph-François-Marie-Marthe, qui suit ;
- 2°. François, II<sup>e</sup> du nom, auteur de la *branche de Gajran*, rapportée ci-après ;
- 3°. Catherine-Anne de Batz, née le 30 octobre 1756 ;
- 4°. Anne-Angélique de Batz, née le 31 juillet 1761 ;
- 5°. Marie-Elisabeth de Batz, née le 16 juillet 1764 ;
- 6°. Anne-Charlotte de Batz, née le 30 juillet 1769.

Ces quatre filles étaient religieuses, ou ne se sont pas mariées.

VIII. Charles-Joseph-François-Marie-Marthe DE BATZ, chevalier, seigneur baron de Trenquelléon, né le 25 juillet 1754, ancien page du Roi en la grande écurie, ancien colonel d'infanterie, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 septembre 1789, a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes des Princes et celle de Quiberon. Le baron de Batz est décédé le 18 juin 1815, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 27 septembre 1787, avec Marie-Ursule-Claudine DE PEYRONENC DE SAINT-CHAMARAND, fille de Joseph, comte de Peyronenc de Saint-Chamarand, seigneur de Marcenac, de Veyrières, de Murat, et autres lieux, et de Marie-Elisabeth de Naucaze, derniers rejetons des deux illustres maisons de Peyronenc et de Naucaze, originaires du Quercy, un fils et deux filles, savoir :

DE PEYRONENC : d'azur, à 3 fasces d'or ; à la bordure de gueules, chargée de 10 besants d'or.

- 1°. Charles-Polycarpe, dont l'article suit ;

femme 1°. de Barthélemi, marquis de la Rochefoucauld, comte de Chefboutonne, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry, et lieutenant de la compagnie des gendarmes de Flandre ; 2°. de Gaspard, marquis, puis duc de Clermont-Tonnerre, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi ; enfin cousine-germaine de Pauline-Louise-Marguerite-Françoise de la Rochefoucauld de Roye, femme d'Alexandre-Maximilien-Baltasar de Gand, comte de Middelbourg, maréchal-de-camp, gouverneur de Bouchain (frère du maréchal prince d'Isenghien), dont la fille, Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode, a épousé le 11 janvier 1755, Louis-Léon-Félicité de Brancas, alors comte, depuis duc de Lauragais et de Brancas, pair de France, mort en octobre 1824, sans postérité. Son épouse avait péri sur l'échafaud révolutionnaire, à Paris, le 16 février 1794.

- 2°. Marie-Adèle-Elisabeth-Catherine-Jeanne de Batz, née le 10 juin 1789, fondatrice et supérieure des Filles de Marie d'Agen, décédée le 10 janvier 1828;
- 3°. Marie-Josephe-Françoise-Désirée de Batz, née en Portugal le 5 juin 1799, mariée, le 17 mai 1817, à son cousin Charles-Alexandre-Ange, baron de Batz de Mirepoix.

DE SEVIN :  
d'azur, à la gerbe  
de blé d'or.

**IX. Charles-Polycarpe DE BATZ**, baron de Trenquelléon, seigneur de Saint-Julien, etc., né le 26 janvier 1792, a épousé, le 7 octobre 1815, Adèle-Serène-Bernardine DE SEVIN DE SÉGOUNAC, fille de Jean-Chrysostome de Sevin, baron de Ségougnac, ancien capitaine au régiment de Deux-Ponts, cavalerie, et de Louise-Paule-Florent de Manas de Lamezan. De ce mariage sont issus :

- 1°. Charles-Louis-Joseph-Jean de Batz de Trenquelléon, né le 19 mars 1815;
- 2°. Léopold-Joseph-Stanislas-Chrysostome de Batz de Trenquelléon, né le 30 juillet 1816;
- 3°. Arthur-Marie-François-Grégoire de Batz de Trenquelléon, né le 3 septembre 1818;
- 4°. Marie-Angéline-Clémentine-Louise de Batz de Trenquelléon, née le 19 août 1819;
- 5°. Marie-Françoise-Xavier-Pauline de Batz de Trenquelléon, née le 16 mars 1820.

BRANCHE DE GAJEAN, *au duché d'Albret.*

**VIII. François DE BATZ**, II° du nom, chevalier, seigneur de Gajeau, né le 17 juillet 1759, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, second fils de Charles de Batz, baron de Trenquelléon, et de Marie-Catherine Elisabeth de Malide, a épousé, en 1795, Marie-Gabrielle DE VILLECOUR. De ce mariage sont issus :

DE VILLECOUR :

- 1°. Joseph-Armand, dont l'article suit;
- 2°. Louis-Augustin-Timoléon de Batz de Gajeau, né le 4 octobre 1805;
- 3°. Marie-Caroline-Ursule-Emélie de Batz de Gajeau, née le 22 février 1798;
- 4°. Marie-Elisabeth-Céline de Batz de Gajeau, née le 3 novembre 1800;
- 5°. Marie-Françoise-Anais de Batz de Gajeau, née le 5 octobre 1808;
- 6°. Marie-Antoinette Eugénie de Batz de Gajeau, née le 15 février 1810.



IX. Joseph-Armand DE BATZ DE GAJJEAN, chevalier, né le 26 février 1796, retiré lieutenant de cavalerie et pensionnaire du Roi, n'est pas encore marié.

BARONS DE MIREPOIX, à Auch.

VII. Alexandre DE BATZ, baron de Mirepoix, chevalier, seigneur de Sainte-Christie, né le 20 juin 1715, et second fils de François de Batz, 1<sup>er</sup> du nom, baron de Trenquelléon, et de dame Anne du Broqua, fut capitaine au régiment de Conty, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis lieutenant des maréchaux de France en Condomois, et en cette qualité, juge du point d'honneur de la noblesse, par commission du 3 août 1756. Il avait épousé, par contrat du 20 mars 1750, demoiselle Marie DE LA CLAVERIE, fille de Philippe-Ignace de la Claverie, chevalier, baron de Soupets, seigneur de Belloc, de la Claverie, etc., et de dame Barthélemie de Menvielle, et arrière-petite-fille de Jean-François de la Claverie, baron de Soupets, mestre-de-camp de cavalerie et conseiller d'état d'épée. De ce mariage sont provenus un fils et une fille :

DE LA CLAVERIE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 besants d'or ; aux 2 et 3 d'argent à une couronne d'épines de sinople ; sur le tout d'argent à la bande d'azur, chargée de 3 têtes de lion d'or, lambrassées de gueules.

- 1°. Gaspard - François - Barthelemi - Maurice - Alexandre, dont l'article suit ;
- 2°. Jeanne-Françoise-Marguerite-Marie de Batz de Mirepoix, née le 2 juin 1754.

VIII. Gaspard-François-Barthelemi-Maurice-Alexandre DE BATZ, baron de Mirepoix, chevalier, seigneur de Sainte-Christie, né le 13 janvier 1752, ancien officier au régiment de Bourbonnais, infanterie, décédé le 15 juillet 1827, avait épousé, en 1784, N.... DE MONTÉGUT, fille de N.... de Montégut, conseiller au parlement de Toulouse. De ce mariage sont issus :

DE MONTÉGUT :

- 1°. Charles-Alexandre-Ange, dont l'article suit ;
- 2°. Henri-Gaspard de Batz de Mirepoix, né en 1797 ;
- 3°. Henriette de Batz de Mirepoix, mariée avec N.... de Lary, comte de la Tour ;
- 4°. Charlotte de Batz de Mirepoix, née en 1788, mariée, en 1821, avec M. de Gensac.

DE BATZ :  
comme à la p. 1.

**IX. Charles-Alexandre-Ange DE BATZ**, baron de Mirepoix, né en 1795, a épousé, le 17 mai 1817, sa cousine, **Marie-Josèphe-Françoise-Désirée DE BATZ DE TRENQUELLÉON**, fille de **Charles-Josèph-François-Marie-Marthe de Batz**, baron de Trenquelléon, et de **Marie-Ursule-Claudine de Peyronenc de Saint-Chamarand**. De ce mariage sont issus :

- 1°. Edmond de Batz, né en 1822 ;
- 2°. Charles de Batz, né en 1827 ;
- 3°. Julie de Batz, née en 1818 ;
- 4°. Pauline de Batz, née en 1820 ;
- 5°. Marie de Batz, née en 1824.

## DE BEFFROY .

*Seigneurs* DE LA COUR DE BEFFROY , DE VRIZY , DE LA GRÈVE , DE GERMONT , DE BEAUREPAIRE , D'HAUDRECY , DE NOVION , DE VAUX-LÈS-RUBIGNY , DE VAUDANCOURT , DE LOGNY , DE CRÉVECŒUR , DE SAUCEUILLE , DE SERVION , DE HAVY , D'HARDONCEL , DE REMILLY , etc. , *seigneurs , barons* DE MONTIGNY , D'EQUAUCOURT , DE LA HÉRIE et D'OLIZY , *en Champagne.*



ARMES : *De sable , au lion d'argent , lampassé et armé de gueules , ayant la queue passée entre les jambes. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages , appuyés sur leurs massues.*

La maison DE BEFFROY , d'origine militaire et d'ancienne extraction , a toujours tenu rang parmi la principale noblesse de la province de Champagne , soit par son ancienneté et la pureté de ses alliances , soit par la continuité de ses services et la nature de ses possessions seigneuriales. Les auteurs qui ont voulu remonter jusqu'au berceau de son origine , ne s'accordent pas dans leurs opinions. Les uns la croient originaire d'Allemagne ; et descendue de la maison *de Beffrid* ;

d'autres (1) conjecturent qu'elle est une branche de l'illustre maison de Bauffremont, dont le nom, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, s'est orthographié *de Beffroymont*; d'autres enfin (2) pensent qu'elle est originaire d'Angleterre, où la singularité qu'on remarque dans la pièce principale de ses armoiries se rencontre fréquemment (3).

Depuis plus de 400 ans, cette maison n'a pas cessé de suivre, sans aucune interruption, la carrière des armes. Elle a fourni des officiers supérieurs distingués, et s'est alliée aux maisons d'Aguin, d'Argy, d'Apremont, des Ayvelles, de Bohan, du Bois-d'Escordal, de Boistel, de Boutteville, de Brodart, de Caraméau, de Charpentier-d'Audron, de la Chaussée, de la Chevardière, de Dalles, d'Escannevelles, de Fontaine, le Fournier de Neuville-Wargemont, de Fresneau, de la Grève, de Gruel, de Guy-de-Haudanger, d'Harzillemont, des Laïres, de la Majorie, de Marmont, de Maubeuge, de Montbeton, de Montezay, de Pavant, de Prévot, de Roucy, de Roujoux, de Saint-Germain, de Sandras, de Verneuil, de Vignacourt, de Villiers de Barbaize, de Vissec de la Tude, etc.

Les titres de la maison de Beffroy établissent sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis Raoulin, dont on va parler.

I. Raoulin DE BEFFROY, écuyer, seigneur de Vrizy et de Coigny, acquit, par acte du mois de juin 1422, de Girard de Senlis, et de Jeanne sa femme, un jardin nommé de *Chanteraine*, situé à Vendy, en Rethelois,

(1) M. Guiblet, garde des généalogies de la Bibliothèque du Roi.

(2) M. Clairembault, généalogiste des ordres du roi, dans un mémoire succinct sur la maison de Beffroy, qu'il envoya, le 21 janvier 1754, à M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, à l'occasion du marquis de Beffroy, capitaine au régiment de Brancas. Son sentiment sur l'origine de cette maison paraît résulter de la mention que fait ce généalogiste d'un Thomas de Beffroy, archer de la garde anglaise, duquel il sera parlé après l'article de Raoulin de Beffroy, son père.

(3) La position de la queue du lion, qui n'est pas usitée dans le blason français.

avec une pièce de pré, le tout tenu en fief du seigneur de Vendy. Gobert d'Aspremont, chevalier, comme seigneur dominant, reçut à foi et hommage Raoulin de Beffroy. Cette acquisition et l'hommage qui la suivit, sont rappelés dans des lettres que le roi Charles VI accorda, le 23 juin 1449, à Gobert de Beffroy, son fils. Raoulin avait épousé *Poncette*, qui lui survécut, et se remaria avec Guyot Asselin, mort en la même année 1449. Raoulin de Beffroy en avait eu, entre autres enfants, deux fils :

1°. Gobert, dont l'article viendra ;

2°. Thomas de Beffroy, l'un des archers de la garde à cheval de la nation anglaise, qui se trouva à la défense du château de Gournay en 1436. (*Mémoire conservé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi*). Il a eu pour fils :

Simonnet de Beffroy, archer de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, sous M. de Blosset, en 1488, puis, sous M. de Clèves, en 1498 (*ibid.*), mort au service sans postérité.

II. Gobert DE BEFFROY, écuyer, seigneur de Vrizey, de Montigny, de la Cour de Beffroy, et autres lieux, naquit vers l'année 1390. Après la mort de Raoulin de Beffroy et de Gobert d'Aspremont, Jean de Crévecœur, époux de Marguerite de Nesle, comme seigneur en partie de Vendy, revendiqua l'hommage que Gobert de Beffroy devait à la seigneurie de Vendy, à raison d'un jardin et d'un pré que Raoulin de Beffroy, son père, avait acquis, en 1422, de Girard de Senlis; et le même Jean de Crévecœur mit sous sa main ces biens-fonds, que Gobert tenait en fief. Celui-ci, dans une supplique au roi Charles VI, exposa que, depuis plus de vingt ans, son père et lui avaient joui de ces biens sans aucune contestation de la part de Jean de Crévecœur, et que l'hommage en avait été rendu par son père à Gobert d'Aspremont. Par lettres du 23 juin 1449, le roi donna ordre au premier huissier du parlement de faire lever la saisine que Jean de Crévecœur, seigneur de Vendy, avait mise sur ces biens, et d'en remettre en possession Gobert de Beffroy, à la charge par celui-ci d'en faire foi et hommage audit de Crévecœur.

(Titre original aux archives de M. de Courcelles, côté 5333). Gobert de Beffroy avait épousé Hélène, dame DE LA GRÈVE et en partie de Coigny, fille de Gatinet de la Grève, avec laquelle Gobert vivait en 1440. \* Ces époux sont rappelés, le 10 avril 1468, dans le partage de leurs successions, entre leurs enfants, qui furent, savoir :

DE LA GRÈVE :  
douze carreaux  
d'argent ; chacun  
chargé d'une  
moucheture  
d'hermine de  
sable

- 1°. Gilbin, dont l'article viendra ;
- 2°. Simon de Beffroy, écuyer, seigneur de Montigny, qui porta témoignage avec d'autres gentilshommes, pour Poncelet de Warigny, lorsque celui-ci fit hommage à l'archevêque duc de Reims, le 20 avril 1503, pour les fief, terre et chevalerie de Warigny (1). Simon a eu pour fils :  
Jean de Beffroy, dit de Montigny, seigneur baron de Montigny, chevalier de l'ordre du Roi, guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Bouillon, ainsi qualifié, le 8 octobre 1578 \*, dans le contrat de mariage de Ferri de Beffroy, son cousin, écuyer, seigneur de la Grève, de Sauceuille, etc., avec damoiselle Guilaine des Ayvelles. Ledit Jean de Beffroy est mort célibataire ;
- 3°. Béatrix de Beffroy, mariée avec Jean de Montbeton (a), écuyer, seigneur de Selles ;
- 4°. Marguerite de Beffroy, épouse de Mangin, dit Maillard de Marmont (b), écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi.

III. Gilbin DE BEFFROY, écuyer, seigneur de la Grève, de Vrizy, etc., partagea les successions de ses père et mère, avec Simon de Beffroy, son frère, Béatrix et Marguerite de Beffroy, ses sœurs, représentées par leurs maris, par acte passé devant Bossux, notaire à Attigny, le 10 avril 1468 \*. Par deux autres actes des 16 septembre et 15 novembre 1470 \*, Gilbin

---

\* Tous les actes marqués de ce signe sont ceux que la maison de Beffroy a produits, en mai 1668, devant M. de Caumartin, intendant de Champagne. Les actes qui n'ont point d'astérisque sont extraits, ou des archives de la famille, ou de sources qui seront indiquées dans des notes subséquentes.

(1) Titres de la maison de Warigny, produits devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de septembre 1670.

(a) de Montbeton : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la cloche d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or.

(b) de Marmont : d'azur, à la bande d'argent.

de Beffroy, écuyer, fit hommage, pour la partie de la terre de Coigny qu'il possédait du chef de sa mère, à honorée damoiselle Jeanne de la Grève, dame de Coigny, et fournit un dénombrement, le 8 mai 1508 \*, au seigneur d'Haudrecy. Dans cet acte est nommée damoiselle Marie **DES AYVELLES**, femme de Gilbin de Beffroy, issue d'une maison d'ancienne chevalerie des Ardennes; et tous deux sont rappelés, le 11 mai 1544 \*, dans l'acte de partage des biens de leurs successions, entre leurs enfants, qui furent :

**DES AYVELLES** : d'argent au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable.

- 1°. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra;
- 2°. Claude de Beffroy, mariée avec Laurent d'Escannevelles (a), écuyer, seigneur de Warby;
- 3°. Béatrix de Beffroy, femme de Gérard d'Harzillemont (b) écuyer, seigneur de Vrizey en partie, issu d'une branche puinée de l'illustre maison de Châtillon-sur-Marne, apauagée de la terre d'Harzillemont, vers la fin du quatorzième siècle (1). Béatrix, étant veuve, transigea, le 5 août 1568 (2), avec Ponsart de Beauvais, écuyer, seigneur d'Autrèche, époux d'Antoinette d'Harzillemont, sœur de Gérard;
- 4°. Guiotte de Beffroy, mariée avec Nicolas des Laïres, écuyer, seigneur de Montgon;
- 5°. Bonne de Beffroy, femme de Garlache, seigneur de Bohan (c) en Ardennes, puiné des anciens sires d'Orchimont, qu'une vieille tradition fait descendre de la maison de Luxembourg. Il était fils de Simon, seigneur de Bohan, et de N..... de Manimont (3).

IV. Pierre **DE BEFFROY**, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Grève, de Sévricourt et de Sauceuille, épousa, par contrat de 1527 \*, damoiselle Marie **DE SAINT-GERMAIN**, fille de Rasset de Saint-Germain, écuyer, seigneur

**DE SAINT-GERMAIN** : d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent.

(1) Histoire de la maison de Châtillon, par André Duchesne, in-folio, pages 694 et 698.

(2) Acte produit par MM. de Beauvais devant M. de Gaumartin, intendant en Champagne, au mois d'août 1667.

(3) Production faite devant l'intendant de Champagne au mois de mars 1670, par la maison de Bohan.

(a) d'Escannevelles-Warby : de sable, à 3 croissants d'argent, bien ordonnés, surmontés de 3 billettes rangées du même.

(b) d'Harzillemont : de gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de gueules.

(c) de Bohan : de sable, à la bande d'or, accostée de deux cotices du même.

de Sévricourt et de Sauceuille, et de damoiselle Marie de Cuignio. Par acte passé devant Petit et Verdelot, notaires en Rethelois, le 1<sup>er</sup> mai 1528, Pierre de Beffroy aux droits de Marie de Saint-Germain, sa femme, concourut au partage des successions des père et mère de cette dame avec Geoffroi de Saint-Germain, écuyer, Christophe de Vaux, écuyer, seigneur d'Escordal, au nom de Nicole de Saint-Germain, sa femme, et messire Raoul de Cuignio, prêtre, tuteur d'Antoine de Saint-Germain, tous enfants et héritiers de Rasset de Saint-Germain et de Marie de Cuignio. Pierre de Beffroy comparut au ban et arrière-ban de la noblesse de Champagne, suivant un acte du bailliage de Vitry, du 17 mars 1540 \*. Le 11 mai 1544 \*, par acte passé devant Talentuy et Joltrin, notaires en Rethelois, il partagea les successions paternelle et maternelle avec Laurent d'Escannevelles, écuyer, mari de Claude de Beffroy, Gérard d'Harzillemont, écuyer, époux de Béatrix de Beffroy, et plusieurs autres cohéritiers. Par acte du 18 septembre 1572, Pierre de Beffroy, de concert avec Hugues et Tristan de Failly, frères, fournit aveu et dénombrement au duc de Nevers, comte de Rethel, pour la terre seigneuriale de Sauceuille; et, le 10 octobre 1572 \*, le même Pierre de Beffroy et Marie de Saint-Germain firent foi et hommage, par procureur, au comte de Rethelois, à raison de la même terre seigneuriale de Sauceuille, mouvante du château de Rethel. Ces deux époux vivaient encore, dans un âge avancé, le 11 septembre 1576 \*. Leurs enfants furent :

- 1°. Ferri, dont l'article viendra;
- 2°. Henri de Beffroy, écuyer, seigneur de la Grève, époux de Damoiselle Marie de la Chaussée (a). De ce mariage est issue  
Antoinette de Beffroy, mariée avec F. de Vignacourt (b),

(a) de la Chaussée : d'azur, semé de besants d'argent ; à 3 besants d'or, brochants.

(b) de Vignacourt : d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.



écuyer, seigneur de Montgon, d'une ancienne et illustre maison de chevalerie, originaire de Picardie, laquelle a donné deux grands-maitres à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il était fils de Jean de Vignacourt, écuyer, seigneur de Warnecourt, de Touligny, etc., et de Jeanne des Laïres, dame en partie de Montgon ;

- 3°. Jeanne de Beffroy, mariée avec Charles de Villiers (a), seigneur de Vrizey ;
- 4°. Béatrix de Beffroy, mariée avec Christophe des Laïres, écuyer, seigneur de Montgon. Lui ayant survécu, elle a eu la garde noble de ses enfants mineurs, et a transigé, le 1<sup>er</sup> février 1580, avec Nicole de Vaux, veuve de Valentin de Savigny, écuyer ; (1)
- 5°. Nicole de Beffroy, mariée avec Jean de Caraméau, écuyer, seigneur de Remilly, de Neufmaison, de Belloy, etc.,
- 6°. Perrette de Beffroy, mariée avec Noël d'Escannevelles, écuyer, seigneur de Coigny.

V. Ferri DE BEFFROY, écuyer, seigneur de la Grève, de Sauceuille, de Novion, de Provisy, de Crévecœur, de Coigny, etc., homme d'armes de la compagnie des ordonnances du Roi sous la charge du duc de Lorraine, fut fondé de procuration, par ses père et mère, le 11 septembre 1576 \*, par acte passé devant Jean Fransquin, notaire au bailliage de Vitry. Le 8 octobre 1578 \*, par contrat passé devant le même notaire, en présence, premièrement, de Marie de Saint-Germain, mère de Ferri, et veuve de Pierre de Beffroy (des biens duquel l'inventaire avait été dressé, le 7 août \* de la même année, par les notaires Chastelain et Fransquin) ; secondement, de Jean de Beffroy, dit de Montigny, son cousin, chevalier de l'ordre du Roi, guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Bouillon, et aussi de plusieurs gentilshommes, ses parents, Ferri de Beffroy épousa Guilaine DES AYVELLES, fille de François des Ayvelles, écuyer, seigneur en partie des Ayvelles, de Clavy, des Laïres, de Chalendar et autres lieux, lieutenant au gouvernement des terres souveraines de Château-Regnault et de Lin-

DES AYVELLES :  
d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable.

(1) Production faite devant M. de Caumartin par la maison des Laïres, en février 1668.

(a) de Villiers : de sable, semé de fleurs de lys d'argent.

champs, et de damoiselle Aliénor de Vaillant. Guilaine des Ayvelles fut assistée au contrat par son père, et eut pour témoins, Jacques, seigneur de Martines, gouverneur des mêmes terres souveraines, Jacques d'Ambly, écuyer, seigneur des Ayvelles, Charles de Saint-Vincent, écuyer, seigneur de Létanne, et Pierre de Saint-Vincent, écuyer, seigneur de Rogiénart, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise. Par acte du 24 juillet 1581\*, passé devant Savarre et Hourry, notaires en Vermandois, à la résidence de Launoy, Ferri de Beffroy fit un partage des biens de la succession de son père, et de ceux dont Marie de Saint-Germain, sa mère, lui avait fait donation, le 18 du même mois de juillet 1581\*, avec Béatrix de Beffroy, sa sœur, veuve de Christophe des Laies, écuyer, seigneur de Montgon, Jean de Caraméau, écuyer, seigneur de Belloy, à cause de Nicole de Beffroy, sa femme, et autres cohéritiers. Ferri de Beffroy fit quelques acquisitions féodales en 1605, et fournit à la duchesse de Nivernais, dame du Rethelois, l'aveu et dénombrement du fief du Gué-la-Comtesse, situé au terroir de Sauceuille; lequel fief lui était advenu par la mort de Philippe d'Escannevelles, écuyer, son neveu. Le 8 mai 1615 (1), Guilaine des Ayvelles et ses deux fils Philippe de Beffroy, gentilhomme de la chambre du prince de Conty et gendarme de sa compagnie, et Pierre de Beffroy, écuyer, seigneur de Sauceuille, assistèrent au contrat du mariage de Charles d'Aguerre, écuyer, seigneur de Cours, de Bercy et de Juzancourt, avec Françoise des Ayvelles, fille de François des Ayvelles, chevalier, seigneur d'Escordal, de Clavy, de Launoy et de Mesmont, gouverneur des terres souveraines de Château-Regnault et de Linchamps, et d'Anne d'Estourmel. Du mariage de Ferri de Beffroy avec Guilaine des Ayvelles, sont provenus :

1°. Melchior de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, époux

---

(1) Acte produit devant M. de Caumartin, par la maison des Ayvelles, en mars 1669.

de Marie de Sandras, lequel est décédé avant l'année 1612, laissant une fille :

Catherine de Beffroy, mariée, par contrat du 7 mai 1635 (1), passé devant Tugot et Lepage, notaires, en Vermandois, avec Robert de Villiers, chevalier, seigneur de Barbaize, fils d'Antoine de Villiers, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Barbaize et de Pouilly, homme d'armes des ordonnances du Roi, et de Marie du Pont du Chesne ;

2<sup>e</sup>. Philippe de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, gentilhomme ordinaire de la chambre de M. le prince de Conty. Comme fils aîné de feu Ferri de Beffroy, et agissant, tant en son nom, qu'en celui de Guilaine des Ayvelles, sa mère, de Pierre de Beffroy, l'aîné, de François de Beffroy, l'aîné, de François de Beffroy, le jeune, ses frères, et au nom de ses sœurs, il fournit, le 16 août 1612 \*, le dénombrement de la terre de la Grève, au seigneur d'Haudrecy (d'Arras) ;

3<sup>e</sup>. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, l'aîné, dont l'article viendra ;

4<sup>e</sup>. François de Beffroy, l'aîné, chevalier, seigneur de Crèvecœur, lieutenant-colonel du régiment de Danneveux, brigadier des armées du roi, tué au service de S. M. à Montbelliard, en 1632. Il n'a pas laissé de postérité ;

5<sup>e</sup>. François de Beffroy, le jeune, doyen du chapitre de Rozoy-sur-Serre. Par acte du 5 novembre 1638 \*, passé devant Pasquier, notaire au bailliage de Sainte-Menehould, François de Beffroy, tant en son nom que pour Philippe et François d'Argy, écuyers, seigneurs d'Haudrecy, ses neveux, Pierre de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, capitaine au régiment de Bussy-Lameth, Jean de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, capitaine au régiment de Danneveux, tant pour lui que pour Philippe de Beffroy, chevalier, seigneur de Saucaille, son frère, Gaucher de Fontaine, écuyer, seigneur de Rouy, représentant Perrette de Beffroy, sa femme, Jean d'Aguisy, au nom de Marie de Beffroy, sa femme ; Antoine d'Argy, au nom de Charlotte de Beffroy, sa femme, et Anne de Beffroy, dame de Novion, partagerent noblement les biens de feu Guilaine des Ayvelles, leur mère et aïeule ;

6<sup>e</sup>. Pierre II<sup>e</sup>, le jeune, auteur de la branche des seigneurs DE LA GRÈVE DE SAINT-MARCKÉ, etc., rapportée à son rang ;

7<sup>e</sup>. Perrette de Beffroy, femme de Gaucher de Fontaine (a), écuyer, seigneur de Rouy, en Picardie ;

8<sup>e</sup>. Marie de Beffroy, mariée, par contrat du 6 septembre 1626 (2), passé à la Grève, devant Payôt, notaire royal, avec Jean d'Aguisy (b), chevalier, seigneur de Mainberson, de Logny,

(1) Production faite par la maison de Villiers de Barbaize, en juillet 1668.

(2) Produit devant l'intendant de Champagne, par la maison d'Aguisy, en décembre 1668.

(a) de Fontaine : d'or, à 3 écussons de vair, bordés de gueules ; le grand écu ayant une bordure du même émail.

(b) d'Aguisy : d'argent, à 3 merlettes de sable, les 2 en chef affrontées.

d'Herbigny, etc., fils d'Antoine d'Aguisy, seigneur de Mainberson, gendarme de la garde du roi, sous la charge de M. de Thevalles, et de damoiselle Jacqueline de Warigny ;

9°. Anne de Beffroy, dame de Novion, qui vivait en 1611 et 1638 ;

10°. Charlotte de Beffroy, mariée, par contrat du 27 juillet 1625(1) passé devant Lavigeon et Fransquin, notaires royaux en la prévôté de Sainte-Menehould, avec antoine d'Argy, écuyer, co-seigneur d'Haudrecy et de Maréssal, premier capitaine, puis colonel au régiment de Bussy-Lameth et brigadier des armées du roi, fils de Regnault d'Argy, écuyer, seigneur d'Haudrecy, capitaine de la ville et prévôté de Warcq, et de Françoise d'Escannevelles ;

11°. Marguerite de Beffroy, femme de Nicolas d'Argy, écuyer, seigneur d'Haudrecy, frère d'Antoine d'Argy : elle est nommée, dans l'acte de création de tutelle de ses enfants, rendu au bailliage de Rethel le 14 mai 1627. (2)

VI. Pierre DE BEFFROY, l'aîné, II<sup>e</sup> du nom (2), chevalier, seigneur de la Grève et de Sauceuille, assista, le 9 septembre 1611 \*, avec ses frères et sœurs à la clôture de l'inventaire des biens de la succession de son père, dressé le 1<sup>er</sup> mars de la même année \*, par Pasquier, notaire au bailliage de Vitry, et Pilliers, son adjoint, à la requête de Guilaine des Ayvelles, veuve de Ferri de Beffroy. Pierre II<sup>e</sup>, nommé dans le dénombrement de la terre de la Grève, fourni par Philippe de Beffroy, son frère aîné, le 16 août 1612 \*, épousa, par contrat du 20 mai 1615 \*, passé devant Desjardins, notaire au bailliage de Vitry, au ressort de Sainte-Menehould, damoiselle Claude DE PAVANT (d'une des premières maisons de Champagne, descendue des anciens vicomtes héréditaires de Busancy, en Soissonnais), fille de Charles de Pavant, chevalier, seigneur de Taisy, de Puisieux, de Broussy et autres lieux, et de Marie de Sons. Claude de Pavant, veuve de Pierre II de Beffroy, fut pourvue, par acte du bailliage de Sainte-Menehould, daté du 11 septembre 1617\*,

DE PAVANT :  
d'argent à trois  
fascés de gueules ;  
au chef échiqueté  
d'or et d'azur de  
deux tires.

(1) Actes produits par la maison d'Argy, en 1668.

(2) La branche aînée de la maison de Beffroy, seigneurs de Germont et de la Grange-aux-Bois, a produit ses titres et a été maintenue dans sa noblesse, par ordonnance, en date du 18 avril 1641, de M. Nicolas Bretel de Grémonville, intendant de Champagne.

de la garde noble de Jean, son fils mineur, et de l'enfant dont elle étoit enceinte, et Philippe de Beffroy, son beau-frère, écuyer, seigneur de la Grève, fut nommé curateur. Claude de Pavant se remaria, par contrat (1) passé devant Collot et Houdiette, notaires au bailliage de Vitry, le 20 janvier 1620, avec messire Jean de Montguyon, écuyer, seigneur de Germont, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine commandant de quatre compagnies du régiment de Quatre-Champs, etc. Elle avait eu de Pierre de Beffroy, son premier mari :

1°. Jean de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève et de Grimaux, capitaine au régiment de Danneveux, infanterie, suivant sa commission du 6 mars 1638 \* ; lequel épousa, par contrat du 6 mars 1639 \*, passé devant Gobert, notaire à Savigny, damoiselle Marie *d'Aguin*, fille de feu Pierre d'Aguin, écuyer, seigneur de Nérac, et de damoiselle Magdelaine de Condé. De ce mariage sont issus :

A. Robert de Beffroy, écuyer, seigneur de la Grève, qui, après avoir servi dans les cheveu-légers de la compagnie de M. de Pavant, son cousin, au régiment Royal-Roussillon, a été nommé, par le roi, lieutenant des gardes du corps, et est mort en activité de service, sans avoir été marié ;

B. Charles-Claude de Beffroy, écuyer, capitaine de cheveu-légers dans le régiment de Balavoit, mort en activité de service, sans postérité ;

C. Madelaine de Beffroy ;

D. Anne de Beffroy ;

E. Marie de Beffroy ;

F. Claire de Beffroy ;

G. Elisabeth de Beffroy ;

2°. Philippe, dont l'article suit.

VII. Philippe DE BEFFROY, chevalier, seigneur de Saucaille, de Germont et autres lieux, naquit posthume. Il fut cornette, puis capitaine dans le régiment de Gesvres, et fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frère aîné et tous les chefs des autres branches de sa famille, par jugement de M. Le Fèvre de Caumartin, intendant en Champagne, daté de Chaa-

---

(1) Produit au mois de juin 1670, par la maison de Montguyon.

lons-sur-Marne, le 20 juillet 1668, d'après la vérification des titres qu'ils avoient produits le 21 janvier 1667 \*. Philippe avait été représenté par Jean de Beffroy, son frère aîné, dans le partage de la succession de Guilaine des Ayvelles, leur aïeule, et s'était marié le 5 mai 1640 \*, suivant acte passé devant Jean Gobert, notaire royal, avec damoiselle Catherine DE FRÉSNEAU, fille de Nicolas de Fresneau, écuyer, seigneur de Beau-repaire, de Cierges, de la Grange-aux-Bois, de Courbon et autres lieux, et de damoiselle Marie de Sons. De ce mariage sont provenus :

DE PRÉSNEAU :  
d'azur, à la fasce  
d'argent, chargée  
d'un lion léopar-  
dardé de sable,  
lancepassé et armé  
d'or, et accom-  
pagné de 6 écus-  
sous d'argent,  
rangés 3 en chef  
et 3 en pointe,  
ceux-ci posés :

- 1°. Louis de Beffroy I<sup>er</sup> dont l'article viendra ;
- 2°. Hélène de Beffroy, femme de Charles de la Chevardière (a), écuyer, seigneur de la Motte, de la Cour, etc., d'une ancienne maison originaire de Bretagne, fils de François de la Chevardière, écuyer, seigneur de la Motte, et de Christophe de Serpes d'Escordal ;
- 3°. Amélie de Beffroy ;
- 4°. Victorine de Beffroy ;
- 5°. Hyacinthe de Beffroy ;
- 6°. Adélaïde de Beffroy ;
- 7°. Eugénie de Beffroy.

VIII. LOUIS DE BEFFROY, I<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Germont, de Cierges, de la Grange-aux-Bois, etc., capitaine commandant au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, par contrat du 1<sup>er</sup> avril 1693, passé devant Jean Frison, notaire royal au bail- liage de Vitry, résidant à Busancy, damoiselle Juvine DE ROUJOUX, d'une famille noble, originaire d'Ecosse, fille de messire Jean de Roujoux, écuyer, capitaine de la milice de Sedan, et d'Elisabeth Maréchal. De ce mariage sont issus :

DE ROUJOUX :  
d'azur, à trois ro-  
ses d'argent à  
dextre en pal, et  
deux épis d'or à  
senestre passés  
en sautoir.

- 1°. Louis II<sup>e</sup> du nom, l'aîné, dont l'article viendra ;
- 2°. Paul Valentin de Beffroy, chevalier, seigneur de Germont, de Vaudancourt et de Mercy-le-bas en Lorraine, lieutenant dans le régiment de Royal-Roussillon. Il épousa ; 1°. damoi-

(a) de la Chevardière : d'argent, au rameau de fougère de sinople.

selle Française d'Aspremont, (a) fille de Thomas d'Aspremont, chevalier, seigneur de Saint-Marcel, de Corbon, de Villé-devant-Orval, etc.; 2°. en l'année 1733, damoiselle Catherine-Gabrielle de Montezay, originaire de Lorraine, fille de Louis de Montezay, écuyer, seigneur de Vaudremont, et de dame Jeanne-Françoise de Saint-Yon; Il a laissé :

A. Louis-Paul de Beffroy, chevalier, seigneur de Germont, page du roi, ensuite lieutenant dans le régiment de Fleury, cavalerie;

B. Marie-Antoinette-Martine de Beffroy;

5°. Louis de Beffroy, le jeune, écuyer, co-seigneur de Germont, qui a épousé damoiselle Bastienne de Dalles (b), fille de messire Charles de Dalles, écuyer, seigneur de Beaurepaire, et de damoiselle Charlotte des Laies. De ce mariage sont issus :

A. Paul-Louis de Beffroy, chevalier, page du roi, mort sans postérité;

B. Charlotte-Louise de Beffroy;

4°. Marguerite de Beffroy, mariée avec Nicolas de Failly, (c) écuyer, seigneur de Chémery et autres lieux;

5°. Marie de Beffroy, femme de Louis-Alexandre de Fousort, écuyer, seigneur de Vaux-lès-Mouzon.

**IX. LOUIS DE BEFFROY, l'aîné, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Germont, de Cierges, de la Grange-aux-Bois, etc., capitaine au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, épousa, par contrat passé devant Pierre Surlet, notaire royal à Vouziers, le 30 mars 1726, damoiselle Elisabeth LE FOURNIER, fille de messire Jean le Fournier, chevalier, baron de Neuville, seigneur d'Olizy, de la Ferté, d'Equancourt, de Gueschard, de Rotonvilliers, du Tilloy, de Mazerny, de l'hôtel de Bours-Montmorency, à Abbeville, etc., et de dame Elisabeth Hervy. Il en a eu cinq fils et deux filles, dont les noms suivent :**

LE FOURNIER :  
d'argent, à trois  
roscs de gueules.

1°. Jean-Louis, marquis de Beffroy, chevalier, seigneur de Guerpont, en Lorraine, page de madame la dauphine (Marie-Joséphe de Saxe, mère de S. M. Charles X, roi de France), puis capitaine au régiment de Brancas, infanterie,

(a) d'Aspremont : de gueules, à la croix d'argent.

(b) de Dalles : coupé, au 1<sup>er</sup> bandé d'or et de gueules de huit pièces; au 2 de gueules, à 3 membres d'aigle d'or.

(c) de Failly : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 baches d'armes du même.

- et gouverneur du château de Gondrecourt, en Barrois. Il épousa Jeanne *de Prévost*, veuve, depuis 1744, de Jean-Baptiste, marquis de Rouvroy, lieutenant-général des armées navales, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 2°. Paul-Louis-Alexandre de Beffroy, chevalier, page de madame la dauphine, ensuite capitaine au régiment de Brancas, infanterie ;
- 3°. Louis-Jacques-Marie, dont l'article viendra ;
- 4°. Nicolas-Louis de Beffroy, chevalier, né et baptisé en la paroisse de Saint-Severin, à Paris, en 1743 ; agrée, dans son enfance, pour être chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est mort au service du roi, en octobre 1764 ;
- 5°. Henri de Beffroy, né en 1745, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, aide-major du régiment Royal, dragons, puis major du régiment d'Orléans de la même arme, nommé chevalier de Saint-Louis, en 1781, en récompense de sa belle conduite pendant les six campagnes de la guerre qui a amené l'indépendance de l'Amérique (1). Il a épousé damoiselle Augustine *de Beffroy*, sa nièce, fille de Louis-Jacques-Marie, marquis de Beffroy, gouverneur de Bourgoin, en Dauphiné, son frère. De ce mariage il n'y a eu aucune postérité ;
- 6°. Marguerite-Anne-Gédéon de Beffroy, née en 1732, mariée avec M. *de Guy* (a), baron de Haudanger, seigneur de Sorcy, en Champagne, d'une famille noble originaire de la principauté de Neufchâtel, en Suisse ;
- 7°. Marie-Louise de Beffroy, née en 1736, mariée avec messire Philippe-Albert *le Roy*, seigneur de la Glézière, en Normandie.

X. Louis-Jacques-Marie, marquis DE BEFFROY, chevalier, baron de Equancourt, seigneur d'Olizy, de la Grange-aux-Bois, etc., etc., après avoir été page de madame la dauphine, et capitaine au régiment de Brancas, a été nommé, par le roi, gouverneur de la ville et du château de Bourgoin, en Dauphiné. Il a reçu dans son gouvernement, mesdames les princesses de Savoie, lorsqu'elles sont venues en France pour épouser, l'une S. A. R. Mgr. le comte de Provence, et l'autre S. A. R. Mgr. le comte d'Artois. Peu de temps

---

(1) Cet officier supérieur est représenté dans la belle gravure de la reddition de Conwallis à York-Town, le 18 octobre 1781, avec les chefs qui se sont le plus distingués dans cette guerre si mémorable par ses résultats.

(a) *de Guy de Haudanger* : de gueules, à la croix d'argent, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons de deux molettes d'épéron d'or.



après, à la faveur d'un congé que lui obtinrent les princesses, il se rendit à Paris, et eut l'honneur d'être présenté à Louis XV, de monter dans les carrosses de S. M., et de chasser plusieurs fois avec le roi. Louis-Jacques-Marie, marquis de Beffroy, a épousé Jeanne-Madelaine DE GRUEL, d'une très-ancienne maison du Dauphiné, nièce de François de Gruel, comte de Villars, reçu comte de Lyon en 1750. De ce mariage est issue :

DE GRUEL :  
de gueules, à trois  
grues d'argent

Augustine de Beffroy, mariée avec Henri de Beffroy, son oncle, major des dragons d'Orléans (sans postérité).

#### SEIGNEURS DE LA GRÈVE, DE SAINT-MARCEL, etc.

VI. Pierre DE BEFFROY, le jeune, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, de Novion, de Sauceuille, de Crèveœur, de Provisy, de Logny, du Breuil, de Vaux-lès-Rubigny, etc., capitaine commandant d'une compagnie de cent hommes au régiment de Bussy-Lameth, en 1637, cinquième fils de Ferri de Beffroy, écuyer, seigneur de la Grève et de Sauceuille, et de Guilaine des Ayvelles, assista, le 9 septembre 1611\*, à la clôture de l'inventaire de la succession de son père, dressé par les notaires Pasquier, et Pilliers son adjoint, le 1<sup>er</sup> mars de la même année\*, à la requête de Guilaine des Ayvelles, veuve de Ferri de Beffroy. Pierre de Beffroy, le jeune, nommé dans le dénombrement de la terre de la Grève, fourni le 16 août 1612\*, au nom de tous les co-seigneurs de cette terre, par Philippe de Beffroy, son frère, épousa, par contrat du 29 mai 1634\*, passé en présence de ses quatre frères, devant Deuil, notaire à Aubigny, bail- liage de Vermandois, damoiselle Nicole DE SANDRAS, fille de messire Henri de Sandras, chevalier, seigneur du Breuil et de Vaux-lès-Rubigny, et de damoiselle Madelaine d'Aguisy. Nicole de Sandras fut assistée au contrat par son père et par Louis de Sandras, chevalier, seigneur de Pouilly, Nicolas d'Aguisy, chevalier, seigneur de Mainberson, Louis et François d'Aguisy,

DE SANDRAS :  
d'argent à trois  
charbons de sable  
ardents de gueu-  
les.

chevaliers, et Hugues de Lénoncourt, chevalier, seigneur de Saint-Germain. Le 5 novembre 1638 \*, Pierre de Beffroy, alors capitaine dans le régiment de Bussy-Lameth, partagea, avec ses frères et sœurs, les biens de Guilaine des Ayvelles, leur mère. Le même Pierre de Beffroy, par acte passé devant Gôbereau, notaire, le 16 juin 1646, échangea quelques biens-fonds avec Jacques de Serpes, écuyer. Par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, rendu à Chalon-sur-Marne le 20 juillet 1668, Nicole de Sandras, veuve de Pierre de Beffroy (mort au service du Roi), et tutrice de ses enfants, fut maintenue avec eux au catalogue des véritables gentilshommes de cette province. Elle eut huit fils et une fille, savoir :

- 1°. Henri de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, mort sans postérité, vers la fin de l'année 1654 ;
- 2°. François de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Créveœur, de Sauceuille, de Vaux-lès-Rubigny et de Rême, qui, tant pour lui qu'au nom de ses frères et de Marie de Beffroy, sa sœur, a fourni, le 8 février 1655 \*, à Robert d'Arras, chevalier, seigneur de Haudrecy, de Bobigny, du Châtelet, etc., le dénombrement de la terre de la Grève, qui leur était échue par le décès de Henri de Beffroy, leur frère aîné. Ce même François de Beffroy est mort, sans postérité, capitaine d'infanterie en activité, et à la suite de ses blessures, en septembre 1661 ;
- 3°. Antoine de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Vaux-lès-Rubigny, du Breuil, de Sion, du Metz, etc., qui, après avoir été enseigné au régiment de Créquy-Liégeois, a été nommé capitaine d'infanterie. Par contrat passé devant Belin, notaire au bailliage de Coucy, le 4 septembre 1667, il a épousé damoiselle Anne de Boistel (a), veuve en premières noces de César d'Ostat, chevalier, seigneur de Champs ;
- 4°. Jean, l'aîné, qui a continué la descendance ;
- 5°. Pierre de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, de Créveœur, baron de la Hérie, chef de brigade et lieutenant des gardes du corps du Roi, par brevet du 1<sup>er</sup> août 1698, dans lequel il est qualifié d'exempt de la compagnie du maréchal duc de Lorges. Il a épousé : 1°. damoiselle Catherine de Verneuil (b), veuve de Pierre de

---

(a) de Boistel : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 merlettes de sable, et accostée de 2 lions du second émail.

(b) de Verneuil : d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.

Choisy (1), écuyer, seigneur de Thieblemont, capitaine au régiment de Vernancourt, et lile de François de Verneuil, seigneur du Plessis, et d'Edmée de Nivenheim; 2°. par contrat passé devant Ganard, notaire à Guise, le 4 octobre 1699, damoiselle Madelaine d'Arbois, (a) qu'il a laissée veuve, le 19 août 1702. De ces deux mariages il n'est provenu aucune postérité;

6°. Jean de Beffroy, le jeune, chevalier, seigneur de la Grève et d'Issancourt, brigadier dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Lorges, puis major du régiment de Roze, cavalerie, mort au service sans postérité;

7°. Nicolas de Beffroy, che- } officiers de cavalerie, tués à la

8°. Ferri de Beffroy, che- } bataille de Senef, le 11 août

9°. Marie de Beffroy, qui a épousé Robert de Villiers, chevalier, seigneur de Barbaize. } 1674, sans postérité.

VII. Jean DE BEFFROY l'aîné, chevalier, seigneur de la Grève, de Saucueille, de Saint-Marcel, etc., né au château de la Grève le 2 mai 1642, suivit, comme tous ses aïeux, la carrière militaire, et reçut, en 1675, le brevet de capitaine commandant d'une compagnie. Il est mort au service en la même année, par suite de ses blessures. Par contrat du 10 avril 1662\*, passé devant Antoine Maugin, notaire au bailliage de Vitry, en présence d'Antoine de Beffroy, son frère aîné (fondé de pouvoirs de Nicole de Sandras, sa mère), de Louis de Sandras, écuyer, seigneur de Pouilly, de François de Fontaine, écuyer, seigneur de la Tour, et d'Antoine de Béronne, écuyer, seigneur de Colleison, Jean de Beffroy épousa damoiselle Marie DE ROUCY, fille de messire Salomon de Roucy (2), chevalier, seigneur de

de Roucy :  
de gueules au  
chou d'or.

(1) Production faite par la maison de Choisy, devant l'intendant de Champagne, au mois de mars 1669.

(2) Issu des anciens comtes d'Arcies et de Montdidier, qui tiraient leur origine d'Hilduin I<sup>er</sup>, comte de Montdidier, d'Arcies et de Rameru, vivant en 948, avec Avois, sa femme, qui le rendit père de deux fils, Hilduin II<sup>e</sup> dont on va parler, et Manassés, mort évêque de Troyes, en 993. Hilduin II<sup>e</sup>, comte de Montdidier, d'Arcies et de Rameru, fit le voyage de la Terre-Sainte, en 992, avec Azon, abbé de Montier-en-Der. Il fut père de deux fils, Hilduin III<sup>e</sup>

(a) D'Arbois : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 2 montons du même.

Maure, de Vrivy et autres lieux, et de dame Henriette d'Escannevelles, sa première femme. Le même Jean de Beffroy est rappelé, avec ses frères et sa sœur, comme étant sous la garde noble de Nicole de Sandras, leur mère, dans un acte de souffrance de fief que cette dame obtint (1) de Robert d'Arras, chevalier, seigneur d'Haudrecy. Le jugement de maintenue de noblesse, du 20 juillet 1668, lui fut commun avec ses mêmes frères (Antoine, Jean le jeune, Nicolas et Ferri de Beffroy). Du mariage de Jean de Beffroy avec Marie de Roucy, sont issus :

- 1°. Salomon de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Logny, du Breuil, etc., né au château de la Grève le 15 mars 1664, nommé capitaine de cavalerie dans le régiment de Presle en 1695. Par contrat passé devant Canard, notaire à Guise, le 28 novembre 1702, il a épousé damoiselle Susanné d'Hennezel (a). Le 31 décembre 1712, Salomon de Beffroy a été nommé bailli provincial d'épée de Soissons; le 11 janvier suivant, il a prêté serment en cette qualité, devant le parlement de

---

dont on va parler, et Manassès, que Charles d'Hozier, d'après Blondel, donne pour auteur de la maison des comtes de Dammartin. Mais un savant a réfuté cette opinion, et a établi que Manassès, comte de Dammartin, était seulement neveu, par une sœur, d'Hilduin II, comte de Montdidier. (*Art de vérifier les dates*, nouv. édit. in-8°, tom. XI, pag. 435.) — Hilduin III, comte d'Arcies et de Rameru, épousa, en 1030, *Lescoline*, dont il eut : — Hilduin IV, comte d'Arcies et de Rameru, qui, le 23 mai 1050, eut l'honneur d'assister à Reims, au couronnement de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France. Il était marié, en 1060, avec Alix, comtesse de Roucy, héritière de la 1<sup>re</sup> race, fille d'Ebles I<sup>er</sup>, comte de Roucy et de Reims, petite-fille du comte Gilbert, et arrière-petite-fille de Renaud I<sup>er</sup>, comte de Roucy et de Reims. C'est du mariage d'Hilduin IV<sup>e</sup> avec Alix, comtesse de Roucy, que sont descendues toutes les branches de la maison de Roucy (de la seconde race). L'aînée, apanagée du comté de Roucy, s'est fondue par mariage, vers l'an 1190, dans la maison de Pierrepont, qui, ayant relevé le nom de Roucy, a formé la 3<sup>e</sup> race de ces comtes, et s'est éteinte en 1415. (Voyez le tom. 8°, pag. 862 à 875 de l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*.) Le comte Hilduin IV<sup>e</sup> était le 16<sup>e</sup> aïeul de Marie de Roucy, épouse de Jean de Beffroy l'aîné, chevalier, seigneur de la Grève, de Saucueille, de Saint-Marcel et autres lieux.

(1) Cet acte n'est pas daté dans le procès-verbal de la recherche de M. de Caumartin. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, grand in-folio, à la Bibliothèque du Roi, coté L. 354. 5.)

(a) *D'Hennezel* : de gueules, à 3 glands d'argent.

Paris; et, le 16 juin même année, ses provisions ont été enregistrées au greffe du bailliage et au bureau des finances de Soissons. Pierre de Beffroy, oncle de Salomon, lui a donné, par testament du 24 juillet 1702, la baronnie de la Hérie près Guise; il en a pris le titre, en a fait le relief, et en a payé les droits à S. A. S. monseigneur le prince de Condé, duc de Guise, le 3 octobre 1705. Il n'a pas eu d'enfants et est mort à la Hérie le 24 août 1720;

2°. Robert de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Servion, etc., né au château de la Grève en 1665, capitaine au régiment de Guienne, infanterie, marié avec damoiselle Marie-Françoise de Bouteville (a), avec laquelle il est allé demeurer à Sanse-Champenoise, près Reithel, où il est mort en 1714. De ce mariage il a laissé un fils et une fille, dont les noms suivent :

A. Henri-Eléonor de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève et de Servion, né au château de la Grève en 1711. Après avoir été surnuméraire dans l'une des compagnies des mousquetaires, il a été nommé, par brevet du 1<sup>er</sup> janvier 1754, capitaine dans le bataillon de milice de *Danois*, dans la généralité de Soissons. En la même année, il a été tué à la prise des liges de Weissembourg, et n'a point laissé de postérité.

B. Marie-Anne de Beffroy, née en 1706, qui a épousé Jean-Pierre de Brodart (b), écuyer, seigneur de Sauceuille, auquel elle a survécu; elle est décédée en son château de Sauceuille le 11 juin 1783.

3°. Charles-Acham, qui a continué la descendance;

4°. Nicole de Beffroy, décédée en bas âge.

VIII. Charles-Acham DE BEFFROY, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Haudrecy, de Vrizy, de Vaux, de Havy, d'Herbigny, baron de la Hérie près Guise, né au château de la Grève, paroisse de Saint-Marcel, le 9 octobre 1668, est entré au service sous-lieutenant dans le régiment de Navarre, infanterie, par brevet du 5 juillet 1687; il a été nommé lieutenant dans le régiment de Vendôme le 7 avril 1689, puis capitaine-commandant dans le même régiment le 1<sup>er</sup> décembre 1691. Dans le cours des trente années que Charles-Acham de Beffroy a servi le Roi, il s'est trouvé, en 1689, au siège de Bonn, sous les ordres du comte d'Asfeldt, et y fut blessé très-dangereusement. Il a fait

(a) De Bouteville : d'argent, à 5 fusées de gueules en fasces.

(b) De Brodart : d'azur, à 3 fasces d'argent; au sautoir de gueules, brochant sur le tout.

les campagnes en Piémont avec M. de Catinat, général de l'armée d'Italie, et a partagé honorablement les dangers de plusieurs sièges et batailles, sous le commandement de M. le duc de Vendôme. Par contrat passé devant Faucheron, notaire à Chémery-sur-Bar, près Sedan, le 10 avril 1709, Charles-Acham de Beffroy a épousé damoiselle Anne-Susanne d'Argy, dé-cédée au château de la Grève le 2 novembre 1744, fille de Charles-Louis d'Argy, seigneur de Villiers-devant-Raucourt, près Sedan, ancien lieutenant-colonel du régiment de Gesvres, cavalerie, et de Marie-Madelaine de Lisogne. Le 5 septembre 1704, il a rendu foi et hommage et a fourni aveu et dénombrement, en sa qualité de seul seigneur de la terre de la Grève, à messire Acham d'Arras, seigneur d'Haudrecy; a acquis, le 25 janvier 1712, de Françoise-Adrienne de Chastillon-d'Harzillemont, veuve de Claude de Rimbart, le quart de la seigneurie d'Haudrecy, et le tiers de la mouvance de la Grève; et, par rapport à cette dernière acquisition, il a rendu, le 29 mai 1720, foi et hommage au comte d'Agénais, marquis de Montcornet. En récompense de ses services militaires, Charles-Acham de Beffroy a été nommé, le 18 décembre 1720, bailli provincial d'épée du Soissonnais. Le 24 janvier 1721, il a prêté serment en cette qualité devant la cour du parlement de Paris, et, le 25 avril suivant, ses provisions ont été enregistrées au bailliage et au bureau des finances de Soissons. Le même Charles-Acham de Beffroy, par suite de plusieurs successions collatérales, est devenu, en 1735, propriétaire de la totalité de la terre de la Hérie; et, le 11 juin 1736, il a rendu foi et hommage, avec aveu et dénombrement de cette terre, à S. A. S. Mgr. le prince de Condé, duc de Guise. Charles-Acham de Beffroy est décédé au château de la Grève le 10 juillet 1743, et a été enterré le lendemain dans l'église de Saint-Marcel, en la chapelle de Saint-Ponce. De son mariage avec Anne-Susanne d'Argy sont issus :

d'Argy :  
d'argent, au lion  
de sable, lampassé  
et armé de gueu-  
les.

- 1°. Charles-Louis de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève de Saint-Marcel, d'Haudrecy, etc., né au château de Villiers-

- devant-Raucourt le 18 octobre 1711. Il a été nommé, le 21 septembre 1743, bailli provincial du Soissonnais, en remplacement de Charles-Acham de Beffroy, son père, décédé. Il est mort, sans postérité, au château de la Grève, le 19 février 1774 ;
- 2<sup>o</sup>. Jean-Baptiste, dont l'article viendra ;
- 3<sup>o</sup>. Philippe-Louis de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Haudrecy, etc., né au château de la Grève en 1714, capitaine de Grenadiers-Royaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué au siège de Berg-op-Zoom le 20 août 1747. Il n'a pas eu de postérité ;
- 4<sup>o</sup>. Antoine-Marie de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Haudrecy et du Breuil, né au château de la Grève en 1729. Il est entré au régiment d'Orléans, infanterie, en qualité de sous-lieutenant, en 1742 ; a été nommé capitaine de grenadiers en 1751 ; a reçu la croix de l'ordre de Saint-Louis, en 1759 ; et, après avoir été nommé commandant de bataillon dans le même régiment, en 1775, il s'est retiré pensionnaire de l'état, avec le grade de lieutenant-colonel, en 1778. Antoine-Marie de Beffroy est décédé, sans enfants, au mois de février 1800. Il avait épousé, d'abord en 1754, damoiselle Louise-Angélique-Charlotte de Chartognes (a), décédée à Charleville en 1792. Il s'est marié, en secondes noces, en 1797, avec damoiselle Adélaïde-Madelaine de Flavigny (b), de Charmes, près la Fère ;
- 5<sup>o</sup>. Marie-Madelaine de Beffroy, dame de la Grève et de Saint-Marcel, née à Villiers-devant-Raucourt en 1710, mariée, en 1749, avec Nicolas-Louis du Bois (c), chevalier, seigneur d'Escordal, de Juzancourt, de Justine, d'Herbigny, etc., ancien capitaine au régiment de Touraine, infanterie, mort au château d'Escordal, le 23 novembre 1761. Marie-Madelaine de Beffroy de la Grève est décédée, sans enfants, au même château d'Escordal, le 5 avril 1783 ;
- 6<sup>o</sup>. Marie-Isabelle-Michelle de Beffroy, dame de la Grève et de Saint-Marcel, née au château de la Grève en 1718, entrée au couvent du Saint-Sépulcre de Charleville, comme pensionnaire. Admise ensuite au noviciat, elle fit sa profession religieuse, en qualité de chanoinesse régulière, en 1738 ; fut élue plusieurs fois prieure de cette maison, et y est décédée en juillet 1790 ;
- 7<sup>o</sup>. Trois filles, mortes en bas âge.

**IX. Jean-Baptiste DE BEFFROY**, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Haudrecy, etc., né au château de la Grève le 28 décembre 1712, est entré, le 1<sup>er</sup> janvier 1727, dans une compagnie de cadets

(a) De Chartognes : de gueules, à 5 annelets d'argent.

(b) De Flavigny : échiqueté d'or et d'azur.

(c) Du Bois d'Escordal : d'argent, à 5 mouchetures d'hermine de sable, 3 et 2.

gentilshommes en garnison à Cambrai. Il vint ensuite à la citadelle de Metz, où toutes les compagnies de cadets-gentilshommes ont été réunies. Après avoir profité, pendant plusieurs années, de l'instruction militaire de cette école, il en sortit, le 1<sup>er</sup> juin 1733, pour entrer, avec le grade de lieutenant, dans le bataillon de milice de Marthon, généralité de Tours. Le 15 août 1734, il a été nommé lieutenant titulaire dans le régiment d'Orléans, infanterie, et a prêté serment en cette qualité, le 25 septembre suivant, à Parme, entre les mains du sieur de la Villeheurnois, commissaire provincial des guerres, servant à l'armée d'Italie. Il est passé au grade de capitaine dans le même régiment le 3 décembre 1740, et a reçu la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 4 avril 1747, à la suite des blessures graves qu'il avait reçues, tant à la bataille de Raucoux qu'à celle de Laufeldt, où il eut la jambe droite fracassée par un coup de feu. Promu au rang de capitaine de grenadiers dans le même régiment, le 1<sup>er</sup> septembre 1755, avec l'expectative d'un grade supérieur donnée par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, M. de Beffroy se vit presque tout à coup, par le délabrement de sa santé, forcé de renoncer aux justes espérances que lui offrait sa carrière; il se retira, le 11 février 1757, avec une modique pension. Nommé grand bailli d'épée du Soissonnais, par provisions du 7 juin 1769, il a prêté serment en cette qualité devant la cour du parlement de Paris le 16 du même mois. En exécution d'une lettre close du Roi, du 24 janvier 1789, il a convoqué et présidé à Soissons, le 27 avril suivant, l'assemblée des trois ordres réunis pour l'élection des députés à envoyer aux états-généraux tenus à Versailles. Par contrat passé devant Jeune-homme, notaire à Reims, le 31 octobre 1750, Jean-Baptiste de Beffroy a épousé damoiselle Marie-Rose-Françoise DES LAIRES, décédée à Charleville le 4 mai 1778, fille de Charles des Laires, chevalier, seigneur de Gernicourt, de la Francheville et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-commandant d'une compagnie de canonniers

DES LAIRES:  
d'azur, à l'aigle  
d'or, accompa-  
gnée en chef de  
deux croisettes  
patées et fichées  
d'argent.



au régiment Royal-Artillerie ; et de Jeanne-Rose Hourlier de Méricourt. Jean-Baptiste de Beffroy est décédé au château de la Grève le 10 août 1801. Il a eu de son mariage :

- 1°. Charles-Jean-Baptiste-Marie, dont l'article suit ;
- 2°. Charles-Louis-Marie de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, et d'Hardoncel, né à Reims, le 22 septembre 1754, mort à Charleville le 25 juillet 1792, sans postérité ;
- 3°. Louis-Antoine de Beffroy, chef actuel d'une nouvelle branche DE BEFFROY DE LA GRÈVE, dont l'article viendra.

X. Charles-Jean-Baptiste-Marie DE BEFFROY D'HARDONCEL, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Hardoncel, de Bollemont, de Remilly, d'Haudrecy, etc., né à Reims, le 23 juin 1753, capitaine dans le régiment de Bourbon; dragons, a épousé, 1°. par contrat passé le 3 novembre 1781, devant Delahaut, notaire à Garignan, damoiselle Louise-Françoise-Charles DE VISSEC DE LA TUDE, décédée à Charleville le 17 octobre 1797, fille de Henri de Vissec de la Tude, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de dame N..... Carion de Nisas ; 2°. par contrat du 9 avril 1798, passé devant Forest, notaire à Charleville, damoiselle Marie-Louise-Josephine DE LA MAJORIE DE SOURSAC, fille du baron de la Majorie-de-Soursac, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame N..... de Gain de Montagnac. Charles-Jean-Baptiste-Marie de Beffroy d'Hardoncel est décédé à Laon le 27 mars 1823. Il a eu pour enfants ;

DE VISSEC :  
écartelé d'argent  
et de sable.

DE LA MAJORIE :  
d'azur, à la bande  
d'or.

*Du premier lit :*

- 1°. François-Marie, dont l'article viendra ;
- 2°. Antoine-Ferdinand de Beffroy d'Hardoncel, dont la postérité sera rappelée après celle de son frère aîné ;
- 3°. Jeanne-Marie-Henriette de Beffroy d'Hardoncel, née au château d'Hardoncel le 6 février 1784, mariée, 1°. le 25 octobre 1804, avec Charles-Marie-Christophe de Bignicourt (a), décédé au château d'Euilly, le 1<sup>er</sup> mai 1806 ; 2°. le 10

(a) de Bignicourt : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 merlettes de sable.

février 1824, avec Louis-Pierre-Henri-Philogène de Berthet (a), propriétaire à Branscourt, près Jonchery-sur-Vesle (Marne);  
 4°. Louise-Angélique-Charlotte de Beffroy-d'Hardoncel, née et décédée au château d'Hardoncel, le 18 et 20 juillet 1789.

*Du second lit :*

5°. Alexandrine-Henriette-Françoise de Beffroy-d'Hardoncel, née au château de la Grève, le 2 avril 1803, mariée le 15 mai 1825, avec Charles-François Bigault de Parfonrut (b), chevalier, domicilié au Four-de-Paris, commune de Vienne-le-Château, arrondissement de Sainte-Menebould (Marne.)

XI. François-Marie DE BEFFROY D'HARDONCEL, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Hardoncel, de Bollemont, de Remilly, d'Haudrecy, etc., né au château d'Hardoncel, paroisse de Remilly, le 16 août 1785, a épousé, le 11 juillet 1813, damoiselle Madelaine-Marie-Félicité NONNON-DE-SAINT-MARCEL, fille de Jean-Baptiste-Hubert Nonnon-de-Saint-Marcel, et de Félicité Duvignaut. François-Marie de Beffroy d'Hardoncel est mort en son château d'Hardoncel le 10 août 1826, et a laissé de son mariage les quatre enfants dont les noms suivent :

NOTES :

- 1°. Charles-Marie-Henri de Beffroy d'Hardoncel, né à Saint-Marcel le 20 août 1814 ;
- 2°. Louis-Hubert de Beffroy d'Hardoncel, né au château d'Hardoncel en juin 1819 ;
- 3°. Louise-Théodorine-Emilie de Beffroy d'Hardoncel, née à Saint-Marcel le 14 mars 1826 ;
- 4°. Cécile-Augustine-Henriette de Beffroy d'Hardoncel, née au château d'Hardoncel en octobre 1817.

XI. Antoine-Ferdinand DE BEFFROY D'HARDONCEL, chevalier, second fils de Charles-Jean-Baptiste-Marie de Beffroy d'Hardoncel, et de Louise-Françoise-Charles de Vissec de la Tude, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Hardoncel, de Bollemont, de Remilly, d'Haudrecy, etc., né au château d'Hardoncel le 9 avril 1787, agréé pour être chevalier de l'ordre de

(a) de Berthet : d'azur, à 3 lionceaux d'or.

(b) Bigault de Parfonrut : d'azur, à 3 loups passants d'or, chacun surmonté d'une étoile d'argent, les deux en chef affrontés.

Saint-Jean de Jérusalem, est entré au service dans les gendarmes d'ordonnance formés à Mayence en 1805. Après le licenciement de ce corps, il est passé dans les dragons de l'Impératrice, et a fait toutes les campagnes d'Espagne et de Prusse, jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut nommé sous-lieutenant dans le douzième régiment de chasseurs à cheval. Le corps d'armée dont ce régiment faisait partie combattit à Wilna; et, sur le champ même de cette bataille, il fut assailli par six cents cavaliers russes auxquels le faible détachement qu'il commandait ne put résister, quoi qu'il se fût défendu avec une rare intrépidité. Dans la chaleur de cette action, Antoine-Ferdinand de Beffroy fut atteint de vingt-trois coups de lance, dont un lui traversa entièrement le corps, à la hauteur de la poitrine. Ses blessures le firent considérer comme mort et laisser pour tel sur le champ de bataille. N'ayant pu obtenir le parfait rétablissement de sa santé, il a été obligé de quitter le service; et, à la fin de 1813, une pension de retraite proportionnée à son grade lui a été accordée. Le 24 janvier 1815, il a épousé, par contrat passé devant Marguet, notaire à Reims, damoiselle Louise-Sophie PRÉVOST DE VAUDIGNY, fille de N. . . . . Prévost de Vaudigny, ancien procureur du roi à Fismes, et trésorier de France, et de dame N. . . . . Grévin, de Soissons. Immédiatement après son mariage, il a établi son domicile à Marfaux, canton de Ville, arrondissement de Reims. De ce mariage sont issus :

- 1°. Charles-Louis de Beffroy de Marfaux, né à Reims le 27 mars 1816;
- 2°. Marie-Clotilde de Beffroy de Marfaux, née à Marfaux le 11 mai 1817;
- 3°. Plusieurs enfants des deux sexes, morts en bas âge.

#### SECONDE BRANCHE ACTUELLE DE BEFFROY DE LA GRÈVE.

X. Louis-Antoine DE BEFFROY DE LA GRÈVE, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Hardoncel, de Bollemont, de Remilly, d'Haudrecy, et autres lieux

troisième fils de Jean-Baptiste de Beffroy et de Marie-Rose-Françoise des Laires, né à Reims, paroisse Saint-Pierre, le 11 août 1756, est entré au service comme sous-lieutenant à la suite dans le régiment d'Orléans, infanterie, le 7 novembre 1771, et a été titulaire dans le même grade le 1<sup>er</sup> avril 1775, lieutenant en second le 5 juin 1779, et lieutenant en premier le 20 août 1781. Par contrat du 2 mars 1785, passé devant Huguin, notaire à Reims, Louis-Antoine de Beffroy a épousé damoiselle Marie-Apolline DE CHARPENTIER D'AUDRON, décédée au château de la Grève le 31 mars 1790, fille d'Anne-Louis-Alexandre de Charpentier d'Audron, ancien capitaine-commandant au régiment d'Orléans, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Laon; et de Marie-Charlotte Martin d'Arzilliers. Louis-Antoine de Beffroy est sorti de France en 1791, pour rejoindre les princes français; il a fait la campagne de 1792 à l'armée commandée, dans le pays de Liège, par S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon, et s'est ensuite réuni à beaucoup de gentilshommes français qui ont défendu avec la plus rare valeur la ville de Maëstricht, assiégée en mars 1793. Il a ensuite servi dans le 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie noble à l'armée de monseigneur le prince de Condé, où il a été nommé, le 31 août 1796, par S. M. Louis XVIII, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. A la dissolution de l'armée de Condé, Louis-Antoine de Beffroy est rentré en France, et s'est fixé à Laon avec sa famille. Après avoir commandé la garde nationale de cette ville pendant sept ans, il en a été nommé maire par le Roi, à la restauration de 1814; et, en décembre 1815, il a été nommé conseiller de préfecture du département de l'Aisne; il a rempli ces honorables fonctions jusqu'au 5 avril 1827, époque à laquelle S. M. Charles X a eu la bonté de lui donner le plus jeune de ses fils pour successeur. Du mariage de Louis-Antoine de Beffroy de la Grève sont issus :

- 1<sup>o</sup>. Jean-Baptiste-Marie de Beffroy de la Grève, né à Laon le 26 janvier 1784, décédé en cette ville le 7 février suivant;

DE CHARPENTIER.  
D'AUDRON :  
d'azur au chevron  
d'or, accom-  
pagné en chef de  
deux croissants  
d'argent et en  
pointe d'une rose  
du même.

- 2°. Charles-Louis, dont l'article viendra ;
- 3°. Alexandre-Théodore, dont la postérité sera rappelée après celle de son frère aîné ;
- 4°. Marie-Charlotte de Beffroy de la Grève, née à Laon le 15 mars 1787, mariée, le 4 mai 1818, avec messire Joseph-Godefroy, baron de Romance (a), ancien garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, fils de Godefroi-Joseph, baron de Romance, seigneur d'Inaumont, de Taisy ; et autres lieux, capitaine au régiment de Colonel-Général, dragons, décédé, dans le cours de l'émigration, à Nottulen, diocèse de Munster, en Westphalie, le 27 mars 1797, et d'Elisabeth-Henriette Coquebert de Taisy, décédée à Reims le 7 octobre 1811.

**XI. Charles-Louis DE BEFFROY DE LA GRÈVE**, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Hardoncel, de Bollemont, de Remilly, d'Haudrecy, et autres lieux, né à Laon le 6 avril 1785, a épousé, le 10 septembre 1811, damoiselle Anne-Louise-Eléonore **BRANQUETTE DE DOLIGNON**, fille de François Branquette de Dolignon, seigneur de Dolignon, maréchal des logis de la gendarmerie de Lunéville, avec rang de lieutenant colonel de cavalerie, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en l'année 1783, décédé au château de Dolignon le 22 août 1809, et de Rose Pavost, morte au même château de Dolignon le 27 octobre 1825. De ce mariage sont issus :

BRANQUETTE DE  
DOLIGNON :

- 1°. Antoine-Louis-Rose de Beffroy de la Grève, né au château de Dolignon le 17 janvier 1813 ;
- 2°. Jean-Baptiste-Charles-Théophile de Beffroy de la Grève, né au château de Dolignon le 5 juillet 1814 ;
- 3°. Alexandre-Anne-Noël de Beffroy de la Grève, né au château de Dolignon le 25 décembre 1815 ;
- 4°. Charles-Marie-Alfred de Beffroy de la Grève, né et décédé au château de Dolignon les 19 et 22 mars 1822.

**XI. Alexandre-Théodore DE BEFFROY DE LA GRÈVE**, chevalier, troisième fils de Louis-Antoine de Beffroy,

---

(a) de Romance : Ecartelé, au 1 d'argent, au lion de sable ; aux 2 et 3 d'azur, semés de fleurs de lys d'or ; au canton d'argent, chargé d'une merlette de sable ; au 4 de gueules, à la quintefeuille d'argent.

et de Marie-Apolline de Charpentier d'Audron, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Hardoncel, de Bollemont, de Remilly, d'Haudrecy et autres lieux, né à Laon le 31 janvier 1788, a épousé, par contrat passé le 8 septembre 1814, devant Dubois, notaire à Laon, damoiselle Jeanne-Alphonse DE MAUBEUGE, fille de Claude-François de Maubeuge, chevalier, seigneur de Champvoisy, de la Neuville-lès-Wasigny et autres lieux, garde du corps du roi, compagnie de Villeroy, décédé à Thierny-lès-Presles, canton de Laon, le 16 avril 1814, et de Marie-Françoise-Nicole-Noële de Branche de Seuil, propriétaire à Montchâlons, canton de Laon, où elle est décédée le 22 juillet 1822. Par ordonnance du Roi, du 5 avril 1827, Alexandre-Théodore de Beffroy a été nommé conseiller de préfecture du département de l'Aisne. De ce mariage sont issus :

DE MAUBEUGE :  
vairé d'or et de  
gueules.

- 1°. Alphonse-Louis-Noël de Beffroy de la Grève, né à Montchâlons le 25 octobre 1815, mort au même lieu le 4 mai 1816 ;
- 2°. Charles-Marie-Léon de Beffroy de la Grève, né à Montchâlons le 18 mars 1827 ;
- 3°. Joséphine-Marie-Olympe de Beffroy de la Grève, née à Montchâlons le 20 mai 1820 ;
- 4°. Louise-Adélaïde-Sidonie de Beffroy de la Grève, née à Montchâlons le 21 avril 1824.

Il n'existe de la maison de Beffroy d'autres branches que celles mentionnées dans cette généalogie (1). Ainsi c'est par erreur que dans le tome 1<sup>er</sup>, pag. 267 et 268 de la *Biographie des hommes vivants*, imprimée à Paris, en 1816, chez M. Michaud, elle a été confondue avec une autre famille qui, quoique portant le même nom et habitant le département de l'Aisne, lui est entièrement étrangère.

---

(1) Nous n'avons pu, faute de renseignements, donner l'état actuel de la branche aînée de cette maison. Mais, si ces renseignements nous parviennent, nous nous empresserons de les mentionner en supplément, dans le plus prochain volume de cet ouvrage.

## DE BÉHAGUE,

*Seigneurs de ROLLEGHEM, de VILLENEUVE-L'ÉTANG, du Bois de LELOS, de CANTERAINÉ, etc., aux Pays-Bas, en Calqisis, en Artois, etc.*



**ARMES :** Parti, au 1<sup>er</sup> d'or, à 3 épis de blé de sinople, chacun soutenu par une petite terrasse de sable; au 2<sup>e</sup> coupé de sinople, à 3 têtes d'aigle arrachées d'argent, et d'azur, à la fleur de lys d'or (1), avec un chef d'argent, chargé d'une rose de gueules. L'écu timbré d'un casque, taré de front à cinq grilles, orné de ses lambrequins, et sommé d'un bourrelet de chevalier. Supports : Deux aigles essorantes.  
**Devise :** BON GUET CHASSE MAL AVENTURE.

La famille DE BÉHAGUE (2), originaire de la Flandre impériale, existait, au commencement du 16<sup>e</sup> siècle,

---

(1) Conçédée pour services rendus, par Marie, comtesse de Bourgogne, femme (en 1477) de l'archiduc Maximilien, suivant l'abbé Aubert de la Chesnaye-des-Bois, auteur du *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. II, 1771, p. 277, à la fin de la Notice généalogique qu'il a consacrée à la famille de Béhague.

(2) Ce nom s'est écrit indifféremment en français *Béhague* ou de *Béhague*, et en flamand *Behagle*.

en plusieurs branches, qui, lors des troubles religieux et politiques des Pays-Bas, s'attachèrent les unes au service de Marguerite d'Autriche, d'autres au parti du prince d'Orange, et d'autres, enfin, à celui du duc d'Anjou, à l'époque où les Flamands engagèrent ce prince, l'un des chefs des Églises réformées, à la conquête et à la souveraineté des Pays-Bas.

La dispersion des rameaux de cette famille (1) et les sanglants ravages causés par les armées espagnoles dans la Flandre, l'Artois et le Boulonnais, ayant occasioné la perte de la presque totalité de ses titres, deux des principales branches, qui s'étaient transplantées en France depuis plus de 200 ans, et y suivaient avec distinction la carrière des armes, ont eu recours à des actes de notoriété, pour faire constater leur noble et ancienne origine. Ces actes, dont il sera fait mention plus loin, avec détail, sont datés des 18 octobre 1769 et 11 mars 1789. Ils ont servi, ainsi que plusieurs autres documents domestiques, à établir la filiation de ces branches telle que nous allons la donner.

N. . . . .  
**I. Jacob DE BÉHAGUE, I<sup>er</sup> du nom** (celui par lequel le certificat de 1789 commence la généalogie de cette famille), vivait sous le gouvernement de Marie, comtesse de Bourgogne et de Flandre, et laissa un fils du même nom que lui.

N. . . . .  
**II. Jacob DE BÉHAGUE, II<sup>e</sup> du nom**, écuyer, mourut en 1561. Il avait eu quatre fils :

- 1<sup>o</sup>. Jacob de Béhague, III<sup>e</sup> du nom, mort sans postérité (2);
- 2<sup>o</sup>. Robert, I<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance;

---

(1) On en comptait, en 1686, en Artois, en Calais, à Flessingue, à la Haye et à Francfort. De l'une des branches restées aux Pays-Bas est issue N. . . . de Béhague, nommée abbesse de l'abbaye régulière de Beaupré, sur la Lys, en 1748. (*Gazette de France*, du 14 septembre de cette année.)

(2) L'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse*, que nous suivons pour tous les détails de la première et de la seconde branches, dit, par erreur, que ce fut Jacob III qui continua la branche aînée. Cette branche fut continuée par Robert, comme le prouve le certificat du premier roi d'armes des Pays-Bas, du 11 mars 1789.



- 3°. Martin de Béhague , } auteurs de deux branches exis-  
 4°. Philippe de Béhague , } tantes, en 1686, à Flessingue et  
 à la Haye.

III. Robert DE BÉHAGUE, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rolleghem, né en 1520, se maria, en 1550, avec dame Josephé VAN ESTRYWE, et mourut en 1584, laissant :

VAN ESTRYWE :

- 1°. Jacob, III<sup>e</sup> du nom, qui a continué la branche aînée ;
- 2°. Martin, I<sup>er</sup> du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;
- 3°. Robert de Béhague, II<sup>e</sup> du nom, décédé gouverneur d'Hulst en 1592, à l'âge de 52 ans, et inhumé dans cette ville. Il ne s'était pas marié ;
- 4°. Judith de Béhague, femme de N.... de Wonner, originaire du canton de Berne, lieutenant-colonel d'un régiment suisse. Elle en eut un fils, qui mourut capitaine au même régiment. Après la mort de son mari et de son fils, Judith de Béhague rejoignit son frère aîné.

IV. Jacob DE BÉHAGUE, IV<sup>e</sup> du nom, ayant pris part, en 1566, à la conjuration du prince d'Orange, fut obligé de se réfugier, l'année suivante, à Werchocq, en Boulonnais, avec sa femme et sa sœur Judith. Inquiété bientôt après pour cause de religion, il se retira d'abord dans la ville basse de Calais, puis à Guines avec sa famille. Il a laissé un fils unique, nommé Marin, qui suit.

N. . . . .

V. Marin DE BÉHAGUE, né en 1567, a vécu jusqu'en 1654, et a laissé de demoiselle Madelaine GAIGNON, son épouse, deux fils, qui ont abjuré le protestantisme, savoir :

GAIGNON :

- 1°. Pierre, I<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 2°. Michel de Béhague.

VI. Pierre DE BÉHAGUE, I<sup>er</sup> du nom, épousa à Calais, vers 1675, Marie-Jeanne DE PRÉAUX. Voyageant en Hollande, en 1686, avec son fils, il renoua les relations de parenté entre sa branche et celles de Flessingue et de la Haye. (Le chef de cette dernière, intéressé

DE PRÉAUX :  
 d'argent, au lion  
 de gueules ; au  
 chef de sable.

dans la compagnie des Indes, et jouissant d'une fortune considérable, est mort sans postérité.) Pierre de Béhague a vécu jusqu'en 1705. Ses enfants furent :

- 1°. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Jeanne de Béhague, épouse de messire Armand-Louis de Cancer (a), chevalier, seigneur baron de Pignan, mestre-de-camp de cavalerie, exempt des Gardes-du-Corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, syndic de la noblesse du pays conquis et reconquis, fils de messire Henri de Cancer, chevalier, seigneur de Pignan, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du cardinal Mazarin, et de Marie du Flos. De ce mariage est resté un fils, N. . . . de Cancer, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant pour le Roi à Guines, et syndic de la noblesse du Calaisis et de l'Ardresis.

VII. Pierre DE BÉHAGUE, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Villeneuve-l'Étang et autres lieux, décédé en 1761, et inhumé en l'église de Notre-Dame de Calais, avait épousé Marie-Anne-Eléonore DE GENTHON, d'une famille noble du Dauphiné. De ce mariage sont issus :

DE GENTHON :  
d'or, à la bande  
de gueules, char-  
gée de 3 demi-  
voles d'argent.

- 1°. Jean-Pierre-Antoine, dont l'article suit ;
- 2°. Jacques-François-Marie-Eléonor-Timoléon, dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;
- 3°. Marie-Louise-Eléonore de Béhague, née en 1724, mariée, par contrat du 11 octobre 1752, avec Pierre de Constant (b), II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Bohay, ancien capitaine au régiment de Provence, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lieutenant de Roi de Neuville, fils de Jean-Baptiste de Constant, chevalier, seigneur de Fontenailles, conseiller du Roi et procureur-général de S. M. au bureau des finances de la généralité de Lyon, et de demoiselle Reine du Soleil. (*Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. V, p. 96.) De ce mariage sont issus :

- A. Pierre-Barthélemi-Marie - Joseph - Reine - Alexandre de Constant, né le 2 juillet 1755, reçu élève à l'École royale militaire en 1766 ;
- B. Charlotte-Adélaïde de Constant, née le 2 janvier 1761 ;
- C. Reine-Pierrette-Eléonore de Constant, née le 12 juillet 1763 ;

(a) de Cancer : de sable, au lévrier d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.

(b) de Constant : d'azur, au sautoir ondulé d'or, chargé en cœur d'un écusson de sable.

4°. Marie-Charlotte-Adélaïde de Béhague, née en 1734, mariée, par contrat du 5 octobre 1762, avec Luc *Alen de Saint-Wolston* (a), chevalier, capitaine aide-major au régiment de Lally, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a fait avec beaucoup de distinction les campagnes de l'Inde de 1757 à 1760, créé brigadier d'infanterie le 1<sup>er</sup> janvier 1784, et décédé dans ce grade en 1790. Il était fils de Patrice Alen de Saint-Wolston, chevalier, d'une famille originaire du comte de Kildare, en Irlande, major-général de l'armée du roi Jacques II, dans ce royaume, et de Marie Dowdahl d'Athlone. (*Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, tom. XII, p. 460.) De ce mariage sont issus :

- A. Luc-Patrice-Jean Alen de Saint-Wolston, né le 26 août 1775 ;
- B. Eléonore-Antoinette Alen de Saint-Wolston, née le 19 juin 1765 ;
- C. Luce-Julie Alen de Saint-Wolston, née le 13 décembre 1766 ;
- D. Aimée-Polyeucte Alen de Saint-Wolston, née le 14 mars 1768 ;
- E. Charlotte-Adélaïde Alen de Saint-Wolston, née le 8 mai 1769 ;
- F. Isabelle-Jeanne Alen de Saint-Wolston, née le 5 septembre 1771.

VIII. Jean-Pierre-Antoine, *dit* le comte DE BÉHAGUE, lieutenant-général des armées du Roi, né en 1727, est entré au service en qualité de cornette dans le régiment d'Égmond, cavalerie, le 1<sup>er</sup> septembre 1744 ; fit les campagnes à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Saxe, et se trouva à la bataille de Fontenoy, et aux sièges de Mons et de Charleroy. Il passa dans la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde du Roi, immédiatement après la réforme qu'amena la paix de 1748. Il servit dans ce corps jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1755, époque à laquelle il obtint une compagnie de dragons dans le régiment de Harcourt. Il fut breveté lieutenant-colonel de dragons le 18 novembre 1761, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 mars 1762. Le 15 avril suivant, il reçut une commission pour commander à Cayenne et

---

(a) *Alen de Saint-Wolston* : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 5 besants du même, chacun chargé d'un lévrier courant d'argent ; au chef d'azur, chargé d'un lion d'hermine, accosté de deux croissants versés du même.

dans la Guiane. Il succéda au gouverneur avec le titre de commandant-général de cette colonie, par lettres patentes du 1<sup>er</sup> janvier 1763. Le Roi lui permit, le 28 septembre suivant, de revenir en France pour y continuer son service. Après avoir rendu compte à S. M. de la mission particulière dont il avait été chargé, il reçut l'ordre de retourner dans la Guiane en qualité de commandant en chef, par lettres-patentes du 1<sup>er</sup> août 1764. Avant son départ il fut présenté au Roi, et en obtint une audience de congé le 9 septembre suivant. (*Gazette de France* du 19 de ce mois.) Conformément à une lettre close de S. M. du 28 juin 1765, M. de Béhague revint continuer ses services en France. Il rendit compte de sa mission, et obtint du Roi un traitement de 3000 livres en appointements le 17 avril 1767. On le créa brigadier de dragons le 20 avril 1768. Le 18 octobre de l'année suivante, il obtint du commissaire pour la capitation des nobles du gouvernement de Calais, et des principaux gentilshommes du pays, une attestation de sa noblesse ancienne et d'origine étrangère (1). Il fut nommé commandant pour le Roi à Belle-Isle-en-Mer en 1777, maréchal-de-camp le 1<sup>er</sup> mars 1780, et lieutenant-général des armées le 20 mai 1791. Le 12 mai 1787, il donna acte de reconnaissance de parenté à messire Eustache-Joseph-Dominique de Béhague, écuyer, maître particulier des eaux et forêts de Tournehem, chef de la troisième branche de cette famille. Le comte de Béhague était gouverneur de la Martinique en 1792. Forcé, au commencement de 1793, d'évacuer cette île, où il n'avait pu maintenir le pavillon blanc, ni voulu arborer les couleurs nationales, il se réunit, avec trois vaisseaux qui l'avaient accompagné, à l'escadre anglaise de l'amiral Gartner, avec laquelle il fit une descente à la Martinique, alors occupée par les troupes du général Rochambeau, qui, après plusieurs combats et un siège de 49 jours furent obligées de capituler et de se rendre ainsi que leur général. Le comte de Béhague est décédé à Londres, en

---

(1) Voyez le texte de cet acte, à la fin de la généalogie.

1813, sans postérité. (*Dict. des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. II, p. 75.)

VIII. Jacques-François - Marie-Eléonor-Timoléon, chevalier DE BÉHAGUE D'HARTINCOURT, frère du précédent, est né en 1742. Il est entré au service en 1751, en qualité de surnuméraire dans la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde du Roi. Le 1<sup>er</sup> septembre 1755, il est passé lieutenant dans le régiment de Périgord, infanterie, et fut nommé major d'artillerie le 1<sup>er</sup> août 1764. Il a épousé, en 1765, N..... VERDELHAN DES FOURNIELS, sœur de Bathilde-Madelaine-Félicité Verdelhan des Fourniels, épouse de Jacques de Moreton, dit le comte de Chabrillan, maréchal-des-camps et armées du Roi, et fille de Jacques Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, de Saint-Nazaire, de Guirans, etc., l'un des fermiers-généraux de S. M., maître d'hôtel ordinaire de la reine, et de Marie-Madelaine Morin.

VERDELHAN : écartelé, au 1 de sable, à une étoile d'argent; au 2 d'azur, à 3 coquilles d'or; au 3 d'azur, au lion d'or; au 4 de gueules, à 6 besants d'argent.

#### SECONDE BRANCHE \*.

IV. Martin DE BÉHAGUE, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, né en 1551, second fils de Robert de Béhague, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rolleghem, et de dame Josèphe van Estrywe, épousa, en 1580, dame Jeanne VAN MELDERT, dont la famille s'était alliée à l'illustre maison de Montenack, en Hasbaye. (*Hist. du Cambrésis*, t. III, p. 826.) Martin de Béhague mourut en 1615, et fut inhumé à Oudenarde dans la chapelle de Saint-Jean, où, sur sa tombe, se voyait une inscription en flamand, surmontée de l'écusson de ses armes. Il fut père de onze enfants :

VAN MELDERT :

- 1<sup>o</sup>. Martin, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. Philippe de Béhague ;

---

\* Cette branche a conservé long-temps l'orthographe flamande de son nom (*Behagle*).

5°. Robert de Béhague, }  
 4°. André de Béhague, } la postérité de l'un d'eux s'est éta-  
 blie à Francfort ;

5°. Michel-Eloi de Béhague, auteur de la TROISIÈME BRANCHE,  
 rapportée ci-après ;

6°. Laurent de Béhague (1) ;

7°. Jeanne de Béhague ;

8°. Pétronille de Béhague ;

9°. Anne de Béhague ;

10°. Autre Jeanne de Béhague ;

11°. Cornille de Béhague.

WACHTER : V. Martin DE BÉHAGUE, II° du nom, décédé à Ou-  
 denarde en 1668, et inhumé dans la chapelle de Saint-  
 Jean, avait épousé 1° demoiselle N..... WACHTER ;  
 2° demoiselle Marguerite LE SECQ, rappelée dans le  
 contrat de mariage de Philippe, leur fils, qui suit.

LE SECQ :  
 d'argent, au che-  
 vron de gueules,  
 accompagné de  
 3 annelets du  
 même.

VAN HOVEN : VI. Philippe DE BÉHAGUE, inhumé à Beauvais dans  
 l'église de Saint-Thomas, avait épousé en la paroisse de  
 Saint-Martin, cloître Saint-Marcel, à Paris, le 24 no-  
 vembre 1669, demoiselle Anne VAN HOVEN, qui l'a  
 rendu père de cinq fils et trois filles :

1°. Philippe de Béhague, qui voyagea en Russie, où les bontés  
 du czar le fixèrent. Il y est mort comblé de marques de dis-  
 tinction ;

2°. Jean-Joseph de Béhague, mort célibataire

3°. Jean-Baptiste, qui a continué sa branche ;

4°. Jean-François de Béhague, mort à Saint-Domingue ;

5°. Nicolas de Béhague, inhumé en l'église de Saint-Thomas de  
 Beauvais ;

6°. Marie-Anne-Françoise de Béhague, épouse de N..... de  
*Vignerons* (a), chevalier, seigneur de Breteuil ;

7°. Marie-Adrienne de Béhague, morte à Paris ;

---

(1) Laurent, ou l'un de ses frères Robert ou André, a formé une  
 branche en Artois, représentée, en 1770, par trois frères ; l'aîné  
 avait servi au régiment de Foix, le second dans le régiment de Béc-  
 carie, et le troisième dans le bataillon d'Artois. Leur père et leur  
 oncle avaient été officiers dans le régiment de Nuaille ; leur aïeul  
 dans la maison du Roi, et leur grand-oncle dans le régiment des  
 dragons de Pargaille, où il a été tué.

(a) de *Vignerons* : d'or, à 5 perroquets de sinople, becqués et mem-  
 brés de gueules.

8°. Claude-Georgette de Béhague, femme de N. . . . de Pin-  
cemaille, morte à Compiègne.

VII. Jean-Baptiste DE BÉHAGUE, chevalier, époux  
de Marie BRICARD, a laissé :

- 1°. Jean-François, qui suit ;
- 2°. Louise-Françoise de Béhague, mariée, vers 1725, avec Ro-  
bert de Marigny (a), écuyer ;

BRICARD :  
d'argent, à la  
croix fleuronnée  
de gueules ; au  
chef d'azur, char-  
gé de 3 grenades  
d'or.

VIII. Jean-François DE BÉHAGUE, chef de la seconde  
branche en 1770, a épousé, par contrat du 14 dé-  
cembre 1733, Marie-Hélène ROETTIERS, sœur de  
Joseph-Charles Roettiers de la Bretèche et de Jean-  
Claude Roettiers de la Chauvinerie, et fille de Georges  
Roettiers, graveur des monnaies de la ville de Paris,  
et de Marie-Claude Hermant, et petite-fille de Joseph  
Roettiers, né à Anvers en 1635, appelé, en 1679, par  
le grand Colbert, pour remplacer le célèbre Varin  
dans la charge de graveur-général des monnaies (1) et  
qui fut aussi membre de l'Académie royale de peinture  
et de sculpture. (*Dict. de la Noblesse*, in-4°. t. XII,  
1778, p. 241.) De ce mariage sont issus :

ROETTIERS :  
écartelé, aux 1 et  
4 coupés en chef  
d'argent, à l'aigle  
issant de sable,  
ayant la tête cou-  
ournée, becquée  
d'or, et en pointe  
de gueules plein ;  
aux 2 et 3 coupés  
en chef d'azur,  
au lion léopardé  
d'or, et en pointe  
de sinople, à 3  
gerbes rangées  
d'or.

- 1°. Jean-Baptiste-Emmanuel de Béhague ; né en 1755. Il entra  
au service en qualité d'enseigne dans le régiment de la Tour-  
du-Pin, infanterie, en 1756, y devint lieutenant en 1757, puis  
capitaine par commission du 5 mai 1762 ;
- 2°. Marie Laurent de Béhague.

#### TROISIÈME BRANCHE.

V. Michel-Eloi DE BÉHAGUE, écuyer, capitaine de  
cavalerie, 4° fils de Martin de BÉHAGUE, 1<sup>er</sup> du nom,

(1) Le père de Joseph, Philippe Roettiers, qui avait formé trois de  
ses fils dans l'art de graver les médailles, s'y était acquis une répu-  
tation européenne. Les héritiers de son nom l'ont soutenu honorable-  
ment, et on les a vus, recherchés par plusieurs souverains, être en  
même temps graveurs-généraux des monnaies d'Angleterre, de  
France et des Pays-Bas.

(a) de Marigny : d'argent, à deux fasces d'azur.

DE MAUD'HUY :  
d'argent, au  
chêne de sinople,  
accompagné de 8  
coquilles de sa-  
ble :

DE CAULERS :  
d'azur, à 5 chan-  
deliers d'église  
d'or.

VAN OOSTVELT :

BUBBE :

FERVACKE :

et de dame Jeanne van Meldert, épousa, en 1623, dame Marie DE MAUD'HUY, de laquelle il eut :

VI. Jean DE BÉHAGUE, écuyer, marié avec dame Jeanne DE CAULERS, d'une ancienne famille d'Artois, éteinte. De ce mariage est issu Jean-François, dont l'article suit.

VII. Jean-François DE BÉHAGUE, écuyer, épousa dame Jacqueline VAN OOSTVELT, de laquelle il laissa Gilles-François, dont l'article suit.

VIII. Gilles-François DE BÉHAGUE DE MONTAGU, écuyer, ancien officier au régiment de Noailles, a épousé, 1° en 1719, dame Marie-Anne-Thérèse BUBBE; 2° damoiselle Catherine-Thérèse FERVACKE, avec laquelle il vivait encore le 9 octobre 1757. Il avait eu de sa première femme :

- 1°. Eustache-Joseph-Dominique, dont l'article suit ;
- 2°. Louis-François de Béhague, écuyer, seigneur du Bois de Lelôs et de Malassise, capitaine d'infanterie. Le 31 janvier 1779, il fut présent, avec son frère François-Alexis, au contrat de mariage d'Eustache-Antoine-Richard, leur neveu. Louis-François est décédé sans postérité ;
- 3°. François-Alexis de Béhague, chevalier de Canteraine, capitaine au service de France, qui, le 11 mars 1789, obtint du premier roi d'armes des Pays-Bas, un certificat où furent visés tous les titres constatant sa noblesse et sa filiation depuis Jacob de Béhague, 1<sup>er</sup> du nom, son septième aïeul (1). Il est décédé sans postérité.

IX. Eustache-Joseph-Dominique DE BÉHAGUE, écuyer, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de Tournehem (fonctions qu'il a exercées pendant 32 ans), le 12 mai 1787, obtint un acte de re-

---

(1) Les titres de filiation de cette branche, produits devant le premier roi d'armes des Pays-Bas, et remontant la généalogie jusqu'à Jacob de Béhague, 1<sup>er</sup> du nom, chef commun de toute la famille, ont été visés dans le certificat donné par cet officier, sous le sceau de sa charge, le 11 mars 1789. (Voyez, à la fin de la généalogie, pièce n.° II.)



connaissance de famille et de parenté de messire Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, chef de la branche aînée, maréchal-des-camps et armées du Roi, et commandant pour S. M. à Belle-Isle-en-Mer. Eustache-Joseph-Dominique est décédé le 18 novembre 1822. Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1754, demoiselle Catherine-Bénédicté BOUCHER, fille de Richard - Timothée Boucher, bourgeois de Paris, et d'Anne-Catherine Devienne. De ce mariage est issu Eustache-Antoine-Richard, qui suit.

BOUCHER :

X. Eustache-Antoine-Richard DE BÉHAGUE, écuyer, né à Saint-Omer le 9 octobre 1757, avocat en parlement, lieutenant-général-civil de Tournehem, a présidé l'assemblée bailliagère du Calaisis et de l'Artois, lors de la convocation des états-généraux. Membre du collège électoral du département de la Seine à l'époque de la première élection pour la formation des collèges électoraux, il a exercé les fonctions de maire de la commune de Drancy, près Paris, depuis la fin de 1802 jusqu'au mois de janvier 1808. Il fut reçu chevalier de dévotion de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 30 août 1815, et est décédé colonel de la première légion de la garde nationale de Saint-Denis.

~~~~~

## ATTESTATION

DES GENTILSHOMMES DES ÉTATS DU CALAISIS.

*( Branche aînée. )*

« Nous, commissaire pour la répartition de la capi-  
 » tation des nobles du gouvernement de Calais et Ardres,  
 » certifions à tous ceux qu'il appartiendra que feu mes-  
 » sire Pierre de Béhague, écuyer, seigneur de Ville-  
 » neuve-l'Étang et autres lieux, est père de Jean-Pierre-  
 » Antoine de Béhague, brigadier des armées du Roi,  
 » et de Jacques-François-Marie-Eléonor-Timoléon, che-  
 » valier de Béhague d'Hartincourt, major d'infanterie ;  
 » qu'il est issu d'une noble et ancienne famille d'origine  
 » étrangère, que les malheurs des guerres ont fait sortir  
 » de la Flandre impériale; qu'il a toujours vécu noble-  
 » ment, et qu'il est allié à tout ce qu'il y a de bons  
 » gentilshommes dans la province. En foi de quoi nous  
 » avons signé, et scellé de nos armes, le présent certi-  
 » ficat, pour servir et valoir ce que de raison. Fait à  
 » Calais le 18 octobre 1769. *Signé : le baron DE*  
 » PIGNAN. »

« Nous gentilshommes du gouvernement de Calais et  
 » Ardres, attestons que le certificat de l'autre part, et  
 » signé par M. *de Pignan*, notre commissaire pour la  
 » capitation des nobles, est vrai et exact dans tout son  
 » contenu. En foi de quoi nous avons signé et scellé le  
 » présent de nos armes. *Signé : le chevalier DE FOU-*  
 » CAULT, capitaine au régiment de Picardie; *le comte*  
 » DE SAINT-MARTIN, brigadier des armées du Roi; CHAR-  
 » MONT DE BETRANCOURT, BODART DE BUIRE, ancien  
 » mousquetaire noir; HUGUET DE SÉMONVILLE, major  
 » pour le Roi à Calais; D'ALENTUN, major de la citadelle  
 » de Calais; COLBERT-CASTLE-HILL, brigadier d'infan-  
 » terie; DE LOURDET, chevalier de Saint-Louis; DE SREL  
 » DE MARBRELL; *le chevalier D'ASPREMONT*; DE LÉO-  
 » NARDY, chevalier de Saint-Louis; GEOGHEGAN, che-  
 » valier de Saint-Louis; DE MARGRATH, chevalier de  
 » Saint-Louis; DE THOSSE-LA-FOLIE; DE MARLE, capi-

» laine d'infanterie; O MAHONI, chevalier de Saint-  
 » Louis; RAOULT-DE-RUDEVAL; D'AIX, DE LIGNES, D'AR-  
 » NAUD, RAOULT DE CHANTRAINE, et DU TREMBLAY. »

« Nous Jacques-André-Joseph Becquet, seigneur de  
 » Cocove, de Moyecques et autres lieux, conseiller du  
 » Roi, président-juge-général au siège de la justice  
 » royale de Calais et pays reconquis, certifions à tous  
 » qu'il appartiendra que les signatures ci-dessus sont  
 » celles des personnes y dénommées; en foi de quoi  
 » nous avons signé les présentes, en notre hôtel audit  
 » Calais, le 18 octobre 1769, après y avoir apposé le  
 » sceau de nos armes. *Signé* : BECQUET DE COCOVE. »

### ATTESTATION

DU PREMIER ROI D'ARMES DES PAYS-BAS.

( *Troisième branche.* )

« Nous messires Charles-Jean *Beydaëls*, seigneur  
 » de Zittaert, etc., conseiller de S. M. l'Empereur et  
 » Roi, son premier roi d'armes, *dit* Toison-d'Or, aux  
 » Pays-Bas et cercle de Bourgogne, et chef de sa chambre  
 » héraldique; et Gilles-Ange Labina, *dit* Labiniau,  
 » écuyer, seigneur de Beaussen, conseiller, roi d'armes  
 » dudit seigneur Empereur-Roi, pour sa province de  
 » Flandre, Tournay et le Tournaisis; à la demande de  
 » messire François-Alexis de Béhague, chevalier de  
 » Canteraine, capitaine au service de France, etc., dé-  
 » clarons et certifions d'avoir examiné certaine généa-  
 » logie de sa famille qu'il nous a produite, accompagnée  
 » de plusieurs documents et pièces vérificatives en ori-  
 » ginal et copies authentiques légales, pour en constater  
 » la filiation et la noblesse ancienne : qu'il nous est ap-  
 » paru de ces titres, qui sont communément des extraits  
 » de baptême tirés des registres de diverses paroisses,  
 » contrats et extraits de mariages, actes de ventes, de  
 » caution, épitaphes existantes publiquement dans les  
 » églises, brevets des grades militaires et autres actes

» publics; que le sieur requérant est né fils légitime de  
 » M. Gilles-François de Béhague de Montagu, écuyer,  
 » ancien officier au régiment de Noailles, et de dame  
 » Marie-Anne-Thérèse Rubbe, son épouse. (Suit l'énon-  
 » ciation de tous les actes de filiation de cette branche  
 » en remontant jusqu'à Jacob de Béhague, 1<sup>er</sup> du  
 » nom.) . . . . . Déclarons de plus que cette fa-  
 » mille de *Béhague* ou *Béhagle*, est ancienne, noble et  
 » militaire, et reconnue telle aux Pays-Bas, dont elle  
 » est originaire, et qu'il nous a consté d'un acte décla-  
 » ratoire en date du 12 mai 1787, donné par messire  
 » Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, maréchal-  
 » des-camps et armées du Roi, commandant à Belle-Isle,  
 » issu de Robert de Béhague, 1<sup>er</sup> du nom, vivant en  
 » l'année 1580, chef de la branche aînée, et descendant  
 » de Jacob, 1<sup>er</sup> du nom de Béhague, écuyer, premier  
 » chef connu et père commun de cette famille; que ce  
 » seigneur reconnût messire Eustache-Joseph-Dominique  
 » de Béhague, écuyer, maître particulier des eaux et  
 » forêts de Tournehem, frère-germain aîné du sieur  
 » requérant, être réellement issu directement de sa  
 » maison, et conséquemment son parent: tellement  
 » que de tout cet ensemble il nous appert suffisamment  
 » que le sieur requérant est né gentilhomme et à ré-  
 » puter pour tel par la noblesse, comme nous le recon-  
 » naissons par les présentes, et est, en cette qualité, en  
 » droit à tous égards de jouir partout des prérogatives  
 » attachées à l'état de noblesse. Certifions de plus que  
 » les signatures et les échevins réclamés dans les actes  
 » ci-dessus cités, ont été effectivement en exercice dans  
 » les années 1550, 1580, 1623 et 1666, chacun dans  
 » les endroits où ces actes ont été passés, et que foi  
 » pleine et croyance doit y être ajoutée tant en jugement  
 » que dehors, ainsi que sans difficulté foi et croyance  
 » entière s'y prête dans les Pays-Bas. En conséquence,  
 » après lui avoir restitué les documents et pièces vérifi-  
 » catives susmentionnées, qu'il a effectivement retirées,  
 » et que nous avons fait enregistrer en forme légale et  
 » authentique au registre à ce destiné, et reposant au  
 » dépôt général des archives de la susdite chambre, nous

» lui avons fait expédier la présente, et l'avons signée  
 » chacun de nous et fait munir des sceaux de nos res-  
 »pectives charges royales et de nos armes, en la prédite  
 » chambre héraldique, à Bruxelles, le onze mars milsept-  
 »cent quatre-vingt-neuf. *Signé : G. Beydaëls de Zittaert,*  
 » et *G. A. Labina de Beausseu.* »

Au-dessous sont quatre sceaux en nieulle rouge recouverte de papier.

Et au-dessous des quatre sceaux est écrit :

« Nous soussigné, résident de France près le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que M. Charles-Jean Beydaëls, seigneur de Zittaert, etc., conseiller de S. M. l'Empereur et Roi, son premier roi d'armes, *dit* Toison-d'Or, aux Pays-Bas et cercle de Bourgogne, chef de sa chambre héraldique; et M. Gilles-Anges Labina, seigneur de Beausseu, conseiller, roi d'armes de l'Empereur et Roi pour sa province de Flandre, Tournay et Tournais, dont les signatures sont apposées ci-contre, sont tels qu'ils se qualifient, et qu'aux actes qu'ils expédient en leurs dites qualités, foi est et doit être ajoutée, tant en jugement que dehors. En foi de quoi nous avons donné le présent certificat scellé du sceau de nos armes. Fait à Bruxelles, le 12 mars 1789. *Signé : le chevalier de la Gravière,* et scellé. Collation faite de la présente copie sur son original en par chemin, à nous notaires royaux de la résidence de Cambray, soussignés, exhibé par M. le chevalier de Béhague, et à lui remis à l'instant, a été trouvée conforme, et y concorder de mot à autre. Fait audit Cambray le 15 octobre 1789. *Signé : Dejardin et Levavasseur.* »

» Nous, Echevins et magistrat de la ville et cité de Cambray, faisant les fonctions de juges-royaux, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : savoir faisons et certifions que maîtres Dejardin et Levavasseur, qui ont sous-

» crit la collation ci-dessus de l'acte qui la précède , sont  
» notaires royaux de la résidence de cette ville et qu'à  
» tous actes par eux souscrits , en leur dite qualité , foi  
» doit être ajoutée tant en jugement que dehors. En té-  
» moin de quoi, nous avons auxdites présentes signées de  
» l'un de nos greffiers , fait apposer le scel aux causes de  
» notre ville , où le papier timbré n'a lieu et le contrôle  
» des actes est abonné, le 15 octobre 1789. Par ordon-  
» nance , signé : *Douay* , adjoint , et scellé. »

~~~~~

## DE BENGY-PUYVALLÉE,

*Seigneurs* DE FONTILAY, DE NUISEMENT, DE VIZY, DE BILLERON, DES BERGERIES, DE PUYVALLÉE, DES CLAVIÈRES, DE CHARNAY, etc., *vicomtes* DES PORCHES; *seigneurs* DES PATURAUX, DE LA MOLINE, DE LOYE, D'ÉTRÉCHY, DE BOUCHETAÏN, DE CHAPPES, DU CORBET, D'OVILLIERS, etc., *en Berry*.



ARMES : D'azur, à 3 étoiles d'argent. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE.

La famille DE BENGY-PUYVALLÉE, originaire du Berry, suit depuis plus de 300 ans la carrière de la magistrature et celles des armes et des fonctions administratives.

I. Jean BENGY, chef de cette famille, vivait en 1490. (*Histoire de Berry*, par Gaspard Thaumassière, in-fol. Paris, 1689, pag. 1021.) Il laissa deux fils et une fille :

- 1<sup>o</sup>. Etienne, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jean Bengy qui, par son testament fait le 26 août 1529, devant Poncet et Dupont, notaires à Dun-le-Roy, ordonna qu'il fût prélevé sur sa succession la somme de 2500 livres,

destinée à acquérir des héritages pour sept vicaires en sa chapelle de l'église de Saint-Etienne de Dun-le-Roy, qu'il avait commencé de bâtir, et qu'il ordonna à ses héritiers d'achever. Pierre de l'Hôpital, lieutenant-général, et Etienne Colasson, prévôt de Dun-le-Roy, furent les exécuteurs de ses dernières volontés ;

3°. Radegonde Bengy, héritière en partie de son frère en 1529.

II. Etienne BENGY, I<sup>er</sup> du nom, institué héritier de son frère le 26 août 1529, avait épousé, par contrat du 3 janvier 1509, passé devant Jean Cousin, notaire, Marguerite PERILHAT, fille de Jean Perilhat, et d'Etienne, sa femme. De ce mariage sont provenus deux fils et une fille :

PERILHAT :

1°. Etienne, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;

2°. Jean Bengy, qui se maria, par contrat du 21 avril 1552, avec Ozanne Colasson, fille d'Etienne Colasson, prévôt de Dun-le-Roy ;

3°. Barbe Bengy, femme de François Perrin.

*Dans le même temps vivait :*

N.... Bengy, écuyer, seigneur des Coux, de Rocheux et de Geninville, terres mouvantes en plein fief du Roi, et pour lesquelles il fit foi et hommage à S. M. le 24 avril 1572. (*Archives de la chambre des comptes de Paris*, livre XI. Cotte 5625. *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, in-4°, tom. xi. 1776, pag. 597.)

III. Etienne BENGY, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Bille-ron et de Puyvallée en partie, né le 14 janvier 1512, passa contrat de différents héritages situés aux environs de Puyvallée, sous la réserve des droits seigneuriaux le 9 décembre 1564, et mourut en 1566. Il avait épousé 1°, par contrat du 11 janvier 1547, Marie SARRASIN, fille de Vincent Sarrasin, et d'Anne Jacquet ; 2°, par contrat du 13 janvier 1563, Catherine BONDOR, veuve de messire Jean Huault, écuyer, seigneur de Puyvallée, fille de Gilbert Bondor, avocat à Bourges, et de Marie Lamoignon. Catherine Bondor survécut à Etienne Bengy, dont elle régla le partage devant le lieutenant général du bailli de Berry le 8 avril 1567. Etienne II a laissé ;

SARRASIN :  
d'azur, à la fasces  
d'or, accompa-  
gnée de 3 croisettes  
patées du même,  
et chargée  
de 3 étoiles de  
gueules.

BONDOR :  
d'or, à une masse  
d'armes de sable  
en pal.



*Du premier lit :*

- 1° Pierre, 1<sup>er</sup> du nom ; qui suit ;
- 2° Vincente Bengy, mariée avec Jean Bouer, seigneur de Rousselant et de Saint-Igny, conseiller au présidial de Bourges, et maître des requêtes de M. le duc de Berry, fils de Jean Bouer, vicomte de Villeneuve, seigneur des mêmes lieux, élu de la même ville, et de Gabrielle de la Croix de Trevol. Vincente Bengy fit son testament le 22 novembre 1573 ;
- 3° Marguerite Bengy, femme 1°. de Jean Claveau ; 2° de Claude Sauvat ;

*Du second lit :*

- 4°. Antoine, 1<sup>er</sup> du nom, auteur de la branche des seigneurs DE PUYVALLÉE, rapportée ci-après.

IV. Pierre BENGY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Fontilay, de Nuisement, de Vizy et de Billeron, receveur des aides et tailles en Berry, échevin de la ville de Bourges en 1601 et 1602, épousa 1° le 11 juin 1585, Marie BIGOT, fille d'Etienne Bigot, seigneur de Quantilly et de Fontaines, conseiller secrétaire du Roi, et de Marie Thiboust ; (Pierre Bengy fit un partage au nom de sa femme avec Claude, Pierre, Etienne et Jean-Jacques Bigot, ses beaux-frères, le 12 octobre 1596.) ; 2° Jeanne FRADET, fille d'Antoine Fradet, sieur de Loye et de Chappes, maître des requêtes ordinaire de François de France, duc de Berry et d'Alençon, lieutenant général et lieutenant de roi à Bourges, et de Claude Bidault de Germiny. Pierre 1<sup>er</sup> a eu pour enfants ;

BIGOT :  
de sable, au chevron d'or, surmonté d'une étoile à 8 rais et accompagné de 5 têtes de léopard, le tout du même.

FRADET :  
d'or, à 5 fers de dard de sable.

*Du premier lit :*

- 1°. Pierre II° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Henri Bengy, receveur des tailles, mort sans enfants de Marie Malertin, sa femme ;
- 3°. Hugues Bengy, chanoine de l'église de Bourges ;
- 4°. Marguerite Bengy, mariée par contrat du 1<sup>er</sup> janvier 1606, avec Etienne Macé, seigneur des Portaux, fils de Nicolas Macé, écuyer, sieur de la Vèvre et des Portaux, trésorier-général de France en Berry, et maire de Bourges pendant les années 1610 et 1611, et de damoiselle Claude Leveillé.
- 5°. Catherine Bengy, femme de Claude de Saint-Père, sieur de Louault ;

## Du second lit :

- 6°. Antoine Bengy, seigneur de Loye, avocat au parlement, marié avec *Espérance Bugy*, qui l'a rendu père de :
- A. Antoine Bengy, avocat en la cour, lequel fit hommage pour le fief seigneurial de Loye en 1682. Il épousa le 11 janvier de cette année, *Anne Phelippes*, veuve de Paul Arnoul, écuyer, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie, et sœur de Louis Phelippes, écuyer, sieur du Pont, qui assista à leur contrat de mariage. Leurs enfants furent :
    - a. Louis Bengy, chevalier, seigneur d'Orvilliers, lieutenant colonel du régiment de Mestre-de-Camp, cavalerie, et brigadier des armées du Roi, mort sans postérité à la fin de la campagne de 1748 ;
    - b. Catherine Bengy, femme de N..... le *Grand de la Meilleraie*, écuyer ;
  - B. Louis Bengy, seigneur du Corbet, auditeur en la chambre des comptes ;
  - C. Nicolas Bengy. Il était sous la tutelle de son frère aîné en 1682 ;
  - D. Madelaine Bengy, femme de N..... *Gibieuf*, seigneur de la Faye ;
- 7°. Etienne Bengy, seigneur du Corbet et de Bouchetain, capitaine au régiment de Nérestan, puis dans celui de Sainte-Mesme, aide de camp des armées du Roi, qui, de *Françoise-Louise Marchant de la Mousse*, dame de Bouchetain, sa femme, n'a laissé qu'une fille :
- Jeanne Bengy, dame d'Etréchy et de Bouchetain, femme de Jean-Antoine *Bouffet*, receveur des décimes, fils de Gabriel Bouffet, écuyer, sieur de la Gravelle et de Galifart, procureur du Roi en Berry, et receveur-général des décimes, et de Marie Agard des Tureaux ;
- 8°. Jean Bengy, écuyer, seigneur d'Etréchy, capitaine au régiment de la Marine, tué au siège de Lérida. Il avait de Jeanne *Bigat*, sa femme, fille de Jean Bigot, écuyer, seigneur de Sénay, et d'Anne Boujon, une fille nommée :
- Jeanne Bengy, dame de Sénay, épouse, en 1664, d'André *Bouer*, seigneur de Saint-Igny, fils de Cyprien Bouer, seigneur de la Doie et de Saint-Igny, maître des eaux et forêts de Berry, et de Marie Charlemagne de Ville-comte.

V. Pierre BENGY, II° du nom, écuyer, seigneur de Nuisement et de Vizey, conseiller du roi, lieutenant criminel à Bourges le 10 décembre 1611, puis maire de cette ville en 1622 et 1623, eut pour femme Claude *Fradet*, dame de Chappes, fille de Claude Fradet, écuyer, seigneur de Chappes et des Fontaines, lieutenant criminel à Bourges, et de Marie Maugis de Grosses, sa première femme. Ils ont laissé trois fils et deux filles :

FRADET :  
d'or à 5 fers de  
dard de sable.

- 1°. Hugues, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre Bengy, seigneur de Chappes, mort célibataire ;
- 3°. Antoine Bengy, chanoine de l'église de Bourges ;
- 4°. Claude Bengy, femme de Jean Ruellé, seigneur de Chaudry et des Burtes ;
- 5°. Catherine Bengy, épouse de François Gibieuf, seigneur de la Faye, conseiller et avocat du roi au bureau des finances à Bourges.

VI. Hugues BENGY, écuyer, seigneur de Nuisement et de Vizy, conseiller du roi, lieutenant criminel à Bourges, fit hommage au roi en 1670, pour son hôtel de la Vieille-Monnaie, situé en cette ville. Il avait épousé 1°, par contrat du 24 novembre 1659, Catherine MOREAU, fille de Laurent Moreau, seigneur de Villiers et de Chassy, et de Catherine Thevenet ; 2°, par contrat du 17 février 1662, Anne LABBE, nièce du savant P. Labbe, et fille de Henri Labbe, seigneur de Champgrand, conseiller au présidial de Bourges, président en la souveraineté de Boisbelle et Henrichemont, et de Marie Macé de la Vèvre. De ce dernier mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres Pierre, III° du nom, qui suit.

MOREAU :  
d'azur, au daim  
phin d'argent,  
cantonné aux 1  
et 4 de 3 roses et  
aux 2 et 3 de deux  
étoiles du même.

LABBE :  
d'argent, à 3 fas-  
ces de gueules ;  
au lion couronné  
d'or, lampassé et  
armé de gueules,  
brochant sur le  
tout.

VII. Pierre BENGY, III° du nom, écuyer, seigneur de Nuisement, lieutenant général et criminel au présidial de Bourges, eut pour femme Marie-Anne BAUDOUIN, laquelle était veuve lors d'un aveu et dénombrement qu'elle fournit pour l'hôtel de la Levrette, situé en la paroisse de Saint-Oustrille, en 1722 et 1724. Il eut pour seul enfant mâle Pierre-Henri, mort sans postérité le 18 novembre 1719.

BAUDOUIN :  
d'azur, à 3 siglet-  
tes d'or, surmon-  
tées d'un soleil  
du même.

#### SEIGNEURS DE PUYVALLÉE \*

##### *Branche aînée actuelle .*

IV. Antoine BENGY, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur des Bergeries, des Clavières et de Puyvallée en partie,

---

\* Le fief de Puyvallée, dont cette branche tire son nom distinctif, s'appelait anciennement *la Motte du Puy*. Son château est situé

fils puîné d'Etienne Bengy, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Billeron, et de Catherine Bondor, sa seconde femme, naquit en 1564. Il fut conseiller au siège de la prévôté de Bourges, docteur et professeur en droit en l'université de la même ville depuis 1595 jusqu'à l'époque de sa mort, et fut élu échevin de cette cité en 1603 et 1604. Le 14 septembre 1612, il fit hommage au Roi pour les fiefs de Puyvallée et des Bergeries mouvants en plein fief de S. M. à cause de sa grosse tour de Bourges; fit assigner tous ceux qui possédaient des héritages en sa censive de Puyvallée, et les fit reconnaître le 6 septembre 1614, devant Guillot, notaire royal. Il avait épousé, par contrat du 10 février 1586, damoiselle Catherine AMIGNON, laquelle étant veuve fut pourvue comme tutrice de ses enfants de leur garde noble, par acte passé devant le même notaire le 10 décembre 1616. Les noms de ces enfants sont :

AMIGNON :

- 1<sup>o</sup>. Antoine, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. Henri Bengy, écuyer, seigneur des Patureaux et de la Moline, élu en l'élection de Bourges, qui, de Geneviève Gougnon, son épouse, fille de Jacques Gougnon, seigneur de la Moline, et de Geneviève Bigot, a laissé :
  - A. Ignace-Charles Bengy, écuyer, seigneur des Patureaux, marié au mois de juin 1677, avec Marie de la Maille, fille de Jean de la Maille et de Louise Pezant. Leurs enfants furent, entre autres :
    - a. Charles Bengy, écuyer, seigneur des Patureaux, dont la postérité s'est éteinte dans les familles Robin du Sauzay et de Châteaufier ;
    - b. Hélène Bengy ;
  - B. Charles Bengy, écuyer, mort célibataire ;
  - C. Etienne Bengy, religieux à la Prée ;
  - D. Hélène Bengy, mariée, le 4 avril 1658, avec Charles le Fer, seigneur du Breuil, de Sausaye, etc., conseiller du Roi,

---

dans la paroisse de Vasselay, sur une colline agréable, et dont les vues sont des plus belles de la province. Une famille du nom de Vallée le possédait en 1580, et lui a imposé son nom. Un mariage le fit entrer, en 1461, dans la famille d'Auron, et un second mariage le fit passer de celle-ci, en 1487, dans celle de Huault. (*Histoire de Berry*, par la Thaumassière, p. 753.)

La branche de Bengy-Puyvallée adopta pour brisure un besant d'or, qu'elle a quitté lorsque, par l'extinction des seigneurs de Nuisement et Vizy, elle est devenue branche aînée.

receveur-général des finances à Bourges, fils de Denis le Fer, seigneur d'Auton, en la baronnie d'Ymonville, près Chartres, aussi receveur-général à Bourges, et de Catherine du Mousseau;

E. Marie Bengy, troisième femme, par contrat du 23 décembre 1685, de Gaspard *Thaumas de la Thaumassière*, écuyer, seigneur de Gerissay et de Puy-Ferrand, vicomte de l'Estœuf et d'Arçay en partie, docteur ès droits, agrégé en l'université de Bourges, et avocat au parlement, (auteur de *l'Histoire de Berry*);

3°. Pierre Bengy, écuyer, lieutenant au grenier à sel de Bourges, époux de Marguerite *Gougnon*, dame des Clois, et père de :

Renée Bengy, religieuse à Bussières;

4°. Marie Bengy, épouse de François *Pinsson*, sieur du Beugnon, docteur et professeur ès droits en l'université de Bourges;

5°. Catherine Bengy, épouse de Jean *Paillasson*, sieur de Thery;

6°. Renée Bengy, alliée avec Etienne *Noiron*, sieur des Forêts-Chaues;

7°. Jeanne Bengy, femme de Nicolas *Gibot*, sieur du Breuil et de Sausaye.

V. Antoine BENGY DE PUYVALLÉE, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Puyvallée, des Bergeries, des Clavières, etc., né le 28 avril 1596, fut conseiller, avocat du Roi au présidial, puis au bureau des finances à Bourges. Il transigea, en 1626, avec Etienne et Jean Bengy d'Etréchy, ses cousins germains. Claude Huault, sa grande tante, dame du château de Puyvallée, veuve sans enfants de Pierre Bouer, seigneur de Boutonnay, maître des eaux et forêts de Berry, l'institua son héritier universel par son testament olographe du 31 décembre 1622, et il fit foi et hommage, et fournit aveu et dénombrement pour la terre de Puyvallée et autres fiefs, les 28 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1628. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1618, damoiselle Françoise CHENU, fille de Jean Chenu, seigneur de Ferrières et du Petit-Theziaux, avocat célèbre (1) au parlement, et de dame Claude Hemetout. De ce mariage sont provenus :

CHEVEU :  
d'or, au chevron  
d'azur, accom-  
pagné de 3 hures  
de sanglier de sa-  
ble, défendues et  
allumées d'ar-  
gent.

1°. Pierre Bengy, mort en bas âge ;

(1) Voyez son éloge, p. 74 de *l'Histoire de Berry*.

- 2°. Jacques, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 3°. Marie-Françoise Bengy, femme de François Fauvre, écuyer, seigneur de Ferrières ;
- 4°. Marie-Claude Bengy, mademoiselle de Puyvallée, morte sans alliance.

VI. Jacques BENGY DE PUYVALLÉE, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Puyvallée, des Clavières, des Bergeries, de Coulers, etc., naquit le 20 juillet 1627. Il fit foi et hommage au roi, le 6 juillet 1648, pour les terres de Puyvallée et des Bergeries, mouvantes en plein fief de S. M. Le 4 janvier 1653, par acte passé devant Thiolat, notaire royal, il partagea avec ses sœurs la succession de leur frère aîné, et celles de leurs père et mère. La terre de Puyvallée lui étant échue par ce partage, il en fournit l'aveu et dénombrement au Roi le 2 avril 1688. Jacques 1<sup>er</sup> fut convoqué plusieurs fois au ban et arrière-ban des gentilshommes du Berry, comme le prouvent divers certificats que lui délivrèrent MM. le baron de Fin, de la Châtre et de Gamaches, commandants de la noblesse de cette province. Le 10 septembre 1674, il comparut devant le prince de Marcillac, gouverneur et grand bailli de Berry, et présenta Paul de Gendarme, écuyer seigneur du Pavillon, pour marcher à sa place, ce qui fut agréé à cause de ses infirmités. Jacques, 1<sup>er</sup> du nom, mourut en sa terre de Puyvallée, et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de ce lieu. Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1663, Madelaine BLONDEAU, fille de Gilles Blondeau et de Catherine de la Varenne. Il en eut :

BLONDEAU :  
d'or, au chevron  
d'azur, chargé  
d'un croissant  
d'argent et ac-  
compagné de 3  
arilets de gueules,  
tiges et feuilles de  
sinople.

- 1°. Jacques, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. N..... Bengy, } religieuses-chanoinesses au Saint-Sépulcre ;
- 3°. N..... Bengy, }
- 4°. N..... Bengy, religieuse aux Ursulines de Bourges.

VII. Jacques BENGY DE PUYVALLÉE, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, vicomte des Porches, seigneur de Puyvallée, de Coulers, etc., fut convoqué différentes fois pour servir au ban et arrière-ban du Berry, entre autres, le 4 mai 1693. Il y fit la campagne de cette année suivant

le certificat de M. de Sauzay, commandant des gentilshommes de la province. Le 24 novembre de cette année, il épousa Ursule LABBE DE SAINT-GEORGES, du chef de laquelle il eut la terre et vicomté des Porches, fille de messire Antoine Labbe, chevalier, seigneur vicomte de Saint-Georges, Asnières, etc., capitaine au régiment de Sainte-Mesme, et de dame Catherine Jauptre. Ses père et mère lui constituèrent en avancement d'hoirie le château et partie de la terre de Puyvallée, dont il rendit foi et hommage au Roi le 17 mars 1695, et fournit l'aveu et dénombrement le 1<sup>er</sup> août 1697. Jacques II obtint un arrêt définitif du parlement de Paris contre Jean de Ferrières, son cousin germain, pour la réception de ce dénombrement. Enfin, le 27 février 1727, lui et sa femme firent un testament conjointif, par lequel Pierre, leur second fils, fut institué leur héritier universel. Ils ont eu dix-huit enfants dont douze sont morts jeunes ou sans alliances. Les autres furent :

L'arr. :  
comme à la page  
5.

- 1<sup>o</sup>. Jean-Jacques Bengy de Puyvallée, qui a été jésuite;
- 2<sup>o</sup>. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance;
- 3<sup>o</sup>. Antoine Bengy de Puyvallée, vicomte des Porches, mort sans postérité;
- 4<sup>o</sup>. Philippe-Antoine Bengy de Puyvallée, chanoine de l'église de Bourges;
- 5<sup>o</sup>. Catherine Bengy de Puyvallée, épouse de messire Claudé de Potin, chevalier, seigneur du Briou, de Dames, etc., ancien capitaine de cavalerie;
- 6<sup>o</sup>. Ursule Bengy de Puyvallée, religieuse-chanoinesse du Saint-Sépulcre.

VIII. Pierre BENGYPUYVALLÉE, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Puyvallée, de Coulers, des Bergeries, des Clavières, de Charnay, etc., rendit foi et hommage au roi pour la terre seigneuriale de Puyvallée le 24 janvier 1735. Par acte du 26 septembre 1738, il partagea avec ses frères et sœurs les successions paternelle et maternelle, et réunit à sa terre de Puyvallée les fiefs des Bergeries et des Clavières, qui en avoient été démembrés par des partages antérieurs. Il a épousé, par contrat du 6 février 1735, damoiselle Catherine

AUPIC :

d'argent, au chevron d'azur, surmonté d'une pie au naturel, et accompagné en chef de 2 palmes de sinople, et en pointe d'un arbre du même.

**AUPIC**, fille de messire François Aupic, seigneur de Pouplin, et de dame Jeanne Bruères. De ce mariage sont issus quatorze enfants, entre autres :

- 1°. Etienne de Bengy-Puyvallée, docteur en théologie, doyen de l'église métropolitaine de Bourges, et vicaire-général du diocèse ;
- 2°. Philippe-Jacques, qui continue la branche aînée ;
- 3°. Claude de Bengy-Puyvallée, chevalier, seigneur vicomte des Porches, lieutenant-général au bailliage de Berry, mort sans postérité ;
- 4°. Sylvain, chevalier de Bengy, auteur de la SECONDE BRANCHE ACTUELLE, rapportée ci-après ;
- 5°. Pierre-Charles de Bengy-Puyvallée, bachelier en théologie ;
- 6°. Antoine de Bengy-Puyvallée, mort en 1774, sous-lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, et non encore marié.

**IX. Philippe-Jacques DE BENGYPUYVALLÉE**, chevalier, seigneur de Puyvallée, de Vasselay, de Coulers, de Savoie et autres lieux ; né le 1<sup>er</sup> mai 1743, rendit foi et hommage pour sa terre de Puyvallée le 2 avril 1773. Il servit jusqu'en 1774, comme lieutenant, au régiment de la Vieille-Marine, avec lequel il fit la campagne de Corse en 1768, et fut nommé député de la noblesse du Berry aux États-Généraux de 1789. Il a reçu de Louis XVIII, en 1815, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en récompense des services par lui rendus à la cause monarchique dans le cours de la révolution et pendant l'émigration. M. de Bengy-Puyvallée, président du comité de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, est décédé à Bourges le 3 octobre 1823 (1). Il avait épousé, par

---

(1) Le *Moniteur* du 21 octobre 1823, colonne 1243, a consacré quelques lignes à la mémoire de ce loyal défenseur de l'autel et du trône. Les historiens du temps disent qu'il avait le don de la parole et tout le talent qui pouvait rendre son zèle utile à la double cause qu'il n'a cessé de défendre. Dans une *Notice historique*, lue par M. Girard de Villesaison à la Société d'Agriculture du département du Cher, dont M. de Puyvallée était président, il est fait mention d'un écrit remarquable, l'*Essai sur la Société religieuse en France*, publié par M. de Puyvallée depuis la restauration. (*Moniteur* du 21 avril 1824, colonne 454.)



DE BENGYPUYVALLÉE.

contrat du 20 mars 1774, damoiselle Marie-Madelaine SOUMARD DE VILLENEUVE, fille de messire Claude Soumard de Villeneuve, chevalier, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, et de dame Adélaïde-Olympe Sinson de Sévreville. De ce mariage sont issus :

Soumard :  
d'azur, à l'aigle,  
éployée d'or, per-  
cée de 2 épées en  
sautoir, les poi-  
tes en chef.

- 1°. Claude-Austrégésille, dont l'article suit;
- 2°. Pierre, II° du nom, dont l'article sera rapporté après celui de son frère aîné;
- 3°. Catherine-Angèle de Bengy-Puyvallée, née le 12 décembre 1774, mariée, en 1797, avec François Martin de Marolles, dont elle a eu :
  - A. Charles Martin de Marolles, né en mai 1798;
  - B. Philippe-Jacques Martin de Marolles, né le 2 juin 1800;
  - C. Eugénie-Martin de Marolles, née le 24 mars 1802, mariée, le 2 août 1819, à Pierre Soumard.

X. Claude-Austrégésille DE BENGYPUYVALLÉE, chevalier, né le 19 mai 1778, a été élu en 1820, par le département du Cher, ( dont il a présidé le collège électoral en 1823 ) membre de la chambre des députés, où il a siégé aux sessions de 1820 à 1824. Il a épousé, par contrat du 30 juillet 1804, Anne-Augustine DE GASSOT DE DEFFENS, fille d'Alexandre-Matthias Gassot de Deffens, ancien officier de dragons, et de dame Armande-Marguerite Bernard de Montebise. De ce mariage sont issues :

DE GASSOT :  
d'azur, au che-  
vron d'or, accom-  
pagné de 3 roses  
d'argent, bouton-  
nées d'or.

- 1°. Armande-Marie de Bengy-Puyvallée, née le 24 juillet 1806, mariée, le 28 août 1826, avec Bernardin-Jean Pantin, comte de la Guère, officier dans la division de l'armée royale d'Anjou commandée par le comte Pantin de Landemont son cousin, et depuis capitaine-lieutenant au 3° régiment d'infanterie de la Garde-Royale, et chevalier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe. fils de Bernardin-Marie Pantin, chevalier de la Guère, capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Thérèse-Delphine Alix. De ce mariage est issue :  
Marie-Madelaine-Valentine Pantin de la Guère, née le 1<sup>er</sup> juin 1827;
- 2°. Marie-Hélène-Angèle de Bengy-Puyvallée, née le 28 décembre 1814.

X. Pierre DE BENGYPUYVALLÉE, II° du nom, che-

DE HALLOT :  
d'argent, à 3 fas-  
ces de sable, sur-  
montées de 3 an-  
nelets du même.

valier, né le 22 avril 1782, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Amand en 1823. Du mariage qu'il a contracté, le 22 avril 1811, avec Aspasia DE HALLOT, fille de Louis, marquis de Hallot, et de dame Marie-Thérèse Egrot du Lude, sont issus :

- 1°. Marie-Louis-Camille de Bengy-Puyvallée, né le 17 février 1814 ;
- 2°. Henri-Pierre-Marie de Bengy-Puyvallée, né le 31 décembre 1820 ;
- 3°. Jean-Charles-Ferdinand de Bengy-Puyvallée, né le 24 juin 1822 ;
- 4°. Charles-François-Marie de Bengy-Puyvallée, né le 13 février 1825 ;
- 5°. Marie-Delphine de Bengy-Puyvallée, née le 5 décembre 1812 ;
- 6°. Anne-Joséphine de Bengy-Puyvallée, née le 21 avril 1815 ;
- 7°. Marie-Thérèse-Octavie de Bengy-Puyvallée, née le 23 décembre 1816 ;
- 8°. Marie-Caroline de Bengy-Puyvallée, née le 1<sup>er</sup> juin 1819 ;
- 9°. Marie-Amélie de Bengy-Puyvallée, née le 18 octobre 1827.

#### SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

IX. Sylvain (1) DE BENGYPUYVALLÉE, chevalier, vicomte des Porches, né le 12 avril 1748, fils puîné de Pierre Bengy de Puyvallée, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Puyvallée, et de Catherine Aupic, ancien capitaine-commandant au régiment de la Vieille-Marine, infanterie, où il avait été nommé capitaine en second le 15 février 1780, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de

---

(1) Il n'a que ce seul nom dans son acte de naissance. En entrant au service le 18 juin 1768, comme sous-lieutenant dans le régiment de la Marine, infanterie, il prit les noms de Pierre-Charles, sur une erreur de ses parents, qui produisirent l'extrait de naissance de son frère puîné pour le sien. A l'époque de son mariage, il sentit la nécessité de reprendre son véritable nom de Sylvain ; mais il conserva à sa suite ceux de Pierre-Charles, et depuis lors il fut nommé Sylvain-Pierre-Charles. Enfin, par acte de notoriété, passé en conseil de famille devant Vergne, notaire à Bourges, le 21 mars 1802, il a repris le seul nom qu'il avait reçu au baptême.

Saint-Louis, le 10 avril 1791, a rendu, le 16 avril 1778, à Mgr. le comte d'Artois, entre les mains de son chancelier, foi et hommage pour sa terre de Dames. Du mariage qu'il a contracté, devant Brianne, notaire à Châteauroux, le 27 juillet 1779, avec Marie DE COUGNY DE LA PRESLE, fille de Nicolas de Cougny de la Presle, et de dame Anne-Victoire de la Chastre, sont issus :

DE COUGNY :  
d'azur, à 3 aigles  
éployées d'ar-  
gent, becquées  
et membrées de  
gules.

- 1°. Claude-Joseph-Benoît, dont l'article suit ;
- 2°. Philippe-Jacques, dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;
- 3°. Marie-Madelaine-Victorine de Bengy, née en 1781, mariée, le 21 août 1804, avec Antoine-Joseph de Bonnault d'Houet, fils de François-Joseph de Bonnault d'Houet, ancien capitaine au régiment de Mestre-de-Camp, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Françoise de Biet, dont est issu ;

Marie-Sylvain-Antoine-Eugène de Bonnault d'Houet, né le 23 septembre 1805 ;

- 4°. Angèle de Bengy, née le 4 août 1788, mariée, en 1810, avec Gabriel-Marie de Gassot de Champigny, chevalier, fils de Jean-Baptiste-Charles de Gassot de Champigny, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Aimée-Ursule de Fermé. Leurs enfants sont :

- A. Marie-Jean-Baptiste de Gassot de Champigny, né le 5 juillet 1812 ;
- B. Marie-Jacques-Raoul de Gassot de Champigny, né le 21 juillet 1814 ;
- C. Marie-Joseph-Emmanuel de Gassot de Champigny, né le 5 septembre 1821 ;
- D. Marie-Françoise-Aimée de Gassot de Champigny, née le 18 juin 1818.

X. Claude-Joseph-Benoît DE BENGY, chevalier, né le 12 mars 1784, a épousé, le 2 février 1807, Eléonore-Françoise DU PEYROUX, fille de Gilbert-Louis du Peyroux, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Claude-Marguerite Martin de Marolles. De ce mariage sont issus :

DU PEYROUX :  
d'or, à 3 chevrons  
d'azur ; au pal du  
même, brochant  
sur le tout.

- 1°. Jules de Bengy, né le 12 avril 1809 ;
- 2°. François-Ernest de Bengy, né le 3 août 1811 ;
- 3°. Marie-Gabriel de Bengy, né le 2 août 1819.

X. Philippe-Jacques DE BENGY, chevalier, né le 24 février 1796, conseiller à la cour royale de Bourges, a

LABBE :  
comme à la page  
5.

épousé, le 14 juillet 1820, Marie-Célestine LABBE DE CHAMPGRAND, fille d'Etienne Labbe de Champgrand, chevalier, ancien officier supérieur des Cent-Suisses de la garde du Roi, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Françoise-Adrienne de Montsaunin. De ce mariage sont issus :

- 1°. Marie-Joseph-Anatole de Bengy, né le 19 septembre 1824 ;
- 2°. Marie-Joséphine-Françoise de Bengy, née le 8 octobre 1821 ;
- 3°. Marie-Joséphine-Claire de Bengy, née le 22 juin 1823 ;
- 4°. Marie-Joséphine-Stéphanie de Bengy, née le 16 octobre 1825 ;
- 5°. Marie-Joséphine-Louise de Bengy, née le 21 octobre 1826 ;
- 6°. Marie-Joséphine-Henriette de Bengy, née le 31 octobre 1827.



## DU BOIS D'AISSY,

*Seigneurs* DU BOIS, DE NEUVILLE, DE LANTY, DU PLESSIS, D'AUNAY, DE DRASILLY, DE SAISY, DE POUSSERY, DE POUILLY, DE MONTARON, DE VANDENESSE, DE CHAILLO, DE BEAULIEU, DE MARSILLY, D'AISSY, DE DOMPIERRE, DU PONT D'AISSY, etc. , *comtes, vicomtes et barons* DU BOIS D'AISSY, *en Nivernais.*



*ARMES : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même, entre deux fleurs de lis d'argent, et en pointe, d'un porc-épic du dernier émail. Couronne de marquis. Supports : deux lévriers.*

LA maison DU BOIS D'AISSY, d'ancienne chevalerie du Nivernais, a pris son nom d'un fief situé dans la paroisse de Chevenon, près de Nevers. Elle figurait, dès le milieu du onzième siècle, parmi la principale noblesse de cette province, et s'y est constamment soutenue par ses emplois distingués, ses services et ses belles alliances.

Geoffroi *du Bois*, l'un des premiers auteurs de cette maison, fit donation à S. Hugues, abbé de Cluny (qui gouverna ce monastère depuis 1049 jusqu'en 1109), d'un meix situé à Chamilly, avec tous les serfs qui en dépendaient.

Durant le régime du même S. Hugues, Richard et Bernard *du Bois* furent témoins de la charte d'une donation faite à la même abbaye.

Dans le cartulaire du même monastère figure, aux années 1083, 1084 et 1088, Rodolphe *du Bois*, avec Raoul de Patinges, Burdin de Châteauneuf et Roger de Lupersac. Le même Rodolphe paraît, dans une autre charte de l'année 1116, avec Séguin de Nevers, Odde de Thianges, Odde de Linières et Achard d'Aubigny, tous des principaux seigneurs du pays.

Robert *du Bois*, chevalier, du consentement de *Julienne*, sa femme, vendit, au mois de juillet 1255, à l'abbaye de Sainte-Marie de Nevers, un emplacement situé en cette ville.

Henri *du Bois*, chevalier, fut arbitre, en 1256, (suivant un acte scellé de son sceau, où il est représenté à cheval,) avec Thomas de Coucy, sire de Vervins, d'un différent qui s'était élevé entre le comte de Rethel et l'un de ses vassaux.

Gui, seigneur *du Bois* et de Neuville, chevalier, rendit hommage, et fournit aveu et dénombrement pour ces terres, à Yolande, comtesse de Nevers, en 1275.

Hugues *du Bois*, chevalier, vivait le 29 février 1293, (v. st.) et avait pour fils :

Henri *du Bois*, chevalier, marié, avant 1296, avec Isabelle *d'Aisy*, fille de Hugues *d'Aisy*, chevalier. Le 18 mai de cette année, Henri *du Bois* eut la maison forte de Lanty, dans le partage des successions des père et mère de sa femme.

Guillaume *du Bois* fut du nombre des dix chevaliers que le comte de Nevers envoya, en 1303, au roi Philippe le Bel, pour servir dans son armée de Flandre.

Etienne *du Bois*, chevalier, fut nommé exécuteur

du testament de Guichard , seigneur de Berzée , damoiseau , en 1323.

Hugues , seigneur *du Bois* et de Neuville , damoiseau , paraît dans des actes de 1323 et 1325 , comme vassal de Louis de Flandre , comte de Nevers. Guyot *du Bois* , son frère aîné , qualifié damoiseau en 1296 , puis chevalier en 1349 , possédait la seigneurie du Plessis , relevante de Hugues de Ternant , chevalier , seigneur de Limanton. Hugues *du Bois* mourut avant le 26 septembre 1327 , date d'un aveu et dénombrement donné au comte de Nevers , par son fils Jean , seigneur *du Bois* et de Saint-Eloy , damoiseau , qui en fournit un second le 30 mai 1345 , et mourut avant le 5 juillet 1350.

D'après les preuves faites pour les carrosses , au cabinet des ordres du Roi , par le chef actuel de cette maison , au mois de décembre 1786 , preuves dont nous avons extrait toutes les citations qui précèdent et toutes celles qui vont suivre , la filiation est établie , sans interruption , à partir de Philibert , qui suit.

I. Philibert *du Bois* , surnommé *DE LANTY* , écuyer , rendit hommage à Louis II , duc de Bourbon , pour le village de Trasille , situé dans la paroisse de Montaron , en 1396 ; et en fit un autre , en 1405 , à Pierre , seigneur de Norry , chevalier , pour des biens mouvants de sa terre de Vandenesse. En 1414 , Philibert *du Bois* reconnut tenir en fief de Hugues , seigneur de Saint-Gratien , écuyer , le tiers du territoire de Saisy. Il ne vivait plus le 4 septembre 1427 (1). Du mariage qu'il

---

(1) Philibert *du Bois* avait pour contemporains , vraisemblablement , ses proches parents , Huguenin et Regnauld *du Bois* , chevaliers. Le premier seigneur de Mayré , était , en 1423 , 1428 et 1439 , écuyer d'écurie et chambellan de Philippe III , duc de Bourgogne , et bailli du comté de Charolais ; le second était lieutenant de Charles I<sup>er</sup> , comte de Nevers , en ses comtés de Nivernais et Donzoiis , sous le gouvernement de Claude de Beauvoir , seigneur de Chastellux. Il était en même temps capitaine (gouverneur) de la ville de Nevers.

DE POUSSERY : avait contracté avec Alix , dame DE POUSSERY , sont issus :

- 1°. Jean 1<sup>er</sup>, qui suit ;
- 2°. Etienne du Bois , seigneur du Cros d'Achin , écuyer de Charles , comte de Nevers , et gouverneur de la ville de Clamecy. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Simonne de Chantelou ; fit , le 23 juillet 1462 , son testament , par lequel il désigna sa sépulture dans l'église paroissiale de N.-D. de Fontenay , et chargea son héritier de faire trois pèlerinages , deux à N.-D. du Puy , et l'autre à N.-D. de Lanty ;
- 3°. Huguenin du Bois , prieur de Montanpuis en 1462 ;
- 4°. Catherine du Bois , mariée , en 1427 , avec Henri Brechart , écuyer , seigneur de Chauvenche , et co-seigneur de Lanty .

DE TREMBLAY :  
d'argent , à 3  
fascés d'or .

II. Jean DU BOIS , surnommé DE LANTY , 1<sup>er</sup> du nom , écuyer , seigneur de Pouilly , de Poussery et de la maison forte de Lanty , épousa Philiberte DU TREMBLAY , avant l'année 1406 , date d'un aveu qu'il rendit , en la même année au comte de Nevers , pour divers héritages appartenants à sa femme. En 1427 , il constitua en dot à sa sœur ce qui lui appartenait dans les paroisses de Cernay-sur-Loire , de Maulaix et de Thanay , et s'engagea en outre à lui assigner une rente sur ses terres les plus voisines. Il passa des baux à fief en 1431 et 1432 ; fournit un aveu , en 1448 , à Louis de Beaufort , comte d'Alais , pour la moitié indivise de sa terre de Poussery ; transigea avec le même seigneur , en 1452 , sur leurs droits respectifs dans la terre de Vandenesse , et mourut , après l'année 1456 , laissant pour fils et héritier Jean , II<sup>e</sup> du nom , qui suit .

III. Jean DU BOIS , II<sup>e</sup> du nom , écuyer , fut seigneur de Montaron , de Chaillo et de Pouilly. Charles , comte de Nevers , pour récompenser ses services et ceux qu'Etienne du Bois , son oncle , lui avait rendus durant les guerres , comme gouverneur de la ville de Clamecy , lui fit don , en 1459 , d'une somme d'argent à imputer sur le montant d'un droit de quint qu'il devait à ce prince à raison d'une maison que son père lui avait donnée à Pouilly. En 1462 , Jean du Bois reçut un aveu des biens mouvants de lui. Son oncle Etienne l'institua son héritier le 23 juillet de la même année. En 1469 , il



servait, arme de brigandine, dans la compagnie de Jean, comte de Nevers. Par le testament qu'il fit, le 17 septembre 1471, il transporta sur sa terre de Pouilly la rente léguée par Etienne du Bois, son oncle, à l'église N. de Fontenay. Il laissa :

- 1°. Léonard du Bois, écuyer, seigneur de Percilly, mort après l'année 1499, sans postérité;
- 2°. Claude, qui a continué la descendance.
- 3°. Anne du Bois, }  
4°. Marie du Bois, } légataires de leur père en 1771;
- 5°. Guillemette du Bois, qui était mariée, en 1498, avec Louis de Torcy, dont elle eut des enfants.

IV. Claude du Bois, écuyer, seigneur de Pouilly, de Vandenesse, etc., héritier de son père en 1471, donna, en 1486 et 1501, à baux emphythéotiques, des biens situés à Pouilly; obtint, en 1514, des lettres-royaux contre ses débiteurs; constitua une rente en 1518, et en fit le rachat en 1523. Il avait épousé en 1502, Jeanne DES AUBUS, laquelle se remaria avec noble Jean Yngles. Elle était fille d'Archambaud, seigneur des Aubus, et de Catherine de Corvol. Elle avait eu de Claude du Bois, son premier mari :

DES AUBUS:  
d'azur, à 3 ai-  
nières d'or.

- 1°. Léonard du Bois, écuyer, seigneur en partie de Pouilly, mariée, le 10 novembre 1540, avec Albine de Gourdon, fille de feu noble homme Thomas de Gourdon, archer de la garde écossaise du Roi, et veuve de Charles de Maignelot, seigneur de Dregny. Leurs enfants furent :
  - A. Philibert du Bois, seigneur en partie de Pouilly, qui était, en 1569, homme d'armes en une compagnie de trente lances des ordonnances du Roi sous M. de Listenais;
  - B. Richard du Bois, co-seigneur de Pouilly, archer de la compagnie de M. le comte de Charny de 1574 à 1578;
  - C. André du Bois, co-seigneur de Pouilly, écuyer, dont était veuve, en 1634, Marguerite des Paillardes, mère d'un fils et de deux filles;
    - a. Lazarre du Bois, écuyer, co-seigneur de Pouilly, seigneur de Beaulieu, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 14 novembre 1668. Il avait fait le service au ban et arrière-ban en 1639, et avait épousé Anne de Carreau, fille de Philibert de Carreau, écuyer, et de Jeanne de Bois-Thierry. Ils ont eu pour fils unique :  
Léonard du Bois, écuyer, seigneur de Marcilly et

de Beaulieu, marié, par contrat du 2 juillet 1663, avec Jacqueline *de Ganneau*, dont il laissa : Joseph du Bois, chevalier, seigneur de Beaulieu et de Marcilly, qui épousa, par contrat du 5 mars 1696, Marie *du Roux de Revillon*, fille de messire Antoine du Roux de Revillon, chevalier, et de dame Catherine de Véclu. Ils ont eu pour fille :

Anne-Léonarde du Bois, né le 18 mai 1699, mariée, par contrat du 30 mars 1734, avec messire Joseph-Daniel *de Bony*, chevalier, ancien capitaine au régiment de Beaujolais, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis :

b. Anne du Bois }  
c. Claire du Bois } vivantes le 26 février 1636 ;

D. Marthe du Bois, femme de Pierre *de Pestels*, co-seigneur de Pouilly, avec lequel elle est nommée dans des actes des 18 juillet 1581, 6 juillet 1598 et 12 mai 1599 ;

2°. Philippe 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit.

V. Philippe du Bois, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Pouilly, en partie, épousa, en 1520, Hilaire DROYN, nièce d'Antoine Droyn. Lui et son frère Léonard transigèrent avec Jeanne des Aubus, leur mère, en 1532 ; et tous deux firent hommage au comte de Nevers, en 1534, pour la terre de Pouilly. Léonard lui abandonna ses droits sur cette terre en 1542. Philippe servait en 1568, en qualité d'archer dans la compagnie du comte de Listenais, et mourut avant le 22 décembre 1573, laissant :

1°. Edme, dont l'article suit ;

2°. David du Bois, homme d'armes de la compagnie du duc de Nemours, depuis l'année 1548 jusqu'en 1569. Il épousa Claire *de Lanneau*, de laquelle il laissa :

A. Saladin-Simon du Bois, écuyer, seigneur en partie de Pouilly, qui servit le roi Henri IV au siège d'Amiens, et au voyage d'Arras, suivant des lettres de dispense de service du ban et arrière-ban de ce prince, du 16 octobre 1597. Il eut pour fille :

Jeanne du Bois, dame en partie de Pouilly, mariée avec Simon *de Saint-Clair*, écuyer, sieur de Lorme.

B. Françoise du Bois, qui était mariée, en 1621, avec Pierre *de Cockborne*, écuyer, seigneur de la Rippe, de Magny, et en partie de Pouilly.

V. Edme du Bois, écuyer, seigneur de Pouilly, etc. entra, en 1574, en qualité d'homme d'armes, dans la

compagnie du comte de Charny, grand écuyer de France. En 1576, il rendit hommage, avec ses cousins-germains, au duc de Nevers, pour ce qui leur appartenait respectivement dans la terre de Pouilly. Le 15 septembre 1577, Edme du Bois, alors homme d'armes de la compagnie du duc de Mayenne, obtint de ce prince la permission de se retirer chez lui avec ses armes, chevaux et équipages de guerre. En 1587, le duc de Mayenne l'invita à se rendre à Chaumont, pour y passer en revue avec sa compagnie. Il eut pour femme Nicole PAILLETTE, fille de Guillaume Paillette, écuyer, seigneur de Humbersin et de Blumeray, et de damoiselle Edmée de Maucleret. Ils eurent pour enfants :

PAILLETTE :  
d'or, à trois  
hures de sauglier  
de sable.

1°. Philippe, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;

2°. Françoise du Bois, femme, avant le 4 mars 1630 de Charles, du Pré, seigneur de l'Aubépin ;

3°. Louise du Bois, }  
4°. Anne du Bois, }  
5°. Edmée du Bois, }

vivantes le 6 juillet 1598.

VI. Philippe du Bois, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, fut aussi co-seigneur de Pouilly, dont il fit hommage à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, en 1598. Le 6 juillet de cette année, il comparut à la convocation générale des gentilshommes du Nivernais. Le 16 juin 1634, il fut maintenu dans sa noblesse, par sentence des élus de Vezelay, sur la production de ses titres remontant avec filiation à l'année 1443. Philippe du Bois servait, en 1635, comme volontaire dans l'armée de Champagne, commandée par Louis de Bourbon, comte de Soissons. En 1639, il se présenta devant le lieutenant-général du bailliage de Nevers, et offrit de servir le Roi dans l'arrière-ban ou dans ses armées. Il avait épousé par contrat du 30 juillet 1634, Marie de MONTSAULNIN, fille d'Antoine de Montsaulnin ; écuyer, seigneur des Aubus et de Saint-Brisson, et d'Adrienne de Brunfay, et cousine-germaine de Charles de Montsaulnin, seigneur de Montal, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et gouverneur de Charleroy. Marie de Montsaulnin,

DE MONTSALNIN :  
de gueules, à 3  
léopards couron-  
nés d'or.

veuve de Philippe du Bois, et ses enfants furent maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil d'Etat, du 14 novembre 1668. Cette dame vivait encore le 13 décembre 1685. Elle a laissé trois fils et trois filles :

- 1°. François, dont l'article suit ;
- 2°. Antoine du Bois, lieutenant au régiment d'Artois ;
- 3°. Simon du Bois, écuyer, vivant en 1698 ;
- 4°. Claude du Bois, femme de Jacques de Thoisy, chevalier, seigneur de Torcy, lieutenant au régiment de Montal, cavalerie, qu'elle rendit père de :  
 Claude-Madelaine de Thoisy, mariée, le 28 avril 1710, avec César-Denis de Sainte-Maure, chevalier, seigneur d'Origny et de Torcy ;
- 5°. Catherine du Bois ;
- 6°. Marie-Madelaine du Bois, à laquelle sa sœur Catherine fit donation de tous ses biens, le 10 février 1685.

VII. François du Bois, chevalier, seigneur d'Aisy, du Pont d'Aisy, etc., fut successivement aide-major du fort de Charleroy, en 1667, capitaine réformé en 1668, major et commandant de la même place en 1674 et 1676, major de Saint-Quentin en 1679, et gouverneur de la ville et du château de Lautrec en 1682. Après avoir servi pendant la guerre que termina la paix de Ryswick, il fut nommé capitaine d'infanterie et gouverneur d'Ebernbourg en 1689. Assiégé dans cette ville en 1692, M. du Bois d'Aisy, y soutint glorieusement dix jours de tranchée ouverte contre l'armée du prince de Hesse-Cassel, que sa belle résistance contraignit de se retirer. François du Bois mourut en 1694, laissant de Jeanne MARTIN DE FONTENELLE, son épouse, fille de Louis Martin, seigneur de Fontenelle, et d'Apolline Coquebert, trois fils, et quatre filles, savoir :

MARTIN :  
de guendes, au  
sautoir d'or.

- 1°. Louis du Bois d'Aisy, capitaine au régiment de Forsat, cavalerie, avec commission de colonel. Il servit dans la guerre de la succession d'Espagne, et mourut en Allemagne, en 1705 ;
- 2°. Esprit ou Esprit-Frédéric, dont l'article suit ;
- 3°. Charles-Gabriel du Bois d'Aisy, qui succéda, en 1705, dans le commandement de la compagnie de son frère aîné au régiment de Forsat, et fut capitaine dans ceux d'Heudicourt, en 1718, de Courcillon en 1719, et de Lorraine en 1726. Il

fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1755, puis major du régiment de Lordat, cavalerie, en 1734, et mourut, sans postérité, après l'année 1760 ;

- 4°. Charlotte du Bois d'Aisy ;
- 5°. Marie-Anne du Bois d'Aisy ;
- 6°. Marie Jacquette du Bois d'Aisy ;
- 7°. Anne-Françoise du Bois d'Aisy ;

VIII. Esprit ou Esprit Frédéric du Bois, chevalier, baron d'Aisy, seigneur de Dompierre, du Pont d'Aisy, etc., baptisé le 2 août 1683, capitaine au régiment de Forsat, cavalerie, épousa, par contrat du 25 février 1715, Marie-Louise DE HUMES DE CHÉRISY, fille de Louis, comte de Humes de Chérisy, seigneur de Saint-Parre, de Villedieu, etc., gentilhomme ordinaire de S. A. R. *Monsieur*, duc d'Orléans, frère unique du Roi, et capitaine au régiment de Bourbonnais, et de Jeanne d'Origny, dame de Saint-Parre et des Minots, et petite-fille de Charles-Antoine de Humes (1), écuyer, seigneur de Chérisy et de Villedieu, mestre de camp du régiment de Condé, infanterie, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marie de Sivry de Villargoix. De ce mariage sont issus :

DE HUMES :  
de sinople, au  
lion d'argent,  
lancé et ar-  
mé de gueules.

- 1°. Louis, dont l'article suit ;
- 2°. Jacqueline du Bois d'Aisy, mariée, par contrat du 11 mars 1748, avec Charles-Jules de Damas, comte de Cormaillon, seigneur de Fains, de Courcelles, etc., capitaine d'infanterie au régiment de Nice, mort au mois de janvier 1772, fils de Pierre de Damas, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, comte de Cormaillon, baron de Villiers, etc., et de Marguerite-Agnès de Damas d'Anlezy. De ce mariage sont issus :
  - A. Charles, baron de Damas de Cormaillon, colonel du régiment de la Marche, cavalerie, aide-de-camp de S. A. R. *Monsieur* (depuis Louis XVIII) en émigration, tué à Quiberon le 20 juillet 1795, laissant du mariage qu'il avait contracté à Paris, le 28 juin 1784, avec Marie-Gabrielle-Marguerite de Sarsfield, chanoinesse comtesse de Neuville, fille de Jacques-Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, lieutenant-général des armées du Roi :

---

(1) La famille de Humes de Chérisy est originaire d'Ecosse, et a été naturalisée en France par lettres patentes du roi Henri II du mois de juin 1534, registrées en la chambre des comptes de Dijon le 13 novembre de la même année, en la personne de Georges de Humes, homme d'armes des ordonnances sous la charge de M. d'Aubigny, puis archer de la garde écossaise du roi François I<sup>er</sup>.

a. Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de Damas, pair de France, ministre d'état, ancien ministre-secrétaire d'état au département des affaires étrangères, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de St.-Louis, grand-croix des ordres de la Légion d'Honneur, de St.-Ferdinand d'Espagne et de l'ordre uni de St.-Maurice et St.-Lazare de Sardaigne, décoré des ordres de Ste.-Anne et de St.-Alexandre-Newski, né le 30 septembre 1785, marié, le 17 juin 1818, avec Sigismonde de Hautefort, dont il a trois fils :

I. Charles-Gabriel-Godefroi-Marie-Maxence-Michel de Damas, né à Marseille le 15 mai 1819;

II. Pierre-Marie-Edmond de Damas; né en la même ville le 15 mai 1820;

III. Amédée-Jean-Marie-Paul de Damas, né aussi à Marseille le 4 juillet 1821;

b. Alfred-Charles-François-Gabriel, comte de Damas, nommé, le 30 mai 1825, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi;

c. Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, mariée avec Martial-Jacques-Louis, marquis de Loménie;

B. Agnès-Esprite de Damas de Cormailon } chanoinesses,  
Catherine-Charlotte de Damas de Cor- } comtesses de  
mailon, } Neuville;

3°. Marie-Claudine du Bois d'Aisy, religieuse à l'abbaye du Reconfort.

IX. Louis, comte du Bois d'Aisy, chevalier, seigneur d'Aisy, de Dompierre, du Pont d'Aisy, etc., etc., né le 24 avril 1717, major du régiment d'Egmont, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé en 1760, avait épousé, par contrat du 7 mars 1755, Louise-Marie-Gilberte de Meun de la Ferté, fille de messire Jacques-Alphonse de Meun de la Ferté, chevalier, seigneur de Challement, et de dame Françoise de Paris, dame de Prelichy. De ce mariage sont issus :

DE MEUN :  
écartelé aux 1  
et 4 d'hermine,  
au sautoir de  
gules; aux 2  
et 3 contre-écarté  
d'argent et de  
gules.

1°. Jacques-Louis du Bois d'Aisy, né le 15 juin 1756, officier au régiment de Damas-Anlezy, dragons, mort à Cambray en 1776. Il ne fut pas marié;

2°. Charles-Esprit, qui suit;

3°. Philippe-Germain, dont l'article viendra après celui de son frère aîné.

X. Charles-Esprit, baron du Bois d'Aisy, chevalier, seigneur d'Aisy, de Dompierre, etc., chef des nom et armes de cette maison, est né le 28 mai 1757. Entré

au service en 1771, comme sous-lieutenant au régiment Royal-Etranger, cavalerie, il devint successivement capitaine et chef d'escadron au même régiment en 1778 et 1784. Le 22 janvier 1787, il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi Louis XVI, et de suivre S. M. à la chasse, d'après le certificat des preuves de son ancienne noblesse, faites devant M. Berthier, généalogiste des Ordres de S. M., au mois de décembre de l'année précédente. Le baron du Bois d'Aisy, émigré en 1790, a fait la campagne de l'armée des Princes, qu'il avait rejoints à Coblenz. Il a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en Allemagne. Au retour de Louis XVIII en France, le baron du Bois d'Aisy a repris du service comme officier supérieur dans le corps des grenadiers à cheval, avec lequel il avait servi dans l'émigration, et il a été promu au grade de maréchal de camp le 4 juin 1814. Il réside à Dijon, où il a épousé, en 1788, Agathe DE BROSSES, fille du premier président au parlement de Dijon. De ce mariage sont issues trois filles :

du Brosses :  
d'azur, à 3 trè-  
fles d'or.

- 1°. Herminie du Bois d'Aisy, mariée avec Eugène *Champion de Nansouty*, lieutenant-colonel de la légion de Saône et Loire, qui s'est retiré pour raison de santé ;
- 2°. Germaine-Philiberte-Marguerite-Laure du Bois d'Aisy, épouse d'Adrien, comte de *Thoisly*, chevalier non profès de l'ordre de Malte, fils de Georges-Marie, baron de *Thoisly*, chevalier, seigneur de Joude, de Marcilly et autres lieux, capitaine au régiment de Commissaire-général, cavalerie, et de Louise-Jacqueline de Beaurepaire ;
- 3°. Isabelle du Bois d'Aisy, chanoinesse comtesse du chapitre de Sainte-Anne, en Bavière.

X. Philippe-Germain, vicomte du Bois d'Aisy, chevalier, né le 31 juillet 1758, est entré au service le 1<sup>er</sup> mai 1773, comme sous-lieutenant à la suite dans le régiment Royal-Champagne, cavalerie ; est passé avec le même grade dans celui de Royal-Etranger, cavalerie, et a été nommé capitaine dans Dauphin, cavalerie, le 16 février 1786. Emigré en 1791, le vicomte du Bois d'Aisy a fait toutes les campagnes à l'armée du prince de Condé, où il a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par S. A. S. le 20

DE MASSOL :  
parti, au 1 d'or,  
à l'aigle éployée  
de sable ; au 2  
de gueules, au  
dextrochère ar-  
mé d'argent mou-  
vant d'une nuée  
et tenant une  
masse d'armes, le  
tout du même.

mars 1797. Rentré en France après le licenciement définitif effectué en 1801, il a obtenu sa retraite en 1814, avec le brevet du grade de lieutenant-colonel, qui lui avait déjà été donné à l'armée de Condé. Du mariage qu'il a contracté, au mois d'avril 1785, avec Antoinette-Madelaine DE MASSOL, fille de Georges, marquis de Massol, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, est issue :

Charlotte-Alexandrine du Bois d'Aisy, mariée, en 1806, avec Robert, comte *du Gon*, ancien garde du corps du Roi, fils de Henri, comte du Gon de Cessay.





## DE BOISBOISSEL ,

*Seigneurs DE BOISBOISSEL , DU FOSSÉ - RAFFRAY , DE LAUNAY , DE COBTRIOU , etc. , comtes DE BOISBOISSEL , seigneurs DE MORLEN , etc. , en Basse-Bretagne.*



ARMES : D'hermine , au chef de gueules , chargé de 3 macles d'or. Couronne de comte. Tenants : Un guerrier armé de toutes pièces et un Hercule armé de sa massue , lesquels soutiennent une couronne de laurier. Devise : HÆC SOLI GESTANT INSIGNIA FORTES.

La maison DE BOISBOISSEL (1), d'ancienne chevalerie de Bretagne , est placée au rang des plus recommandables et des plus distinguées de cette province , par la continuité de ses services militaires , par ses belles alliances , et par les personnages qui ont illustré son nom dans le sacerdoce , ainsi qu'à la cour et dans les armées des ducs de Bretagne , ses premiers souverains.

Ses auteurs florissaient dès les premières années du

---

(1) Les Annales de la Bretagne et les titres de famille offrent de nombreuses variations dans l'orthographe de ce nom. On le trouve écrit de ou du Boisboessel , Boisboexel , Boisbouessel , Boisbouexel , Boesboexel , Boysbouessel , Boesbexel , Bouesbouexel , Boaisboexel , etc. , mais plus fréquemment Boisboissel. Cette dernière orthographe , ayant prévalu depuis long-temps , est la seule que l'on ait suivie dans tout le cours de cette généalogie.

onzième siècle, sous le nom de LE PREVOST (*Præpositus*), à l'époque où les noms commençaient seulement à se fixer dans les familles. Ces seigneurs, à l'exemple de plusieurs races illustres (1), tiraient le leur de l'exercice d'une charge inféodée et héréditaire, celle de prévôt de l'église de Saint-Georges de Rennes. Cette charge, équivalente, pour d'autres provinces, à celle d'avoué ou protecteur, ne pouvait être remplie que par un seigneur puissant en crédit et en vasselage, puisque ses fonctions principales consistaient à défendre et à protéger contre toute oppression les religieuses et les biens de ce monastère. Cet officier rendait aussi la justice, et prélevait la huitième partie des confiscations. On apprend toutes ces particularités d'une charte d'environ l'an 1060, par laquelle Adèle, abbesse de Saint-Georges, confirma Gautier le Prevost, frère de Juhaël ou Judicaël, dans l'office qu'avait exercé son père. Le comte Eudon, les vicomtes Joscelin et Alain, et plusieurs autres seigneurs furent présents à cette charte. (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, tom. I. col. 409; et à la table générale, p. 1702, au mot *Prevotés héréditaires*.)

Le père de Gautier et de Judicaël se nommoit Orhant LE PREVOST (*Præpositus*). Lui et son fils Gautier firent don, vers l'an 1035 (2) à l'église de Saint-Georges, des trois quarts de la dime de Paimpont, laquelle était, disent-ils, *du domaine des comtes Alain et Eudon*. (*Ibid.*, tom. I., col. 389.)

La maison de Boisboissel s'est alliée directement aux maisons les plus distinguées de la Bretagne, et entre

(1) Les *le Sénéchal*, seigneurs de Kercado en Bretagne, les *le Vicomte*, en Normandie, les *Prévost de la Force* et les *Vigier*, en Périgord, etc., etc.

(2) Cette chartre est sans date; mais, comme les comtes Alain et Eudon firent le partage de la Bretagne en 1055, et qu'Alain mourut empoisonné le 1<sup>er</sup> octobre 1040, on est fondé à croire cette chartre d'environ l'an 1035.

autres à celles d'*Avaugour*, de la *Boëssière*, de *Boisgelin*, le *Borgne de Crecheren* et de *Kergoumar*, de *Brehan*, *Conan de la Ville-l'Evêque*, de *Kerousy*, le *Long de Coetriou*, de *Macnemara*, de la *Marche*, de *Penhouet*, de *Pluvié*, *Quintin de Kergadiou*, de la *Rivière*, de la *Roche*, en *Penthievre*, le *Sénéchal de Mercado*, etc., etc.

Elle a été maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 7 août 1669, et a fait les grandes preuves capitrales de Lyon, au cabinet des ordres du Roi, en 1785. Ces diverses preuves (à partir du 2<sup>e</sup> degré), établissent la filiation suivante, que nous avons supplémentée par beaucoup de faits tirés des monuments de l'histoire.

I. N..... LE PREVOST, vivant au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, paraît avoir laissé trois fils :

- 1<sup>o</sup>. Juhel ou Juhaël, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup> Guillaume de Boisboissel, vivant, en 1317. L'ordre des temps nous fait supposer qu'il eut pour fils :

A. Thibaut de Boisboissel, chevalier de grande valeur (dit d'Argentré dans son *Histoire de Bretagne*, p. 588.) Il combattit, le 18 juin 1347, contre les Anglais, à la bataille de la Roche-Dericens, où Charles de Bois fut fait prisonnier, et y périt avec les sires de Laval, de Châteaubriand, de Lohéac, de Raix, de Rieux, de Macheoul, de Rostrenen et de la Jaille ;

B. Pierre de Boisboissel, chevalier, qu'on voit figurer en cette qualité dans la revue de la compagnie de Jean, vicomte de Rohan, passée le 27 juin 1351. Il périt à la bataille d'Auray, le 27 septembre 1364, combattant sous Bertrand du Guesclin, pour Charles de Blois, contre Jean de Montfort, devenu duc, sous le nom de Jean V. (*Histoire de Bretagne*, par D. Taillandier, t. I, p. 511 ; *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, tom. I, colonne 1470) ;

- 3<sup>o</sup>. Yves le Prévost (1), *alias* de Boisboissel, évêque de Tréguier, le 13 novembre 1327, transféré à Quimper, en 1330, puis à Saint-Malo, en 1333. Il est aussi qualifié président aux en-

---

(1) Il a ce premier nom seulement dans deux actes de l'abbaye de Marmoutiers, des années 1328 et 1329, cités par du Paz et MM. de Sainte-Marthe.

quêtes dans le rôle des officiers nommés pour la tenue du parlement de Paris, en 1536. Ce prélat mourut en 1548. (*Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne*, à la suite de l'Histoire de cette province, par D. Taillandier, tom. II, fol. xxvi, XLVII et LXXV.)

II. Juhel ou Juhaël LE PREVOST, chevalier, seigneur de Boisboissel (1), épousa une dame nommée *Gervaise*, laquelle lui survécut, et assista, le 14 mai 1517, au partage fait entre leurs fils, nommés :

- 1°. Chesnin, dont l'article suit ;
- 2°. Alain, qui a fondé la branche des *seigneurs de Fossé-Raffray*, rapportée ci-après ;
- 3°. Juhel de Boisboissel, vivant en 1517.

III. Chesnin LE PREVOST, chevalier, sire de Boisboissel, règla, par acte du mercredi, veille de l'Ascension (14 mai) 1517, avec le consentement de Gervaise sa mère, la part qui revenait à Alain et Juhel de Boisboissel, ses frères, dans la succession paternelle, et en fit l'assiette sur tout ce qui lui appartenait en Goello, dans les paroisses de Tregomeur, de Plerin et ailleurs, tant en terres, qu'en prés, moulins, rochers et autres appartenances. Chesnin le Prevost consentit, par le même acte que dame Gervaise, sa mère, leur assignât 20 sous de rente sur ses fiefs, si elle le jugeait à propos. Aucun acte ne précise la postérité de ces trois frères, et ce n'est que, par le concours des temps et l'identité de possession, qu'on porte ici au nombre des enfants de Chesnin le Prevost :

- 1°. Guillaume I, dont l'article suit ;
- 2°. Alain de Boisboissel qui fit apparoir aux Etats de Bretagne, le 26 août 1395, un mandement du duc, qui l'autorisait à avoir justice patibulaire à deux poteaux, dans ses terres près Saint-Brieuc. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, tom. II, col. 655.)

---

(1) Le château de Boisboissel est situé à un demi-quart de lieue de Saint-Brieuc, et avait été la demeure du comte Rigual ou Rivalon, un des anciens souverains de la Bretagne. Les seigneurs de Boisboissel possédaient une partie de Saint-Brieuc, avec l'évêque et le chapitre de cette ville. (*Annales Briochines*, par M. Ruffelet, chanoine de Saint-Brieuc.)

IV. Guillaume, I<sup>er</sup> du nom, sire DE BOISBOISSEL, plaidait au parlement, en 1384, contre Geoffroi le Breton de la Villehelio. Il embrassa le parti d'Olivier de Clisson dans ses démêlées avec le duc Jean, et fut fait prisonnier dans l'une des places fortes de ce seigneur, comme le portent des lettres du duc, de l'année 1387, en réponse à l'ambassade que le roi Charles VI avait envoyée au duc de Bretagne pour obtenir de lui la restitution des biens et honneurs d'Olivier de Clisson. (*Ibid.*, col. 462, 546.) Guillaume I<sup>er</sup>, sire de Boisboissel eut pour femme ISABEAU LE SÉNÉCHAL, fille d'Alain le Sénéchal, seigneur de Kercado et du Bot-Saint-Caradec, et de Jeanne de Ploec, sa première femme. Leurs enfants furent, entre autres :

LE SÉNÉCHAL :  
d'azur, à 9 mailles  
d'or, 5, 5 et 3.

- 1<sup>o</sup>. Guillaume II, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Pierre de Boisboissel, écuyer, qui fit montre à Paris, dans la compagnie de Guillaume de la Fosse, le 21 janvier 1415, puis dans celle d'Alain Daouet, à Bourges, avec Guillaume de Boisboissel, le 21 juin 1418. (*Ibid.* col. 915, 961.)

V. Guillaume, II<sup>e</sup> du nom, sire DE BOISBOISSEL, chevalier, est nommé, dans un compte de Jean Mauléon, trésorier du duc de Bretagne, commencé en juin 1414 et fini le 22 mars 1422, portant que Guillaume de Boisboissel devait trois hommes d'armes pour le service du duc. Il prêta serment à ce prince avec les nobles de Moncontour, en 1457. (*Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, tom. II, col. 1104, 1306.) Guillaume II, sire de Boisboissel, avait transigé, le 5 janvier 1450, avec Guillaume, seigneur de Ploec, chevalier, relativement aux droits qu'Isabelle le Sénéchal, sa mère, tenait de Jeanne de Ploec, dans le partage des biens de cette maison. On ne voit pas qu'il ait eu de postérité.

#### SEIGNEURS DU FOSSÉ-RAFFRAY.

III. Alain DE BOISBOISSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, second fils de Juhel ou Juhaël le Prevost, chevalier, et de dame Gervaise, reçut de Chesnin le

Prevost, son frère aîné, pour ses droits, comme juveigneur, dans la succession paternelle, des biens-fonds, situés en Goello, dans la paroisse de Tregomeur, par acte du 14 mai 1317, passé, du consentement de la même Gervaise, sa mère. Alain paraît s'être marié postérieurement à ce partage, et avoir laissé plusieurs enfants, entre autres :

- 1°. Maurice, dont l'article suit (1);
- 2°. Perrot de Boisboissel, lequel fit hommage au duc de Rohan, en 1396. (*Mém. de Bretagne*, tom. II, col. 671.)

IV. Maurice DE BOISBOISSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, épousa, par contrat du mercredi après le nouvel an (c'est-à-dire après Pâques) 1383 (*V. St.*) Aliette DE LA ROCHE, fille d'Alain de la Roche, qui lui constitua 20 livres de rente, dont 12 assises sur ses héritages en Penthievre, au prisage de Jean Labe. Maurice de Boisboissel est rappelé, les 1<sup>er</sup> avril 1443, et 4 février 1493, dans deux actes passés par son fils et son petit-fils. Il avait eu, entre autres enfants :

DE LA ROCHE :  
d'argent, au grif  
fon de gueules,  
langué, armé et  
vilent de sable.

- 1°. Jean 1<sup>er</sup>, dont l'article suit;
- 2°. Guillaume de Boisboissel, qui passa à la réformation des nobles, de l'année 1441. Il eut de vifs démêlés avec Jean du Parc, comme on l'apprend d'un mandement adressé aux officiers de Moncontour, le 28 décembre 1457, pour faire dresser une information sur les voies de fait. (*Mémoires pour l'Histoire de Bretagne*, tom. II, col. 1715.)
- 3°. Françoise de Boisboissel, femme de Jean le Borgne, écuyer, seigneur de Crecheren, nommé dans la réformation de 1441.

V. Jean DE BOISBOISSEL, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, épousa, par contrat de l'année 1424, demoiselle Marguerite DE PENHOUE, fille de Jean de Penhouet et de Marguerite de Beaumanoir, lesquels constituèrent à leur fille, en avancement de leurs futures successions, la somme de 20 livres de rente.

DE PENHOUE :  
d'or, à la fasce de  
gueules.

---

(1) La filiation est prouvée sans aucune interruption dans les titres, depuis Maurice de Boisboissel; et, comme ses héritiers ont toujours habité la paroisse de Tregomeur, il n'est pour ainsi dire pas douteux qu'Alain ait été son père.

Alix de Beaumanoir ( sans doute tante de Marguerite de Penhouet) lui fit donation de la troisième partie de son bien. Jean de Boisboissel prêta serment de fidélité au duc de Bretagne avec les nobles de Goello, en 1437. Il passa à la réformation des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1438, et est nommé le premier dans le rôle de celle de l'année 1441. (*Mém. pour servir à l'Histoire de Bretagne*, tom. II, col. 1308.). En qualité d'héritier noble de son aïeul, ( celui-ci n'est pas autrement désigné dans l'acte, ) Jean de Boisboissel transigea, par acte passé devant Guillaume le Boier, Olivier le Mestre et H. Caillart, notaires, le 1<sup>er</sup> avril 1443, avec messire Jean de Champagné, et dame Jeanne du Rouvray, son épouse, seigneur et dame de Boisboissel (1), qui, pour s'acquitter envers Jean de Boisboissel et les siens, et autres issus de son aïeul paternel, du principal de 10 livres de rente, à laquelle somme ils s'étaient obligés par une transaction précédente, lui assignèrent diverses rentes qu'ils avaient sur des particuliers. Le même Jean I<sup>er</sup> de Boisboissel et Marguerite de Penhouet transigèrent, par acte du 7 avril avant Pâques 1453, avec Louis de Raffray et Isabeau de Penhouet, son épouse, et Alix de Beaumanoir; transaction ratifiée par les parties, le 18 avril 1454, par acte passé devant J. et R. le Borgue. Jean est rappelé, le 4 février 1493, dans une sentence obtenue par Louis, son fils aîné, héritier principal et noble. Il avait eu, entre autres enfants :

1<sup>o</sup>. Louis, dont l'article viendra ;

2<sup>o</sup>. Marguerite de Boisboissel, femme d'Etienne Conan, seigneur de la Ville-l'Evêque.

*Dans le même temps vivaient :*

- I. Pierre de Boisboissel, lequel servait, en 1447, dans la compagnie de Geoffroi de Couvran, chevalier. (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, tom. III, col. 352.)

---

(1) Il paraît qu'à l'extinction de la branche aînée, la terre de Boisboissel était passée, sans doute à la suite d'un mariage, soit dans la maison de Champagné, soit dans celle du Rouvray.

II. Guillaume de Boisboissel, chevalier, maréchal-dés-logis de la duchesse Anne de Bretagne (1). Il fut l'un des chefs qui défendirent, en 1489, la ville de Guingamp, contre le vicomte de Rohan, lieutenant-général du roi Charles VIII. Guillaume de Boisboissel était secrètement attaché au parti de ce monarque, qui cherchait, par la voie des armes, celle des négociations ayant été inutile, à unir la Bretagne à la couronne de France, par son mariage avec l'héritière de cette belle province, mariage qui fut accompli en 1491. Deux ans après (1493), Charles VIII comprit Guillaume de Boisboissel, pour 30 livres, dans les retenues qu'il fit faire sur les appointements de ses officiers et de ceux de la duchesse-reine, sa femme, pour subvenir aux frais de son expédition du royaume de Naples. Il est porté dans le compte de Victor Gaudin, argentier de la reine Anne, dressé en vertu des lettres patentes de cette princesse du 25 novembre 1498, parmi les seigneurs de la cour qui portèrent le deuil du roi Charles VIII. (*Histoire de Bretagne*, tom. II, pag. 192, 240; *Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, tom. III, col. 755, 795, 856.) Guillaume de Boisboissel, au rapport de d'Arzentré (*Histoire de Bretagne*, livre XIII, chap. 66.), fut du nombre des principaux seigneurs de Bretagne, ainsi que les sires de la Hunaudaye, de Kercado, de Volvire, etc., qui s'illustrèrent dans les guerres que Chaumont d'Amboise, maréchal de France, fit aux Vénitiens, aux Suisses et aux autres alliés du saint Siège, en Italie, en 1509, 1510, et 1511. Il paraît avoir eu pour enfants :

A. René de Boisboissel, seigneur de Lauber et de Kerga-raud, qui épousa Simonne d'Avaugour, fille de Louis d'Avaugour, seigneur de Kergrois, et veuve, en premières noces, de Jean le Sénéchal, seigneur de Kercado. René de Boisboissel n'en eut pas d'enfants. Simonne d'Avaugour fut inhumée dans le couvent de Saint-François de Pontivy, comme elle l'avait ordonné par son testament du 10 octobre 1531 ;

B. Isabeau de Boisboissel, mariée, vers 1490, avec Pierre de Bréhan, seigneur de la Roche.

III. Jean de Boisboissel, qui servait comme archer dans la compagnie de Bertrand du Parc, suivant une revue militaire de l'année 1481. (*Mémoire pour l'Histoire de Bretagne*, tom. III, col. 390.)

**VI. Louis DE BOISBOISSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, se disant, comme ses prédécesseurs, seigneurs de Boisboissel, en possession de temps immémorial de plusieurs prééminences en l'église paroissiale de Tre-**

---

(1) *Armorial Breton*, par Gui le Borgne, in-4°, pag. 24. C'est sans doute en cette qualité qu'on le voit dans un compte du trésorier-général de Bretagne, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1501 (v. st.), porté comme ayant touché 400 livres de ses appointements.



gomeur, et entre autres du droit de sépulture dans le chœur de cette église, obtint une sentence de la cour de Goello, le 9 mai 1488, contre Pierre Hérisson et Jean Josses, lesquels avaient fait une inhumation dans ce même chœur, sans le consentement de Louis de Boisboissel. Celui-ci, comme fils aîné et héritier principal et noble de Jean de Boisboissel, et comme petit-fils de Maurice, obtint une sentence de la cour de Tregomeur, le 4 février 1493, contre Margelie de Boisbilly, agissant par Bertrand Conan, son procureur fondé, comme tutrice d'Amauri Conan, fille d'elle et de feu Perrot Conan, et héritier principal et noble par représentation du même Perrot, d'Ivon Conan, son aïeul, fils de Pierre Conan, seigneur de la Ville-l'Evêque, mari de Jeanne de Beaurepaire, à cause d'une rente que Pierre de Coetmohan et Mejault de Coetinsan, sa femme, aïeuls (maternels) de Perrot Conan, s'étaient obligés envers Maurice de Boisboissel, aïeul de Louis. Ce dernier avait épousé Jeanne DOLLO, ou DOLLON (des seigneurs de Kermorvan, dans la paroisse de Tregomeur), rappelée, comme défunte, avec son mari, dans un partage fait, le 12 juin 1516, entre leurs fils, qui furent :

DOLLO :  
de guesles, à 10  
billetes d'argent,  
4, 5, 2 et 1.

1°. Jean II<sup>e</sup>, dont l'article suit ;

2°. Richard de Boisboissel, prêtre ;

3°. Geoffroi de Boisboissel, vivant le 12 juin 1516.

VII. Jean DE BOISBOÏSSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray et de la Villecadoret, épousa Françoise HENRY; et, de concert avec elle, il fonda, par acte du 16 mars 1516 (*v. st.*), au lieu de la Villecadoret, une messe, pour être célébrée le samedi de chaque semaine, en l'église du Fossé-Raffray. Ils nommèrent à cette chapelle D. Richard de Boisboissel, prêtre, et se réservèrent, ainsi qu'à leurs successeurs, la nomination des autres futurs chapelains. Jean de Boisboissel et Françoise Henry, sa femme, donnèrent partage à Richard et Geoffroi de Boisboissel, par acte passé à Tregomeur, le 12 juin 1516. Jean II a laissé un fils et une fille :

HENRY :  
de sable, à l'aigle  
éployée d'ar.  
gent.

- 1°. François, qui suit ;
- 2°. Anne de Boisboissel, qui étoit mariée, le 15 mars 1559 (v. st.), avec Thomas *Espivent*, seigneur de Mallebrousse, fils de Charles *Espivent*, seigneur de la maison noble de Mallebrousse, paroisse de Pordic, et de Marie le Chat. De ce mariage sont issus :
  - A. Yves *Espivent*, écuyer, seigneur de Mallebrousse, vivant en 1577 ;
  - B. Charles *Espivent*, qui de Jeanne *de Quelen* n'a laissé qu'une fille nommée :  
Isabeau *Espivent*, née le 4 avril 1565, vivante en 1613,
  - C. Françoise *Espivent*, dame de Mallebrousse, mariée, le 1<sup>er</sup> mars 1590, avec Maurice *Nouel*, écuyer, seigneur de la Perrière ;
  - D. Marie *Espivent*, qui étoit veuve, en 1606, d'Étienne *le Bigot*.

VIII. François DE BOISBOISSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, épousa, 1.°, en présence de sa mère, par contrat du 15 juillet 1520, passé devant Henri Conan et du Mangoer, notaires à Saint-Brieuc, damoiselle Marie TURNEGOET, fille aînée de François Turnegoet, et d'Isabeau Dollo. Jacques Turnegoet, seigneur de Saint-Thurian, abandonna à sa sœur et à François de Boisboissel plusieurs pièces de terre. Ces deux époux reçurent une assiette de rente, le 7 octobre 1524; Marie Turnegoet mourut avant le 27 juin 1528; 2.° Anne DE PLUVIÉ, fille de Guillaume de Pluvié, écuyer, seigneur de Kerdreho, et de Jeanne du Pou. Le 8 avril avant Pâques 1541, elle donna procuration à son mari pour transiger avec Jean et Guillaume de Pluvié, ses frères, auxquels François de Boisboissel céda tous les droits de sa femme pour une somme d'argent (le partage noble ayant lieu, dit-il, dans sa famille), par acte du 11 mai 1546. Il ne vivait plus le 1<sup>er</sup> août 1551. Ses enfants furent ;

TURNEGOET :

DE PLUVIÉ :  
de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même.

*Du premier lit :*

- 1°. Jacques, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Jean de Boisboissel, qui transigea avec son frère aîné, le 12 septembre 1561 ;
- 3°. Louis de Boisboissel, chanoine, chantre, grand-vicaire et official de l'église de Saint-Brieuc et recteur de Tregomeur, vivant le 30 janvier 1586 ;
- 4°. Gilles de Boisboissel, écuyer, seigneur de la Mariée, mort, sans postérité, avant le 22 juin 1586 ;

5°. Françoise de Boisboissel, mariée, avant le 1<sup>er</sup> août 1551, avec Roland de la Marche, seigneur du Tertre, dont elle resta veuve avant le 30 janvier 1586. Elle avait, à cette époque, plusieurs enfants mariés ;

6°. Peronnelle de Boisboissel, femme de noble Jacques de Boisgelin, et mère de :

Jacques de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Carrée.

Jacques de Boisboissel, son oncle, lui donna une procuration, le 22 juin 1686.

*Dans le même temps vivait (1) :*

1. Marie de Boisboissel, femme de Robert Moro, écuyer, seigneur de Maugrenier, fils de Jean Moro, écuyer, seigneur du même lieu, et d'Isabeau Turnegoet.

**IX. JACQUES DE BOISBOISSEL, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, de la Mariée, etc.,** était mineur et sous la garde noble de son père le 23 juin 1518. Comme fils aîné et héritier principal et noble il donna partage, par acte passé devant L. Bertrenz et J. Geslin, notaires de la cour de la Roche-Suhart, le 1<sup>er</sup> août 1551, à Françoise de Boisboissel, femme de Roland de la Marche ; et, par cet acte, les droits de cette dame furent fixés par Étienne du Mangoer, seigneur du Bois de la Salle, leur oncle. Jacques transigea sur partage avec Louis de Boisboissel, son frère, le 8 décembre 1574 ; fit hommage-lige au duc de Penthievre, à Marie de Luxembourg, sa femme, et à Marie de Beaucaire, dame de Martigues, duchesse douairière de Penthievre, pour les maison et manoir du Fossé-Raffray, mouvants de la seigneurie de la Roche-Suhart. Jacques de Boisboissel paraît dans deux autres actes des 30 janvier et 22 juin 1586. Il avait épousé, au mois d'octobre 1551, damoiselle Christophlette LE BORGNE, fille de noble Robert le Borgne, seigneur de Kergoumar, et d'Anne de Bégaignon. Christophlette vivait encore le 29 mars 1601. Jacques de Boisboissel en avait eu :

LE BORGNE :  
d'argent, au chef  
denché de gueu  
les.

1°. Jacques, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;

2°. Jeanne de Boisboissel, laquelle était mariée, en 1601 ;

3°. Louise de Boisboissel, épouse du seigneur de Kervalio.

---

(1) On la croit issue du second mariage de François de Boisboissel avec Anne de Pluvié.

DE LA RIVIÈRE:  
d'azur, à la croix  
surgée d'or.

X. Jacques DE BOISBOISSEL, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray, de la Mariée, etc., passa un acte, comme fondé de procuration de son père, le 22 juin 1586. Il eut pour femme damoiselle Anne DE LA RIVIÈRE, dame du Plessis, fille de noble et puissant messire René de la Rivière, chevalier, seigneur de Saint-Guionay, capitaine de 200 cheveu-légers et de 200 hommes de pied pour le service du Roi, et de dame Gillonne de Gaigru, qui, par acte du 26 janvier 1589, passé devant François Perret, notaire juré à Quintin, donnèrent à leur fille la somme de 4000 livres, en supplément de dot. Anne de la Rivière était veuve de Jacques de Boisboissel, et tutrice de leurs enfants mineurs, lors d'une sentence rendue en sa faveur, en la cour de la Roche-Suhart, le 4 décembre 1597, laquelle, en lui donnant acte de l'acceptation qu'elle avait faite, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de son mari, ordonna qu'elle ferait assigner de nouveau Gilles de Boisgelin, écuyer, sieur de la Carrée, l'un des opposants à cette succession. Anne de la Rivière se remaria avec Jacques Dollo, écuyer, seigneur de la Chesnaye, peu de temps avant le 29 mars 1601, époque à laquelle on procéda, par avis de parents, à la nomination de nouveaux tuteurs des deux enfants qu'elle avait eus de Jacques de Boisboissel, savoir :

- 1<sup>o</sup>. Alain, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Anne de Boisboissel, demoiselle.

LE LONG:  
d'argent, à 3 che-  
vrons de sable.

XI. Alain DE BOISBOISSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray et de la Mariée, épousa, par contrat décrété en la cour du duché de Penthièvre, juridiction de la Roche-Suhart, le 23 février 1618, damoiselle Jeanne LE LONG, dame héritière de Beaupré et de Coetriou, fille aînée de François le Long, écuyer, sieur de Beaupré et de Coetriou, et de damoiselle Jeanne le Voyer. Alain paraît dans un acte du 5 mai 1621, et mourut peu avant le 8 juillet 1624, époque à laquelle Jeanne le Long, sa veuve, fit procéder, par le greffier de la juridiction de la Roche-Suhart, à l'inventaire de ses titres et papiers. Il est rappelé, avec sa femme, dans di-

vers actes des 22 mai 1649, 19 septembre 1650, 20 juin 1651, et 22 mai 1653. Leurs enfants furent :

- 1°. Alain de Boisboissel, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray. Il fit profession, en 1645, au couvent des Capucins de Vannes, sous le nom de frère *Athanase de Saint-Brieuc*, suivant le testament qu'il fit, le 15 mai de cette année, devant de Launay et Tual, notaires royaux à Vannes;
- 2°. Gilles, qui a continué la descendance;
- 3°. Anne de Boisboissel, mariée, avant le 15 mai 1645, avec Marc-Antoine *de la Boessière*, écuyer, seigneur de Lennuic et de Lopriac, dont elle resta veuve avant le 20 juin 1651.

XII. Gilles DE BOISBOISSEL, écuyer, seigneur du Fossé-Raffray et de la Mariée, baptisé le 5 mai 1612, en l'église paroissiale de Tregomeur, épousa, par contrat passé au manoir de Launay, le 19 septembre 1650, devant Hervé et Guillaume, notaires, demoiselle Anne-Françoise NOBLET, fille aînée de messire Isaac Noblet et de dame Françoise de Tinteniac, seigneur et dame de Launay, de Morlen et de Moneville, auxquels Gilles de Boisboissel et sa femme donnèrent quittance de la somme de 8000 livres, qui avait été constituée en dot à cette dame, quittance passée devant le même Hervé, notaire, le 29 octobre 1654. Par acte passé devant Ausquer, notaire à Guingamp, le 20 juin 1651, ces époux transigèrent avec Anne de Boisboissel, dame douairière de Lennuic, à laquelle ils assurèrent une rente pour le 9° qui lui revenait dans la succession d'Alain de Boisboissel, leur père. Ils firent un nouveau partage pour la succession de Jeanne le Long, leur mère, par acte du 22 mai 1653, passé devant de Merrien et de Ploesquelles, notaires royaux à Guingamp. Anne Noblet survécut à Gilles de Boisboissel. Comme tutrice de ses enfants mineurs, elle produisit les titres de la maison de Boisboissel à la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, le 6 août 1669, pour justifier les qualités de noble, d'écuyer, de messire et de chevalier, portées par ses enfants, comme issus d'ancienne extraction et chevalerie, et du droit qu'ils avaient de porter pour armoiries : *de Bretagne, au chef de gueules, chargé de 3 macles d'or.* Cette production de titres, remontant à Chesnin le Pre-

NOBLET :  
d'or, à la base  
denchée de sable.

vost, chevalier, lequel donna partage à Alain et à Jehel de Boisboissel, ses frères putnés, le mercredi après l'Ascension de J.-C. 1517, fut vérifiée par la chambre qui, par arrêt du 7 août 1669, maintint MM. de Boisboissel dans leur noblesse d'ancienne extraction, et dans la qualité de chevaliers. Anne-Françoise Noblet mourut avant le 1<sup>er</sup> août 1678. Elle avait eu :

- 1°. Isaac-Toussaint, dont l'article suit ;
- 2°. François de Boisboissel, écuyer, maintenu avec ses frères, le 7 août 1669 ;
3. François-Isaac, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;
- 4°. Louis de Boisboissel, }  
5°. Yves de Boisboissel, } écuyers, vivants le 1<sup>er</sup> août 1678 ;
- 6°. Renée de Boisboissel, non encore mariée en 1678.

XIII. Isaac-Toussaint DE BOISBOISSEL, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Fossé-Raffray, de la Mariée, de Launay, de Coetriou, etc., fut maintenu, comme chef des nom et armes de sa maison, dans la qualité de chevalier, par l'arrêt du 7 août 1669. Il partagea noblement et avantageusement la succession de sa mère avec ses frères Louis, Yves, François-Isaac, et leur sœur Renée de Boisboissel, par acte passé devant le Mignon, notaire, le 1<sup>er</sup> août 1678. Il est qualifié major de brigade des armées du Roi et du régiment de Forez, dans le contrat de son mariage, passé au château de Keralio, devant Postié, notaire registrateur, le 30 avril 1695, avec dame Perrine-Céleste ARTUR, dame de la Motte, fille de Guillaume Artur, et de dame Jeanne Guélaudeau. Isaac-Toussaint a aussi les mêmes qualités, et celle de subdélégué de MM. les maréchaux de France, dans l'extrait de baptême d'Achille, son fils, en 1702. Sa femme lui survécut, et mourut après le 1<sup>er</sup> septembre 1721. Leurs enfants furent :

ARTUR :  
d'azur, au crois-  
sant d'or, sur-  
monté de 2 étoiles  
du même.

- 1°. Achille, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Silvie de Boisboissel ;
- 3°. Thérèse-Pétronille de Boisboissel, religieuse au couvent des Ursulines de Tréguier.

XIV. Achille DE BOISBOISSEL, chevalier, seigneur de

Launay et autres lieux, né le 19 janvier 1702, fut baptisé le surlendemain dans l'église paroissiale de Ploisal, évêché de Tréguier. Il épousa, par contrat du 29 juin 1731, passé devant des Mottes, notaire au siège de Châteaulin, damoiselle Gillette-Catherine DE LA BOESSIÈRE, dame de Quilly, fille de feu messire Claude Robert de la Boessière, seigneur de Quilly, et de dame Denise de Robien. Achille et sa femme firent une acquisition de biens-fonds par acte passé devant J. Hamon, notaire en la juridiction et châtellenie de Bottey, le 4 avril 1752. Ils ont eu pour fils :

DE LA BOESSIÈRE :  
de sable, au sautoir d'or.

- 1°. Ange-Marie-Gabriel, qui suit ;
- 2°. François-Isaac, dont l'article sera rapporté après la postérité de son frère aîné.

XV. Ange-Marie-Gabriel, comte DE BOISBOISSEL, chevalier, seigneur de Launay, etc., etc., né le 29 juillet 1732, a épousé, le 5 mars 1791, en l'église paroissiale de Saint-Jean en Grève, à Paris, dame Julie-Françoise LAVÉANT. Ils ont eu quatre enfants, dont il n'est resté que messire Guillaume-Yves-Marie, qui suit.

LAVÉANT :

XVI. Guillaume-Yves-Marie, comte DE BOISBOISSEL, chef des nom et armes de sa maison, chevalier, seigneur de Launay et autres lieux, né le 17 novembre 1798, a épousé, le 21 mai 1822, dame Caroline HENRY DE KERMARTIN. Leurs enfants sont :

HENRY :  
comme à la p. 9.

- 1°. Charles-Marie-Adolphe-Joseph de Boisboissel, chevalier, né le 7 juin 1823 ;
- 2°. Victor-Marie de Boisboissel, né le 17 mars 1825.

XV. François-Isaac, titré comte DE BOISBOISSEL, chevalier, seigneur de Launay et autres lieux, né le 31 mai 1734, était capitaine au régiment de Provence, infanterie, lorsqu'il épousa, par contrat du 14 août 1767, Marie-Françoise-Julie DE MACNEMARA, de l'ancienne et illustre maison irlandaise de ce nom, fille de feu François-Georges de Macnemara, écuyer, et de dame Elisabeth-Julie de Roquencourt. Représenté par la comtesse de Boisboissel, son épouse, il

DE MACNEMARA :  
de gueules, au lion d'argent, lampassé et armé d'azur, accompagné en chef de 2 fers de lance d'or.

fit un retrait le 22 janvier 1770, par acte passé devant Triec, notaire de la cour ducale de Lorges, au siège de Pommerit-le-Vicomte. Il est qualifié ancien capitaine au régiment de Provence, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dans deux actes des 20 février 1772, et 11 avril 1778. Il a laissé deux fils :

- 1° Laurent-Charles-François, dont l'article suit ;
- 2° Jean-Marie-Michel-Isaac, chevalier de Boisboissel, né le 19 février 1772, et baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Guingamp, officier de la marine royale (département de Rochefort), tué pour la cause royale à Quiberon, à la prise du fort Penthièvre par les républicains ;
- 3° Marc-Antoine-Bertrand-Marie, chevalier de Boisboissel, marié avec damoiselle Joséphine de Thomassin de Jully, dont il n'a pas d'enfants ;
- 4° Jean-Hyacinthe de Boisboissel, dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;
- 5° Elisabeth-Marie-Angélique de Boisboissel ;
- 6° Angélique-Gabrielle-Sainte de Boisboissel.

XVI. Laurent-Charles-François, comte DE BOISBOISSEL, né à Guingamp le 18 février 1770, ancien officier au régiment de Boulonnais, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon en retraite, a épousé damoiselle Victoire DE THOMASSIN DE JULLY, dont il n'a point d'enfants.

DE THOMASSIN :  
d'azur, à la croix  
écartée et alisée  
d'or.

XVI. Jean Hyacinthe DE BOISBOISSEL, chevalier, né le 28 octobre 1778, fut destiné à servir dans la marine royale, et il s'y préparait depuis cinq ans à l'École militaire de Vendôme, lorsque la mort de l'infortuné Louis XVI vint lui fermer cette carrière. Trop jeune alors pour pouvoir partager avec ses frères l'honneur et les périls de l'émigration, il resta dans sa famille, et ne porta point les armes pour une cause qui n'était plus celle de ses rois ; cependant, lorsque l'horizon politique commença à s'éclaircir, et qu'un gouvernement au moins régulier eut succédé à l'anarchie, il crut pouvoir accepter, le 9 février 1808, la place d'ingénieur-vérificateur et géomètre en chef du cadastre dans les départements de la Loire et du Tarn. A l'époque du débarquement de Buonaparte, en 1815, M. de Boisboissel a été assez heureux pour donner à la cause



royale des preuves d'un dévouement qui a eu trop peu d'imitateurs dans cette circonstance funeste. Proscrit, et sur le point de payer de sa tête son zèle et sa fidélité, il en a recueilli l'honorable attestation que nous allons transcrire, et dont le souvenir doit être conservé pour ses enfants.

« Nous maire, adjoint et membres du conseil municipal de la ville de Montbrison, déclarons que M. le chevalier de Boisboissel nous est personnellement connu pour un homme d'honneur, invariablement dévoué à l'auguste maison de Bourbon.

» A la fatale époque du mois de mars dernier, le lendemain de l'entrée de l'usurpateur à Lyon, M. de Boisboissel se réunit au premier détachement des volontaires royaux qui se portèrent à Clermont et à Moulins, dans l'intention de s'opposer aux progrès des rebelles. Il y servit sous les ordres de M. de Chambost, colonel de la garde-d'honneur lyonnaise, jusqu'à l'instant où le Roi se vit obligé d'abandonner la capitale. Après le licenciement des volontaires royaux, M. de Boisboissel, de retour à Montbrison, fut signalé aux autorités supérieures alors existantes comme un royaliste dangereux. Dénoncé au ministre de la police générale et à Buonaparte lui-même, il fut la première victime de sa tyrannie. Arrêté le 28 du mois de mai, par ordre de M. L....., commissaire extraordinaire de l'usurpateur, il fut transféré, sous bonne escorte, dans la prison de Saint-Joseph, à Lyon, et aurait été infailliblement traduit en jugement (1), si le résultat de la bataille de Waterloo n'avait donné une nouvelle direction aux affaires. Mis en liberté, le 21 du mois de juin, après vingt-

---

(1) Fouché avait donné l'ordre de le traduire immédiatement devant les tribunaux compétents. Il devait y comparaître sur la double accusation d'avoir porté les armes pour le Roi, et d'avoir dirigé, pour l'armée du duc d'Angoulême, deux capitaines de troupes de ligne. On parlait de l'issue de son jugement comme d'un acte qui devait servir d'exemple.

» cinq jours de captivité, il est revenu à Montbrison (1)  
 » où, pendant les jours orageux de la retraite de l'ar-  
 » mée de Lyon, il n'a cessé de donner de nouvelles  
 » preuves de ses bons sentiments, en se montrant prêt  
 » à résister, à main armée, à tout ce qui pouvait être  
 » contraire au service du Roi. De tout quoi nous ren-  
 » dons témoignage; nous faisant d'ailleurs un plaisir  
 » de donner une preuve de notre estime à Monsieur le  
 » chevalier de Boisboissel, qui habite notre ville depuis  
 » huit ans. Fait à Montbrison le 28 décembre 1815.  
 » Signés : DE LA NOIRIE, maire; le chevalier du Moncel,  
 » adjoint; Bourgeade, le chevalier du Guet, Gérentet,  
 » Durand, Lambert, Ardaillon, Boudot, Vidal  
 » aîné, et Dusser. »

nr Saisy :  
 écartelé, aux 1  
 et 4 de gueules,  
 à une épée d'ar-  
 gent en bande  
 transparente une  
 abeille du même;  
 aux 2 et 3 de  
 gueules, à 3 ca-  
 nettes d'argent.

M. de Boisboissel a épousé, par contrat du 25 fé-  
 vrier 1818, passé devant Salpin et le Bouetté, no-  
 taires royaux à Guingamp, demoiselle Marie-Julie-  
 Anne DE SAISY DE KÉRAMPUIL, fille de Charles-Marie-  
 François, comte de Saisy de Kérampuil (2), chevalier  
 de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de  
 dame Julie-Marie de la Boëssière-Lennuic. De ce ma-  
 riage sont issus :

(1) Sous la surveillance de la haute police.

(2) On trouve le nom de cette famille dans les anciens rôles de la Bretagne. Olivier Saisy servait en 1351, dans la compagnie de Pierre Angier, chevalier, levée par ordre de M. de Melun, lieutenant-général du Roi, en Bretagne, laquelle fut passée en revue à Angers le 18 octobre de cette année. (*Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne*, tom. 1. col. 1471.) Alain Saisy est nommé parmi les nobles et seigneurs qui prêtèrent serment de fidélité, en 1372, à Jean V, duc de Bretagne. (*Ibid.*, tom. 11, col. 33.)

La filiation de cette famille est suivie depuis cet Alain Saisy, sieur de Kerampuil, auquel le roi Charles V, par lettres patentes du 22 avril 1376, fit don de 1000 francs d'or, en considération des services qu'il avait rendus à ce prince dans ses guerres. Ses descendants se sont alliés successivement aux familles de Tremedern, de Scauf du Dreor, Rinquier du Poulguin, de Kervenec, de Kergoet, de Kerprigent, de Botheon, de Botherel-la-Ville-Geffroy, le Bihan, du Rufflay, Euzeno u de Kersalaun, le Kergrist, le Borgne de Lesquisiou, le Vayer, Autret de Kergaradec, du Disquay, etc. (Voyez la Généalogie de la maison de Budes-Guebriant, p. 15.) La devise de cette maison est : QUI EST SAISY EST FORT.

- 1°. Anne-Marie-Hyacinthe de Boisboissel , né le 26 juillet 1819 ;
- 2°. Charles-Marie-Edmond de Boisboissel , né le 21 septembre 1820 ;
- 3°. Marc-Marie-Frédéric de Boisboissel , né le 20 août 1824.

## SECONDE BRANCHE.

XIII. François-Isaac DE BOISBOISSEL , écuyer, seigneur de Morlen , troisième fils de Gilles de Boisboissel , écuyer, seigneur du Fossé-Raffray , et de damoiselle Anne-Françoise Noblet , fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec ses frères , par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne , du 7 août 1669. Le 1<sup>er</sup> août 1679 , il reçut d'Isaac-Toussaint , son frère aîné , sa part comme jugeigneur dans la succession paternelle , et s'allia , par contrat passé le 20 avril 1698 , devant Jean Hinault , notaire du comté de Goello et de la baronnie d'Avau-gour , avec damoiselle Marie-Anne DE KEROUSY , fille de feu messire Vincent de Kerousy , chevalier, seigneur de Kerdenser , et de dame Marguerite le Vicomte. Ces époux sont nommés dans des actes des 29 août 1703 , et 1<sup>er</sup> septembre et 11 octobre 1721. François-Isaac vivait encore le 4 janvier 1732 , veuf alors de Marie-Anne de Kerousy. Ils avaient eu pour fils Jean-Joseph , dont l'article suit.

DE KEROUSY :  
d'or , au lion  
morné de sable

XIV. Jean-Joseph DE BOISBOISSEL , chevalier, seigneur de Coetlay , épousa , par dispense de Rome , du mois de décembre 1731 , homologuée à l'officialité de Tréguier le 5 janvier 1732 , damoiselle Marie-Jeanne QUINTIN , dame de Kergadiou , fille , et héritière par bénéfice d'inventaire , de messire Yves-Joseph Quintin , chevalier , seigneur de Kergadiou , et de dame Françoise-Rose de Quellenec. Cette dame resta veuve avant le 8 juillet 1767. Elle a laissé :

QUINTIN :  
d'argent , au lion  
morné de sable ,  
accompagné de 3  
molettes d'épe  
rou du même.

- 1°. Vincent-Gabriel de Boisboissel , mort sans postérité ;
- 2°. Toussaint-Joseph-Pierre de Boisboissel , né le 24 mars 1744. Il fut tonsuré par l'évêque de Tréguier le 29 décembre 1753 , et obtint , le 17 juin 1767 , des lettres de bénéfice d'âge , les-

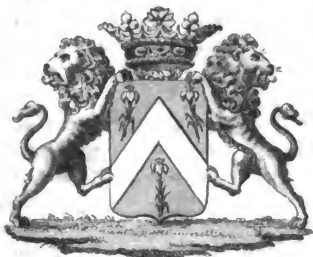
quelles furent entérinées au greffe de la juridiction de la prévôté de Tréguier le 8 du mois suivant. Il a été reçu, en 1779, chanoine comte de Lyon, et a fait ses grandes preuves capitrales devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, au mois de novembre 1785. Par son testament du 15 novembre 1815, déposé chez M. Dugueyt, notaire à Lyon, Toussaint-Joseph-Pierre, a institué son héritier universel Jean-Hyacinthe de Boisboissel, son neveu à la mode de Bretagne, et est décédé le 7 janvier 1819, le dernier rejeton mâle de sa branche ;

- 3°. Anne-Françoise-Gabrielle de Boisboissel, qui mourut sans alliance ;
- 4°. Marie-Joséphé de Boisboissel, religieuse supérieure des Sœurs de la Croix, à Tréguier ;
- 5°. N..... de Boisboissel, épouse de M. de Farcy, morte sans enfants.



## DE BOYER DE CHOISY,

*Seigneurs DE CHOISY, DE LA MOTTE-CHANTOUIN, etc.,  
en Auvergne, en Provence et en Normandie.*



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lys au naturel.*  
Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LA famille DE BOYER DE CHOISY paraît originaire de l'Île-de-France. Le service militaire, auquel elle s'est constamment dévouée, l'a transportée successivement en Auvergne, en Provence et en Normandie, où elle existe de nos jours. Elle formait, au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, deux branches qui ont été maintenues dans leur noblesse par les intendants de ces deux premières provinces, en 1666 et 1668. Les jugements qu'elles obtinrent alors rapportent la filiation suivante.

I. JEAN DE BOYER, 1<sup>er</sup> du nom, dit DE CHOISY (1), écuyer, seigneur de la Motte-Chantouin et de Choisy, homme d'armes de la compagnie du duc d'Etampes, puis commissaire des guerres, ainsi qu'on le voit par le rôle d'une revue qu'il passa à Rome le 26 février 1556, de 50 arquebusiers à cheval, au service du pape et du roi Henri II, obtint une commission en forme de relief d'appel, de la chancellerie du parlement de Paris, le 7 mai 1561. Il avait épousé, par contrat passé devant Thibaut, notaire royal, le 5 novembre 1551 (2),

(1) Il a ce seul nom dans le contrat de mariage de son fils, où il est rappelé comme défunt. Mais dans tous les autres actes il est nommé Jean de Boyer, seigneur de Choisy.

(2) Il est dit dans la production des titres faite devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, en 1666, que dans ce contrat de

DE LA MARRE :  
de gueules, au  
chevron d'or, ac  
compagné de 3  
coquilles d'ar-  
gent.

demoiselle Jeanne DE LA MARRE, de laquelle il eut, entre autres enfants, Jean, II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

II. Jean DE BOYER, II<sup>e</sup> du nom, dit DE CHOISY (1), écuyer, seigneur de Choisy et de la Motte-Chantouin, gendarme de la compagnie de M. le Dauphin, suivant des certificats des 11 juillet 1586, et 29 janvier et 6 mai 1603, mourut au service à Laon, où il fut enterré, comme on l'apprend par l'acte de tutelle de ses enfants, du 15 mai 1604, donné par le bailli de Buset. Il avait épousé, par contrat du 26 janvier 1589, reçu par Mandinier, notaire royal, Rose DE GROSBOIS, laquelle fit hommage, entre les mains des commissaires du Roi en Auvergne, pour la maison noble de la Motte-Chantouin, le 7 février 1610. Ses enfants furent :

- 1<sup>o</sup>. Claude, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jean, III<sup>e</sup> du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, ci-après.

III. Claude DE BOYER, écuyer, seigneur de Choisy et de la Motte-Chantouin, entra au service en 1628, et fit avec distinction les campagnes d'Italie, dans lesquelles il eut le corps percé d'un coup de pique, suivant un certificat du prince de Condé. Il fut tué, en 1642, à l'assaut de Tortone, après avoir commandé, dans ses quatorze années de service, une compagnie d'infanterie dans le régiment de Bellenave, depuis Villandry, suivant un certificat de 1636. Il avait épousé, par contrat du 22 avril 1624, passé devant Giraud, notaire royal, Marie ANDRODIAS, fille de noble Jacques Androdias, homme d'armes de la compagnie de M. le Dauphin, et d'Anne de Girard. De ce mariage sont issus, suivant un acte de tutelle du 20 avril 1643 :

ANDRODIAS :  
d'azur, à la li-  
corne d'argent,  
passante sur une  
terrasse de sin-  
gule : au chef  
cousu de guer-  
res, chargé de 3  
étoiles d'or.

- 1<sup>o</sup>. Antoine, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jean-Louis de Boyer de Choisy, lieutenant dans le régiment d'Arbouville, qui fit son testament le 30 décembre 1654, et mourut à Soissons, sans postérité.

IV. Antoine DE BOYER, écuyer, seigneur du château de la Motte de Chantouin, né en 1628, fut successive-

---

1551, sont rappelées les belles alliances de MM. de Boyer de Choisy avec les meilleures familles de Paris, et parmi ces alliances on cite celle avec la maison de Longueil.

(1) Il est appelé Jean de Choisy, l'aîné, ce qui donne lieu de penser qu'il avait un ou plusieurs frères.

ment lieutenant au régiment du Chastel, capitaine dans celui de Navailles en 1649, et lieutenant-colonel du régiment de Bourg en 1656. Il fit les guerres d'Italie, et y reçut de nombreuses blessures. Il produisit ses titres devant M. de Fortia, intendant de la province d'Auvergne, au mois d'août 1666, et fut maintenu dans sa noblesse. Il avait épousé, par contrat du 26 juin 1661, passé devant Giraud, notaire, demoiselle Catherine DE GILBERTÈS, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Auvergne. Il en eut :

DE GILBERTÈS :  
d'or, à la fasce  
de gueules.

Jean-Marie de Boyer, chevalier, seigneur châtelain de la Motte de Chantouin, dont il fit hommage au Roi en 1698 et 1716.

#### SECONDE BRANCHE.

III. Jean DE BOYER, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Choisy, second fils de Jean de Boyer, écuyer, seigneur du même lieu et de la Motte-Chantouin, et de Rose de Grosbois, se fixa en Provence, à l'occasion du commandement de la citadelle d'Antibes, qui lui fut déféré. Il épousa, 1<sup>o</sup>. Blanche DE BONAUD, des seigneurs de Roquebrune; 2<sup>o</sup>. par contrat du 6 mars 1667, passé devant Ambroise Testoris, notaire, Honorade DE BERNARDY, issue des anciens seigneurs de Sigoyer. Il a laissé, entre autres enfants :

DE BONAUD :  
d'azur, au fer de  
lance d'argent,  
en bande.

DU BERNARDY :  
de gueules, à la  
bande d'or, char-  
gée d'un ours de  
sable, et accen-  
tée de 3 trèfles  
d'argent; au chef  
cousu d'azur,  
chargé de 3 étoi-  
les d'or.

IV. Louis DE BOYER, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Choisy, capitaine d'infanterie, qui fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par les commissaires du Roi en Provence, le 12 janvier 1668. Par contrat du 13 juin de cette année, passé devant Cadry, notaire, il épousa Thérèse DE HONDIS, fille de César de Hondis et de Marthe de Pontevès de Vaille. Ils ont laissé.

DE HONDIS :  
d'azur, à 5 ban-  
des d'argent.

V. François-Clément DE BOYER, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Choisy, capitaine d'infanterie, commandant d'un bataillon de milice de Provence, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qui épousa, par contrat passé devant Gabriel Rostang, notaire, le 13 juin 1719, Madeleine-Elisabeth DE PROVENÇAL, de laquelle sont issus :

DE PROVENÇAL :  
d'or, au chevron  
d'azur, accom-  
pagné de 5 bâtons  
écotés de gueu-  
les.

- 1<sup>o</sup>. Louis de Boyer de Choisy, officier au régiment de Flandre, mort sans postérité;
- 2<sup>o</sup>. Louis-Joseph-Honoré, qui a continué la descendance;

DE BOYER DE CHOISY.

- 3°. Jean de Boyer de Choisy ;
- 4°. François de Boyer de Choisy, ecclésiastique ;
- 5°. N..... de Boyer de Choisy, mariée avec Jean-Baptiste *d'Aniel*, capitaine au régiment de Flandre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 6°. N..... de Boyer de Choisy, alliée avec Honoré *d'Argiares*, capitaine au régiment de Limosin ;
- 7°. N..... de Boyer de Choisy, épouse de Joseph *de Riouffe*, seigneur de Thorenc, commissaire ordonnateur dans l'armée française de Corse ;
- 8°. Trois autres filles, non mariées.

VI. Louis-Joseph-Honoré DE BOYER DE CHOISY, écuyer, né en 1728, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1774, et aide-major de place aux îles Sainte-Marguerite en Provence, par brevet du 9 avril 1786, a épousé, le 29 septembre 1766, Marie-Cécile SERRAT, dont il eut :

SERRAT :  
d'azur, à une foi  
d'argent, tenant  
deux palmes  
adossées du mé-  
me.

- 1°. François-Clément de Boyer de Choisy, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, ancien capitaine au corps royal du génie, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1819, et de la Légion d'Honneur en 1822, membre du collège électoral du département de la Manche, et maire de Saint-Vaast de la Hougue, mort le 1<sup>er</sup> avril 1825, sans postérité de son mariage avec Marie-Monique *Avico de Gotot* ;
- 2°. Honoré-Marie-Bruno, dont l'article suit ;
- 3°. Jacques-Joseph-Alexandre de Boyer de Choisy, chef de bataillon au corps royal de l'artillerie, marié avec Adélaïde *Syrieux*, dont sont issus :  
A. Adolphe de Boyer ;                      B. Nestor de Boyer.

VII. Honoré-Marie-Bruno, chevalier DE BOYER DE CHOISY, chef de bataillon du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, l'un des cinq députés de la ville d'Antibes présentés à S. M. Louis XVIII le 1<sup>er</sup> juillet 1814, a épousé, par contrat du 30 décembre 1805, Adélaïde DE VAUQUELIN D'ARTILLY ; fille de messire Jacques-Léonor de Vauquelin J'Artilly, page du roi Louis XV, puis officier dans le régiment de Berry, cavalerie, mort en émigration en 1794, des suites de ses blessures à l'armée des Princes, et de noble demoiselle Marguerite-Françoise-Adrienne-Michelle de Gigault, dame patronne de Branville. De ce mariage sont issus :

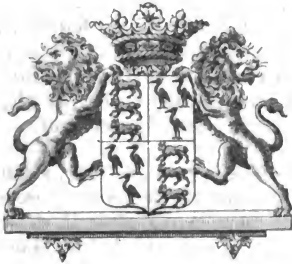
DE VAUQUELIN :  
d'azur, au sau-  
toir engrêlé  
d'argent, can-  
tonné de 4 crois-  
sants d'or.

- 1°. Adolphe-Clément-Hyacinthe de Boyer de Choisy, né le 5 septembre 1805 ;
- 2°. Jules-Charles-François de Boyer de Choisy, né le 1<sup>er</sup> septembre 1806, décédé le 6 juillet 1824 ;
- 3°. Hyacinthe-Léopold-Bruno de Boyer de Choisy, né le 5 juillet 1808.



## DE BRETTEES,

*Seigneurs* DU CROS, DE CIEUX, DU MASROCHER, DE LA VILLATE, DU BROUILLAT, DE RICHEBOURG, etc., *marquis* DE BRETTEES DU CROS, en Limosin.



ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 5 vaches de gueules, l'une sur l'autre, accornées et clarinées d'azur; aux 2 et 3 d'argent, à 3 grues de sable (1). Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE BRETTEES, en Limosin, est distinguée par son ancienneté, ses services militaires et ses alliances avec les plus illustres maisons de cette province, de l'Angoumois et du Poitou.

Elle paraît tirer son nom de la terre seigneuriale de Brettes, située en Angoumois, à trois lieues de Ruffec.

---

(1) L'écu d'argent, à 5 vaches de gueules, se voyait sculpté, avec la couronne et les supports, dans l'église de la paroisse du Cros, fondée par la maison de Brettes. L'écu d'argent, à 3 grues de sable, se voit encore au bas d'une quittance d'appointements militaires, donnée le 26 décembre 1570, par François de Brettes, seigneur du Cros (auteur du 2<sup>e</sup> degré), guidon de la compagnie d'ordonnance de M. de Merville, quittance signée par François de Brettes, et scellée de son sceau. Elle existe en original au dépôt des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Les preuves qu'elle a faites en 1667, devant M. d'Aguesseau, intendant en Limosin, et subséquemment par l'admission de quatre pages du Roi, pour la maison royale de Saint-Cyr, le service militaire et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, établissent sa filiation depuis Jeannot de Brettes, qui suit.

DE NEUVILLE :  
de gueules, à la  
croix d'argent,  
chargée d'une  
croix de sinople.

I. Jeannot DE BRETTEES, (1) écuyer, seigneur du Cros, dans la paroisse de Cieux, en Limosin, est nommé avec Perronne DE NEUVILLE, sa femme, ( fille du seigneur de Magnac, en Angoumois ), dans les actes d'acquisition de divers biens-fonds, qu'ils firent conjointement, les 28 octobre 1537 et 21 mai 1547. Ils ont eu pour fils, François, dont l'article suit.

II. François DE BRETTEES, écuyer, seigneur du Cros, guidon de la compagnie de trente lances des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de Merville ( Jacques II d'Escars, grand-sénéchal de Guienne ), a cette qualité dans une quittance de 200 livres tournois qu'il donna le 26 décembre 1570, à Claude Garrault, tré-

---

(1) C'est-à-dire *Jean* de Brettes, le *jeune*. Ce diminutif annonce que le père ou l'oncle de Jeannot de Brettes s'appelait Jean; et comme ils vivaient dans le même temps, le plus jeune, conformément à l'usage observé jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dut adopter un diminutif pour se distinguer dans les actes de ses aînés homonymes. Assez ordinairement les diminutifs de Jeannot, Guyot, Perrot, etc., ne se portaient par les plus jeunes que du vivant de leurs aînés; et, à la mort de ceux-ci, ils reprenaient leurs noms de Jean, Gui et Pierre, tels qu'ils les avaient reçus au baptême. Cependant lorsque la possession des diminutifs se prolongeait jusque dans l'âge mûr ou dans la vieillesse, on continuait à les porter jusqu'au terme de la vie.

Nous ne nous serions point arrêté à cette observation si l'incendie du château du Cros, par une troupe de religionnaires, durant les guerres civiles (sentence du présidial de Limoges du 16 août 1790), n'eût privé cette ancienne noblesse de tous les titres relatifs aux ancêtres de Jeannot de Brettes. Mais, ainsi que l'ont observé les commissaires aux preuves du vicomte de Brettes pour l'ordre de Malte, en 1784, comme François de Brettes, fils de Jeannot, fut décoré en 1571, de l'ordre du Roi; « cette famille devait joindre à l'illustration qu'elle recevait une ancienneté de noblesse relative à la « décoration, qui était dans ce temps le seul ordre du Roi, et par « conséquent une des plus belles dignités du royaume pour un gentil-homme. »

sorier ordinaire des guerres, représenté par Jean le Seiller, commis au paiement de cette compagnie, pour le quartier ( trimestre ) d'avril, mai et juin 1570, quittance que François de Brettes signa de sa main et scella du sceau de ses armes. Ce seigneur fut créé chevalier de l'ordre du Roi ( avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit ), par le roi Charles IX, le 6 janvier 1571, ( *v. st.* ). Il épousa, 1.<sup>o</sup> vers 1550, Anne DES ROCHES, fille d'Antoine des Roches, écuyer, seigneur d'Escheyrac, et de Françoise de Lavau; 2.<sup>o</sup> par contrat du 14 juillet 1565, Anne VIGIER, dame de Chalonne, veuve de Jean Guyot, écuyer, seigneur d'Asnières, dans la Marche, et fille de Benoît Vigier, écuyer, seigneur de Chalonne, et de Catherine Jaubert d'Allemans. Elle assista, le 7 décembre 1581, au contrat de mariage de Françoise Guyot d'Asnières, sa fille, avec Alexandre Dexmier, écuyer, seigneur de Chenon. François de Brettes a eu pour enfants :

DES ROCHES :  
de gueules, à 5  
tours rangées  
d'argent, maçonnées  
de sable.

VIGIER :  
d'or, à 3 étoiles  
d'azur.

*Du premier lit :*

1.<sup>o</sup> Françoise de Brettes, mariée, par contrat du 15 octobre 1570, passé devant Montazeau, notaire en la Châtellerie de Montrochier, en Limosin (contrat où elle est qualifiée fille de François de Brettes, écuyer, seigneur du Cros, et de feu Anne des Roches), avec René de Lage, 11<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Volude, fils de Léon de Lage, écuyer, seigneur de Lage-Landry et de Volude, et de Jeanne de Jaubert de Salignac. (*Dict. de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, in-4<sup>o</sup>. t. VIII, p. 566);

*Du second lit :*

2.<sup>o</sup> Cybar, dont l'article suit;  
3.<sup>o</sup> Louise de Brettes.

III. Cybar DE BRETTEs, écuyer, seigneur du Cros, du Masrocher et du Brouillat, en Bourgogne, institué héritier universel de son père, par le testament qu'il fit devant Tesseron, notaire à Angoulême, le 10 janvier 1582, et de sa mère, par celui qu'elle fit devant Fournier, notaire, le 14 décembre 1583, reçut, le 10 mai 1584, une donation que lui firent ses mêmes père et mère. Cybar eut pour femme Jeanne DE SALAIGNAC (de la maison de Fénélon), fille de N..... de Salaignac

DE SALAIGNAC :  
d'or, à 3 bandes  
de sinople.

ou Salignac , comte de Rochefort , en Limosin , laquelle fit son testament le 12 décembre 1612. Cybar de Brettes avait fait le sien le 11 août 1610. Il a laissé deux fils :

- 1°. Gédéon , dont l'article suit ;
- 2°. Abel de Brettes , seigneur de Richebourg , mariée , le 28 août 1634 , avec Anne *Berger de Vaux* , et père de Jean de Brettes , seigneur de Richebourg , lequel fut marié , par contrat du 20 février 1657 , avec Perronne *Surin*.

IV. GÉDÉON DE BRETTEŒ , chevalier , marquis du Cros , seigneur du Masrocher , de Cieux , de la Villatte , du Brouillat et de la Grange-Blanche , eut acte de la représentation de ses titres de noblesse pour lui et pour Jean de Brettes , seigneur de Richebourg , son neveu , de M. d'Aguesseau , intendant de Limoges , le 20 août 1667. Gédéon de Brettes avait eu une jambe emportée en 1651 , époque à laquelle il servait comme volontaire. Il avait mené à l'armée du Roi cent hommes à ses frais. Il en revint avec une permission du 30 août 1651 , signée du cardinal de la Valette , pour lui et le reste de son train , consistant en son gentilhomme Boisbertrand , six personnes et 20 chevaux. Il avait épousé , 1°. le 19 avril 1612 , Marguerite DE DOUHET ; 2°. le 10 décembre 1642 , Claude DREUX , fille de feu messire Simon Dreux , chevalier , baron de Montrollet , en Angoumois , conseiller au grand conseil et au conseil d'Etat ; 3°. Gabrielle-Thérèse D'ALLEMAGNE , des seigneurs de Bonneau. Gédéon de Brettes fit son testament devant Joachim Routier , notaire à Paris , le 28 avril 1672 , et institua Jacques-François son fils , son héritier universel. Il avait eu ;

DE DOUHET :  
écartelé , aux 1 et 4 d'azur , à la tour d'argent , maçonnée de sable ; aux 2 et 3 de gueules à la licorne d'argent.

DREUX :  
d'azur , au chevron d'or , accompagné en chef de deux roses d'argent , et en pointe d'une ombre de soleil d'or.

D'ALLEMAGNE.

*Du premier lit :*

- 1°. Catherine de Brettes , mariée avec Gui d'Aloigny , chevalier , seigneur de Boismorand et d'Oinze , fils de René d'Aloigny , chevalier , seigneur de Boismorand. Gui fit son testament le 6 novembre 1695 ;

*Du second lit :*

- 2°. Jacques-François , qui a continué la descendance.

## Du troisième lit :

5°. Anne-Gabrielle de Brettes, mariée, vers 1680, avec messire François de Cognac, chevalier, seigneur de Pairé, en Angoumois.

V. Jacques-François DE BRETTEES, chevalier, marquis du Cros, seigneur de Cieux, du Masrocher, etc., capitaine dans les cheveu-légers de la garde du Roi, par commission du 7 janvier 1674, commanda le ban de la noblesse de Limosin en 1694. Il avait épousé, par contrat du 28 avril 1675, Anne ROBIN, fille de N..... Robin, sénéchal de la vicomté de Brigueil, en Poitou. De ce mariage est issu Pierre de Brettes, qui suit :

ROBIN :  
de gueules, au griffon d'argent, becué et armé d'or, accompagné de 3 croissants du même.

VI. Pierre DE BRETTEES, seigneur marquis du Cros, et de Cieux, reçu page du Roi en la grande écurie en avril 1707, épousa, par contrat du 20 août 1714, Susanne PETIOT, fille de Jacques Petiot, écuyer, seigneur de la Motte, et de dame Catherine Roger. De ce mariage est issu, entre autres enfants :

PETIOT :  
d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 5 étoiles du même ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 pigrons d'argent.

VII. Joseph-Martial DE BRETTEES, 1<sup>er</sup> du nom, marquis du Cros, né le 22 juin 1716. Il fut reçu page du Roi en sa grande écurie le 15 décembre 1631. Du mariage qu'il contracta, le 26 février 1734, avec Placide-Anne DE COGNAC, fille de Charles-René de Cognac, marquis de Naliers, et d'Anne-Placide de Bouhier de Roche-Guillaume, sont issus :

DE COGNAC :  
d'argent, à l'aigle de sable.

- 1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
- 2°. Joseph-Martial, II<sup>e</sup> du nom, mentionné après la postérité de son frère aîné ;
- 3°. Anne-Placide de Brettes, née à Bellac le 4 août 1741 ;
- 4°. Marie-Marguerite de Brettes, née à Cieux le 11 juin 1743, } Religieuses. Elles ont été élevées dans la maison royale de Saint-Cyr.

VIII. Jean-Baptiste DE BRETTEES, marquis du Cros, reçu page du Roi en la grande écurie au mois de juillet 1762, est décédé, laissant de son mariage avec N..... DE BARENTIN DE MONTCHAL, un fils et une fille :

DE BARENTIN :  
d'azur, à 3 fasces, la première d'or, les deux autres ondes d'argent, accompagnées en chef de 3 étoiles d'or.

- 1°. N....., marquis de Brettes ;
- 2°. N....., de Brettes, épouse du comte de Villermont, en Champagne.

VIII. Joseph-Martial, vicomte DE BRETTEs, II<sup>e</sup> du nom, né à Cieux le 18 mars 1750, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retraité lieutenant-colonel de cavalerie, a émigré en 1791, et a fait les campagnes à l'armée des princes, d'où il est revenu couvert d'honorables cicatrices. Du mariage qu'il a contracté, le 22 février 1773, avec Louise-Léonarde DE LA CELLE DE CHATEAUCLOS (1), fille de Louis-François de la Celle, vicomte de Châteauclos, et de Sylvie de Panetier d'Amon, sont issus :

DE LA CELLE :  
d'argent, à l'aigle  
au vol abaissé de  
sable, becquée  
et membrée d'or.

- 1<sup>o</sup>. Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit;
- 2<sup>o</sup>. Louis-François, chevalier de Brettes, page du Roi en sa grande écurie, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, d'après ses preuves signées le 12 novembre 1784. Il a six enfants, et est établi à Sainte-Lucie, en Amérique;
- 3<sup>o</sup>. Victor de Brettes;
- 4<sup>o</sup>. Marie-Sylvie-Anne de Brettes, chanoinesse de l'ordre de Malte.

IX. Jean-Baptiste-Joseph, vicomte DE BRETTEs, né le 24 mars 1776, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé, le 11 juillet 1809, Marie-Henriette-Pauline BRUNEAU D'ORNAC DE VERFEUIL, fille de Claude-Prudent Bruneau d'Ornac, baron de Verfeuil, seigneur de Saint-Marcel, etc., ancien capitaine au régiment de Navarre, et de Marie-Thérèse-Pauline de Niel. De ce mariage sont issus :

BRUNEAU D'ORNAC :  
parti, au 1 d'ar-  
gent, au lion de  
gueules; au 2  
vairé d'or et de  
gueules.

- 1<sup>o</sup>. Henri-Séverin de Brettes, né le 18 mai 1818;
- 2<sup>o</sup>. Philippe-Amédée de Brettes, né le 25 janvier 1822;
- 3<sup>o</sup>. Pauline de Brettes, née le 16 juillet 1817.

*Nota*: Nonobstant les 5 grues de sable en champ d'argent, adoptées, par François de Brettes, chevalier de l'ordre du Roi, comme symbole de la vigilance, les armes uniques et primordiales de cette famille sont les 3 vaches ou brettes de gueules en champ d'argent; elles sont également accornées de gueules, et colletées et ciariniées d'azur.

(1) La vicomtesse de Brettes avait trois frères germains, chevaliers de l'ordre de Malte. Elle a un quatrième frère consanguin existant. M. le marquis de la Celle, marié, le 2 septembre 1819, avec Marie-Anne-Eugénie-Philippine de Tournon-Simiane, nièce du comte de Tournon, pair de France.

## DE CARLAT,

*Premiers vicomtes héréditaires DE CARLADEZ ,  
en Auvergne, DE MILHAUD, DE LODÈVE, et  
DE GÉVAUDAN.*



ARMES : de gueules, au lion léopardé d'or.

La chronologie des premiers vicomtes héréditaires DE CARLAT, est un point fort obscur dans l'histoire du gouvernement féodal. Soit que ces vicomtes n'aient pas participé d'une manière remarquable aux événements de l'époque où ils ont vécu, soit que l'éloignement de ces temps, et peut-être aussi la courte durée de leur administration, en ait fait perdre presque entièrement la trace, on ne trouve sur leur nom que des fragments sans ordre et sans suite, épars dans diverses chroniques; et leur origine, que quelques auteurs font remonter aux anciens comtes bénéficiaires de Quercy et de Rouergue, souche de l'illustre maison de Toulouse, paraît devoir rester encore long-temps un problème. Mais, en bornant les recherches aux seuls faits positifs, qui constatent l'existence des vicomtes de Carlat depuis le commencement du 10<sup>e</sup> siècle, il paraît que cette maison ne diffère pas, dans son principe, de celle des vicomtes de

Milhaud et de Gévaudan, qui, par un mariage, vers l'an 1050, ont réuni la riche succession des premiers à leur domaine. Nous ferons voir ailleurs que l'opinion qui reconnaît dans les vicomtes de Murat une branche apanagée des anciens vicomtes de Carladez, est également fondée en probabilité. (Voyez dans ce volume la Notice DE MURAT.)

Le château de Carlat, chef-lieu du pays de Carladez, et distant de 8 lieues O. S. O. de Saint-Flour, et de 10 lieues N. de Rodez, était, par sa position, l'une des places les plus importantes des provinces méridionales. Environné de rochers escarpés, et construit sur une roche perpendiculaire qui dominait toutes les autres, il servait à la fois de défense aux deux frontières du Rouergue et de l'Auvergne, et semblait inaccessible à tout effort humain. Cependant l'empereur Louis le Débonnaire l'assiégea, en 839, et s'en empara sur les partisans du jeune Pépin, roi d'Aquitaine, auxquels il fit prêter serment de fidélité au roi Charles (le Chauve), son fils. (*Hist. générale de Languedoc*, par D. Vaissette, t. I. p. 524.)

Il paraît que nos Rois accordèrent la suzeraineté sur le Carladez, à l'abbaye d'Aurillac, puisque les vicomtes de Carlat rendaient originairement hommage à cette abbaye.

I. Richard, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE CARLAT, est cité dans *le Nobiliaire manuscrit d'Auvergne*, par D. Coll, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maure, comme vivant en 910. Nous verrons, par un passage d'une charte subséquente, qu'à cette époque le Carladez n'était pas encore possédé héréditairement par sa maison; et, comme son nom de Richard est passé à une suite de vicomtes de Milhaud, de même que celui de Bernard, son fils, qui, bienfaiteur de l'abbaye de Conques, en Rouergue, en 932, ne paraît pas différent de Bernard, vicomte de Milhaud, cité dans une charte de l'abbaye de Vabres de 935, nous concluons que Richard, 1<sup>er</sup> du nom, était vicomte héréditaire de Milhaud et vicomte bénéficiaire de Carlat,



dont ses descendants n'ont pas tardé à acquérir la propriété. On ne lui connaît d'enfants que le seul Bernard, N . . . . dont nous allons parler.

II. Bernard, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE CARLAT et DE MILHAUD, augmenta considérablement, par sa munificence, la fondation de l'abbaye de Conques, au diocèse de Rodez. (*Coutumes d'Auvergne*, par Chabrol, t. IV, p. 648.) La charte qu'il promulgua en faveur de ce monastère et de Raoul, son abbé, est datée du mois d'avril de la première année du règne de Raoul (qui ne fut reconnu en Languedoc et en Rouergue qu'en 932). Elle comprend la cession de l'église de Sanciac, fondée en l'honneur de Sainte-Marie, au pays d'Auvergne, dans son office de Carladez (*in ministerio Carladense*), et en outre du lieu appelé *Judiciosa*, dans la viguerie d'Arpajon, (nommée aussi Séverac), et de beaucoup d'autres biens que possédait le même Bernard, pour que le tout fût désormais réuni à l'abbaye de Conques, à laquelle nous verrons ses descendants, vicomtes de Milhaud, accorder de nouveaux bienfaits. (*Gallia Christiana*, t. I. col. 239.) Le vicomte Bernard souscrivit, au mois de juillet 935, une charte d'Ermengaud, comte de Rouergue et marquis de Gothie, et de la comtesse Adélaïde, sa femme, portant donation à l'abbaye de Vabres de l'alleu et de l'église de Ségonzac en Rouergue. (*Hist. de Languedoc*, t. II, pp. 74, 85, 134; *Preuves*, col. 73, 80.) Bernard, 1<sup>er</sup> du nom, mourut après l'année 937, laissant :

1<sup>o</sup>. Bérenger, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;

2<sup>o</sup>. Bernard, vicomte de Grezes, c'est-à-dire de Gévaudan (1), dont le château de Grezes était le chef-lieu. Il consentit, le 12 des nones de mai 951, au rétablissement du monastère de Saint-Enimie, par Etienne, évêque de Mende. (*Hist. de Languedoc*, t. II, pp. 594, 595; *Preuves*, col. 93.) Ce vicomte eut pour fils :

A. Etienne, vicomte de Gévaudan. Celui-ci et la vicomtesse *Angelmode*, sa femme, au retour d'un pèlerinage qu'ils avaient fait à Rome, au mois d'octobre 998, fondèrent

---

(1) Les villes de Marvejols, de Chirac et de la Canourgue faisaient partie de cette vicomté.

le prieuré de Langogne, au diocèse de Mende, et le mirent sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Chaffre. On ajoute qu'ils dotèrent richement ce monastère de diverses propriétés situées dans les comtés de Gévaudan et de Vivarais. Au retour d'un second pèlerinage que ces époux firent à Rome en 999, ils rapportèrent quelques reliques, dont le pape Sylvestre II leur avait fait présent. Etienne mourut sans postérité, après l'année 1029, et Richard, II<sup>e</sup> du nom, vicomte de Milhaud, recueillit sa succession comme son plus proche héritier du sang ;

B. Rigaud, qui autorisa la fondation du prieuré de Langogne, en 998, et mourut sans enfants ;

5<sup>o</sup>. Gilbert, I<sup>er</sup> du nom, dont la postérité sera rapportée ci-après ;

4<sup>o</sup>. Géraud, qui peut avoir été la souche des vicomtes DE MURAT.

III. Bérenger, I<sup>er</sup> du nom, vicomte DE MILHAUD, fut présent avec le vicomte Bernard, son frère, à un échange fait par autre Bernard, vicomte, leur père, avec Rainulfe, abbé de Vabres, par charte datée d'un samedi au mois de décembre 937. (*Hist. générale de Languedoc*, t. II, *Preuves*, col. 80). Ces deux frères étaient jeunes alors, et c'est probablement la raison pour laquelle leurs autres frères, en bas âge lors de cet acte d'échange, n'y sont pas nommés. Bérenger, I<sup>er</sup> du nom, fut père de Richard, I<sup>er</sup> du nom (II), qui suit.

IV. Richard, I<sup>er</sup> du nom (II<sup>e</sup>), vicomte DE MILHAUD, fit don à l'abbaye de Conques, par charte du mois de juillet vers l'an 1002, de son alleu et de ses droits sur l'église de Séverac, ainsi que du lieu de Palais. Il avait épousé, vers l'an 980, Senegonde DE BEZIERS, fille de Guillaume, vicomte de Beziers et d'Agde, et de la vicomtesse Arsinde. Elle et son mari transigèrent à Beziers, le 28 juillet 1013, avec Garsinde de Beziers, sœur de Senegonde, et femme de Bernard, marquis du château d'Anduse. (*Hist. de Languedoc*, t. II, pp. 127, 134, 147, 161, 178; *Preuves*, col. 161, 167.) Richard, I<sup>er</sup> du nom, a eu pour fils et successeur, Richard, II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

DE BEZIERS :  
d'argent, à 5 bil-  
lettes d'azur, 3  
et 2.

V. Richard, II<sup>e</sup> du nom (III<sup>e</sup>), vicomte DE MILHAUD, est nommé dans une charte d'environ l'an 1035, par

laquelle Rigaud, seigneur de Solages, renonçant au monde, pour prendre l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, fit don à ce monastère du lieu de Saint-Martin de Mauriac, situé près Milhaud, et de plusieurs alleus, avec le consentement du vicomte Richard et du comte de Rodez, et celui de ses deux fils Aldebert et Astrebald de Solages. Ce fut vers ce temps que le vicomte de Milhaud réunit à son domaine ceux d'Etienne, vicomte de Gévaudan, décédé sans postérité. Il souscrivit, en 1050, la donation que Raimond-Bérenger, comte de Barcelonne, fit à Bérenger, vicomte de Narbonne, de la ville et du comté de Tarragone, en considération des services que ce vicomte lui avait rendus dans ses guerres contre les Maures. Richard avait épousé Rixende DE NARBONNE, fille du même Bérenger, vicomte de Narbonne, et de Garsinde de Bésalu. (*Histoire générale de Languedoc*, t. II, pp. 134, 188, 201, 367, 368; *Preuves*, 196, 197, 239.) Leurs enfants furent :

DE NARBONNE :  
de gueules pleu.

- 1°. Bérenger, II<sup>e</sup> du nom, qui, par son mariage avec Adèle, vicomtesse de Carlat et de Lodève, a donné suite aux vicomtes de Carlat, de Lodève, de Milhaud et de Gévaudan. (*Voyez*, pag. 6.);
- 2°. Hugues, vicomte, qui fit une donation à l'abbaye de Conques, par charte du mois de janvier vers 1079, souscrite par lui et par la vicomtesse Rixende, sa mère;
- 3°. Raimond, vicomte, vivant en 1061;
- 4°. Roger de Milhaud, qui fit don, en 1058, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de quelques biens situés dans les environs de la Canourgue, en Gévaudan;
- 5°. Bernard de Milhaud, qui prit l'habit religieux dans la même abbaye, en 1061, et lui fit don, avec le consentement de Rixende, sa mère, et de ses frères Bérenger, Hugues, Raimond et Richard, de 40 métairies qui lui étaient échues en partage, et en outre de 60 métairies qui devaient lui revenir en cas de décès sans postérité, du vicomte Hugues, son frère. Bernard de Milhaud fut élu abbé de Saint-Victor de Marseille en 1065. Il se rendit recommandable par son mérite, sa prudence et sa capacité, fut élevé au cardinalat, et chargé de diverses légations en Allemagne, en Espagne et en France, sous le pontificat de Grégoire VII. Ce prélat mourut le 20 juin 1079. (*Hist. de Languedoc*, t. II, pp. 201, 209, 211, 221, 222, 253, 254, 304; *Preuves*, col. 229, 239, 254, 276, 303, 381.);
- 6°. Richard de Milhaud, qui embrassa l'état ecclésiastique, et qui, moins par son illustre naissance que par son rare mérite, parvint dès sa jeunesse aux plus éminentes dignités de l'Eglise. Créé cardinal par le pape Alexandre II, et légat du saint

Siege, en Espagne, les religieux de Saint-Victor l'éleurent pour succéder à son frère Bernard, en 1079, dans l'administration de leur monastère, et ce choix fut confirmé par Grégoire VII. Ce pontife l'employa dans diverses occasions importantes, et particulièrement au rétablissement de la règle et de la discipline dans un grand nombre d'abbayes, mission que Richard de Milhaud remplit toute sa vie avec un zèle et une ardeur infatigables. On prétend que Grégoire VII, le jugeant propre aux plus grandes choses, le désigna pour lui succéder; il est du moins certain que ce prélat aspira à la tiare, à laquelle ses vertus, ses lumières et les nombreux services qu'il avait rendus à la religion, lui permettaient de prétendre. Elevé sur le siège archiepiscopal de Narbonne, en 1106, dans le temps où il travaillait à la réforme du clergé en Espagne, son premier soin, à son arrivée dans son diocèse, fut d'employer tous ses efforts pour obliger le vicomte Aiméric, II, à restituer à son église les biens et les droits qu'il avait envahis. La résistance du vicomte ne le rebuta pas; et la captivité et les mauvais traitements qu'il subit en 1117, prouvent que leurs différends furent longs et animés. Il fut plus heureux avec Bernard-Aton, vicomte de Beziers, son parent et son ancien ami, qui lui refusait l'hommage pour des terres mouvantes du temporel de son église, et qui s'y soumit par une transaction en 1107, pendant la tenue d'un concile que Richard avait rassemblé à Narbonne. Ce vertueux prélat est décédé le 15 février 1121. (*Hist. de Languedoc*, t. II, pp. 201, 253, 254, 269, 273, 288, 303, 304, 346, 347, 357, 369, 370, 377, 379, 382, 383, 390, 562, 611, 637; *Preuves*, col. 276, 354, 355, 360, 371, 372.)

SUITE DES VICOMTES DE CARLAT, DE LODÈVE, DE MILHAUD  
ET DE GÉVAUDAN.

III. Gilbert, I<sup>er</sup> du nom, vicomte DE CARLAT, fils puîné du vicomte Bernard, et son successeur dans le Carladez, vivait sous le règne du roi Robert. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 648.) Il laissa de la vicomtesse Agnès, son épouse, Gilbert, II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

IV. Gilbert, II<sup>e</sup> du nom, vicomte DE CARLAT, épousa, vers l'an 1020, Nobile, vicomtesse DE LODÈVE, fille et héritière du vicomte Odon, celui-ci, frère puîné d'Hildin, vicomte de Lodève en 949 et 961, et tous deux fils d'Autgarius, vicomte de Lodève, et de la vicomtesse Gariberge. Ce mariage fit entrer la vicomté de Lodève dans la maison de Carlat. Gilbert, II<sup>e</sup> du nom, et Nobile, sa femme, en présence de Bernard, leur fils, firent donation de la manse ou métairie de Sers à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, au dio-

cèse de Lodève, par charte du 5 des nones d'octobre 1048. (*Histoire de Languedoc*, t. II, p. 83, 592; *Preuves*, col. 216.) Leurs enfants furent :

- 1°. Bernard, II<sup>e</sup> du nom, vicomte de Carlat et de Lodève, mort sans postérité ;
- 2°. Adèle, dont l'article suit.

V. Adèle, vicomtesse DE CARLAT et de Lodève, porta ces domaines en mariage, vers l'an 1050, à Bérenger II, surnommé quelquefois Bérenger-Richard, vicomte DE MILHAUD et de Gévaudan, fils du vicomte Richard, II<sup>e</sup> du nom (III<sup>e</sup>), et de la vicomtesse Rixende de Narbonne. Bernard, II<sup>e</sup> du nom, fut présent, le 29 février 1051 (*v. st.*) à une donation que Hugues, comte de Rouergue et la comtesse Ricarde, sa mère, firent à l'abbaye de Conques; donna son consentement à la réunion de l'église de Saint-Martin de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, faite, en 1060, par Aldebert de Peyre, évêque de Mende; fit une donation, vers l'an 1077, à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, et vers la même époque, fut présent à un don fait par Jourdain de Creissel à l'église de Saint-Martin de Mauriac. Bérenger, II<sup>e</sup> du nom, est nommé dans une lettre de Grégoire VII, du 12 avril 1080, par laquelle ce pontife se plaint de ce que le vicomte de Carlat refusait de rendre l'hommage qu'il devait à l'abbaye d'Aurillac. (*Histoire de Languedoc*, t. II, p. 188, 201, 254, 595; *Preuves*, col. 218, 239, 240, 297, 381, 407.) De son mariage avec la vicomtesse Adèle de Carlat, Bérenger, II<sup>e</sup> du nom, a laissé :

DE MILHAUD :  
de gueules, au  
leopard lionné  
d'or.

- 1°. Gilbert, III<sup>e</sup> du nom, vicomte de Milhaud et de Gévaudan, seigneur du château de Carlat. Il confirma, vers l'an 1070, avec son père et ses frères, la fondation du monastère de Montsalvy, en Auvergne, s'allia avec Gerberge, comtesse de Provence et d'Arles, et, par suite de ce mariage, prit le titre de comte, vers l'an 1100, après la mort de la comtesse Etienne, mère de Gerberge, et veuve de Geoffroi, I<sup>er</sup>, comte de Provence. Gilbert, III<sup>e</sup> du nom, consentit, au mois de mars 1103 (*v. st.*), avec le comte Richard, son frère, à l'union de l'abbaye de Saint-Sauveur de Séverac, en Rouergue, fondée autrefois pour des filles par Gui de Séverac, à l'abbaye de Saint-

Chaffre, en Velay; union faite par Déodat, seigneur de Séverac, Ermengarde, sa femme, et leurs fils. (*Hist. de Languedoc*, t. II, pp. 254, 567.) Il mourut en 1108, n'ayant eu que deux filles :

- A. Douce, comtesse en partie de Provence, vicomtesse de Milhaud et de Gévaudan, mariée, le 3 février 1112, avec Raimond-Berenger, III<sup>e</sup> du nom, comte de Barcelonne, décédé en 1130 (1). Douce vivait encore en 1190 ;
- B. Etiennette, mariée, en 1115, avec Raimond, sire de Baux, auquel elle porta près de 80 terres considérables. (Voyez, pour leurs prétentions sur le comté de Provence et la longue guerre qui en fut la suite, l'*Histoire du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. IV, p. 255.) ;
- 2<sup>o</sup>. Richard, III<sup>e</sup> du nom, vicomte de Lodève et en partie de Carlat. Il acheta, en 1096, du comte Raimond de Saint-Gilles, le comté de Rodez, qui passa à ses descendants. Le dernier, Henri, II<sup>e</sup> du nom, comte de Rodez et vicomte de Carlat, mort en 1302, laissa quatre filles : Isabelle de Rodez, qui porta, en 1290, la vicomté de Carladez en mariage à Geoffroi, V<sup>e</sup>, sire de Pons ; Walburge, qui fut mariée, en 1298, avec Gaston d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet ; Beatrix, femme, en 1295, de Bernard de la Tour d'Auvergne, et Cécile, qui, par le testament de son père, du 15 février 1292, fut instituée héritière du comté de Rodez, qu'elle transmit à Bernard VII, comte d'Auvergne, son mari. La vicomté de Carladez fut possédée par la maison de Pons jusqu'en 1351. Réunie à la couronne depuis cette époque, elle en fut séparée, en 1642, en faveur de la maison de Monaco, qui l'a possédée jusqu'à l'époque de la révolution ;
- 3<sup>o</sup>. Raimond de Milhaud, vivant en 1071.

(1) De leur mariage sont provenus, outre une fille, Bérengère, femme d'Alfonse VIII, roi de Castille, deux fils, Raimond-Berenger, III<sup>e</sup> du nom, comte de Barcelonne, dont les fils ont formé deux branches, l'une royale d'Aragon en 1151 et successivement de Majorque, de Navarre, de Castille et de Léon, éteinte en 1516 ; l'autre, apanagée du comté de Provence et qui n'a subsisté que jusqu'en 1245. Pierre II, roi d'Aragon, fils du roi Alfonse II, petit-fils de Raimond-Berenger, IV<sup>e</sup> du nom, comte de Barcelonne, époux de Pétronille, reine d'Aragon, et arrière-petit-fils de Douce, comtesse de Provence, possédait, en 1204, les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan, que l'on qualifiait improprement du titre de comtés, parce qu'elles étaient possédées par des comtes. Ces domaines, ainsi que le château de Grèzes, furent réunis à la couronne de France, en vertu d'une transaction passée par saint Louis, avec Jacques I, roi d'Aragon, en 1258.

## DE CASTET,

*Seigneurs de la vallée DE BIROS, DE MIRAMONT, DE CASTILLON, DE SOR, DE ROQUEBRUNE, DE VAREILLES, D'ILLERTEIN, DE MÉRAS, DE LA BOULBÈNE, DU FOSSAT, DE LAUABÉ, D'ALAS, etc., dans le Couserans, le pays de Foix et le Comminges.*



**ARMES :** *De gueules, au château à trois tours d'argent, celle du milieu supérieure, ouvert, ajouré, et maçonné de sable; au chef d'or, chargé de deux corneilles affrontées de sable, bequées et membrées de gueules. L'écu timbré d'un casque fermé, taré de front, et orné de ses lambrequins. Supports : deux griffons couronnés. Cimier : une tour avec son pavillon blanc portant une croix de gueules, et issante d'une couronne de marquis. Devise : EN ASSURANCE. Légende : PAR GUERRE ET PAR LABEUR.*

LA maison DE CASTET est originaire des Pyrénées. Sortie de son berceau dès le milieu du 12<sup>e</sup> siècle, elle s'est répandue successivement dans le Couserans, le pays de Foix, le comté de Comminges, le Béarn, la Guienne et le Haut-Languedoc, où ses différentes

branches ont été possessionnées, et ont contracté de belles alliances.

Son nom, dont la signification française est château, offre, dans les historiens et dans les titres, les variations suivantes : *Castets*, *Castex*, *Castel*, quelquefois même *Chastel*. Dans les actes latins, elle est dite *de Castello*, *de Castilio*, et aussi *de Castro*. Dans la traduction française, les deux versions les plus générales sont : *de Castet*, pour toutes les parties de la Guienne où cette maison s'est établie, et *de Castel*, pour la plupart des actes passés dans le Languedoc.

Cette famille paraîtrait pouvoir réclamer une bien plus haute ancienneté que celle qui va être justifiée, par une filiation suivie d'un peu plus de trois siècles. Car d'un côté, on voit son nom figurer dans les chartes du comté de Foix, depuis l'an 1174, comme le témoignent divers passages de l'Histoire du Languedoc, par dom Vaissète (1), et divers extraits des titres originaux de la Bibliothèque du Roi; et d'un autre côté, M<sup>e</sup> Gauthier, notaire à Vic-Fezensac, possède, dans les minutes de ses prédécesseurs, une foule d'actes relatifs aux auteurs de cette maison, à partir de l'an 1391. Les lacunes de temps, et le défaut de liaison dans les titres antérieurs au 15<sup>e</sup> siècle, ont pu résulter de ce que ses chefs, attachés tantôt à la maison de Toulouse, tantôt à celles de Foix et de Comminges, et tantôt à celles de Navarre et d'Armagnac, durent alternativement passer dans les différents pays soumis à ces illustres maisons; et que ces déplacements, plus ou moins fréquents, ont pu occasioner la perte ou la dissémination des anciens titres. Peut-être aussi cette perte a-t-elle eu pour cause les guerres de religion, dans lesquelles une partie de cette famille s'était jetée, ayant embrassé avec chaleur la religion prétendue réformée, qu'elle a abjurée sous le règne de Louis XIV; guerres qui

---

(1) *Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, tome III, pages 136, 265, 279. Tome IV, pages 182, 185, 248, 267, 278, 279, 321, 323, 324, 325.



ont occasioné la perte ou l'incendie des archives de beaucoup de familles des provinces méridionales de la France.

La maison de Castet a formé diverses branches et rameaux, connus sous les dénominations de Biros, du Bosqué, de Lauabé, de Vareilhes, de Miramont, de la Boulbène et de Méras. La branche de Biros, établie à Saint-Lizier, en Couserans, a des possessions au Cap français et au quartier de Jaquezy, près le fort Dauphin, île de Saint-Domingue, où la branche de la Boulbène est également possessionnée, dans la plaine du Port-au-Prince, paroisse de la Croix-des-Bouquets, et autour de la baie de Samana, dans la partie espagnole de cette île. Cette dernière branche réside maintenant à Ox, près Muret (ancien comté de Comminges). Le rameau de Méras, sorti de la branche de Miramont, est établi à Lezat, dans le pays de Foix.

Les diverses branches de cette famille ont, dans tous les temps, suivi avec distinction la carrière des armes, et nombre d'officiers de leur nom ont scellé de leur sang leur dévouement à leurs rois et à leur patrie. Pendant les troubles de la ligue, le chef de la branche de Miramont a soutenu avec chaleur les intérêts du roi Henri IV dans le pays de Foix. Au commencement de la dernière révolution, sept gentilshommes de cette famille, frères, oncles ou cousins, ont volé en Allemagne pour se réunir aux princes français émigrés, savoir : quatre de la branche de la Boulbène, un du rameau de Méras et deux de la branche de Lauabé. Les deux frères de Castet-Lauabé, chasseurs nobles dans la légion de Béon, ont été tués en Flandre en 1794. Des trois frères de Castet-la-Boulbène, deux furent aussi tués à la même époque, dans la West-Flandre, servant comme chasseurs nobles dans la légion de la Châtre. Le chevalier de Castet, leur oncle, brigadier dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps du Roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, périt, en 1795, dans les armées du roi d'Espagne, après avoir fait la campagne de 1792, dans les gardes-du-corps, à l'armée des princes français, frères de Louis XVI. Les

branches de Castet-la-Boulbène, de Castet-Méras et de Castet-Lauabé, ont été entièrement dépouillées de leur patrimoine pour cause d'émigration. Cette dernière branche finit dans la personne d'Honorine de Castet-Lauabé, mariée avec noble N.... de Roucou-Saint-Amand. Elle est fille de noble N.... de Castet-Lauabé (tué avec son frère en 1794, dans la légion de Béon) et de demoiselle N.... de Gelis.

La filiation des diverses branches de la maison de Castet est littéralement prouvée depuis Raimond, qui suit.

I. Raimond DE CASTET, seigneur de la vallée de Biros, de Castillon, de Miramont (terre qui, ainsi que celle de Cante, donnait entrée aux Etats de Foix), de Sor et d'autres fiefs nobles, mourut en 1500. D'après les preuves faites en 1746, par Joseph-Amable de Castet pour sa réception aux pages du Roi, noble Raimond de Castet avait épousé Henriette DE COMMINGES, dame en partie de Biros et de Castillon, fille d'Aimeric de Comminges, chevalier, baron de Péguilhan, seigneur de Biros, de Mondilhan, d'Espaon, de Montgaillard, etc. (issu d'une branche puînée des comtes de Comminges). Il a laissé, entre autres enfants : \*

DE COMMINGES :  
de gueules, à 4  
rosettes d'argent,  
adossées en sautoir.

---

### \* BRANCHE DE VAREILHES,

*dont la jonction n'est pas connue.*

II. Noble Jean DE CASTET, I<sup>er</sup> du nom, rappelé, le 7 janvier 1537, dans le contrat de mariage de son fils, comme habitant de la ville de Castillon, pouvait être frère de Vital de Castet, co-seigneur de Castillon.

N. . . . .

DE MÉRITENS :  
de gueules, au  
chêne d'argent,  
auquel est attaché  
un levrier du  
même.

III. Noble Jean DE CASTET, II<sup>e</sup> du nom, fils et héritier de Jean I<sup>er</sup>, épousa, par contrat du 7 janvier 1537, Domenge DE MÉRITENS, de laquelle il laissa, entre autres enfants, Guillaume, qui suit.

II. Vital DE CASTET, co-seigneur de la Vallée de Biros et de Castillon (par indivis avec la branche de Comminges Pèguilhan), seigneur de Miramont, de Sor et autres lieux, donna procuration à Azemar de Castet, son fils, pour, en son nom, rendre foi et hommage au Roi (François I<sup>er</sup>) à cause de son comté de Comminges, pour la seigneurie de Miramont, la sixième partie de la vallée de Biros, la quatrième partie du consulat de Castillon, à toute justice, haute, moyenne et basse, et pour certaines oublies, censives et terres nobles qu'il tenait tant au consulat de Cappens qu'à Castillon,

## BRANCHE DE VAREILLES.

IV. Noble Guillaume DE CASTET, seigneur de Vareilhes, fut marié, par contrat du 14 février 1585, avec Anne DE SAINT-JEAN, fille de Gaspard de Saint-Jean du Maine, au diocèse de Rieux, et d'Anne de Noë. Ils ont eu, entre autres enfants, Gaspard, qui suit.

DE SAINT-JEAN :  
parti d'argent,  
et de gueules ; au  
chef d'argent,  
chargé d'une  
croix fleuronée  
de sable.

V. Noble Gaspard DE CASTET, seigneur de Vareilhes et de Cazavet, épousa, par contrat du 15 janvier 1601, Jeanne DU PAC, fille de Pierre du Pac, seigneur de Ponsorme, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, élu gouverneur de Castillon, à la demande des habitants des vallées de Batelongue, de Biros et de Betmale, et petite fille de François du Pac, seigneur de la Salle, gouverneur de Castillon, et de Françoise de Lestendar, dame de Bellegarde. De ce mariage sont issus :

DE PAC :  
d'or, à l'arbre  
terrassé de sino-  
ple ; à la vache  
de gueules, cla-  
rinée d'azur, bro-  
chant sur le pied  
de l'arbre.

- 1°. Jean, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Anne de Castet, mariée, par contrat du 8 juin 1657, avec noble Marc-Antoine de Lezat, seigneur de Brugnac et de la Prade.

VI. Noble Jean DE CASTET, seigneur de Vareilhes et de Cazavet, épousa, par contrat du 18 novembre 1645. Frize DE BAZON, et vivait encore le 20 janvier 1668. Il a eu pour fils :

DE BAZON :  
d'argent, à l'or-  
meau de sinople  
terrassé de sable.

Jean de Castet, seigneur de Vareilhes, baptisé le 15 avril 1649. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Pellot, intendant de Montauban, du 12 février 1696.

Batelonguc, Biros et Betmale; lequel hommage fut rendu le 16 septembre 1541, pardevant Antoine de Rochechouart, baron de Faudoas, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois et lieutenant du Roi en Guienne. Vital de Castet avait fait son testament le 17 septembre 1538, devant Guillon, notaire à Damazan. Du mariage qu'il avait contracté avec Charlotte DE MÉRITENS, fille du seigneur de Rosez, sont issus, entre autres enfants :

DE MÉRITENS :  
comme à la p. 4.

- 1°. Raimond-Bertrand, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit;
- 2°. Azémar ou Adhémar, auteur de la branche des seigneurs DE MIRAMONT, rapportée ci-après.

III. Raimond-Bertrand DE CASTET, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de Biros, fit l'acquisition d'une terre par acte du 21 juillet 1550, passé devant Grillhon, notaire à Damazan; fournit, en 1554, l'aveu et dénombrement de tout ce qu'il possédait pardevant le sénéchal de Toulouse, lors de la convocation du ban et arrière-ban; transigea, le 7 mai de cette même année, avec noble Jeanne de Marsolier, veuve noble Azémar de Castet, seigneur de Miramont, son frère, par acte passé devant Antoine Céléry, notaire royal à Toulouse, et fit son testament devant Antoine Rivals, notaire de la ville de Castillon, le 18 août 1578. Il avoit épousé, par contrat du 17 juin 1537, passé devant G. Nostens, notaire royal à Saint-Lizier, Catherine DE ROQUEMAUREL, fille de Jean de Roquemaurel, chevalier, seigneur de Souich, en Couserans. De ce mariage sont provenus :

DE ROQUEMAUREL :  
d'azur, à 3 rocs  
d'échiquier d'or;  
au chef d'argent,  
chargé d'un lion  
de sable.

- 1°. Jean, dont l'article suit;
- 2°. Joseph de Castet, sieur de la Serre, qui fit plusieurs acquisitions féodales dans ce lieu.

IV. Jean DE CASTET, sieur de Biros, institué héritier de son père avec son frère Joseph fit, le 13 mai 1587, une signification d'acte concernant la coupe d'un bois à lui appartenant. Il avait épousé, par contrat du 17 avril 1565, Jeanne DE JAUBERT DE COARAZE, fille de noble Etienne de Jaubert de Coaraze, seigneur, baron de Bérat, et de Bertrande de Vielfort. Elle le rendit père de Frédérick, qui suit.

DE JAUBERT

V. **Frédéric DE CASTET**, sieur de Biros, surnommé *de Castet-Jaubert* dans plusieurs actes, fit deux acquisitions de biens-fonds appartenants à François de Marsolier et à Guion de Roquemaurel, par acte du 23 janvier 1611, passé devant Donidezière, notaire, et par autre acte du 20 juin 1618. Il avait épousé, par contrat du 5 février 1604, passé devant Vital Pélissier, notaire royal de la vallée de Biros, Gabrielle du Pac, fille de noble Charles du Pac, seigneur de Marbé, et de Marguerite de Mauléon. A ce contrat assistèrent nobles Durand de la Passe, sieur de la Hitère, Pierre de Castet, sieur de Miramont, et Jean de Méritens, sieur de Pradals, proches parents de Frédéric de Castet. Celui-ci a laissé quatre fils et deux filles :

du Pac :  
comme à la p. 5.

- 1°. Raimond-Bertrand, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Frédéric de Castet, qui, par son testament fait devant Vincent Dieu, notaire à Saint-Lizier, le 19 juin 1652, institua Gabrielle du Pac, sa mère, son héritière universelle ;
- 3°. Maximilien de Castet ;
- 4°. Pierre de Castet ;
- 5°. Marguerite de Castet, alliée, par contrat du 8 juillet 1642, avec noble Tristan *de Casteras*, fils de Pierre de Casteras, sieur de la Grausse, et d'Anne d'Abadie ;
- 6°. Isabelle de Castet.

VI. **Raimond-Bertrand DE CASTET**, II<sup>e</sup> du nom, sieur de Biros, fit procéder à l'ouverture du testament de son père le 1<sup>er</sup> mars 1655. Il eut pour femme Antoinette DE MIGLOS, fille de noble Jean François de Miglos, seigneur de Bayhont, et d'Anne de Miglos. Raimond-Bertrand de Castet fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 25 juin 1667. Il est mentionné dans une procuration que sa femme donna, le 19 octobre 1670, à leur second fils. Ils en eurent cinq fils et cinq filles, savoir :

de Miglos :  
écartelé, aux 1 et  
4 de gueules, au  
lion d'or ; au 2  
d'argent ; au châ-  
teau à 3 tours de  
sinople maçonné  
de sable ; au 3  
d'azur, à la croix  
d'or.

- 1°. Antoine, dont l'article suit ;
- 2°. Jean de Castet, qui fit son testament devant Boin, notaire royal, le 24 mai 1687, et mourut sans postérité ;
- 3°. Frédéric de Castet, institué héritier universel de Jean son frère ;
- 4°. François de Castet, sieur de la Serre, lequel fit une sommation, le 21 avril 1692, pour la représentation du testament de Frédéric son frère ;

5°. Louis de Castet, que noble Frédéric, son oncle, appela à recueillir ses biens après la mort de Gabrielle du Pac, sa mère, par son testament du 19 juin 1652;

6°. Antoinette de Castet;

7°. Jeanne de Castet;

9°. Marguerite de Castet;

8°. Gabrielle de Castet;

10°. Marie de Castet.

**VII. Antoine DE CASTET**, sieur de Biros, baptisé le 24 juillet 1661, paraît dans un acte du 22 février 1698, passé devant Pierre Dussoud, notaire de la ville de Saint-Girons, par lequel il appert qu'il était redevable d'une somme de 3000 livres envers noble Antoine de Lort, seigneur du Pesqué. Il avait épousé, le 14 du même mois de février 1698, par contrat passé devant Daugies, notaire royal à Rieux, Rose **DIANCOURT**, dont il eut :

**DIANCOURT :**

1°. Jean-Aimé, qui suit;

2°. Jean-Louis-Bernard de Castet;

3°. Claire-Catherine de Castet;

**VIII. Jean-Aimé DE CASTET**, sieur de Biros, baptisé le 29 mai 1710, passa dans l'île de Saint-Domingue, où il épousa, par contrat du 28 janvier 1741, passé devant Desportes et Auriol, notaires royaux au Cap-Français, Anne-Élisabeth **DE THOMAS** (1), fille de feu Laurent de Thomas, et de défunte Élisabeth Marchand. Jean-Aimé de Castet fit son testament les 15 et 16 juin 1748, devant Pierre-Xavier Dujardin, prêtre religieux missionnaire de la compagnie de Jésus, faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Notre-Dame de la petite-Anse, même colonie, et laissa un fils unique nommé :

**DE THOMAS :**

Joseph-Aimé de Castet, sieur de Biros, baptisé le 23 janvier 1744, en la paroisse de Notre-Dame de Saint-Lizier. Il vit encore et n'a pas contracté d'alliance;

C'est de cette branche de Biros, aînée des diverses branches de la famille de Castet, qu'étaient sortis les rameaux du *Bosqué* et de *Louabé*.

---

(1) Elle avait trois sœurs qui furent mariées, l'une au comte du Chilleau, capitaine de vaisseau, l'autre à M. Dureau de la Malle, et la dernière à M. le marquis de la Jonquière-Taffanel, mort lieutenant-général des armées navales.

## SEIGNEURS DE MIRAMONT.

III. Azémar ou Adhémar DE CASTET, seigneur de Miramont, de Castillon et autres lieux, second fils de Vital de Castet, seigneur de la vallée de Biros, de Castillon, etc., et de Henriette de Comminges, rendit hommage au roi François I<sup>er</sup> comme comte de Comminges, au nom de Vital de Castet, son père, le 16 septembre 1541. Il acheta du seigneur de Péguilhan sa part de la seigneurie de Castillon, qu'il réunit à la sienne, comme il est prouvé par son testament, fait le 12 mai 1550, devant A. Sarrauta, notaire à Cazères, et dont il confia l'exécution à noble Rogier de Méritens seigneur de Rosez, et à noble Jean de Marsolier, seigneur du Ceste. Azémar de Castet avait épousé noble Jeanne DE MARSOLIER, de laquelle il laissa :

DE MARSOLIER  
d'argent, à cinq  
losanges de gueules  
les en bande.

- 1°. Joseph de Castet, seigneur de Saint-Valentin ;
- 2°. Rogier de Castet, seigneur de Castillon ;
- 3°. Claude, qui a continué la descendance ;
- 4°. Françoise de Castet, légataire de son père. en 1550 ;
- 5°. Catherine de Castet, mariée par contrat du 28 avril 1568, avec Jean de Méritens, seigneur d'Urgan et de Montagut, veuf en premières noces de Rose du Pac, et fils de Jean de Méritens, seigneur de Montagut, et de Vidale de Solan.

IV. Claude DE CASTET, seigneur de Miramont et autres lieux, commandant les troupes du roi de Navarre dans le comté de Foix, gouverneur particulier de la place du Mas-d'Azil, fut honoré d'une lettre de ce prince (depuis Henri IV), du 9 février 1570, dans laquelle le Roi le qualifie *son bon ami*. Il fut pourvu du commandement du château de Camarade, par lettres scellées du grand sceau, du 22 septembre 1576, et soutint avec succès les intérêts du roi de Navarre durant les guerres de la ligue. Il fit son testament le 21 novembre 1583, devant Ribayran, notaire à Saint-Lizier, en présence de Nicolas de Comminges, vicomte de Péguilhan et de Saint-Etienne et seigneur de Montlaur, son beau frère (époux en 1580, de Jeanne dame de Sieuras), et de noble Jean de Casteras, seigneur

DE SIEURAS :  
d'azur, au che-  
vron d'or, ac-  
compagné en  
pointe d'un lys  
d'argent.

de Saint-Blanquat. Claude de Castet avait épousé, par contrat du 15 octobre 1574, passé pardevant Grilhon, notaire à Damazan, Hélène DE SIEURAS, seconde fille de messire Pierre de Soulés, seigneur de Sieuras, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, et gouverneur du comté de Foix. Il a eu de ce mariage :

1°. Pierre de Castet, seigneur de Miramont, qui vivait encore en 1641, et fut père de :

A. Jean de Castet seigneur de Miramont, marié par acte du 5 novembre 1634, passé par Anglade, notaire du Mas-d'Azil, avec Marguerite d'Amboix. Il eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, de M. Pellot, intendant en Guienne, le 25 juin 1667. Il a continué la branche de Miramont ; et le dernier rejeton mâle, dont la mère était de la maison de Gothi, ancien mousquetaire de la garde du Roi, gouverneur héréditaire du Mas-d'Azil, est mort en 1789, sans laisser d'enfants de son mariage avec noble demoiselle N..... de Touille du Gabé.

B. Françoise de Castet de Miramont, première femme, par contrat du 20 avril 1626, de noble Pierre de Falentin, seigneur d'Alières, fils de Jean de Falentin, co-seigneur d'Alières, et de Jeanne de Sentouch, sa première femme.

2°. Jacques de Castet-Miramont, marié à demoiselle Anne de Sartres, dont la fille, Françoise de Castet, fut mariée à noble Pierre de Falentin, seigneur de Sentenac, par contrat du 18 juin 1618. (Hélène de Castet, femme du capitaine Jean de Falentin, était probablement une seconde fille de Jacques de Castet.) ;

3°. Jean, dont l'article suit.

4°. Françoise de Castet, mariée, par contrat du 21 décembre 1633, à noble Pierre de Falentin, seigneur d'Alières, inhumée le 29 août 1651, dans l'église réformée du Mas-d'Azil ;

5°. Jeanne de Castet.

V. Jean DE CASTET, seigneur de Méras, fut cornette dans la compagnie du seigneur de Lérans, comme le prouve le certificat de ses services du 25 novembre 1641. Il fit son testament devant Dupias, notaire de la ville des Bordes, le 10 septembre 1654, et avait épousé au même lieu, par contrat passé devant le notaire Bernard, Susanne DE LÉRAN, fille de messire Dodon de Levis-Lérans, gouverneur du pays de Foix. Leurs enfants furent :

DE LEVIS LÉRAN :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'or, à trois  
chevrons de sable,  
qui est de Levis ;  
aux 2 et 3 d'or,  
à trois pals de  
gueules, qui est  
de Foix.

1°. Jean-Paul de Castet, seigneur de Méras, qui épousa, par contrat du 11 juin 1666, passé devant la Tapie, notaire au



Carla en Foix, Isabeau de *Comminges-Sieuras*, fille de Nicolas de Comminges, chevalier, seigneur de Sieuras, et de Marie-Claire de la Roque. Jean-Paul a eu pour fils : — Jean de Castet, seigneur de Méras, marié, par contrat passé devant Guerre, notaire, le 10 juillet 1735, avec Jeanne-Marie de *Thomas*. Il fit faire un inventaire devant Duthil, notaire au Carla, en Foix, le 6 avril 1746, en présence de messire Jacques-Roger, comte de Comminges, marquis de Lastronques, Michel de Mons, prêtre, Louis de la Passe, ancien officier des mousquetaires du Roi, Jean-François de Caseneuve, Louis de Bruyères et N. . . . de Baud, seigneur du Fossat. Il fut père de : — Jean-Pierre de Castet-Méras, décédé en 1805, laissant de son mariage avec Catherine-Cécile d'*Arnal du Clos de Bonneville*, (nièce du célèbre abbé Raynal, ) un fils : — Jean-Louis-Marie-Antoine de Castet, né à Lézat, en Foix, en 1768. Il rejoignit les princes français à Coblenz en 1791, fit sous leurs ordres la campagne de 1792, dans le corps des chevaliers de l'institution de Saint-Louis, et rejoignit ensuite les corps émigrés au service d'Espagne. Il a épousé, en 1810, Françoise-Félicité *Régis-Dijols*, dont il a eu des enfants.

2°. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;

3°. Susanne de Castet, mariée à noble N. . . . de *Fauré-Massabrac*, seigneur de Niac.

VI. Pierre DE CASTET, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de la Boulbène, épousa, par contrat passé devant Duthil, notaire au Carla en Foix, le 4 janvier 1641, Catherine DE CAZALS, laquelle fut assistée par Jean de Cazals, son oncle paternel, et par noble Nicolas de Comminges, seigneur de Sieuras, son oncle maternel. Du côté de Pierre de Castet, assistèrent nobles Jean de Castet, seigneur de Méras, son père, et Pierre de Castet, seigneur de Miramont, son oncle. Il fut père de :

DE CAZALS :

- 1°. Jean de Castet, cornette de cavalerie, qui épousa par contrat du 21 février 1686, passé devant Guerre, notaire royal du Carla, noble Gérarde-Catherine de *Roquefort*, seigneuresse du Fossat en Foix, de laquelle il n'a laissé qu'une fille, Marie-Anne de *Castet*, mariée, avec dispense de la cour de Rome de 1713, et par contrat de 1714, avec noble Louis de *Baud*, sieur du Castelet, fils de noble Jean de Baud, et de Madelaine de *Roquefort* ;
- 2°. Pierre, 2<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 3°. Jean-Paul de Castet, capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Consarbruck, près Trèves, sous le maréchal de Créquy, le 11 août 1675 ;
- 4°. Nicolas de Castet, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, tué au siège de Maëstricht, en 1676.
- 5°. Jacques de Castet, passé au service d'Autriche, où il servit avec distinction sous le prince Eugène de Savoie. (Voyez les *Mémoires écrits par lui-même.*)

VII. Pierre DE CASTET, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de la Boulbène et de Saint-Genès, fut assigné avec ses frères, pour présenter ses titres de noblesse; et leur validité fut reconnue par jugement de M. le Pelletier de la Houssaie, intendant de Montauban, du 12 juillet 1698. Il servait, dès l'an 1676, comme lieutenant dans la compagnie de Clermont, régiment de Dalmain cavalerie, au siège de Maestricht, où il fut blessé. Il passa ensuite à la tête d'un régiment actif de milices de son pays, qui servit avec distinction dans les guerres de la succession d'Espagne, sous les ordres du maréchal de Noailles. M. le duc de Gesvres, dans sa lettre du 25 juillet 1691, le qualifie de cousin, et de commandant des troupes en Languedoc. Ce seigneur avait fait abjuration, entre les mains de l'évêque de Rieux, de la religion prétendue réformée, et avait épousé, par contrat du 6 février 1685, passé devant Labernardie, notaire à Rieux, Françoise DE GAVARRET (1), fille de feu noble Simon de Gavarret, seigneur de Clarette, et de Catherine de Vigier. Pierre de Castet fut assisté à son contrat de mariage, par noble Jean de Fauré-Massabrac, seigneur de Niac, son cousin-germain; et Françoise de Gavarret, par noble Jean-Jacques de Gavarret, son oncle. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, a eu pour fils Pierre-Louis, qui suit.

DE GAVARRET :  
d'argent, à trois  
lions de sable,  
lampasses et ar-  
mes de gueules,  
les 2 en chef af-  
frontés.

VIII. Pierre-Louis DE CASTET, seigneur de la Boulbène, fut nommé lieutenant de la compagnie de Mouchy, dans le régiment de cavalerie de Vaudémont, le 22 novembre 1721. Il épousa, par contrat du 24 octobre 1724, passé dans le château seigneurial de Lastronques, près Lézat, en Foix, devant Barthe notaire, Marie-Apollonie DE GAVARRET, fille de feu noble Jean-Roger de Gavarret (1), seigneur de Cambou, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières en Lauragais, et de demoiselle Françoise de Trébos. A ce contrat assistèrent pour Pierre-Louis de Castet, noble Pierre de

DE GAVARRET :  
d'argent, à trois  
lions de sable,  
lampassés et ar-  
més de gueules,  
les 2 en chef af-  
frontés.

(1) Voyez la généalogie de la maison DE GAVARRET, dans ce même volume.

Castet la Boulbène son père, et Jean-Jacques de Gavarret son oncle maternel; et pour la future épouse, messire Roger de Comminges, seigneur de Lastronques, et son épouse Jeanne-Honorée de Canals, Gilles-François de Gavarret, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières; Jean-François de Gavarret, chevalier de Cambou, frères de Marie-Apollonie, et noble Arnaud de Durand, sieur de Nougarède son oncle. De ce mariage sont issus :

- 1°. Joseph-Amable, dont l'article suit :
- 2°. Pierre-Louis, chevalier de Castet, brigadier des gardes-du-corps du Roi, compagnie écossaise, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort en émigration, en 1795. Il avait épousé, en 1784, Marie-Pétronille de Caseneuve (1), dont il n'a laissé qu'une fille, Adèle de Castet.
- 3°. Honorée de Castet, morte à Rieux, sans avoir contracté d'alliance.
- 4°. Marie-Jeanne de Castet, mariée, en 1768, à M. Bertrand Augères, conseiller du Roi, et sou juge à la judicature royale de la ville de Rieux.

IX. Joseph-Amable DE CASTET, sieur de la Boulbène, page du roi Louis XV, suivit ce prince en cette qualité, dans les campagnes de Flandre; et assista aux batailles de Roucoux et de Laufelt. Sa Majesté, en considération de sa bonne conduite dans ces deux batailles, lui fit délivrer une épée, par le sieur Antoine, son porteur-arquebuse. Joseph-Amable de Castet passa capitaine de cavalerie dans le régiment du Blaisel, par brevet du 1<sup>er</sup> juin 1753, et mourut le 29 mai 1789. Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1768, passé devant Cabissol, notaire à Toulouse, Marie DE LÉZAT-BRUGNAC-MARQUEFAVE (2), fille de noble Jean de Lézat-Brugnac,

DE LÉZAT :  
d'argent, au chevron de sable,  
accompagné de 3  
molettes d'or peron  
du même.

(1) D'une noble et ancienne famille du pays de Foix, originaire d'Espagne, et dont était Jean de Caseneuve, nommé évêque d'Elne, par le pape Martin V, le 10 septembre 1425, et depuis créé cardinal par le même pape.

## (2) FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE LEZAT.

Le nom de cette famille est très-anciennement connu dans le Languedoc. On voit un Tolosain de Lézat, sous-

baron de Marquefave, et de Françoise de Rachtin. De ce mariage sont issus :

- 1°. Jacques-Rose-Honoré, dont l'article viendra ;
- 2°. Pierre-Louis, chevalier de Castet, émigré en 1791. Il fit la

crire, le 14 juin 1204, le traité de paix conclu au camp des Toulousains, devant le château d'Auvillars, entre les capitouls, ses collègues, qui assiégeaient ce château, et Veziar, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et un Arnaud Pons de Lézat, capitoul en 1220, avec Bernard de Varagnes, et plusieurs des principaux du pays. (*Annales de Toulouse*, par de Rozoi, *notes historiques*, tome IV. pag. 48. 52. )

I. Noble Vidal DE LÉZAT, seigneur de Brugnac et de Marquefave, fit son testament au château de Brugnac, devant Lebret, notaire, le 19 novembre 1545. Il y nomme

DE BAILLY :  
Sebuine DE BAILLY, sa femme, Jean de Lézat, son fils. Marguerite de Canals, sa mère, Raimond de Lézat, son frère, Jeanne de Lézat, sa sœur, et Jean de Lézat, son neveu, fils de noble Roger de Lézat, habitant de Rieux.

DES GUILLOTS :  
parti, au 1 de gueules, à une demi-fleur de lys d'or, aux 2 d'azur, à une étoile d'argent :

II. Noble Jean DE LÉZAT, I<sup>er</sup> du nom, seigneur de Brugnac et de Marquefave, épousa, par contrat du 12 mars 1573. Iphigénie DES GUILLOTS DE LA BOUBIASSE, laquelle le rendit père de trois fils :

- 1°. Jean, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Marc-Antoine, auteur de la *seconde branche*, rapporté ci-après ;
- 3°. Pierre de Lézat, vivant en 1601.

III. Noble Jean DE LÉZAT, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave, épousa, par contrat passé au château de Larroquan, au diocèse de Lombes, devant Castiès, notaire, le 29 janvier 1595, Françoise DE LARROQUAN, fille de noble Bertrand de Larroquan, seigneur de la Graulet. A ce contrat assistèrent messires Rigoris de Léaumont, seigneur de Puygaillard, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, Blaise de la Roche, seigneur de Fontenilles, chevalier du même ordre, Jacques du Cos, seigneur de la Hitte, aussi chevalier de l'ordre du Roi, nobles Fabien de Serres, Gé-

DE LARROQUAN :  
de gueules, au roc d'argent, au chef du même, chargé de 3 orles de gueules.

campagne de 1792 à l'armée royale du centre, sous les ordres des princes, frères de Louis XVI, dans le corps des chevaliers de l'institution de Saint-Louis, commandé par le comte de Vergennes, et fut tué en Hollande en 1795, servant comme chasseur noble dans la légion de la Châtre.

- 3°. Jean-Théodore de Castet sieur de Ferrery, qui fit également la campagne de 1792, à l'armée royale du centre, dans le

rard de Pins, etc. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

IV. Noble Alexandre DE LÉZAT, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave, marié, le 9 novembre 1632, avec Anne DE LAMY, fille de noble Charles de Lamy, seigneur de Puylauron, et de Madelaine de Noé. De ce mariage sont issus :

DE LAMY :

- 1°. Bernard, dont l'article suit ;
- 2°. Marie de Lezat, mariée, par contrat du 29 janvier 1663, passé devant Dupau, notaire à Carbonne, avec noble Antoine de Roquette de Buisson, seigneur de Magrens, de Baranher, de Gabarel et de Bouzanat, en présence de messire Pierre de Canals, seigneur de Lastronques, vicomte de Moulis, baron de Montfaucon, etc., Michel de Noé, seigneur de Peyrilles, François du Bourg, seigneur de la Loubère, François de Tournemire, seigneur de Rachat, Jean de Lamy, seigneur de Puylauron, Jean de Lézat, seigneur de la Prade, Blaise de Vise, seigneur de Couladère, Sabirel de Madroso, seigneur de Layan, etc. etc.

V. Noble Bernard DE LÉZAT, baron de Marquefave, seigneur de Brugnac, de Saint-Hippolyte, etc., n'a laissé du mariage qu'il avait contracté, le 29 juin 1678, avec Françoise DE VILLEMUR, fille de noble Georges de Villemur, seigneur de Montbert et du Ga, et de Catherine d'Avessens, que des filles, dont l'aînée a porté par mariage les biens de cette branche dans celle dont nous allons parler.

DE VILLEMUR :  
de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

#### SECONDE BRANCHE.

III. Noble Marc-Antoine DE LÉZAT, seigneur de la Prade, second fils de noble Jean de Lézat, seigneur de Brugnac et de Marquefave, et d'Iphigénie des Guillots de la Bourriasse, fut commandant d'une compagnie de carabins au Pays Messin. Il épousa, 1° par acte du 6 mars 1628, Françoise DE CRANS, veuve de feu honoré seigneur Jacques

DE CRANS :

corps de la coalition des gentilshommes du Languedoc, commandé par le comte de Toulouse-Lautrec, et qui mourut à Chelsea, près Londres, en 1794, des blessures qu'il avait reçues à la défense de Nieuport dans la West-Flandre.

4°. Joseph-Michel-Anne de Castet, sieur de Bordéria, mort à Ox, commune de Muret, en 1806.

d'Ustou, sieur de Marsoulies, de laquelle il n'eut point d'enfants; 2° par acte du 8 juin 1637, passé devant Bordes, notaire de Saint-Lizier, au château de Vareilhès, diocèse de Couserans, Anne DE CASTET, fille de noble Gaspard de Castet, seigneur de Vareilhès, et de Jeanne du Pac, en présence de nobles N.... de Lort, seigneur du Pesqué; et N.... du Pac : Marc-Antoine, fit son testament le 26 avril 1650, par devant Dupau, notaire à Carbonne, il y nomme Anne de Castet, sa femme, et les neuf enfants qu'il avait eus d'elle, savoir :

DE CASTET :  
de gueules, au  
château à 3 tours  
d'argent, celle du  
milieu supérieure,  
ouvert, ajou-  
ré, et maçonné  
de sable; au chef  
d'or, chargé de 3  
corneilles affrou-  
tées de sable.  
becquées et  
membraées de  
gueules.

1°. Jean de Lézat, seigneur de la Prade, co-seigneur de Marqufave, marié à Jeanne d'Escaillas, de laquelle il eut :

Jacques de Lézat, co-seigneur de Marqufave, marié à  
*Jeanne de Barrau*, qui le rendit père de :

Jean-Paul de Lézat, co-seigneur de Marqufave, capi-  
taine de cavalerie, marié à *Thérèse de Boudinelle*, en  
Flandre, de laquelle il eut :

Jean-Joseph de Lézat, mort sans alliance, au com-  
mencement de la révolution.

2°. Jacques, dont l'article suit;

3°. Jeanne-Marie de Lézat;

4°. Isabelle de Lézat;

5°. Madelaine de Lézat;

6°. Anne de Lézat;

7°. Thérèse de Lézat;

8°. Marguerite de Lézat;

9°. Jeanne de Lézat.

IV. Noble Jacques DE LÉZAT, seigneur de Brugnac et de Saint-Hippolyte, baron de Marqufave, capitaine au régiment de la Couronne, infanterie, épousa Constance DE LÉZAT, fille et héritière de noble Bernard de Lézat, et de Françoise de Villemur. Jacques de Lézat fit son testament le 12 septembre 1721, par devant Picolle, notaire de Carbonne; il y nomme Constance de Lézat, et les trois enfants qu'il eut d'elle, savoir :

DE LÉZAT :  
d'argent, au che-  
vron de sable,  
accompagné de  
5 molettes d'é-  
péron du même.

1°. Michel de Lézat, seigneur de Brugnac, et de Saint-Hippo-  
lyte, baron de Marqufave, marié avec Jeanne-Françoise de

X. Jacques-Rose-Honoré DE CASTET-LA-BOULBÈNE, chevalier, né à Rieux (évêché, Haut-Languedoc), le 29 décembre 1768, aujourd'hui lieutenant de Roi, commandant la place de Fort-les-Bains, Pyrénées-Orientales, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, fut élevé à l'école royale militaire de Sorèze, et suivit dans la révolution les princes français, frères de Louis XVI, qu'il rejoignit à Coblenz en 1791 (1). Il fit, sous leurs ordres,

*Barrau.* Il ne laissa que des filles, dont l'une prit alliance avec noble N. de Médrane, et a porté dans cette famille le château de Brugnac; une autre fut religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Toulouse; et les deux autres entrèrent au couvent de Longages, de l'ordre de Fontevault;

- 2°. Jean, II° du nom, dont l'article suit :  
3°. Marie de Lézat.

V. Noble Jean DE LÉZAT DE BRUGNAC, II° du nom, baron de Marquessave, épousa, le 27 août 1728, Françoise DE RACHETIN. De ce mariage vinrent;

DE RACHETIN  
d'azur, au lion  
d'or, à dextre  
d'une étoile d'ar-  
gent.

- 1°. Michel de Lézat, baron de Marquessave, page de Louis XV, officier au régiment de Tataru, marié, le 20 juin 1783, à N. Caubet de Lilliac, dont il a eu :

A. Théodore de Lézat, seul mâle, représentant aujourd'hui la maison de Lézat;

B. Julie-Agathe de Lézat, mariée, par contrat du 25 juin 1811, passé par Abolin, notaire à Noé, à noble Jean-François-Casimir de Méritens, fils de noble N. de Méritens, et de N. d'Ustou-Cazavil;

- 2°. Jeanne-Françoise de Lézat, mariée à noble Joseph de Dezes, seigneur de Rieudesquis;

3°. Marie de Lézat, mariée, par contrat du 15 mars 1768, passé par Cabissol, notaire de Toulouse, à noble Joseph-Amable de Castet-la-Boulbène.

(1) Voici la lettre que lui adressèrent à Mayence MM. les commissaires de la noblesse de Languedoc, émigrée en Allemagne; elle est datée de Lorck, sur le Rhin, vis-à-vis Baukarrat, le 7 juillet 1792.

« Monsieur, la noblesse de Languedoc, qui vient de se réunir sous les ordres de M. le maréchal de Castries, jalouse de soutenir la gloire d'une province distinguée depuis tant de siècles par son zèle et sa fidélité pour ses rois, se flatte que vous ferez un plaisir de venir augmenter le nombre des gentilshommes de cette

la campagne de 1792 à l'armée royale du centre, dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps, et servit ensuite successivement pendant huit campagnes, dans la légion de la Châtre, où servaient aussi deux de ses frères, dans les houlans de Charmilly, les hussards de Montalembert, et les chasseurs de la Reine, depuis le simple rang de volontaire-noble, jusqu'au grade de lieutenant-colonel, qui lui fut conféré à Saint-Domingue le 12 septembre 1797, comme récompense militaire. Il joignit en 1802, à Saint-Domingue, l'armée française, qui venait y rétablir l'ordre et la propriété, et contribua à ses opérations. Il remplit une grande partie des missions les plus importantes du gouvernement glorieux du général Ferrand, commandant-en-chef établi à Santo-Domingo; soit à la Havane auprès du gouvernement espagnol de l'île de Cuba, où il fut envoyé en 1804, en qualité de commissaire-extraordinaire avec M. Minuty, grand-juge de Saint-Domingue, et en 1806, pour y recevoir des caisses du roi d'Espagne, onze cent mille francs pour les besoins de l'armée; soit aux États-Unis d'Amérique; soit en France auprès du ministre de la marine. Il assista, en 1805, à la défense mémorable de la place de Santo-Domingo, où 800 hommes de troupes de ligne, aidés de quelque milice, combattirent victorieusement pendant vingt-huit jours autour de leurs remparts, et contraignirent à la fuite une horde opiniâtre de 25 mille insurgés sous les ordres du nègre Dessalines. Il fut nommé, en 1807, au commandement important de la presqu'île et baie de Samana, avec mission d'y préparer l'établissement maritime et militaire que le général Ferrand y méditait pour y concentrer et développer de là ses opérations sur toute l'île de Saint-Domingue et le golfe du Mexique. Il

---

• province, réunis au cantonnement de Lorek, et prendre dans une des compagnies d'infanterie ou de cavalerie, le rang qui vous y est assigné par le règlement des princes. •

*Signé :* le maréchal de Castries; le comte de Toulouse-Lautrec; le marquis du Lac; le marquis de Panat; le marquis de la Jonquière.  
A. M. de Castet-la-Boulbène.



fit depuis les campagnes d'Espagne, de Portugal, de Russie, de Silésie et d'Italie. Il se distingua à la prise de Smolensk et à la bataille de la Moskowa où il fut grièvement blessé. Il remplit, en 1813 et 1814, les fonctions de chef-d'état-major d'une des divisions de l'armée d'Italie jusqu'au moment de la restauration; et ensuite il a exercé, jusqu'en 1818, celle de sous-chef d'état-major de la dixième division militaire à Toulouse. Il a épousé au Port-au-Prince, île Saint-Domingue, par contrat du 7 décembre 1797, passé par Bernanosse et Allote, notaires, demoiselle Bonne-Renée-Madelaine-Louise LE MEILLEUR, fille de feu messire Jacques-Vincent le Meilleur (1), propriétaire dans la paroisse de la Croix-des-Bouquets, capitaine des milices, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Marthe-Louise O Gorman, d'une très-ancienne maison d'Irlande, sœur du comte Arnold-Victoire-Martin O Gorman, colonel d'infanterie, député de Saint-Domingue aux États-Généraux de 1789, et qui avant la révolution avait fait ses preuves pour les honneurs de la cour. A ce contrat assistèrent, pour M. de Castet-la-Boulbène, le vicomte de la Jonquière-Taffanel, major de vaisseau, et M. de Conégliano, conseiller au conseil supérieur du Port-au-Prince; et du côté de mademoiselle le Meilleur, messire François-Charles-Laurent-Nicolas le Meilleur, ancien capitaine des milices, son oncle et tuteur; le comte O Gorman, ci-dessus nommé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant pour le Roi de la Croix-des-Bouquets, son oncle maternel; dame Marie-Madelaine le Meilleur, épouse de messire N.... de Mun, sa tante paternelle; demoiselle Marthe-Joséphine-Ursule-Victoire le Meilleur, sa sœur aînée, messire Julien-

LE MEILLEUR :  
d'argent, à la  
fascé d'azur,  
chargée de 3 lo-  
sanges d'or, et  
accompagnée de 3  
maillets de gueu-  
les.

---

(1) D'une famille qui, selon du Chesne, a donné un cardinal camerlingue de l'Eglise romaine, en 1184, et dont était Olivier le Meilleur, l'un de ceux qui firent hommage au vicomte de Rohan, à Pontivy, le 17 juillet 1596, et Jean le Meilleur, porté sur le rôle de la noblesse de l'évêché de Vannes, commandée par M. d'Aradon, pour aller défendre Belle-Ile-en-Mer, suivant la convocation qui en fut faite pour le 21 juin 1553.

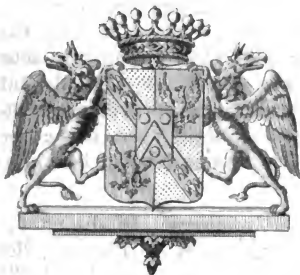
Joseph de Pestre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel, commandant pour le Roi la place du Port-au-Prince, son cousin germain; dame Juliette de Pestre, née de Mun, sa cousine-germaine; Fr. G. Lecun, préfet-apostolique, etc. De ce mariage sont issus :

- 1°. Pierre-François-Armand de Castet-la-Boulbène, ex-élève des écoles militaires de la Flèche, et de Saint-Cyr, né au Port-au-Prince, île Saint-Domingue, le 29 juin 1799;
- 2°. Jacques-Joseph-Alfred de Castet-la-Boulbène, né à la Havane, île de Cuba, le 17 février 1804, ex-élève du Lycée-Royal de Versailles et de l'école royale-militaire de Saint-Cyr, sous-lieutenant au soixante-et-unième régiment d'infanterie de ligne;
- 3°. Pierre de Castet-la-Boulbène, né à Paris le 17 octobre 1806, ex-élève de l'école royale et militaire de Saint-Cyr;
- 4°. François-Marie-Tancrede de Castet-la-Boulbène, né à Toulouse le 27 août 1815, élève au collège royal de Toulouse;
- 5°. Ursule-Céleste de Castet-la-Boulbène, née au Port-au-Prince, île Saint-Domingue, le 22 octobre 1801, mariée, par acte du 5 janvier 1825, passé par Duclos, notaire royal à Muret, Haute-Garonne, à noble Jean-Baptiste-Marie de Fauré-Massabrac, fils de noble Jean-Pierre de Fauré-Massabrac, et de Jeanne-Marie-Antoinette de la Tour-de-Lorde.
- 6°. Marie-Théodore-Ursule-Aminthe de Castet-la-Boulbène, née sur le domaine d'Ox, commune de Muret, Haute-Garonne, le 4 novembre 1822.



## DE CUISSOTTE DE GIZAUCOURT,

*Seigneurs DE GIZAUCOURT, DE BIERGES, DE LA CHAPELLE, DE SAINT-MARD-SUR-AUVE, D'AUVE, DE VOUZY, DE MONTHELON, DE CHAINTRIX, DE BELLAY, DE BAYARNE, DE SOULANGES, etc., vicomtes DE PLIVÔT, comtes DE GIZAUCOURT, en Champagne.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur, chargée de 5 alérions d'argent, qui est DE NAVE; aux 2 et 3 de gueules, à l'aigle d'or, qui est de LE FOLMARIE; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de 5 besants du même, qui est DE CUISSOTTE. Couronne de comte. Supports : deux griffons.*

LA famille qui fait le sujet de cet article est une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Champagne. Sa noblesse de race, reconnue par sentence de la prévôté de Château-Thierry, du 23 mai 1447, et par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du mois de décembre 1667, est constatée par les titres, avec filiation suivie, depuis Robert, qui suit.

I. Robert CUISSOTTE, écuyer, vivait vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il avait pour mère, ou pour aïeule, une demoiselle Balossier, fille de messire Pierre Balossier, chevalier, seigneur de Dormans. Du mariage que Robert CuiSSotte contracta, vers l'an 1400, avec

**LA PITANCIER :** Simonne LE PITANCIER, est issu Jean, dont l'article suit.

II. Jean CUISSOTTE, écuyer, seigneur de Gizaucourt, obtint, le 23 mai 1447, du prévôt du Château-Thierry, contre le procureur du Roi au bailliage du même lieu, une sentence, portant qu'il était issu de noble race, et descendu de messire Pierre Balossier, chevalier, seigneur de Dormans, et comme tel, qu'il était exempt des droits que S. M. levait sur les habitants et bourgeois roturiers. Jean Cuissotte vivait encore le 25 juin 1484, date de l'acte d'une vente consentie à son profit, et passé devant Megicier et Dronnaires, notaires, en la prévôté de Sainte-Menehould. Il avait épousé Jeanne DE NAVE, d'une ancienne famille noble, originaire du Cambrésis, et il en eut Nicolas I<sup>er</sup>, qui suit.

**DU NAVE :**  
d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 alérions d'argent.

III. Nicolas CUISSOTTE, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Gizaucourt et de Bierges, licencié en lois et en décrets, lieutenant-général au bailliage de Vitry, assista, le 6 mai 1485 (1), au contrat de mariage de René d'Anglure, chevalier, vicomte de Blagny, conseiller et chambellan du Roi, avec Catherine de Bouzey, fille de nobles personnes Jean de Bouzey, seigneur de Saint-Germain, et de Marguerite de Briens, dame de Givry. Nicolas I<sup>er</sup>, vivait encore le 5 mai 1492. Il avait épousé, vers l'an 1470, Marguerite NOIZET, dame de Bellay, fille de Jean Noizet, seigneur de Saint-Quentin et de Bellay, et de Claude de Marisy. Restée veuve de Nicolas Cuissotte, Marguerite Noizet devint la seconde femme, vers l'an 1505, de Guillaume Godet, écuyer, seigneur de Moivre, de Saint-Hilaire et d'Escury, auquel elle survécut, comme on le voit par une transaction du 7 août 1515 (2). Elle avait eu de son premier mari :

**NOIZET :**  
d'argent, à la croix de gueules, chargée d'une épée du champ, garnie d'or, et cantonnée de quatre coquerelets de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

(1) Inventaire des titres de la maison de Savigny d'Anglure, produits devant M. de Gaumartin, intendant en Champagne, au mois de décembre 1670.

(2) Production faite devant le même intendant, au mois de septembre 1670, par MM. de Godet de Soudé.

- 1°. Nicolas II°, dont l'article suit ;
- 2°. Charles Cuiusotte, seigneur de Bierges, archidiacre et cha-noine de Chaalons ;
- 3°. Jacquette Cuiusotte, mariée, vers l'année 1490, avec Pierre III de Thuisy, son cousin, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Condé, de Bisseul, de Plivôt, etc., sénéchal héréditaire de Reims. Elle fut sa première femme, et vivait avec lui en 1495. Il était fils de Milet, seigneur de Thuisy, des Maisneux et de Soudé, sénéchal héréditaire de Reims, et de Marie de Roque, dame de Brouillet (1) ;
- 4°. Anne Cuiusotte, mariée, vers 1492, avec Quentin le Folmaré, vidame de Chaalons. (2).

IV. Nicolas CUISSOTTE, II° du nom, écuyer, sei-gneur de Gizaucourt, de Bierges, de Bellay, de Vouzy, de la Chapelle, de Saint-Mard-sur-Auve, et d'Auve, émancipé par acte du 3 mai 1492, transigea, le 7 août 1515, avec Marguerite Noizet, sa mère, alors veuve, en secondes noces, de Guillaume Godet, Jean Godet, époux de Marguerite de Paris, et Jeanne Godet, femme de Pierre le Boucherat, touchant leurs droits respectifs en la succession du même Guillaume Godet. Nicolas Cuiusotte avait épousé Marie GODET, fille de Guillaume Godet, écuyer, seigneur de Moivre et de Saint-Hilaire, et de Huguette le Folmaré, dame d'Escury, sa première femme. Marie Godet était re-mariée avec noble homme Jean de Roussy, écuyer, sieur de Voilmont, lorsque, par acte du 16 janvier 1527, passé devant les notaires en la prévôté de Sainte-Menehould, elle transigea avec ce même Jean de Roussy, son second mari. Elle avait alors l'administration et garde noble des enfants de son premier lit, nommés :

GODET  
d'azur, au cle-  
von d'argent,  
accompagné de 3  
potons de plu  
d'or.

- 1°. Claude, dont l'article suit ;
- 2°. Nicolas Cuiusotte, écuyer, seigneur de Bellay et de la Tour, qui comparut, en cette dernière qualité, à l'assemblée du bail-liage de Vitry, le 6 septembre 1541 ;
- 3°. Warin Cuiusotte, qui concourut avec Claude, son frère aîné, à un hommage rendu par eux devant le lieutenant particulier au siège de Sainte-Menehould, le 12 décembre 1558, pour le fief des Dagars, à eux échu par le décès de leur père ;

(1) *Histoire des Pairs de France, des Grands Dignitaires du royau-me*, etc., par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, tom. I, généalogie de la maison DE GOUJON DE THUISY, pag. 8, 11 et 16.

(2) Titres de la Maison de Cauchon, produits devant M. de Cau-martin, en décembre 1670.

- 4°. Anne Cuissotte, mariée avec Warin de Chamissot, écuyer, seigneur d'Audevannes et de Villosne, commandant pour le Roi (en 1534), une compagnie de 200 hommes de pied, formant la garnison de la forteresse de Montfaucon, fils d'Alexis de Chamissot, seigneur des mêmes terres, écuyer d'écurie du bon roi René, duc de Lorraine, et de Lucie de Monthois. Anne Cuissotte était veuve, et avait la garde noble de Prudent de Chamissot, son fils, lors d'un dénombrement qu'elle fournit au duc de Lorraine le 28 avril 1574 (1);
- 5°. Marguerite Cuissotte, dame de la Chapelle, en partie, mariée, par contrat du 6 février 1537 (2), passé devant Lorin et Champagne, notaires à Chaalons, avec Thierry de l'Hôpital, écuyer, seigneur du Castel, de Plivôt, des Loges, de Vraux, etc., capitaine et commandant pour le Roi de la ville de Chaalons, fils de Jean de l'Hôpital, écuyer, seigneur des mêmes lieux, de la Roche et de Vicil-Arcy, et de Jeanne de Thuisy.

V. Claude CUISSOTTE, écuyer, seigneur de Gizaucourt, de la Chapelle, de Saint-Mard-sur-Auve, d'Auve, de Bierges, de Vouzy, de Cresles, de Bellay, etc., partagea les successions paternelle et maternelle, avec son frère Nicolas et ses deux sœurs, par acte passé devant Vasse et Rambourgt, notaires, le 2 mai 1541. Ces deux mêmes frères, par acte du 19 juillet 1545, passé devant Geoffroy et Pasquet, notaires royaux à Chaalons, partagèrent la succession de leur oncle, Charles Cuissotte, seigneur de Bierges, archidiacre de l'église de cette ville. Claude Cuissotte fut élu, par l'assemblée de la noblesse de ce bailliage aux états-généraux du royaume, en 1560. Il avait épousé, 1°. Jeanne DE GOUJON DE THUISY, fille de Nicolas Goujon, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Thuisy, de Thou-sur-Marne, de Bouy, d'Athis et de Bussy, sénéchal héréditaire de Reims, et de Jeanne, dame de Thuisy, sa quatrième femme, fille de Pierre III, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Plivôt, de Bisseul, etc.; sénéchal héréditaire de Reims, et de Jacqueline Cuissotte, tante du même Claude. Celui-ci épousa, 2°. Claude

DE GOUJON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges du même, qui est de Goujon; aux 2 et 3 de gueules, au sautoir écartelé d'or, cantonné de 4 fleurs-de-lys d'argent, qui est de Thuisy.

(1) Production faite par MM. de Chamissot, au mois d'octobre 1670.

(2) Produit par la maison de l'Hôpital, devant l'intendant de Champagne, en juin 1668.

LE FOLMARIÉ, dame de Bayarne et de Soulanges. De ce dernier mariage sont issus :

LE FOLMARIÉ :  
de gueules, à l'ai-  
gle d'or.

- 1°. Claude de Cuissotte, écuyer, seigneur de Gizaucourt, qui, par acte du 5 février 1603, passé devant les notaires de Chaalons et homologué au parlement de Paris, partagea avec Nicolas de Cuissotte, son frère, et les enfants mineurs de Jacquette de Cuissotte, leur sœur, les biens délaissés par Claude Cuissotte de Gizaucourt et Claude le Folmarié, leurs père et mère. Il mourut sans postérité ;
- 2°. Nicolas III<sup>e</sup>, qui a continué la descendance ;
- 3°. Jacquette de Cuissotte, femme de Pierre *Braux*, IV<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Florent, de Maisons, de Méry-sur-Seine, de Possesse et de la Queue, en Brie, conseiller du Roi, premier président au bureau des finances en Champagne, fils de Pierre Braux, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Florent et du Boschet, et de Colette des Forges, dame de Méry (1) ;
- 4°. Perrette de Cuissotte, première femme de Jean de *Morillon*, chevalier, seigneur de Marne et de Reims-la-Brûlée, mort conseiller d'état en 1636, fils de Jacques de Morillon, seigneur de Marne, lieutenant-général au bailliage de Chaalons, et de Perrette d'Aoust (2) ;
- 5°. Agnès de Cuissotte, femme de Jean *Mauclerc*, contrôleur provincial d'artillerie en Champagne.

VI. Nicolas DE CUISSOTTE, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, vicomte de Plivôt, seigneur de Gizaucourt, de Bierges, de Vouzy, de Chaintrix, de Balossière, de Cresles, de la Chapelle, de Saint-Mard-sur-Auve, d'Auve, de Bayarne, de Soulanges et de Monthelon, reçut du roi Henri III, le 23 janvier 1589, une commission pour lever une compagnie de cent hommes de guerre. Henri IV le confirma dans ce commandement, par brevet du 17 août de la même année. Ce prince, dans une lettre de cachet, du 7 septembre suivant, dans laquelle il témoigne au seigneur de Gizaucourt sa reconnaissance des signalés services qu'il avait rendus, l'invite à se rallier à lui, avec ses armes et chevaux, pour s'opposer aux forces du duc de Lorraine. Nicolas de Cuissotte leva une compagnie de cinquante arquebusiers à cheval, par commission du seigneur de Dinte-

(1) Titres de la maison de Braux, produits au mois de décembre 1667.

(2) Production faite devant l'intendant de Champagne, par MM. de Morillon, au mois de novembre 1670.

ville, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, du 16 janvier 1598. Enfin, le 4 septembre 1614, le seigneur de Gizaucourt fut député aux états-généraux du royaume, par la noblesse du comté de Vertus. Il avait épousé, 1°. par contrat passé devant Allart, notaire à Chaalons, le 3 mars 1593, Jacqueline GODET, dame de Saint-Hilaire, fille unique de Claude Godet, seigneur de Saint-Hilaire, capitaine d'une compagnie d'infanterie, entretenue pour le service du Roi dans la ville de Chaalons, et de Perrette de Morillon; 2°. par contrat passé devant Roget et le Blef, notaires royaux à Chaalons, le 7 octobre 1597, Marie LALLEMANT DE SOISY, dame de Turbanne et de Monthelon, fille de Hugues Lallemant, écuyer, seigneur de Soisy-aux-Bois et de Monthelon, conseiller du Roi, trésorier-général de France en Champagne, et d'Hélène Brachet de Pormorant, et sœur puînée d'Antoinette Lallemant, femme de Bernard de Cardonne, baron d'Anglure (1). De ce dernier mariage sont provenus :

GODET :  
d'azur, au che-  
vion d'argent,  
accompagné de 3  
pommes de pin  
d'or.

LALLEMANT :  
de sable, au che-  
vion d'or, accom-  
pagné de 3 étoil-  
les, celle en  
pointe surmontée  
d'un besant, le  
tout du même  
cuivre.

- 1°. Nicolas IV°, dont l'article suit;
- 2°. Hélène de Cuissotte de Gizaucourt, qui partagea, avec son frère et sa sœur, les successions paternelle et maternelle, par acte passé devant le bailli de Saint-Pierre-au-Mont-de-Chaalons, par l'avis de Jean Lallemant, écuyer, sieur de Lestrée, le 15 septembre 1631;
- 3°. Marie de Cuissotte de Gizaucourt, dame de Bayarne et de Soulanges, née en 1603, mariée, par contrat du 26 février 1631, passé devant Dubois et Lemaitre, notaires à Chaalons, avec Jean de Goujon de Thuisy, II° du nom, chevalier, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Prosne, etc., sénéchal héréditaire de Reims, fils de Regnaud de Goujon de Thuisy, chevalier, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Luches, etc., et de Marie de Braux, dame de la Croix-en-Champagne. Marie de Cuissotte mourut, à l'âge de 35 ans et demi le 7 janvier 1638.

VII. NICOLAS DE CUISSOTTE DE GIZAUCOURT, IV° du nom, chevalier, vicomte de Plivôt, seigneur de Gizaucourt, de Bierges, de Vouzy, de Cresles, de Chaintrix, de Balossière, de la Chapelle, de Saint-Mard-

(1) Inventaire des titres de MM. Lallemant de Lestrée, produits au mois d'octobre 1670.



sur-Auve, d'Auve, de Turbanne et de Monthelon, conseiller honoraire au grand conseil le 25 septembre 1660; puis conseiller d'état ordinaire par lettres du 14 mai 1667, prêta serment pour cette dernière charge, et prit séance au conseil d'état le 17 du même mois. Le 31 janvier 1670, Nicolas de CuiSSotte prit part, en qualité de cousin maternel, à l'acte de tutelle des enfants mineurs d'Antoine-Saladin d'Anglure du Bellay, comte d'Etoges, maréchal-de-camp, et de feu Louise de Braux, baronne d'Anglure, avec Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur-général de Picardie, Artois, Calais, Boulonnais, Hainaut, etc., César d'Estrées, évêque duc de Laon, pair de France, François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, Louis-François de Brancas, duc de Villars, pair de France, cousins paternels, etc., etc. M. de Gizaucourt mourut le 1<sup>er</sup> août de la même année 1670. L'inventaire de sa succession fut fait, le 19 du même mois, par de la Motte et Levasseur le jeune, notaires, à la requête de sa veuve, tutrice de Philbert-Nicolas, leur fils unique. Il avait épousé, par contrat passé devant du Puis et Marceau, notaires au châtelet de Paris, le 3 juin 1651, Marie DE THURIN, fille de Philbert de Thurin, chevalier, seigneur de Villeray, maître des requêtes, président au grand conseil, puis conseiller d'état, et de Catherine Picart de la Touche.

DE THURIN :  
de gueules, à 3  
étoiles d'or, ran-  
gées en chef.

VIII. Philbert-Nicolas DE CUISSOTTE, chevalier, comte de Gizaucourt (1), vicomte de Plivôt, etc., né en 1655, sous-lieutenant des gendarmes de la Reine, en 1690 (2), lieutenant pour le Roi au gouvernement de la province et frontière de Champagne, en 1693, mourut le 3 mars 1715. Il avait épousé, par contrat

(1) Il a ce titre dans un acte du 22 janvier 1691, époque depuis laquelle il est resté dans la famille.

(2) *Abrégé chronologique et historique de la Maison militaire du Roi*, par l'abbé le Pippre de Neufville, tom. II, pag. 455.

DU VAL :  
de gueules , au  
buste de licorne  
d'argent.

du 7 octobre 1681, Marie-Charlotte DU VAL DE DAMPIERRE, fille de Henri du Val, comte de Dampierre, colonel d'un régiment d'infanterie, et de Louise de Baussancourt. De ce mariage sont issus :

- 1°. Nicolas-Edouard de Cuissotte de Gizaucourt, aide-major de la 2<sup>e</sup> compagnie des mousquetaires du Roi, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 2 juillet 1736, tué à la bataille de Dettingen le 27 juin 1743. Il n'avait pas été marié ;
- 2°. Charles-François, qui a continué la descendance.

DE BEAUREPAIRE :  
d'azur, à une ba-  
gue chatoonnée  
d'or ; à la bor-  
dure dentelée du  
même.

IX. Charles-François DE CUISSOTTE, comte de Gizaucourt, chevalier, vicomte de Plivôt, fut nommé, le 3 septembre 1702, capitaine dans le régiment de Francheville, infanterie, puis lieutenant pour le Roi au gouvernement de la province et frontière de Champagne le 24 août 1717. Il est décédé dans un âge très-avancé, en son château de Gizaucourt, le 1<sup>er</sup> août 1773. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1735, Elisabeth DE BEAUREPAIRE, fille d'Edouard-Joachim de Beaurepaire, seigneur des Barres et de Champigny, et de Marie-Elisabeth de Bourges. Elle l'a rendu père de Nicolas-Edouard, qui suit.

BAILLET :  
d'argent, au loup-  
cervier au natu-  
rel ; au chef d'a-  
zur, chargé de  
deux molettes  
d'or.

X. Nicolas-Edouard DE CUISSOTTE, comte de Gizaucourt, chevalier, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la province et frontière de Champagne, est décédé, en son château de Gizaucourt le 4 décembre 1820. Il avait épousé, par contrat du 14 juin 1761, Susanne-Nicole-Charlotte-Madelaine BAILLET D'EPENCE, de laquelle sont issus :

- 1°. Nicolas-Louis de Cuissotte, comte de Gizaucourt ;
- 2°. Armand-Charles de Cuissotte, chevalier de Gizaucourt.



## DE CUSACK,

*Seigneurs* DE KILLÉEN, DE GERARDS-TOWN, DE TARAGH,  
DE TULLAHARD, DE DULEEK, DE STAFFFORDS-TOWN,  
DE CUSSING-TON, DE LISMOLEN, DE RATHGAR, DE  
RATHALDRON, DE TROUBLEY, DE BALLY-MOLGAN, etc.,  
*en Irlande et en France.*



ARMES : Parti d'or et d'azur, à la fasce de l'un à l'autre.  
Couronne de marquis. Tenants : deux hommes ma-  
rins, portant chacun un badelaire sur l'épaule. Ci-  
mier : une sirène portant d'une main un sceptre  
fleurdelysé, de l'autre une épée. Devise : EN DIEU  
EST MON ESPOIR.

LA maison DE CUSACK \*, établie au pays de Galles,  
en Irlande, depuis le commencement du 13<sup>e</sup> siècle,

---

\* Cette généalogie est extraite d'un *Mémoire historique et généalo-  
gique de l'ancienne et illustre maison de Cusack*, dressé, en 1767, par  
M. O'Gorman, sur les archives de la Tour de Londres, de la Tour  
de Bermingham à Dublin, du dépôt des rôles, du collège héraldi-

est originaire de France, et a pris son nom d'un château et d'une terre seigneuriale situés dans la province de Guienne (1). Son premier auteur connu par chartes, Geoffroi de Cusack, chevalier, passa de France en Angleterre avec le roi Jean; et pour récompense de la valeur qu'il avait déployée dans l'expédition de ce prince contre les Gallois, il en reçut plusieurs châteaux et seigneuries situés dans les provinces de Lagenie et de Conacie, et nommément les seigneuries de Killéen, dans le comté de Meath, et de Tirawly dans la Conacie, ainsi que les terres et châteaux de Gerards-Town, Clonardran, Ross, Brenans-Town, Follys-Town et Nowil, qui avaient été confisqués pour crime d'exactions, d'oppression et de tyrannie sur Gautier de Lacy, lord de Meath, et sur Hugues de Lacy, comte d'Ultonie et de Conacie, et lord justicier d'Irlande. Les descendants de Geoffroi de Cusack demeurèrent en possession de la plupart de ces terres, et d'un grand nombre d'autres qu'ils acquirent dans la suite, jusqu'à l'usurpation d'Olivier Cromwell. Alors les principaux membres de cette maison furent ou dispersés dans les pays étrangers, privés de leurs biens, ou tués en combattant pour leur Roi et leur religion. Le peu qui en échappa suivirent la destinée de leur infortuné roi Jacques II, à l'exception des branches de Rathaldron et de Rathgar, qui restèrent en possession d'une petite portion de leur patrimoine.

Les Cusack, depuis leur établissement en Irlande,

---

que, et des registres de l'état civil et ecclésiastique. (un volume grand in-folio.) Le cadre dans lequel on a été obligé de circonscire cet article n'a pas permis de citer toutes les autorités historiques qui constatent les services et la filiation de cette famille.

(1) Les château, terres et domaines de Cusack, donnés à viage, par Edouard II, en 1325, au sire de Lesparre, avec les terres de Listrac et de Montignac, puis à Humphroi, duc de Gloucester, par lettres patentes de Henri VI, datées de Westminster le 12 février 1452, furent accordés après la mort de ce prince, à Jean de Foix, comte de Candale, par lettres patentes du 3 mars 1446. On n'a pu suivre plus loin la trace des possesseurs de la terre de Cusack. (*Rôles Gascons*, à la Tour de Londres, *de annis* 11 et 12 *Henrici*, *membrana* 16; de anno 18, *membrana* 5; de anno 25, *membrana* 8.)

jusqu'à cette dernière révolution, ont souvent occupé les premières charges civiles et militaires de ce royaume. Les fonctions de sheriff et de sénéchal du comté de Meath étaient devenues comme héréditaires dans leur maison. Ils ont presque toujours été députés par ce comté et ses villes au parlement, et y ont figuré avec beaucoup de distinction.

I. Geoffroi DE CUSACK, chevalier, seigneur de Killéen, de Tirawly, etc., cadet de l'ancienne maison de Cusac (1), en Guienne, passa en Angleterre en 1210, avec le roi Jean, et s'allia avec la fille d'Adam PETIT, qui lui apporta en dot les manoirs de Clony et de Gnock, au comté de Meath. Elle le rendit père de :

PETIT :  
d'argent, au fin  
de gueules, lan-  
passé et armé  
d'azur adextré  
en chef d'un  
piçon de sable.

- 1°. Adam, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. André de Cusack, auteur de la *branche DE GERARDS-TOWN*, rapportée ci-après ;
- 3°. Nicolas de Cusack, sacré évêque de Kildare le 27 novembre 1279, mort au mois de septembre 1299. (Jac. Warreum, de *Præsulibus Hiberniæ*, pag. 585. Edit. angl., par Wilhelmum-Harris.)

II. Adam DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Killéen et de Tirawly, par le partage réglé par son père entre lui et son frère André, fut contraint, pour se maintenir dans sa terre de Tirawly contre l'invasion de Guillaume Barrett et de ses vassaux en 1281, de lever des troupes en Meath, et de marcher vers la Conacie à la rencontre de l'ennemi. Il fit périr dans un combat Guillaume Barrett et ses frères, ainsi qu'un grand nombre de ceux de leur parti, et en délivra le pays. (Jac. Warreum, de *Annalibus Hiberniæ*, p. 59.) Adam de Cusack mourut la même année, et fut inhumé

N. . . . .

(1) Il avait pour contemporain Aimeric de Cusac, lequel fut du nombre des seigneurs qui signèrent de la part du comte de la Marche, le traité conclu, en 1214, entre le roi d'Angleterre et ce comte, pour le mariage du jeune comte de la Marche avec la princesse Jeanne, fille du Roi. (*Rymer*, t. p. 64.) Dès l'an 1066, un seigneur de Cusac avait accompagné Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. (Voyez *les historiens anglais et Rapin de Thoyras*.)

dans l'église de Killéen, auprès de son fils Adam, auquel il avait survécu.

DE BERMINGHAM :  
parti d'or  
et de gueules.

III. Adam DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, héritier présomptif de Killéen, mort avant son père en 1277, avait laissé de son mariage avec N..... DE BERMINGHAM, fille du lord baron d'Athenry dans la province de Conacie, deux fils et une fille :

- |                                                             |                 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1 <sup>o</sup> . Adam de Cusack,                            | } morts jeunes. |
| 2 <sup>o</sup> . Nicolas de Cusack,                         |                 |
| 3 <sup>o</sup> . Marguerite de Cusack, dont l'article suit. |                 |

TUIE :  
écartelé d'or et  
de gueules.

IV. Marguerite DE CUSACK, dame de Killéen, de Tirawli, etc., décédée en 1312, avait épousé Richard TUIE (1), chevalier, décédé en 1349, après s'être remarié avec Blanche Butler, fille du comte d'Ormond. Il avait eu de sa première femme :

- 1<sup>o</sup>. Richard Tuite, mort jeune;
- 2<sup>o</sup>. Jeanne Tuite, mariée avec Gautier de Cusack-Gerards-Town.

#### BRANCHE DE GERARDS-TOWN, éteinte.

II. André DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, second fils de Geoffroi de Cusack, chevalier, seigneur de Killéen, mourut en 1295, et fut inhumé dans l'église de Killéen. Il laissa trois fils :

- 1<sup>o</sup>. Jean, I<sup>er</sup> du nom, qui suit;
- 2<sup>o</sup>. Simon de Cusack, chevalier banneret en 1318;
- 3<sup>o</sup>. Gautier de Cusack, chevalier, l'un des seigneurs auxquels Edouard II écrivit, en 1315, relativement aux affaires politiques de l'Irlande. Ce prince le dispensa, en 1323, de venir le

---

(1) Ce furent ce seigneur et les lords Jean de Bermingham et Miles de Verdon qui commandèrent, en 1318, les troupes anglaises contre Edouard Bruce.

joindre en armes et avec chevaux, pour l'aider à faire la guerre aux Écossais ; mais, en 1335, lui et Pierre de Cusack, son parent, furent du nombre des seigneurs et chefs irlandais convoqués par Édouard III, pour marcher contre les mêmes ennemis. (*Rymer*, t. II, pp. 75, 77, 125.) Gautier de Cusack mourut sans enfants de Mathilde *Pilart*, son épouse, fille et héritière en partie de Guillaume *Pilart*, écuyer. (*Lodge*, *Pairie d'Irlande*, t. IV, pag. 48.)

III. Jean DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier banneret, seigneur de Gerards-Town, concourut, en 1318, à la défaite d'Édouard Bruce, frère du roi d'Écosse, à Dundalk en Ultonie. Jean, Simon et Gautier de Cusack se signalèrent tellement dans cette journée, qu'ils furent armés chevaliers bannerets sur le champ de bataille. Jean fut envoyé, en 1332, dans la Momonie par Édouard III, pour rétablir la tranquillité dans cette province. (*Rotulum Hiberniæ*, de anno 5<sup>o</sup>. *Edw.* III, n<sup>o</sup>. 4.) Il épousa Marguerite FITZ-GERALD, fille de Thomas Fitz-Gerald, écuyer, second fils de Maurice Fitz-Gerald, lord d'Offaly. Il en eut onze fils :

FITZ-GERALD :  
d'argent, au sautoir de gueules,  
accompagné en  
chef d'un crois-  
sant d'azur à dex-  
tre.

- 1<sup>o</sup>. Jean, 11<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Simon de Cusack, chevalier, qui fut établi inspecteur des juges de paix dans les baronnies de Déece et Moyfinrath, au comté de Meath, en 1382. (*Ibid.* 5<sup>o</sup> anno Ric. n. 2.) Il pacifia les troubles de la Momonie et de la Lagenie, donna la chasse aux bandits qui désolaient ces provinces, prit leur chef, le fameux Mac-Jercagh, et le fit pendre à Trim. Les bandits, exaspérés par cet acte de justice, se jetèrent sur les terres de Simon de Cusack, et brûlèrent ou saccagèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Le roi Édouard III lui accorda 10 marcs à titre de don et d'indemnité, par lettres datées de Dublin, le 28 janvier de la 51<sup>e</sup> année de son règne. Simon de Cusack épousa la fille de Nicolas *Bath de Rafegh*, de laquelle il laissa :

- A. Jean de Cusack ;
- B. Thomas de Cusack, chevalier, qui fut nommé inspecteur général des troupes, juge de paix, etc., dans la baronnie de Moyfinrath, le 5 juillet 1402, 4<sup>e</sup> année du roi Henri IV ;
- C. Gautier de Cusack, écuyer ;
- D. Marguerite de Cusack, femme de Richard *Comyn*, écuyer ;

- 5<sup>o</sup>. Gautier de Cusack, chevalier, sénéchal de Meath, la 5<sup>e</sup> année de Richard II. (*Ibid.* anno 5 Ric. II, Dorso, n<sup>o</sup> 2.) Il mourut en 1386, ayant eu de Jeanne *Tuite*, fille de Richard

Tuite, chevalier, et de Marguerite de Cusack, héritière de Killéen;

A. Lucas de Cusack, chevalier, mort avant son père en 1385. Il avait épousé Mathilde *Fleming*, fille de Simon Fleming, chevalier, lord baron de Slane, de laquelle il laissa :

Jeanne de Cusack, dame de Killéen, de Tirawly et de Dunsany, mariée, en 1405, avec Christophe *Plunkett*, chevalier aussi recommandable par sa valeur que par ses talents et sa sagesse. Lord-député de Richard, duc d'York, en 1432, et vice-roi d'Irlande sous Henri VI, ses grands et signalés services lui méritèrent la dignité de baron de Killéen, et à son second fils, Christophe Plunkett, chevalier, celle de baron de Dunsany. Jeanne de Cusack mourut en 1441, et fut inhumée dans une chapelle qu'elle et son mari avaient fondée dans l'église de Killéen ;

B. Thomas de Cusack, }  
C. Richard de Cusack, } morts sans postérité ;

- 4°. Adam de Cusack, écuyer ;
- 5°. Guillaume de Cusack, écuyer ;
- 6°. Geoffroi de Cusack, écuyer ;
- 7°. Richard de Cusack, écuyer ;
- 8°. Henri de Cusack, écuyer ;
- 9°. Lucas de Cusack, écuyer ;
- 10°. Raimond de Cusack, écuyer ;
- 11°. Jacques de Cusack, écuyer.

IV. Jean DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Gerards-Town, succéda à ses frères, et rendit, comme eux, des services importants aux rois Édouard III et Richard II. Jean avait épousé Jeanne DE GENEVILL, fille de Geoffroi de Genevill, lord député de l'Irlande, et eut d'elle :

DE GENEVILL :  
d'azur, à 3 broyes  
d'or, l'une sur  
l'autre ; au chef  
d'hermine, char-  
gé d'un lion is-  
sant de gueules.

- 1°. Geoffroi de Cusack, mort jeune ;
- 2°. Barnabé, qui a continué la descendance ;
- 3°. Thomas de Cusack, écuyer, qui épousa Mathilde de *Saint-Laurent*, fille de Christophe de Saint Laurent, chevalier, 14<sup>e</sup> baron de Howth, et d'Elisabeth de Bermingham, (*Pairie d'Irlande*, t. IV. p. 51.) dont il laissa :  
Geoffroi de Cusack, chevalier, seigneur de Culmolin, au comté de Meath, vivant le 21 janvier 1421.

V. Barnabé DE CUSACK, seigneur de Gerards-Town et de Taragh, vivait encore en 1438. Il avait épousé Élisabeth CROMP D'ARDGE-RAGH, fille de Nicolas Crompt

CROMP :



d'Ardg-Ragh, dans le comté de Meath, écuyer, et d'Éléonore de Cusack. Il en eut David, qui suit.

VI. David DE CUSACK, écuyer, héritier présomptif de la seigneurie de Gerards-Town, mourut avant son père en 1438, laissant :

- 1°. Gautier, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Thomas de Cusack, écuyer, mort sans postérité ;
- 3°. Christophe de Cusack, écuyer, seigneur de Taragh, dans le comté de Meath. Il laissa de Roxane *Bellew de Westown*, sa femme :
  - A. Barnabé de Cusack, écuyer, seigneur de Castle-Town et de Taragh, mort sans postérité. Celui-ci avait substitué tous ses biens situés dans le comté de Meath, savoir, Taragh, Castle-Town, près Taragh, les rentes seigneuriales de Jurdans-Town, Rins-Town, Cabragh, Ballostean, Haugkins-Town, Castle-Town, près Kilberry, Onogh et Ryans-Town, dans la baronnie de Margullen, ainsi que toutes ses terres dans les baronnies de Kels, Carnols et Belstrode, après lui Barnabé et ses héritiers mâles, à Jacques de Cusack, de Maces-Town, et ses héritiers mâles, et à leur défaut à Christophe de Cusack de Gerards-Town et à ses héritiers mâles ;
  - B. Gautier de Cusack, archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Patrice de Dublin ;
  - C. Jacques de Cusack de Maces-Town, écuyer, marié avec Elisabeth *Luthrell de Luthrells-Town*, au comté de Dublin, mort sans enfants.

VII. Gautier DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Gerards-Town, nommé coroner (1) de toute l'étendue de la Croix de Meath le 3 octobre 1450, mourut le jour de la Saint-Jean 1487, et fut enterré dans le tombeau de ses ancêtres à Killéen. Il avait épousé 1°. Élisabeth PLUNKETT, fille de Jean Plunkett, second baron de Killéen, et d'Élisabeth d'Hollywood d'Artaine ; 2°. Élisabeth MARAWARD, fille de Thomas Maraward, baron de Skryne. Ses enfants furent ;

PLUNKETT :  
de sable, à la  
bande d'argent,  
accompagnée en  
chef d'une tour  
donjonnée de 3  
pièces du même.

MARAWARD :  
de sinople, à 3  
quintefeuilles  
d'argent.

(1) Cette charge qui donnait au titulaire connaissance de tous les cas qui regardent immédiatement la couronne, comme homicide, meurtre, etc., ne s'accordait autrefois qu'à des personnages de la première distinction.

*Du premier lit.*

- 1°. Nicolas, dont l'article suit ;
- 2°. Jean, III<sup>e</sup> du nom, auteur de la *branche DE CUSSING-TON*, rapportée ci-après ;
- 3°. Thomas de Cusack, auteur de la *branche DE PORTRAINE ET DE RATHALDRON*, mentionnée en son rang ;

*Du second lit :*

- 4°. Richard, I<sup>er</sup> du nom, auteur de la *branche DE BALLY-MOLGAN*, rapportée plus loin.

VIII. Nicolas DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, épousa Jeanne OWEN DE DISWELSTON, veuve de Patrice Bath de Rafeigh, écuyer, et fille et héritière en partie de Thomas Owen de Diswelston, écuyer. Elle le rendit père de :

OWEN :  
d'azur, à 3 fleurs  
de lys d'or, et un  
lézard du même  
en chef.

- 1°. Christophe, dont l'article suit ;
- 2°. Nicolas de Cusack de Porleriston, au comté de Meath, écuyer, qui épousa Jeanne de Saint-Laurent de Howth, fille de Patrice de Saint-Laurent de Howth, écuyer. Il eut pour fille unique et héritière :  
Genète de Cusack, femme de Jean Ronssel, écuyer, seigneur de Newcastle ;
- 3°. Catherine de Cusack, mariée avec Simon Birford, écuyer, seigneur de Kilrow, au comté de Meath.

IX. Christophe DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, fut haut-sheriff du comté de Meath en 1511, troisième année du règne de Henri VIII. Dans le temps qu'il exerça cet office, il composa un ouvrage fort curieux sur la statistique et l'état politique de l'Irlande, et particulièrement du comté de Meath (1). Il épousa Anne TRAVERS, fille de Pierre de Travers,

TRAVERS :  
de sable, au che-  
vrou d'argent,  
accompagné en  
chef de 2 coquil-  
les, et en pointe  
d'une hure de  
sanglier, le tout  
du même.

---

(1) Cet ouvrage contient 1° le nombre d'arpents contenus dans chaque baronnie du comté de Meath ; 2° les extraits mortuaires des Cusack, Plunkett et Tuite, tirés des registres de Killéen ; 3° ses comptes rendus comme haut-sheriff ; 4° le revenu annuel et les limites de chacune de ses terres ; 5° la généalogie des Cusack, Plunkett et Tuite ; 6° le nombre d'arpents contenus dans toute l'Irlande, avec un projet de subsides pour le service du Roi. Le savant Jacques Usher, primat d'Armagh, a placé quelques tables généalogiques à la tête de cet ouvrage. Il est conservé en manuscrit à la bibliothèque de Dublin.

écuyer, seigneur de Cortilagh, et d'Élisabeth d'Hollywood d'Artaine. Ils furent inhumés dans un caveau en l'église de Killéen, où l'on voit l'effigie de Christophe en bas relief, debout et les mains jointes, ayant à sa droite ses cinq fils, et à sa gauche sa femme et ses sept filles, tous dans la même attitude. Les noms de ses enfants sont :

- 1°. Thomas, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Gautier de Cusack, écuyer, seigneur de Tullahard, dans le comté de Meath, marié avec Genète *Nangle de Shanbó*, dans le même comté, fille de Patrice Nangle de Shanbó, écuyer. Il en eut :
  - A. Edouard de Cusack de Tullahard, écuyer, marié avec Anne *Kittal de Trim*, qui le rendit père de :
    - a. Jean de Cusack de Tullahard, écuyer, époux d'Élisabeth *Fitz-Gérald de Grenock*, et décédé sans postérité, après avoir participé aux malheurs de sa famille sous Cromwell, en 1641 ;
    - b. Jacques de Cusack, écuyer. Il s'allia avec Marguerite *White de Landerston*, fille de Guillaume White de Landerston, écuyer, et de Marie Ronno. Il n'en eut pas d'enfants ;
    - c. Antoine de Cusack, écuyer,
    - d. Thomas de Cusack, écuyer, } morts célibataires ;
    - e. Elisabeth de Cusack ;
    - f. Mathilde de Cusack ;
    - g. Marguerite de Cusack, mariée à N.... *White de Leixstip*, écuyer ;
    - h. Marie de Cusack ;
  - B. Barnabé de Cusack, écuyer marié avec Catherine *Tallon de Wilheston*, fille de Patrice Tallon de Wilkeston, écuyer, de laquelle sont provenus :
    - a. Georges de Cusack, écuyer ;
    - b. Marie de Cusack, mariée à Maurice *Wellesley de Bellangown*, au comté de Clare, écuyer ;
    - c. Marguerite de Cusack, alliée à Georges *Fleming der-Patrick*, écuyer ;
    - d. Jeanne de Cusack, mariée avec Thomas *Jordan*, maire de Drogheda ;
    - e. Anne de Cusack, mariée 1°. avec Christophe *Plunkett*, lord-baron de Lowth ; 2° avec Richard *Ap-Hugues*, prévôt-maréchal de la province de la Lagenie ;
  - C. Alioc de Cusack de Tullahard ;
  - D. Marguerite de Cusack de Tullahard ;
  - E. Marie de Cusack de Tullahard ;
- 5°. Nicolas de Cusack, écuyer, seigneur de Duleek au comté de Meath, marié avec Genète *Fleming de Grange-der-Patrick*, fille de Thomas Fleming der-Patrick, au même comté, de laquelle il eut :

- A. Nicolas de Cusack de Duleek, écuyer, qui, pour son attachement à sa religion, fut décapité sous la reine Elisabeth. (*Supplementum Alithinologiæ*, auctore Gratiano Lucio, p. 185.) Il avait épousé Marie-Anne *Birt de Tullagh*, dont il n'eut pas d'enfants ;
- B. Roxane de Cusack, femme de Gérard *Fitz-James-Fitz-Gérald*, écuyer ;
- C. Catherine de Cusack, alliée avec Guillaume *Dowdall de Glaspistle*, écuyer ;
- D. Jeanne de Cusack, mariée avec Jacques *Nugent de Lislogher*, écuyer ;
- 4°. Jean de Cusack, mort célibataire ;
- 5°. Jacques de Cusack, écuyer, époux de Jeanne *Hussey*, fille de Nicolas Hussey, baron de Galtrym, et père de :
- Gérard de Cusack, écuyer, marié avec Jeanne *Plunkett*, dont il eut un fils :
- Thomas de Cusack, écuyer, mort sans postérité dans les guerres de 1641 ;
- 6°. Thomasine de Cusack, mariée à Pierre *Nangle*, écuyer ;
- 7°. Alsonne de Cusack, alliée avec Patrice *Nettervill de Dowth*, écuyer ;
- 8°. Genète de Cusack, femme 1° de Robert *Betagh de Moynalty*, écuyer ; 2° de Richard *Plunkett*, second fils d'Alexandre *Plunkett*, chevalier, seigneur de Rathmore ;
- 9°. Catherine de Cusack, épouse d'Olivier *Plunkett, de Gibstow*, écuyer ;
- 10°. Jeanne de Cusack, alliée à Gautier *Cruse de le Naull*, écuyer ;
- 11°. Elisabeth de Cusack, femme de Robert *Barnewall de Staffords-Town*, écuyer ;
- 12°. Catherine de Cusack, mariée avec Guillaume *Foster de Killeagh*, écuyer.

TUIE :  
écartelé d'or et  
de gueules.

DE SAINT-LAURENT :  
de gueules, à 2  
épées d'argent en  
sautoir, cantonnées  
de 4 quintefeuilles  
du même.

NETTERVILL :  
d'argent, à la  
croix de gueules,  
frettée d'argent.

X. Thomas DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de Gerards-Town, épousa 1°. Catherine TUIE DE SLIDALL, morte sans enfants en 1505 ; 2°. Anne DE SAINT-LAURENT, fille de Nicolas de Saint-Laurent, seizième baron de Howth, et chancelier d'Irlande en 1509, et de Genète Plunkett de Killéen, sa première femme ; 3°. Alsonne NETTERVILL, fille de Georges Nettervill de Castleton-Kil-Patrick, écuyer, et de Marguerite Dowdall de Terfeighan, dans le comté de Lowth. Thomas de Cusack a eu pour enfants ;

Du second lit :

- |                           |   |                |
|---------------------------|---|----------------|
| 1°. Christophe de Cusack, | } | morts jeunes ; |
| 2°. Jean de Cusack,       |   |                |
| 3°. Gautier de Cusack,    |   |                |

- 4°. Elisabeth de Cusack, femme de Patrice de la Field de Pains-ton, écuyer ;  
5°. Eléonore de Cusack, morte sans alliance ;

*Du troisième lit :*

- 6°. Patrice, qui a continué la descendance ;  
7°. Richard de Cusack, écuyer, époux de Marie-Anne Nugent, fille de Gérard Nugent, écuyer ;  
8°. Léonord de Cusack ;  
9°. Genète de Cusack, mariée avec Gautier Walsh de Shan-ganigh, écuyer ;  
10°. Anne de Cusack, morte sans alliance.

XI. Patrice DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, fut nommé haut sheriff du comté de Meath le 24 janvier 1558. La reine Élisabeth lui donna encore, la même année, la commission de maréchal, pour faire exécuter les lois militaires dans les baronnies de Margullen et Kenles, et dans la moitié de la baronnie de Fower. Il épousa 1°. Françoise DILLON, fille de Barthélemi Dillon de Riverston, chevalier, et d'Éléonore Plunkett. (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. I, p. 151.) ; 2°. Eléonore FOSTER, fille de Richard Foster de San-triff, dans le comté de Dublin, écuyer. Ses enfants furent ;

DILLON :  
d'argent, au lion  
léopardé de gueu-  
les, accompagné  
de 3 croisants  
du même.

FOSTER :  
de sable, au che-  
vron d'hermine,  
accompagné de 3  
pheons d'argent.

*Du premier lit :*

- 1°. Thomas, dont l'article suit ;  
2°. Robert de Cusack de Gérards-Town, marié 1° avec Margue-rite Porter de Kings-Town, morte sans enfants ; 2° avec Mar-guerite Plunkett, fille d'Olivier Plunkett, lord baron de Lowth, de laquelle il eut :

A. Jacques de Cusack, écuyer, mort en 1620, et inhumé à côté de ses père et mère dans l'église de Killéen ;

B. Thomas de Cusack de Saffords-Town, écuyer, qui mourut en 1690, laissant de Cécile de Cusack de Lismo-len, son épouse :

- a. Robert de Cusack de Staffords-Town, écuyer, marié avec Elisabeth Dowdall, fille de Luc Dowdall d'Athlumny, chevalier, et de Jeanne, fille du comte de Fingall. Il eut de ce mariage :

Laurent de Cusack d'Oberston, écuyer, mort en 1707, laissant de Jeanne Taylor de Swords, son épouse, fille de Jean Taylor de Swords, dans le comté de Dublin, écuyer :

Robert de Cusack d'Oberston, écuyer, capi-

tainc de grenadiers au service d'Angleterre, décédé, en 1750, sans laisser de postérité ;

- b. Christophe de Cusack de Staffords-Town, écuyer, capitaine au service de Jacques II, membre du parlement pour le bourg de Navan, membre du conseil privé et l'un des commissaires des revenus, décédé en 1726, laissant de Jeanne *Chevers*, son épouse, fille de Patrice *Chevers*, vicomte de Mountlinster, plusieurs enfants, entre autres :

I. Jean de Cusack de Staffords-Town, écuyer, seigneur d'Oberston (1) ;

II. Brigitte-Augustine de Cusack, mariée avec Jean *Fitz-Gerald*, écuyer, capitaine au régiment de Cusack au service d'Espagne ;

- c. Claire de Cusack, mariée au colonel Edmond *Nugent de Carlans-Town*, écuyer ;

- 5°. Gautier de Cusack, II<sup>e</sup> du nom, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, établie en France, et mentionnée en son rang ;  
 4°. Catherine de Cusack, mariée avec Edouard *Ledwich de Ballyncla*, dans le comté de West-Meath, écuyer ;  
 5°. Marie de Cusack, mariée 1° avec Edmond *Nugent de Carlans-Town*, écuyer ; 2° avec David *Spencefield*, écuyer ;  
 6°. Eléonore de Cusack, morte sans alliance ;

*Du second lit :*

- 7°. Adam de Cusack, écuyer ;  
 8°. Henri de Cusack, écuyer ;  
 9°. Patrice de Cusack, écuyer, élevé à Oxford, et célèbre dans la république des lettres. Son admirable érudition (dit Harris, auteur anglais) répandit de vives lumières sur sa patrie ;  
 10°. Marguerite de Cusack ;  
 11°. Roxane de Cusack.

XII. Thomas DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Gerards-Town, vivait en 1582. Il avait épousé Genète DE CUSACK, fille de Robert de Cusack, écuyer, seigneur de Cussing-Ton. (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. I, p. 151.) Il eut de ce mariage :

- 1°. Patrice de Cusack, écuyer, seigneur de Gerards-Town. Il remit ses terres à la couronne, et en fut investi de nouveau par lettres-patentes du 22 mars 1638. En 1641, lui et les principaux catholiques, même de race anglaise, furent accusés de haute trahison et de rébellion. Son prétendu crime, à

DE CUSACK :  
 parti d'or et d'azur,  
 à la fasces de l'un à l'autre.

(1) Cette terre rapportait 1200 livres sterlings de revenu annuel : mais Jean de Cusack ne voulut jamais changer de religion, et, par ce motif, il n'eut pas la jouissance de ce revenu.

lui, fut d'avoir assisté à une assemblée de catholiques au monticule de Crofty, dans le comté de Meath, et d'y avoir proposé une association avec les mécontents de l'Ultonie, commandés par O Néale, afin d'exterminer tous les Anglais, commençant, avec le secours de Macquire et autres, par se saisir du château de Dublin, et par la mort des deux lords justiciers, le chevalier Jean Burlace et le chevalier Guillaume Parsons. Ce prétendu complot, calculé uniquement pour fournir un prétexte spécieux de dépouiller ces catholiques de leurs biens, étant découvert, ou feint de l'être, ils furent immédiatement proscrits, et tous secrètement, afin de leur ôter tout d'un coup la faculté de se justifier, la proscription *out lawry* les privant de tous droits de citoyen. On se proposait encore par cette mesure de leur faire prendre les armes pour défendre leurs personnes et leurs biens, ou de les forcer à se réfugier en pays étranger, et par là de les mettre dans leur tort vis-à-vis du Roi; ce qui ne manqua pas d'arriver. Les auteurs de cette odieuse iniquité, pour augmenter la terreur et ôter aux proscrits toute idée de se soumettre et de demander justice, firent mourir d'une mort cruelle tous ceux qu'ils purent saisir, pour les forcer d'avouer un crime dont ils n'étaient pas coupables, et de nommer leurs prétendus complices, ce qui mit le comble au désespoir de cette malheureuse noblesse catholique, obligée ou de sortir du royaume, ou de se cacher dans les montagnes, ou de se jeter dans le parti d'O Néale (O Neill). Tout ayant réussi au gré des parlementaires, il ne leur resta plus qu'à s'emparer des biens de ces victimes de leur avarice, et à les partager entre eux. Ceux à qui ces grands biens échurent en partage furent appelés les *uns aventuriers*, à cause de l'incertitude de leurs titres, étant naturel de craindre qu'au rétablissement de Charles II, toutes ces terres ne fussent rendues aux propriétaires légitimes, les autres *débuturiers*. C'étaient les soldats de Cromwell, à qui, pour paiement de leur solde, cet heureux rebelle avait livré une partie de ces terres et quantité d'autres terres, dont il avait lui-même dépouillé les Irlandais royalistes, pour en avoir l'usufruit jusqu'à la concurrence des sommes qui leur étaient dues. Ce fut dans cette triste situation que Charles II, rendu à ses États, trouva ses fidèles sujets d'Irlande. Il savait que c'était en haine de leur attachement à son père et à lui qu'ils avaient été dépouillés et proscrits. Il était naturel de croire qu'il leur ferait restituer leurs biens; cependant telles furent la faiblesse et l'indolence de ce prince, qu'il laissa les choses comme il les avait trouvées. A la vérité, il établit en Irlande un tribunal auquel il attribua la connaissance de ces affaires: mais ceux qui présidaient ce tribunal, nommé la *Cour des Réclamations*, étaient tous dévoués aux partisans de Cromwell, et ennemis jurés des catholiques. Ainsi les *aventuriers* et les *débuturiers* sont restés, contre toute espérance, dans la paisible possession de ces biens, et ils en jouissent encore aujourd'hui. Il n'y a eu que très-peu de catholiques qui ont pu reconquer leurs terres. Patrice de Cusack aurait été du nombre, s'il eût voulu recourir à la clémence du roi et s'avouer coupable; mais, comptant trop sur son innocence, il

rejeta les conseils de ses amis, qui l'engageaient à cette démarche : il demanda à être jugé devant la cour des réclamations ; et, comme il était déjà condamné d'avance, il fut déclaré coupable et débouté de sa demande. C'est ainsi que la branche de Gerards-Town fut payée de sa fidélité et de son attachement inviolable à ses rois, en perdant pour toujours un des plus beaux patrimoines de toute la Lagenie. Dans le seul comté de Meath, les seigneurs de Gerards-Town possédaient 12,000 arpents des plus belles terres du royaume, lesquels furent adjugés au chevalier baronnet Courteney-Poole, à la charge de payer 300 livres sterlings au propriétaire, dans le cas où celui-ci pourrait démontrer que cette somme lui était due. Quant aux biens que la maison de Cusack possédait dans les comtés de Dublin, Kildare, Catherlow, etc., ils furent donnés par Olivier Cromwell à trois de ses officiers, les colonels Pinable, Hunky et Rocester, qui les vendirent à des aventuriers pour une bagatelle. La totalité de ces terres forme aujourd'hui la fortune de 12 à 14 membres du parlement d'Irlande, tous hauts et puissants seigneurs. Patrice de Cusack mourut sans enfants, et son corps fut déposé dans le caveau de sa famille, en l'église paroissiale de Trevet ;

- 2°. Robert de Cusack de Gerards-Town, mari de N..... *Barnewall*, fille de Richard Barnewall de Kilbrew, écuyer, et de milady N..... Butler, sœur de Jacques Butler, premier duc d'Ormond. Il en eut :

Adam de Cusack de Gerards-Town, qui leva à ses dépens une troupe de cavalerie, toute composée de gentilshommes de son nom, pour le service du roi Jacques II, et fut tué à la bataille d'Anghrym, sans laisser d'enfants. Il était rentré momentanément dans ses biens de Gerards-Town, en vertu de l'acte de *résumption*, promulgué par ce prince lors de son arrivée en Irlande ; mais, les affaires ayant tourné mal, les usurpateurs les reprirent :

- 3°. Jean, III° du nom, qui a continué la descendance ;  
4°. Jacques de Cusack, écuyer, avocat du Roi en 1663, et l'un de ceux qui furent chargés de poursuivre l'objet de la commission de grâce en faveur des titres défectueux des Irlandais. Il mourut peu d'années après sans postérité.

XIII. Jean DE CUSACK DE GERARDS-TOWN, III° du nom, écuyer, fut tué à la bataille de Porlester, dans le comté de Meath, au commencement de la guerre de 1641, laissant de son mariage avec Marie PLUNKETT, fille de Henri Plunkett, chevalier, seigneur de Rathmore, dans le comté de Meath, Gerard, qui suit.

PLUNKETT :  
comme à la page  
7.

BROWN :  
d'argent, à l'aigle  
de sable.

XIV. Gerard DE CUSACK, écuyer, héritier présomptif de Gerards-Town, épousa Catherine BROWN, fille de Geoffroi Brown, chevalier, seigneur de Castle-Magar-



ret, dans le comté de Mayo, et d'Anne-Marie Lynch. Il fut père de Richard, qui suit.

XV. Richard DE CUSACK DE GERARDS-TOWN, voulant se soustraire à la persécution toujours plus active sous Cromwell contre les catholiques, s'expatria fort jeune, et entra au service d'Espagne. Il y devint capitaine dans le régiment d'O Byrne, et mourut en Flandre. Il avoit épousé Anne-Catherine MARTYN, fille d'Antoine Martyn, capitaine au régiment du colonel Georges de Cusack au service d'Espagne en Flandre (fils de Robert Martyn, de Dagen, au comté de Gallwey, écuyer, et de Ellon Blak d'Auramore), et d'Ursule O Hara, fille de Thadée O Hara et de Catherine O Neill, fille de Daniel O Neill, capitaine d'une compagnie des gardes, et membre du conseil privé. De ce mariage sont issus :

MARTYN :  
d'azur, à la croix  
à trois degres  
d'argent, la bran-  
che dextre termi-  
née en soleil d'or,  
la branche senes-  
tre en croissant  
figuré d'argent

- 1°. Gerard-Alexandre de Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment irlandais de Rothe, né à Aire, en Artois, le 30 septembre 1670, mort au mois de février 1743, après 53 ans de service ;
- 2°. Charles de Cusack, chevalier, puis commandeur de l'ordre militaire de Saint-Jacques-de-l'Épée-Rouge en Espagne, maréchal-des-camps et armées de S. M. C. Il entra d'abord au service de France, et servit pendant quelque temps dans le régiment de Lée ; mais, comme il y avoit un grand nombre d'officiers à la suite de ce corps, et peu d'espoir d'y avancer, il passa en Espagne, et fut fait lieutenant de grenadiers dans les gardes Wallonnes. Blessé à la bataille de Sarragosse, il obtint quelque temps après une compagnie, et se vit en peu d'années parvenu au commandement d'un bataillon, puis au grade de brigadier. Après la mort de l'empereur Charles VI, la cour d'Espagne ayant résolu la conquête des Deux-Siciles, M. de Cusack y passa avec les gardes Wallonnes, se distingua dans divers sièges, et notamment à la bataille de Bitonto, si funeste à l'armée autrichienne. Après la conquête de Naples, l'armée passa en Sicile, et M. de Cusack fut pourvu du gouvernement de Melazzo, après le siège et la prise de cette place, auxquels il avoit particulièrement contribué. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp des armées espagnoles, et mourut dans son gouvernement en 1748 ;
- 3°. Richard-Edmond, dont l'article suit ;
- 4°. Anne-Catherine de Cusack, mariée à messire Jacques de la Rasse, capitaine de cavalerie au service de France. Elle mourut à Corbeil, près Paris, après plusieurs années de veuvage, le 4 décembre 1761.

XVI. Richard-Edmond DE CUSACK, maréchal-des-

camp et armées au service de France, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée-Rouge en Espagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des villes et châteaux du Croisic, de Guerande et de Saint-Nazaire, en Bretagne, naquit en Flandre en 1687. Dès l'âge de 16 ans il entra comme cadet volontaire dans le régiment d'infanterie irlandaise de Dorington, connu depuis sous le nom des Rothe et se trouva au siège de Kehl, au combat de Munderkinghen et à la première bataille d'Hochstædt en 1703. Il combattit à la seconde bataille d'Hochstædt en 1704, et fut fait lieutenant réformé dans le cours de la même année. M. de Cusack fit les campagnes de 1705, 1706, 1707 et 1708 à l'armée du Rhin. Nommé capitaine réformé au même régiment par commission du 21 mai 1709, il se trouva, le 11 septembre suivant, à la bataille de Malplaquet, marcha en Flandre en 1710, combattit à l'attaque d'Arleux en 1711, et se trouva à l'affaire de Denain et aux sièges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain en 1712. Dans le cours de l'année suivante, M. de Cusack servit aux sièges de Landau et de Fribourg, ainsi qu'à l'attaque des retranchements du général Vaubonne. Il devint aide-major de son régiment (alors Rothe) par brevet du 20 août 1720, y eut rang de capitaine en second le 21 juin 1721, puis de capitaine en pied le 19 juin 1729, et obtint, le 9 janvier 1731, une compagnie qu'il commanda au siège de Kehl en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siège de Philisbourg en 1734, à l'affaire de Clausen en 1735, puis à l'armée de Flandre en 1742. M. de Cusack avait été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1736; il fut fait capitaine de grenadiers le 24 janvier 1742, et lieutenant colonel le 4 avril suivant. Le 27 juin il combattit à la bataille de Dettingen, sous le maréchal de Noailles. Il servit, en 1744, aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes et du fort de la Knocke, que Louis XV fit en personne, et finit la campagne au camp de Courtray. Le Roi, en considération de ses services et de sa conduite distinguée à la bataille de

Fontenoy, le 11 mai 1745, lui assigna une pension de 600 livres sur le trésor royal (1). Dans la même année, M. de Cusack assista aux sièges des villes et citadelles de Tournay, Oudenarde, Dendermonde et Ath. Créé brigadier d'infanterie par brevet du 20 mars 1747, il commanda au pont de Walheim, poste important, où il se maintint pendant six semaines avec 600 hommes qui étaient relevés tous les cinq jours. M. de Cusack donna les plus grandes preuves de sang-froid et de valeur à la bataille de Lawfeld, gagnée par le Roi le 2 juillet de la même année; et, en considération des nouveaux services qu'il avait rendus dans cette occasion, Louis XV porta à 1600 livres sa pension sur le trésor royal (2). Après la campagne, le régiment de Rothe fut mis dans Berg-op-Zoom, où M. de Cusack commanda les convois pendant tout l'hiver. Il eut à soutenir de fréquentes attaques de l'ennemi; mais il sut toujours le repousser et assurer l'arrivage des approvisionnements de l'armée. Il fut employé au siège de Maëstricht en 1748, au camp d'Aimeries en 1754, au camp de Calais en 1756, et à l'armée de Flandre en 1757 et 1758. Le 20 octobre de cette dernière année, le Roi lui donna le gouvernement de Guérande, du Croisic et du port de Saint-Nazaire (3), en Bretagne, et il prêta serment pour cette charge le 18 mars 1759. Créé maréchal-de-camp par brevet du 10 février précédent, il se démit alors de la lieutenance-colonelle du régiment de Rothe, et se retira après avoir servi pendant 56 ans sans interruption. Par brevet du 1<sup>er</sup> août 1758, M. de Cusack avait obtenu la commanderie de l'hôpital de Mancied (ordre de Saint-Jacques ou de l'Epée Rouge) en Arma-

---

(1) Lettre de M. d'Argenson, datée du camp de Tournay, le 29 mai 1746.

(2) Lettre de M. d'Argenson, du 27 juillet 1747.

(3) C'est dans ce petit port que Charles-Edouard-Louis-Philippe-Casimir Stuart, fils du prétendant Jacques III, s'embarqua, le 12 juin 1745, pour aborder en Ecosse, où ses exploits héroïques furent suivis de si cruels revers.

gnac. Il est décédé à Corbeil le 14 décembre 1770, à l'âge de 82 ans. (*Dict. histor. des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. V, pp. 102, 103, 104.) Il avait épousé : 1°. Marie-Anne-Isabelle-Brigitte FITZ-GÉRALD, fille de Jean Fitz-Gérald, capitaine au régiment du colonel Georges de Cusack, au service d'Espagne, (celui-ci fils de Georges Fitz-Gerald de Cloué, au comté de Kildare, écuyer, et d'Élisabeth Croker, du comté de Limérick), et de Brigitte-Augustine de Cusack de Staffords-Town; 2°. Marie-Louise DE LA RASSE, veuve du marquis de Moulins, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il eut de sa première femme plusieurs enfants, dont le seul qui ait survécu est une fille nommée :

FITZ-GÉRALD :  
d'argent, au sautoir de gueules,  
accompagné en chef à dextre d'un  
croissant d'azur.

DE LA RASSE :

Marie-Madelaine-Josèphe-Aglaré de Cusack, née à Lille en Flandre, le 25 octobre 1727, mariée avec Etienne Joseph de Lespinasse, marquis de Langeac, comte de Saint-Ilpize, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Pierrepertuse, commandant pour S. M. des ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit et en Bas-Languedoc, maréchal des camps et armées du Roi, et commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fils d'Edme-Joseph de Lespinasse, seigneur de Langeac, capitaine au régiment de Gesvres, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie de Saucières de Tenance (1). Voyez pour

---

(1) Aux diverses preuves généalogiques et historiques de la maison de Cusack, tirées des annales et des archives publiques de l'Irlande, nous ajouterons la preuve testimoniale qui a été faite devant M. Chérin, en 1775, sur la noblesse de Marie-Madelaine-Josèphe-Aglaré de Cusack, lors de la réception d'Antoine-Charles-Joseph-Caliste-Pamphile, abbé de Lespinasse, dans le noble chapitre des comtes de Brioude.

« Aujourd'hui, mercredi 28 avril 1775, nous Bernard Chérin, généalogiste des ordres du Roi, garde du dépôt de la noblesse de France et commissaire de S. M. pour les preuves contentieuses; en vertu de la commission rogatoire à nous adressée par MM. les prévôt et chanoines-comtes du noble chapitre de Saint-Julien de Brioude, donnée en leur chapitre extraordinaire, tenu le 2 du présent mois, pour procéder à la preuve testimoniale de la noblesse, du côté maternel, de M. l'abbé de Lespinasse-Langeac, pourvu par ledit chapitre, par lettres du 10 septembre de l'année dernière, de la prébende et canoniat-comté d'icelui, vacant par la mort de M. le comte de Guillem de Verrières, par audition et prestation de

leur postérité la notice sur la maison DE LESPINASSE, dans ce volume.

TROISIÈME BRANCHE, *éteinte*.

XII. Gautier DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, troisième fils de Patrice de Cusack, seigneur de Gérards-

serment de plusieurs gentilshommes anglais ou irlandais, résidant ou se trouvant actuellement à Paris, attendu que les parents maternels dudit sieur abbé de Lespinasse-Langeac, sont d'origine anglaise et irlandaise, pour ensuite en rédiger le procès-verbal, et icelui envoyer en minute audit chapitre, à l'effet de quoi lesdits sieurs prévôt et chanoines-comtes nous ont aussi adressé le tableau des seize quartiers de dame Marie Madelaine-Josèphe-Aglæ de Cusack de Lespinasse de Langeac, marquise de Langeac, comtesse de Saint-Illpize, d'Arlet, etc., dressé par Williams Hawkins, héraut d'armes d'Hulster et principal héraut de toute l'Irlande, à Dublin, le 27 juillet 1772, certifié et signé par lui, scellé du sceau de son office, et dûment légalisé, par lequel il est constant que ladite dame marquise de Lespinasse de Langeac a pour père et mère Richard-Edmond Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de celui de Saint-Jacques, en Espagne, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur du Croisic, de Guérande et de Saint-Nazaire, en Bretagne, et Marie-Anne-Isabelle-Brigitte Fitz-Gérald, sa première femme; pour aïeux paternels, Richard Cusack de Gérards-Town, capitaine au régiment du colonel Georges Cusack, au service d'Espagne, et Antoinette Martyn; pour aïeux maternels, Jean Fitz-Gérald, capitaine au même régiment, et Brigitte-Augustine Cusack; pour premiers bisaïeux paternels, Gérard Cusack de Gérards-Town, écuyer, et Catherine, fille de Geoffroi Brown, chevalier, et de Marie, fille de sir Henri Lynch; pour seconds bisaïeux paternels, Antoine Martyn, capitaine au régiment susdit, fils de Robert Martyn de Dagen, du comté de Gallwey, écuyer, et de Ellon, fille d'Antoine Blak d'Aurammore, au comté de Gallwey, écuyer, et Ursule, fille de Thadée O Hara de Billy, écuyer, et de Catherine O Neill, sœur de Daniel O Neill, capitaine de la première compagnie des gardes à cheval, et l'un des membres du conseil privé; pour premiers bisaïeux maternels, Georges Fitz-Gérald de Cloué, au comté de Kildare, écuyer, fils de Georges Fitz-Gérald et d'Anne Drack, et Elisabeth, fille de Jean Croker, du comté de Limérick, écuyer, et d'Arrabella Brown, du comté de Limérick, et que Brigitte-Augustine Cusack, son épouse, est fille de Christophe Cusack de Staffordston, écuyer, capitaine dans l'armée du roi Jacques II, membre du parlement pour Navan, l'un des membres du conseil privé (fils de Thomas Cusack, écuyer, et de Cécile Cusack, fille d'Edouard Cusack de Lismolen, écuyer, et de Lucinde, sœur du duc de Tyrconnell), et de Jeanne Chevers, son épouse.

FLEMING :  
de vair, au chef  
échiqueté d'or et  
de gueules de 3  
tires.

TOWN, et de Françoise Dillon, épousa la fille de N...  
FLEMING, écuyer, fils cadet du baron de Slane. Il en  
eut Gautier III, qui suit.

» fille d'Edouard Chevers, vicomte de Leinster et baron de Banno,  
» et d'Alison, fille de Nicolas, vicomte de Nettervill et de Bouth.  
» Avons fait appeler les témoins ci-après ;

## SAVOIR :

» Messire Jean Taaffe de Guedon, prêtre, docteur en théologie de  
» la faculté de Rouen, âgé de soixante ans ou environ, natif de  
» Kildare, province de Lagénie, au royaume d'Irlande, et demeurant  
» à Paris, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul.

Haut et puissant seigneur Paul-Christophe-Walter Nugent,  
baronnet, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre  
royal et militaire de Saint-Louis, âgé de soixante-dix ans ou envi-  
ron, natif de Saint-Germain-en-Laye, originaire du comté de Meath,  
en la même province de Lagénie, demeurant ordinairement au châ-  
teau dudit Saint-Germain-en-Laye, et de présent à Paris.

Haut et puissant seigneur Patrice d'Arcy, maréchal des camps  
et armées du roi, chevalier des ordres militaires et hospitaliers de  
Notre-Dame du Mont Carmel, et Saint-Lazare de Jérusalem et de  
Saint-Louis, membre de l'Académie royale des sciences de Paris,  
âgé de cinquante ans, natif de Gallwey, en Irlande, demeurant à  
Paris, rue du faubourg du Roule, paroisse Saint-Philippe.

Et haut et puissant seigneur Maurice Fitz-Gérald, des ducs de  
Leinster, ancien commandant du régiment de Buckeley, chevalier  
de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de soixante-dix-sept  
ans, natif de Saint-Germain-en-Laye, originaire du comté de Corck,  
en Irlande, demeurant ordinairement à Versailles, et de présent à  
Paris.

Lesquels, après avoir prêté le serment en pareil cas requis, en-  
quis sur la vérité des faits énoncés dans le tableau des seize quartiers  
de ladite dame marquise de Lespinasse-Langeac, ci-dessus men-  
tionnés, ont unanimement attesté qu'ils connaissent ladite dame  
épouse de M le marquis de Lespinasse-Langeac, qu'elle est fille de  
Richard Edmond Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de  
Saint-Louis et de celui de Saint-Jacques, en Espagne, maréchal  
des camps et armées du roi, gouverneur du Croisic, de Guérande  
et de Saint-Nazaire, et de dame Marie-Elisabeth-Brigitte Fitz-Gé-  
rald, sa première femme ; qu'ils savent et qu'il est de notoriété pu-  
blique, en Irlande, que les maisons de Cusack et de Gerads-Town et  
Staffordston, au comté de Méath, et de Fitz-Gérald de Cloué, au  
comté de Kildare, ainsi que celles de Brown de Castelmagara, au  
comté de Mayo, de Martyn de Dagen, au comté de Méath, qui  
forment les huit quartiers de ladite dame, sont ou des plus anciennes,  
ou des plus illustres de ce royaume, ou d'extraction noble, toutes  
constamment dévouées au service militaire ; qu'elles ont toujours  
joui des privilèges de la noblesse ; que le tableau susdit est expédié  
dans la forme usitée pour les généalogies d'Irlande ; et, après lecture  
à eux faite de leurs dépositions, ils les ont affirmées véritables, y

XIII. Gautier DE CUSACK, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, épousa Éléonore NANGLE, fille de Jasper Nangle, baron de Navan. Elle le rendit père de deux fils :

NANGLE :  
d'azur, à 3 losanges d'or, accolées en face.

- 1°. Jean, III<sup>e</sup> du nom, qui suit;
- 2°. Gautier de Cusack, époux de N..... *Darcy de Platten*. Leur postérité est éteinte.

XIV. Jean DE CUSACK, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, épousa Mabile DÉ CUSACK, fille d'Adam de Cusack de Troublely, écuyer. De ce mariage est issu Michel, qui suit.

DE CUSACK :  
comme à la p. 1.

XV. Michel DE CUSACK, écuyer, garde-du-corps de S. A. R. Léopold, duc de Lorraine et de Bar, mourut à Saint-Mihiel le 16 décembre 1742. Il avait épousé Catherine DE CUSACK, fille de Henri de Cusack, de Troublely, écuyer, et d'Anne Lynam d'Adams-Town. Elle le rendit père de :

DE CUSACK :  
comme à la p. 1.

- 1°. Nicolas de Cusack, né à Saint-Mihiel le 12 novembre 1736;
- 2°. Jacques-Hyacinthe de Cusack, né à Saint-Mihiel le 1<sup>er</sup> novembre 1738, vicaire-général et chanoine de Condom, puis aumônier de S. A. R. *Monsieur*, comte de Provence (depuis Louis XVIII);
- 3°. Elisabeth-Catherine de Cusack, née au même lieu le 25 juin 1735;
- 4°. Marie-Anne de Cusack, née aussi à Saint-Mihiel le 23 juillet 1742.

BRANCHE DE CUSSING-TON, *éteinte*.

VIII. Jean DE CUSACK, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, second fils de Gautier de Cusack, seigneur de Gérard-Town, et d'Élisabeth Plunkett,

ont persisté, les ont signées, et y ont fait apposer les cachets de leurs armes.

Signé TAAFFE DE GUEDON; NUGENT, baronnet; FITZ GÉRALD DE GERALDIN, et D'ARCY.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes, avec le sieur Jean-Baptiste Noel, pris pour greffier, et y avons apposé le cachet de nos armes. A Paris, les jour et an susdits, Signé CHÉRIN, et plus bas, Noel.

WELLESLEY :  
de gueules, à la  
croix d'argent,  
cantonnée de 4  
sautoirs du mé-  
me.

DE LA HYDE :  
fascé de gueules  
et d'argent; à la  
baude de sable.

sa première femme, épousa 1°. Alsonne WELLESLEY (1),  
fille de Guillaume Wellesley, écuyer, seigneur de  
Dengen au comté de Meath, et d'Ismay Plunkett de  
Rathmore; 2°. Éléonore DE LA HYDE-DE-MOYGLARE,  
fille de N... de la Hyde, écuyer, seigneur de Moyglare,  
au comté de Meath. Ses enfants furent;

*Du premier lit :*

- 1°. Thomas, dont l'article viendra ;
- 2°. Robert 1<sup>er</sup> de Cusack, auteur de la BRANCHE DE RATHGAR, mentionnée ci-après ;
- 3°. Jeanne de Cusack, qui fut mariée avec Richard *Birfort*, écuyer, seigneur de Killerow, au comté de Méath ;
- 4°. Mathilde de Cusack, femme de Barnabé *King*, écuyer, de Dublin ;
- 5°. Catherine de Cusack, mariée avec Nicolas *Waffer*, écuyer, de Dublin, qui eut la tête tranchée sous le règne d'Elisabeth, pour cause de religion ;
- 6°. Thomasine de Cusack, épouse de Christophe *Dowdall*, écuyer, seigneur d'Arols-Town ;
- 7°. Jeanne de Cusack, alliée avec Gerot *Fleming*, fils de Nicolas Fleming, chevalier, baron de Slane ;

*Du second lit :*

- 8°. Barthélemi, auteur de la BRANCHE DE TROUBLEY, mentionnée en son rang ;
- 9°. Ismay de Cusack, mariée avec Pierre *Wellesley*, seigneur de Black-Hall ;
- 10°. Anne de Cusack, alliée 1° avec Nicolas *White*, chevalier, seigneur de Sainte-Catherine; 2° avec Thomas *Finglass*, écuyer, seigneur de West-Palston; 3° avec Christophe *de Cusack*, écuyer, seigneur de Portraine.

IX. Thomas DE CUSACK, chevalier, seigneur de Cus-sing-Ton et de Lismolen, fut un personnage recom-mandable par ses talents et ses grandes qualités, qui lui méritèrent d'être appelé plusieurs fois aux premières

---

(1) La maison de *Wellesley* est d'origine saxonne. Son premier auteur connu passa, en 1172, avec Henri II, dont il fut porte-étendard. Ce prince, pour récompense de ses services militaires, lui concéda plusieurs grandes terres dans les comtés de Meath et de Kildare. Gérard Wellesley, lord de Dengen, vivait sous le règne du roi Henri VIII. Le dernier rejeton mâle de cette maison, décéda en 1745, avait substitué tous ses biens à son cousin, Richard *Colley*, écuyer (créé baron de Mornington en 1746), et à ses héritiers mâles, à la charge de porter désormais le nom et les armes de *Wellesley*. (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. IV, p. 287.) Richard est l'aïeul du duc de Wellington.



charges de l'Irlande. Il fut nommé successivement juge des communs plaidoyers en 1534, chancelier de l'échiquier à vie en 1535, maître des rôles (1) en 1542, garde du grand sceau en 1546, grand chancelier en 1550 et lord-justicier en 1552. Le 8 mai de cette dernière année, il écrivit une longue lettre au duc de Northumberland, au sujet de la situation politique de l'Irlande (2). En 1563, Thomas de Cusack fut envoyé par le vice-roi et le conseil d'Irlande pour traiter avec Shane O Neale. Il réussit dans cette négociation, et l'on convint que, dans la prochaine assemblée du parlement, les lettres-patentes accordées à Constance O Neale et à Mathieu, son fils, seraient annulées, et que l'on donnerait à Shane O Neale, le titre de comte de Tyrone, dont ses héritiers mâles jouiraient à perpétuité. Thomas de Cusack mourut le 1<sup>er</sup> avril 1571, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Patrice de Trevet. (*Voyez les historiens irlandais et anglais.*) Il avait épousé 1<sup>o</sup> Jeanne HUSSEY, fille de Jean Hussey, baron de Galtrym (3); 2<sup>o</sup>. Mathilde DARCY, veuve de Jacques Maraward, baron de Skryne, et fille de Georges Darcy, seigneur de Platten, au comté de Meath, dont le père, Guillaume Darcy, chevalier, fut grand trésorier d'Irlande; 3<sup>o</sup>. Genète DE SARSFIELD DE LUCAN, morte sans postérité. Thomas de Cusack a eu pour enfants ;

HUSSEY :  
écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix de sinople; aux 2 et 3 fascés d'hermine et de gueules.

DARCY :  
d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent, accompagnées de 9 croisettes recroisetées du même; 3, 3, 2 et 1.

DE SARSFIELD :  
partie de gueules et d'argent; à la fleur de lys, partie d'argent et de sable sur le tout.

(1) C'est-à-dire garde des archives. Il exerçait par un député cette charge, une des plus éminentes du royaume.

(2) On voit encore cette lettre dans les manuscrits du docteur Sterne, évêque de Clogher, faisant partie de la bibliothèque du collège de Dublin.

(3) Jeanne Hussey était proche parente de Thomas de Cusack. Leur mariage ayant été contracté sans dispense de Rome, fut déclaré nul dans la suite, mais les enfants qui en étaient issus n'en furent pas moins reconnus légitimes. Le chancelier Thomas Cusack laissa à Jean fils de Robert, son fils aîné du premier lit, la seigneurie de Cussington, et celle de Lismolen à Edouard, son fils aîné du second lit. Cette disposition fut la source d'un grand procès entre l'oncle et le neveu; mais à la fin ils s'accordèrent par l'entremise de leurs parents respectifs, et la disposition du chancelier fut confirmée par la reine Elisabeth, qui fit expédier, en 1581, de nouvelles lettres-patentes à Edouard pour la seigneurie de Lismolen, et à Jean, en 1584, pour la seigneurie de Cussington.

*Du premier lit :*

- 1°. Robert, dont l'article suit;
- 2°. Marguerite de Cusack, mariée 1° avec Guillaume *Basnet*, chevalier (1); 2° avec Thomas *Nugent*, chevalier;
- 3°. Anne de Cusack, mariée avec Jean *Dowdall*, écuyer, seigneur de Glass-Pistle, au comté de Lowth;

*Du second lit :*

- 4°. Edouard de Cusack, auteur de la BRANCHE DE LISMOLEN, rapportée ci-après;
- 5°. Jean de Cusack, écuyer, seigneur de Clouard, au comté de Meath, en 1585. Il épousa Catherine *Talbot*, fille de N..... *Talbot*, écuyer, seigneur de Malahyde, au comté de Dublin, et est mort sans postérité;
- 6°. Georges de Cusack, recteur de Kenleston;
- 7°. Catherine de Cusack, mariée avec Henri *Colley*, chevalier, seigneur de Castlecarbery, d'où descendent les lords *Mornington*. (*Lodge, pairie d'Irlande*, t. IV. p. 283.) Elle mourut le 19 janvier 1597;
- 8°. Marguerite de Cusack, mariée 1° avec *Morogh ô Brien*, quatrième baron d'*Inchiquin*. (*Ibid.* t. I. p. 268.) 2° avec *Christophe Cruse de le Naull*;
- 9°. Marie de Cusack, mariée avec *Tobie Butler*, chevalier, troisième baron de Cahier;
- 10°. Anne de Cusack, femme d'*André Tuite*, seigneur de *Moneleagh*, au comté de West-Meath;
- 11°. *Eléonore de Cusack*, mariée avec *André Wyse*, chevalier, seigneur de *Bectiffe*, au comté de Meath. Il entra dans le conseil privé, lorsque le chevalier *Thomas de Cusack* fut nommé chancelier et lord justicier d'Irlande;
- 12°. *Genète de Cusack*, mariée avec *Gerot Wellesley*, écuyer, seigneur de *Dengen*;
- 13°. *Alisonne de Cusack*, mariée avec *Thomas Aylmer*, écuyer, seigneur de *Lyons*, au comté de *Kildare*, ancêtre des lords *Aylmer*. Elle mourut au mois de décembre 1623;
- 14°. *Elisabeth de Cusack*, mariée avec *Christophe Bellew*, chevalier, seigneur de *Bellews-Town*, d'où descendent les lords *Bellew*.

*Fils naturel de Thomas de Cusack.*

*Teigue*, bâtard de Cusack, qui s'établit dans le comté de *Clare*. Sa descendance s'est terminée dans deux filles, l'une mariée avec *Arthur Gore*, écuyer, du comté de *Clare*, l'autre au fils aîné de lord *Renelagh*.

X. Robert DE CUSACK, écuyer, fut nommé second baron de l'échiquier, en Irlande, en 1561, et mourut

---

(1) Leur fils aîné, Guillaume *Basnet*, fut nommé membre du conseil privé lorsque le chevalier *Thomas de Cusack* fut pourvu de la dignité de lord justicier d'Irlande.

en 1570. Il avait épousé Catherine NUGENT, fille de Christophe Nugent, chevalier, (celui-ci fils et présomptif héritier de Richard Nugent, septième baron de Delvin, mort le 28 février 1537), et veuve de Pierre Barnewall, vicomte de Trimleston. (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. I, p. 130.) Il laissa :

NUGENT :  
d'hermine, à 2  
fasces de gueules.

- 1°. Jean, IV° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Genète de Cusack, mariée avec Thomas de Cusack, écuyer, seigneur de Gerards-Town.

XI. Jean DE CUSACK, IV° du nom, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, obtint de nouvelles lettres-patentes pour cette seigneurie en 1584, et s'allia avec Alisonne BARNEWALL, fille de Simon Barnewall, écuyer, seigneur de Kilbrew au comté de Meath, et d'Anne Sedgrave. Il en eut :

BARNEWALL :  
d'hermine, à la  
bordure engrelée  
de gueules.

Patrice de Cusack, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, vivant en 1630.

#### BRANCHE DE LISMOLEN, éteinte.

X. Édouard DE CUSACK, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Lismolen, fils du chancelier Thomas de Cusack, et de Mathilde Darcy, sa seconde femme, fut confirmé dans la possession de la terre de Lismolen par nouvelles lettres-patentes de la reine Élisabeth en 1581, et mourut l'année suivante. Il avait épousé 1°. Élisabeth AYLMEY, fille de Richard Aylmer de Lyons, et d'Éléonore Fleming; (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. IV, p. 241.) 2°. Marie HUSSEY DE GALTRYM, qui survécut à Édouard de Cusack, et ne lui donna pas d'enfants. Du premier lit naquit Richard, qui suit.

AYLMER :  
d'argent, à la  
croix de sable,  
cantonnée de 3  
corbeaux du mé-  
me.

HUSSEY :  
comme à la p. 13

XI. Richard DE CUSACK, écuyer, seigneur de Lismolen, épousa Cécile TYRRELL, fille de Jean Tyrrell, chevalier, seigneur de Longwood, au comté de Meath. Il en eut, entr'autres enfants, Édouard II, qui suit.

TYRRELL :  
de gueules, à 2  
fasces d'hermine,  
accompagnées de  
7 croisettes pa-  
tées d'or, 3 5,  
et 1; au chef  
d'argent, chargé  
d'un lion issant  
de sable.

XII. Édouard DE CUSACK, II° du nom, écuyer, seigneur de Lismolen, majeur en 1610, épousa Lucinde TALBOT, fille de N..... Talbot, chevalier baronnet,

TALBOT :  
de gueules, au  
lion d'argent; à la  
bordure engrelée  
du même.

seigneur de Carr-Town, au comté de Kildare, et sœur de Richard Talbot, duc de Tyrconnell. Ses enfants furent :

- 1°. Nicolas de Cusack, écuyer, seigneur de Lismolen. Il fut membre du parlement pour la ville de Trym, garde des archives de la tour de Bermingham, membre du conseil privé, major-général dans l'armée du roi Jacques II, et l'un des seigneurs qui signèrent la capitulation de Limerick. Il passa en France avec son infortuné Roi, et mourut à Saint-Germain-en-Laye;
- 2°. Patrice de Cusack, religieux dominicain, évêque de Meath, et grand-aumônier du roi Jacques II;
- 3°. Eléonore de Cusack, mariée avec Jean *Arthur*, écuyer, seigneur de Hackelts-Town, au comté de Dublin, colonel au service de Jacques II, qu'il suivit en France, où il est décédé;
- 4°. Cécile de Cusack, femme de Thomas *de Cusack*, écuyer, seigneur de Staffords-Town, au comté de Meath.

BRANCHE DE RATHGAR, *éteinte.*

IX. Robert DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, alderman de la ville de Dublin, second fils de Jean III de Cusack, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, et d'Alisonne Wellesley, sa première femme, épousa Marie HANCOCK, fille de Nicolas Hancock, écuyer, de laquelle il eut Henri, qui suit.

HANCOCK :  
d'hermine, au  
chef d'azur, char-  
gé d'une main  
d'argent, accom-  
pagné de 2 coqs d'or  
becqués et crêtés  
de gueules.

X. Henri DE CUSACK, écuyer, alderman de la ville de Dublin, épousa Marguerite BRANDON, fille de Jacques Brandon, écuyer, de Dundalk. Elle le rendit père de :

BRANDON :  
d'argent, au lion  
de gueules, sur  
une terrasse de  
sinople, accom-  
pagné en chef de  
2 mains de gueu-  
les.

- 1°. Jean, IV<sup>e</sup> du nom, qui suit;
- 2°. Henri de Cusack, jésuite;
- 3°. Cécile de Cusack, mariée 1° avec Christophe *de Saint-Laurent*, 2° baron de Howth; 2° avec Jean *Barnevall de Monc-Town*, au comté de Meath, écuyer, second fils de Christophe Barnevall de Turvey, écuyer; 3° avec Jean *Finglass de West-Palston*, écuyer. Elle mourut le 17 juillet 1638.

XI. Jean de CUSACK, IV<sup>e</sup> du nom, lord-maire de Dublin, remit sa terre de Rathgar entre les mains du roi Jacques I<sup>er</sup>, qui la lui confirma de nouveau par lettres-

patentes de l'année 1609. Il mourut le 30 mai 1626, et fut enterré dans l'église de Saint-Audeon à Dublin. Il avait épousé Marguerite ALLEN, fille de Gilles Allen, lord-maire de Dublin. Il laissa :

ALLEN :  
d'argent, à 2 fasces ondées d'azur; au chef du même, chargé d'une étoile à six rais accostée de 2 coquilles d'argent.

- 1°. Robert, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Bénédicte de Cusack ;
- 3°. Barbe de Cusack.

XII. Robert DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rathgar, fut père d'Adam, I<sup>er</sup> du nom, qui suit.

XIII. Adam de CUSACK DE RATHGAR, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, mourut le 19 février 1673, et fut enterré le 23, dans l'église de Saint-Audeon. Il laissa de la fille de N..... SEXTEN, alderman de Dublin, Robert III<sup>e</sup> du nom, qui suit.

SEXTEN :  
d'argent, au chevron de gueules, accompagné d'un fer de lance, d'un pheon et d'un frêne cheval d'azur.

XIV. Robert DE CUSACK, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rathgar, mourut à Bath, en Angleterre, le 7 des ides d'octobre 1707, comme le porte une inscription qui se voit dans l'église cathédrale de ce lieu. Il avait épousé la fille de N..... O Collaghen, dans le comté de la Reyne, écuyer. Il en eut, entr'autres enfants, Adam II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

à COLLAGHEN :  
d'argent, au loüp contrepassant de sable, sortant d'une forêt de sinople.

XV. Adam DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rathgar, mourut en 1714, laissant d'Anne O DONOWAN, fille de N..... O Donovan, de Bray, dans le comté de Wicklow, écuyer, entr'autres enfants :

à DONOWAN :

- 1°. Jean, V<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Edouard de Cusack, vivant en 1767, et mort sans postérité.

XVI. Jean DE CUSACK DE RATHGAR, V<sup>e</sup> du nom, écuyer, épousa Marie d'ARMSTRONG, fille de N..... d'Armstrong, du comté de la Reyne, écuyer, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

d'ARMSTRONG :  
d'argent, au nestrochère de gueules, montant en bande de l'angle dextre du chef, et soutenant un arbre arraché de sinople, dont la cime penche vers l'angle dextre de l'écu.

BRANCHE DE TROUBLEY, *écinte*.

IX. Barthelemi DE CUSACK, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Troubley, fils puiné de Jean III de Cusack.

BRARETON :  
d'argent, à 2 fas-  
ces de sable.

de Cussing-Ton, écuyer, et d'Éléonore de la Hyde, sa deuxième femme, épousa Cécile BRARETON, fille d'André Brareton, écuyer, et en eut, entr'autres enfants, Barthelemi II, qui suit.

N.....

X. Barthelemi DE CUSACK, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Troubleley, vivait en 1654, et laissa Adam, qui a continué la descendance.

N....

XI. Adam DE CUSACK DE TROUBLEY, écuyer, fut père, entr'autres enfants, de :

- 1<sup>o</sup>. Henri, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Mabile de Cusack, femme de Jean de Cusack, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, de la troisième branche. (*Voy.* p. 21.)

LYNAM :  
d'argent, au che-  
vron de gueules,  
accompagné de 5  
sangliers de sa-  
ble.

XII. Henri DE CUSACK DE TROUBLEY, écuyer, épousa Anne LYNAM, fille de Guillaume Lynam, écuyer, seigneur d'Adams-Town, au comté de Meath. De ce mariage sont issus :

- 1<sup>o</sup>. Charles de Cusack, écuyer, qui passa en Espagne en 1692, et se distingua en qualité d'officier commandant aux sièges de Messine et de Gibraltar. Il mourut officier-général en Espagne, et célibataire ;
- 2<sup>o</sup>. Adam de Cusack, qui suivit son frère aîné en Espagne, devint capitaine de grenadiers dans le régiment d'O'Mahony, et fut tué au siège de Messine ;
- 5<sup>o</sup>. Elisabeth de Cusack, mariée avec Jacques Plunkett, écuyer, second fils du comte de Fingall ;
- 4<sup>o</sup>. N..... De Cusack, épouse de François de la Faye de Tullaghanogh, écuyer ;
- 5<sup>o</sup>. Genète de Cusack, mariée à Jacques Plunkett de Navan, écuyer ;
- 6<sup>o</sup>. Catherine, femme de Michel de Cusack, écuyer, garde-du-corps de Léopold, duc de Lorraine et de Bar ;
- 7<sup>o</sup>. N..... de Cusack, mariée avec Jacques Ormsby, écuyer, seigneur de Rock-Savage, au comté de Roscommon.

#### BRANCHE DE PORTRAINE ET DE RATHALDRON.

VIII. Thomas DE CUSACK, écuyer, seigneur de Portraîne, troisième fils de Gautier de Cusack, seigneur de Gerards-Town, et d'Élisabeth Plunkett, sa première femme, épousa Élisabeth DE CHEVERS DE MOITON, de laquelle il eut :

DE CHEVERS :  
de gueules, à 3  
chèvres saillantes  
d'argent.

- 1°. Jacques, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;  
 2°. Christophe de Cusack de Portraine, écuyer, marié avec Anne de Cusack de Cussing-Ton, veuve 1° de Nicolas White, chevalier, seigneur de Sainte-Catherine, au comté de Dublin ; 2° de Thomas Finglass, seigneur de West-Palston. Il n'en eut pas d'enfants.

**IX. Jacques DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Portraine, épousa 1°. Élisabeth DILLON, fille de Jacques Dillon, seigneur de Rivers-Ton, et d'Élisabeth Bath de Dullards-Town. (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. I, p. 151.); 2°. Catherine PLUNKETT, fille d'Edmond Plunkett, lord baron de Killéen. Ses enfants furent ;**

**DILLON :**  
 d'argent, au lion léopardé de gueules, accompagné de 5 croissants du même.

**PLUNKETT :**  
 comme à la p. 7.

*Du premier lit :*

- 1°. Michel, dont l'article viendra ;  
 2°. Elisabeth de Cusack, femme de Guillaume *Wellesley*, écuyer, seigneur de Dengen ;  
 5°. Genète de Cusack, mariée avec Richard *Kittal de Trym*, écuyer ;  
 4°. Roxane de Cusack, épouse 1° de Jean *Peppard de Balrody*, écuyer ; 2° de Thomas *Telling de Molaha*, écuyer ;

*Du second lit :*

- 5°. Thomas de Cusack, écuyer, marié avec N. . . . *Burnett de Castle-Knock*, dont il n'eut pas d'enfants ;  
 6°. Patrice de Cusack, écuyer, époux d'Anne *Lynain*, et père de : Jacques de Cusack, écuyer, qui épousa Catherine *Bellew*, fille de Richard Bellew, seigneur de Bellews-Town, et mourut sans postérité ;  
 7°. Eléonore de Cusack, femme d'Olivier *Plunkett*, seigneur de Rathmore ;  
 8°. Marie de Cusack, alliée 1° avec N. . . . *Cadell de Turvy*, écuyer ; 2° avec Jacques *Betagh*, seigneur de Wallers-Town.

**X. Michel DE CUSACK, seigneur de Portraine et de Rathaldron, fut greffier de la couronne dans les comtés de West-Meath et de Lowth en 1553, et l'un des barons de l'échiquier en 1580. Il mourut en 1589, et avait épousé Marguerite DEXTER, qui lui apporta en dot les château, ville et seigneurie de Rathaldron. Il en eut Jacques II° du nom, qui suit.**

**DEXTER :**  
 d'argent, à la croix fleuronnée de gueules, cantonnée de 4 perroquets de sinople.

**XI. Jacques DE CUSACK, II° du nom, écuyer, seigneur de Rathaldron, mourut le 13 mars 1598. Il avait**

BRANDON :  
d'argent , à 4 fas-  
ces de gueules ;  
au lion couronné  
d'or , brochaut  
sur le tout.

épousé Thomasine BRANDON, fille de Jacques Brandon, écuyer, et de Catherine Fitz-Simons de Dundalk, de laquelle il laissa :

- 1°. Patrice, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Christophe de Cusack, écuyer, qui, n'ayant pas eu d'enfants d'Anne Plunkett, sa femme, quatrième fille d'Olivier Plunkett, lord-baron de Lowth, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, passa en Flandre vers la fin du seizième siècle, et y employa son bien particulier et la libéralité de ses amis à fonder et à doter plusieurs maisons et collèges à Douay, Lille, Anvers, Tournay et Saint-Omer, pour l'éducation de la jeunesse expatriée de sa nation. Il fut supérieur-général de toutes ces maisons, qui ont subsisté jusqu'à la révolution, excepté celle de Saint-Omer, qui déjà n'existait plus.

XII. Patrice DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rathaldron en 1598, mourut en 1626, laissant du mariage qu'il avait contracté avec Cécile NANGLE, fille de N.... Nangle, baron de Navan, Christophe 1<sup>er</sup> du nom, qui suit.

NANGLE :  
d'azur , à 3 lo-  
sanges d'or, ac-  
colées en fasce.

XIII. Christophe DE CUSACK, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Rathaldron, fut gouverneur du comté de Meath et député de ce comté au parlement. Il fut dépouillé de toutes ses terres par Cromwell : mais le roi Charles II le rétablit dans celle de Rathaldron en 1676. Il avait épousé Anne NUGENT, fille de Robert Nugent, chevalier, seigneur de Tanghmont, au comté de Meath. Leurs enfants furent :

NUGENT :  
d'hermine , à 2  
fascés de gueules.

- 1°. Patrice, 2<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Barthélemi de Cusack, écuyer, capitaine dans l'armée de Jacques II, et membre du parlement pour le bourg de Kells, mort sans postérité ;
- 3°. Michel de Cusack, abbé de Navan.

XIV. Patrice DE CUSACK, 2<sup>e</sup> du nom, seigneur de Rathaldron, fut membre du parlement pour le bourg de Navan. Il épousa Émilie O BYRNE, fille de Thadée O Byrne, seigneur de Bally-Gannan, au comté de Wicklow. Il laissa Christophe 2<sup>e</sup> du nom, qui suit.

O BYRNE :  
d'argent, au che-  
vron de sable, ac-  
compagné de 3  
mains du même.

XV. Christophe DE CUSACK, 2<sup>e</sup> du nom, seigneur de Rathaldron, épousa Catherine PURCELL, fille de Richard Purcell, de Dublin, écuyer, dont il eut :

PURCELL :  
d'or, au sanglier  
de gueules ; au  
chef d'azur, char-  
gé de 3 besants  
d'argent.



1°. Patrice de Cusack, seigneur de Rathaldron, mort en 1745, n'ayant de Françoise *Bath*, fille de Jacques Bath de Knits-Ton, écuyer, que deux filles :

A. Emilie de Cusack ,  
B. Catherine de Cusack , } non encore mariées en 1765 ;

2°. Richard, dont l'article suit ;

3°. Innocent-Christophe de Cusack, écuyer, qui servait dans le régiment de Dillon en 1755. L'acte du parlement promulgué cette année pour le rappel du service de France des sujets de S. M. B., l'obligea de passer en Angleterre, où il se maria avec N. . . . *Branca*s, veuve du chevalier Barnewall, et sœur de milady Gaydon ;

4°. Emilie de Cusack, mariée avec Gautier *Nangle de Kildalky*, écuyer ;

5°. Eléonore de Cusack, mariée avec Michel *Dardiss de Gignston*, écuyer ;

6°. Jeanne de Cusack, femme de Jean *Purcell*, écuyer ;

7°. Françoise de Cusack, épouse de Jean *Taylor de Swords*, écuyer.

**XVI. Richard DE CUSACK**, seigneur de Rathaldron après son frère Patrice, a épousé Marie **MAC-DERMOTT**, fille de Jean Mac-Dermott, de Coot-Hall, au comté de Roscommon, écuyer, et de Marie Erwin d'Oran. De ce mariage sont issus :

**MAC-DERMOTT** :  
d'argent, au chevron de gueules, chargé de 3 croisettes recroisetées d'or, et accompagné de 3 têtes de loup d'azur.

1°. Christophe de Cusack, écuyer, né en 1758 ;

2°. Marie de Cusack, née en 1755 ;

3°. Catherine de Cusack, née en 1757 ;

4°. Marcelle de Cusack, née en 1765.

#### BRANCHE DE BALLY-MOLGAN, *éteinte*.

**VIII. Richard DE CUSACK**, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Bally-Molgan, au comté de Meath, fils puîné de Gautier de Cusack, écuyer, seigneur de Gerards-Town, et d'Élisabeth Maraward de Skryne, sa seconde femme, mourut en 1510, laissant d'Anne **WHYTE DE CLONGILL**, sa femme, Richard II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

**WHYTE** :  
d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 5 quintefeuilles du même.

**IX. Richard DE CUSACK DE BALLY-MOLGAN**, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, épousa Roxane **PLUNKETT**, fille de Nicolas Plunkett, lord baron de Dunsany, au comté de Meath. Elle le rendit père de :

**PLUNKETT** :  
comme à la p. 7.

- 1°. Jean, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Gautier de Cusack de Kilcarn, écuyer, père d'une fille unique :  
Marguerite de Cusack, femme de Christophe Plunkett, écuyer, troisième fils du chevalier Olivier Plunkett, lord-baron de Lowth.

VELDON :

X. JEAN DE CUSACK DE BALLY-MOLGAN, écuyer, remit ses terres entre les mains du Roi, qui les érigea en fiefs dépendants de la couronne (1), et l'en investit de nouveau par lettres-patentes de l'année 1541. Il s'allia avec N..... VELDON, fille de Gérard Veldon, écuyer, et de Françoise Drake. Il en eut, entr'autres enfants, Nicolas, qui suit.

PLUNKETT :  
comme à la p. 7.

XI. NICOLAS DE CUSACK DE BALLY-MOLGAN, écuyer, épousa Mathilde PLUNKETT, fille de Thomas Plunkett de Logherow, au comté de Meath, écuyer, et d'Alisonne Talbot. Il mourut le 12 décembre 1622, laissant :

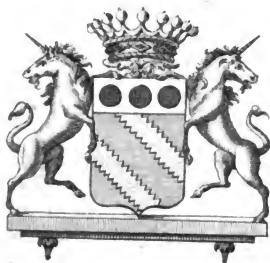
- |                                                                                                                                                                                                                                     |   |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1°. Jean de Cusack,</li> <li>2°. Michel de Cusack,</li> <li>3°. Edouard de Cusack,</li> <li>4°. Patrice de Cusack,</li> <li>5°. Thomas de Cusack,</li> <li>6°. Georges de Cusack,</li> </ol> | } | tués dans les guerres de Cromwel; |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>7°. Anne de Cusack,</li> <li>8°. Eléonore de Cusack,</li> <li>9°. Jeanne de Cusack,</li> </ol>                                                                                               | } | dont les alliances sont ignorées. |

(1) Avant Henri VIII, la plupart des seigneurs irlandais tenaient leurs terres, les uns, comme les anciens habitants, à titre d'hérédité par une longue suite de siècles, en remontant même au-delà de l'arrivée des Anglais dans ce pays, les autres à titre de conquête. Mais Henri VIII et ses successeurs, jusqu'à Charles II, les obligèrent à recourir à une nouvelle inféodation, et à relever de la couronne. Il fallut alors remettre ces terres dans les mains du souverain, et les recevoir de lui, pour les tenir à charge de services militaires et de redevances; mais Jacques I<sup>er</sup> et Charles II ne s'arrêtèrent pas à cette mesure politique: ils poussèrent l'injustice jusqu'à dépouiller de leurs terres celles de ces familles qui étaient catholiques, sous le prétexte qu'elles ne pouvaient produire d'autres titres qu'une possession immémoriale et non interrompue, comme si cette preuve n'était pas la plus certaine, la plus forte qui pût justifier leurs droits.

• VELDON : coupé d'un trait denché, parti d'un autre trait non denché, ce qui fait un écartelé: au 1 de sinople, à la fleur de lys d'argent; au 2 d'argent à la fleur de lys de sinople, et sur la partition une tête de lion de l'un à l'autre; au 3 d'argent, à une tête de lion de sinople; au 4 de sinople, à une tête de lion d'argent, et sur la partition une tête de lion de l'un à l'autre: toutes ces pièces posées horizontalement 3 et 3.

## DE LA DOUBART,

*Sieurs DE COUPPE, DE BEAUMANOIR et DU CLOS; Seigneurs DU SÉNÉCHAL, D'ARRAYE, etc., en Picardie et en Lorraine.*



ARMES : d'azur, à 2 bandes dencées d'or; au chef d'argent, chargé de 3 tourteaux de sable. Supports : deux licornes.

LES titres et documents produits par la famille DE LA DOUBART (1), originaire de Beauvaisis, établissent la filiation suivante.

I. Jacques DE LA DOUBART, dit DE COUPPE, écuyer, sieur de Beaumanoir et du Clos, épousa, le 26 février 1645 (2), damoiselle Anne DAILLY, des seigneurs d'Ignacourt, près Corbie, nommée avec son mari dans l'acte de baptême d'Etienne, leur fils, et dans l'acte de mariage d'Antoinette, leur fille. Jacques de Couppe est décédé le 13 mai 1661, et fut inhumé dans l'église de Moivillers, au diocèse de Beauvais. (*Original en papier.*) Ses enfants furent :

DAILLY : d'argent, à l'arbre de sinople, sur lequel est perchée une perdrix de gueules.

(1) Le nom de cette famille est orthographié, dans les actes, *Ladoubart, la Doubart, de Ladoubart et de la Doubart*. Les deux premières manières sont très-rares : la troisième est la plus fréquente : mais l'orthographe de *la Doubart*, étant la plus constante dans les titres, est celle que nous avons suivie dans cette notice.

(2) La date de ce mariage ne se retrouve que dans un inventaire de titres ; mais il est justifié par les actes subséquents.

- 1°. Charles, dont l'article suit ;
- 2°. Etienne de la Doubart, dit de Coupepe, baptisé, sous ce dernier nom, en l'église paroissiale de Moivillers, le 20 octob. 1660. (*Original en papier*) ;
- 3°. Françoise de la Doubart, mariée, le 13 décembre 1671 \*, avec Antoine Mouton ;
- 4°. Antoinette de la Doubart, dite de Coupepe. Elle fut mariée, le 20 juillet 1677, (*Original en papier*), en présence d'Etienne de la Doubart, son frère, agissant au nom de damoiselle Anne Dailly, leur mère, en l'église de Saint-Martin de Moivillers, avec Pierre Penon.

DE LANCRY :  
d'or, 3 ancras de  
gueules.

VRAYET :

II. Charles DE LA DOUBART, écuyer, sieur de Coupepe, né le 17 avril 1656 \*, épousa, 1°. le 26 avril 1679 \*, Catherine DE LANCRY ; 2°. le 11 juin 1693 \*, Anne VRAYET, laquelle passa un contrat de constitution le 25 janvier 1716 \*. Charles de la Doubart est rappelé comme défunt dans deux actes des 6 octobre et 24 novembre 1718, rendus à la requête de sa veuve, et dont il sera parlé sur le degré suivant. Il a eu pour enfants ;

*Du premier lit :*

- 1°. Marie-Louise de la Doubart de Beaumanoir, mariée, 1°. avec Pierre de Charitte, lieutenant de Roi au gouvernement de Saint-Domingue, mort en 1722 ; 2°. avec messire Bernard de Verdelin, maréchal-général-des-logis des armées du Roi, fils de François de Verdelin, seigneur de Cabanac, capitaine au régiment de Schomberg, cavalerie, et de Françoise-Eugénie de Mélignan de Trignan. Bernard de Verdelin lui survécut, et s'allia en secondes noces, le 21 avril 1750, avec Marie-Louise-Madelaine de Brémont d'Ars. (*Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. XII, 1778, p. 754.) Dès le 5 décembre 1750, par acte passé devant Morin et Rabouine, notaires au Châtelet de Paris (1), Marie-Louise de la Doubart avait fait une vente comme fondée de procuration de ses enfants du premier lit, nommés :

A. Jean-Vincent de Charitte, chevalier ;

B. Charles de Charitte, conseiller au parlement de Navarre ;

C. Marie-Louise de Charitte, mariée, en 1722, avec Louis-Joseph, comte de Menou, chevalier, baron de Pontchâteau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, créé maréchal-de-camp le 10 mai 1748, commandant pour le Roi dans les cinq évêchés de la Haute-Bretagne, décédé à Nantes au mois de juillet 1754, fils de Charles de Menou, chevalier, seigneur de Cuissy, brigadier des armées du Roi, gouverneur de la citadelle d'Ar-

(\*) Toutes les dates marquées d'un astérisque sont extraites, soit du même inventaire, soit d'un livre de famille, où plusieurs actes sont transcrits en entier.

(1) Titre original conservé dans les archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, sous la cote 11406.

ras, et de Jacqueline de Cremeur. (Même Dictionnaire de la Noblesse, t. X, p. 46.) ;

Du second lit :

2°. Charles-Augustin, dont l'article suit.

III. Charles-Augustin DE LA DOUBART, écuyer, sieur de Coupe et du Sénéchal, en Picardie, épousa, par contrat du 22 décembre 1716 \*, Jeanne DE PARVILLER, fille de Jean Parviller et de Jeanne Hennon. Il assista, le 4 mars 1717, au contrat de mariage de Marie-Anne de Parviller, sa belle-sœur, avec Gaspard de Francières. Charles-Augustin de la Doubart ayant été porté sur le rôle des tailles par les collecteurs de Corbie, lui et sa mère, Anne Vrayet, présentèrent requête, le 27 septembre 1718, aux président, lieutenant, élus et conseillers du Roi en l'élection de Doullens. Ceux-ci, par leur ordonnance du 28, mise au bas de la requête, assignèrent les collecteurs à comparaître dans la huitaine, et ordonnèrent que Charles-Augustin et sa mère, attendu leur noblesse, fussent rayés et biffés du rôle des tailles, avec défense de les y comprendre à l'avenir; ce qu'on apprend d'un instrument de François Lugon, sergent royal en la prévôté de Fouillois, résident à Corbie, dûment collationné le 6 octobre 1718. (*Original en papier.*) Le 24 novembre suivant \*, il intervint une sentence des élus de Doullens, confirmative de la première ordonnance, laquelle avait été rendue, entre autres, sur le vu d'extraits en forme des rôles des tailles des années 1647, 1649, 1653, 1717 et 1718, constatant que MM. de Coupe en étaient exempts. (*Orig. en papier.*) Charles-Augustin de la Doubart, écuyer, seigneur du Sénéchal et autres lieux, fit le relief de son fief du Sénéchal devant les officiers de la terre et seigneurie de Franvillers le 10 avril 1728 \*. Il vivait encore le 20 mai 1766, date d'un aveu qu'il fournit à l'abbé et aux religieux de Saint-Vaast d'Arras, pour des biens fonds mouvants du terroir de Pons. (*Orig. en papier.*) Ses enfants furent :

DE PARVILLER :  
d'or, à une feuille  
de houx de sino-  
ple.

1°. Louis-Joseph, dont l'article suit ;

2°. Adrien-Jean de la Doubart, mort sans postérité le 3 octobre 1779 ;

- 3°. Thérèse-Victoire de la Doubart, née à Corbie le 5 août 1722, morte sans alliance;
- 4°. Marie-Louise de la Doubart, née à Houssoye le 18 août 1727, morte aussi sans avoir été mariée.

IV. Louis-Joseph DE LA DOUBART, écuyer, sieur de Beaumanoir et seigneur du Sénéchal, fief à toute justice, haute, moyenne et basse, né à Corbie, épousa, par contrat du 17 mai 1758 \*, passé devant Bruno Bru, notaire royal, et enregistré en la prévôté d'Agimont le 22 du même mois, Marie-Agnès GAULTIER, décédée le 5 février 1760 \*, fille de Charles-Augustin Gaultier, prévôt-juge royal du comté d'Agimont, et de Marie-Agnès Delhalle. Charles-Augustin de la Doubart, père, fit donation entre vifs à son fils du fief du Sénéchal, par acte passé devant Antoine du Bois, notaire à Corbie, le 30 mai 1764 \*. Le 14 mai 1770 \* Charles-Augustin fit le relief de ce fief pardevant les officiers de la seigneurie de Franvillers. Il a eu pour fils unique :

GAULTIER :  
ecartelé, aux 1 et  
4 d'azur, à 3 étoiles  
d'or; aux 2 et  
3 d'argent, à l'ar-  
bre de sinople.

V. Louis-Charles-Augustin-Jean DE LA DOUBART DE COUPPE, écuyer, seigneur d'Arraye et de Chambille, avocat au parlement, né le 2 février 1760 \*. Il fut émancipé par lettres datées de Nancy le 6 juillet 1782. (*Original en papier.*) Il siégea, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Nancy, convoquée pour l'élection des députés aux Etats-Généraux du royaume. (Liste imprimée de cette assemblée bailliagère reproduite t. II, p. 79 du *Dict. de la Noblesse*, in-8° publié, en 1820, par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.) Louis-Charles-Antoine-Jean de la Doubart a été persécuté et incarcéré pendant la terreur. Il est décédé le 5 novembre 1810, laissant du mariage qu'il avait contracté à Nancy, le 6 octobre 1789, avec Marie-Madelaine Gouzot, trois fils et une fille :

GOUZOT :  
de gueules, à  
deux épées d'ar-  
gent garnies d'or,  
passées en sautoir;  
au chef d'argent,  
chargé d'une étoile  
de gueules, accostée  
de 2 croissants  
versés d'azur.

- 1°. Louis-François-Léopold de la Doubart de Couppe, né le 15 novembre 1790 ;
- 2°. Louis-Jacques-Constantin-Marie de la Doubart de Couppe, né le 8 décembre 1792, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, capitaine au 5° régiment de hussards ;
- 3°. Louis-Jude-Victor de la Doubart de Couppe, né le 2 octobre 1805 ;
- 4°. Louise-Alexandrine-Adélaïde de la Doubart de Couppe, née le 25 septembre 1801, mariée, le 18 janvier 1820, avec Marc-Antoine, baron de Mahuet, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

## DE FORESTA,

*Seigneurs DE LANÇON, DE COLLONGUE, DE MIMET, DE ROUGIÈS, DE VENEL, DU CASTELAR, DE CHATEAUNEUF, etc., barons DE TRETZ et DE MOISSAC, marquis DE FORESTA et DE LA ROQUETTE, en Provence.*



**ARMES :** palé d'or et de gueules ; à la bande de gueules , brochante sur le tout. Couronne de marquis. Supports et cimier : trois aigles de sable, couronnées d'or. Devise : *Anido devota tonanti*. L'écu posé sur deux bannières passées en sautoir.

La maison DE FORESTA, établie en Provence depuis plus de trois siècles, est originaire d'Italie. C'est le sentiment unanime de tous les auteurs qui ont parlé de cette maison, dont les ancêtres, disent-ils, ont joué pendant une suite de générations un rôle considérable dans l'histoire, soit de la haute Lombardie, soit des républiques de Venise et de Gênes.

Ce témoignage des généalogistes est confirmé par les chroniques italiennes, et par différents diplômes et actes publics que nous citerons à l'appui dans le cours de la filiation.

I. Odasius DE FORESTA, qualifié chevalier en 1290, (*Ephémérides sacrées et profanes de Bergame* du P. Donato Calvi, t. I. p. 114; et la Roque, *Traité de la noblesse*, p. 329.) étoit fils de Recuperatus, petit-fils de

Guiscardus et arrière petit-fils de Forestanus, II<sup>e</sup> du nom qui mourut fort âgé en 1195, possesseur de riches domaines dans le voisinage du lac d'Isée. (*Documents extraits des archives municipales de Bergame.*)

II. Maffée DE FORESTA, fils du précédent, (titre précité) homme d'une illustre naissance (1) et d'une antique origine, *ex nobili vetustaque Forestorum familia*

(1) *Etat de la Noblesse de Provence*, par l'abbé Robert de Briançon, in-12, 693, t. II, p. 94. *Histoire et Chronique de Provence.*

Les Foresta (selon l'orthographe latine conservée en français, les Italiens écrivant *Foresti* ou *Foresto*), à l'exemple des premières maisons de l'Italie, conservaient la tradition d'une origine souveraine, (par Foresta, mort en 453, frère puiné de Tibérius, prince d'Este, en 418, mort en 458; l'un et l'autre petits-fils d'Actius, vivant en 590, selon Hubner, *Tableaux généalogiques des Maisons Souveraines*, in-f.° oblong, t. 1, tab. 302), et d'une ancienneté pour ainsi dire fabuleuse, puisque cette tradition la fait remonter jusqu'au berceau des plus vieilles monarchies. (Jean-Baptiste Pigna, *Histoire de la maison d'Este.*)

Quant à Maffée de Foresta, dont l'existence est toute historique, d'après des documents authentiques, extraits des archives municipales de Bergame, il descendait au 8<sup>e</sup> degré d'un seigneur du nom de Forestanus, qui, l'an 942, vivait dans la partie supérieure de l'Italie, où il possédait de riches domaines. Maffée était arrière grand-oncle de Jacques, connu sous le nom de Jacques-Philippe de Bergame, né le 6 janvier 1435, religieux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, l'un des premiers historiens que signale l'époque de la renaissance des lettres, et dont tous les biographes ont fait mention. Dans sa chronique intitulée *Supplementum supplementi*, qu'il conduit jusqu'à l'année 1503, époque à laquelle elle fut livrée à l'impression, il apprend que Forestinus, son trisaïeul, personnage fort honoré de Jean Visconti, archevêque et duc de Milan, fut revêtu de beaucoup de charges et de dignités, et mourut dans un âge très-avancé, l'an 1350, à Bergame, sa patrie, où l'on voyait encore son tombeau dans l'église de Saint-Etienne-des-Prédicateurs, avant les dernières guerres d'Italie. La même chronique porte que Gasparinus, bisaïeul de Jacques-Philippe, fut tué le 8 janvier 1393, avec son fils Marchione Foresto, dans une embuscade que lui tendirent ses ennemis, comme il revenait du lac d'Isée, sans armes. Cette branche fut également illustrée par le P. Jean de Foresta, religieux de l'Observance, confesseur de Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, lequel mourut pour la foi, préférant souffrir un affreux martyre, plutôt que d'adhérer au schisme de Henri VIII, qui le fit livrer aux flammes le 5 mai 1538. L'histoire de ce saint martyr a été écrite par le P. Augery, prieur de Magagnos, qui en a fait la dédicace à messire Jean-Augustin de Foresta, comte palatin, marquis de la Roquette, second président au parlement de Provence.



natus (*Supplementum supplementi* de Jacques-Philippe de Bergame), orateur et magistrat célèbre, homme d'état, savant canoniste et habile jurisconsulte, (l'étude des lois et de la médecine, alors en grand honneur en Italie, y était presque exclusivement cultivée par la haute noblesse), avait embrassé la cause de l'empereur Louis IV, duc de Bavière, dans les sanglants démêlés de ce prince avec Frédéric d'Autriche, son compétiteur à la couronne impériale. Il en fut traité avec une distinction dont toutes les chroniques du temps ont parlé. Créé, par ce monarque, chevalier héréditaire de l'ordre de Latran, il en reçut, par une bulle d'or, donnée à Trente le 20 janvier 1530, le titre, depuis prostitué, mais alors insigne, de comte Palatin, transmissible à toute sa postérité mâle, sans distinction de primogéniture, et la qualité de citoyen noble de toutes les bonnes villes d'Italie, avec exemption d'impôts, de corvées, et de toutes charges publiques quelconques. La même bulle, citée par la Roque dans son *Traité de la noblesse* (p. 329.) comme un abus de la puissance impériale, conférait à Maffée de Foresta et à tous ses descendants mâles, le singulier privilège de légitimer toute sorte de bâtards, même ceux issus d'inceste, et de les rendre habiles à succéder, nonobstant toutes lois contraires contenues dans le corps des Authentiques; de créer des tabellions et des notaires dans toutes les villes d'Italie; enfin de commettre et instituer seulement dans celles de Bergame et de Brescia, des juges ordinaires et des auditeurs impériaux, ayant pouvoir de connaître des procès en matière civile et de les juger (1). Maffée de

---

(1) Tous les souverains qui depuis ont régné sur cette partie de la Lombardie ont respecté ce privilège. Il fut confirmé le 5 mai 1388, par Galéas Visconti, comte de Vertus, duc de Milan, seigneur souverain de Bergame; le 7 juillet 1407, par Pandolfo Malatesta, souverain du pays; le 6 janvier 1429, par François Foscari, doge de la république de Venise, à laquelle Bergame était échue par droit de conquête; le 4 février 1462, par le doge Christophoro Moro; enfin, le 18 juillet 1571, il fut renouvelé par l'empereur Maximilien II, avec accroissement de concessions et de privilèges, en faveur d'une branche de la maison de Foresta, aujourd'hui éteinte.

N . . . . Foresta mourut le 3 juin 1354, comblé d'honneurs et d'années. Il eut pour fils Suardinus qui suit.

N . . . . III. Suardinus DE FORESTA, successeur de Maffée dans le titre héréditaire de comte Palatin, est rappelé comme père d'Annes, Galéas et Bernabos, dans l'acte par lequel Galéas Visconti, duc de Milan, sous la date du 5 mai 1388, confirma, à la requête de ces trois frères, les privilèges accordés, par l'empereur Louis IV, à Maffée, père de Suardinus. (*Éphémérides sacrées et profanes de Bergame*, t. II, p. 64.)

1°. Jean, dit Annes, dont l'article suit;

2°. Galéas, dont les Guelfes incendièrent le château et la tour le 7 septembre 1393. (Muratori. *Scriptor. italicor.* t. XVI, p. 871.) La postérité de Galéas s'est éteinte à la sixième génération;

3°. Bernabos, dont le château et les propriétés furent également brûlés dans la même expédition des Guelfes. Peu de temps après, il intervint, ainsi qu'Homicideno de Foresti, dans le traité de paix conclu entre les Guelfes et les Gibelins. (*Ibid.* p. 878.) La postérité de Bernabos s'est éteinte à la quatrième génération.

IV. Jean, dit Annes DE FORESTA, connétable de la république de Venise, guerrier valeureux, (*strenuo gueriere*, comme le qualifiaient ses ennemis eux-mêmes, les ducs de Milan.) Ce fut à son ascendant sur l'esprit de Barthélemi Coleoni, que la république vénitienne dut l'acquisition de ce grand capitaine. Coleoni, né à Bergame, sujet des ducs de Milan et général de leurs troupes, cédant aux conseils de son ami, Jean de Foresta, passa sous les drapeaux de Saint-Marc, et s'acquitta par la terreur de ses armes une célébrité européenne. (Donato Calvi, *Capitole des guerriers et illustres personnages de Bergame*, p. 207.) On trouve la preuve des services rendus par Jean de Foresta à sa patrie dans un rescrit du 29 juin 1448, par lequel le doge François Foscari mande au podestat de Brescia, Pierre Pisani, de compter, chaque mois, au connétable Jean de Foresta la somme de 20 ducats, jusqu'à ce que la république, par des concessions de terre, ait pourvu d'une manière plus digne à la récompense de ses longs et utiles services. On peut inférer, des termes de ce rescrit, que Jean de Foresta commandait les

armées vénitiennes depuis le commencement de 1400; et, dans un passage de ce même rescrit, le doge dit expressément que dans plusieurs circonstances, ce connétable avait servi la république à ses propres frais. Jean laissa six enfants, savoir :

- 1°. François, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Jacques de Foresta, } morts sans postérité;
- 3°. Grégoire de Foresta, }
- 4°. Christophe de Foresta qui fut choisi, par acte daté d'Isée, le 6 octobre 1435, par le provéditeur général Jacques-Antoine Marcellus, à l'effet de se transporter dans le val d'Isée et dans toutes les parties du territoire de Brescia et de Bergame, ou d'y déléguer ses pouvoirs à des agents de son choix, pour y faire rentrer dans l'obéissance de la république les peuples qui s'en étaient écartés. Christophe de Foresta n'a pas laissé de postérité;
- 5°. Maimosio de Foresta, dont la descendance s'est éteinte à la cinquième génération. Elle fut illustrée par Alexandre de Foresta, qui, dans les guerres civiles d'Italie, servit la république de Venise avec une grande distinction, notamment dans la guerre qu'elle eut à soutenir contre les Français. Il se trouva à la première et à la seconde reddition de Bergame, où il commanda un corps d'environ six cents hommes, levé à ses frais, ainsi qu'on le voit par une attestation donnée, le 12 octobre 1512, par Christophe Moro et Paul Capello, provéditeurs-généraux. Dans l'une de ces deux affaires, son frère, Sigismond de Foresta, périt en combattant vaillamment à ses côtés.
- 6°. Renaud, dont la postérité s'est perpétuée en Italie jusqu'à nos jours. Elle y forme en ce moment deux branches représentées à Brescia par le comte Giuliano et le comte Girolamo, chevalier de Malte non profès. L'un et l'autre descendent de Renaud au douzième degré.

V. François DE FORESTA, 1<sup>er</sup> du nom, s'attacha à la fortune des Visconti, et vint fixer son domicile en rivière de Gênes, dans la ville de Diano, dont un gentilhomme de cette maison était alors seigneur. En vertu des droits que lui avait conférés la bulle de l'empereur Louis IV, dont il a été parlé plus haut, François de Foresta porta dans cette patrie adoptive les privilèges de sa naissance, et fut inscrit sur le livre d'or; mais ses descendants durent cesser de porter le titre de comte, parce que, quoique la république de Gênes fût constituée en gouvernement aristocratique, et que la noblesse y fût exclusivement investie du pouvoir, il était alors interdit à tout gentilhomme de prendre des qualifications de comte,

DORIA :  
coupé d'or et d'ar-  
gent : à l'aigle cou-  
ronnée de sable ,  
becquée et mem-  
brée de gueules,  
brochant sur le  
tout.

marquis, baron, etc. François de Foresta eut pour femme Isabelle DORIA, (1) fille de Cataneo Doria et de Luchina di Negro. De ce mariage sont issus :

- 1°. Jean-Augustin, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Dominique de Foresta, mort célibataire. Par son testament du 15 octobre 1463, il plaça à perpétuité sur la banque de Saint-Georges de Gênes un fonds de 2374 livres, dont l'intérêt fut par lui destiné à doter les pauvres filles de la maison de Foresta (2). Il fonda en outre une chapellenie dans l'église de Saint-Nicolas de Diano, sur l'autel de sainte Catherine, en l'honneur de la vierge Marie et des saints Fabien et Sébastien, la dota d'un fonds de 1000 livres, portant 80 livres de rente à partir de l'année 1457, et plaça cette chapellenie sous le patronage de François de Foresta, son neveu, avec substitution aux aînés de la maison de Foresta.

VI. Jean-Augustin DE FORESTA, 1<sup>er</sup> du nom, fils aîné de François 1<sup>er</sup> du nom, possédait de grands biens dont le partage fut fait entre ses quatre fils, par acte du 6 avril 1509, passé à Gênes devant le notaire Hiéronime Casaretus. Le nom de sa femme n'est pas rappelé dans cet acte que cite l'abbé Robert de Briançon, t. II, p. 95, de son *Etat de la noblesse de Provence*. Les noms des enfants de Jean-Augustin sont :

- 1°. Antoine, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Jean-Baptiste de Foresta, recteur de l'église de Saint-Patrice de Gênes en 1509, et chanoine de celle de Saint-Nicolas de Diano en 1518 ;
- 3°. Raphaël de Foresta, qui fut père de :
  - Baptiste de Foresta. Celui-ci a laissé deux fils et une fille :
    - a. Jean-Augustin de Foresta, décédé sans postérité ;
    - b. Pierre-François de Foresta, chanoine de Saint-Nicolas de Diano ;
    - c. Marguerite de Foresta, épouse de noble Jean-François Rodini, de Diano ;
- 4°. François de Foresta, marié avec Pellegrine N...., et père de :
  - A. Nicolas de Foresta, qui a laissé une fille :  
Isabelle de Foresta, religieuse ;

(1) L'abbé Robert de Briançon dit ( p. 96 ) qu'on avait l'opinion que Christophe, arrière petit-fils de François et d'Isabelle Doria, se surnommait de *Foresta-Doria* par rapport à ce mariage. C'est une erreur : ce surnom fut porté par aggrégation à la maison Doria, comme il est expliqué au degré de Christophe.

(2) Tel était alors l'usage de toutes les grandes familles de Gênes.

B. Jérôme de Foresta, dont le fils :

Julien de Foresta, fut père de Jean-Antoine de Foresta.

La postérité de celui-ci, établie en Sicile, s'est perpétuée jusqu'à nos jours à Trapani.

VII. Antoine DE FORESTA, 1<sup>er</sup> du nom, domicilié comme son père et son aïeul en la ville de Diano, partagea avec ses frères la succession de Jean-Augustin, le 6 avril 1509, et laissa deux fils :

1<sup>o</sup>. Christophe, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra ;

2<sup>o</sup>. Jérôme de Foresta (1) qui, par contrat du 15 septembre 1512, passé devant Paul Alberti, notaire à Diano, épousa Mariolo d'Alberti, fille de Barthélemy d'Alberti, de laquelle il eut :

A. Jean-Augustin de Foresta, mort célibataire ;

B. Thelame de Foresta, qui vint s'établir en Provence. Du mariage qu'il avait contracté avec noble Catherine Melgozo, le 8 décembre 1553, par acte passé devant Augustin-Philippe, notaire de Diano, sont issus :

a. Jérôme de Foresta, écuyer, marié par contrat du 6 mars 1583, passé devant Jean Saurel, notaire à Grenoble, avec Gasparde de Vallembert, fille de Hugues de Vallembert. Il en eut deux fils :

I. Marc-Antoine de Foresta, père par Elisabeth de Robolly, de :

Louis de Foresta, en la personne duquel cette branche s'est éteinte (2) ;

II. François de Foresta, mort célibataire ;

b. Marie de Foresta, reçue, le 26 mars 1574, religieuse au monastère royal de Notre-Dame de Nazareth, dit de Saint-Barthélemy d'Aix ;

c. Nicole de Foresta, religieuse bénédictine au prieuré royal de la Celle ;

d. Catherine de Foresta, mariée, par contrat du 24 avril 1580, passé devant Barthélemy Catrebard, notaire à Aix, avec François de Pontevez, vicomte de Bargème, fils de Jean-Baptiste de Pontevez, seigneur de Broves, et de Françoise d'Allagoya, dame de Carmagnole, au marquisat de Saluces ;

C. Isabelle de Foresta, femme de noble Christophe Rollo.

VIII. Christophe DE FORESTA, 1<sup>er</sup> du nom, fils aîné d'Antoine, vint s'établir en Provence vers l'année 1516, et acquit, l'an 1519, la baronnie de Tretz et les seigneu-

(1) L'abbé Robert a interverti l'ordre de primogéniture en faisant Jérôme frère aîné de Christophe.

(2) Il existe un acte de reconnaissance de parenté, accordé par la branche issue de Christophe à cette branche cadette, qui était tombée dans la pauvreté.

ries de Lançon et de Mimet pour lesquelles il fit hommage au roi François I<sup>er</sup>, l'an 1537. Appelé à la cour par ce prince et attaché à la personne du Dauphin, Christophe de Foresta fut reçu chevalier à Rennes, le 14 août 1532, avec cinq autres gentilshommes d'une extraction également illustre, François Bruslon, seigneur de la Muce, François d'Argentré, sénéchal de Rennes (père de l'historien d'Argentré), Claude de Malestroit, seigneur de Kacr, et les seigneurs de la Roque et de Balanzac, par le Dauphin, dans la cérémonie qui suivit la prise de possession, par ce prince, du duché de Bretagne. (*Histoire de cette province*, par D. Taillandier, t. II, p. 254.) En qualité de baron de Tretz, et comme seigneur haut justicier pour une quatrième partie du château de Mimet, Christophe reçut l'hommage du seigneur dudit Mimet, le 16 mars 1543. Dans cet acte, reçu par Hoboni, notaire, il est qualifié « magnifique seigneur messire Christophe de Foresta-Doria (1), maître d'hôtel ordinaire du roi, et premier gentilhomme de monseigneur le Dauphin. »

---

(1) Christophe portait le surnom de Doria par aggrégation à cette maison, depuis l'année 1528, époque à laquelle toutes les familles nobles de Gênes furent réparties en ce qu'on appela 28 albergues (auberges), c'est-à-dire, agrégées aux 28 maisons les plus puissantes, dont elles joignirent le nom au leur. Les fils de Christophe et leurs descendants ont cessé d'ajouter le surnom de Doria au leur, mais ils ont continué de jouir du titre de nobles génois qu'ils ont fait vérifier et reconnaître plusieurs fois dans la suite.

On voit encore, dans la principale rue de Diano, un palais d'architecture gothique, qui appartenait aux Foresta, et qu'ils avaient habité pendant quatre générations depuis l'établissement de François dans le pays de Gênes jusqu'à la migration de Christophe en Provence. L'écusson de leurs armes est placé sur la porte principale, sur le manteau des cheminées, sur les clefs des voûtes et en d'autres endroits. Ces armes, selon la coutume des maisons nobles d'Italie, avaient, à différentes époques, subi quelques légères modifications qui distinguaient les différentes branches de la famille. Ainsi, les descendants de Renaud, 6<sup>e</sup> fils du connétable Jean, portaient : *bandé de gueules et d'argent ; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable, becquée, membrée et couronnée d'or*; auquel chef ils substituèrent ensuite celui de l'Empire, en vertu d'une concession de l'empereur Maximilien II, donnée à Vienne le 18 juillet 1571. Mais les descendants de Maimosio, frère aîné de Renaud, continuèrent à porter les armes de leurs ancêtres, savoir : *bandé de gueules et d'or ; au chef d'argent chargé d'une aigle de sable, becquée, mem-*

Il avait épousé Pélègre DE GANDULFI, d'une noble et très-ancienne famille de Port-Maurice, dans la rivière de Gênes, fille de Jean-François de Gandulfi, et de Catherine Vivalde, et sœur de Camille de Gandulfi, épouse d'Etienne de Lascaris, des comtes de Vintimille. (*Etat de la noblesse de Provence*, p. 96.) Christophe fit son testament devant Jean Tizatti, notaire à Aix, le 15 mai 1552, et mourut avant le 3 janvier suivant, laissant deux fils et une fille :

- 1°. François, II° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Jean-Augustin, II° du nom, auteur de la branche des seigneurs DU CASTELAN, rapportée plus loin ;
- 3°. Madeleine de Foresta, alliée, par contrat du 25 avril 1541, avec noble Jean de Russan, seigneur de Rousset, fils de Renaud de Russan, seigneur de Rousset, et de Jeanné d'Arcussia-Esparron.

IX. François DE FORESTA, II° du nom, baron de Tretz, seigneur de Rougiès, etc., fut maître d'hôtel ordinaire du roi Henri II, et s'allia, par contrat passé au château de Collongue, le 9 mars 1550, devant Claude Maliverny, notaire d'Aix, avec noble Catherine DE CABANES, dame de Collongue et de Venel, fille de Melchior de Cabanes, seigneur des mêmes lieux, et de Melchione de Puget. François II de Foresta fit son testament devant Arnolphe Gilles, notaire à Aix, le 28 mars 1573, et il ne vivait plus le 4 juillet suivant. Ses enfants furent :

- 1°. Antoine, II° du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Christophe de Foresta, } morts en bas âge ;
- 3°. Dalmas de Foresta, }
- 4°. Pélègre de Foresta, mariée, par contrat du 6 septembre 1575, avec Baltazar de Pontevez, baron de Montfort, seigneur de Pontevez et de Sainte-Catherine, procureur du pays en 1609, fils de François de Pontevez, seigneur des mêmes lieux, et de Marguerite de Villeneuve des Arcs ;
- 5°. Alphonsine de Foresta, mariée, par contrat du 21 novembre 1582, passé devant Olivier Melon, notaire à Aix, avec Jean-Baptiste de Russan, seigneur de Rousset, fils de Jean de Russan, seigneur du même lieu, et de Hiéronime Negroni,

*brée et couronnée d'or.* Christophe de Foresta fit de légers changements à l'écu de ses armes, et, depuis ce moment, lui et ses descendants les ont toujours portées telles qu'elles sont blasonnées en tête de cette généalogie, et telles qu'elles sont décrites dans le vieil armorial des familles nobles de Gênes, par Agostino Franzoni.

DE GANDULFI :  
coupe de sinople  
et de gueules,  
au lion d'argent,  
couronné d'or,  
brochant sur  
tout.

DE CABANES :  
de gueules, à la  
licorne saillante  
d'argent

noble génoise. Jean-Baptiste de Russan fut assassiné le 7 mai 1589, dans l'église de Rousset, par quelques-uns de ses vassaux qui suivaient le parti de la ligue. Il était âgé de 26 ans et ne laissa qu'une fille :

Véronique de Russan, dame en partie de Rousset, mariée, en 1602, avec Gaspard de Glandevéz;

- 6°. Catherine de Foresta, mariée, par contrat du 22 juin 1586, passé devant Arnolphe Gilles, notaire à Aix, avec noble Jacques de Clapiers, seigneur de Pierrefeu et du Paget, fils de François de Clapiers, seigneur des mêmes lieux, et de François de Rochas.

X. Antoine DE FORESTA, II° du nom, baron de Tretz, seigneur en partie de Collongue et de Venel, vendit sa portion du château de Tretz en 1597. Il fit son testament le 24 avril 1638, devant Jacques Barnier, notaire à Marseille, mourut vers la fin du mois de mai suivant, et fut inhumé, ainsi que sa seconde femme, en un tombeau qu'il avait fait construire pour lui et les siens, à Marseille, dans l'église des Jésuites, dite de Saint-Jaume. Il avait épousé 1.° par contrat passé devant Blanc, notaire à Marseille, le 7 septembre 1592, noble Anne d'HOSTAGER, fille de Pierre d'Hostager, seigneur de la Grande Bastide, maître d'hôtel ordinaire du roi, et d'Elisabeth de Vento des Pennes; 2.° par contrat du 5 juillet 1611, passé devant François d'Eslandes, notaire à Avignon, noble Marthe DE RAIMOND-MODÈNE, fille de Pierre de Raimond-Modène, dit de Villeneuve, seigneur de Pomerols, et de Jeanne de Barralier-Montauban, dame de Pomerols. Antoine II a eu pour enfants ;

D'HOSTAGER :  
gironné d'or et  
d'azur; à la croix  
engrêlée de l'un  
à l'autre : au  
centre une lo-  
saige de gueules,  
chargée d'une  
fleur de lys d'or.

DE RAIMOND Mo-  
DÈNE :  
d'argent, à la  
croix de gueules,  
chargée de 5 co-  
quilles d'argent.

*Du premier lit.*

- 1°. Scipion, dont l'article viendra ;
- 2°. Jean-François de Foresta, reçu chevalier de l'ordre de Malte de justice au grand-prieuré de Saint-Gilles, de la vénérable langue de Provence, le 17 août 1619. Il fut nommé commandeur de Milbau, en 1657, et est décédé commandeur du Bastic (*Histoire de Malte* par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 37);
- 3°. Pierre de Foresta, qui fut tué d'un coup de canon au siège de Maëstricht, le 2 juillet 1632 ;
- 4°. Marguerite de Foresta, épouse de noble Alexandre d'Astres, capitaine d'infanterie et gouverneur de Briançon, fils d'Annibal d'Astres, gentilhomme ordinaire du roi, et gouverneur de la même ville, et de Jeanne de Rascas ;
- 5°. Isabelle de Foresta, née à Aix le 27 mars 1596, religieuse au monastère de Sainte-Claire de cette ville ;
- 6°. Véronique de Foresta, religieuse clariste à Avignon ;



## Du second lit :

- 7°. Scipion-Antoine, auteur de la branche des *seigneurs de Venel*, *marquis de Foresta*, rapportée ci-après ;
- 8°. Charles de Foresta, protonotaire du saint siège apostolique, prieur et recteur de la chapellenie de la Résurrection de notre Seigneur, dans l'église paroissiale de Saint-Martin de la ville d'Arles. Le 1<sup>er</sup> juin 1677, il fit devant Rampal, notaire à Marseille, son testament, par lequel il prescrivit sa sépulture au tombeau de ses pères, dans l'église de Saint-Jaume de cette ville ;
- 9°. Catherine de Foresta, qui fut mariée, par contrat du 1<sup>er</sup> juin 1633, avec noble Pierre de Quiqueran, seigneur de Beaujeu, fils de François-Léon de Quiqueran-Beaujeu, et de Jeanne de la Rivière, sa seconde femme ;
- 10°. Angélique de Foresta, religieuse ursuline à Aix. Elle fit son testament devant Jean d'Arbès, notaire de cette ville, le 2 mars 1644.

XI. Scipion DE FORESTA, seigneur de Collongue et de Venel en partie, né en 1597, fut reçu conseiller au parlement d'Aix le 26 février 1621. Il fit son testament le 24 mars 1659, déposé, le 3 avril suivant, chez Jean d'Arbès, notaire d'Aix, et fut inhumé au tombeau que sa famille avait fait ériger en l'église des Cordeliers de cette ville. Du mariage qu'il avait contracté, par acte passé devant Honoré Gilles, notaire à Aix, le 23 février 1620, avec noble Marguerite D'ARNAUD, fille de Claude d'Arnaud, conseiller au parlement de Provence, et d'Anne d'Agoult d'Olières, sont provenus :

D'ARNAUD :  
d'azur au lion  
d'or.

- 1°. François, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Jean-Baptiste de Foresta, reçu chevalier de l'ordre de Malte de justice au grand-prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence, le 18 novembre 1641. (*Hist. de Malte*, page 37.) Depuis il embrassa la vie monastique et fit profession à Rome, le 14 septembre 1657, comme religieux théatin, sous le nom de Père Gaëtan de Collongue ;
- 3°. Joseph de Foresta, né à Aix, le 19 mars 1636, et baptisé le 2 mars 1638. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte de justice au grand-prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence, le 26 septembre 1652. (*Ibid.*, page 37.) Il devint commandeur d'Avignon et fut receveur de l'ordre au grand-prieuré de Saint-Gilles. Décédé à Aix le 20 août 1689, il fut inhumé dans l'église du couvent des Dominicains ;
- 4°. Anne de Foresta, née à Aix le 22 décembre 1630, mariée, par contrat du 29 juillet 1635, passé devant Olivier Rancurel, notaire de cette ville, avec noble Etienne de Pon-

*tevoz-Byroux*, trésorier-général de France, lieutenant au siège de Forcalquier, fils de Charles d'Eyroux de Pontevez, seigneur de Rustrel, et de Marguerite de Parisis. Anne de Foresta fit son testament devant Honde, notaire à Aix, le 6 juin 1701, et fut inhumée dans le tombeau de sa famille, à l'Observance;

- 5°. Claire de Foresta, née à Aix le 13 août 1625, religieuse clariste en la même ville.

XII. François DE FORESTA, III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Collongue et de Venel en partie, né à Aix le 8 juillet 1626, fut reçu conseiller au parlement de Provence le 16 janvier 1651, et s'allia, par contrat du 8 juin 1647, passé devant Jean d'Arbès et Boniface Alphéran, notaires à Aix, avec noble Marquise DE GAILLARD, fille de Joseph de Gaillard, seigneur de Moissac, président à mortier au même parlement de Provence, et d'Anne de Grimaldi-Régusse, dame de Moissac. François III de Foresta mourut le 11 janvier 1667, et fut inhumé aux Dominicains à Aix, laissant :

DE GAILLARD :  
d'azur, semé de  
trèfles de sinople;  
à deux perroquets  
affrontés du  
même, surmontés  
chacun d'un tau  
de gueules.

- 1°. Scipion-Antoine, dont l'article viendra;
- 2°. Joseph-Sauveur de Foresta, né à Aix le 29 mars 1655, reçu chevalier de l'ordre de Malte de justice, au grand-prieuré de Saint-Gilles, de la vénérable langue de Provence, le 10 août 1667. (*Hist. de Malte*, p. 37.) Il devint successivement sous-lieutenant des galères de France, par brevet du 26 janvier 1680, lieutenant le 1<sup>er</sup> janvier 1684, capitaine-lieutenant le 1<sup>er</sup> février 1696, capitaine de la *Réale* du 1<sup>er</sup> janvier 1698 au 1<sup>er</sup> janvier 1700 et capitaine de l'*Eclatante* en 1718. Il se retira avec 1,000 livres de demi-solde et 5,000 livres de pension sur le trésor royal, le 27 novembre 1720, et décéda, le 12 novembre 1737, grand-prieur de Saint-Gilles et chef d'escadre des galères de France;
- 3°. Pierre-Ignace de Foresta, né à Aix le 1<sup>er</sup> août 1664, reçu chevalier de l'ordre de Malte de justice, au grand-prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence, le 17 janvier 1690;
- 4°. Anne de Foresta, née à Aix le 18 octobre 1648, mariée, par contrat passé devant Lanthelme, notaire de cette ville, le 8 mars 1687, avec noble François de Franc, co-seigneur de Maillane, conseiller au parlement de Provence.

XIII. Scipion-Antoine DE FORESTA, chevalier, baron de Moissac, seigneur de Venel en partie, né à Aix le 28 octobre 1650, fut reçu, le 22 juin 1680, conseiller au parlement de Provence, et nommé, en 1697, prési-

dent en la cour des comptes. Il mourut *intestat* le 4 décembre 1722, et fut inhumé le lendemain dans l'église de l'Observance, au tombeau de ses ancêtres. Du mariage qu'il avait contracté le 10 juin 1673, devant Sossin et Rampal, notaires à Marseille, avec Madeleine D'ARMAND-MIZON DE LAURENCIN, fille de Henri d'Armand de Laurencin, seigneur, baron de Mizon, et de Marquise de Bausset, sa seconde femme, sont issus :

D'ARMAND-MIZON : d'azur, à la face rehaussée d'or, accompagnée en chef d'une couronne ducal et en pointe d'un chevron du même.

- 1°. François-Ignace de Foresta, né à Aix le 2 mai 1674, décédé en cette ville le 16 mars 1705, sans avoir été marié, et inhumé aux Observantins;
- 2°. Lazare-Ignace, qui a continué cette branche, et dont l'article suit ;
- 3°. Marguerite de Foresta, née à Aix le 9 juillet 1679, religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth, à Marseille ;
- 4°. Anne de Foresta, née à Aix le 4 décembre 1680, morte prieure du prieuré royal de la Celle, où elle fut ensevelie le 18 mars 1749 ;
- 5°. Thérèse de Foresta, mariée, par contrat du 10 octobre 1705, passé devant Honde, notaire à Aix, avec Ignace de Thomas, seigneur de Milhaud et de Rustrel, fils de Charles de Thomas, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Masse.

**XIV. Lazare-Ignace DE FORESTA**, chevalier, baron de Moissac, co-seigneur de Venel, fut reçu, en 1696, chevalier de l'ordre de Malte de justice, page du grand-maître au grand prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence, et fit son testament devant Etienne, notaire à Aix, le 30 mai 1758. Il avait épousé, le 24 mai 1711, Anne DEYDIER DE CURIOL, fille de Claude Deydier de Curiol, chevalier, seigneur de Mirabeau, capitaine au régiment de Champagne, puis trésorier-général de France, et de Thérèse de Pélicot. Il laissa deux fils et trois filles :

DEYDIER : parti, au 1 d'azur, au chevron accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un cœur, le tout d'or, qui est de Deydier au 2 de gueules, au croissant d'argent surmonté d'un cœur d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 5 étoiles d'or, qui est de Curiol

- 1°. Joseph-Lazare-Scipion de Foresta, né à Aix le 17 décembre 1718, mort célibataire dans la même ville le 19 juin 1794, et inhumé dans le cimetière du Saint-Esprit. Il avait fait son testament devant Martin, notaire à Aix, le 12 juin 1775. En sa personne s'est éteinte la branche aînée de la maison de Foresta ;
- 2°. Louis-Antoine-Bruno-Stanislas de Foresta, né à Aix le 29 mai 1728, colonel au service du grand Frédéric, roi de Prusse. Il a péri dans un combat ;
- 3°. Marie-Madeleine-Félicité de Foresta, née à Aix le 24 janvier 1715, nommée, en 1768, abbesse de l'abbaye royale de

- Vignoguc, ordre de Citéaux, au diocèse de Montpellier, après le décès de sa sœur ci-après nommée ;
- 4°. Ignace-Gabrielle-Françoise de Foresta, née à Aix le 2 juin 1723. Elle fut reçue, par brevet du 12 février 1733, élève de la maison royale de Saint-Cyr, fut nommée, le 13 mars 1763, abbesse de l'abbaye royale de Vignoguc, et mourut le 24 mai 1768 ;
- 5°. Marie-Madeleine-Pauline de Foresta, né à Aix le 16 février 1730, religieuse au monastère royal de Notre Dame de Nazareth, sous le titre de saint Barthelemi d'Aix, décédée le 20 avril 1796.

## SEIGNEURS DE VENEL, MARQUIS DE FORESTA ;

*Seule branche existante.*

XI. Scipion-Antoine DE FORESTA, co-seigneur de Venel, né le 13 octobre 1629, fils puîné d'Antoine de Foresta, II<sup>e</sup> du nom, baron de Tretz, et de Marthe de Raimond-Modène, sa seconde femme, fit son testament, le 3 août 1691, devant Emeric, notaire à Marseille, et fut inhumé en l'église de Saint-Jaume, dans la sépulture de sa famille. Il avait épousé, par contrat passé devant Besaudun et Prat, notaires à Marseille, le 28 mai 1650, noble Louise DE MOUSTIERS, fille de Pierre de Moustiers, et de Françoise de Gérente, des seigneurs de Carry. De ce mariage sont provenus :

DE MOUSTIERS :  
d'azur, à deux  
dauphins d'or,  
dressés, jûmés et  
adossés.

- 1°. Joseph-Ignace de Foresta, évêque et prince d'Apt, né à Marseille le 13 mai 1654. Chanoine du chapitre de la cathédrale de Marseille. dite l'église Major, en 1690, prévôt de ce chapitre, vicaire-général et official du diocèse en 1692, il fut nommé par le roi à l'évêché d'Apt le 7 septembre 1695, reçut ses bulles du pape Innocent XII le 15 février 1696, et fut sacré à Paris dans l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques. M. de Foresta prit possession de son évêché par procuration le 1<sup>er</sup> avril suivant; et, le 15 du même mois, fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Il était membre de l'académie des belles-lettres de Marseille, et il fut député à l'assemblée du clergé en 1700. M. de Foresta résigna son évêché en 1722, en faveur de son neveu Jean-Baptiste de Vacon, et mourut à Marseille, âgé de 82 ans, le 18 décembre 1736. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Jaume, à l'entrée de la chapelle des Foresta, en un tombeau que son neveu, Jean-François, lui fit élever. Marseille est redevable à ce prélat de l'établissement du séminaire du Bon-Pasteur ;
- 2°. François, III<sup>e</sup> du nom, qui a continué la descendance ;

- 3°. Jean-Baptiste de Foresta, né le 1<sup>er</sup> octobre 1658, religieux-jésuite, mort à Lyon, dans le grand collège, en 1686;
- 4°. Ange de Foresta, frère jumeau de Jean Baptiste. Il fut prieur de Calards, au diocèse de Fréjus, prévôt de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Martin; puis, en 1697, prévôt du chapitre de la cathédrale de Marseille. Par son testament du 26 février 1738, fait devant Besaudun, notaire de Marseille, il élit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, en l'église de Saint-Jaume. Il survécut à ce testament jusqu'au 17 mai 1741;
- 5°. Catherine de Foresta, née le 11 mai 1655, mariée avec noble Marc-Antoine de Vacon, conseiller en la cour des comptes de Provence, fils de noble Louis de Vacon, écuyer, et de Madeleine de Lascours;
- 6°. Sibylle de Foresta, née le 30 août 1656, décédée le 29 janvier 1659;
- 7°. Anne de Foresta, née le 9 janvier 1660, religieuse au monastère des Ursulines d'Aix;
- 8°. Thérèse de Foresta, née le 26 février 1661;
- 9°. Louise-Françoise de Foresta, née le 6 juin 1662,
- 10°. Marthe de Foresta, née le 9 mai 1664,

} Religieuses en l'abbaye  
royale de Saint-Sauveur,  
lès-Marseille.

XII. François DE FORESTA, III<sup>e</sup> du nom, co-seigneur de Venel, né le 5 octobre 1657, fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, de justice, page du grand-maître, au grand prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence, le 21 novembre 1670. (*Hist. de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 37.) Il fut nommé sous-lieutenant, puis lieutenant des galères du roi, les 5 janvier 1679 et 15 janvier 1693. Il quitta l'ordre de Malte, après avoir fait ses quatre caravanes, et se retira également du service le 6 septembre 1701, avec une pension de 666 livres. François de Foresta fit son testament devant Rougier, notaire de Marseille, le 4 février 1719. Il vécut jusqu'au 22 mai 1722, et fut inhumé au tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Saint-Jaume. Il avait épousé, par contrat du 13 octobre 1694, passé devant Regnier, notaire en la même ville, noble Cécile-Gabrielle DE MOUSTIERS, fille de noble Pierre de Moustiers, et de Marie de Gérente, dame de la Bruyère et de Cabancs. Elle le rendit père de neuf enfants, savoir :

DE MOUSTIERS :  
d'azur, à deux  
dauphins d'or,  
dressés, palmés et  
adosés.

- 1°. Joseph-Ignace de Foresta, né le 17 et mort le 25 janvier 1698, et inhumé à Saint-Jaume;

- 2°. Pierre-Antoine de Foresta, né le 7 juillet 1699, décédé le 1<sup>er</sup> mars 1700, et inhumé au même lieu ;
- 3°. Jean-François, qui a continué la descendance ;
- 4°. Louise de Foresta, née le 8 novembre 1695, morte le 7 décembre 1696 ;
- 5°. Gabrielle de Foresta, née le 26 septembre 1696, morte le 28 mai 1705 ;
- 6°. Thérèse de Foresta, née le 15 octobre 1700, décédée le 3 juillet 1702 ;
- 7°. Jeanne de Foresta, née le 5 juillet 1702, morte le 30 avril 1710 ;
- 8°. Catherine de Foresta, née le 6 octobre 1703, décédée le 19 février 1710 ;
- 9°. Claire de Foresta, née le 7 octobre 1707, morte le 21 février 1710, et inhumée avec ses sœurs au tombeau de sa famille, dans l'église de Saint-Jaume.

**XIII. Jean-François DE FORESTA, co-seigneur de Venel, né le 27 juillet 1706, fut reçu garde de l'étendard des galères de France par commission du 1<sup>er</sup> mai 1722. Il épousa, par contrat passé devant Fabron, notaire de Marseille, le 20 octobre 1727, Marie-Gabrielle DE BRICARD, fille de noble Jean-Jacques de Bricard, écuyer, et de noble Marie-Elisabeth Binerte de la Lande. Jean-François de Foresta mourut le 3 mai 1756, et fut enseveli dans le tombeau de ses pères, en l'église de Saint-Jaume de Marseille. Il avait eu seize enfants :**

DE BRICARD :  
d'or, au rochet  
de 7 coupeaux  
d'azur, duquel  
sont mouvantes  
deux bisces ar-  
rondies et affrontées  
de guenles ;  
en chef 3 fleurs  
de lys d'azur,  
surmontés d'un  
lambel de gueu-  
les.

- 1°. Jean-François-Ignace de Foresta, né le 29 septembre 1728, décédé le 30 avril 1732, et inhumé à Saint-Jaume ;
- 2°. Marie-Joseph-Maffée, qui a continué la descendance ;
- 3°. Ange-Marie de Foresta, né le 12 novembre 1731, mort le 26 octobre 1735 ;
- 4°. Sauveur-Gérard de Foresta, né le 2 novembre 1736, mort le 23 juillet 1743 ;
- 5°. Jean-Joseph-François de Foresta, né le 8 janvier, mort le 10 août 1738 ;
- 6°. François-Gaspard de Foresta, né le 12 juillet 1743, mort le 9 avril 1750 ;
- 7°. Alphonse-Joseph de Foresta, né le 18 mars 1750, décédé le 18 août 1756 ;
- 8°. Anne-Catherine de Foresta, née le 26 juillet 1733, mariée, par contrat du 11 mars 1751, reçu par Hazard et Salomé, notaires de Marseille, avec Jean *Timon-David*, fils d'Ange-Barthelemi Timon, et d'Elisabeth David ;
- 9°. Claire-Marie-Gabrielle de Foresta, née le 1<sup>er</sup> août 1735, morte célibataire le 31 juillet 1776, et inhumée dans l'église cathédrale de Marseille, au tombeau des Bricard, ses aïeux maternels ;

- 10°. Marie-Cécile-Gabrielle de Foresta, née le 29 janvier 1759, mariée, par contrat du 27 mai 1759, passé devant Hazard, notaire de Marseille, avec noble Elzéar-Joseph-Palamède-Honoré-Auguste-François de Coriolis, marquis d'Espinouse, seigneur de Puymichel, etc., fils de Joseph de Coriolis, seigneur des mêmes lieux, et de noble Elisabeth de Bertatis, dame de Puymichel, et veuf en premières noces de François-Paule-Abel de la Tour-du-Pin-la-Chaup-Montauban ;
- 11°. Marie-Elisabeth de Foresta, née le 17 juillet 1740, morte au mois de décembre 1768, religieuse au monastère de la Visitation de Marseille, dite des Petites-Maries ;
- 12°. Marie-Marguerite de Foresta, née le 23 février 1742, décédée le 10 avril 1746, et inhumée au tombeau de sa famille, dans l'église de Saint-Jaume ;
- 13°. Rose de Foresta, née le 28 mai 1745, morte le 24 juillet 1746 ;
- 14°. Susanne-Thérèse de Foresta, née le 23 janvier 1747, morte le 13 mai 1752 ;
- 15°. Anne-Pauline de Foresta, née le 21 octobre 1751. Elle fit son testament nuncupatif, le 7 mai 1766, devant Hazard, notaire de Marseille, et mourut au mois d'août suivant. Son corps fut inhumé au tombeau des Bricard, ses aïeux maternels, en l'église cathédrale de Marseille ;
- 16°. Marie-Emmanuelle-Rose-Baptistine de Foresta, née à Marseille le 30 août 1755. Elle entra, le 11 août 1777, au couvent des Bernardines de cette ville, où elle fit profession le 25 février 1778, et elle est morte le 4 avril 1822.

**XIV. Marie-Joseph-Maffée DE FORESTA**, né à Marseille le 15 août 1750, et baptisé le 19 en la paroisse de Saint-Martin, fut reçu garde de l'étendard des galères de France le 1<sup>er</sup> mars 1745. Lors de la suppression des galères, il fut nommé enseigne de vaisseau le 17 mai 1751, fut fait lieutenant des vaisseaux du roi le 17 avril 1757, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1<sup>er</sup> mai 1763. Il a quitté le service le 15 mars 1769, avec une pension de retraite de 800 livres sur le trésor royal, est décédé à Marseille le 3 mai 1791, et a été inhumé au cimetière de la paroisse de Saint-Martin. Du mariage qu'il avoit contracté le 7 mai 1769, par acte passé devant Coste, notaire à Marseille, avec Claire-Julie DE RÉMUSAT, fille de noble Charles de Rémusat, et de Marie-Anne de Candolle, sont issus :

DE RÉMUSAT :  
d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une hure de sanglier, le tout d'or.

- 1°. Marie-Paul-Augustin, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Joseph, dont l'article viendra ;
- 3°. Marie-Gabrielle de Foresta, née le 19 février 1771, décédée le 19 octobre 1773, et inhumée dans la chapelle de sa fa-

mille en l'église du village des Aquates, territoire de Marseille ;

- 4°. Marie-Anne-Jeanne-Françoise de Foresta, née à Marseille le 21 août 1774, épouse, par contrat du 13 décembre 1794, noble Jean-Marie-Thomas Girard du Demaine, fils de noble Joseph-Louis Girard du Demaine et de Jeanne-Marie-Cécile Reissolet ;
- 5°. Marie-Thérèse-Françoise-Laurent de Foresta, née à Marseille le 14 juin 1780, décédée en la même ville le 29 juillet 1787, et inhumée dans l'église cathédrale, dite la Major ;
- 6°. Marie-Victoire-Agathe de Foresta, née à Marseille le 5 février 1782.

**XV. Marie-Paul-Augustin DE FORESTA**, chef des nom et armes de cette maison, nommé, le 26 février 1816, conseiller en la cour royale d'Aix, est né à Marseille le 1<sup>er</sup> juin 1777. Il a épousé, par contrat du 9 avril 1799, inscrit à l'état civil de Digne, Louise-Rose-Thérèse DE TUFFET DE VAUX, fille de noble Jean-Louis de Tuffet de Vaux, seigneur de la Gremuse et de Saint-Martin-lès-Thoard, et de noble Geneviève-Thérèse des Michels de Champourcin, dame de Champourcin et de la Javie. De ce mariage sont issus :

DE TUFFET :  
d'argent au lion  
de gueules : au  
chef d'azur, chargé  
de 3 étoiles  
d'or.

- 1°. Louis-Marie-Maffée de Foresta, né le 26 janvier 1800, nommé sous-lieutenant dans la légion des Bouches-du-Rhône le 26 juin 1816, passé avec ce même grade dans le 4<sup>e</sup> régiment de la garde royale le 23 janvier 1821, admis au traitement de réforme le 4 août 1824. Il a quitté le service pour embrasser l'état ecclésiastique ;
- 2°. Marie-Claire-Thérèse de Foresta, née le 19 avril 1801 ;
- 3°. Marie-Joséphine-Victoire-Edwige de Foresta, née le 31 mars 1804, morte en mai 1821 ;
- 4°. Marie-Thérèse Laurence de Foresta, née le 7 mai 1813.

**XV. Marie-Joseph, marquis DE FORESTA**, né à Marseille le 28 mars 1783, baptisé le même jour en la paroisse de Saint-Martin, a été reçu, en 1790, chevalier de justice et de minorité de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence ; nommé lieutenant, puis successivement capitaine au régiment de la Couronne, infanterie, sous-préfet des arrondissements d'Aix et de Châteaudun les 26 juillet 1815 et 6 septembre 1820, chevalier de la Légion d'Honneur en mai 1821, officier du même



ordre le 8 juin 1825, préfet des départements des Pyrénées-Orientales le 28 juin 1822, du Finistère le 2 janvier 1823, de la Vendée le 1<sup>er</sup> septembre 1824, et de la Meurthe le 22 du même mois de septembre 1824, rappelé à la préfecture de la Vendée le 27 janvier 1828. S. M. l'empereur d'Autriche, par décision du mois de mars 1827, lui a conféré le grand cordon de l'ordre impérial de Léopold, qu'il a été autorisé à accepter et à porter par décision du Roi, en date du 20 avril 1827. Il est devenu légitime possesseur du marquisat de la Roquette, par suite de l'adoption que lui a conférée Bruno-Marie de Foresta, son cousin, issu de la branche des seigneurs du Castellar, dont nous parlerons ci-après, et sur la tête duquel reposait ce marquisat depuis la mort de son frère aîné, Jean-Louis de Foresta, en vertu d'une substitution testamentaire de leur aïeul. En conséquence Marie-Joseph se trouve saisi de tous les droits de cette branche éteinte. Il a été de plus confirmé dans la possession du même titre de marquis, ci-devant attaché à la terre de la Roquette, par ordonnance du roi du 28 mai 1821, en suite de laquelle des lettres patentes de S. M. lui ont été délivrées le 25 octobre de la même année, lettres transcrites sur les registres du greffe de la cour royale de Paris, en exécution d'un arrêt de cette cour, rendu le 31 octobre 1821. Le marquis de Foresta a épousé 1°. par acte du 9 décembre 1812, inscrit sur les registres de l'état civil du 2°. arrondissement de Paris, Marie-Constance-Joséphine DE CHALVET-SOUVILLE (décédée à Paris, sous-gouvernante des enfants de France, le 4 février 1823), fille de noble Alexandre-Joseph-François de Chalvet, baron de Souville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, gouverneur de l'île Bourbon, et de dame Marie de Broutin; 2°. par acte du 8 février 1825, inscrit sur les registres de l'état civil de la ville de Nancy, Marie-Charlotte-Léon-Susanne-Thècle-Sosthènes D'OURCHES, fille de noble Pierre-Didier-François, marquis d'Ourches, capitaine de dragons, ancien premier chambellan de S. A. R. *Monsieur* (le

DE CHALVET:  
d'or à la quinte-  
feuille de gueu-  
les.

D'OURCHES  
d'argent, au lion  
de sable, lampas  
né, armé et cou-  
ronné de gueules.

feu roi Louis XVIII), et de dame Marie-Charlotte-Hyacinthe de la Vallée-Rarécourt de Pimodan. Le marquis de Foresta a eu ;

*Du premier lit :*

- 1°. Marie-Maxence de Foresta, né à Aix le 5 février 1817 ;
- 2°. Marie-Albéric de Foresta, né à Aix le 8 janvier 1818 ;
- 3°. Marie-Mathilde de Foresta, née à Paris, le 5 septembre 1815, morte dans la même ville le 21 août 1814 ;
- 4°. Marie-Natalie de Foresta, née à la Bricarde, territoire de Marseille, le 15 juin 1820 ;

*Du second lit :*

- 5°. Marie-Audax de Foresta, né et mort à Nancy le 19 avril 1826 ;
- 6°. Marie-François-Galéas-Léon de Foresta, né à Nancy le 26 août 1827.

SEIGNEURS DU CASTELAR, MARQUIS DE LA ROQUETTE,  
*éteints.*

IX. Jean-Augustin DE FORESTA, II° du nom, chevalier, co-baron de Tretz, second fils de Christophe de Foresta, baron de Tretz, seigneur de Lançon et de Mimet, et de Pélègre de Gandulfi, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Provence, par lettres données à Follembroy au mois d'août 1543. Il fut reçu en cette charge le 2 octobre suivant, fut nommé président en la même cour souveraine par lettres patentes du 29 mars 1554, et créé premier président par autres lettres datées de Nanteuil le 5 juillet 1558. Il fut reçu en cette qualité le 20 du même mois, mourut *intestat* le 24 octobre 1588, et fut inhumé en costume de chevalier, c'est-à-dire avec la cuirasse et les éperons d'or, le 26 du même mois, en l'église de l'Observance, à Aix, dans la chapelle de sa famille, où se voyait encore son tombeau avant la révolution. Jean-Augustin avait eu pour femme, par contrat du 8 septembre 1553, passé devant Sparon d'Olières, notaire à Marseille, Anne d'ALBERTAS, fille d'Amiel d'Albertas, seigneur de Villecrose, premier consul de Marseille.

D'ALBERTAS :  
de gueules, au  
saut ravisant  
d'or.

aux années 1530, 1543 et 1555, et de Françoise de Sabatéris. De ce mariage sont issus :

- 1°. Christophe II° du nom, }  
 2°. François de Foresta, } dont nous parlerons successiv. ;  
 3°. Jean-Paul de Foresta, }
- 4°. Gaspard de Foresta, seigneur de la Roquette, avocat-général au parlement de Provence. De son mariage avec Sibylle *de Bernard*, fille de noble Honoré de Bernard, seigneur de Feysal, capitaine châtelain de la tour de Saint-Vincent, en la vallée de Seyne, et d'Isabeau de la Tour, il a eu un fils et deux filles :

- A. Jean-Augustin de Foresta, III° du nom, marquis de la Roquette, né à Aix le 18 juillet 1601. Il fut nommé conseiller au parlement de Provence par lettres patentes datées de Paris le 4 mars 1620, fut reçu en cette qualité le 22 mars 1621, devint second président par lettres patentes du 14 novembre 1630, et fut reçu comme tel le 19 février 1632. La terre seigneuriale de la Roquette fut érigée en marquisat en sa faveur par lettres patentes datées de Pontoise, du mois de décembre 1651, vérifiées le 20 septembre 1652. Il épousa sa nièce à la mode de Bretagne, Isabeau *de Foresta*, fille de Gaspard de Foresta, et de Claire de Gasparo. Le marquis de la Roquette est mort sans postérité à Aix le 4 août 1664, et a été inhumé au tombeau de ses ancêtres à l'Observance ;
- B. Anne de Foresta, née à Aix le 17 mai 1598, morte en cette ville le 5 novembre 1602, et inhumée à l'Observance, dans le tombeau de sa famille ;
- C. Claire de Foresta, née à Aix le 4 décembre 1599, mariée par contrat du 8 janvier 1612, passé devant Honoré Gilles, notaire à Aix, avec Jean-Baptiste *du Chêne*, président au parlement de Provence, fils de Louis du Chêne, président au même parlement, et d'Anne de Bausset ;
- 5°. Amiel de Foresta, qui fit son testament le 17 juillet 1596, devant Gilles, notaire à Aix, mourut célibataire au mois de septembre suivant, et fut inhumé à l'Observance, selon ses dernières volontés.

X. Christophe DE FORESTA, II° du nom, né à Aix le 21 octobre 1555, fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Provence par lettres patentes du 22 mai 1577, et fut reçu le 19 octobre suivant. Du mariage qu'il contracta le 17 mai 1586, devant Barthélemi Catrebard, notaire à Aix, avec Marquise DE COVET DE MARIGNANE, fille de noble Jean de Covet, baron

DE COVET :  
 d'or, à 2 cypres  
 arrachées de ri-  
 nopole, entrelacées  
 en double au-  
 toir.

de Marignane et en partie de Tretz, et de Marquise de Monier, issue des seigneurs d'Aiglun, sont provenus :

- 1°. Jean-Augustin de Foresta, né à Aix le 26 mars 1588, décédé le 12 décembre 1611, et inhumé à Tretz ;
- 2°. Gaspard de Foresta, né à Aix le 20 octobre 1591, baron de Tretz et viguier royal de Marseille en l'année 1642. De son mariage avec Claire *de Gasparo*, fille de noble Alexandre de Gasparo, et d'Isabeau de Bausset, il a eu une seule fille, nommée :  
Isabeau de Foresta, femme de Jean-Augustin *de Foresta*, marquis de la Roquette, son oncle à la mode de Bretagne, second président au parlement de Provence ;
- 3°. Anne de Foresta, morte en bas âge.

X. François DE FORESTA, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Rougiès, second fils de Jean-Augustin et d'Anne d'Albertas, naquit à Aix le 14 octobre 1557. Il fut pourvu, par lettres datées de Blois en 1587, d'une charge de conseiller au parlement de Provence, dans laquelle il fut reçu le 21 novembre de cette année, et fit son testament le 5 février 1612. Il avait épousé 1°. par contrat du 22 janvier 1584, passé devant Filhol, notaire de Manosque, Marthe DE GLANDEVEZ, baronne de Faucon, fille de Gaspard de Glandevez, baron de Faucon et de Peyruis, seigneur de Châteauneuf-les-Charbonnières, de Châteauneuf-les-Viens, Villemus, Sainte-Tulle, Mirabeau, Gignac, Oppède, Redortier, Sainte-Croix, Châteauneuf-les-Moustiers, Rogon, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite d'Oraison ; 2°. par contrat passé le 10 avril 1599, devant Honoré Gilles, notaire d'Aix, Claudine D'ADHÉMAR DE CASTELLANE-MONTEIL DE GRIGNAN (morte le 5 septembre 1651, et inhumée le 6 dans l'église de l'Observance à Aix), fille de Louis d'Adhémar de Castellane de Monteil, comte de Grignan, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, grand sénéchal de Valentinois et Diois, lieutenant-général au gouvernement de Provence, etc., et d'Elisabeth de Pontevéz-Carcès. François II de Foresta n'a laissé que cinq filles, savoir ;

Du premier lit :

- 1°. Marguerite de Foresta, première femme de Gaspard de

DE GLANDEVEZ :  
fascé d'or et de  
gueules.

D'ADHÉMAR DE CAS-  
TELLANE.  
Ecartelé, aux 1 et  
4 d'or, à 5 bandes  
d'azur qui est  
d'Adhémar : aux  
2 et 3 de gueules  
à la tour d'or som-  
mée de 3 tourelles  
du même, celle  
du milieu supé-  
rieure, qui est de  
Castellane.

*Forbin*, II<sup>e</sup> du nom, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Trois-Emines, de Manes, de Limans, etc. mestre de camp de cavalerie, commandant de la compagnie d'ordonnance du duc d'Angoulême, et viguier royal de Marseille en 1657, fils de Melchior de Forbin, premier marquis de Janson, capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances, conseiller d'état et viguier royal de Marseille en 1612, et de Marguerite de Pontevéz, sa seconde femme, fille de Jean, comte de Carces, grand-sénéchal et lieutenant-général au gouvernement de Provence, si célèbre dans l'histoire des guerres civiles de cette province et du comté Venaissin ;

*Du second lit :*

- 2<sup>o</sup>. Gabrielle de Foresta, née le 5 novembre 1601. Elle épousa Alphonse, marquis d'Oraison, comte de Boulbon, seigneur de Soleillas, etc., fils d'André d'Oraison, seigneur de Boulbon et de Soleillas, chevalier de l'ordre du Roi, mestre de camp des Vieilles-Bandes françaises, et de Jeanne d'Arcy, dame de la Bâtie et de Livarot, en Normandie ;
- 3<sup>o</sup>. Anne de Foresta, mariée, par contrat du 6 décembre 1653, avec Jean-Guillaume de Flotte-Montauban, comte de la Roche et baron de Montmaur, en Dauphiné, fils de Balthazar de Flotte-Montauban, seigneur des mêmes lieux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Romans et de Saint-Marcellin, mestre de camp de cavalerie, conseiller d'état d'épée, grand-écuyer de Savoie, etc., et de Marthe de Clermont d'Amboise ;
- 4<sup>o</sup>. Eléonore de Foresta, née le 18 février 1607. Elle fut mariée, par contrat du 15 août 1634, passé devant Celle, notaire à Aix, avec Jules de Boyer, seigneur de Bandol, de Saint-Julien, de la Pène, de Château-Arnoux, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine au régiment de Chappe, puis capitaine lieutenant de la galère du cardinal Mazarin, et syndic de la noblesse de Provence, fils d'Antoine de Boyer, seigneur de Bandol, mestre de camp d'infanterie, viguier royal de Marseille, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc., et de Marguerite de Sigaloux ;
- 5<sup>o</sup>. Diane de Foresta, née le 3 octobre 1608, première femme de Charles de Lombard, marquis de Montauroux, seigneur de Gourdon, etc., conseiller au parlement de Provence, fils de Louis de Lombard, seigneur de Cuébris et de Gourdon, lieutenant-général au siège de Grasse, et de noble Honorée de Dole.

X. Jean-Paul DE FORESTA, I<sup>er</sup> du nom, seigneur du Castelar et de Fanerie, troisième fils de Jean-Augustin de Foresta, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, baron de Tretz, et d'Anne d'Albertas, naquit à Aix le 19 août 1564, et fut baptisé le lendemain en la paroisse de Saint-Sau-

DE LEINCHE :  
de gueules, à la  
tour d'or, sommée  
d'un arbre de si-  
naple et soutenue  
par deux lions af-  
frontés d'argent.

veur. Il fut conseiller du roi, juge du palais de Marseille, et s'allia, par contrat du 19 mai 1586, passé devant Barthélemi Catrebard, notaire de cette ville, avec noble Marguerite DE LEINCHE, fille de noble Antoine de Leinche, maître des ports de Toulon, et de Jeanne de Bouquin. De ce mariage sont provenus :

- 1°. François, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Thomas de Foresta, mort célibataire ;
- 3°. Jean-Augustin de Foresta, protonotaire du Saint-Siège apostolique ;
- 4°. Marguerite de Foresta, mariée, par contrat du 18 juin 1609, avec noble Jean de Cabre, seigneur de Roquevaire, fils de Louis de Cabre, seigneur de Roquevaire, premier consul de Marseille en 1602, et de Claire de Sade ;
- 5°. Louise de Foresta, mariée avec Charles de Guérin, seigneur du Castellet, conseiller au parlement de Provence, fils d'Alexandre de Guérin, seigneur du Castellet, conseiller au même parlement, et de Marguerite de Castellane-Mazaugues.

**XI. François DE FORESTA, II<sup>e</sup> du nom, seigneur du Castelar, conseiller du roi, juge du palais de Marseille, épousa, par contrat du 31 janvier 1627, signé Esmenard, notaire ; à l'insinuation au greffe de Marseille, Reboul, et à celle d'Aix, Eyguesier, Eléonore DE FORBIN-LA-BARBEN, fille de Gaspard de Forbin, seigneur de la Barben et d'Eguilles, viguier royal de Marseille en 1634, puis gouverneur d'Antibes, et de Marguerite de Sade, dame de la Goy. François II de Foresta mourut le 16 octobre 1643, laissant trois fils :**

DE FORBIN :  
d'or au chevron  
d'azur, accompa-  
gné de 3 têtes de  
léopard de sable ;  
arrachées et lam-  
passées de gueu-  
les.

- 1°. Jean Paul, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Christophe de Foresta, reçu, en 1642, chevalier de justice de l'ordre de Malte au grand-prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence (*Hist. de Malte, p. 37.*), depuis commandeur du même ordre et capitaine des galères de France par brevet du 10 mars 1672. Il périt devant Civita-Vecchia le 6 juillet 1677, commandant la galère l'*Heureuse*, qui sauta en l'air ;
- 3°. Jean-Augustin de Foresta, reçu, le 7 mars 1654, chevalier de justice de l'ordre de Malte au grand-prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence.

**XII. Jean-Paul DE FORESTA, II<sup>e</sup> du nom, marquis de la Roquette, baron de Tretz, seigneur de Château-**

neuf, du Castelar et autres places, conseiller du roi, juge du palais de Marseille, épousa, par contrat du 15 juin 1649, passé devant Poncy et Jean Sossin, notaires de cette ville, Louise DE GAUTIER-GIRENTON, fille de Louis de Gautier-Girenton, seigneur de Châteauneuf-le-Rouge, et de Marquise de Felix-la-Reynarde. Leurs enfants furent :

DE GAUTIER :  
d'or, au chevron  
de sable, accom-  
pagné en pointe  
d'une molette d'é-  
peron de gueules;  
au chef d'or, char-  
gé de 5 molettes  
d'éperon de gueu-  
les.

- 1°. Gaspard-Bruno, qui suit ;
- 2°. Thérèse de Foresta, femme de noble Antoine de Clapiers, baron de Gréoulx, seigneur de Cabris, fils d'Alexandre de Clapiers, baron de Gréoulx, et de Véronique de Grasse, dame de Cabris ;
- 3°. Marguerite de Foresta, mariée, par contrat du 21 juillet 1678, avec Jérôme d'Audiffret, baron de Gréoulx, lieutenant-général de l'amirauté à Marseille, fils de noble Etienne d'Audiffret, et de noble Françoise d'Antoine, sa seconde femme.

XIII. Gaspard-Bruno DE FORESTA, marquis de la Roquette, seigneur de Châteauneuf, etc., épousa, en 1683, Jeanne-Françoise DE PONTEVEZ-MAUBOUSQUET, fille de Lazarin de Pontevez, marquis de Maubousquet, chef d'escadre des galères, et d'Anne d'Agoult d'Olières. Ils ont eu pour fils unique Jean-Paul, III<sup>e</sup> du nom, qui suit.

DE PONTEVEZ :  
écartelé, aux 1 et  
4 de gueules, au  
pont à deux ar-  
ches d'or, qui est  
de Pontevez ; aux  
2 et 3 d'or, au  
loup ravissant d'a-  
zur, qui est d'A-  
goult.

XIV. Jean-Paul DE FORESTA, III<sup>e</sup> du nom, marquis de la Roquette, né à Marseille le 27 janvier 1698, ondoyé le lendemain et baptisé le 22 juin 1703, en la paroisse de Saint-Martin, mourut au mois de novembre 1756, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, en l'église des Grands-Carmes à Marseille. Il avait épousé Anne DE BRUNY, fille de Raimond de Bruny, marquis d'Entrecasteaux et de Villeneuve, et de Paule de Colomb. De ce mariage sont issus :

DE BRUNY :  
d'azur, au cerf  
élané d'or ; au  
chef du même.

- 1°. Jean-Louis de Foresta, marquis de la Roquette, nommé garde de l'étendard des galères de France, par brevet du 1<sup>er</sup> mars 1745. Il s'est retiré le 5 mars 1747, à la suppression du corps des galères et est entré enseigne à pique dans le régiment des gardes-françaises. Il est mort sans postérité en 1764, et a été inhumé au tombeau de ses ancêtres, dans l'église des Grands-Carmes de Marseille ;

- 2°. Bruno-Marie de Foresta , né à Marseille le 5 février 1735 , reçu de minorité , le 19 juin 1736 , chevalier de Malte de justice au grand-prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence. Il fut successivement commandeur de la Favillane et de Plagniers , bailli , grand'-croix de l'ordre , colonel des troupes étrangères au service de Malte , commandant-capitaine de pavillon de l'escadre des galères , procureur-général et receveur de l'ordre dans le grand-prieuré de Saint-Gilles , et ambassadeur de la religion près du gouvernement français. Il est décédé grand-prieur de Saint-Gilles. En lui s'est éteinte cette branche cadette de la maison de Foresta , dite des seigneurs du Castelar , dont le marquis de Foresta , préfet de la Vendée , a réuni tous les droits et titres en vertu de l'adoption dont il a été parlé à son degré , page 18 ;
- 3°. Marie-Jeanne de Foresta , religieuse à Lyon , au monastère de Sainte-Elisabeth-des-Deux-Amants , morte le 17 janvier 1802 ;
- 4°. Pauline-Félicité de Foresta , mariée , par contrat du 10 août 1747 , passé devant Richaud , notaire de Marseille , avec noble Jean Rey , écuyer , fils de Jean-Baptiste Rey , et de Jeanne Roubaud ;
- 5°. Elisabeth-Sibylle de Foresta , épouse de noble Dominique-Pamphile de Pélissier , seigneur de Pierrefeu , fils de Dominique de Pélissier , seigneur du même lieu , lieutenant-général-criminel en la sénéchaussée de Marseille , et d'Elisabeth de Dieudé.





## DE GAVARRET,

*Vicomtes DE GABARDAN, DE BÉARN, DE MARSAN, DE BEZAUMES ET DE BENAUGES; seigneurs DE LANGON, DE SAINT-LÉON, DE CAUSSIDIÈRES, DE ROUAIX, DE CONSTIRE, DE CLARETTE, DE VIEILLEVIGNE, DE ROQUEVILLE, DE QUINT, D'ISSUS, DE VALLÈGUE, etc., en Gas-cogne, en Lauragais et en Haut-Languedoc,*



ARMES : d'argent , à 3 lions de sable , lampassés et armés de gueules , les deux en chef affrontés. (1)

La maison DE GAVARRET a tenu, aux 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles un rang très-considérable dans la Guienne et le Haut-Languedoc. Son origine vicomtale et la suzeraineté qu'exercèrent ses premiers auteurs sur le pays de Gabardan (2), de Marsan, de Bezaumes, de

---

(1) Le marquis d'Aubais, dans ses *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, t. 11, *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, p. 67, blasonne ainsi les armes de cette maison : d'argent, au rosier sauvage boutonné de sable, accosté de deux lions du même. Ce rosier, adopté par quelques branches, fait encore partie des armes de la ville de Montgiscard.

(2) Le Gabardan est borné au nord et à l'est par le Condomois, au sud par l'Eausan et à l'ouest par le Marsan. Il a 15 lieues de longueur sur quatre de largeur, et renfermait 15 paroisses ou communautés affouagées. La ville de Gavarret, la plus considérable de ces paroisses, était le chef-lieu de la vicomté. Elle est située à une lieue à l'ouest de la rivière de Gelise, à 9 lieues est de Mont-de-Mar-

Béarn et de Bénauges, ont imprimé au berceau de cette illustre race un éclat qui s'est réfléchi jusque sur ses derniers descendants. Ceux-ci l'ont soutenu par de nombreux et importants services militaires et par de grandes alliances.

I. Roger, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE GAVARRET ou DE GABARDAN vers le commencement du 11<sup>e</sup> siècle, est le premier de cette maison dont il soit fait mention dans les anciennes chroniques. Il se rendit garant avec Guillaume Arnaud de *Vilera*, d'un accord passé vers l'an 1050, entre Guillaume Astanove, comte de Fézensac, et Seguin, abbé de Condom, auquel ce comte céda le lieu de Saint-Pierre de Cahusac moyennant une somme de 1000 sous. (*Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 245.) Le vicomte Roger a eu pour fils Pierre-Roger, qui suit.

II. Pierre-Roger, vicomte DE GAVARRET ou DE GABARDAN, assista, en 1061, avec Guillaume Astanove, comte de Fézensac, Raimond, vicomte de Marsan et plusieurs autres seigneurs, à une charte promulguée par Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac, pour le rétablissement du monastère de Saint-Mont-sur-l'Adour. (*Gallia Christiana*, t. I, *Instrumenta*, col. 166.) Vers l'an 1085, Hélié, vicomte de Castillon, successeur du vicomte Pierre, son frère-germain, affranchit l'abbaye

san, 10 lieues nord-ouest d'Auch, 6 lieues à l'ouest de Condom, 15 lieues et demie nord-nord-est de Pau, et 23 lieues ouest-nord-ouest de Toulouse.

Dans la notice généalogique que nous donnons ici sur la maison de Gavarret, tirée des documents authentiques conservés dans nos archives ou extraits des dépôts publics de la capitale, nous n'avons pas eu pour but d'offrir l'état de ses diverses branches avec tous les développements dont elles sont susceptibles. Déterminés par les seules considérations historiques qui se rattachent à l'origine de cette maison, nous nous sommes restreints, pour les faits filiatifs, à la forme la plus succincte; et c'est ainsi que, dans les volumes à venir, nous rappellerons les noms de quelques familles illustres qui représentent encore de nos jours le sang de ces anciens vicomtes féodaux, qui ont partagé si long-temps, avec les comtes, l'administration et ensuite la souveraineté des diverses provinces de la France.

de la Sauve-Majeure de tout impôt dans l'étendue de sa terre, et dans le même temps Bernard de Taurignan, chevalier, abandonna à Géraud, abbé de ce monastère, tous les droits qui lui appartenaient tant sur le port de Capdrot que sur d'autres ports de la Garonne, ce que confirma Ayssieu de Taurignan, son fils. La même remise de tous droits sur les ports de Saint-Macaire, de Gorzon et de Langon fut faite à l'abbaye de la Sauve par Guillaume-Amanieu, vicomte de Benauges, Arnaud-Bernard de Taurignan, et Pierre-Roger, vicomte de Gavarret. (*Hist. de l'Abbaye de la Sauve-Majeure*, manuscrite, fonds de Saint-Germain, vol. 1426, fol. 59, à la Bibliothèque du Roi.) Il paraît que le vicomte Pierre-Roger de Gavarret mourut en cette année ou dans le cours de la suivante. Il avait épousé, vers l'an 1050, *Agnès*, que l'on présume de la maison des vicomtes DE BEZAUMES, et sœur et présomptive héritière de deux vicomtes de ce nom, dont les femmes Giraude et Ermengarde, vicomtesses de Bezaumes, sont nommées avec la vicomtesse Agnès de Gavarret, au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de la Sauve-Majeure. Après la mort du vicomte Pierre-Roger, Agnès désirant consacrer à Dieu le reste de ses jours, réunit une communauté régulière de religieuses, dans un lieu adjacent au monastère du Saint-Sépulcre de Gavarret, fondé par le vicomte Pierre, son fils, et y prit le voile. Geoffroi, IV<sup>e</sup> abbé de la Sauve (qui gouverna ce monastère depuis 1107 jusqu'en 1118) donna son consentement à cette fondation religieuse; et Pierre, vicomte de Gavarret, accorda à sa mère les édifices de la Sauve, en présence de Bernard de Loubens, d'Ar-sieu ou Ayquelm de la Roche, etc., etc. (*Hist. de l'Abbaye de la Sauve*). On voit par un passage du cartulaire de cette même abbaye qu'Agnès accorda à l'abbé Geoffroi, pendant l'expédition militaire de Jérusalem, le vignoble de Castres, et qu'elle fit ratifier ce don par les fils du vicomte Pierre, nommés Roger et Arnaud. Le vicomte Pierre-Roger a laissé de son mariage avec la vicomtesse Agnès, entre autres enfants:

DE BEZAUMES: 1

- 1°. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit;  
 2°. Arnaud-Roger, dont on parlera plus loin, p. 15.

III. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, surnommé *de Sorgues*, vicomte DE GAVARRET, s'illustra dans les guerres contre les Maures d'Espagne (1). Le duc de Guienne, Guillaume VII, étant venu à Bordeaux en l'année qui suivit le décès de son père (c'est-à-dire en 1087) confirma les privilèges que ce dernier avait accordés à l'abbaye de la Sauve, et, après avoir souscrit cette charte de confirmation par une croix qu'il y traça, il la fit signer par Guillaume-Amanieu (de Benauges) principal seigneur du pays, par Raimond de Gensac, Forton, comte de Fézensac, Pierre, vicomte de Gavarret, Guillaume-Frédelan de Blaye, Guillaume de Montlaur, Gautier de Fossat, Arsieu de Cabanac, Auger, Bernard et Vivian de Rions, Bernard de la Motte, Raimond de Lignan, etc. (*Hist. de la Sauve Majeure*, p. 47 et suiv.) Le vicomte Pierre avait commencé, vers l'an 1080, suivant D. de Brugèles, (*Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, preuve p. 69.), la fondation du monastère du Saint-Sépulchre de Gavarret. Par une charte que l'on croit postérieure à l'année 1087, il réunit ce monastère à l'abbaye de la Sauve-Majeure, en sorte que les deux couvents fussent toujours administrés par le même abbé; et, pour donner plus de solennité à ce don, il le fit confirmer par l'archevêque d'Auch et l'évêque d'Aire, par Guillaume, duc d'Aquitaine, qui avait accordé le droit de sauvetat au lieu de Gavarret et à tous les lieux en dépendants, par Arnaud-Roger de Gavarret, frère du vicomte, Etienne de Gaumont, Raimond-Guillaume de Mazerolles, Pierre de Vic, Pierre de Gavarret (2), cousin du vicomte,

(1) On lit dans l'*Histoire sacrée d'Aquitaine*, par le P. Jean Bayole, chap. XVI, pp. 425, 451, 452, que le roi d'Aragon, pour récompenser Pierre de Gavarret des services importants qu'il en avait reçus en l'aidant à chasser les Sarrasins de ses États, lui fit don des seigneuries d'Ouesquet et de Bespen.

(2) Celui-ci est probablement le même que Pierre, qualifié vicomte de Gavarret dans le cartulaire d'Auch, où il est dit que l'ar-

Amanieu de Tillet, Odon de Pardaillan, etc. (*Gallia Christ.* t. II, *Instrumenta*, col. 319.) Pierre 1<sup>er</sup> vicomte de Gavarret, mourut peu de temps avant l'année 1134. Il avait épousé, 1<sup>o</sup> N.....; 2<sup>o</sup> probablement après la mort de la vicomtesse Agnès, sa mère, Guis-  
 N . . . . .  
 DE BÉARN :  
 d'or, à 3 vaches  
 de gueules accor-  
 nées, colletées et  
 clarinées d'azur.

*Du premier lit :*

- |                                       |   |                                                   |
|---------------------------------------|---|---------------------------------------------------|
| 1 <sup>o</sup> . Roger de Gavarret ,  | } | qui moururent sans postérité<br>avant leur père ; |
| 2 <sup>o</sup> . Arnaud de Gavarret , |   |                                                   |

*Du second lit :*

- 3<sup>o</sup>. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;  
 4<sup>o</sup>. Guillaume-Amanieu, auteur de la branche des vicomtes DE  
 BEZANES et DE BENAUCES, rapportée ci-après.

IV. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, vicomte DE GAVARRET, puis de Béarn et de Marsan en 1134, comme successeur de Centule V, son oncle, recueillit sa succession, sous la tutelle de Guis-  
 carde de Béarn, sa mère, et de Talèse, son aïeule maternelle. A l'exemple de ses ancêtres, il marcha contre les Maures d'Espagne, et prit part au second siège de la ville de Fraga, qui fut enlevée à ces infidèles le 24 octobre 1149. La seigneurie de Saragosse, première pairie d'Aragon, qui avait été le prix des exploits de Gaston IV, vicomte de Béarn, contre les Sarrasins de la Péninsule, ayant été retirée à Centule V, son fils, le vicomte Pierre II de Gavarret obtint en dédommagement la seigneurie d'Huesca. (*Art de vérifier les dates*). Ce vicomte mourut en 1152 ou

---

chevêque Raimond de Fezensac assista à ses funérailles en 1097. (*Gallia Christ.* t. 1<sup>er</sup>, col. 985 ; *Histoire sacrée d'Aquitaine*, par le P. Jean Bayole, chap. XVII, p. 182.)

1153, laissant en bas âge plusieurs enfants, dont les principaux sont :

- 1°. Gaston, V° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Marie, dont l'article suivra celui de son frère.

V. Gaston V, vicomte DE GAVARRET, de Béarn et de Marsan, succéda en bas âge, vers l'an 1153, au vicomte Pierre II, sous la tutelle de Guiscard de Béarn, son aïeule, laquelle mourut en avril 1154. Les principaux barons de Béarn appelèrent pour administrer, Raimond-Berenger, comte de Barcelonne, qui remit à Gaston V son patrimoine lorsque celui-ci devint majeur. Gaston vécut jusqu'en 1170, et ne laissa pas d'enfants de deux mariages qu'il avait contractés, 1° suivant Oihernart, avec Béatrix, héritière du comté DE FÉZENSAC ; 2° avec Léofas (1) dite Saucie DE NAVARRE, fille de Garcia-Ramirez IV, roi de Navarre, et de Margeline du Perche.

DE FÉZENSAC :  
un lion.

DE NAVARRE :  
de gueules, aux  
châmes d'or posées en orle, en  
croix et en sautoir.

V. Marie DE GAVARRET, sœur du vicomte Gaston V, lui succéda à l'âge de 18 ans; mais, comme elle chercha un appui contre l'instabilité des Béarnais en rendant hommage à Alphonse II, roi d'Aragon, le 30 avril 1170, ceux-ci se firent un prétexte de cette démarche contraire à leur indépendance pour placer à leur tête un chevalier de Bigorre, qui était en crédit, mais qu'ils massacrèrent l'année suivante, pour avoir porté atteinte à leurs privilèges. Un nouveau chef qu'ils appelèrent d'Auvergne, subit le même traitement en 1175. Cependant Marie avait épousé, sur la fin de l'année 1170, Guillaume DE MONCADE, fils de Guillaume-Raimond de Moncade, dapifer ou sénéchal d'Aragon, auquel elle porta le riche héritage de sa maison. Leurs enfants furent :

DE MONCADE :  
de gueules, à 8  
besants d'or en pal.

---

(1) Nous ne rapportons pas un événement merveilleux que la tradition de Béarn a consacré sur Léofas de Navarre, parce qu'il appartient à la superstition de ces temps barbares. On le trouve dans Baluze, *Notæ in Agobard*, p. 105.

1°. Gaston, VI° du nom, *dit le Jeune et le Bon*, né en 1171. Les Béarnais, par le traité qu'ils firent avec la vicomtesse Marie, l'éluèrent pour leur vicomte en 1173, et Pèlerin de Casterazol, son proche parent, lui fut donné pour gouverneur. Au mois de septembre 1192, il reçut d'Alfonse, roi d'Aragon, l'investiture du comté de Bigorre, en considération de son futur mariage (accompli en 1196) avec Pétronille de Comminges, fille de Bernard, comte de Comminges, et petite-fille de Centule, III° du nom, comte de Bigorre. Quelque temps après, le vicomte Gaston, VI° du nom, donna des lettres, le 5 des ides de février (1), dont nous rappellerons le contenu à l'appui de la filiation, et par rapport au fait qui les termine, et qui sert à l'histoire des coutumes du temps. Le voici : « Gaston, vicomte de Béarn, de Gavardan et de Brulhois, comte de Bigorre, et vicomte de Marsan, à Bernard, archevêque d'Auch, et à tous les évêques, abbés, barons, juges, chevaliers et officiers de sa terre, et à tous ses sujets, salut éternel. Sachez que moi, Gaston, vicomte, étant allé à la Sauve-Majeure, par un sentiment de dévotion, j'y ai, à l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge, confirmé et promis par serment de garder inviolablement les droits que possédaient la même église et le bourg de la Sauve, en vertu de leur franchise et *sauvetat*; et de laisser jouir tous les sujets et tous les biens de la même abbaye, en quelque endroit qu'ils soient, de la sûreté qui leur a été accordée. De plus, j'ai confirmé à la Sainte-Vierge, au bienheureux Gérard, 1<sup>er</sup> abbé de la Sauve, et aux religieux qui servent Dieu dans son abbaye, toutes les donations que leur ont faites mes prédécesseurs, vicomtes de Gavaret, Pierre, surnommé de Sorgues, mon bisaïeul, et les autres; savoir : le tiers des impôts qu'on lève à toutes les portes de Gavaret sur ce qui y entre, de tout ce qui s'y vend qui est soumis à l'impôt, la dime qui appartenait au vicomte, etc. . . . . En outre je leur ai fait don de l'église avec tous ses domaines et toutes ses appartenances, et entre autres de la dime entière de la paroisse, en la même manière que mon bisaïeul Pierre, surnommé de Sorgues, la leur avait accordée, du consentement de Guillaume, archevêque d'Auch, et Pierre, évêque d'Aire, dans l'évêché duquel était pour lors le lieu de Gavaret, etc. . . . . Et pour ajouter quelque chose aux libéralités de mon bisaïeul, je leur

(1) L'extract du cartulaire de la Sauve les date, par erreur, de l'année 1181; erreur qu'ont inutilement cherché à expliquer les éditeurs du *Gallia Christiana*, t. 1, col. 989, qui pensaient qu'on devait lire Gérard, archevêque d'Auch, au lieu de Bernard, si l'on admettait l'année 1181. Cette supposition est inadmissible, puisque Gaston, VI° du nom, n'avait que 10 ans en 1181, et qu'il ne fut comte de Bigorre qu'en 1192, dans l'année même où Bernard fut élu archevêque d'Auch. Et, comme Bernard ne fut consacré qu'en 1196, et que le mariage de Gaston ne fut accompli qu'en cette même année, il est très-présumable que la charte est de cette époque ou de l'année 1197, ce qui convient également à l'indiction IV, l'une des notes chronologiques de cet acte.

- attribue la chaudière dans laquelle on fait chauffer l'eau dont on se sert pour les preuves juridiques, avec le marbre destiné au même effet, et je défends qu'il y en ait ailleurs dans tout cet archidiaconé, etc., etc. » Le vicomte Gaston, VI<sup>e</sup> du nom, avait signalé les premiers actes de sa majorité, par le recouvrement à main armée de la ville d'Orthez et de plusieurs terres adjacentes, que le vicomte de Tartas avait enlevées à sa maison à la faveur des troubles qui s'étaient élevés sous la vicomtesse Marie de Gavarret. Son attachement au comte de Toulouse, pendant la croisade contre les Albigeois, lui attira la confiscation de ses états, dans lesquels il rentra par l'entremise du Saint-Siège en 1214. Il mourut sans enfants en 1215, et Pétronille, sa veuve, se remaria, dans le cours de l'année suivante, avec Gui de Montfort, fils de Simon, comte de Montfort ;
- 2°. Guillaume-Raimond, vicomte de Béarn, de Gavarret et de Marsan, frère jumeau de Gaston, VI<sup>e</sup> du nom. Sa postérité a gouverné ces états jusqu'en 1290, époque à laquelle ils ont été portés par une héritière dans la maison de Foix ;
- 3°. Pierre de Moncade, chef des branches de Moncade, en Catalogne et en Sicile.

#### VICOMTES DE BEZAUMES, DE BENAUGES, etc.

IV. Guillaume-Amanieu DE GAVARRET, vicomte de Bezaumes, vivait vers l'an 1150, et paraît avoir été apanagé de cette vicomté du chef de la vicomtesse Agnès, son aïeule. On est porté à croire qu'il eut pour femme une fille de Guillaume Taillefer, III<sup>e</sup> du nom, comte d'ANGOULÊME, et de Vitapoy, dame de Benauges et de Saint-Macaire, et que c'est par ce mariage que la terre de Benauges est entrée dans la maison de Gavarret. Quoi qu'il en soit, Guillaume-Amanieu paraît avoir eu, entre autres enfants, Bernard I<sup>er</sup>, qui suit.

d'ANGOULÊME :  
losangé d'or et de  
gueules.

V. Bernard DE GAVARRET, I<sup>er</sup> du nom, vicomte de Bezaumes, fut présent avec l'archevêque d'Auch, les évêques de Périgueux, d'Agen et de Bazas, Henri de Saxe, Bernard, comte d'Armagnac, Gaston VI, vicomte de Béarn, Pierre, vicomte de Castillon, Guillaume-Amanieu de Fronsac, Arnaud-Guillaume de Marsan, Amanieu d'Albret, Amalvin de Blanquefort, Pierre de la Motte, Ayquelm-Guillaume de Lesparre, Etienne de Caumont, Bertrand de Fumel, etc., etc. A une chartre du 3 février 1190 (*v. st.*), par laquelle



Richard, Cœur de Lion, roi d'Angleterre, confirma les concessions et donations faites par ses prédécesseurs, ducs de Guienne, à l'abbaye de la Sauve-Majeure. (*Cartul. de cette abbaye*, fol. 207.) Bernard de Gavarret paraît avoir formé un mariage dans la maison DE BEAUVILLE, et avoir eu, entre autres enfants :

DE BEAUVILLE :  
d'or, à 5 vaches  
de gueules, au  
cornier, colletées  
et clatinées d'azur.

- 1°. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Roger, II<sup>e</sup> du nom, auteur de la branche des seigneurs DE LANGON, rapportée ci-après.

VI. Pierre DE GAVARRET, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, vicomte de Bezaumes et seigneur de Benauges, étant sur le point de se croiser pour aller combattre les Maures en Espagne, céda, le 18 septembre 1211, au monastère de la Sauve-Majeure, le droit utile, le domaine et les redevances qui lui appartenaient sur le lieu de Bonne, et que tenait de lui à hommage Raimond de Genissac. (*Hist. de l'Abbaye de la Sauve*, fol. 424.) Pierre de Gavarret et Géraud de Montremblant, chevalier, cédèrent à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux le droit de fief qu'ils avaient sur la dime de la paroisse du Mont, le 14 des calendes de mars 1229 (*v. st.*). Vers l'année suivante, Pierre de Gavarret, vicomte de Bezaumes, eut un différent avec les religieux de cette abbaye, auxquels il contestait la possession de la dime de la paroisse de Loignan. Mais l'abbé prouva qu'elle lui avait été vendue par Gaucelme et Robert de Genissac, et par Viarne, leur mère, et qu'en même temps Guillaume-Amanieu, aïeul du même Pierre, vicomte de Bezaumes, avait cédé son droit de fief sur cette paroisse moyennant 500 sous. Alors le vicomte Pierre renonça à ses prétentions de l'aveu de ses chevaliers, et en donna acte aux religieux. (*Cartulaire de Sainte-Croix*, fol. 46.) Il avait épousé, vers l'an 1210, N. . . . . *Guillelme*, dont les troubadours de son temps ont célébré la beauté, sous le nom de *vicomtesse de Benauges*\*

\* Elle portait ce titre comme femme du vicomte Pierre, et non de son chef, comme le prouve l'acte de 1240 cité sur le VII<sup>e</sup> degré.

(*Vies des Troubadours*, à la Bibliothèque du Roi, manuscrit 6, Vie 25<sup>e</sup> et dernière.) Cette dame vivait encore, étant veuve, en 1240. Pierre de Gavarret en avait eu un fils, qui suit.

VII. Bernard DE GAVARRET, II<sup>e</sup> du nom, dit DE BEAUVILLE, vicomte de Benauges, est nommé dans une sentence arbitrale, rendue le 19 octobre 1240, par Amanieu et Géraud, archevêques d'Auch et de Bordeaux, lesquels déclarent que les moines de la Sauve-Majeure étaient exempts du paiement de la somme de 5620 sous bordelais, sur la dîme de Monsterone, somme que Guillaume, veuve de Pierre de Gavarret, vicomte de Bezaumes et seigneur de Benauges, et Bernard de Beauville, leur fils, réclamaient sous le prétexte qu'elle avait été stipulée dans des conventions antérieures. (*Hist. de la Sauve*, fol. 449.) Le roi d'Angleterre, par lettres datées de Pons le 25 mai 1243, adressées aux comtes, barons et principaux seigneurs de la Gascogne, manda à Bernard de Gavarret de Beauville de se rendre à Pons avec 7 hommes de guerre à sa suite. (Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 402.) Il paraît que Bernard de Gavarret, dit de Beauville, vivait encore en 1273; et, comme la vicomté de Benauges avait été donnée par le prince Edouard, avec le consentement de la reine Eléonore, sa mère, à Jean de Grailly dès le 2 janvier 1266, il est probable que cette terre avait été aliénée N. . . . . par Bernard, ou confisquée sur lui. On ignore s'il a eu postérité.

#### SEIGNEURS DE LANGON.

VI. Roger DE GAVARRET, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Langon, frère puîné de Pierre, II<sup>e</sup> du nom, de Gavarret, vicomte de Bezaumes, fit avec lui le partage des domaines de leur maison, vers l'an 1205, et les deux frères se substituèrent réciproquement leurs biens, dans le cas où l'un prédécéderait l'autre sans laisser d'héritiers mâles. Roger de Gavarret paraît avoir eu, entre autres enfants :

- 1°. Pierre, II° du nom, qui suit ;
- 2°. Olivier de Gavarret, qui fut témoin de la donation faite par Eudes de Casaubon, au prieuré de la Sauve-Majeure et de Gavarret, d'un bois faisant partie de la forêt de Casaubon, pour son anniversaire, le 1<sup>er</sup> avril 1245. (*Bureau des Finances de Montauban*, somme de l'Isle, fol. 969.);
- 3°. Arnaud de Gavarret, qui fut témoin du serment de fidélité prêté au roi d'Angleterre et à son fils aîné, par Gérard, comte d'Armagnac et de Fézensac, le 10 à l'issue d'octobre 1254. (*Bureau des Finances de Bordeaux*, Rég. C. fol. 17.).

VII. Pierre DE GAVARRET, II° du nom, seigneur en partie de Langon, fut présent à Bordeaux, le 28 août 1242, avec Bernard de Beauville, seigneur de Benauges, son cousin-germain, à une convention conclue entre Henri III, roi d'Angleterre et le comte de Toulouse. Les deux mêmes seigneurs reçurent des lettres pour marcher en armes et équipage, datées de Bordeaux, le 11 septembre de la même année. (*Rymer*, t. I, p. 411, 412.) Pierre de Gavarret eut, entre autres enfants :

- 1°. Guillaume, dont l'article suit ;
- 2°. Auger de Gavarret, qui prêta serment de fidélité au roi d'Angleterre le 11 décembre 1261. Le même Auger de Gavarret, Pierre de la Ville de Pont et Arnaud de Salvagnac, furent chargés de la procuration des citoyens de Baïonne, pour traiter, au nom d'Edouard I<sup>er</sup>, avec Alfonso, roi d'Aragon, par acte du jour de la fête de Saint-André, apôtre, 1288. (*Rymer*, t. I, pp. 753, 754; t. II, p. 402.) L'ordre des temps fait supposer qu'Auger de Gavarret a pu être père de :

Pierre de Gavarret, seigneur de Saint-Germain, lequel reçut en 1350, d'Edouard II, roi d'Angleterre, l'investiture de la seigneurie de Cabanac, au diocèse de Bordeaux, laquelle fut possédée par Roger de Gavarret, son fils.

VIII. Guillaume DE GAVARRET, dit DE BEAUVILLE, damoiseau, seigneur de Langon en partie, exposa, par acte du 12 à l'issue de mars 1273 (*v. st.*), qu'au partage fait entre feu messire Roger de Gavarret, son aïeul, et messire Pierre de Gavarret, frère aîné de Roger et père de Bernard de Beauville, les *milicies* de Bertrand et d'Arnaud de Ladils, avaient formé le lot de Roger, et les *milicies* de messires Amanieau d'Albret, Pierre de la Motte et Guillaume-Amanieau de Pomiers

et de Vigier de Mansan, avaient été le lot de Pierre; en outre, qu'il avait été stipulé dans ce partage qu'au défaut d'hoirs mâles dans la ligne de l'un des deux frères, l'autre succéderait. (*Bureau des Finances de Montauban*, fol. 151, verso.) Guillaume de Beauville paraît avoir eu pour fils :

- 1°. Pierre, III<sup>e</sup> du nom, qui suit;
- 2°. Roger de Gavarret, qui fut convoqué avec Pierre, pour marcher en armes le 27 avril 1330. (*Rymer*, t. IV, pag. 455.) Il avait épousé, avant l'année 1303, *Indie de Castillon*, dame de Montclar, fille d'Aimeric de Castillon, damoiseau, seigneur de Montclar;
- 3°. Raimond de Gavarret, commandeur d'Aubertin, ordre de Sainte-Christine, qui échangea le château d'Aubertin, au diocèse de Lescar, pour le lieu de Cers, en Gimois, avec Bernard de Faudoas, en 1338.

IX. Pierre DE GAVARRET, III<sup>e</sup> du nom, damoiseau, seigneur en partie de Langon, est nommé dans des lettres d'Edouard II, roi d'Angleterre, aux principaux barons et seigneurs laïcs et ecclésiastiques de la Gascogne, des 17 juillet 1315, 30 septembre 1323, 18 mars 1324, 25 février 1326 et 8 février 1327. (*Rymer*, t. III. p. 530; t. IV, pag. 88, 142, 192, 250.) Pierre de Gavarret avait assisté, le 11 août 1323, au contrat de mariage d'Assalide d'Albret avec Raimond III, vicomte de Fronsac. Il a eu, entre autres enfants :

- 1°. Arnaud, dont l'article suit;
- 2°. Pierre de Gavarret, chevalier. La ville de Sauverterre le choisit avec Raimond de Pellagrue, aussi chevalier, pour, à la tête de la députation de cette cité, faire serment de fidélité au roi d'Angleterre en 1363. (*Bureau des Finances de Bordeaux*, reg. F. fol. 115, verso.)

X. Arnaud DE GAVARRET, chevalier, seigneur en partie de Langon, fut l'un des barons et chevaliers qui, par leur sentence du 4 mars 1357 (*v. st.*), décidèrent contre Archambaud de Grailly et Bérard d'Albret, chevalier, son curateur, que la vicomté de Castillon appartenait au roi d'Angleterre, attendu qu'elle n'avait été donnée qu'à vie à feu monseigneur Jean de Grailly. Le même messire Arnaud de Gavarret, co-seigneur de

Langon, et messire Pierre de Gavarret, firent hommage, avec les autres barons du duché de Guienne, au prince de Galles le 9 juillet 1363. (*Bureau des Finances de Bordeaux*, rég. C. fol. 249; rég. F. fol. 97.)

C'est tout ce que nous connaissons sur cette branche, dont les renseignements sont peu suivis. Le nom de Gavarret s'est continué dans la Guienne jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle, et de l'un de ses rameaux paraît être descendu Guion de Gavarret, écuyer, seigneur de Saint-Didier, qui commandait, en 1421, une compagnie de 24 écuyers, faisant partie de la garnison de la ville et du château de Carcassonne, sous M. Charles de Bourbon, comme le prouvent deux quittances qu'il signa les 14 juin et 4 juillet de cette année, et qu'il scella du sceau de ses armes, représentant : *un lion, avec une bordure chargée de 8 besants*; et pour supports, on distingue deux dragons.

SEIGNEURS DE MONTGISCARD, DE SAINT-LÉON, DE CAUSSIDIÈRES, DE ROUAIX, etc.

Arnaud-Roger DE GAVARRET, second fils de Pierre Roger, vicomte de Gabardan, et souscripteur de la charte de fondation du monastère du Saint-Sépulcre de Gavarret, faite par le vicomte Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, surnommé de Sorgues, son frère aîné, vers l'an 1080, (D. de Brugères, *Chroniq. ecclésiast. d'Auch*, p. 69.), eut en apanage plusieurs terres considérables que son père possédait dans le Lauragais. Il s'y établit vers la fin du 11<sup>e</sup> siècle, et y fit bâtir sur la rive droite de l'Ariège, un château fort auquel il donna le nom de Gavarret. (*Archives du domaine de Montpellier*, titres de Foix, n<sup>o</sup> 4.) Arnaud-Roger de Gavarret a été la souche d'une nombreuse postérité, laquelle a possédé jusqu'à la révolution, et pendant plus de 700 ans, les terres, seigneuriales de Saint-Léon et de Caussidières.

I. Guillaume DE GAVARRET, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Montgis-

card, de Roqueville, de Montesquieu en partie, etc., né vers l'an 1210, descendait au 4<sup>e</sup> degré d'Arnaud-Roger de Gavarret. Guillaume était à la tête des barons, chevaliers et gentilshommes du bailliage de Montgiscard, qui, en 1271, prêtèrent serment de fidélité au roi Philippe le Hardi, lorsque ce prince vint prendre possession du comté de Toulouse. Guillaume de Gavarret paraît être décédé dans cette année même ou au commencement de la suivante. Il laissa :

- 1<sup>o</sup>. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Sicard de Gavarret, qui fit le voyage de la Terre-Sainte vers 1280, et fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il signala sa valeur à la conquête de Rhodes en 1305, puis à la défense de cette île contre le sultan Othman en 1310. Sicard de Gavarret devint grand-prieur de Toulouse en 1331, et mourut dans un âge avancé. Son portrait et ses armoiries se voyaient dans la grande salle de l'hôtel Saint-Jean, à Toulouse.

II. Pierre DE GAVARRET, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Montgiscard, etc., né vers l'an 1240, est nommé comme témoin avec Loup de Foix, Arnaud de Marquesave, etc., dans une enquête faite au château de Foix le 7 juillet 1272, par les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Foix, pour reconnaître et fixer les limites du pays. (*Hist. générale de Languedoc*, t. IV, *Preuves*, col. 45.) On juge par l'ordre des temps que Pierre 1<sup>er</sup> de Gavarret a eu pour fils :

- 1<sup>o</sup>. Raimond, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Aimeric de Gavarret, damoiseau de Montgiscard. Comme 1<sup>er</sup> consul de ce lieu, il fixa avec ses collègues, en 1304, les limites de la juridiction de Montgiscard et celles de Saint-Léon ;
- 3<sup>o</sup>. Arnaud de Gavarret.

III. Raimond DE GAVARRET, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Montgiscard, de Gardouch, etc., servit, en 1313, dans la guerre de Flandre, sous les ordres de Jean de Blainville, sénéchal de Toulouse. En 1319, il joignit le roi Charles le Bel à Arras,

avec la principale noblesse de la province, et il servait encore dans les guerres de Gascogne en 1538. Il laissa, entre autres enfants :

1°. Raimond de Gavarret, damoiseau de Montgiscard, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., qui fut député, avec des pouvoirs, par le pays de Lauragais, pour ratifier le traité de paix qui avait été signé à Pamiers, le 9 juillet 1360, entre le comte de Foix et les sénéchaussées de la province. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, *Preuves*, col. 259, 260.) Il fut père de :

A. Bernard de Gavarret, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Vieillevign, de Gardouch, etc., qui fit hommage au roi Charles VI à Toulouse en 1389. (*Archives de Tresvignes*.) Il a eu deux fils :

a. Jean-Bernard de Gavarret, chevalier, seigneur des mêmes terres. Il fit hommage au Roi pour Saint-Léon et Caussidières en 1402. (*Histoire du Languedoc*, t. III, *Preuves*, col. 110.) ;

b. Arnaud de Gavarret ;

B. Aimeric de Gavarret, damoiseau de Toulouse. Il fit hommage au Roi pour partie de la terre de Prêserville, près Caraman, en 1389 ;

2°. Arnaud, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance ;

3°. Aimeric de Gavarret, damoiseau de Montgiscard, qui consentit une lausine à nouveau fief, par acte de l'an 1348, passé devant Torneri, notaire ;

4°. Izarn de Gavarret, damoiseau de Montgiscard, qui accensa un tènement situé dans la juridiction de ce lieu, par acte de l'année 1350, passé devant Jean Ruphi, et conservé, ainsi que le précédent, dans les minutes de Biros.

IV. ARNAUD DE GAVARRET, 1<sup>er</sup> du nom, damoiseau de Montgiscard, depuis lequel la filiation est littéralement établie par les titres, figure dans un acte du 8 mars 1348 (*v. st.*). Il fut l'un des otages donnés au comte de Foix pour la garantie du traité conclu entre ce prince et les sénéchaussées de Languedoc en 1360. (*Registre B. de la sénéchaussée de Nismes*, fol. 3 ; *Hist. de Languedoc*, t. IV, *Preuves*, col. 259.) Le même Arnaud de Gavarret, damoiseau de Montgiscard, fut élu capitoul de la ville de Toulouse le 30 août 1375, avec Bernard Izalguier, chevalier, Martin de Carcassonne, Pierre Jean de la Garrigue, Arnaud-Guillaume de Palais, etc. (*Annales de Toulouse*, par la Faille,

DE RAIMOND :  
d'or, à 5 mondes  
de gueules ; au  
chef d'azur, char-  
gé d'un croissant  
d'argent, entre  
deux étoiles d'or.

t. I, p. 122.) Arnaud de Gavarret avait épousé Blanche DE RAIMOND, laquelle le rendit père de trois enfants :

- 1°. Arnaud-Guillaume, qui suit ;
- 2°. Jean-Raimond de Gavarret, mort célibataire ;
- 3°. Brune ou Uranie de Gavarret, femme de noble Bernard de Vinchas (de la maison de la Tour), co-seigneur de Saint-Léon, de Caussidières et de Vieillevigne. Elle fut héritière de son mari, et réunit les fiefs et droits seigneuriaux que celui-ci possédait dans ces terres, à ceux qu'y avait la maison de Gavarret. Elle est nommée dans le testament d'Arnaud-Guillaume, son frère aîné, de l'année 1436.

DE GARDOUCH :  
d'or, à la croix de  
sable.

DE PLAGNOLLE :

DE GUINIBAL :

V. Arnaud-Guillaume DE GAVARRET, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Rouaix, etc., épousa, 1° Arnaude-Blanche DE GARDOUCH (*de Varragne*) ; 2° Agnès DE PLAGNOLLE, des seigneurs de Saint-Germier ; 3° Olive DE GUINIBAL, sœur de la femme de son fils aîné. Ces trois mariages sont justifiés par le testament qu'Arnaud-Guillaume de Gavarret fit le 3 février 1436 (*v. st.*), et par lequel il voulut être inhumé au tombeau de ses ancêtres dans l'église de Montgiscard. Il vécut jusqu'au 13 février 1439. Ses enfants sont rappelés dans son testament et dans un codicille qu'il fit quatre jours après, dans l'ordre suivant ;

*Du premier lit :*

- 1°. Roger de Gavarret, marié avec Jeanne de Guinibal, et décédé sans postérité en 1432, après avoir disposé de ses biens par un testament qui fut confirmé par celui de son père ;
- 2°. Claire de Gavarret, femme de noble Arnaud de Plagnolle, chevalier, l'un des six commissaires nommés par le Roi, en 1401, pour défendre les terres de la temporalité de Toulouse, contre les entreprises de l'évêque de Saint-Pons, nommé à l'archevêché de Toulouse par l'anti-pape Benoît XIII. Ce même Arnaud de Plagnolle, Barthélemi de Bar et leurs enfants mâles, furent substitués aux enfants des deux sexes d'Arnaud-Guillaume de Gavarret, à la charge, le cas de substitution échéant, de porter le nom et les armes de Gavarret, ainsi que les livrées propres à cette maison. (*Archiv. du chât. de Tresvignes.*) ;

*Du second lit :*

- 3°. Uranie de Gavarret, mariée avec noble Barthélemi de Bar, receveur du trésor royal ;
- 4°. Angélique de Gavarret, alliée avec noble Jean de Poitevin,



co-seigneur, du chef de sa femme, de Vicilleigne, de Saint-Léon et de Caussidières ;

- 5°. Blanche de Gavarret, religieuse au couvent des Cassés, près Villefranche de Lauragais ;

*Du troisième lit :*

- 6°. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la branche aînée ;  
 7°. Jean-Bernard, auteur de la branche des *seigneurs DE VIEILLEVIGNE, DE GARDOUCH, DE ROQUEVILLE*, etc., rapportée en son rang ;  
 8°. Arnaud-Raimond, qui a formé la branche des *seigneurs DE QUINT ET DE CUGNAUX*, mentionnée plus loin ;  
 9°. Mathieu-Roger de Gavarret, mort à l'âge de 8 ans, en 1445.

VI. Jean DE GAVARRET, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, co-seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Montgiscard, de Toutens, etc., institué héritier de son père avec Jean-Bernard, son frère, le 3 février 1436, est mentionné dans le dénombrement dressé, en 1455, de tous les seigneurs qui avaient des possessions dans la sénéchaussée de Toulouse. (*Hist. de Languedoc*, t. V, *Preuves*, col. 18.) Il servit avec distinction dans la guerre que le roi Charles VII fit dans le cours de la même année à Jean V, comte d'Armagnac. Le 17 avril 1465, par acte passé devant Jean Romerii, notaire, il partagea la succession paternelle avec Jean-Bernard et Arnaud-Raimond, ses frères. Il avait épousé, 1° par contrat du 30 novembre 1444, passé devant Pierre More, notaire à Montgiscard, Béatrix DE PLAGNOLLE ; 2° par contrat passé devant le même notaire, le 27 novembre 1452, Constance DE MONSTRON. Ses enfants furent ;

DE PLAGNOLLE :

DE MONSTRON :  
 écartelé, aux 1 et  
 4 d'argent, au  
 lion de gueules ;  
 aux 2 et 3 d'azur,  
 à trois fasces d'or.

*Du premier lit :*

- 1°. Jean de Gavarret, mort à l'âge de 14 ans ;  
 2°. Nicolas de Gavarret, décédé à l'âge de 15 ans ;  
 3°. Arnaud de Gavarret, licencié à Toulouse, qui assista le 19 janvier 1463 (*v. st.*), au contrat de mariage d'Arnaud d'Arroux, damoiseau de Montauban, avec Françoise de Grimoard de Villebrumier ;

*Du second lit :*

- 4°. Jean, II<sup>e</sup> du nom, qui a continué la descendance ;  
 5°. Arnaud-Guillaume de Gavarret, mort célibataire ;

- 6°. Arnaud de Gavarret, qui n'a pas laissé d'enfants de Marguerite de *Grossolles*, son épouse ;  
 7°. Constance de Gavarret ;  
 8°. Marguerite de Gavarret, femme de N. . . . de la *Loze*.

VII. Jean DE GAVARRET, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., accompagna le roi Charles VIII dans ses guerres d'Italie en 1494. Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1477, passé devant Duranti, notaire à Montgiscard, Jeanne DE VACQUES (*de Vaxis*). Il transigea avec ses fils Arnaud-Guillaume et Arnaud le 15 mars 1553, et mourut, en la même année, dans son château de Tresvignes. Il avait eu de son mariage deux fils et trois filles :

DE VACQUES :  
 d'argent, à la vache  
 de gueules.

- 1°. Arnaud-Guillaume de Gavarret, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., qui épousa 1°, par contrat du 12 juin 1506, passé devant Alibert, notaire de Montgiscard, Anne de *Rigaud*, laquelle mourut en 1507 ; 2° par contrat passé devant le même notaire le 30 janvier 1511, Isabelle de *Bar de Villemade*. Par le testament qu'il fit, le 14 février 1549, devant Gaine, notaire à Nailloux, il substitua ses fils les uns aux autres dans les biens de sa succession, et à leur défaut, il appela pour les recueillir les enfants de Guillaume de Gavarret, seigneur de Quint, d'une branche cadette, au préjudice des enfants d'Arnaud de Gavarret de Rouaix, son frère puîné, dont il avait probablement reçu quelque sujet de mécontentement (1). Arnaud-Guillaume a eu pour enfants ;

*Du premier lit :*

- A. Pierre de Gavarret, protonotaire du Saint-Siège, qui assista, le 17 juin 1550, au contrat de mariage de Jeanne, sa sœur, avec Jean d'*Aroux*, seigneur de la Serre ;  
 B. Violande de Gavarret, mariée avec Jean du *Gout*, seigneur du Bouzet. Il lui fut constitué en dot 2500 livres tournois ; et, comme elle mourut sans enfants, avant l'année 1550, cette somme, aux termes de son contrat de mariage, retourna à Pierre de Gavarret, son frère, protonotaire du Saint-Siège ;

---

(1) Les fils d'Arnaud-Guillaume de Gavarret étant tous décédés sans postérité, la majeure partie des terres de Saint-Léon et de Caussidières échet à la branche de Quint, par l'effet de cette substitution.

*Du second lit :*

- C. Jean de Gavarret, seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, marié, par contrat du 17 juin 1548, passé devant Gaine, notaire à Nailloux, avec Gabrielle de Tersac-Montberaut, dont il n'eut pas d'enfants. Conformément aux dispositions testamentaires de son père, il institua Barthélemi de Gavarret, seigneur de Quint, son pupille, son héritier, par son testament du 17 avril 1572, reçu par Grandon, notaire à Toulouse ;
- D. Edouard de Gavarret, marié avec Jeanne de Lagorsan, mort sans postérité ;
- E. Arnaud de Gavarret, qui mourut aussi sans postérité, après le 19 juin 1565, époque à laquelle il assista au contrat de mariage de Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix, son cousin-germain, avec Marguerite de Sers d'Aulix ;
- F. Corbeiran de Gavarret, qui n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec Françoise de Soubeiran ;
- G. Pierre de Gavarret, mariée avec Anne de Bruyères ;
- H. Jean de Gavarret, le jeune, tué au siège de Calais ;
- I. Antoinette de Gavarret, femme de N. . . . de la Noue ;
- J. Jeanne de Gavarret, mariée, par contrat du 17 juin 1550, avec noble Jean d'Aroux, chevalier, seigneur d'Aroux et de la Serre, homme d'armes des ordonnances du Roi. Son père lui constitua aussi une dot de 2500 livres tournois. Elle eut des enfants, et mourut sur la fin de l'année 1562 ;
- 2°. Arnaud, II<sup>e</sup> du nom, qui a continué la branche aînée ;
- 3°. Marguerite de Gavarret, mariée, le 16 juin 1507, avec Guiot Saunier, seigneur de Mercuer, qui fit son testament le 17 décembre 1524 ;
- 4°. Gabrielle de Gavarret, mariée avec noble Dominique de Miglos ;
- 5°. Constance de Gavarret, femme 1<sup>o</sup> par contrat du 1<sup>er</sup> février 1508, de noble Arnaud d'Exea, gentilhomme béarnais ; 2<sup>o</sup> de N..... de Châteauneuf-Pourville.

VIII. ARNAUD DE GAVARRET, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Rouaix, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, a ces qualités dans le contrat de mariage de Jeanne de Gavarret, sa nièce avec Jean d'Aroux, passé dans son château de Rouaix le 17 juin 1550. Il servit les rois Louis XII et François I<sup>er</sup> dans toutes les guerres d'Italie ; et il se trouvait dans l'armée de Rousillon en 1503. Il rendit hommage devant le sénéchal de Toulouse le 7 avril 1540, transigea avec M. le comte de Lauragais pour ce qu'il possédait dans les terres de

DE GOUT :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'or, à 3 fasces  
de gueules, qui  
est du Gout; aux  
2 et 3 d'argent,  
au lion d'azur,  
couronné d'or,  
lampassé et ar-  
mée de gueules,  
qui est du Bouzet.

Saint-Léon et de Caussidières le 25 mai 1545, et mourut en son château de Rouaix, dans un âge très-avancé. Il avait épousé, avant le 15 février 1530 (*v. st.*), Jeanne DU GOUT DU BOUZET, fille de Jean du Gout, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur du Bouzet, dans l'Armagnac (de l'illustre et ancienne maison du Gout, dont était le pape Clément V), et de Flore de Verneuil de Payrac. Elle transigea sur partage avec Jean du Gout, seigneur du Bouzet, son frère, par acte passé devant Pegoreri, notaire de Montauban, le 26 juin 1531. Ses enfants furent :

- 1<sup>o</sup>. Jean, III<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jeanne de Gavarret, femme de noble Jean de Tersac, seigneur de Gouttevernisse, en Volvestre.

IX. JEAN DE GAVARRET, III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Rouaix, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, assista avec un autre Jean de Gavarret, le 16 juillet 1573, au contrat de mariage de Paule de Fadoas, leur cousine, avec noble Jean de Vignes, fils de noble Jean de Vignes, seigneur de Nocilles, et de damoiselle Anne de Lagorsan. Après avoir servi pendant quelques années, Jean de Gavarret fut amené à la cour par Octavien du Gout, seigneur du Bouzet, premier maître d'hôtel de la reine Marguerite, son cousin-germain, et fut nommé gentilhomme ordinaire de cette princesse par brevet du 31 mai 1597. Il était connu dans le monde sous le nom de seigneur de Saint-Léon. Il plaida pour la succession d'Arnaud-Guillaume de Gavarret son oncle, et un arrêt du parlement de Toulouse, du 23 juin 1605, la déclara ouverte à son profit; mais il ne jouit point du bénéfice de cet arrêt, ayant négligé d'en poursuivre l'exécution. Il avait épousé, par contrat passé devant Pierre Dupin, notaire à Montesquieu en Volvestre, le 19 juin 1565, Marguerite DE SERS, fille de Jean de Sers, seigneur d'Aulix, et de Dauphine de Cout de la Leyère. De ce mariage sont issus :

DE SERS :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'azur, au lion  
d'argent, lam-  
passé et armé de  
gueules; aux 2 et  
3 d'azur, à trois  
étoiles d'or.

- 1<sup>o</sup>. Simon, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Achille, auteur de la branche des seigneurs DE CONSTIAT, rapportée ci-après ;

5°. Paule de Gavarret, mariée, par contrat du 50 juin 1620, avec Pierre *de Rivignan*, seigneur de Vauteplume, en Condomois. Elle fit donation de ses biens à Simon, son frère aîné, le 2 avril 1630.

X. SIMON DE GAVARRET, seigneur de Rouaix, habita le château de ce nom à Saint-Léon. Du mariage qu'il contracta, le 1<sup>er</sup> août 1601, avec Marguerite DE GALAUBA, est provenu Jean-François, qui suit.

DE GALAUBA :  
de gueules, au  
lion d'or; au chef  
cousu d'azur,  
chargé de 3 étoiles  
d'or.

XI. Jean-François DE GAVARRET, seigneur de Rouaix, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, eut pour femme, par contrat du 16 juin 1644, Anne DE GARAUD, de laquelle il eut, outre un fils mort au berceau :

DE GARAUD :  
d'azur, à la fasces  
d'or, accompa-  
gnée de 3 coquil-  
les du même.

1°. Bertrand de Gavarret, seigneur de Rouaix, marié, le 12 janvier 1662, avec Marguerite *de Galauba*. Il n'en eut pas de postérité, et en sa personne s'est éteinte la branche de Rouaix. Ses biens échurent à ses sœurs. La dernière n'eut qu'un garçon et une fille, qui, ne s'étant point mariés, ont porté leur hérédité, savoir, le garçon à Pierre-Gaëtan de Gavarret, et la fille à M. Durand de Nougarede, issu de Marie-Marguerite de Gavarret ;

2°. Jean de Gavarret, }  
3°. Jean-François de Gavarret, } morts célibataires ;

4°. Loïse de Gavarret, mariée avec M. *de Cornobarriou* ;

5°. Marguerite de Gavarret, femme de N. . . . *de Campmas*.

SEIGNEURS DE CONSTIRE, DES HORTS, etc., *éteints*.

X. Achille DE GAVARRET, seigneur de Constire, fief de Saint-Léon, second fils d'Arnaud de Gavarret, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Rouaix, et de Marguerite de Sers d'Aulix, s'établit à Pamiers, en Foix, où il épousa, par contrat du 15 mai 1608, Françoise DE SABATERY, fille de Jean de Sabatery, capitaine du château de Saverdun, et de Jeanne de Robert. Françoise de Sabatery survécut à son mari, et fit son testament le 16 août 1620. Ils ont laissé :

DE SABATERY  
d'azur, au che-  
vron d'or, ac-  
compagné en  
chef de deux étoil-  
les du même, et  
en pointe d'un  
pélican d'argent.

1°. Antoine, dont l'article suit ;

2°. Simon, auteur de la branche des *seigneurs DE CLARETIN*, rapportée ci-après ;

- 3°. Paul de Gavarret , mort sans postérité ;
- 4°. Jean de Gavarret , qui épousa , par contrat du 21 novembre 1652 , passé devant Valette , notaire à Belpech , Jacqueline de Terrides , fille de Jean-François de Terrides , et d'Antoinette d'Apchier. Il fut maintenu dans sa noblesse avec Simon de Gavarret , son frère , le 10 septembre 1668 , et mourut sans postérité ;
- 5°. Françoise de Gavarret.

XI. Antoine DE GAVARRET , seigneur de Constire , donna , en 1637 , des preuves de son zèle pour le service du Roi , en se rendant , avec plusieurs autres gentilshommes volontaires , auprès du duc de Hallwin , gouverneur de Languedoc , pour défendre Leucate assiégée par les Espagnols. Antoine de Gavarret donna de grandes preuves de valeur à l'attaque des retranchements des ennemis , qui furent emportés d'assaut. Il fit la campagne de Roussillon sous le prince de Condé en 1639 , puis celle de 1640 sous le maréchal de Schomberg. Il avait épousé , par contrat du 26 mai 1633 , passé devant Martin , notaire à Pamiers , Anne DE ROUCH , de laquelle il laissa :

DE ROUCH :  
d'azur , à 3 fascés  
ondées d'or , ac-  
compagnées en  
chef d'un monde  
croisé d'argent ;  
au chef d'or , char-  
gé de 5 roses de  
gueules.

- 1°. François de Gavarret , ecclésiastique ;
  - 2°. Simon , dont l'article suit ;
  - 3°. Alexandre de Gavarret , prieur de Saint-Victor , au diocèse de Pamiers ;
  - 4°. Jacques de Gavarret , chanoine et prieur de Saint-Volusien ;
  - 5°. Paule de Gavarret ,
  - 6°. Anne de Gavarret ,
- } mortes non mariées.

XII. SIMON DE GAVARRET DE SAINT-LÉON , seigneur de Constire , des Horts et fiels en dépendants , chef d'escadre des armées navales , fit sa première campagne maritime en 1666 , sur le vaisseau *le Florissant* , commandé par M. de Gavarret , son cousin. Il devint enseigne le 3 février 1678 , lieutenant de vaisseau le 1<sup>er</sup> janvier 1689 et capitaine des frégates légères le 1<sup>er</sup> janvier 1692. Le Roi , pour récompenser sa valeur , lui donna , par brevet du 15 septembre de cette dernière année , le commandement du vaisseau *l'Adroit* , avec lequel il croisa dans les Antilles , et rendit de signalés

services, en approvisionnant les colonies françaises et en faisant de riches et nombreuses captures sur les Anglais. Il commanda le *Victorieux* dans le mémorable combat livré près de Lagoz les 27 et 28 juin 1693, par le comte de Tourville, au vice-amiral Rook, commandant la flotte combinée des Anglais et des Hollandais, auquel on prit ou brûla 70 vaisseaux. Le comte de Blénac rendit à la cour un compte très-détaillé des services rendus par M. de Gavarret, et le Roi lui en fit témoigner sa satisfaction par une lettre ministérielle de M. de Pontchartrain du 15 juillet de la même année 1693. M. de Gavarret mourut à Rochefort le 28 février 1697, chef d'escadre des armées navales et commandant des fies au vent et sous le vent de l'Amérique. Il avait épousé, par contrat du 14 septembre 1690, passé devant Gabet, notaire à Rochefort, en présence et de l'avis de haut et puissant seigneur messire Jean de Gavarret, chevalier, seigneur d'Angoulin, près la Rochelle, de Ferrières et autres lieux, lieutenant-général des armées navales, son parent (1), Marie DE BELAIR, fille de Pierre de Belair, chevalier, seigneur

DE BELAIR :  
de sable, au porc-  
épic d'or.

(1) Jean de Gavarret a rendu d'importants services à l'état dans les armées navales. En 1640, il commandait la frégate la *Princesse* dans le combat livré le 22 août, près de Cadix, à la flotte espagnole. Il contribua, en 1643, à la prise de 6 vaisseaux ennemis sur la côte de Barcelonne; fut blessé d'un coup de feu dans le visage, au combat naval du 4 septembre, devant Carthagène; commanda un vaisseau de la flotte du duc de Brézé, au combat du 14 juin 1646, sur la côte de Toscane; contribua, le 22 décembre 1650, à la défaite de la flotte des Bordelais, près de Lermont, et fut blessé dans cette affaire; fut nommé capitaine de vaisseau le 26 mars 1653; se distingua, ainsi que son fils, à l'expédition du duc de Beaufort contre les Algériens en 1655, et prit part, le 7 juin 1672, au combat livré entre les flottes de France et d'Angleterre et la flotte Hollandaise. Son fils, commandant le *Vigilant*, fut tué, le 6 novembre 1673, en se défendant vigoureusement contre un vaisseau espagnol. M. de Gavarret fut créé chef d'escadre le 12 décembre de la même année. Il se fit beaucoup d'honneur dans les combats des 8 janvier et 22 avril 1676, entre du Quesne et l'amiral Ruyter, ainsi qu'au combat gagné le 2 juin par le maréchal de Vivonne, sur la flotte combinée d'Espagne et de Hollande. Il fut nommé lieutenant-général des armées navales le 1<sup>er</sup> novembre 1689, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 1<sup>er</sup> mai 1696, et mourut à Rochefort le 26 mars 1697.

Cette maison a donné plusieurs autres officiers supérieurs de la

d'Azay, capitaine des vaisseaux du Roi, vice-roi et gouverneur des îles de la Grenade, et de Jeanne du Pré. Il n'a laissé que deux filles :

- 1°. Marie-Anne de Gavarret de Constire, dame des Horts et du Petit-Rochefort, au diocèse de la Rochelle, née le 7 avril 1692, mariée 1° avec Bertrand de Galauba, seigneur d'Issus, fils de Jean de Galauba, seigneur d'Issus et de Houville, et de Jeanne de Gavarret de Saint-Léon ; 2° par contrat du 16 mai 1729, avec Antoine de Gavarret, chevalier, seigneur de Clarette, son cousin ;
- 2°. Jeanne-Marie de Gavarret, mariée 1°, le 20 novembre 1725, avec Gilles-François de Gavarret de Saint-Léon, seigneur de Cambou, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2°, le 18 novembre 1729, avec Guion-Roger-Marie-Anne de Gavarret, baron de Saint-Léon, seigneur de Caussidières, dont elle resta veuve avec des enfants.

#### SEIGNEURS DE CLARETTE, *éteints*.

XI. SIMON DE GAVARRET DE SAINT-LÉON, second fils d'Achille de Gavarret, seigneur de Constire, et de Françoise de Sabatery, fut seigneur de Clarette, et s'établit à Rieux, où il épousa, par contrat passé devant Petreil, notaire, le 14 février 1644, Catherine DE VIGIER, fille et héritière de Jacques de Vigier, et de Susanne du Serrier. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne race, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 10 septembre 1668, et mourut le 19 décembre 1680, ayant eu de son mariage :

DE VIGIER :  
d'azur, au che-  
vron d'or, accom-  
pagné de 3 étoiles  
du même.

- 1°. Jean de Gavarret, né le 25 avril 1645, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin ;

---

marine royale. M. Louis de Gavarret, commandant du vaisseau *l'Intrépide*, fut tué dans l'expédition du comte d'Estrées contre Tabago en 1677. Pierre de Gavarret, chevalier, seigneur de la Panère et des Vernieuls, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant de Roi au gouvernement général des îles françaises de l'Amérique, contribua, en 1705, à chasser les Anglais de la Guadeloupe, et fut créé chef d'escadre au mois d'octobre 1736. Il a eu de son mariage avec Marie-Madelaine Trahen, entr'autres enfants, Marie-Madelaine-Julie de Gavarret, marié, le 28 novembre 1747, avec Jean-Baptiste-Joseph de Rémont, écuyer, seigneur de Létang, capitaine au régiment de Lyonnais, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.



- 2°. Jean-Jacques, dont l'article suit ;
- 3°. Gabrielle de Gavarret, née le 26 avril 1648 ;
- 4°. Françoise de Gavarret, mariée, par contrat du 6 février 1685, passé devant Labernardie, notaire à Rieux, avec noble Pierre de Castet, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de la Boulbène et de Saint-Genès, colonel du régiment des milices du diocèse de Rieux. (*Voyez dans ce volume la généalogie de la famille de CASTET.*)

XII. Jean-Jacques DE GAVARRET, seigneur de Clarette, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, etc., né le 3 septembre 1666, entra dans la compagnie des gentilshommes-gardes de la marine en 1682, servit sous les ordres de M. de Gavarret, chef d'escadre, puis lieutenant-général des armées navales, et s'embarqua sur sa flotte pour l'Irlande le 13 mars 1689. Il passa avec le grade d'officier dans les troupes débarquées, destinées à rétablir le roi Jacques; revint en France, avec les troupes françaises et irlandaises, à la fin de l'année 1692, et fut fait lieutenant-colonel du régiment des milices du diocèse de Rieux, avec lequel il servit sur les frontières d'Aragon lors de la guerre pour la succession d'Espagne. Jean-Jacques de Gavarret avait épousé, par contrat du 19 avril 1693, Sylvie d'ABATIA, fille de Jean-François d'Abatia, seigneur de Fougassières, et de Jeanne de Gaisselet. Leurs enfants furent :

D'ABATIA :  
d'azur, au phénix  
d'or, adextré en  
chef d'un sabir  
du même.

- 1°. Antoine, dont l'article suit ;
- 2°. Catherine de Gavarret, femme de Pierre Cizy de Combes du Barry, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;
- 3°. Gabrielle de Gavarret, mariée, par contrat du 4 janvier 1734, à François du Rieu, seigneur de Brie et de Madron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et maréchal-des-logis de la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde du Roi, dont elle resta veuve avec des enfants en 1747.

XIII. Antoine DE GAVARRET, chevalier, seigneur de Clarette et d'Issus, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, etc., né le 8 mai 1695, épousa, avec dispense, et par contrat du 16 mai 1629, Marie-Anne DE GAVARRET, dame d'Issus, des Horts et du Petit-

DE GAVARRET :  
d'argent, à 5 lions  
de sable, l'un  
passés et armés  
de pucules, le 1<sup>er</sup>  
en chef affrontés.

Rochefort, sa parente, et veuve de Bertrand de Galauba, de laquelle il a laissé :

Catherine-Sylvie-Thérèse-Marie-Anne de Gavarret, mariée, par contrat du 27 avril 1755, avec Henri-Joseph *de la Fage*, baron de Pailhès, syndic-général de la province de Languedoc, fils de Joseph de la Fage, chevalier, seigneur de Saint-Amadou, de Saint-Martin, etc., syndic-général de la même province, précédemment président-trésorier de France, au bureau des finances de la généralité de Toulouse, et de Marie d'Adhémar de Monteil de Trébas.

SEIGNEURS DE VIEILLEVIGNE, DE GARDOUCH, DE  
ROQUEVILLE, etc., *éteints*.

VI. Jean-Bernard DE GAVARRET, seigneur de Vieillevigne, terre qu'il eut par le partage du 17 avril 1465, avec la moitié de Montgiscard et les biens de Gardouch, Saint-Rome, Donneville et Villefranche, était fils puiné d'Arnaud-Guillaume de Gavarret, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, de Rouaix, etc., et d'Olive de Guinibal, sa troisième femme. Jean-Bernard de Gavarret mourut en 1472. Il avait épousé, en secondes noces, en 1448, Philippe DES GUILLOTS DU FAGET, fille de Jean des Guillots, seigneur du Faget, de Cuq, de Mouzens, etc., de laquelle il eut deux enfants :

DES GUILLOTS :  
parti, au 1 de  
gueules, à une  
demi-fleur de lys  
d'or, défailante  
à senestre ; au  
2 d'azur, à une  
toile d'or.

- 1°. Gabriel, dont l'article suit ;
- 2°. Constance de Gavarret, mariée par son frère, en 1490, devant Barani, notaire à Villefranche de Lauragais, avec Denis *de Pradines*, seigneur de Barsa.

VII. Gabriel DE GAVARRET, seigneur de Vieillevigne et en partie de Gardouch, de Montgiscard, de Roqueville, etc., terres qu'il vendit, ainsi que celles d'Aiguesvives et Donneville à Jean de Garaud en 1497. Il avait épousé, en 1488, Marguerite DE VARAGNE, fille de Bertrand de Varagne de Gardouch, seigneur de Roqueville, etc., et de Jeanne d'Arnavé. Gabriel de Gavarret mourut en 1504, laissant trois fils :

DE VARAGNE :  
d'or à la croix de  
sable.

- 1°. Bernard de Gavarret, mort célibataire en 1546, après avoir disposé de ses biens en faveur d'Arnaud-Guillaume de Gavarret, seigneur de Saint-Léon, son neveu à la mode de Bretagne ;
- 2°. Jean de Gavarret, prêtre, prieur de Nérac, près Lombez. Le 29 août 1549, il fit devant Bertrand Bosc, notaire à Montpezat, son testament, par lequel il institua Jean de Gavarret de Quint, chanoine de Saint-Sernin, son héritier ;
- 3°. François de Gavarret, qui vendit à Jean de Garaud les biens féodaux qu'il avait à Baziège, et mourut célibataire en 1563.

SEIGNEURS DE QUINT, puis DE SAINT-LÉON, DE  
CAUSSIDIÈRES, etc., éteints.

VI. Arnaud-Raimond DE GAVARRET, seigneur de Quint, fils puîné d'Arnaud-Guillaume de Gavarret, chevalier, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., et d'Olive de Guinibal, sa troisième femme, était en pupillarité lors du testament de son père du 3 février 1436. Il fut héritier en partie des biens de sa mère, par le testament que fit cette dame le 4 septembre 1457, devant Jean Romerii, notaire à Toulouse. Il épousa Jeanne DE BUXI, qu'il laissa veuve, en 1483, et tutrice de ses cinq enfants, nommés :

- 1°. Pierre, II° du nom, qui suit ;
- 2°. Guillaume de Gavarret, mort célibataire ;
- 3°. Jean de Gavarret, prêtre, chanoine de Saint-Sernin ;
- 4°. Antoine de Gavarret, prébendé de Saint-Etienne ;
- 5°. Jeanne de Gavarret, femme de Pierre de Thimbault.

VII. Pierre DE GAVARRET, II° du nom, seigneur de Quint, épousa, en 1495, Jeanne DE BRASSAC DE MONT-PIGNIER, qu'il nomma, par son testament du 25 juillet 1505, tutrice de leurs enfants, avec Jeanne de Buxi, sa mère, et Jean et Antoine de Gavarret, ses frères. Ils n'avaient eu qu'un fils et une fille :

- 1°. Guillaume, II° du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Madelaine de Gavarret, mariée avec Jean de l'Espoy.

DE BRASSAC :  
d'or, à 3 cornes  
de sable, en gu-  
ches de gueules.

DE SÉQUIER :  
d'azur, au che-  
vron d'or, ac-  
compagné en  
chef de 2 étoiles  
du même, et en  
pointe d'un mou-  
tou d'argent.

DE VIGNES :  
d'or, à la vache  
de gueules, ac-  
cortée, colletée et  
clarinée d'azur.

VIII. Guillaume DE GAVARRET, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Quint et de Cugnaux, institué héritier universel de Jeanne de Buxi, son aïeule, par le testament que fit cette dame devant Hugo Dulcis, notaire de Toulouse, le 24 octobre 1523, épousa, 1<sup>o</sup> en 1528, Gabrielle DE SÉQUIER, morte en 1530; 2<sup>o</sup> Jeanne DE VIGNES OU DE VINNES, sœur de Guion de Vignes, seigneur de la Bastide. Guillaume de Gavarret mourut en 1559. Ses enfants furent :

*Du premier lit :*

1<sup>o</sup>. Jean, dont l'article suit ;

*Du second lit :*

2<sup>o</sup>. Guion de Gavarret ;  
3<sup>o</sup>. François de Gavarret ;  
4<sup>o</sup>. Vincent de Gavarret ;  
5<sup>o</sup>. Claire de Gavarret.

DE VERDIGUIER :  
d'azur, à la foi-  
de carnation te-  
nant le fût d'un  
olivier de sinople ;  
au chef d'azur,  
chargé d'un crois-  
sant d'argent, en-  
tre deux étoiles  
d'or.

IX. Jean DE GAVARRET, écuyer, seigneur de Quint et de Cugnaux, fut marié par son père, le 25 juin 1557, suivant un contrat passé devant Baudon, notaire à Toulouse, avec Antoinette DE VERDIGUIER (1), des seigneurs de Taulac et de la Salle, qu'il laissa veuve en 1560, et tutrice de leurs enfants. Mais cette dame s'étant remariée, en 1562, avec Jean de Montfaucon, ils passèrent sous la tutelle de Jean de Gavarret, seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, lequel régut leurs biens jusqu'à sa mort arrivée en 1572, et qui joignit aux soins de son administration le don de toute sa fortune, par ses dernières volontés. Jean de Gavarret n'avait eu que deux fils :

1<sup>o</sup>. Barthélemi, qui suit ;  
2<sup>o</sup>. Jean de Gavarret, mort en pupillarité en 1566.

X. Barthélemi DE GAVARRET, seigneur de Quint et de Vindrac, devint co-seigneur de Saint-Léon et de

(1) Le nom de cette famille est aussi orthographié *Verbiguier*.

Caussidières par l'institution du testament de Jean de Gavarret, son tuteur, du 17 avril 1572, et dès lors il s'établit à Saint-Léon. Mais l'exécution de ce testament fut contestée par la branche de Rouaix, comme contraire à la substitution graduelle, établie par le testament d'Arnaud-Guillaume de Gavarret, du 3 février 1436. Le parlement de Toulouse, par arrêt du 23 juin 1605, statua que les biens libres seraient dévolus au fils de Barthélemi, et que les biens substitués appartiendraient à Jean de Gavarret de Rouaix, seigneur de Constire, héritier plus prochain (1). Barthélemi, par acte du 22 mai 1584, passé devant Dujary, notaire à Toulouse, vendit la terre de Quint, et fit confirmer cette vente par sa mère le 4 juin suivant, par acte passé devant Duranton, notaire de la même ville. Il s'allia, par contrat du 5 mars 1590, passé devant Savy, notaire d'Aurignac, avec Anne DE MAULÉON - GENSAC, et mourut le 1<sup>er</sup> avril 1592, laissant pour fils unique, Guion, qui suit.

DE MAULÉON :  
de gueules, au  
lion d'or, lam-  
passé et armé de  
sable.

XI. Guion DE GAVARRET, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., né le 11 avril 1592, fut placé sous la tutelle de sa mère; puis, lorsque cette dame se remaria avec M. de Saint-Félix, il passa sous celle d'Antoinette de Verdiguier, son aïeule, qui, par le testament qu'elle fit le 8 novembre 1607, devant Guérin, notaire à Réalmont, l'institua son héritier. Il eut pour curateurs, par le choix de cette dame, Raimond de Saint-Félix-Maurémont et Guion de Capriol. Guion de Gavarret épousa, par contrat du 30 novembre 1614, Jeanne DE LACGER OU DE LATGER, fille d'Antoine de Lacger, juge de Castres, et de Jeanne de Perrin, sa seconde femme. Le 27 juillet 1651, il fit son testament devant Louis Gilet, notaire à Cintegabelle, institua son fils aîné son héritier universel, lui substitua ses frères

DE LACGER :  
d'azur, au lion  
d'or; au chef  
cousu de gueules,  
charge de 3 he-  
sants d'argent.

(1) La terre de Vindrac fut vendue pour racheter une partie des biens adjuges à la branche de Constire.

et tous ses descendants mâles, selon l'ordre de primogéniture, à l'exclusion des filles, qui ne sont appelées qu'au cas d'extinction des mâles dans toutes les lignes de sa descendance. Ses enfants furent :

- 1°. Antoine-Carbon, dont l'article suit ;
- 2°. François-Bertrand, auteur de la branche des *seigneurs DE VALLÈGUE*, rapportée ci-après ;
- 3°. Jean-François, auteur de la branche des *co-seigneurs DE SAINT-LÉON* et *DE CAUSSIDIÈRES*, mentionnée en son rang ;
- 4°. Isabelle de Gavarret, femme de N.... de *Maisonnado*.
- 5°. Jeanne de Gavarret, mariée, par contrat du 16 octobre 1641, avec noble Jean de *Galauba*, seigneur de Prouville.

**XII. Antoine-Carbon DE GAVARRET**, seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, épousa, par contrat du 24 juin 1655, passé devant Dessons, notaire à Saverdun, Catherine **DU RIEU DE MADRON**. Il rendit hommage pour les terres de Saint-Léon et de Caussidières, et en fournit le dénombrement le 4 mai 1672, et transigea avec ses frères sur leurs droits respectifs en la succession paternelle par acte du 6 octobre 1662, passé devant Louis Gilet, notaire à Cintegabelle. Antoine-Carbon mourut le 30 décembre 1686, après avoir fait son testament le même jour devant Arnaud, notaire à Nailoux. Ses enfants furent :

**DU RIEU :**  
d'or, à 3 fascés  
ondées de sinople.

- 1°. Jean-François, dont l'article suit ;
- 2°. Marc-Antoine de Gavarret, qui n'a eu qu'une fille ;
- 3°. Charles-Germain de Gavarret, mort célibataire ;
- 4°. Catherine de Gavarret, morte sans alliance ;
- 5°. Anne de Gavarret, qui fut mariée et mourut sans enfants :

6°. Françoise de Gavarret, }  
7°. Jeanne de Gavarret, } mortes non mariées.

**XIII. Jean-François DE GAVARRET**, seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., rendit hommage pour ces terres, et en donna le dénombrement le 6 juillet 1689. Par contrat du 12 novembre de cette année, passé devant Apparra, notaire de Toulouse, il épousa Marie **DU FAUR**, et fit son testament devant Paul La-

**DU FAUR :**  
d'azur, à 2 fascés  
d'argent, accompagnées de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe.

fage, notaire à Cintegabelle, le 16 février 1723. Ses enfants furent :

- 1°. Guin-Roger-Marie-Anne, qui suit ;
- 2°. Jeanne-Marie de Gavarret, épouse de Michel de Lamezan, seigneur de Joncet, avec lequel elle paraît dans un acte de 1724.

XIV. Guion-Roger-Marie-Anne DE GAVARRET, seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, décédé le 26 juillet 1757, avait épousé, 1° par contrat du 15 mai 1721, passé devant Cabanes, notaire à Saint-Frajon, Marguerite DE LAMEZAN DE JONCET, morte le 9 juin 1728; 2° par contrat passé devant Paul Lafage, le 18 novembre 1729, Jeanne-Marie DE GAVARRET DE CONSTIRE, dame des Horts et du Petit-Rochefort. Ses enfants furent ;

DE LAMEZAN :  
d'azur, à une main d'argent, tenant une fleur-de-lys-d'or, et mouvante du flanc dextre de l'écu.

DE GAVARRET :  
comme à la p. 1.

*Du premier lit :*

- 1°. Charles-André de Gavarret, mort à l'âge de 2 ans et demi ;
- 2°. Jean-Paul de Gavarret, mort à 12 ans ;
- 5°. Jean-François de Gavarret, morte à 11 ans ;
- 4°. Jeanne-Marie-Apollonie de Gavarret, mariée avec M. de Villèle-Campoliac ;
- 5°. Jeanne-Françoise de Gavarret, morte sans alliance, à l'âge de 18 ans ;
- 6°. Marie-Rose-Antoinette de Gavarret, morte à l'âge de 5 ans ;

*Du second lit :*

- 7°. Marc-Antoine, dont l'article suit ;
- 8°. Jean-Antoine de Gavarret, mort à l'âge de 8 ans ;
- 9°. Sylvie-Catherine de Gavarret, mariée, le 27 décembre 1764, avec Pierre-Gaëtan de Gavarret ;
- 10°. Jeanne-Marie-Marguerite de Gavarret, morte au berceau.

XV. Marc-Antoine DE GAVARRET, baron de Saint-Léon, épousa, par contrat du 16 décembre 1753, passé devant Capé, notaire à Auterive, Marie-Anne D'ALVERNI, dont il a eu quatre enfants :

D'ALVERNI :  
de gueules, au chevron d'or; au chef du même, chargé de 3 tourteaux de gueules.

- 1°. Guion-Roger-Marie-Anne-Gabriel de Gavarret, mort à 17 ans ;
- 2°. Jeanne-Marie-Louise de Gavarret, mariée avec Roger de Comminges-Lastronques ;

- 5°. Marie-Catherine-Jeanne-Guilhelme de Gavarret, morte à 14 ans ;  
 4°. Catherine-Sylvie-Bertrande de Gavarret, morte sans alliance.

## SEIGNEURS DE VALLÈGUE.

**XII. François-Bertrand DE GAVARRET**, seigneur de Vallègue, second fils de Guion de Gavarret, seigneur de Saint-Léon, et de Jeanne de Lacger, épousa, en présence de son père, par contrat du 6 novembre 1658, passé devant Germain Campagnac, notaire à Villefranche en Lauragais, Germaine DE CANALS. Il transigea avec ses frères le 6 octobre 1662, rendit hommage pour ses fiefs de Vallègue et de Villefranche le 4 mai 1672, et mourut le 9 mai 1688, ayant eu cinq enfants :

DE CANALS :  
 de sinople, à la  
 bande d'argent.

- 1°. Guion de Gavarret, mort au berceau ;  
 2°. Pierre, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;  
 5°. Jean-François de Gavarret qui ne se maria point ;  
 4°. Antoine-Guion de Gavarret, mort abbé à l'âge de 18 ans ;  
 5°. Marguerite de Gavarret, morte sans alliance à l'âge de 82 ans.

**XIII. Pierre DE GAVARRET**, III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Vallègue, transigea avec ses frères et sa sœur devant Brumas, notaire à Montgiscard, le 13 mars 1692, rendit hommage pour ses fiefs de Vallègue et de Villefranche le 22 juillet 1723, et mourut à Toulouse le 3 juin 1727. Il avait épousé, par contrat du 25 mars 1694, passé devant Bourdiol, notaire à Sorèze, Marguerite DE BARRAU-FONSUBRANE, qui l'a rendu père de neuf enfants :

DE BARRAU :  
 d'argent, à trois  
 fasces de sinople.

- 1°. Pierre de Gavarret, mort au berceau ;  
 2°. François-David, dont l'article suit ;  
 3°. Jean-François de Gavarret, mort à 5 ans ;  
 4°. Pierre-Moise de Gavarret, qui fut prêtre ;  
 5°. Charles de Gavarret, }  
 6°. Isaac de Gavarret, } morts en bas âge ;  
 7°. Rose de Gavarret, }  
 8°. Marguerite de Gavarret, }  
 9°. Elisabeth de Gavarret, } mortes sans alliances.



XIV. François-David DE GAVARRET, seigneur de Vallègue, épousa, par contrat du 3 juin 1727, passé devant Ostric, notaire à Carcassonne, Marguerite DE FORNIER, morte le 6 août 1630. Il avait été assisté au contrat par son père, et avait reçu de sa mère la donation de partie des biens de cette dame. Il mourut le 25 novembre 1734, et Pierre-Moïse de Gavarret, son frère, fut appelé à la tutelle de ses enfants, qui furent :

DE FORNIER :  
de gueules, au lion d'argent, langué et armé de sable.

- 1°. Pierre, marquis de Gavarret, capitaine de vaisseau, chef du consistoire à Toulouse, marié, par contrat passé devant Montcassin, notaire en cette ville, le 9 janvier 1769, avec Louise-Céleste-Emilie-Thérèse Carré, dont il eut :
  - A. Pierre-Gaëtan de Gavarret, mort en bas âge ;
  - B. Pierre-Bruno-Sylvain de Gavarret, mort célibataire ;
  - C. Hyacinthe-Marguerite-Céleste de Gavarret, morte à 4 ans ;
  - D. Anastasie-Jeanne-Marie-Marc de Gavarret, épouse de N..... de Belcastel ;
- 2°. Pierre-Gaëtan, dont l'article suit ;
- 3°. Marguerite-Anne de Gavarret, non mariée.

XV. Pierre-Gaëtan DE GAVARRET fut marié, par contrat du 27 décembre 1764, passé devant Lafage, notaire à Cintegabelle, avec Sylvie-Catherine DE GAVARRET-SAINT-LÉON, fille de Guion-Roger-Marie-Anne de Gavarret, seigneur de Saint-Léon de Caussidières, etc., et de Jeanne-Marie de Gavarret-Constire, sa seconde femme. Il a laissé de ce mariage :

DE GAVARRET :  
d'argent, à 3 lions de sable, langués et armés de gueules, les deux en chef affrontés.

- 1°. Marc-Antoine-Marguerite-Bonaventure, dont l'article suit ;
- 2°. Jeanne-Marie-Pétronille de Gavarret, mariée, par contrat du 4 octobre 1785, passé devant Campmas, notaire à Toulouse, avec N..... de la Fage-Pailhès.

XVI. Marc-Antoine-Marguerite-Bonaventure DE GAVARRET DE ROUAIX, officier au régiment de Bresse, infanterie, a eu de son mariage avec demoiselle N..... DE MARIN :

DE MARIN :

- 1°. Edouard, dont l'article suit ;
- 2°. N..... de Gavarret, mariée avec N..... d'Orgeix.

XVII. Edouard DE GAVARRET, seul rejeton mâle de cette ancienne maison, a servi dans les chasseurs à

DE COMMINGES :  
de gueules, à 4  
étoiles d'argent,  
abaissée en sautoir.

cheval de l'Isère, et s'est marié, en 1827, avec N....  
DE COMMINGES-LASTRONQUES.

CO-SEIGNEURS DE SAINT-LÉON ET DE CAUSSIDIÈRES,  
*etcints.*

XII. Jean-François DE GAVARRET, co-seigneur de Saint-Léon et de Caussidières, troisième fils de Guion de Gavarret, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Laeger, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 20 janvier 1669. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1665, passé devant Germain Campagnac, notaire de Villefranche en Lauragais, Marguerite DE CANALS, de laquelle il eut :

DE CANALS :  
comme à la p. 32.

- 1°. Jean-Roger, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Marguerite de Gavarret, mariée avec noble Arnaud de Durand de Nougariède-Monestrol.

XIII. Jean-Roger DE GAVARRET, seigneur de Cambou, co-seigneur de Saint-Léon, de Caussidières, etc., se maria, par contrat du 21 janvier 1701, passé devant Halger, notaire à Toulouse, avec Françoise DE TRÉBOS, qui le rendit père de :

DE TRÉBOS :  
d'or, au chevron  
de sable, accom-  
pagné en pointe  
d'un bouc du  
même.

- 1°. Gilles-François de Gavarret, chevalier, seigneur de Cambou, marié, le 20 novembre 1725, avec Jeanne-Marie de Gavarret des Horts, sa parente. Il mourut sans postérité le 19 juin 1727 ;
- 2°. Jean-François de Gavarret, chevalier de Cambou, mort à l'âge de 23 ans ;
- 3°. Marie-Apollonie de Gavarret, mariée, le 20 octobre 1724, dans le château de Lastronques, avec noble Pierre-Louis de Castet, sieur de la Boulbène, fils de Pierre de Castet, seigneur de la Boulbène, et de Françoise de Gavarret de Clarette. (Voyez dans ce volume la généalogie de la famille de CASTET.)



## D'HARAMBURE,

*Seigneurs d'HARAMBURE, DE PICASSARY, DE ROMEFORT, DE LA BOISSIÈRE, DES AUGÈRES, DE LA CHEVRIE, etc. etc., en Basse-Navarre, puis en Berry et en Touraine.*



**ARMES :** Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 2 vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est DE BÉARN; aux 2 et 3 d'argent, à l'hydre de sinople, qui est DE BRISUNCE; sur le tout d'or, à l'arbre de sinople, sur le fût duquel s'appuie un ours en pied de sable, à la bordure de gueules, chargée de 8 flanchis d'or, qui est D'HARAMBURE (1). Couronne de marquis. L'écu posé sur un cartouche.

La maison d'HARAMBURE (2) est d'ancienne chevalerie, et originaire de la Basse-Navarre. L'historien D. Martin de Vicay, dans son livre intitulé *Drecho de*

---

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Nobleza del Andaluzia*, composé par Gonçalo Argote de Molina, et imprimé à Séville, par Fernando Diaz, petit in-fol., 1588, p. 75, verso, au chapitre des Familles du royaume de Navarre, qui portent des ours dans l'écu de leurs armes. Elles sont gravées pag. 78, mais l'ours y paraît contreposé, c'est-à-dire, à dextre de l'arbre.

(2) Le nom de cette maison s'écrivait aussi anciennement de *Harambure*, de *Aramburu* et de *Haramburu*, suivant l'orthographe basque.

*Naturaleza*, etc., imprimé à Saragosse en 1621, cite, p. 114 et 118, les maisons des vicomtes de Meharin, de Harismendy, de Sorria, d'Harambure, de Behascan, etc. parmi les principales des royaumes de Castille et de Navarre, qui ont conservé des aspas ou croix de Saint-André (que nous nommons *flanchis*) dans leurs armes, en mémoire de l'insigne victoire remportée sur les Maures le jour de Saint-André (30 novembre) 1227, par D. Lopez de Haro, seigneur de Biscaye, à la tête de 500 jeunes cavaliers, fils des ricos hombres et hijos d'algo d'Espagne; témoignage confirmatif de celui d'Argote de Molina, écrivain du 16<sup>e</sup> siècle, lequel désigne ainsi la maison d'Harambure, *El palacio de Aramburu*, et en blasonne les armes avec celles d'un grand nombre de familles espagnoles qui ont conservé le même souvenir de leur participation à cette victoire.

Jean, seigneur d'Harambure, et Pierre d'Harambure, promirent et jurèrent sur les saints Évangiles, le 5 juillet 1549, d'observer le traité de paix conclu par la médiation de Bernard d'Albret, vicomte de Tartas, entre Pierre d'Albret, seigneur de Guissen, et Arnaud-Guillaume de Gramont, traité qui mit fin à une guerre sanglante que ces deux seigneurs s'étaient faite, et dans lequel sont nommés tous leurs vassaux respectifs. (*Extrait d'un rouleau en parchemin*, certifié authentique par M. de Bréquigny, le 18 novembre 1786, et conservé dans les archives de M. de Courcelles.)

La maison d'Harambure a formé de nombreux rameaux. Plusieurs de ses branches étaient établies, avant le 16<sup>e</sup> siècle, dans les provinces d'Alava et de Guipuscoa, au-delà des Pyrénées, d'autres en-deçà, telles que celles de Bardos, de Juson, etc. On les croit toutes éteintes depuis long-temps, excepté une branche cadette, dont nous allons donner la filiation, laquelle est passée de la Basse-Navarre en France, à la suite du roi Henri IV, et s'est établie d'abord en Berry, d'où elle est venue en Touraine depuis trois générations.

Cette branche a beaucoup illustré son nom dans la carrière des armes. Le chef actuel, et dernier rejeton mâle de cette maison, a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre S. M. à la chasse, le 31 janvier 1789, d'après ses preuves faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.

I. Jean, seigneur d'HARAMBURE, dans la paroisse de Lantabat, en Basse-Navarre, assista aux États de ce pays en 1512, comme possesseur, par la terre de son nom, d'une des *cavalleros* qui donnaient le droit de prendre séance aux états-généraux du pays. Il eut pour femme N.... d'ELICÉRY, et pour enfants :

d'ELICÉRY :

1°. Gratian, seigneur d'Harambure, qui prêta serment au roi de Navarre avec les autres seigneurs du pays en 1523. Il commanda les quatre galions de Guienne en 1547 et en 1548, fut présent à la confirmation des coutumes de Béarn par Henri d'Albret, roi de Navarre, et acquit la seigneurie de Picassary pour Bertrand, son frère puiné, en 1553. Il a laissé un fils et une fille :

A. Pierre, seigneur d'Harambure, marié avec Gratiane de *Beaumont*, fille de N..... de *Beaumont*, seigneur de la *Carre*, et de Catherine d'Arbide. Il donna quittance de la dot de sa femme le 20 mars 1573, et mourut sans postérité ;

B. Agnès d'Harambure, mariée avec N..... d'*Etchessary*, dans la maison duquel elle porta la seigneurie d'Harambure, dont ses descendants, seigneurs de Saint-Martin de Janitz ont pris le nom ; cette famille s'est éteinte à la fin du dernier siècle, et les possesseurs actuels de la terre d'Harambure, qui en ont aussi pris le nom, ne sont pas d'Harambure, même par les femmes ;

2°. Bertrand, dont l'article suit ;

3°. N. . . . d'Harambure, femme de N..... de *Larroy*, seigneur de *Fleur-de-Lys*. Ils vivaient en 1560.

II. Bertrand d'HARAMBURE, seigneur de Picassary, en Basse-Navarre, né vers l'an 1500, homme d'armes au service de France, de 1528 à 1544, fut écuyer ordinaire du roi Henri II, et capitaine (gouverneur) du château du Ha, à Bordeaux. Il échangea cette charge pour celle de gouverneur de Mauléon et de la vicomté de Soule, dont il fut pourvu après la mort de Jean de Tardes. S. M., par lettres datées de Fontainebleau le 14 janvier 1549 (*v. st.*), en considération de la modicité des appointements attachés à cette dernière

place et de la remise faite par Bertrand d'Harambure du château du Ille, qui valait annuellement 600 livres tournois à l'officier qui en avoit le commandement et ordonna qu'il serait payé au même seigneur d'Harambure une somme annuelle de 700 livres tournois durant l'espace de 9 années. Le testament de Bertrand d'Harambure est du 23 novembre 1560. Du mariage qu'il avait contracté le 23 février 1550 (v. st.), avec Florence DE BELSUNCE, sont provenus :

DE BELSUNCE :  
d'argent, à l'hydre  
de sinople.

- 1°. Pierre d'Harambure, seigneur de Picassary, que Françoise de Néclines, sa femme, rendit père d'une seule fille : Diane d'Harambure, mariée avec Charles de la Chétardie, seigneur du Bureau, lequel céda les droits successifs de sa femme à Jean d'Harambure, seigneur de Romefort, gouverneur d'Aiguesmortes en 1611 ;
- 2°. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 3°. Marie d'Harambure, alliée, 1° avec N..... de Charritte, au pays de Soule ; 2° le 2 juin 1598, avec Tristan de Vidart, seigneur de Béhasque, en Basse-Navarre, dont postérité ;
- 4°. Catherine d'Harambure, mariée, par contrat du 21 juin 1592, avec Guillaume de Mesplès, seigneur de Susmion, près Navarreins, dont elle a eu des enfants ;
- 5°. Elisabeth d'Harambure.

III. Jean D'HARAMBURE, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Picassary, puis de la Boissière et de Romefort en Berry, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de 100 cheval-légers de Sa Majesté, gouverneur de Vendôme et du pays Vendomois dès l'année 1604, et plus tard d'Aiguesmortes et de la Tour-Charbonnières, en Languedoc, capitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied, par commission du 12 décembre 1609, naquit à Picassary en Basse-Navarre, en 1553. Elevé dès sa jeunesse auprès de Henri IV, dont il fut un des compagnons d'enfance, il s'attacha dès lors à la fortune de ce prince, qu'il ne quitta plus depuis. On a lieu de s'étonner que les brillants services rendus par d'Harambure durant les guerres contre la ligue, services consignés dans une foule de Mémoires du temps, aient échappé jusqu'à ce jour à l'attention de nos *biographes*. D'Harambure ne méritait cependant pas cet oubli : si la bravoure et la fidélité réunies, si des faits d'armes remarquables, et dont

l'un contribua peut-être à sauver la vie au grand Henri; si enfin l'estime et l'amitié de ce bon prince, sont des titres suffisants pour rendre un nom recommandable à la postérité, on peut dire que celui d'un officier qui a mérité, après Crillon, le glorieux surnom de *brave* (1), est digne d'être rappelé au souvenir de ceux qui honorent la vaillance. Sans nous astreindre à parcourir, dans cette notice, la série des événements militaires antérieurs à l'avènement de Henri IV, et auxquels d'Harambure n'a pas dû rester étranger, nous nous bornerons à citer les actions où il a plus particulièrement fait briller son courage. Il contribua, en 1589, à la surprise de la ville de Niort; mais il paya, par la perte d'un œil, l'honneur qu'il s'acquît dans cette occasion importante. A la journée d'Arques, le 21 septembre de la même année, il commanda les chevau-légers, et fut blessé au poignet en exécutant une belle charge, comme l'observent plusieurs auteurs contemporains. En 1592, il accompagna Henri IV au mémorable siège de Rouen, où Villars-Brancas commandait pour la ligue. Le Roi, apprenant que le duc de Parme s'avance avec une nombreuse armée pour secourir la place, rassemble quelque cavalerie, et marche droit aux Espagnols. D'Harambure, chargé, à la tête de 50 chevau-légers, de veiller à la sûreté du monarque; aperçoit bientôt ce prince enveloppé sur sa gauche et en danger d'être fait prisonnier. Ordonnant aussitôt à sa petite troupe de mettre pied à terre, il fait ouvrir une barrière, donnant sur la chaussée d'Aumale, et fournit ainsi un moyen de retraite au Roi qui, vivement pressé par les Espagnols, se retirait en repoussant vaillamment leurs attaques. A peine Henri IV eût-il franchi la barrière, que d'Harambure la fit re-fermer, et la défendit si vigoureusement contre toute la tête de l'armée du duc de Parme, que l'ennemi fut forcé de renoncer à sa poursuite. Cette action coûta 10

---

(1) Quelques auteurs paraissent l'avoir confondu, pour l'application de ce surnom, avec Charles, sire de *Rambures*, maréchal-de-camp, qui fit aussi avec distinction les guerres contre la ligue.

cheval-légers à d'Harambure. Faisant alors remonter à cheval ceux qui lui restaient encore, il va rejoindre le Roi, et délivre sur son chemin Agrippa d'Aubigné (1), qu'il rencontre renversé de son cheval, et sur le point d'être pris par deux lanciers espagnols, qui sont eux-mêmes faits prisonniers. Des mémoires de famille portent que ce fut à cette occasion que Henri IV donna à d'Harambure une épée d'un beau travail pour ce temps-là, sur la garde de laquelle sont représentés deux hommes enchaînés, pour faire allusion sans doute aux deux lanciers espagnols. D'Harambure contribua puissamment aussi, en 1594, au succès de l'attaque du grand convoi que le duc de Mayenne et le comte de Mansfeld voulaient faire entrer dans Laon, assiégé par l'armée royale. Henri IV, s'il faut en juger par plusieurs lettres adressées à d'Harambure, avait pour ce fidèle serviteur autant d'attachement que d'estime (2). Depuis la prise de Niort, où d'Harambure,

(1) C'est ce même d'Aubigné qui, en racontant ce fait dans ses *Mémoires*, appelle Jean d'Harambure *Horace le Borgne*, faisant allusion au trait d'Horatius Coclès.

(2) Ces lettres autographes de Henri IV à Jean d'Harambure, au nombre de onze, sont conservées dans les archives de la famille. Quoique elles aient été publiées, en 1814, avec d'autres lettres, également inédites du même prince, l'on croit devoir reproduire ici celles qui présentent le plus d'intérêt :

« Borgne, prenez quarante ou cinquante maîtres, et allez donner jusques dans les portes de Paris. Il faut en savoir des nouvelles, car l'on tient que l'armée des ennemis revient là; ce porteur est brave et gentilhomme d'honneur; il sait tout le pays. Bonsoir, Borgne, menez trente arquebusiers: votre meilleur maître,  
» HENRY. »

« Borgne, si les ennemis n'ont point passé, vous m'aurez demain au matin, ou le baron; cependant, tenez-moi averti; cependant, conservez-vous tous, car j'espère que nous nous battons bientôt. M. de Turenne arrive demain, je renforcerai votre troupe. Recommandez-moi aux compagnons.  
» HENRY. »

» De l'Hermitage, ce mercredi 29 août, à cinq heures du soir (1590).

» Le chancelier des Quinze-Vingts vous baise les mains; » gare l'œil, car vous seriez aveugle. »



comme nous l'avons remarqué plus haut, avait perdu un œil, le Roi ne l'appela plus que *Borgne* dans les lettres ou les ordres de guerre qu'il lui adressa, ex-

« Borgne, j'ai bien reçu ce que Loménie m'a dit de votre part, et vos excuses; je désire que, incontinent que vous aurez mis quelque ordre en nos affaires, (lesquelles je recommande à Bisonce, par une dépêche que je lui fais), vous me veniez trouver au plus tôt, assuré que vous serez toujours l'être bien venu et vu de moi, qui vous aime. Au demeurant, vous saurez que ma maîtresse accoucha, hier, d'une belle fille. Venez me trouver, car je ne veux pas croire que vous soyez jamais autre que mon serviteur. Adieu.

» HENRY.

» A Rouen, le 12 novembre (1591). »

« Harambure, pendez-vous de ne vous être point trouvé près de moi en un combat que nous avons eu contre les ennemis, où nous avons fait rage, mais non pas tous ceux qui étaient avec moi. Je vous en dirai les particularités quand je vous verrai. Loménie m'a fait entendre ce que vous aviez prié Vicoise de me dire, ce qu'il n'a fait. Assurez-vous que puisqu'en ce fait-là, il y va de votre contentement, je vous témoignerai que je l'affectionne et que je vous aime; reposez-vous de cette affaire sur moi, qui n'y manquerai nullement, et vous en donne ma parole, et me venez trouver au plus tôt et vous hâtez, car j'ai besoin de vous. Adieu, Borgne.

» HENRY.

» A Dijon, le 13 juin (1595). »

« Borgne, j'ai été très-aise de savoir que vous êtes arrivé à Paris: hâtez-vous, si vous voulez être à la bataille, car les ennemis marchent droit à nous, et je monte à cheval pour les aller reconnaître; usez de diligence si vous m'aimez, et, si par de là il y en a encore, hâtez-les. Adieu.

» HENRY.

» Au camp devant Amiens, ce vendredi matin, 29 août, à six heures (1597). »

« Borgne, sur l'avis que j'ai eu de votre perte, je vous dépêche ce laquais pour vous visiter et vous témoigner, par ce mot, comme j'y participe, pour la connaissance que j'avais de votre femme, et l'amitié que je sais que vous lui portiez, et elle à vous, de nos jeunes ans; mais, après que vous aurez en vous-même considéré que telle était la volonté de Dieu, à laquelle il nous faut conformer, il me semble que le meilleur conseil que je vous puisse donner en cette douleur, est de montrer que vous êtes plus courageux à supporter les afflictions, que les femmes, qui n'ont autre remède que leurs larmes, et ne cherchent autre consolation en leurs ennuis, que celle que leurs yeux leur fournissent; laissez-leur en donc l'usage, et venez vous consoler avec votre maître qui vous aime, et qui veut avoir soin de vous. A Dieu, Borgne, lequel je prie, de tout mon cœur, qu'il vous console.

» HENRY.

» A Fontainebleau, le 19 septembre. »

pression bien plus flatteuse dans la bouche d'un monarque guerrier, pour un brave et fidèle gentilhomme, que tous les titres d'honneur et de civilité dont il aurait pu le combler. C'est ainsi que Henri IV, admirateur reconnaissant du courage et de la fidélité, savait prouver aux compagnons de ses travaux et de ses victoires, que leurs services étaient toujours présents à son souvenir. Après la mort de ce bon prince, Jean d'Harambure continua de servir sous Louis XIII. Nommé, en 1624, commandant de 2,000 chevaux, partagés en trois régiments, dont l'un portait son nom, il les conduisit, par ordre du Roi, en Hollande, pour servir dans l'armée du comte de Mansfeld. Il n'est plus fait mention de d'Harambure après cette dernière année, et l'époque précise de sa mort est ignorée (1). Il avait quitté la Navarre, sur la fin du 16<sup>e</sup> siècle, pour venir s'établir en Poitou sur les biens de Marie DE SECONDAT, dame de Romefort, grand'tante du célèbre Montesquieu, qu'il avait épousé, le 30 octobre 1595. Elle était fille de Jean de Secondat, écuyer, baron de Montesquieu, seigneur de Rocques, de Sérignac, etc., conseiller du Roi, maître-d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, et d'Éléonore de Bressieu. Marie de Secondat, au nom et comme fondée de pouvoir de son mari, donna son aveu et dénombrement, le 8 décembre de la même année, à Jacques d'Aumont, seigneur de Cors, à cause de ses château et châtellenie de Romefort, assis dans la paroisse de Ciron et dans la mouvance de la seigneurie de Cors. Les enfants issus de ce mariage furent :

DE SECONDAT :  
d'azur, à la fasce  
d'argent, accom-  
pagnée en chef de  
2 coquilles d'or et  
en pointe d'un  
croissant d'ar-  
gent.

- 1<sup>o</sup>. Jean d'Harambure, écuyer, seigneur de Romefort, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et grand giboyeur ou chef du vol des oiseaux de la chambre de Sa Majesté. Il fut nommé gouverneur d'Aiguesmortes sur la démission de son père par provisions du 12 avril 1615, capitaine d'une compagnie de 120 hommes de pied français, entretenue en Hollande en 1624, et capitaine de 90 cheveu-légers en 1635,

---

(1) Pour la vie militaire de Jean d'Harambure, consultez de Thou, d'Aubigné, Sully, un Mémoire de Charles du Chesne, publié à la suite du *Journal du règne de Henri IV*, par l'Etoile, les *Journées militaires des Français*, etc., etc., etc.

et fut tué à l'armée d'Italie, au mois d'octobre 1659. Il avait épousé, le 18 mars 1629, Marie *Tallemant*, fille de noble homme Gédéon Tallemant, conseiller notaire et secrétaire du Roi, et trésorier-général des finances et domaines de Navarre, et d'Anne de Rambouillet. Il n'a pas laissé d'enfants;

2°. Henri, qui continue la descendance;

3°. Jeanne d'Harambure, qui fut mariée, le 15 juillet 1619, avec messire Charles *de Pierre-Buffière*, seigneur baron de Prunget et de Chabenet. Elle assista au contrat de mariage de Jean d'Harambure, seigneur de Romefort, son frère.

IV. Henri d'HARAMBURE, écuyer, seigneur de Romefort et de la Boissière, écuyer de la petite-écurie du Roi, fut fait conseiller maître-d'hôtel ordinaire du Roi, par lettres du 31 janvier 1638, et devint par provisions du 28 janvier 1640, grand-giboyeur de la maison du Roi, c'est-à-dire, chef du vol pour les champs de la chambre de Sa Majesté. Il avait servi d'abord comme volontaire en Hollande, ensuite comme lieutenant de la compagnie de cheval-légers du comte de Roucy, et de celle de Jean d'Harambure, son frère aîné, enfin en qualité de capitaine d'une semblable compagnie. Des mémoires portent que le roi Louis XIII le chargea de constater la force de son armée d'Allemagne. Il épousa, le 11 juillet 1648, Marguerite HATTE, fille de Nicolas Hatte, écuyer, seigneur de Bourgneuf et de Marguerite Brachet, et il en eut les enfants suivants :

HATTE :  
d'azur, au lion  
d'argent chape-  
ronné de gueules.

- 1°. Henri-François d'Harambure, seigneur de Romefort, etc., capitaine d'une compagnie au régiment de Brie, infanterie, le 4 novembre 1685, marié avec Polixène *de Chasteigner*, dont il n'a pas eu d'enfants;
- 2°. Jean, II<sup>e</sup> du nom, qui a continué la descendance;
- 3°. Marguerite d'Harambure, née le 12 juin 1650, morte sans alliance;
- 4°. Marie d'Harambure, née le 12 juin 1651 mariée avec Paul-Henri *de Brion*, écuyer, seigneur de la Coutaudière, auquel elle survécut sans enfants;
- 5°. Henriette d'Harambure, née le 21 juin 1652, morte sans avoir été mariée;
- 6°. Jeanne d'Harambure, née le 29 septembre 1654, alliée avec Charles *Guinebaud*, écuyer, seigneur de la Millière;
- 7°. Elisabeth d'Harambure, née au mois de février 1656, femme de N..... *de Lestan g*, seigneur de Ris.

PIOZET :

V. Jean d'HARAMBURE, H<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Romefort et des Augères, né le 22 janvier 1660, épousa le 26 avril 1681, Elisabeth PIOZET, fille de noble Paul Piozet, seigneur de Vignaux, et de Jeanne Piozet. D'abord aide-de-camp du maréchal d'Estrades son oncle à la mode de Bretagne, en 1685, il fut nommé, en l'année 1686, capitaine dans le régiment de la Couronne, et commanda la noblesse de Touraine au ban de 1695. Jean II d'Harambure a eu de son mariage, outre deux fils morts au berceau, et deux filles qui ne furent pas mariées, un fils qui a continué la descendance, et dont l'article suit.

VI. Paul d'HARAMBURE, chevalier, seigneur de Romefort en partie, des Augères en Berry, de la Chevrie, de la Roche-Agnet, etc., né à Preuilley en Touraine, le 14 avril 1685, fut page de madame la duchesse de Bourgogne en 1703, puis mousquetaire du Roi, et commanda à la Rochelle le dernier ban de la noblesse de Touraine, sous la minorité de Louis XV. Il a épousé, le 7 novembre 1715, Marie-Anne DE MOUSSY, fille de Claude de Moussy, écuyer, seigneur de la Grange, et de Madelaine de Montbel. De ce mariage sont provenus 21 enfants, dont 9 sont morts jeunes et au berceau ; les autres sont :

DE MOUSSY :  
d'or, au chef de  
gueules, chargé  
d'un lion léopardé  
d'argent.

- 1<sup>o</sup>. Jean-Samuel, marquis d'Harambure, baptisé le 16 octobre 1716, reçu page de la Reine le 16 juillet 1731, nommé cornette au régiment de Noailles, cavalerie, en 1735, capitaine au régiment de Bauffremont, dragons, en 1743, gouverneur de la ville de Poitiers et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait fait les campagnes sous le maréchal de Saxe. Le marquis d'Harambure n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec Jeanne de Sorbier ;
- 2<sup>o</sup>. Paul-Bertrand d'Harambure, né le 28 mars 1721, prêtre, licencié en théologie, vicaire-général de Poitiers et aumônier de Mesdames de France, mort, abbé de l'abbaye de Saint-Just, le 4 janvier 1778 ;
- 3<sup>o</sup>. Pierre-Edmond, chevalier d'Harambure, né le 26 juillet 1722, mort à l'Île-de-Ré, enseigne des vaisseaux du Roi, en 1747 ;
- 4<sup>o</sup>. Charles, comte d'Harambure, né le 21 janvier 1725, cornette, puis lieutenant de dragons au régiment de Bauffremont, capitaine et major-général dans l'Inde, où il s'est distingué par des actions du plus rare courage, décédé brigadier des armées du Roi ;

- 5°. René-Charles, vicomte d'Harambure, né le 11 septembre 1727. Il fut écuyer du Roi et de Mesdames, cornette, puis capitaine des dragons de Bauffremont, colonel des volontaires d'Austrasie, puis successivement colonel en second de la légion de Lorraine en 1761, chef de la légion de Flandre en 1776, brigadier le 3 janvier 1770 et maréchal-de-camp le 1<sup>er</sup> mars 1780. Il est mort sans postérité le 20 février 1784;
- 6°. Jacques-Claude d'Harambure, né le 5 mai 1750, page de madame la Dauphine, ensuite garde de la marine, décédé enseigne des vaisseaux du Roi en 1755;
- 7°. Charles-Henri d'Harambure, prêtre, chanoine de l'église de Poitiers;
- 8°. Louis-Charles d'Harambure, né le 18 septembre 1740, lieutenant au régiment de Belsunce, infanterie, puis capitaine réformé au régiment de Bauffremont, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel réformé à la suite de la légion de Flandre, mort sans postérité;
- 9°. Louis-François-Alexandre, dont l'article suit;
- 10°. Marie-Madelaine d'Harambure, née le 12 novembre 1717, morte religieuse en l'abbaye noble du Ronceray, à Angers;
- 11°. Anne-Marguerite d'Harambure, née le 15 janvier 1719, mariée, le 20 février 1748, avec René-Antoine *Pierres*, chevalier, seigneur d'Epigny et de Fontenaille, officier au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, fils de René *Pierres*, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur des mêmes lieux;
- 12°. Madelaine-Sylvie d'Harambure, née le 7 décembre 1725, mariée avec Gabriel-Louis *de Ferron*, seigneur de Mondion, etc.

VII. Louis-François-Alexandre, baron d'HARAMBURE, (le 21<sup>e</sup> et dernier enfant de Paul d'Harambure), lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Preuilly le 13 février 1742. Il entra au service comme cornette au régiment de Bauffremont, dragons, et passa capitaine de cavalerie au régiment de Noë, division Bourbon, en 1760. Il fit, avec ces deux régiments, les six dernières campagnes de la guerre de 1757, jusqu'à la paix, qui eut lieu en 1763. Il devint major du régiment Royal-Roussillon, cavalerie, en 1768; obtint le grade de colonel en 1770, et fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1771. Il fut fait colonel en second du régiment Royal-Roussillon, cavalerie, en 1775, et obtint le grade de brigadier des armées du Roi le 5 décembre 1781. Nommé, en 1786, colonel-commandant du régiment Mestre-de-camp-général de la cavalerie, une lettre du Roi le fit passer,

avec le même grade, au régiment Commissaire-général de la cavalerie. Promu au grade de maréchal-de-camp le 9 mars 1788, il fut employé, la même année et en cette qualité, au camp de Saint-Omer, sous les ordres de M. le prince de Condé, et y commanda la brigade de la Reine, dragons, composée du régiment de la Reine et de celui de Penthievre. Au retour de ce camp, le comte de Puységur, qui y avait assisté avant de devenir ministre de la guerre, fit connaître au baron d'Harambure que le 4<sup>e</sup> des 16 cordons-rouges alors à donner, avait été demandé pour lui au Roi, par une note très-honorable; mais la convocation des états-généraux, qui eut lieu quelque temps après, décida Louis XVI à suspendre les promotions de ce grade. Le baron d'Harambure fut élu, en 1789, premier député de la noblesse de Touraine aux états-généraux, qui devinrent assemblée constituante, et resta, par ce motif, éloigné pendant trois mois de son activité militaire. A la fin de la session de cette assemblée, il fut envoyé, par le Roi, servir, comme maréchal-de-camp, dans une division de l'intérieur, depuis Poitiers jusqu'à Moulins. Six mois après, en 1791, il reçut l'ordre de se rendre à Paris, et fut élevé, par S. M. Louis XVI, au grade de lieutenant-général, le 20 mars 1792, à prendre rang du 10 avril de l'année précédente. On l'envoya servir, dans ce grade, à l'armée du Rhin, où il eut le commandement des troupes qui se trouvaient dans le Haut-Rhin et le Porentruy. Ce corps de troupes prit, environ un mois après, le nom d'armée du Haut-Rhin, et le baron d'Harambure le commanda pendant 18 mois consécutifs, mettant à couvert une ligne de 40 lieues du cours du Rhin. Ce fut pendant ce commandement, qui lui valut les plus honorables éloges de la part des troupes et des habitants, que le baron d'Harambure obtint du ministre de la guerre le rétablissement du camp retranché de Belfort (1).

(1) Le général Lecourbe, qui avait servi sous M. d'Harambure, a recueilli le fruit de cette sage prévoyance en 1815, lorsqu'il eut à couvrir la Franche-Comté avec 14000 hommes, contre 80000 hommes, des alliés, qui ne purent le forcer à poser les armes, et traitèrent les habitants avec ménagement.

Le maréchal Luckner, ayant été appelé, en 1792, au conseil du Roi, laissa le commandement des deux armées du Haut et du Bas-Rhin, au baron d'Harambure, auquel il donna l'ordre de faire armer et approvisionner, dans le plus court délai et pour six mois, les 8 places ou forts qui défendaient la province d'Alsace, alors menacée par les Autrichiens : cet armement et ces approvisionnements furent complétés en six semaines, et fort à propos, pour conserver intactes toutes les places confiées aux soins du baron d'Harambure. Ayant transmis aux commissaires de la convention nationale, dans le département du Rhin, des lettres-patentes et une déclaration que S. A. R. MONSIEUR, alors régent du royaume de France, lui avait fait remettre, il fut dénoncé, destitué, et décrété d'accusation. Il comparut, le 22 avril 1795, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui l'acquitta sur la question intentionnelle. Il prit, devant ce tribunal, l'engagement de continuer à servir dans les armées de la république; mais il fut mis à la retraite par le ministre de la guerre. Il se trouva ainsi arrêté, par la force des circonstances de la révolution, dans sa carrière militaire, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1814, après la restauration du trône des Bourbons. S. M. Louis XVIII le créa commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, le 25 août de la même année. (*Dict. historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. V, p. 597.) Le baron d'Harambure a obtenu du Roi, en 1814, l'autorisation de donner son nom à la terre qu'il habite en Touraine; et, comme il reste sans postérité mâle, S. M. par ordonnance du 17 septembre 1817, a autorisé M. de la Poëze, son gendre, à ajouter à son nom, ainsi que ses enfants, le nom d'Harambure. Le baron d'Harambure a épousé, 1<sup>o</sup> le 28 novembre 1771, Anne-Rosalie-Nicole BAZIN DE SAINTE-HONORINE, fille de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Louis Bazin de Sainte-Honorine, seigneur du Cambénard, de Champrarson, Boulon et autres lieux, et de noble dame Madelaine le Cerf de la Vieuxville; 2<sup>o</sup> le 18 décembre 1797, Fran-

BAZIN :  
d'argent, à la  
bande d'azur  
chargée de 5 fan-  
chis d'or, et ac-  
compagnée de 3  
lions de gueules

DE MÉGISSIER :  
de gueules, à 2  
épées d'argent, en  
sautoir, et une  
lance d'or en pal.

çoise-Madelaine de MÉGISSIER, fille de François-Louis de Mégissier, et de Martine-Françoise Pinceloup de la Grange. Les enfants du baron d'Harambure furent;

*Du premier lit :*

- 1°. Louis-Philippe d'Harambure, tenu sur les fonts de baptême à Versailles, par *Monsieur* (depuis Louis XVIII) et madame Sophie de France. Il servait comme aide-de-camp de son père au camp de Saint-Omer en 1788. Il émigra et fut tué en Allemagne servant dans le corps du prince de Condé;
- 2°. Catherine-Benjamin d'Harambure, mariée à M. le comte de Saint-Pol, premier page du Roi, et depuis sous-lieutenant de la garde de Louis XVI;

*Du second lit :*

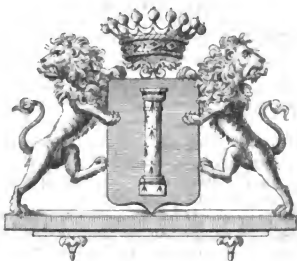
- 5°. Louise-Virginie d'Harambure, mariée, en 1817, avec Louis-René-Ambroise de la Poëze d'Harambure, alors capitaine au corps des Carabiniers de *Monsieur*, et précédemment l'un des cheuau-légers de la garde de Louis XVIII. De ce mariage sont issus :
  - A. Ludovic-Jean-Marie de la Poëze d'Harambure, né en 1819;
  - B. Gabriel-François-Marie de la Poëze d'Harambure, né en 1825;
- 4°. Françoise-Madelaine-Thérèse d'Harambure, mariée, en 1820, à M. le vicomte de Villelume;
- 5°. Marie-Emmanuelle-Azélie d'Harambure, mariée, en 1821, avec le comte de la Lande;
- 6°. Athénaïs-Joséphine d'Harambure.





## DU HAUVEL,

*Seigneurs DE HEUDREVILLE, DE LA MORSENGLIÈRE, DE LA CHEVALERIE, DU BREVEDENT, DE COUDEHARD, DU FAULQ, etc., en Normandie.*



ARMES : d'azur, à la colonnè d'hermine. Couronne de comte. Supports : deux lions.

La famille DU HAUVEL (1), en Normandie, noblesse ancienne et constamment militaire, a produit les titres de sa filiation, établie d'une manière littérale depuis Gilles du Hauvel, qui suit.

I. Gilles DU HAUVEL, écuyer, comparut, en 1470, armé de brigandine, salade et vouge, à la montre des nobles de la vicomté de Gournay, convoqués pour le ban et arrière-ban, par Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur de Monteil, conseiller et chambellan du Roi, et son commissaire en Normandie (*Traité de la Noblesse*, par la Roque, p. 130, *des Anciens Rôles des Bans et Arrière-bans*). Gilles du Hauvel avait épousé Henriette LOUVET, dont il eut Guillaume, qui suit.

LOUVET :  
d'or, à la croix  
ancrée de gueules.

---

(1) Le nom s'est écrit indifféremment *Hauvel*, *de Hauvel* et *du Hauvel*, jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle; mais depuis lors la seule orthographe *du Hauvel* a prévalu, et nous l'avons adoptée dans toute l'étendue de cette notice.

d'ASTIN :  
d'azur, au lion  
d'or

II. Guillaume DU HAUVEL, seigneur de Heudreville, du fief au Chevalier, etc., fut confirmé dans sa noblesse par le roi Louis XI, l'an 1480, en considération de ses services. Il épousa damoiselle Louise d'ASTIN, et assista, le jour de la Conversion de saint Paul (25 janvier) 1493, au traité du mariage de Jean du Hauvel, son fils aîné, avec damoiselle Michelle de Bellemare, acte par lequel Guillaume lui donna le fief au Chevalier, situé à Bonneville-la-Louvet, avec les hommes et servages, relliefs, treizièmes, rentes et revenus dépendants de ce fief. Il fut père de :

- 1°. Jean I<sup>er</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Autre Jean du Hauvel, le jeune, auquel échurent par acte de partage du 14 juillet 1500, les manoir et maison de Torquène. Il est mort sans postérité ;
- 3°. Blaise du Hauvel. Il obtint, dans le partage de famille de 1500, la terre et seigneurie de Heudreville, qu'il céda plus tard à Jean du Hauvel, son frère aîné. Il fit les campagnes d'Italie sous Louis XII, et, à son retour, il s'établit dans la ville de Solliès (à 2 lieues N. E. de Toulon). Il y mourut et fut enterré le 30 novembre de l'an 150..... dans l'église de Saint-Michel du même lieu, auprès de l'autel de Saint-Sébastien. De sa femme, nommée *Louise*, mais dont la famille n'est pas connue (1), naquit François du Hauvel, qui suit :

François du Hauvel, né à Solliès en 1510, fut tenu sur les fonts de baptême par Jacques Ruffi et magnifique dame Marguerite Grimaldi, femme de Louis de Forbin, seigneur de Solliès. Il épousa noble Jeannette *Gombert* (ou de *Gombert*), de la ville de Marseille. François du Hauvel termina sa carrière à Solliès, et fut enterré, le 12 septembre 1557, dans l'église de Saint-Michel, au-dessous du seigneur de Solliès. Il avait eu de Jeanne de Gombert, son épouse :

- a. Blaise du Hauvel, baptisé le 17 juin 1540 ;
- b. Gaspard du Hauvel, baptisé le 30 septembre 1543 ;
- c. Jean du Hauvel, baptisé le 30 janvier 1547 ;
- d. Louis du Hauvel, baptisé le 3 janvier 1548. Il fut présenté sur les fonts baptismaux par messire Louis Alberti et généreuse dame Catherine d'Anjou, femme de François de Forbin, seigneur de Solliès, fils de Louis ;
- e. Simon du Hauvel, né le 21 août 1557, mort dans cette année même (2) ;

(1) Les actes subséquents font présumer qu'elle était de la maison de *Forbin-Solliès*.

(2) Tous les titres de ce rameau de Provence ont été extraits des registres de l'état-civil de Solliès, et collationnés par Claude-Martini en 1566.

4°. Robert du Hauvel, prêtre : il eut pour sa part, dans l'accord de 1500, 70 livres de rente foncière.

III. Jean du HAUVEL, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Heudreville, obtint les manoir et maison de Morainville dans l'acte d'accord qui eut lieu entre lui et ses frères le 14 juillet 1500, accord passé devant David Pecqueult et Thomas Poullain, clerks tabellions jurés en la vicomté d'Orbec, au siège de l'Hôtellerie. Il épousa, suivant un contrat du 25 janvier 1493, reconnu devant Guillaume Campigny, notaire à Corneilles, le 24 février 1512, demoiselle Michelle de BELLEMARE, fille de Jean de Bellemare, écuyer, seigneur du Brevedent, et d'Anne de Morsen. C'est de cette Anne de Morsen que vient la terre de la Morsenglière, située dans la paroisse de Bonneville-la-Louvet, et formant un huitième de fief de Chevalier. D'après un acte insinué devant le vicomte d'Orbec, aux plaids ou assises de Folleville, le 15 janvier 1508 (*vieux style*), Jean 1<sup>er</sup> du Hauvel laissa :

DE BELLEMARE :  
de gueules, à la  
fusse d'argent,  
accompagnée de  
trois carpes du  
même.

- 1°. Jean du Hauvel, mort sans postérité ;
- 2°. Sébastien, qui suit.

IV. Sébastien du HAUVEL, écuyer, seigneur de Heudreville, possédait, suivant une sentence rendue aux assises de Pont-Audemer le 24 mai 1502, le fief au Chevalier ou de la Chevalerie, situé dans la paroisse de Bonneville. Il prit pour femme, par contrat du 8 juin 1527, reconnu le 13 avril de l'année suivante, devant les tabellions de Fauguernon, demoiselle Marie PAREY, fille de Philippe Parey, écuyer, seigneur de Combray. Ces deux époux vendirent, par acte du 5 mars 1534, passé devant les tabellions de Pont-Audemer, à nobles hommes Abel et Jean Parey, frères de ladite Marie, dix-huit livres tournois de rente. Marie Parey avait déjà cessé de vivre avant le 8 décembre 1539, ainsi qu'il résulte d'un acte de ce jour, passé devant les tabellions de Fauguernon, par lequel Sébastien du Hauvel, seigneur de la Chevalerie, demeurant en la paroisse de Sainte-Croix de Corneville, reconnut, tant pour lui que pour les enfants qu'il avait

PAREY :  
d'azur, au che-  
vron d'or, ac-  
compagné de  
trois roses d'ar-  
gent ; au chef du  
même, chargé de  
trois trèfles de  
sable.

eus de demoiselle Marie Parey, avoir reçu de noble homme Nicolas Parey le rachat de six livres tournois de rente. Sébastien du Hauvel servit, avec le grade de capitaine, dans les armées de François I<sup>er</sup>. Il ne vivait déjà plus le 26 décembre 1548. De son mariage sont provenus :

1<sup>o</sup>. Jean II, qui suit ;

2<sup>o</sup>. Catherine du Hauvel, mariée, par contrat du 24 avril 1548, avec Maurice Droullin, sieur du Mor.

no COUDEHARD :  
mi parti, au 1  
d'argent, au lion  
de gueules ; au 2  
de sable plein.

V. Jean DU HAUVEL, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Morsenglière, de la Chevalerie, de Cormelles, etc., épousa, par contrat du 26 décembre 1548, reconnu le 5 août 1550, devant Franquez et Lemosnier, tabellions en la vicomté de St.-Silvain, demoiselle Jeanne DE COUDEHARD, fille de noble Louis, seigneur de Coudehard, et de feu demoiselle Isabeau de Venois. La dot de Jeanne fut de 1300 livres. Les témoins qui assistèrent à ce contrat, sont nobles hommes messire Antoine Parey, seigneur de Montilerye, Abel Parey, seigneur du Brevédent, Jean Parey, seigneur des Places, Jean, seigneur de Bellemare, Maurice de Droullin, écuyer, seigneur du Mor, François d'Escorches, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, Etienne et Marin de Hudebert, écuyers, seigneurs de Chiffretot, Jean de Venois, écuyer, seigneur d'Anfreville, Jacques d'Escorches, écuyer, seigneur d'Ifs, Nicolas-Martin du Bot, écuyer, seigneur de St.-Hilaire, tous parents ou amis des parties. Jean du Hauvel reçut le 29 mai 1549 (pardevant les tabellions de la vicomté d'Orbec) de noble Antoine Parey, son tuteur, la reddition des comptes de sa tutelle. Il servait, en 1559, avec le grade de lieutenant d'une compagnie de gens de pied des bandes françaises, sous le commandement de François de Thieuville, seigneur de la Housaye. Etant à la veille de partir pour l'armée, il donna, avec le consentement de sa femme, tous ses biens en avancement d'hoirie à Jean du Hauvel, son fils unique, âgé de 18 à 19 ans, à la charge par celui-ci d'administrer, sous la direction de sa mère, et de noble Louis

de Coudehard, son aïeul, ou, à leur défaut, sous celle de noble Charles de Coudehard, écuyer, fils de Louis de Coudehard, et son oncle. On voit en outre par ce même acte, qui fut passé au manoir seigneurial de la Morsenglière, le 8 mai 1560, devant Pierre de la Salle et Richard Noncher, tabellions de Bonneville-la-Louvet, que Jean II du Hauvel avait, outre le fils donataire, quatre filles, dont l'aînée était déjà mariée. Il prend le titre de capitaine de 200 hommes de pied dans le contrat de mariage de son fils. Ses enfants furent :

- 1°. Jean, III° du nom, qui suit ;
- 2°. N..... du Hauvel, femme, dès l'an 1560, de Gilles Néel, écuyer, sieur d'Escorcheville ;
- 3°. Marguerite du Hauvel, mariée, par contrat du 17 septembre 1578, avec Arthus le Portier, sieur de la Fosse ;
- 4°. {
- 5°. { deux autres filles, dont la destinée n'est pas connue.

VI. Jean DU HAUVEL, III° du nom, écuyer, seigneur de la Morsenglière, de Heudreville, du Brevedent, de la Chevalerie, etc., épousa, par contrat du 17 mars 1557, reconnu devant Carrey et de Bray, tabellions en la vicomté de Lizieux, le 17 juin 1581, demoiselle Catherine AUVRAY, fille de feu messire Tristan Auvray, chevalier, seigneur de Bonnechose, du Bois-du-Mont, de Fontaines, etc., et de dame Blanche Fouet. Elle apporta en dot 2,500 livres tournois, qui lui furent constituées par sa mère et par noble Jacques Auvray, seigneur de Bonnechose, du Bois-du-Mont et de Fontaines, son frère. Les témoins présents à ce mariage furent, entre autres, noble et puissant seigneur messire Corbeiran de Cardeilhac, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Sarlaboz (de Sarlabous), capitaine et gouverneur des port, ville et Hâvre-de-Grâce, Marguerite de Vallois, dame de Gouvis-le-Tremblay, son épouse, et nobles hommes Richard Parey, sieur de Combray, Jean des Periers, sieur de Saint-Germain, demoiselle Marie Auvray, Louise de la Mazure, dame de Tripanville, et Catherine du Bosc, épouse du sieur de la Fonds, lieutenant

AUVRAY :  
de gueules, au  
chevron d'or ac  
compagné de 3  
croisettes du mê-  
me.

de M. de Sarlabous. Jean III du Hauvel rendit hommage, le 8 mai 1574, à noble et puissant seigneur Gilles de St.-Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Autieux et autres lieux, pour des héritages situés dans la seigneurie de Cormeilles. On lui donna une commission de capitaine le 17 juin 1581. Il est qualifié capitaine des compagnies du Pont-Audemer dans une copie en forme de la capitulation de cette place, faite au prieuré de Saint-Gilles, le 19 janvier 1590, par le duc de Montpensier, copie délivrée sur l'original, à la requête du seigneur de la Morsenglière, par Marin Durand, notaire, le 29 février de la même année. Jean III ne vivait plus le 6 octobre 1591, d'après un acte de ce même jour, par lequel M. le baron de la Ferté accorda à demoiselle Catherine Auvray, sa veuve, la garde noble de leurs enfants mineurs. Cette dame paraît encore dans des actes des 15 mai 1592, 5 février 1599 et 7 décembre 1600. Ils laissèrent :

- 1°. Charles du Hauvel, mort jeune;
- 2°. Laurent, qui a continué la descendance.

VII. Laurent DU HAUVEL, écuyer, seigneur de la Morsenglière, de Heudreville, du Brevédent, de la Chevalerie et autres lieux, épousa, par contrat sous seings privés du 30 juillet 1606, reconnu, le 20 novembre 1624, devant Eudet, notaire à Bonneville, demoiselle Marie FORTIN, fille de Jean Fortin, écuyer, seigneur de Heudreville, et de demoiselle Françoise de Nollent. Il reconnut, le 27 septembre 1618, tenir plusieurs héritages et fiefs de noble et puissant seigneur messire Jacques Giffard, baron châtelain de la Ferté. Le 30 janvier 1628, Laurent acheta, par acte passé devant Echaufour, notaire à Blangy, les biens que possédait, soit au Brevédent, soit à Blangy, Jean de Coudehard, prêtre, curé du Pin et du Brevédent. On voit, par un certificat de M. la Meilleraye, gouverneur de Normandie, du mois d'août 1635, que Laurent du Hauvel obtint une dispense pour le ban et arrière-ban, fondée sur son grand âge, et sur ce que ses fils étaient

FORTIN:  
d'or, à la bande  
d'azur, accompa-  
gnée de trois  
croisettes mal or-  
données de gueu-  
les.

au service du Roi. Le cardinal de Richelieu lui accorda une nouvelle dispense le 29 juillet 1639, du ban et arrière-ban. Lui et son fils Jacques furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance des commissaires députés par le Roi, rendue en la cour des aides de Normandie le 21 juin 1656. Laurent vivait encore au mois de mars 1648. Ses enfants furent :

- 1°. Jacques, qui suit ;
- 2°. François du Hauvel, sieur du Mesnil, capitaine au régiment d'Uxelles, par brevet du 20 février 1640, tué à la bataille de la Marfée, près Sedan, suivant un certificat du 18 septembre 1641 ;
- 3°. Christophe du Hauvel de la Morsenglière, sieur de Coudehard, capitaine au même régiment, ainsi qualifié dans un congé que lui donna, le 21 septembre 1639, le sieur du Hallier, chevalier des ordres du Roi, et commandant pour Sa Majesté l'armée en Lorraine, pour que le sieur de la Morsenglière pût se faire traiter d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Moyon. Il reprit le commandement d'une compagnie dans ce corps, et fut tué à l'affaire de la Marfée ;
- 4°. Philippe, auteur de la branche des *seigneurs de Heudreville*, rapportée ci-après ;
- 5°. Alexandre du Hauvel de la Morsenglière, sieur du Lieu, baptisé à Bonneville le 26 novembre 1624. Par le partage de la succession paternelle, qu'il fit en 1662, avec Jacques et Philippe, ses frères, il eut pour sa part la terre de Heudreville, située paroisses de Morainville et de Saint-Sylvestre. Il fut nommé lieutenant, puis capitaine au régiment de Grancey, par brevets des 21 mars 1665 et 20 novembre 1667. Le 20 juillet 1671, on lui donna une commission pour organiser une nouvelle compagnie dans ce régiment. Alexandre du Hauvel servit à l'armée que le prince de Condé commandait en Flandre sous les ordres de Charles, comte de Broglie, gouverneur d'Avesnes, lieutenant-général des armées du Roi, et commandant des pays situés entre la Sambre et la Meuse ( père du premier maréchal de Broglie), et fut nommé commandant de la place de Beaumont, en Hainaut, comme on le voit par un ordre que lui transmit ce général le 1<sup>er</sup> février 1675 (1). Il

(1) D'Avesnes, ce 1<sup>er</sup> février 1775.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, par laquelle j'ai vu le  
 peu de munitions de guerre que M. de Trouin vous a laissées à  
 Beaumont. J'en fais charger aujourd'hui, et demain vous en aurez.  
 Je vous prie de donner l'ordre ci-joint à M. de Champ, capitaine  
 au régiment des Vaisseaux, afin qu'il marche à Charleroy avec les  
 trois compagnies de la Ferté, selon l'ordre du Roi. Il vous restera  
 pour la garde de Beaumont les cent hommes détachés de Philippe-

- fut tué après plus de 30 années de service à la bataille de Consarbruck, près Trèves, perdue par le maréchal de Creguy, le 11 août de la même année 1673;
- 6°. Autre Alexandre du Hauvel, baptisé à Bonneville le 30 février 1629. Il se fit en 1648, religieux à l'abbaye de Cormelles, où il vivait encore en 1664;
- 7°. Catherine du Hauvel, baptisée au même lieu le dernier jour de décembre 1612, épouse de Toussaint du Loir, écuyer, sieur de la Lande, fils d'autre Toussaint du Loir, écuyer, sieur de la Potterie, et de Marie Toutin;
- 8°. Geneviève du Hauvel, baptisée à Bonneville le 16 avril 1612, alliée le 1<sup>er</sup> juillet 1649, à Antoine de Semilly (a), écuyer, sieur de Longpré;
- 9°. Marie du Hauvel, baptisée au même lieu le 14 juin 1615, mariée avec Athanase Mahiel (b), sieur de Beaumont, fils de Jean Mahiel, écuyer, sieur du Bosc, et de damoiselle Elisabeth de Gentil, dont deux fils tués au service, l'un au siège de Sirck, servant dans les cheveu-légers, et l'autre servant dans la compagnie d'Alexandre du Hauvel de la Morsenglière, son oncle;
- 10°. Françoise du Hauvel, baptisée au dit lieu de Bonneville le 19 mai 1623, mariée, par contrat sous seings-privés du 30 janvier 1663, avec Jean Laugeois (c), sieur du Parc.

VIII. Jacques DU HAUVEL, écuyer, seigneur de la Chevalerie et de la Morsenglière, était gendarme dans la compagnie du cardinal de Richelieu en 1635 et 1636, et fut nommé capitaine au régiment de Boyon, par brevet du 6 mars 1639. Il épousa, par contrat du 2 mars 1648, passé au manoir seigneurial de Serquigny, dans le vicomté de Beaumont-le-Roger, et reconnu, le 15 février 1649, devant Antoine Damoye, notaire du même lieu, demoiselle Madeleine d'ACHÉ, fille de messire Anne d'ACHÉ, cheva-

d'Azur :  
de gueules, à  
trois chevrons  
d'or.

« ville, et les cinquante de Charleroy et la compagnie de Beaufort  
« de la Marine, qui doit aller en garnison à Philippeville; et il doit  
« y arriver de Binch la compagnie de Roussillon du régiment de  
« Cursol, pour rester aussi en garnison à Beaumont. Je vous prie de  
« me donner avis lorsqu'elle sera arrivée. Il y a encore trois autres  
« compagnies qui doivent arriver et qui passeront ici. Je vous man-  
« deraï ensuite ce que vous aurez à faire. — Signé : le comte de  
« Broglio. » — La suscription est : à Monsieur, Monsieur de la Morseng-  
« lière, capitaine-commandant de Beaumont, à Beaumont.

(a) de Semilly, d'azur, à la bordure de sable, chargée de 6 fer-  
maux d'or.

(b) Mahiel, d'argent, à 3 roses de gueules.

(c) Laugeois : d'azur, à la tour d'argent; au chef d'hermine.



lier, seigneur de Serquigny, et de dame Madelaine de Tournebu. Laurent du Hauvel, son père, lui donna, en faveur de ce mariage, la terre noble de la Morsenglière avec toutes ses dépendances. La dot de la future épouse fut de 12,000 livres. Jacques du Hauvel fut confirmé dans la possession de la seigneurie de la Morsenglière par l'acte de partage de la succession paternelle, qui eut lieu, le 2 juin 1662, devant les notaires et tabelions de Pont-Audemer, entre lui et ses deux frères Philippe et Alexandre du Hauvel. Au premier fut adjudgée la terre du Brevédent, et au second celle de Heudreville. Jacques du Hauvel fut maintenu comme noble d'extraction par jugement de M. Barrin de la Gallissonnière, intendant de Rouen, rendu le 23 janvier 1668. Il fut inhumé à Bonneville-la-Louvet le 15 juin 1691. Ses enfants furent :

- 1°. Laurent du Hauvel, seigneur de la Chevalerie, enseigne, puis lieutenant au régiment de Grancey par brevet des 1<sup>er</sup> juillet 1668 et 20 juillet 1671. Il mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à la défense de Trèves, sous M. le maréchal de Créquy, suivant un certificat du 16 octobre 1675;
- 2°. Louis du Hauvel de la Morsenglière, sieur du Mesnil, enseigne au régiment du Grancey en 1680, né en 1652, inhumé à Bonneville-la-Louvet le 26 janvier 1682;
- 3°. Félix-César, dont l'article suit;
- 4°. Jacques du Hauvel, mort sans postérité;
- 5°. Alexandre du Hauvel, inhumé à Bonneville-la-Louvet le 2 décembre 1682;
- 6°. François du Hauvel, mort sans postérité;
- 7°. Charles du Hauvel, rappelé dans une requête présentée, le 18 mars 1691, par son frère, à M. d'Ormesson, intendant de Rouen. Il est mort sans postérité après l'année 1697;
- 8°. N..... du Hauvel, épouse de N..... d'Aché. Elle fut inhumée à Bonneville-la-Louvet le 22 mars 1686.

**IX. Félix-César DU HAUVEL**, chevalier, seigneur de la Morsenglière, fut garde-du-corps du Roi. Il fit le service de l'arrière-ban, et figura au nombre des gentilshommes assemblés à Dieppe en l'année 1695. Les gentilshommes composant le détachement du ban et arrière-ban de la vicomté de Pont-Audemer l'éluèrent à la pluralité des suffrages, pour être leur capitaine-commandant. En conséquence il reçut le brevet de ce com-

DE TOURNEBU :  
d'argent , à la  
bande d'azur

mandement, délivré par M. le marquis de Beuvron, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, le 2 juillet 1696. Il avait épousé Anne DE TOURNEBU, de laquelle il eut :

- 1°. N..... du Hauvel, ondoyé le 20 septembre 1697, mort jeune.
- 2°. N..... du Hauvel, ondoyé en l'église de Bonneville-la-Louvet le 3 octobre 1692, inhumé dans la chapelle de la Morgenglière le 28 février 1695 ;
- 3°. N..... du Hauvel, mariée avec M. le Grix de Belleuvre (a) ;
- 4°. N..... du Hauvel, épouse de M. Berthout, seigneur d'Heudreville.

SEIGNEURS DE HEUDREVILLE ,

*Seule branche existante.*

ET LOIR :  
d'or à trois fascés  
ondées de sino-  
ple.

VIII. Philippe DU HAUVEL, écuyer, seigneur de Heudreville, quatrième fils de Laurent et de demoiselle Marie Fortin, fut lieutenant de la compagnie de Bois-Louvet du régiment de Boyon, et servit à l'armée de M. de Turenne, dans le Palatinat (1). Il passa avec le même grade, avant le 3 juillet 1640 (2), dans le régiment du marquis d'Uxelles, qui lui donna un congé, le 18 septembre 1641, en considération de ce qu'il avait perdu deux de ses frères à la bataille de Sedan, et qu'il y avait été lui-même fait prisonnier. Il s'allia, par contrat du 16 mai 1648, reconnu devant Eudet, notaire de Bonneville, le 19 septembre 1651, avec demoiselle Renée DU LOIR, fille de Thomas du Loir, écuyer, seigneur de Semanville, demeurant à Honfleur, et de

(a) le Grix : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 serres d'aigle d'argent, onglées d'or.

(1) Congé donné au sieur de Heudreville, par M. de Turenne au camp devant Kinsigny le 11 août 1638, pour que ce gentilhomme pût aller rétablir sa santé délabrée, avec ordre de revenir à l'armée aussitôt qu'il serait guéri.

(2) Date d'un congé signé de M. le duc de Villeroy, commandant l'armée en l'absence de Mgr. le duc d'Enghien.

demoiselle Marguerite de Heurtelot. Laurent du Hauvel, son père, lui donna, en faveur de ce mariage, la jouissance de la terre de Heudreville; mais, par le partage de famille du 2 juin 1662, devant les notaires du Pont-Audemer, Philippe du Hauvel ayant préféré la terre du Bredent, située sur les paroisses du Bredent, de Blangy et du Faulq, celle de Heudreville fut dévolue à Alexandre, son frère, capitaine au régiment de Grancey. Cette terre, toutefois, ne tarda pas, soit par conventions subséquentes, soit par le décès, sans enfants d'Alexandre du Hauvel, à retourner à Philippe. Renée du Loir le rendit père de :

- 1°. Laurent du Hauvel, baptisé le 13 juillet 1650, mort jeune ;
- 2°. Jacques du Hauvel, baptisé le 4 avril 1652. Il fut nommé cornette des gentilshommes de la ville et vicomté de Pont-l'Évêque, convoqués pour l'arrière-ban en 1689. Depuis Jacques du Hauvel fut créé capitaine dans le régiment des milices d'Yssel par brevet du 26 mars 1704. Il est mort au service ;
- 3°. Louis du Hauvel, baptisé le 13 janvier 1664. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint curé de Saint-Hippolyte de Canteloup le 26 mai 1681 ;
- 4°. Alexandre du Hauvel, baptisé le 28 novembre 1655, cadet volontaire dans le régiment de Grancey, tué à la bataille de Consarbruck, le 11 août 1675, suivant un certificat du comte de Médavy du 25 septembre de la même année ;
- 5°. Jean, IV<sup>e</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 6°. Philippe du Hauvel, baptisé le 13 juillet 1659, nommé lieutenant d'infanterie au régiment d'Anjou par brevet du 20 août 1688. Il est mort sans postérité ;
- 7°. Jean-Baptiste du Hauvel, baptisé le 3 juillet 1661. Il servit dans l'artillerie de marine sur le vaisseau *l'Etoile*, suivant son congé du 13 décembre 168... Il devint ensuite aide-major au régiment de Beuzeville, par brevet du 16 novembre 1695, et fut tué au service du Roi ;
- 8°. Marguerite du Hauvel, baptisée le 26 mai 1649, morte et enterrée au Bredent en 1728.

IX. Jean DU HAUVEL, IV<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Heudreville, baptisé le 31 octobre 1657 à Gonneville-sur-Honfleur, ainsi que ses frères et sa sœur, fut nommé cornette dans le régiment de Colonel-Général, cavalerie, compagnie de la Trourie, par lettre du Roi du 26 août 1691, puis lieutenant dans la compagnie de Charny, même régiment, par brevet du 20 décembre 1694. Il fut marié en l'église Sainte-Croix de

DE CHEMIN :

Rouen, le 26 février 1699, avec demoiselle Elisabeth-Angélique DU CHEMIN, fille de feu Louis du Chemin, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection du Pont-de-l'Arche, et de demoiselle Angélique Vilcocq. Leur contrat de mariage fut reconnu devant les notaires de Fauguernon le 6 avril 1699. Jean du Hauvel renonça, par acte du 11 mars de la même année, à la succession de Marie du Hauvel, sa tante, veuve d'Athanase Mahiel, seigneur de Beaumont. Il vivait encore le 30 octobre 1703, fut père de :

- 1°. Jean-Félix-César, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Marguerite-Françoise du Hauvel ;
- 3°. Elisabeth-Jeanne-Angélique du Hauvel, mariée, par contrat du 12 février 1757, avec Jean-Baptiste *le Mire* (a), écuyer, seigneur de Longdoit, fils de Pierre le Mire, et de dame Marie de Nollent ;
- 4°. Marie-Marthe du Hauvel, morte sans alliance le 11 octobre 1788.

X. Jean-Félix-César DU HAUVEL, écuyer, sieur de Heudreville, né au Bredent le 7 octobre 1702, élevé page de madame la princesse de Conty, fut marié, par contrat du 2 novembre 1735, reconnu le 6 mai 1747 devant le Grip, notaire à Lizieux, avec Anne-Françoise DOISNEL, fille de François Doisnel, écuyer, seigneur d'Hermival, du Val-Hébert, de Boissimon et de la Morie, conseiller du Roi, et de noble dame Marie-Anne le Bas du Coudray. Jean-Félix-César du Hauvel fut inhumé au Bredent le 5 avril 1749. Il laissa :

DOISNEL :  
d'or, à la mer-  
lette de sable,  
accompagnée de  
quatre roses de  
gueules.

- 1°. Jean-Félix, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Anne-Marthe du Hauvel, mariée, par contrat sous-seings-privés du 28 octobre 1766, avec Louis-François-Joseph *Mignot*, sieur de la Touraille, capitaine d'infanterie, aide-major du bataillon de Pont-Audemer, fils de Robert Mignot, ancien officier de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, et de dame Marie Riquier.

XI. Jean-Félix DU HAUVEL, écuyer, né sur la paroisse de Saint-Michel du Bredent, proche Lizieux,

---

(a) *le Mire* : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 5 coquilles d'or.

le 16 avril 1745, fut nommé successivement lieutenant au bataillon de milice de Gisors le 10 août 1760, lieutenant au régiment de milice provinciale de Rouen, compagnie de Beaufort, en 1771, second lieutenant de Grenadiers Royaux, compagnie de Creny, le 10 mai 1773, passa sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers du bataillon de garnison de Normandie le 15 décembre 1779, et devint, le 20 août 1782, lieutenant en second de la même compagnie. Jean-Félix du Hauvel mourut, le 16 mai 1788, aux Autels-en-Ange, et fut inhumé le lendemain dans la même paroisse. Il avait épousé, le 11 avril 1777, contrat reconnu le 18 du même mois, devant Jean-Baptiste-Etienne Combault, notaire à Blangy, demoiselle Marie-Anne-Madelaine DE GAULTIER DE SAINT-BASILE, fille de Jean-Maurice de Gaultier de Saint-Basile, seigneur de Launay-Benard et du Tertre, lieutenant dans le régiment de Navarre, infanterie, suivant son brevet du 5 janvier 1747, et de noble dame Marie-Anne de la Houssaye. Cette dame survécut à Jean-Félix du Hauvel, comme on le voit par des actes postérieurs au décès de celui-ci, où elle est qualifiée dame du Faulq. Elle a laissé un fils et deux filles :

DE GAULTIER :  
de gueules, à  
la croix ancrée  
d'argent, senes-  
trée d'un crois-  
sant du même et  
nouée en cœur  
d'un sautoir de  
pourpre.

- 1°. Jean-Maurice, dont l'article suit ;
- 2°. Marthe-Anne-Julie-Françoise du Hauvel, née au Brevedent le 12 février 1779, mariée, par contrat passé sous seings-privés le 15 avril 1803, reconnu devant Canu, notaire à Blangy, le 1<sup>er</sup> juin suivant, avec Jacques-François-Alexis de Corday d'Armont (a), fils de Jacques François de Corday d'Armont, et de dame Marie-Charlotte-Jacqueline de Gaultier des Authieux ;
- 3°. Marie-Aglæe du Hauvel, née au Brevedent le 6 septembre 1785, mariée, par contrat sous seings-privés du 18 avril 1803, reconnu le 1<sup>er</sup> juin suivant, devant Canu, notaire à Blangy, avec Casimir-Edouard de Bonnechose (b), fils de Louis-Marie-Joseph-Denis de Bonnechose, chevalier, seigneur de la Cour du Bosc, et de Marie-Charlotte-Antoinette des Hayes de Bonneval.

(a) de Corday : d'azur, à 3 chevrons d'or.

(b) de Bonnechose : d'argent à 3 têtes de sauvage de sable, posées de front.

XII. Jean-Maurice DU HAUVEL, écuyer, né le 31 janvier 1778, et baptisé au Brevedent le 2 février suivant, fut élève à l'école militaire de Beaumont-en-Auge. Il a épousé, par contrat sous-seings privés du 8 septembre 1800, reconnu le 21 février 1801, devant Louis-François Prud'homme, notaire à Harcourt, près Brionne, demoiselle Marie-Julie-Susanne d'ERNEVILLE, fille de messire Jean-Baptiste, marquis d'Erneville, écuyer de main du Roi, et de dame Henriette-Julie de Grieu, fille de Joseph-Laurent, marquis de Grieu, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Julie de Franqueville, sœur de Claude-Jean-Baptiste, marquis de Franqueville, marié, en 1764, avec Marie-Thérèse de Sassenage, morte sans postérité. De ce mariage sont issus :

D'ERNEVILLE :  
d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

- 1°. Raoul du Hauvel, né le 4 janvier 1813 ;
- 2°. Marie-Octavie du Hauvel.

Il n'existe pas d'autres branches de la famille du Hauvel que celles mentionnées dans cette généalogie.



## D'HÉRAIL,

*Vicomtes DE BRISIS; seigneurs DE CUBIÈRES, DE CONCOULES, DE LA ROUVIÈRE, DE MONSELGUES, DE PLANZOLLES, DE SAINT-DÉSERY, DE LA LAUZE, DE LA GARNERIE, DE LA BLACHÈRE, DE CHABOTTES, DE VALESCURE, D'ESCARBISSÉS, DE LA GARENNE, DU BUISSON, DU VILLAR, DE COMBELLES, DE MALET, etc., etc., en Languedoc, en Vivarais, et en Agénois.*



ARMES : D'azur, au navire d'or, fretté, voilé et équipé d'argent, voguant sur une mer du même. Couronne de vicomte. Supports : Deux sirènes : Devise : NEQUE CARIBS, NEQUE SCYLLA.

LA maison D'HÉRAIL (1), par son ancienneté et ses grandes alliances, est comptée pour l'une des plus distinguées de la province de Languedoc.

Le château de Brisis (ou Brezis), chef lieu de la seigneurie et du mandement de ce nom, qu'elle possède depuis plus de 600 ans, lui est échu, soit par alliance, soit par acquisition, d'une ancienne maison du même

---

(1) Le nom de cette maison s'est orthographié *Héral* ou *d'Héral*, *Héral* ou *d'Héral*, et quelquefois *d'Erailh* ou *d'Eral*.

nom, dont l'un des derniers rejetons, Gaufred de Brisis, prieur du grand prieuré de Saint-Gilles, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vivait en 1168. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, tom. III, pag. 20.)

Ce château, bâti en forme de vaisseau sur une éminence, au bord de la rivière de Gize, dans la paroisse de Pontails, diocèse d'Uzès, a probablement donné lieu à l'adoption du navire par la maison d'Hérial. Les archives de ce château contenaient les extraits suivants :

Jean HÉRAIL, seigneur de Brisis, qualifié noble et puissant homme (*nobilis et potens vir*), vivait en 1175. Il fit son testament devant Robin et Roux, notaires, et laissa, entre autres enfants :

1°. Pierre, qui suit ;

2°. Ulmonum Hérial, vivant en 1185. On croit qu'il embrassa l'état ecclésiastique et fut abbé de Sandras.

Pierre HÉRAIL, chevalier, seigneur de Brisis, et de son mandement, héritier universel de son père, fut présent, en 1185, avec Ulmonum Hérial, à la donation faite au prieuré de Bonnevaux, du lieu de Rieussec, par Guigon, dit Meschin, fils de feu Odilon Guérin, pour garants de laquelle donation Guigon donna Olivier de Naves et Ulmonum Hérial. Pierre Hérial eut pour femme Blandine d'Anduse, fille de Bernard, seigneur d'Anduse, qui, par acte des nones de février 1211, passé devant Martin, notaire, voulant reconnaître les services qu'il avait reçus de Pierre Hérial et ceux qu'il espérait en recevoir encore, lui céda une portion des château et ville de la Garde-Guérin, de la muraille, du fossé, du péage, du four, etc. ; et lui fit don, en outre, des villages de Chabottes et de la Chaze. Pierre Hérial fit son testament en 1213, et laissa de Blandine d'Anduse, qui lui survécut :

1°. Jean, dont nous parlerons plus bas ;



- 2°. Guillaume Hérail, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, aux calendes de mars 1216 (*V. St.*);
- 3°. Guillemette Hérail, )  
 4°. Jeannette Hérail, )  
 5°. Rousseline Hérail, )  
 6°. Jacobe Hérail, )  
 7°. Catherine Hérail, )  
 8°. Allemandine Hérail, )
- nommées dans un acte de l'année 1216, souscrit par Guillaume de Charvi, notaire; acte par lequel Blandine d'Anduse transigea avec l'abbé de Sandras, oncle de ses enfants à raison de leurs droits respectifs, en la succession de la maison d'Hérail.

Jean HÉRAIL, seigneur de Brisis, était fort jeune lors du testament de son père en 1213. Il lui succéda sous l'administration de sa mère, et épousa une dame nommée *Catherine*, à laquelle il légua 1200 livres par son testament (on n'en a point la date), souscrit par Berlot et Fournier, notaires, et dont il confia l'exécution à Pierre de Naves, institué, par le même acte, tuteur de Jean, fils du même Jean Hérail. Les documents extraits du château de Brisis portent que ce Jean est le même que celui par lequel nous allons commencer la généalogie; mais l'ordre des temps prouve qu'il y a ici une lacune dans les générations. Aimeric HÉRAIL, prieur et seigneur de Bonnevaux en 1256, pouvait être fils de Jean, qui précède, de même que Bernard HÉRAIL, châtelain de Castelpor, nommé dans l'état des garnisons des places fortes de la sénéchaussée de Carcassonne, dressé l'an 1260. (*Histoire de Languedoc*, tom. III, *Preuves*, colonne 542.)

En 1308 vivait Josselin HÉRAIL (1), chevalier, co-seigneur de la Garde-Guérin, lequel, conjointement avec Guillaume de la Garde, damoiseau, aussi co-seigneur de la Garde-Guérin, transigea, le 30 septembre de cette année, avec Arnaud de Saint-Medor, prieur de Bonnevaux, au nom de ses emphytéotes. Il fut convenu, par cet acte, que les habitants des paroisses

---

(1) Le nom de Josselin, qu'on voit porté par un des premiers auteurs de la maison d'Hérail de Lugan, en 1200, nous paraît un indice de plus en faveur de la communauté d'origine entre cette maison et celle de Brisis. (*Voyez* la notice sur les D'HÉRAIL DE LUGAN, à la fin de cette généalogie.)

d'Aujac, de Pontels et de Concoules seraient exempts de péage au lieu de la Garde-Guérim. Josselin Hérail fit hommage à l'évêque d'Uzès, en 1328; et, comme il n'eut pas d'enfants de Galburge DE BLAU, sa femme, les seigneurs du Cheylar et de Rocheblave recueillirent sa succession.

Les titres de la maison d'Hérail de Brisis établissent sa filiation, d'une manière certaine et suivie, depuis Jean qui suit.

I. Jean HÉRAIL, I<sup>er</sup> du nom, seigneur de Brisis et de son mandement, né vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle, épousa, par contrat de l'année 1328, passé devant Hermengaud, notaire, Caperouge DU TOURNEL, fille de Guillaume du Tournel, chevalier. Elle apporta dans la maison d'Hérail un riche héritage, dont la terre seigneuriale de Monselgues faisait partie. Jean Hérail fit son testament devant Gigon Amat, notaire, le 8 décembre 1341, et Caperouge de Tournel fit le sien, le 17 février 1350, au profit de Louis Hérail, leur fils, qui suit.

DU TOURNEL:  
tranché de gueules  
et d'argent.

II. Louis HÉRAIL, seigneur des château et mandement de Brisis, épousa, en 1359, Hélix DE JOANNAS, issue des seigneurs de Montfaucon, à laquelle, par son testament du 15 septembre 1390, passé devant Dupasseur, notaire, il légua 1200 florins. Ils eurent pour fils Jean II<sup>e</sup> du nom qui suit.

DE JOANNAS:  
de gueules, au  
sautoir d'or, cantonné  
de 4 fleurs  
de lis du même.

III. Jean HÉRAIL, II<sup>e</sup> du nom, seigneur des château et mandement de Brisis, épousa, en 1398, Hélix DE CUBIÈRES, fils de noble Artaud de Cubières, seigneur du Chaylar, et de dame Gillette de Blou. Hélix de Cubières survécut à son mari, et fut nommée tutrice de Jean, leur fils, par acte du 8 février 1450. Leurs enfants furent :

DE CUBIÈRES:  
parti, au 1 de  
gueules, à l'étoile  
d'or; au 2 d'azur  
au griffon d'or,  
armé, langué et  
vilé d'or.

1<sup>o</sup>. Jean III<sup>e</sup>, dont l'article suit;

2<sup>o</sup>. Gilles Hérail, femme de Pierre du Bousquet, chevalier,

baron de Verlhac, terre pour laquelle il rendit hommage le 9 avril 1459.

IV. Jean HÉRAIL, III<sup>e</sup> du nom, seigneur des château et mandement de Brisis, comparut, le 11 avril 1455, à la montre des nobles de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, avec Olivier de Lussan, seigneur de Charnissas, Pierre de la Garde d'Alteyrac, Hugues de Cabrières et Grimoard d'Auroux, de Saint-Ambroix. Le rôle porte que ces cinq gentilshommes fournirent ensemble, pour le service du Roi, une lance simple (de la petite ordonnance) à trois chevaux et deux coutilliers à cheval. (*Histoire de Languedoc*, tom. v, *Preuves*, col. 16.) Jean Héraïl fut tué dans les guerres d'Italie, sous le règne de Louis XII, en 1498. Il avait épousé, par contrat du 30 octobre 1452, passé devant Antoine Bastide, notaire, Gabrielle DE BUDOS, fille d'André, II<sup>e</sup> du nom, baron de Budos et de Portes, (surnommé par les historiens le Fléau des Anglais), conseiller et chambellan du roi Charles VII et de Cécile de la Fare, fille de Guillaume, seigneur de la Fare, chevalier, et d'Almucis, dame de Monclar. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

DE BUDOS :  
d'azur, à 3 bandes  
d'or.

- 1<sup>o</sup>. Jean, IV<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Cécile Héraïl, dame de la Rouvière, en la paroisse d'Altier, mariée avec noble Jean de Pelleborbe, seigneur d'Yverne, près Génolhac ;
- 3<sup>o</sup>. Marguerite Héraïl, mariée, par contrat du 30 avril 1487, passé devant Cavatta, notaire, avec Elzias de Molette, chevalier, seigneur de Morangiès, co-seigneur de la Garde-Guérin, fils de Jean de Molette, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, co-seigneur de la Garde-Guérin, et de noble Hélix du Greil de la Volpilière.

V. Jean HÉRAIL, IV<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Brisis, de Cubières, de Planzolles, etc., porta les armes pendant dix ans, et eut une jambe emportée à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, étant capitaine d'une compagnie de gens de pied. Jean Héraïl, soit pour suffire aux frais de ses équipages dans cette longue guerre, soit par suite de sa blessure, soit enfin par la captivité du roi François I<sup>er</sup>, fut forcé de con-

tracter des emprunts considérables, et même de vendre ou engager la plus grande partie de son bien. La terre de Cubières, qu'il avait engagée au clergé de Mende, et le château de Brisis au seigneur de la Farelle, furent dégagés dans la suite par Jean, son fils. Le roi François I<sup>er</sup>, par lettres datées de Cognac, au mois de juin 1526, érigea la terre de Brisis, à laquelle il incorpora plusieurs autres seigneuries, en titre de vicomté, en considération des nombreux services de Jean Hérail et de ceux de son père, tous rappelés avec détail dans ces lettres patentes. Il avait épousé, par contrat passé devant Henri Maluet, notaire, le 21 novembre 1491, Louise DE MERLE, dame de Planzolles, fille de Pierre de Merle, II<sup>e</sup> du nom, dit de la Garde, seigneur d'Alteyrac, de Sénéchas, etc., et de Catherine de Lussan. De ce mariage sont provenus :

DE MERLE :  
coupé, au 1 de gueules, à l'épée d'argent, garnie d'or; au 2 échiqueté d'argent et de sable.

- 1<sup>o</sup>. Jean, V<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit;
- 2<sup>o</sup>. Claude Hérail, prieur de Sénéchas, vivant en 1550;
- 3<sup>o</sup>. Delphine Hérail, mariée, par contrat du 2 février 1520, avec Pierre Picon, damoiseau, lequel fit son testament le 8 décembre 1568. Il était fils d'Antoine Picon, damoiseau, et de Marguerite de la Balme;
- 4<sup>o</sup>. Simonne Hérail, mariée, par contrat du 18 mai 1518, avec Baptiste de la Garde, seigneur de Chambonas, fils de Raimond de la Garde, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Chambonas, et de Catherine de Cartheville.

VI. Jean HÉRAIL, V<sup>e</sup> du nom, vicomte de Brisis, seigneur de Planzolles, de Cubières, de Chabottes, de Concoules, etc., etc., suivit aussi pendant long-temps la carrière des armes. Il épousa, 1<sup>o</sup>. Cécile DE LAIGUE D'ORAISON, fille du seigneur de Boulbon, en Provence, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2<sup>o</sup>. Honorade DE LESTANG DE PARADE, fille de Jean de Lestang, seigneur de Parade, et d'Honorade des Porcelets de Maillane, fille d'André des Porcelets, seigneur de Maillane, de Fos, des Vallées de Saint-Pierre et Saint-Julien, de Lanzac, etc., et de Raimonde de Bouche. Jean Hérail fit, devant Araux, notaire, le 21 août 1541, un premier testament, par lequel il confia l'administration de ses biens à Honorade de Lestang, sa femme. Il en fit un

DE LAIGUE  
de gueules, à 3 fasces, ondées d'or.

DE LESTANG :  
d'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

second, mutuellement avec cette dame, devant Marcy, notaire, le 21 février 1575, en faveur de Jean VI<sup>e</sup>, leur petit-fils. Ils avaient eu quatre garçons et quatre filles :

- 1<sup>o</sup>. Baptiste, ou Jean-Baptiste, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. Jacques d'Hérial, }  
3<sup>o</sup>. Pierre d'Hérial, } légataires, le 21 février 1575 ;
- 4<sup>o</sup>. Paul d'Hérial, }
- 5<sup>o</sup>. Claude d'Hérial, laquelle n'était pas encore mariée en 1575 ;
- 6<sup>o</sup>. Honorade d'Hérial, première femme, par contrat passé devant Avraux, notaire, le 1<sup>er</sup> août 1541, de Jacques d'Izarn, seigneur de Crussolles, de Villefort, de Castanet, de Chasselades, etc., gouverneur de Villefort, fils de Pierre d'Izarn, coseigneur de Villefort et du Bousquet, seigneur de Crussolles, etc., et d'Antoinette de Montjeu ;
- 7<sup>o</sup>. Simonne d'Hérial, mariée, par contrat du 13 janvier 1545, avec Jean de Quinssac, seigneur de la Fabrègue, au diocèse d'Uzès ;
- 8<sup>o</sup>. Marguerite d'Hérial, non mariée en 1575.

VII. Baptiste, nommé aussi Jean-Baptiste D'HÉRAIL, vicomte de Brisis, épousa, par contrat du 11 janvier 1561, passé devant Corbier, notaire, Jeanne DE GRIMOARD-BEAUVOIR DU ROURE, (grand'tante du marquis de Combalet, époux de la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, du comte du Roure (Scipion), chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées du Roi, et lieutenant-général en la province de Languedoc, et de la duchesse de Gréquy-Canaples,) fille de Claude de Grimoard-Beauvoir, baron du Roure, de Bannes, de Grisac et des Etats de Languedoc, et de Florette des Porcelets, grand'tante de la princesse de Condé, qui était fille de la connétable de Montmorency, et petite-fille de Louise des Porcelets, marquise de Budos. Jean-Baptiste d'Hérial et Jeanne de Beauvoir du Roure firent leur testament devant Marcy, notaire, le 21 février 1575, le jour même où Jean V<sup>e</sup> d'Hérial et Honorade de Lestang firent le leur. Jean-Baptiste fut tué dans les guerres de la ligue, en 1580. Sa veuve vivait encore le 1<sup>er</sup> mars 1616. Leurs enfants furent :

DE BEAUVOIR  
DU ROURE :  
écartelé, aux 1  
et 4 de sable, au  
lion d'argent, à  
la bordure en  
grèlée du même.  
qui est de Beau-  
voir ; aux 2 et 3  
de gueules, au  
chef émanché  
d'or de 3 pièces,  
qui est de Grisac-  
Grimoard ; sur le  
tout d'azur, au  
chêne d'or à qua-  
tre branches, en-  
trelacées en  
deux cercles, qui  
est du Roure.

- 1<sup>o</sup>. Jean, VI<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. Claude d'Hérial, mort sans postérité ;

- 3°. Jacques, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;
- 4°. Paul d'Hérail, qu'on croit avoir été père de :  
Paul d'Hérail de Brisis, seigneur d'Aussilhac, marié, par contrat du 6 novembre 1651, avec Marie de Chapelain, fille de Claude de Chapelain, seigneur du Cros ;
- 5°. Autre Jean d'Héral (1), VI° du nom ; né depuis le testament de son père, et auteur de la QUATRIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;
- 6°. Autre Jacques d'Héral, sieur de la Tapie, né aussi postérieurement au testament de son père. Il vivait encore le 12 janvier 1668 ;
- 7°. Marie d'Hérail, alliée, par contrat du 8 juin 1582, passé en présence de sa mère, avec Jean de Narbonne, seigneur de Trouilhas, fils d'Antoine de Narbonne, seigneur de Trouilhas, et d'Isabeau de Cardaillac ;
- 8°. Jeanne d'Hérail, mariée le 27 décembre 1598, avec Jean d'Hérail, seigneur du Buisson et de Combelles.

VIII. Jean D'HÉRAIL, VI° du nom, vicomte de Brisis, qualifié *noble et puissant seigneur* (comme le furent depuis tous ses descendants), chevalier, seigneur de Cubières, de Planzolles, de Monselgues, de la Chaze, de Saint-Désery, etc., fut élevé sous la tutelle de Claude de Beauvoir du Roure, seigneur des Vans, son oncle maternel, et fit son testament devant Teissier, notaire, le 21 mai 1615. Il avait épousé, 1°. Madelaine DE VAYRAC, dont il n'eut pas d'enfants ; 2°. par contrat du 1<sup>er</sup> mai 1614, passé devant le même notaire, Marguerite DE BRUÉIS, dame de Saint-Désery, au diocèse d'Uzès, morte le 14 juillet 1635, fille de Guillaume de Bruéis, seigneur de Saint-Désery, conseiller au parlement d'Orange, et d'Isabelle de Cambis d'Alais, alors remariée avec Baptiste d'Izarn, seigneur de Castanel. De ce mariage est né un fils posthume, nommé Jacques, qui suit.

DE VAYRAC :  
de gueules, à 3  
pals d'or.

DE BRUÉIS :  
d'or, au lion de  
gueules, à la  
bande d'azur,  
chargée de 3  
étoiles d'or, bro-  
chantes sur le  
tout.

IX. Jacques D'HÉRAIL, vicomte de Brisis, seigneur de Cubières, de Planzolles, de Monselgues, de Boin-la-Chaze, de la Lauze, de Fournières, de la Gar-

---

(1) Ce Jean et toute sa postérité ont conservé cette manière d'orthographier leur nom, ainsi qu'on le voit par les preuves qu'ils ont faites pour le service militaire, et le jugement de maintenue de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, du 17 mars 1704.

nerie, etc., co-seigneur de Concoules, naquit le 10 octobre 1615, et fut mis sous la tutelle de Jacques de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure. Il devint seigneur de Saint-Désery, comme héritier testamentaire de sa mère, en 1635. Le 13 mai de cette année, par contrat passé sous-seings privés, et reconnu le 20 juin devant Fournier, notaire à Alais, il épousa Anne DE LA TOUR DE GOUVERNET, (1) fille de César de la Tour de Gouvernet, marquis de la Charce, conseiller d'état, précédemment lieutenant-général dans les Cévennes pour le duc de Rohan, en 1621, et de François de Saussan, dame d'Arennes. Jacques d'Hérail fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 10 décembre 1668. Par le testament qu'il fit, le 16 mai 1680, il institua son héritier universel René, son fils puîné, au préjudice de Félix-Scipion, son aîné, qui n'eut qu'une simple légitime. Ses enfants furent :

DE LA TOUR :  
d'azur, à la tour  
d'argent, maçonnée,  
ouverte et  
ajourée de sable ;  
au chef coussé de  
gueules, chargé  
de 3 casques d'or,  
ouverts et sans  
grilles, et tares  
de profil.

- 1°. Pierre-César d'Hérail, élevé page du Roi. A la sortie des pages, le cardinal Mazarin lui fit obtenir une enseigne dans le régiment des Gardes-Françaises. Il est mort célibataire ;
- 2°. Félix-Scipion, dont l'article suit ;
- 3°. René, auteur de la *seconda viazione*, rapportée ci-après ;
- 4°. Jean-Baptiste d'Hérail, baptisé en 1648. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au grand-prieuré de Toulouse, le 28 octobre 1666 ;
- 5°. Alexandre d'Hérail, abbé de Saint-Jean de Brisis, et prieur de Saint-Sauveur de Salles, au diocèse de Viviers en 1700 ;
- 6°. François d'Hérail, baptisé le 4 septembre 1652, brigadier des gardes du corps du Roi, vivant célibataire en 1707. Il s'est retiré avec une pension de 800 livres ;
- 7°. Louise d'Hérail, mariée avec Hector *Doriple*, seigneur de Saint-Nazaire, près Aubenas. Elle vivait en 1707 ;
- 8°. Françoise d'Hérail, }  
9°. Félice d'Hérail, } religieuses ;

(1) Sœur de Pierre de la Tour de Gouvernet, marquis de la Charce, maréchal de camp, père, entre autres enfants, de la célèbre Philis de la Charce, qui s'est placée au nombre des héroïnes françaises, par l'intrépidité qu'elle déploya à la tête des vassaux de son père, en contribuant à repousser les troupes du duc de Savoie, lors de leur irruption en Dauphiné, en 1692. On sait que Louis XIV fit placer au trésor de Saint-Denis l'épée de mademoiselle de la charce, et qu'il lui assigna une pension, comme à l'un de ses plus braves officiers.

- 10°. Justine d'Hérial, mariée avec Louis de Grimoard-Beauvoir du Roure, baron de Bannes, seigneur d'Elze, etc.; fils de Baltazar de Grimoard-Beauvoir du Roure, baron d'Elze, et de noble Hélène de Samson;
- 11°. Isabeau d'Hérial, mariée avec Charles-Ismidon de Narbonne, seigneur de Larques, en Vivarais, fils de Jacques de Narbonne, seigneur du même lieu, lequel était petit-fils d'Antoine de Narbonne, seigneur de Trouilhas, et de Marie d'Hérial de Brisis.
- 12°. Marie-Catherine d'Hérial, alliée, en 1688, avec noble Claude de Sarrasin, seigneur de Chambonnet, près d'Uzès.

DE SAUNIER : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à la bande d'or; aux 2 et 3 d'or, à la tour de gueules.

X. Félix-Scipion D'HÉRAIL, baron de Brisis, légataire de son père le 16 mai 1680, épousa, par contrat du 1<sup>er</sup> juin 1690, Jeanne DE SAUNIER, du lieu de Monselgues, paroisse de Pontels, d'une branche de la maison des seigneurs de Bains, en Velay. Elle le rendit père de :

- 1°. Jean, VII<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;  
2°. Anne d'Hérial, morte sans alliance.

DE CASTANIER : d'argent, au châtignier terrassé de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'argent.

XI. Jean D'HÉRAIL DE BRISIS, VII<sup>e</sup> du nom, lieutenant dans le régiment de Lannoy, épousa, par contrat du 28 septembre 1705, passé devant Chaballier et Jean Chabert, notaires, damoiselle Marguerite DE CASTANIER, de laquelle il laissa deux fils et une fille :

- 1°. Antoine, dont l'article suit ;  
2°. Scipion d'Hérial, }  
3°. Anne d'Hérial, } morts sans alliance.

XII. Antoine D'HÉRAIL, vicomte de Brisis, né à Saint-Martin d'Aujac, diocèse d'Uzès, le 20 juillet 1713, s'attacha au service de la sérénissime république de Gènes, et y mourut le 30 novembre 1783 (1).

---

(1) Le 27 mars de cette année, il avait obtenu acte de la vérification de tous ses titres de noblesse, de M. René-Louis-Amédée Raulin, conseiller du Roi, consul-général de France dans tous les états de la république de Gènes. Cet acte signé de ce consul, l'est également de Joseph-Justinien Ribière, chancelier du consulat, qui avait procédé à la vérification des titres. Au nombre des pièces produites par Antoine d'Hérial, se trouvait un certificat des gentils



retiré avec le grade d'ancien capitaine et la commission de colonel d'infanterie. Du mariage qu'il avait contracté à Savone, le 16 novembre 1749, avec Virginie VIACAVA-GRIMALDI, sont issus :

VIACAVA-GRIMALDI : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'or; aux 2 et 3 d'argent, à l'étoile d'or.

- 1°. Félix-Fortuné d'Hérail, vicomte de Brisis, mort célibataire à Nancy le 9 septembre 1790, lieutenant au régiment Royal-Liégeois;
- 2°. Jérôme, dont l'article suit;
- 3°. Laure d'Hérail, mariée avec M. *Laviosa*, propriétaire à Novi;
- 4°. Octavie d'Hérail, épouse de M. *Garibaldi*, capitaine d'infanterie;
- 5°. Marguerite d'Hérail, morte sans alliance.

XIII. Jérôme d'HÉRAIL, vicomte de Brisis, major du 36° régiment d'infanterie de ligne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 26 février 1772, et a été tenu sur les fonts de baptême par le sénateur Jérôme Durazzo, qui fut depuis doge de la république de Gènes. Le vicomte de Brisis a épousé, le 27 avril 1797, Angélique SANGUINETI, fille de Vincent Sanguineti, mort en 1801, lieutenant-colonel au service de l'ancienne république de Gènes. De ce mariage sont issus :

SANGUINETI : d'azur, au levrier d'argent.

- 1°. Etienne-Jean-Baptiste d'Hérail;
- 2°. Antoine d'Hérail, mort à l'âge de neuf ans;
- 3°. Charles d'Hérail;
- 4°. Léopold d'Hérail;
- 5°. Félix d'Hérail;
- 6°. Antoine d'Hérail;
- 7°. Vincence d'Hérail, mariée à Toulon, avec Charles *Biot du Chêne*;
- 8°. Catherine d'Hérail;
- 9°. Virginie d'Hérail.

#### SECONDE BRANCHE, éteinte.

X. René d'HÉRAIL, vicomte de Brisis, seigneur de Cubières, de Planzolles, de Monselgues en partie, de

---

hommes les plus qualifiés de Génolhac et du diocèse d'Uzès, en date du 6 mai 1780, attestant que le vicomte de Brisis était alors le seul rejeton mâle de cette ancienne et illustre famille.

DE FLORENT :  
d'azur, au sutoir  
d'or, cantonné de  
3 étoiles d'or et  
d'une fleur de lys  
du même ; celle-  
ci, en pointe,  
surmontée d'un  
croissant d'ar-  
gent.

Saint-Désery, etc., troisième fils et héritier principal de Jacques d'Hérial, vicomte de Brisis, seigneur des mêmes lieux ; et d'Anne de la Tour-Gouvernet, a épousé, par contrat du 15 octobre 1687, Anne DE FLORENT, fille de Claude de Florent, comte palatin, secrétaire d'Etat à Avignon, et de Marguerite d'Ismonier, en présence d'Octavien et de Thomas de Florent, prêtres, et de François de Léglise, époux de Madeleine de Florent. René d'Hérial fit son testament le 12 mai 1700, en présence de Jean d'Hérial, seigneur de Monselgues et de la Baume, et prescrivit sa sépulture en l'église de Pontels, où étaient inhumés ses prédécesseurs. Il laissa deux fils et trois filles :

- 1°. Jean-Joseph. dont l'article suit ;
- 2°. Alexandre d'Hérial, légataire d'une somme de 4000 livres, le 21 mai 1700. Il fut ecclésiastique ;
- 3°. Louise d'Hérial, }  
4°. Isabelle d'Hérial, } légataires de leur père en 1700. Elles  
sont mortes successivement prieures  
du monastère de Nions ;
- 5°. Anne d'Hérial, mariée le 6 juin 1719, avec noble Joseph  
de Colombet.

DE BIORD :  
d'azur, à 3 pals  
d'or ; à la fasce  
de gueules, char-  
gée de 3 molettes  
d'éperon d'ar-  
gent, brochante  
sur le tout.

DE PAVÉE :  
d'or, à 3 chevrons  
d'azur.

XI. Jean-Joseph d'HÉRAIL, vicomte de Brisis, né le 27 janvier 1692, reçu page du Roi en la grande-écurie le 1<sup>er</sup> janvier 1707, et décédé lieutenant de Roi de la province de Languedoc le 2 février 1750, avait épousé, 1°. Marie-Thérèse DE BIORD-D'ORNAISON, décédée en 1732, fille d'Honoré de Biord, et de N..... de Couvet-d'Ornaison ; 2°. en 1734, Marie-Anne DE PAVÉE DE VILLEVIEILLE, fille de François-Joseph de Pavée, baron de Villevieille. Le vicomte de Brisis a eu deux filles, savoir :

*Du premier fit :*

- 1°. Anne d'Hérial de Brisis, héritière de sa branche, mariée avec François-Antoine de Caritat, seigneur comte de Condorcet, en Dauphiné, fils de Jean-Laurent de Caritat, seigneur de Condorcet, de Montolieu, d'Ocelon, etc., conseiller au parlement de Grenoble, et de Jeanne de Puygros. Ils

n'ont laissé qu'une fille mariée avec M. Ailhaud, baron du Castelet et d'Entrechaux ;

*Du second lit :*

2°. Marguerite-Grazinde d'Hérial de Brisis, mariée avec Jean-Joseph d'Héral, seigneur de la Garenne, en Agénaïs, morte, sans enfants au mois de mars 1751.

TROISIÈME BRANCHE.

*Seigneurs de Concoules et de la Blachère ,  
en Vivarais , éteints.*

VIII. Jacques D'HÉRAIL, seigneur de Concoules, fils puîné de Baptiste d'Hérial, seigneur-vicomte de Brisis, et de Jeanne de Grimoard-Beauvoir du Roure, fit un accord sur partage avec Jean d'Hérial, seigneur de Brisis, son frère aîné, le 26 décembre 1598, et fit son testament devant Bouchet, notaire, le 22 février 1626. Il avait épousé, par contrat du 9 août 1592, passé devant Teissier, notaire, Anne DE BORNE, dite d'ALTIER, fille d'Antoine de Borne, dit d'Altier, seigneur du Champ, de Serres, etc., en Gévaudan, et de Françoise Durand, sa seconde femme. Il en eut deux fils, nommés :

DE BORNE :  
écartelé, aux 1  
et 4 d'or, à l'ours  
en pied de sable,  
armé et allumé  
de gueules, qui  
est de Borne; aux  
2 et 3 d'argent,  
au chef d'azur,  
qui est d'Altier.

1°. Antoine, qui suit ;

2°. Jacques d'Hérial, seigneur de Chabottes et de Valescure, marié, le 10 novembre 1624, avec Amable de Joyeuse, fille d'Ambroise de Joyeuse, seigneur de la Ribat, et de Charlotte de Retz de Bressoles. Il servit dans les guerres contre les religionnaires, et ensuite dans les guerres d'Italie, en qualité d'enseigne, puis de lieutenant de la compagnie mestre de camp du régiment de Nant, suivant un certificat de M. de Borne de Ligonès du 20 décembre 1658. Il avait fait hommage au Roi, le 1<sup>er</sup> juin 1641, pour la seigneurie d'Aurillac et le mas de Cartallier. Il mourut sans postérité.

IX. Antoine D'HÉRAIL, seigneur de la Blachère, près Joyeuse, suivit le roi dans les guerres de son temps, et se trouva au secours de Salces, en Roussillon, comme le prouve un certificat du prince de Condé, du 1<sup>er</sup> novembre 1659. Il avait été marié, par contrat passé de-

DE GARNIER :  
d'azur, à la foi  
d'argent, accom-  
pagné en chef  
de 2 étoiles d'or.

vant Petit, notaire, le 26 juin 1656, avec Jeanne DE GARNIER, de laquelle il eut :

X. Henri d'HÉRAIL, seigneur de la Blachère, baptisé le 1<sup>er</sup> août 1659. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec son père et son oncle, le 10 décembre 1668, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc (1), et mourut sans postérité.

#### QUATRIÈME BRANCHE.

*Seigneurs d'Escarbisses, de la Garenne, etc.,  
en Agénaïs.*

DE RAILLAC :  
de gueules, au  
chevron d'or.

VIII. Jean HÉRAL ou d'HÉRAL, VI<sup>e</sup> du nom, fils posthume de Jean-Baptiste, seigneur de Brisis, fut homme d'armes des ordonnances du Roi, et s'allia, par contrat passé en présence de noble Jacques d'Héral, son frère, sieur de la Tapie, le 8 septembre 1601, devant Collet, notaire du lieu de Mondenard, en Agénaïs, avec damoiselle Eléonore DE RAILLAC, fille de noble Guillaume de Raillac, et de dame Isabeau de Callès. De ce mariage est issu Marc-Antoine, dont l'article suit.

DE BÉCHON :  
d'azur, au dex-  
trochère mou-  
vant d'une nuée  
d'argent, tenant  
une épée du mê-  
me, garnie d'or,  
accostée à dextre  
d'un soleil du  
même, et à sen-  
estre d'un crois-  
sant d'argent.

IX. Marc-Antoine d'HÉRAL, sieur d'Escarbisses dans la juridiction de Penne, en Agénaïs, épousa, par contrat passé devant Mausacro, notaire à Agen, le 2 septembre 1630, demoiselle Marie DE BÉCHON, fille de Jean de Béchon, conseiller au présidial d'Agen, et de damoiselle Jeanne de Gardes. Le 12 janvier 1668, il fit son testament devant Boisson, notaire du lieu de Villefranche, en Périgord; fit un legs à Jacques Héral, son oncle, sieur de la Tapie, et institua son héritier universel noble Melchior, son fils. Ses enfants furent :

(1) Dans le même temps vivait Jean-Antoine d'Héral, seigneur du Saint-Hippolyte, dont Catherine de Bermond du Caylar était veuve en 1700.

- 1°. Melchior, qui suit ;
- 2°. Marthe d'Héral , épouse d'Annet d'Aspremont , avant l'année 1668 ;
- 3°. Catherine d'Héral , légataire de son père , en 1668.

X. Marc-Antoine d'HÉRAL , écuyer, seigneur de la Garenne , épousa , par contrat du 28 avril 1663 , passé devant des Nolies , notaire du lieu de Saint-Nazaire , en Périgord , demoiselle Marie VALADE , fille d'Antoine Valade , et de feu Jeanne du Plessier. De ce mariage sont provenus :

VALADE :  
d'azur, à 5 bandes  
d'or.

- 1°. Marc-Antoine d'Héral , l'ainé , chevalier, seigneur de la Garenne , né le 16 et baptisé le 20 mai 1664. Il fut successivement capitaine au régiment de Navarre en 1690 , capitaine commandant du 2° bataillon du régiment de Touraine , puis breveté colonel avec commission pour lever un régiment d'infanterie ;
- 2°. Pierre , qui a continué la descendance ;
- 3°. Marc-Antoine d'Héral de la Garenne de la Salle , le jeune , né le 2 et baptisé le 9 juillet 1674 , capitaine au régiment de Pezeux le 20 septembre 1696 , puis capitaine au régiment de Touraine.

XI. Pierre d'HÉRAL DE LA GARENNE , écuyer, né le 15 avril , et baptisé le 1<sup>er</sup> mai 1667 , fut nommé capitaine au régiment du Roi , infanterie , le 8 décembre 1694 , puis capitaine commandant d'une compagnie dans le régiment de Touraine. Le 4 septembre 1697 , le maréchal de Boufflers certifia que Pierre d'Héral de la Garenne avait servi le Roi sur la Meuse. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères , par ordonnance de M. de Bezons , intendant de la généralité de Bordeaux , du 29 mai 1699 , et par jugement de M. de la Bourdonnaye du 17 mars 1704 ; jugement dans lequel sont visés tous les actes de leur filiation depuis le testament de Jean Héral , V° du nom , seigneur de Brisis , leur quatrième aïeul , du 21 août 1541. Pierre d'Héral épousa Catherine MALATESTE DE BEAUFORT , fille d'Antoine Malateste de Beaufort , chevalier, seigneur de Jean-Paud , et d'Anne de Baratet. Ils ont eu , entre autres enfants , Jean-Joseph , qui suit.

MALATESTE :  
d'or , au buste  
d'homme de profil  
de carnation ,  
ayant le front  
ceint d'un bandeau  
d'argent ,  
ensablant de  
gucules.

**XII. Jean-Joseph d'HÉRAL**, seigneur de la Garenne, en Agénaïs, capitaine au régiment de Brie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, D'HÉRAIL :  
comme à la p. 1. 1°. Marguerite-Grazinde d'HÉRAIL DE BRISIS, morte sans enfants au mois de mars 1751, fille de Jean-Joseph d'Hérail, vicomte de Brisis, lieutenant de Roi de la province de Languedoc, et de Marie-Anne Pavée de Villevieille, sa seconde femme ; 2°. Anne-Jeanne Adélaïde PIVERON DE MORLAT, fille d'Alexandre-Frédéric Piveron de Morlat, commissaire des guerres à Saint-Brieuc, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Guillemette Chevalier. Il a eu pour fils :

- 1°. Emmanuel-Alexandre-Joseph d'Héral, élevé à l'École-Militaire. Après avoir servi quelque temps comme officier au régiment de Flandre, il quitta le service, embrassa l'état ecclésiastique, et fut connu sous le nom de l'abbé d'Héral. Il était chanoine à Bordeaux, lorsqu'il émigra en 1791. Il est mort en émigration ;
- 2°. Félicité-Frédéric-Joseph d'Héral, élevé à l'École-Militaire. Il était officier au régiment de Flandre en 1777, et est mort en émigration ;
- 3°. Antoine-Joseph-Anne-Alexandre d'Héral de la Garenne, chef actuel de cette branche, résidant à Agen, né à Saint-Brieuc le 25 mai 1761, ancien officier en retraite. Il a un fils au service, né en 1806.

*Branches dont la jonction n'est pas établie.*

SEIGNEURS DU BUISSON ET DU VILLAR,

Au diocèse d'Uzès.

**I. Jean d'HÉRAIL**, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, vivait vers la fin du 15<sup>e</sup> siècle, et pouvait être issu de Jacques, N. . . . . de Pierre ou de Paul d'Hérail, fils de Jean V, seigneur de Brisis, et d'Honorade de Lestang-Parade. Il eut, entre autres enfants, Jean II, qui suit.

DE CASTANÈDE:  
d'or, à 3 fasces de  
gueules ; à la  
bande du même,  
chargée de 5 étoi-  
les d'or, bro-  
chant.

**II. Jean d'HÉRAIL**, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, fut marié, par contrat du 20 novembre 1536, avec noble Agnès DE CASTANÈDE, laquelle le rendit père, entre autres enfants, de Claude, dont l'article suit.

III. Claude D'HÉRAIL, écuyer, eut pour femme, par contrat du 8 mars 1567, Jacqueline DE CHAMBON, DE CHAMBON : d'azur, au lion d'or fille de Pierre de Chambon, écuyer, seigneur d'Albepierre, de laquelle il eut un fils, Jean III<sup>e</sup>, qui suit.

IV. Jean D'HÉRAIL, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur du Buisson et de Combelles, épousa, par contrat du 27 décembre 1598, Jeanne D'HÉRAIL, fille de Jean-Baptiste d'Hérail, seigneur vicomte de Brisis, D'HÉRAIL : comme à la p. 1. et de Jeanne de Grimoard-Beauvoir du Roure. Ils ont eu pour fils Jean IV<sup>e</sup>, qui suit.

*Dans le même temps vivaient :*

I. Catherine d'Hérail, mariée, le 18 février 1624, avec François de Lauzières (de la maison de Thémines), co-seigneur de Soubès, fils d'Antoine de Lauzières, seigneur de Soubès, et de Marguerite de Vignes;

II. Raimonde d'Hérail, mariée, le 30 avril 1626, avec Pierre Besset, seigneur de Couffignac, fils de Hugues de Besset, seigneur de Couffignac, et de Marie de Soubiran.

V. Jean D'HÉRAIL, IV<sup>e</sup> du nom, seigneur de Cou-père, puis du Buisson, fit son testament le 25 mars 1659. Du mariage qu'il avait contracté, le 21 mai 1631, avec Anne PORTANCIER, est issu :

PORTANCIER :

Pierre d'Hérail, seigneur du Buisson et du Villar, vivant en 1668.

#### SEIGNEURS DU MAS-HUGON ET DE MALET, *en Vivarais.*

I. Antoine D'HÉRAIL, I<sup>er</sup> du nom, *dît* DU MAS-HUGON, fit deux acquisitions de biens-fonds par actes des 5 mars 1555 et 21 janvier 1562, et laissa deux fils : N. . . . .

- 1<sup>o</sup>. Vital, dont l'article suit;
- 2<sup>o</sup>. Jacques d'Hérail.

II. Vital D'HÉRAIL, seigneur du Mas-Hugon, épousa, par contrat du 14 février 1582, Claude, dame DE MALET, et fit son testament le 7 janvier 1594. Ses enfants furent : DE MALET : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

- 1°. Antoine, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Jacques d'Hérial ;
- 3°. Louis d'Hérial ;
- 4°. Jean d'Hérial ;
- 5°. Marie d'Hérial, alliée, le 13 janvier 1608, avec Charles de Molhe, seigneur de Brin, fils d'Antoine de Molhe, seigneur de Brin, et de Jeanne d'Altier, sa seconde femme ;
- 6°. Gasparde d'Hérial.

DE GOUT :  
d'argent, au le-  
vrier rampant de  
sable.

III. Antoine d'HÉRAIL, II<sup>e</sup>. du nom, écuyer, seigneur de Malet, épousa, par contrat du 21 février 1610, Gasparde DE GOUT, des seigneurs de Villeneuve, de laquelle il laissa Jean, qui suit.

DE BRUGAIROLLES:  
écartelé, aux 1 et  
4 de gueules, au  
château à trois  
tours d'argent ;  
aux 2 et 3 d'a-  
zur, au dauphin  
d'or.

IV. Jean d'HÉRAIL, seigneur de Malet, fut marié, par contrat du 26 juillet 1643, avec Jeanne DE BRUGAIROLLES, fille de Jacob-Maurice de Brugairolles, et d'Isabeau de Gartoule. Il fit son testament le 1<sup>er</sup> avril 1660, et laissa :

- 1°. Antoine d'Hérial ;
- 2°. Jacques d'Hérial ;
- 3°. Gaspard d'Hérial ;
- 4°. Isabeau d'Hérial ;
- 5°. Louise d'Hérial.





## D'HERAIL,

*Seigneurs DE LUGAN, DE POMEROLS, DE BUZARENQUE, etc.,  
barons DE PIERREFORT, comtes DE LA ROUE, seigneurs  
DE DUNIÈRES, DE LA CHAUX, DE MONTPELOUX, D'US-  
SON, etc., en Rouergue, et en Auvergne.*



*ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompa-  
gnée en chef d'un lion du même ; lampassé et armé de gueu-  
les, qui est DE PIERRE-PIERREFORT ; aux 2 et 3 fascés d'or et  
d'azur, qui est DE LA ROUE ; sur le tout d'or, au chêne de  
sinople, qui est D'HERAIL. Couronne de comte.*

LES seigneurs de Lugan et de Buzarenque, en Rouergue, du nom d'HERAIL, paraissent être une branche de la maison d'Hérail de Brisis, séparée avant l'époque où les armoiries furent invariablement fixées dans les familles. Cette branche, ou, si l'on veut, cette famille a contracté de grandes alliances, et a été successivement substituée, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à deux maisons illustres et de haut baronnage, celles de Pierrefort et de la Roue. Josselin Hérail, qui fit son testament en 1200, et possédait la terre de Lugan, est le premier auteur connu de cette maison. Il fut l'aïeul de Saladin, depuis lequel la filiation n'est plus interrompue.

I. Saladin HÉRAIL, seigneur de Lugan, près Rignac, en Rouergue, fit son testament, en 1500, en faveur de Guillaume, son fils, qui suit.

N. . . . .

N. . . . . II. Guillaume HÉRAIL, seigneur de Buzarenque et de Lugan ; fit son testament le 17 mars 1368, en faveur de Déodat, son fils, qui suit.

N. . . . . III. Déodat HÉRAIL, seigneur de Buzarenque et de Lugan, est qualifié noble, puissant et égrègre homme dans une donation qu'il fit à Jean, son fils aîné, le 12 août 1400. Il eut, entre autres enfants (1) :

- 1°. Jean, dont l'article suit ;
- 2°. Déodat Héral, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lequel fut présent, le 24 janvier 1420 (v. st.), avec Aiméric de Castelpers, Bertrand des Prés, seigneur de Montpézat, et Jean de Vicmont, seigneur de Tournecoupe, chevalier, à l'hommage et serment de fidélité prêté à Jean, comte d'Armagnac, par Jean de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon et de Castelnau d'Eausan ;
- 3°. Hélène Héral, mariée, en l'église d'Espagnac, au diocèse de Mende, le jour de la fête de Saint-Michel, 29 novembre 1392, avec Bermond du Caylar (ou du Cayla), baron de Combas et de Boucoiran, mort vers l'an 1414, fils de Jean dit Decan du Caylar, baron de Combas, du chef de Constance de Mezeoargues, sa mère. (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, tom. I ; *Histoire des guerres du comté Venaisin*, pag. 286.)

N. . . . . IV. Jean HÉRAIL, 1<sup>er</sup> du nom, qualifié noble et puissant homme, chevalier, seigneur de Lugan et de Buzarenque, fit son testament le 12 août 1413. Ses enfants furent :

- 1°. Jean, 11<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Bourguine Héral, mariée, 1°. en 1436, avec Guignes de Borne d'Altier, damoiseau, seigneur du Champ, fils de Raimond de Borne, dit d'Altier, damoiseau, et de Marquise de Cadoëne de Gabriac ; 2°. avec Jean Adhémar, chevalier, seigneur de Fermy, veuf, en premières noces, de Marguerite de la Tour de Charavans, et fils de Rigal Adhémar, seigneur de Villelongue et de la Roque-Rocozel, en Albigeois et de Cébélie de Barrière ;
- 3°. Jeanne Héral, première femme de Gaspard Adhémar, chevalier, seigneur de Fermy, fils du premier lit de Jean.

V. Jean HÉRAIL, 11<sup>e</sup> du nom, seigneur de Lugan,

---

(1) *L'Armorial général*, rég. V, 1<sup>re</sup> partie, art. GUALY, pag. 2, lui donne encore pour fille Cébélie Héral, mariée, par contrat du 9 février 1430, avec Bertrand Gualy, damoiseau.

épousa, 1°. Gaillarde DE VEZINS; 2°. N..... CANAZIC.  
Ses enfants furent :

DE VEZINS :  
de gueules, à 3  
bandes d'or.  
CANAZIC :

- 1°. Vital, dont l'article suit;
- 2°. Antoine Hérail, vignier de la ville de Nant en 1498.

*Dans le même temps vivaient :*

- I. Pierre Hérail, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après.
- II. Aymar Hérail, époux de Susanne de Rochebaron.

VI. Vital HÉRAIL, seigneur de Lugan, épousa, 1°. par contrat du 10 septembre 1500, Marquise DE MORLHON, fille de Jean de Morlhon, seigneur de Saint-Vensa, second président au parlement de Toulouse; 2°. par contrat du 18 janvier 1520 (*v. st.*), Marquise d'ESTAING, veuve, en premières noces, d'Arnaud, baron de Landorre, et, en secondes noces, d'Antoine de Murat, dit de Lestang, seigneur de Pomerols, et fille de Guillaume, baron d'Estaing, de Landorre et de Salmiech, vicomte de Cadar et de Cheylanne, gouverneur de diverses places en Rouergue, et d'Anne d'Esparrou. Il a eu de son premier mariage :

DE MORLHON :  
de gueules, au  
lion d'or, langué  
passé et armé  
d'argent.

D'ESTAING :  
de France, au  
chef d'or.

- 1°. Charles, dont l'article suit;
- 2°. Vital d'Hérail, abbé et seigneur de Nant en 1530;
- 3°. Gabrielle d'Hérail, mariée, par contrat du 25 janvier 1531 (*v. st.*), avec Antoine d'Izarn, seigneur de Fraissinet, gouverneur de Rodez, fils de François d'Izarn, seigneur de Fraissinet, et de Marguerite de Montarnal, sa seconde femme.

VII. Charles d'HÉRAIL, seigneur de Lugan et de Pomerols, épousa, par contrat du 18 juin 1531, Jeanne DE GIMEL, dame de Saint-Jal, en Limosin, laquelle vivait en 1563. Leurs enfants furent :

DE GIMEL :  
barrelé d'argent et  
d'azur, à la bande  
de gueules, bro-  
chant sur le  
tout.

- 1°. Guillaume d'Hérail, seigneur de Lugan, qui fit son testament le 28 mars 1563, et mourut sans postérité;
- 2°. Madelaine d'Hérail, dame de Lugan, mariée, par contrat du 19 juillet 15.. avec Jean de Montlaur, seigneur de Murles;
- 3°. Françoise d'Hérail;

- 4°. Antoinette d'Hérial de Lugan, mariée, par contrat du 27 juillet 1561, avec Etienne *de Carcassonne*, seigneur de Port, fils d'Antoine de Carcassonne, seigneur de Pouzols et de Soubès, et de Jeanne de Bérenger ;
- 5°. Gabrielle d'Hérial de Lugan, mariée, par contrat du 18 avril 1568, passé au château de Gabriac, avec Jean *de Lastic*, écuyer, seigneur de Rochegude, en Auvergne, fils de noble Claude de Lastic, seigneur de Montsuc, et de Marguerite des Farges.

## SECONDE BRANÇHE.

VI. Pierre HÉRAIL, seigneur de Buzarenque, était, suivant l'ordre des temps, fils ou très-proche parent de Jean Hérial, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Lugan. Il épousa, par contrat du 25 novembre 1508, Anne DE PIERRE, fille aînée et principale héritière de Jean de Pierre, baron de Pierrefort, de Ganges, de Castries, d'Hierles, de Brissac, etc., et de Françoise de Chalençon. Il fut stipulé au contrat que les enfants qui naîtraient de ce mariage porteraient le nom et les armes *de Pierrefort*.

DE PIERRE :  
d'azur, à la bande  
d'or, accompa-  
gnée en chef d'un  
lion du même,  
lampassé et armé  
de gueules.

VII. René d'HÉRAIL, dit DE PIERREFORT, chevalier, baron de Pierrefort et de Ganges, seigneur de Buzarenque, d'Agen, de Brissac, etc., fils aîné et héritier de Pierre d'Hérial, et d'Anne de Pierre, s'opposa à la donation qu'avait faite, en 1554, Françoise de Pierre, sa tante, sœur puînée de sa mère, de la baronnie de Ganges à Jean de Beziers, baron de Venejan, son mari; et, après la mort de cette dame, il en recueillit les biens, comme substitué aux nom, armes et domaines de la maison de Pierrefort. René d'Hérial avait épousé, en 1543, Jeanne, dame DE LA ROUE, de Saint-Anthelme, de la Chaux, de Montpeloux et d'Usson, en Auvergne, sœur et héritière, en 1570, de Jacques de la Roue, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances (1), et fille d'An-

DE LA ROUE :  
fascé d'or et d'a-  
zur.

(1) Descendu de Gilbert *de Solignac*, seigneur de Solignac et de Saint-Agrève, marié, avant l'année 1328, avec Sibylle, héritière de l'ancienne et puissante maison *de la Roue*, dont elle lui transmit le

toine, seigneur de la Roue, que le roi François I<sup>er</sup> avait armé chevalier de sa main, à la bataille de Mari-gnan en 1515, et de Louise de Calvisson. René d'Hérail de Pierrefort vendit la baronnie de Ganges à Balthazar de Saint-Etienne, seigneur de Saint-Martial, et la fille de celui-ci, Jeanne de Saint-Etienne, la porta en mariage à Jean de Vissec de la Tude, maréchal de camp et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. René a eu pour fils :

1<sup>o</sup>. Gaspard, dont l'article suit ;

2<sup>o</sup>. Marc d'Hérail de Pierrefort de la Roue, seigneur de Dunières, marié avec Françoise de Chalençon, fille de François de Chalençon, chevalier, seigneur baron de Rochebaron, et de Jacqueline de Levis-Ventadour, et sœur de François de Chalençon, vicomte de Rochebaron, époux de Marguerite d'Aumont, fille de Jean VI, seigneur d'Aumont, comte de Châteauroux, baron d'Estrabonne, maréchal de France. Marc n'a laissé qu'une fille :

Gasparde de Pierrefort de la Roue, dame de Dunières, mariée avec Jacques, baron d'Espinchal, mestre de camp d'infanterie, mort peu avant l'année 1646, fils de François, baron d'Espinchal, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite d'Apchon.

VIII. Gaspard D'HÉRAIL DE PIERREFORT, dit DE LA ROUE, comte de la Roue, chevalier, baron de Pierrefort, seigneur de Saint-Anthelme, de la Chaux, de Montpeloux, de la Coste, d'Usson, etc., épousa, vers l'an 1610, Gabrielle DE BRON-LA-LIÈGUE, fille d'Antoine de Bron, seigneur de la Liègue, et de Claudine de Fay. Leurs enfants furent :

DE BRON :  
d'or, à la fasce de  
sable, sommée  
d'un lion issant  
du même.

1<sup>o</sup>. Gaspard de Pierrefort, comte de la Roue, héritier de Claude de Bron, comte de la Liègue, son oncle, décédé sans enfants le 6 août 1675. Il transigea avec Marthe d'Hostun de la Baume, sa veuve, à laquelle il compta 113,000 livres pour ses droits dotaux. Gaspard d'Hérail, dit de Pierrefort, avait épousé, vers l'an 1650, Claudine de Talaru, fille de Claude de Talaru, baron de Chalmazel, et de Claudine de Malain de Lux, sa seconde femme. Il mourut sans postérité ;

2<sup>o</sup>. Balthazar, dont l'article suit.

---

nom et les armes avec les riches domaines. La branche d'Hérail-Pierrefort a formé la 3<sup>e</sup> race des seigneurs de la Roue.

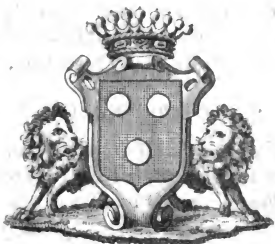
IX. Balthazar d'HÉRAIL DE PIERREFORT DE LA ROUE, chevalier, baron de Pierrefort, comte de la Roue, etc., rendit hommage au bureau des finances de Riom, le 9 décembre 1669, à raison des terres de la Roue, de Montpeloux, de la Chaux et d'Usson, et seulement pour la partie de ces terres qui relevait du comté d'Auvergne, l'autre portion, qui relevait du comté de Forez, appartenant à son frère. (*Coutumes d'Auvergne*, par Chabrol, tom. iv, pag. 297.) Etienne de Roche-monteix, fondé de sa procuration, renouvela cet hommage en 1684. (*Dict. des Noms féodaux*, 2<sup>e</sup> partie, pag. 748.) Balthazar n'a laissé qu'une fille :

Marthe-Gabrielle d'Hérail de Pierrefort, dite de la Roue, héritière de sa branche, mariée, en 1670, avec Joseph-Philippe-Hyacinthe de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Rivarolles, en Piémont, seigneur de Saint-Germain et de Saint-Damien, maréchal des camps et armées du Roi, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1704. Il avait été reçu à foi et hommage pour les terres de Saint-Anthelme, de la Roue et de Pierrefort, le 25 décembre 1699; et ses descendants, établis à Turin, possédaient encore, au moment de la révolution, cette riche succession de la maison d'Hérail de Pierrefort.



## D'IVORY,

*Seigneurs d'ÉSCORDAL, d'OSSIGNEMONT, DE PARFONDRE,  
DU VIEUX-DAMPIERRE, DE SÉRY, DE LA MORTEAU, DES  
AYVELLES, DE CHALANDRY, D'ISSANCOURT, DE CORBON,  
DE SAINT MOREL, etc., en Champagne.*



ARMES : de sable, à 3 besants d'argent. Couronne de comte.  
L'écu posé sur une cartouche. Supports : deux lions.

LA maison d'IVORY, (1) établie en Champagne vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, est originaire du comté de Bourgogne, et a eu pour berceau la terre seigneuriale et paroissiale d'Ivory, située à une demi-lieue de Salins.

Deux branches de cette ancienne maison existaient en 1500, l'une à Salins, l'autre à Poligny, où l'une des tours de cette ville s'appelait de son nom, la *tour d'Ivory*, ce qui marque que, dès cette époque reculée, cette maison était déjà considérable.

Elle a pris ses alliances directes avec des maisons toutes distinguées par leur ancienneté, leurs services ou leur origine, entre autres avec celles d'*Alendhuy*, d'*Ambly*, de *Benoist*, de *Bohan*, du *Bois d'Escor-*

---

(1) Le nom de cette maison est quelquefois orthographié *Yvory*, *Ivorye* et *Ivoirie*, (*Ivorra* dans les actes latins).

*dat, le Bourgeois du Cherray, de Buffart, de Buville, de Coucy-Poilcourt, de Groulard de Hazinelle, des Laïres, de Leignier, de Mantry, d'Ongnies, de Penigault, Rault de Ramsault, de Saigny, de Serpes, de Vassinhac d'Imécourt, de Vaux, de Vernier, de Villelongue, etc., etc.* Ces alliances directes ont apparenté MM. d'Ivory avec les maisons d'*Aguisy, d'Arras, de Charmissot, de Cramaille, de Cugnon, des Guyots de Richécourt, de Lizaine, du Lory, de Pouilly, de Riencourt, de Roland de Singly, de Sandras, de Tige, de Warigny, etc., etc.*

## BRANCHE DE SALINS.

Etienne d'IVORY, chevalier, vivant au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, fit son testament en 1306. (*Archives de l'Officialité de Besançon.*) On voit par cet acte qu'il avait eu quatre fils :

- 1<sup>o</sup>. Viennet, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Henri d'Ivory ;
- 3<sup>o</sup>. Renaud d'Ivory ;
- 4<sup>o</sup>. Guillaume d'Ivory.

Viennet d'IVORY, fils aîné d'Etienne, est rappelé dans le testament de ce dernier comme défunt et comme père de :

- 1<sup>o</sup>. Jean d'Ivory, damoiseau ;
- 2<sup>o</sup>. Guillaume, qui suit ;
- 3<sup>o</sup>. Fromond d'Ivory, éhanoine de Saint-Michel de Salins.

Guillaume d'IVORY, qualifié damoiseau dans le testament de son aïeul en 1306, et promu depuis à la chevalerie, eut pour femme Henriette DE SAIGNY, laquelle fit son testament le 4 octobre 1360. (*Arch. de l'Off. de Besançon.*) De ce mariage est issu :

Guillaume d'IVORY, écuyer, qui reprit de fief du duc et comte de Bourgogne, en 1384, ce qu'il possédait en la châtellenie d'Arbois. (*Arch. de la Ch. des Comptes de Dôle.*) L'an 1400, il fit hommage à Jean de Châlon, prince d'Orange, pour les fiefs qu'il tenait à Dornon, puis, en 1402, pour ce qu'il possédait en la terre de



Willafans. (*Arch. de la Maison de Châlon.*) Il eut pour fils :

N..... D'IVORY, époux de Jacquette DE BUUILLEY, laquelle institua son héritier, en 1452, Antoine d'Ivory, son fils.

Hugues D'IVORY, frère ou proche parent d'Etienne d'Ivory, dont on a parlé plus haut, mourut avant l'année 1524, (*Arch. de l'Off. de Besançon.*) et eut deux filles :

1°. Guyette d'Ivory ;

2°. Jeannette d'Ivory, qui institua sa sœur son héritière en 1524.

Perrin d'IVORY, écuyer, fut nommé, en 1567, exécuteur du testament de Jean de Montrond, écuyer. (*Hist. de la Ville de Salins*, 2° partie, p. 252.)

En 1571, Jean de Malpas substitua à son héritier les enfants de Fromond d'IVORY, son cousin, fils de feu Nicolet d'IVORY, écuyer. (*Archives de l'Officialité de Besançon.*)

Dans le même temps vivait Jean d'Ivory, prieur de Chaux, rappelé dans un acte de l'an 1574. Guyotte d'Ivory fut mariée, vers l'an 1400, avec Amé de Mantry, damoiseau.

#### BRANCHE DE POLIGNY (1).

Robert d'IVORY, seigneur de Lez, fournit un aveu, en 1355, pour sa maison située dans la grande rue de Poligny, et pour les biens qu'il possédait dans cette ville et dans les environs.

Guillaume d'IVORY, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, nommé

(1) M. Chevalier, maître en la chambre des comptes du comté de Bourgogne, dans ses *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, imprimés en 1769, in-4°, tom. II. pag. 390, s'est efforcé d'identifier trois familles absolument distinctes, savoir : *Ivory, Taillant et Furry*, auxquelles il donne une origine commune, sans appuyer cet étrange système d'aucune présomption raisonnable. En général on doit lire avec une extrême défiance, pour tout ce qui touche au berceau des familles, cet auteur qui paraît avoir adopté sans discernement toutes les fables qu'on lui a présentées.

dans une liste des habitants de Poligny en 1549, laissa de *Simonette*, sa femme :

Isabelle d'Ivory, mariée avec N..... de *Buffart*.

Guillaume d'IVORY, II<sup>e</sup> du nom, seigneur d'Epercey, fournit le dénombrement de son fief de la mairie de Barretaine en 1574. Il eut pour femme *Yolande*, et pour fils

Jean d'IVORY, dit d'EPERCEY, seigneur de Monnet, vivant en 1409.

Jacques d'IVORY, époux de Marguerite MORIN, possédait, en 1584, des biens qu'il tenait en arrière-fief de Jean, dit Gelin de Poligny.

Guillaume d'IVORY, III<sup>e</sup> du nom, et *Aliz*, sa femme, possesseurs de fiefs à Poligny, sont nommés dans des actes des années 1402 et 1425.

Philibert et Pierre d'Ivory, frères, écuyers, ont paru comme témoins dans l'acte d'une vente faite à Poligny, en 1445, à Jean Chevrot, évêque de Tournay, par les seigneurs de Toulonjon. (*Archives de la Maison de Bauffremont.*)

#### BRANCHE ÉTABLIE EN CHAMPAGNE.

de VAUX :  
de gueules, au  
lion d'argent,  
issant d'une flamme  
d'or.

I. Jean d'IVORY, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, fils, selon l'ordre des temps, de Philibert ou de Pierre d'Ivory, les derniers de leur maison connus au comté de Bourgogne, parait s'être fixé en Champagne par suite de son mariage avec *Simonne DE VAUX*, dame de la majeure partie de la terre d'Escordal, située près d'Attigny, en Ardennes. Comme seigneur principal d'Escordal, du chef de sa femme, Jean d'Ivory reçut, le 4 février 1476, par acte passé sous son sceau, devant Gihner, notaire royal juré en Vermandois, les foi et hommage que lui rendit noble homme Robert du Bois pour un fief mouvant de la seigneurie d'Escordal; et, comme plus tard ce même Robert n'acquitta point les droits et devoirs féodaux qu'il devait à Jean d'Ivory, à raison de ce même fief mouvant d'Escordal, Jean d'Ivory en fit faire la saisie féodale, par acte du 6 juillet

1495, signé Puisieux. Celui-ci et Simonne de Vaux, sa femme, vivaient encore le 4 février 1504, date d'un contrat de vente de biens fonds appartenants à cette dame, passé devant du Chesnoy, notaire. De leur mariage sont provenus :

- 1°. Bernard, dont l'article suit ;
- 2°. Robert d'Ivory,
- 3°. Antoine d'Ivory, } écuyers, morts sans postérité.

II. Bernard d'IVORY, écuyer, seigneur d'Escordal, en partie, et damoiselle Marie DE PENIGAULT, sa femme, firent une vente, par acte passé devant Simon et Warinet, notaires, le 13 février 1521. Bernard est nommé comme tenant des biens en arrière-fief de Robert d'Ivory, son frère, dans un acte d'aveu et de dénombrement fourni par celui-ci au duc de Rethelois, pour des biens fonds et des droits féodaux mouvants de la seigneurie d'Omont. Le 22 avril 1566, Bernard d'Ivory, alors presque centenaire, fonda de sa procuration, passée devant Lagasse et Gayot, notaires, Christophe d'Ivory, son fils, pour rendre foi et hommage de la terre d'Escordal, mouvante du comté de Rethelois, à lui échue des successions de Simonne de Vaux, sa mère, et d'Antoine et Robert d'Ivory, ses frères. Il ne vivait plus le 19 février 1570. (*v. st.*) Il avait eu de son mariage avec Marie de Penigault :

DE PENIGAULT :  
d'argent, au che-  
vron de sable.

- 1°. Christophe, dont l'article suit ;
- 2°. Robert d'Ivory, chanoine de Montfaucon ;
- 3°. Etienne, auteur de la branche des *Seigneurs DE LA MORTEAU*, rapportée ci-après ;
- 4°. Nicole d'Ivory, seconde femme de Guillaume de *Serpes*, (a) écuyer, seigneur de Havy, de Leuze, de Vendeuil et de Neufville, veuf en premières noces de Françoise d'Anglebermer, et fils de Nicolas de Serpes, seigneur de Leuze. C'est par suite de ce mariage que la maison de Serpes a été connue sous le surnom d'Escordal, à cause de la portion de cette terre que lui avait portée Nicole d'Ivory ;
- 5°. Marie d'Ivory, morte sans alliance.

---

(a) de *Serpes* : d'argent, au pal de gueules, chargé de 5 chevrons d'or.

III. Christophe d'Ivory, écuyer, seigneur d'Escordal, en partie, partagea avec ses frères et sœurs la succession de leur père, par acte passé devant Guillemart et Chesnay, notaires royaux, le 19 février 1570 (*v. st.*), acte dans lequel Christophe est qualifié enseigne de la compagnie des gens d'armes de M. d'Espaulx. Il avait épousé, par contrat du 2 décembre 1550, passé devant Luyer et Lefèvre, notaires royaux à Chemery, damoiselle Alix d'AMBLY, fille de Nicolas, seigneur d'Ambly et de Malmy, co-seigneur d'Escordal, gouverneur de Donchery, et de Jeanne de Riencourt, dame de Parfondru, sa première femme, et petite fille de Simon, seigneur d'Ambly et de Malmy; gouverneur du duché de Bouillon, ( d'une illustre et ancienne maison de chevalerie du Rethelois ) et d'Alix de Warigny. Christophe d'Ivory reçut, par acte du 2 mai 1572, signé de Parmie et Favart, notaires royaux en Vermandois, à foi et hommage Henri d'Escannevelles, seigneur de Failly, et Blanche de Vaux, sa sœur, pour certaines terres mouvantes en plein fief de sa seigneurie d'Escordal. Christophe, tant pour lui qu'au nom de ses frères et sœurs, fit hommage, le 3 juillet de la même année 1572, au duc de Rethelois, suivant acte signé par les notaires Fermand et Bardin. Ses enfants furent :

d'AMBLY :  
d'argent, à  
lionceaux de sa-  
ble.

- 1°. Jacques, qui suit ;
- 2°. Nicole d'Ivory, mariée, par contrat du 8 novembre 1573, (1) passé devant Cabassier, notaire à Signy-le-Petit, avec Charles de Villelongue, (a) écuyer, seigneur de Neufvisy, homme d'armes des ordonnances du Roi sous le duc de Lorraine, fils de Jacques de Villelongue, écuyer, seigneur de Neufvisy, et de Marguerite d'Arras, sa seconde femme.

IV. Jacques d'Ivory, écuyer, co-seigneur d'Escordal, d'Ambly, de Parfondru, d'Ossignemont, du Vieux-Dampierre, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied entretenue en la ville de Vitry, puis lieutenant

(1) Produit devant l'intendant de Champagne par la maison de Villelongue, au mois de juin 1667.

(a) de Villelongue : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au loup de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à la gerbe d'or.

pour le Roi en cette ville, épousa, par contrat du 20 avril 1591, passé devant Raudou et Blanchart, notaires royaux au même bailliage, Bénigne DE VERNIER, fille de Louis de Vernier, seigneur de Frénicourt, en Artois, gouverneur de la ville de Vitry. Le 18 mars 1599 par acte signé d'Espinoy, Caman et Thomas, juges et greffier au bailliage de Rethel, Jacques d'Ivory rendit foi et hommage au duc de Rethelois, pour tous les biens féodaux qui lui étaient échus des successions de Christophe, son père, et de Marie d'Ivory, sa tante, et mouvants en plein fief de la prévôté d'Omont. Ses enfants furent placés après sa mort sous la tutelle de Benigne de Vernier, sa veuve, par acte rendu en la justice d'Escordal le 13 septembre 1612. Leurs noms sont :

DE VERNIER :  
d'azur, à la fasce  
d'or, accompagnée en chef de  
2 têtes d'aigle ar-  
rachées de sable.

1°. Philippe d'Ivory, chevalier, seigneur d'Escordal, du Vieux-Dampierre, de Parfondru, etc., capitaine au service du Roi, marié, par contrat du 5 février 1652, passé devant Landregin, notaire royal à Rethel, avec Jeanne de Bohan de Sugny, (a) veuve en premières noces de Nicolas d'Orjault, chevalier, seigneur de Coucy, capitaine au régiment de Nanteuil, infanterie, fille de Nicolas de Bohan, écuyer, seigneur de Sugny, et de N..... d'Escannevelles, et petite fille de Jean, seigneur de Bohan et de Montigny, d'une des plus grandes et des plus illustres maisons des Ardennes, et de Barbe d'Estrinchamps. Philippe d'Ivory mourut avant le 26 juin 1665, laissant deux filles :

- A. Anne d'Ivory ;
- B. Chrétienne d'Ivory ;

2°. Christophe d'Ivory, chevalier, seigneur d'Ossignemont et de Sery, qui se maria, avant le 11 septembre 1625, avec Antoinette, *alias* Nicole de Villelongue, fille de Philibert de Villelongue, écuyer, seigneur de Wasigny, et de Nicole de Tige. Christophe d'Ivory mourut sans postérité après le 26 juin 1665 ;

3°. Jean, II° du nom, qui a continué la descendance ;

|                        |                                                                                                                                                                |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4°. Madelaine d'Ivory, | } lesquelles ont été mises, ainsi que leurs frères, sous la garde noble et tutelle de leur mère, par acte passé en la justice d'Escordal le 13 septembre 1612. |
| 5°. Claude d'Ivory,    |                                                                                                                                                                |
| 6°. Anne d'Ivory,      |                                                                                                                                                                |
| 7°. Jeanne d'Ivory,    |                                                                                                                                                                |

V. Jean d'IVORY, II° du nom, chevalier, seigneur d'Escordal, en partie, épousa, par contrat du 22 juin

(a) de Bohan : de sable, à la bande d'or, accostée de 2 cotices du même.

DE VILLECHOLLE :

1653, passé devant Lemaire, notaire royal à Escordal, damoiselle Nicole DE VILLECHOLLE, fille de défunt messire Jacques de Villecholle, seigneur de Villiers, et de damoiselle Antoinette de Chamissot. Messire Jean d'Ivory, chevalier, seigr. d'Escordal, Christophe d'Ivory, chevalier, seigneur d'Ossignemont, et Jeanne de Bohan, veuve de messire Philippe d'Ivory, chevalier, leur frère aîné, firent foi et hommage au greffe de Rethel, le 26 juin 1665, pour les biens à eux échus des successions de leurs père et mère. Jean d'Ivory, II<sup>e</sup> du nom, a été maintenu dans sa noblesse au mois de juillet 1667, par M. de Caumartin, intendant de la province de Champagne. Il a eu quatre fils et six filles :

- 1<sup>o</sup>. Pierre d'Ivory, chevalier ;
- 2<sup>o</sup>. Christophe d'Ivory, chevalier ;
- 3<sup>o</sup>. Jean d'Ivory, chevalier, seigneur de Sery, dont était veuve, en 1700, Charlotte *des Laïres* ; (a)
- 4<sup>o</sup>. Louis d'Ivory, chevalier, qu'on croit père d'autre Louis d'Ivory, chevalier, seigneur de Lamet, marié, vers l'an 1710, avec Louise de *Vassin hac* (b) d'*Imécourt*, fille de César-Hector de Vassin hac, marquis d'*Imécourt*, lieutenant-général des armées du Roi, et petite fille de Gédéon de Vassin hac, seigneur d'*Imécourt*, brigadier des armées du Roi, inspecteur-général de cavalerie, et gouverneur de Montmédy, etc., (issu d'une ancienné et illustre maison originaire du Limosin, et dont le chef actuel, le comte d'*Imécourt*, vient d'être récemment élevé à la pairie.) et de Claude de Pouilly, dame d'*Inor* ;
- 5<sup>o</sup>. Madelaine d'Ivory, mariée, par contrat du 7 juillet 1657, (1) passé devant Courtray, notaire à Charbonne, avec Claude du Bois, (c) écuyer, seigneur de Momby et d'Escordal en partie, fils de Christophe du Bois, II<sup>e</sup> du nom, vicomte de Savigny, seigneur d'Escordal en partie, et de Marie des Guyots de Richecourt, fille de Jean des Guyots, écuyer, seigneur de Richecourt, de Blaize, de Charbonne, etc.
- 6<sup>o</sup>. Jeanne d'Ivory, l'aînée ;
- 7<sup>o</sup>. Françoise d'Ivory ;
- 8<sup>o</sup>. Marie d'Ivory ;
- 9<sup>o</sup>. Jeanne d'Ivory, la jeune ;
- 10<sup>o</sup>. Nicole d'Ivory.

(1) Produit par la maison du Bois d'Escordal devant l'intendant de Champagne, au mois d'août 1667.

(a) *des Laïres* : d'azur, à l'aigle d'or, accompagnée en chef de deux croisettes patées et fichées d'argent.

(b) *de Vassin hac* : d'azur, à la bande d'argent, cousue de sable.

(c) *du Bois d'Escordal* : d'argent, à 5 mouchetures d'hermine de sable.

## SEIGNEURS DE LA MORTEAU.

III. Etienne d'IVORY, écuyer, co-seigneur d'Escordal, 3<sup>e</sup> fils de Bernard d'IVORY, écuyer, seigneur d'Escordal, et de Marie de Penigault, partagea la succession de son père avec Christophe et Robert d'IVORY, ses frères, et Nicole et Marie d'IVORY, leurs sœurs, par acte du 19 février 1570, passé devant Guillemart et Chesnay, notaires royaux. Par contrat du 4 mai de la même année, passé devant les notaires Huttin et Constant, acte dans lequel Etienne d'IVORY est qualifié capitaine d'une compagnie vieille de 200 hommes de pied, il épousa damoiselle Charlotte DE COUCY-POILCOURT, issue de l'antique et illustre race des sires de Coucy, si célèbres dans l'histoire, de laquelle il eut deux fils :

DE COUCY :  
fascé de vair et de  
gucules.

- 1<sup>o</sup>. Jacques d'IVORY, écuyer, seigneur de Cambron ;
- 2<sup>o</sup>. Christophe, qui suit.

IV. Christophe d'IVORY, écuyer, seigneur de la Morteau, co-seigneur d'Escordal, épousa, par contrat du 10 novembre 1598, passé devant Waton, notaire, damoiselle Antoinette d'ONGNIES, dame en partie de la Morteau, issue d'une des plus illustres maisons de l'Artois. Le 31 décembre de la même année, par acte passé devant Fèry Constant, notaire ; Christophe d'IVORY, écuyer, partagea avec Jacques, son frère, la succession de Charlotte de Coucy, leur mère ; fit foi et hommage, le 18 juillet 1603, pour le fief de la Morteau, à lui appartenant du chef d'Antoinette d'Ongnies, sa femme, et reçut, par acte du 5 janvier 1613, délivré sous la signature de Faucheux, notaire, le relief de quelques héritages que Nicolas de Bil tenait dans la mouvance de la seigneurie d'Escordal. Le 11 septembre 1627 Antoinette d'Ongnies obtint un acte de souffrance, signé de Mayeur, maire en la justice de la Morteau, et le Fèvre, greffier. Ses enfants furent :

D'ONGNIES :  
de simple, à la  
fascé d'hermin.

- 1<sup>o</sup>. Pierre, dont l'article suit ;

2°. Jeanne d'Ivory, mariée, par contrat du 22 juin 1631, (1) passé devant Cailly, notaire au bailliage de Vermandois, avec Roland *des Laïres*, son cousin issu de germain, écuyer, capitaine de 300 hommes de pied, fils de Pierre des Laïres, écuyer, seigneur de la Morteau, et de Barbe de Cugnon, et petit fils de Laurent des Laïres, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, et d'Antoinette d'Ongnies, dame en partie de la Morteau, tante d'autre Antoinette d'Ongnies, mère de Jeanne d'Ivory;

3°. Françoise d'Ivory;

4°. Guillemette d'Ivory.

V. Pierre d'IVORY, chevalier, seigneur de la Morteau, partagea avec ses co-héritiers de sa mère, par acte rendu en la justice de la Morteau le 24 novembre 1643, et s'allia, par contrat du 17 juillet 1646, passé devant le notaire le Page, avec Marguerite DE LEIGNIER, fille de Robert de Leignier, écuyer, seigneur de Méry, et d'Anne de Sandras, fille de Nicolas de Sandras, écuyer, seigneur de Meurtin et de Corbon, homme d'armes des ordonnances du Roi sous les ducs d'Uzès et de Guise et de Jacqueline du Lory. Jacqueline de Leignier mourut peu avant le 28 avril 1663, laissant veuf Pierre d'Ivory, qu'elle avait rendu père de :

DE LEIGNIER :  
d'argent, à 3 mer-  
lettes de sable.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |   |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1°. Robert d'Ivory,</p> <p>2°. Valentin d'Ivory,</p> <p>3°. Henri d'Ivory,</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | } | <p>qui furent mis sous la garde noble de leur père le 28 avril 1663, et furent maintenus dans leur noblesse avec lui par jugement de l'intendant de Champagne du mois de juillet 1667 : Valentin vivait encore en 1700;</p> |
| <p>4°. Claude, qui a continué la descendance;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |   |                                                                                                                                                                                                                             |
| <p>5°. Guillemette d'Ivory, mariée, par contrat du 25 février 1666, (2) passé devant Guerdin, notaire, avec Jean d'Alendhuy, (a) écuyer, seigneur du Champ, fils de Robert d'Alendhuy, écuyer, seigneur d'Herbigny, et de Jeanne de Lizaine, et petit fils d'Angrand d'Alendhuy, écuyer, seigneur du Champ de la Grange, du Faucon et des Petits-Fourneaux, et de Charlotte d'Aguisy.</p> |   |                                                                                                                                                                                                                             |
| <p>6°. Antoinette d'Ivory.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |   |                                                                                                                                                                                                                             |

(1) Produit devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, par la maison des Laïres, au mois de septembre 1667.

(2) Produit devant le même intendant au mois d'août 1667, par MM. d'Alendhuy.

(a) d'Alendhuy : d'azur, à 3 aigüières d'argent.



VI. Claude d'IVORY, chevalier, seigneur de la Mor-teau, des Ayvelles, des Laires et de Chalandry, épousa Marie-Catherine DE GROULART DE HAZINELLE, d'une ancienne famille noble originaire du pays de Liège, fille de Sébastien de Groulart de Hazinelle, écuyer, sieur du Sart et des Auté, lieutenant aux régiments de Bentivoglio et de Perrault, cavalerie, et de Marie de Roland de Singly, et petite fille de Nicolas Groulard, sieur de Hazinelle et du Sart, et de Marie de Gramaille. De ce mariage est issu Henri-Claude, qui suit.

DE GROULART :  
d'azur, à 3 étoiles  
d'or.

VII. Henri-Claude d'IVORY, chevalier, seigneur d'Is-sancourt, de Saint-Morel, de Corbon et autres lieux, épousa Marguerite WAUTRIN DE CORDOZE, de laquelle il a eu :

WAUTRIN :

- 1°. André-Claude-Roland d'Ivory, né le 8 janvier 1739, ecclé-siastique, décédé ;
- 2°. Aimé-Gédéon-Louis d'Ivory, né à Mézières le 5 novembre 1744, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major-commandant du château de Bouillons-sur-Seine, marié avec Anne Gaillard, dont il a eu :

- A. Deux fils, morts sans postérité ;
- B. Alix d'Ivory, mariée avec M. *le Demours*, qui, par or-donnance du Roi, a été autorisé à ajouter à son nom celui de *d'Ivory*, et à porter le titre de comte, que S. M. avait conféré au général d'Ivory ;

- 3°. Claude-Joseph, comte d'Ivory, né à Mézières le 18 no-vembre 1745, maréchal de camp du génie, qui a servi pen-dant 61 ans, fut nommé inspecteur-général des gardes na-tionales du département des Ardennes, commandeur, puis grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, les 23 août 1814 et 24 août 1817. Le Roi, par ordonnance du 15 janvier de cette dernière année, lui a conféré le titre de *comte*, réversible sur la tête de Jean-Louis d'Ivory, son neveu. Il est décédé en son château du Faucon, commune de Donchery, sans enfants du mariage qu'il avait contracté avec Marie-Louise-Ursule *Rault de Ramsault* ;

- 4°. Alexis-Claude, dont l'article suit ;

- 5°. Claude-Louis d'Ivory de Saint-Morel, né à Mézières le 24 août 1749, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, retraité major en 1817, et décédé sans postérité.

VIII. Alexis-Claude d'IVORY DE CORBON, né à Mé-zières le 25 août 1748, ancien chef de bataillon, che-valier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, se retira du service en 1798, et mourut à Dugny, près

Verdun-sur-Meuse, laissant du mariage qu'il avait contracté avec Anne-Hyacinthe-Jeanne LE BOURGEOIS DU CHERRY, issue d'une ancienne et noble famille de la Lorraine :

LA BOURGEOIS :

- 1°. Jean-Louis d'Ivory, capitaine de première classe au corps royal du génie, appelé à recueillir le titre de comte dont le général d'Ivory, son oncle, avait été décoré par Louis XVIII, le 15 janvier 1817. Jean-Louis d'Ivory étant décédé sans postérité avant son oncle, le 12 avril 1820, ce titre est passé à M. le Demours, comme il a été dit plus haut ;
- 2°. Agnès-Marie-Esther-Justine d'Ivory, mariée avec messire Henri-Guislain Adrien, baron de Benoist, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, inspecteur des eaux et forêts de l'arrondissement de Verdun (Meuse), dont sont issus cinq enfants.



## DE LESPINASSE,

*Sires ou barons DE LESPINASSE; seigneurs DE CHANGY et DE MAULEVRIER; barons DE COMBRONDE, DE SAINT-ILPIZE et DE JALIGNY; seigneurs, marquis et comtes DE LANGEAC et D'ARLET; seigneurs D'ESNON et DE THORY; sires ou barons DE LA CLAYETTE; seigneurs DE SEVIGNON, DE CHAMPALLEMENT, DE SAINT-ANDRÉ, etc., etc., en Bourgogne, Charolais, Auvergne, Bourbonnais, Champagne, Maconnais, Nivernais, Forès Roannais, et à Paris.*



ARMES : *Ecartelé, au 1 d'or, au dauphin pâmé d'azur qui est des DAUPHINS D'Auvergne ; au 2 d'or, au gonfalon de gueules , qui est d'Auvergne ; au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent, brochante sur le tout, qui est de LA TOUR d'Auvergne ; au 4 d'or, à 6 fleurs de lys d'azur, qui est de COMBRONDE ; sur le tout fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, et au centre un écusson de gueules, à la bande d'argent et au lambel du même, qui est de LESPINASSE. L'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : Deux lions. Devise : SANS CHIMÈRES ET SANS REPROCHES.*

Les historiens et les généalogistes qui ont parlé de la maison DE LESPINASSE (1), soit à propos de ses grandes

---

(1) Le nom de cette maison est quelquefois orthographié de Lepi-

alliances, soit en rapportant ses preuves pour les hauts chapitres de Lyon et de Brioude, pour l'ordre de Saint-Lazare et pour les honneurs de la cour, ont rendu ce témoignage unanime, qu'elle s'est maintenue, dans une période de plus de six cents ans, au rang des plus illustres et des plus considérables du royaume.

Son nom, qu'elle tire de la terre et ancienne sirie de Lespinasse, troisième baronnie du bailliage de Sémur en Brionnais, est connu par les monuments de l'histoire depuis la conquête de l'Angleterre, où l'un de ses premiers auteurs accompagna Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en 1066.

Depuis cette époque reculée jusqu'à la réunion du duché de Bourgogne à la France (1477), les sires de Lespinasse n'ont pas cessé d'intervenir dans toutes les occasions importantes. On les voit participer avec honneur au commandement des armées, prononcer comme arbitres sur des différends entre les ducs et les évêques, concourir dans les conseils à la direction des affaires, et suivre à l'extérieur la négociation des intérêts les plus élevés; dans des temps postérieurs, les descendants des sires de Lespinasse ont retrouvé à la cour de nos rois et conservé, pendant une suite de générations, une partie des mêmes avantages qui avaient marqué en Bourgogne le rang, la fortune et la considération de leurs ancêtres.

Vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, et par suite d'une illustre alliance, la branche aînée de sires ou barons de Lespinasse, ayant été appelée à recueillir les biens, nom et armes d'une branche des Dauphins d'Auvergne (anciens comtes de Clermont), les riches domaines de cette branche se sont accrus par ce mariage de plusieurs fiefs de dignité, et entre autres des baronnies de

---

*nace, de l'Espinace et de l'Espinasse dans les chartes et les anciennes chroniques. Il a été commun à plusieurs anciennes familles de France, dont la plus considérable est celle des anciens sires ou barons de Lespinasse, qui font l'objet de cette notice généalogique.*

Combronde, de Saint-Ilpize et de Jaligny, terres que Guillaume Dauphin, 1<sup>er</sup> du nom (VIII<sup>e</sup> comme comte d'Auvergne), avait eues dans le partage de la succession des états d'Auvergne, qu'il avait fait, en 1169, avec le comte Guillaume IX, dit le Vieux, son oncle, qui, frère puîné du comte Robert III, avait usurpé sur Guillaume Dauphin, son neveu, fils de ce comte, la plus grande partie de ces États. (*Art de vérifier les Dates*, édit. in-8°, 1818, t. X, pag. 136, 157.) Cette alliance fut l'une de celles qui ont procuré à la maison de Lespinasse l'honneur d'avoir des parentés prochaines avec une branche de l'auguste maison de France.

Dans le siècle précédent (XIV<sup>e</sup> siècle), la branche de Lespinasse-Saint-André et Saint-Forgeux, avait également substitué ses biens, son nom et ses armes à la maison d'Albon, et une semblable substitution fut faite au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, par les seigneurs de Lespinasse, d'Esnon et de Brion, au profit de la maison de Langeac, en Auvergne, deux races également illustres par leur antique origine et par l'éclat historique qui s'est attaché à leurs noms.

Les archives des insignes chapitres de Lyon, de Mâcon et de Brioude, font connaître un grand nombre de personnages de cette maison admis dans ces chapitres dès les temps les plus reculés. Sur la seule liste des chanoines-comtes de Brioude, on en compte 22 depuis Hugues, Pons et Louis de Lespinasse, en 1200, jusqu'en 1773. Dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, on distingue Pierre de Lespinasse, receveur de la commanderie de la Ferté-Chauderon, en Nivernais, dès l'année 1209, et dans l'ordre de la milice du Temple, Pierre de Lespinasse, pourvu de la commanderie de Celles en 1241. Cette maison a donné plusieurs autres dignitaires dans ces deux ordres, et particulièrement dans le premier.

Des nombreux rameaux formés par la maison de Lespinasse, et répandus successivement en Auvergne, en Nivernais, en Bourbonnais et en Champagne, un

seul connu sous la dénomination des marquis et comtes de Langeac, s'est perpétué jusqu'à nos jours dans cette dernière province, et a fait au cabinet des ordres du Roi, en 1771, les preuves de son ancienne extraction pour l'obtention des honneurs de la cour, accordés aux chefs de cette branche les 10 novembre de la même année et 3 février 1786, après avoir justifié de leur descendance de Dalmas, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de Lespinasse, qui assista, le 1<sup>er</sup> septembre 1180, avec ses frères Raoul et Pons, tous issus de Gui, 1<sup>er</sup> seigneur de Lespinasse, vivant en 1131, à la charte d'abandon fait à l'abbaye de Cluny, de la garde du prieuré d'Ambierle, près de Lespinasse. (*Cartul. de Cluny*, ch. 195.)

La généalogie de cette maison ayant été comprise, avec tous ses développements, dans le II<sup>e</sup> tome de l'*Histoire des Pairs de France*, et des anciennes familles du royaume, par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, nous nous bornerons dans cette notice à présenter succinctement l'état de chacune de ses diverses branches.

#### I. SIREs OU BARONS DE LESPINASSE, *éteints*.

La plupart des descendants de cette branche ont été promus à la chevalerie. L'un d'eux, Eustache, coseigneur de Lespinasse, chevalier, vivant en 1323, dut être en honneur parmi les troubadours de cette époque, comme on peut en juger par une romance qu'on a de lui et qui commence par ces vers :

- |                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| • Je veuil amour servir  | • Car j'ains bien loiaumant , |
| • Et faire son talent ,  | • Sans jamais repentir,       |
| • Et si veuil persuir    | • Cèle de qui désir           |
| • Tout son commandement. | • Avoir alègement. •          |

Hugues de Lespinasse, chevalier, seigneur de Champallement, neveu du précédent, concourut sous Bertrand du Guesclin, de 1366 à 1368, à chasser du trône de Castille Pierre le Cruel, et à élever à sa place Henri, comte de Transtamare, son frère naturel. Jean,

sire de Lespinasse, chevalier-bachelier, l'aîné des fils de Hugues, commanda une compagnie de 4 autres chevaliers et de 65 écuyers, dans les guerres que le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, entreprit contre les Anglais et les Flamands révoltés; et fit partie, avec ses hommes d'armes, en 1386, de l'armée rassemblée au port de l'Écluse (1) et destinée à effectuer une descente en Angleterre. Ce seigneur est mort en ambassade en Hongrie, en 1399. Oudard de Lespinasse, frère de Jean, échanson de Jean sans Peur en 1407, son ambassadeur en 1410 près le duc de Berry, chef de la ligue de Gien, que le duc de Bourgogne et le roi cherchaient à dissoudre, était membre du conseil étroit (privé) de Philippe le Bon. Erard de Lespinasse, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Changy, oncle des deux précédents, capitaine des montagnes d'Auvergne en 1358, intervint, en 1379, à la trêve conclue entre les seigneurs de Beaujeu et de Bresse. Il fut père de noble et puissant homme Philibert, surnommé Cormoran, sire de Lespinasse, chevalier, chargé, en 1426, de traiter du mariage de Louis de Bourbon (chef de la branche de Montpensier), fils de Jean I, duc de Bourbon, et de Marie de Berry, fille de Jean de France, duc de Berry, et nièce du roi Charles V, avec Jeanne, dauphine d'Auvergne, fille de Beraud, dauphin d'Auvergne (Baluze. *Hist. de la maison d'Auvergne, preuv.* p. 415.). Ce fut le fils de Philibert, Jean 1<sup>er</sup> du nom, baron de Lespinasse, chevalier, qui, par contrat du 29 mai 1425, épousa Blanche *Dauphine*, cousine de la même Jeanne, dauphine d'Auvergne, et dame de Saint-Ilpize, de Combronde, de Jaligny, de Sailhens, de la Roche-Donnezat, de Charlus-lès-Bussières et de Tréteaux. Elle était fille

---

(1) Le 20 novembre 1386, il signa à Bruges une quittance d'appointements militaires, tant pour lui que pour ses hommes d'armes. Il est dit dans cette pièce que l'armée rassemblée pour passer en Angleterre, était sous les ordres de Mgr. le duc de Bourgogne. Le sceau du seigneur de Lespinasse, apposé au bas de cette quittance, représente un *écu fascé de 8 pièces*, supporté par deux hommes armés à pied, ayant sur leurs têtes des bonnets d'Albanais. On distingue pour cimier une tête chevelue et barbue.

de Beraud Dauphin, II<sup>e</sup> du nom, lequel avait péri à la bataille d'Azincourt, en 1415, avec son père, son frère et son oncle, qui commandait l'avant-garde; et sœur et héritière de Beraud Dauphin, III<sup>e</sup> du nom, décédé à Lyon le 25 septembre 1439, le dernier rejeton mâle des anciens comtes de Clermont, dauphins d'Auvergne, dont la branche aînée s'était éteinte en 1428, et avait porté ses biens dans la maison de Bourbon-Montpensier. Parmi la nombreuse postérité issue de ce mariage, trois frères seulement ont eu des descendants, savoir : Erard II, dit Beraud Dauphin IV, dont on va parler; 2<sup>e</sup>. Etienne, auteur de la branche des seigneurs DE CHANGY et DE MAULEVRIER, 3<sup>e</sup> et Hugues, auteur de la branche DE LESPINASSE-LANGEAC. Erard II de Lespinasse, chevalier, nommé ensuite Béraud Dauphin, IV<sup>e</sup> du nom, en vertu du testament de sa mère, aux biens, nom et armes de laquelle il fut substitué, servit dans sa jeunesse sous le comte de Foix, en Guienne, où il conduisit, par ordre de son père, les francs-archers et les volontaires de Saint-Ilpize et de Combronde. Il fut chevalier de l'ordre du Roi, et conseiller et chambellan de Louis XI, qui, en 1475, le nomma général de son armée contre Antoine de Luxembourg, comte de Roucy, maréchal et capitaine général des armées de Bourgogne. Béraud IV avait sous ses ordres le ban d'Auvergne, celui des terres du duc de Bourbon et celui de Beaujolais, avec les francs-archers et volontaires de Geoffroi de Chabannes. Il attaqua, le 21 juin, à Guipy, non loin de Château-Chinon, près la rivière d'Yonne, le comte de Roucy, lui tua 2000 hommes et le fit prisonnier (1), ainsi qu'un grand nombre des principaux seigneurs du duché de Bourgogne. Cette victoire fut le prélude de la prise de plusieurs places importantes, et détermina le duc de Bourgogne à con-

(1) Louis XI taxa à 40,000 écus d'or la rançon du maréchal de Bourgogne, pour le paiement de laquelle les héritiers de Beraud Dauphin plaidèrent dans la suite. Il y eut un arrêt en leur faveur le 24 février 1499, et plus tard les deux maisons se réunirent par l'alliance d'Antoinette d'Amboise, petite-fille de Beraud Dauphin, avec le prince Louis de Luxembourg.



clure une trêve de neuf ans, qui fut signée le 13 septembre 1475. (*Olivier de la Marche*). Beraud Dauphin mourut en 1482. Il avait eu d'Antoinette de *Chazeron*, sa première femme, un fils nommé Beraud Dauphin, décédé en 1459, et Louise Dauphine, femme de Jacques de Miolans, gouverneur de Dauphiné. Françoise Dauphine, fille unique de Beraud IV et d'Antoinette de *Polignac*, sa seconde femme, fut mariée, le 18 novembre 1481, avec Gui d'*Amboise*, seigneur de Revel, conseiller et chambellan du Roi, et capitaine des 100 gentilshommes de la maison de S. M., neveu du célèbre cardinal Georges d'Amboise. Les autres alliances directes de cette branche aînée de la maison de Lespinasse, laquelle possédait plus de vingt paroisses et terres considérables, sont avec les maisons de *Busseul*, de la *Faye*, de *Digoine*, de *Thiangés*, de *Sarasin*, de *Saint-Bury*, de *Fontenay*, de *Sercey*, de *Bourbon*, de *Poquières*, de la *Guiche*, de *Montfaucon*, de *Lavieu*, de la *Roche-Châteauneuf*, de *Montmorin*, de *Tinières*, etc. Antérieurement à Beraud IV, elle avait sa sépulture dans le doyenné de Paray-le-Monial, où ses armoiries, sculptées sur le tombeau de Simon de Lespinasse, chevalier, décédé le 4 des calendes de juillet 1506, se voyaient encore au moment de la révolution.

## II. SEIGNEURS DE CHANGY, DE MAULEVRIER, etc., éteints.

Etienne, baron de Lespinasse, chevalier, seigneur de Changy, de Maulevrier et d'Artaix, 4<sup>e</sup> fils de Jean, 1<sup>er</sup> baron de Lespinasse, et de Blanche Dauphine, a formé avec Marguerite de *Balsac*, sa femme, cette seconde branche de la maison de Lespinasse, éteinte dans la personne de son petit-fils, Marc, baron de Lespinasse, qui fit donation des terres de Changy et de Maulevrier, à Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, sa cousine; embrassa l'état ecclésiastique, et mourut abbé de Saint-Rigaud peu avant l'année 1557. Les alliances de cette branche sont avec les maisons de *Damas de Brèves*, d'*Arcey*, de *Busseul*, le *Clerc de la Forêt-le-Roy*, etc., etc.

### III. BRANCHE DE LESPINASSE-LANGEAC, seule existante.

Hugues, co-seigneur de Lespinasse et de Langeac, et seigneur du Mas, fils puîné de Jean I<sup>er</sup>, baron de Lespinasse et de Blanche Dauphine, fit hommage à Béraud Dauphin, son frère, en 1473, pour ce qu'il possédait dans les terres de Lespinasse et de Langeac. Jean, II<sup>e</sup> du nom, son fils, nommé dans le testament du même Béraud Dauphin, son oncle, a continué, avec Anne de Saint-Etienne, sa femme, cette branche qui s'est établie en Champagne, et a constamment suivi la carrière des armes. Nous en donnerons l'état actuel, à partir de la seizième génération.

XVI. Edme-Joseph DE LESPINASSE, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, né le 20 juillet 1664, émancipé le 17 novembre 1682, d'abord cadet gentilhomme dans le régiment de Brissac, en 1686; puis lieutenant aux régiments du Plessis et de Mérimville; capitaine dans celui de Gesvres, cavalerie; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1740, avait épousé, le 27 janvier 1724, Marie DE SAUCIÈRES DE TENANCE (issue d'une maison alliée à celles d'Orléans de Rère, de Chastenay, de Luxe, de Rogres de Champignelles, de Dampierre, et autres), fille de feu messire Edme de Saucières, chevalier, seigneur baron de Tenance, de Sérigny et autres lieux, et de dame Elisabeth Fauvelet du Toc, et arrière petite-fille de Pierre de Saucières, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Tenance, mari d'Anne de Choiseul-Traves, enfin proche parente de François de Saucières, baron de Tenance, époux de Charlotte de Choiseul-Beaupré, grande tante du duc de Choiseul principal ministre sous Louis XV. De ce mariage sont issus :

DE SAUCIÈRES :  
de gueules, au  
lion couronné  
d'or.

- 1<sup>o</sup>. Jean-Baptiste, comte de Lespinasse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, lieutenant des grenadiers à cheval, pourvu du gouvernement d'Ervy et du fort de Bréganson; nommé brigadier le 1<sup>er</sup> mars 1780, et maréchal des camps et armées du Roi le 1<sup>er</sup> mars 1790, grade dans lequel il est décédé. Il n'a laissé de N. ... le Bègue de Germigny, son épouse, qu'une fille :

N. ... de Lespinasse, épouse de M. Séguier, comte de Saint-Brissou;

2°. Etienne-Joseph, dont l'article suit ;

3°. Edme-Joseph de Lespinasse, II<sup>e</sup> du nom, dont la postérité sera mentionnée ci-après.

XVII. Etienne-Joseph DE LESPINASSE, marquis de Langeac, comte d'Arlet, baron de Saint-Ilpize, né le 5 janvier 1727, entra au service, à l'âge de 15 ans, dans le Régiment-Royal, infanterie, et montra dès lors des dispositions si heureuses, un zèle et un courage si prématurés, qu'il fut fait lieutenant en second au même régiment dès l'année suivante. Il passa bientôt après lieutenant en premier, malgré son extrême jeunesse : mais il ne tarda pas à justifier la rapidité avec laquelle on lui faisait parcourir les premiers grades. Il se fit remarquer le premier juin 1741, faisant partie du détachement destiné à l'attaque du château de Wutzer, en Bavière, à laquelle il fut blessé à la jambe droite, puis, le 18 avril 1742, à l'attaque du château d'Ingelfingen, où il fut blessé au bras gauche. Le zèle et la valeur qu'il avait déployés en ces deux actions furent récompensés par le grade de lieutenant des grenadiers, qui lui fut conféré en 1744, quoiqu'il n'eût alors que dix-sept ans. Cette nomination eut lieu sur l'exposé que le maréchal de Noailles et le marquis de Courtenvaux, alors colonel du Régiment-Royal, firent au roi des services du jeune de Lespinasse. Dans la même année, et sur la proposition du maréchal de Saxe, Sa Majesté lui accorda deux gratifications, comme une marque de sa satisfaction. En 1745, il reçut un coup de feu au travers du corps, à la bataille de Fontenoy. La manière distinguée avec laquelle il avait combattu à cette glorieuse journée, sous les yeux du Roi et du Dauphin (père de Sa Majesté Louis XVIII), lui valut l'assurance de la croix de Saint-Louis, que son âge ne permettait pas de lui conférer pour le moment. Il obtint en outre du monarque une honorable gratification, et reçut des témoignages particuliers de la satisfaction du Dauphin. En 1746, il fut élevé au grade de capitaine ; et, quoique ses blessures se rouvrirent continuellement, il fit les dernières campagnes

de la guerre de cette époque , et y donna tant de nouvelles preuves d'intelligence et de capacité que le maréchal de Saxe , qui commandait l'armée de Flandre , demanda pour lui avec instance le grade de colonel. N'ayant pu être compris dans la promotion d'alors , son zèle ne s'en ralentit point ; et , malgré l'état dangereux où le mettaient ses blessures , non encore cicatrisées , il fit la campagne de Mahon et reçut plusieurs contusions pendant le siège de cette ville. Sur la demande du maréchal de Richelieu , du comte de Maillebois et du duc de Laval , le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis , et y joignit la commission de lieutenant-colonel. Le premier avril 1757 , le marquis de Lespinasse fut attaché en cette qualité au corps des Grenadiers-Royaux. Il s'acquît , dans le commandement en chef de plusieurs détachements de cette arme , l'estime des généraux et la confiance des troupes qu'il conduisit à la guerre. Sa valeur , sa prudence et sa capacité déterminèrent le Roi à l'élever au grade de colonel de l'un des régiments des Grenadiers-Royaux. Il se distingua dans ce corps , pendant les campagnes de 1760 , 1761 et 1762. Le 11 avril de cette dernière année , il fut nommé commandeur des ordres royaux militaires hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. En considération de ses bons et loyaux services , et des blessures qu'il avait reçues à la guerre , le Roi le nomma , en 1765 , au gouvernement du château de Pierre-Pertuse , et au commandement des ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit et du Bas-Languedoc. Il fut promu au grade de brigadier des armées du Roi le 20 avril 1768 , et à celui de maréchal-de-camp le premier mars 1790 , et mourut à Paris le 9 mars 1809. Le marquis de Langeac avait fait ses preuves de la cour , signées le 4 mars 1771 , devant M. Chérin , généalogiste du cabinet des ordres du Roi , commissaire de Sa Majesté pour l'examen des preuves contentieuses de noblesse ; et avait épousé Marie-Madelaine-Josèphe-Aglæ DE CUSACK , née à Lille , en Flandre , le 25 octobre 1725 , d'une illustre et ancienne maison d'Irlande , originaire de Guienne ,

DE CUSACK :  
parti d'or et d'azur ; à la fasce de l'un à l'autre.

filie de Richard-Edmond de Cusack, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée, en Espagne, gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, en Bretagne, et de Marie-Anne-Isabelle-Brigitte Fitz-Gérald, sa première femme. (*Voyez dans ce volume la généalogie DE CUSACK, p. 18.*) De ce mariage sont issus :

- 1°. Auguste-Louis-Joseph-Fidèle-Amand, qui suit ;
- 2°. Egide-Louis-Edme-Joseph de Lespinasse, *chevalier de Langeac*, né à Paris le 2 octobre 1752. Il fut reçu, le 18 avril 1757, chevalier non-profès de l'ordre de Malte en la vénérable langue, et grand prieuré de France ; fut prieur de la Reole, d'Aymeries et de Saint-Martin de Crecy, et gouverneur de la ville de Poitiers. Il entra comme sous-lieutenant au régiment de Hainaut, infanterie, le 4 août 1771. Il fut nommé conseiller d'ambassade au mois de décembre 1772, et employé comme tel près des cours de Vienne, Dresde, Berlin et Saint-Petersbourg. Il fut fait capitaine dans le régiment des dragons de Lorraine le 6 février 1774, et nommé colonel-commandant du premier corps de la Légion de Nassau le 20 décembre 1778. Il partit de Saint-Malo, le 13 avril 1779, à la tête de ce corps, pour aller, sous les ordres du prince de Nassau, attaquer l'île de Jersey. Le 12 mai de la même année, il eut ordre de se rendre à Cancale, pour défendre la baie de ce nom, contre les attaques des Anglais, sous le commandement de sir Robert Wallace, capitaine du vaisseau l'*Expériment*. Il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1790. Condamné à mort par une commission militaire, le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795), il parvint à échapper à l'exécution de ce jugement. S. M. Louis XVIII l'a nommé, en 1814, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et l'a créé maréchal-de-camp le 11 décembre 1816. M. le chevalier de Lespinasse, membre de l'académie de Marseille, s'est distingué de très-bonne heure par différents ouvrages couronnés à l'Académie française et à celle de Marseille (1) ;
- 3°. Alexandre-Joseph-Onézime-Louis-Gustave de Lespinasse, *chevalier de Saint-Ilpize*, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, ancien prieur de Salmette et de Buzette, gouver-

---

(1) On a de lui deux *Précis historiques*, l'un sur *Christophe Colomb*, l'autre sur *Cromwell* ; la meilleure Traduction en vers français des *Bucoliques de Virgile* ; un *Discours* en vers sur le bonheur que procure l'étude dans toutes les circonstances de la vie, mentionné à la séance publique de l'Académie française, du 25 août 1817, enfin l'une des meilleures *Odes* qui aient été faites sur la restauration de la statue de *Henri IV*. On attribue au chevalier de Langeac, le *Journal de l'anarchie, de la terreur et du despotisme, indispensable à ceux qui veulent connaître la révolution et ses horreurs*, ouvrage dicté par l'indignation la plus légitime et la mieux éclairée. (*Biographie des hommes vivants*, t. IV, p. 192.)

- neur de Quimper, capitaine dans le régiment de Lorraine, dragons, décédé sans postérité ;
- 4°. Antoine-Charles-Joseph-Caliste-Pamphile, comte de Lespinasse, chanoine-comte de Brioude, décédé ;
- 5°. Auguste-Louis-César-Hippolyte-Théodore de Lespinasse, comte d'Arlet, gouverneur des îles et tour de Portecros et de Carcassonne, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Roussillon, décédé sans postérité ;
- 6°. Jacques-Victor-Charles-Joseph-Auguste de Lespinasse-Langeac, tenu sur les fonts de baptême par S. M. Britannique, Jacques III, représentée par Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, et par Victoire-Marie-Anne de Savoie, princesse de Carignan, décédé sans postérité ;
- 7°. Aglaé-Joséphine-Amélie-Louise-Edme de Lespinasse-Langeac, décédée épouse de Victor-Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, maréchal des camps et armées du Roi, dernier ministre des affaires étrangères, sous Louis XVI, fils de Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix et des Etats du Languedoc, brigadier des armées du Roi, et de Louise-Victoire de Grimoard de Beauvoir du Roure, sa seconde femme.

XVIII. Auguste-Louis-Joseph-Fidèle-Amand DE LESPINASSE, comte de Langeac, né à Paris, le 9 octobre 1748, entra au service, le 1<sup>er</sup> février 1757, comme cornette dans le régiment de Bauffremont, dragons. En 1765, il fut nommé capitaine d'infanterie dans le régiment de recrues de la ville de Paris. Le 1<sup>er</sup> septembre de la même année, on lui donna le gouvernement des villes de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, en Bretagne, sur la démission de M. de Cusack, maréchal-de-camp, son aïeul maternel. Le 15 décembre 1766, il obtint la survivance du gouvernement de la ville de Rue, en Picardie, et, le 21 mai 1767, celle du gouvernement de la ville du Puy, en Velay. Nommé capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont, le 16 août suivant, le comte de Lespinasse fut employé, en 1768, à l'Ecole royale d'équitation des dragons, à Cambrai. Il fit la guerre de Corse, en 1769, en qualité d'aide-de-camp du général en chef (depuis maréchal), comte de Vaux. Dans une reconnaissance qu'il avait coutume de faire tous les jours, le comte de Langeac, ayant vu les Corses retranchés sur le Ponte-Nuovo du Golo, engager, avec les avant-postes de l'armée française, un combat qui

commença à midi, et qui ne devait avoir lieu que la nuit, alla promptement en rendre compte à son général : celui-ci lui donna l'ordre de conduire sur-le-champ deux compagnies de grenadiers du régiment de Champagne, pour soutenir les avant-postes, pendant qu'il ferait ses dispositions pour y envoyer d'autres renforts. L'affaire fut très-meurtrière : le pont fut enlevé ; les Corses furent culbutés dans le fleuve, et l'on en fit un grand carnage. Dès lors il n'y eut plus d'obstacle pour marcher sur Corté, capitale de l'île, dont la conquête fut le résultat de cette affaire, dans laquelle le comte de Langeac avait été légèrement blessé à la tête. Pendant que le marquis (depuis duc) de Laval, aide-maréchal-général des logis de l'armée, et le baron de Vioménil, à la tête de sa légion, marchaient par la plaine de Balagne, à la poursuite du général corse Paoli, le comte de Langeac, le vicomte de Custine et le vicomte (depuis maréchal) de Vioménil, à la tête de quinze cents grenadiers et chasseurs, l'élite de toute l'armée, furent chargés d'aller par les montagnes et l'intérieur de l'île, à la poursuite des Corses. Réunis à Bogognano, ils y apprirent l'embarquement précipité de Paoli à Bonifacio. Cette fuite aplanit tous les obstacles, et la Corse entière fut promptement soumise. Le comte de Lespinasse-Langeac fut nommé colonel au corps des Grenadiers de France le 3 janvier 1770, puis le 25 décembre suivant, commandeur de la commanderie de l'hôpital de Mancied, ordre de Saint-Jacques de l'Épée-Rouge, en Espagne. Cette commanderie était alors devenue vacante par la mort de M. de Cusack, maréchal de camp, aïeul maternel du comte de Langeac. Le 13 mars 1771, il reçut la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et fut employé la même année, sous les ordres du comte (depuis maréchal) de Mailly, chargé de l'inspection des frontières de France, des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée, des Alpes, etc. Le corps des grenadiers de France ayant été réformé en 1771, le comte de Lespinasse-Langeac fut attaché, avec son grade de colonel, à la garnison de Lille, et fut nommé ensuite colonel en se-

cond du régiment de l'Île-de-France. A la réforme des colonels en second, il fut attaché à la garnison de la ville de Valenciennes. En 1772, le roi Louis XV le pourvut de la charge de capitaine des gardes de la porte de son petit-fils, S. A. R. monseigneur le comte de Provence, (depuis S. M. Louis XVIII) (1); et il obtint alors les entrées de la chambre, et l'année suivante celles du cabinet. En 1773, il fut nommé commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Après avoir été témoin des horribles journées des 5 et 6 octobre 1789, et des événements qui en furent la suite, le comte de Langeac se retira en Lorraine. Ayant appris que le roi Louis XVI était parti de Paris, il se mit en marche pour rejoindre le monarque; mais, arrivé à Neuchâteau, il apprit la fatale arrestation de Varennes. Le comte de Langeac fut lui-même arrêté à Neuchâteau, comme suspect d'opinions anti-révolutionnaires, et accusé de courir de château en château pour favoriser le départ du Roi, et opérer une contre-révolution. Désarmé et conduit par la maréchaussée dans la ville de la Marche, il y fut détenu pendant deux mois dans une prison que la populace menaçait de forcer toutes les nuits. On était sur le point de le conduire à la haute cour, à Orléans, lorsque l'acceptation de la constitution par le Roi le fit rendre à la liberté. Après s'être offert inutilement en otage pour Louis XVI et sa fa-

---

(1) Dans les provisions de cette charge, où sont énumérés les nombreux services rendus par les ancêtres paternels et maternels du comte de Langeac, et où sont rappelées, avec détail, son ascendance et son extraction de l'illustre et ancienne maison de Lespinasse, et l'extinction des diverses autres branches qu'elle a formées, Sa Majesté a daigné s'exprimer ainsi : « C'est en suivant de tels exemples, que notre cher et bien aimé Auguste-Louis-Fidèle-Amand de Lespinasse-Langeac, colonel dans notre régiment des Grenadiers de France, chevalier de notre ordre de Saint-Louis, et auparavant capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont, quoique âgé alors seulement de vingt-deux ans, a donné des preuves de capacité et de courage, et notamment à l'attaque également meurtrière et décisive de Ponte-Nuovo, où il soutint long-temps le feu des ennemis, pour faciliter à nos troupes la conquête de ce poste important, qui fut suivie de celle de l'île. A ces causes, etc. »



mille, il émigra, et alla rejoindre les princes français à Coblenz. Il servit dans leurs armées, tant en Allemagne qu'en France, en qualité d'aide-maréchal-général des logis de la cavalerie, les suivit jusqu'à Dusseldorf, et ne prit congé de LL. AA. RR. qu'à l'époque de leur départ pour la Westphalie. Restant toujours à la disposition des princes français, d'après les ordres de son chef, M. le comte de Chalup, il se retira en Hollande. L'invasion de ce pays par l'armée française le força de s'éloigner, et il allait passer en Angleterre, lorsqu'il fut fait prisonnier par un corps de troupes sur les glaces du Texel. Après avoir été dépouillé de tout, il aurait été infailliblement fusillé, s'il n'avait eu le bonheur de s'échapper. Muni de l'autorisation écrite de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, le comte de Langeac a servi dans divers corps, au service des Provinces-Unies et de S. M. Britannique. Après la réforme de ces corps, il se retira en Allemagne, et se fixa à Hambourg. Il se trouvait dans cette ville, pendant le siège qu'en firent les alliés, en 1813, et ne put rentrer en France qu'après l'évacuation de cette place par les troupes françaises, le 8 juin 1814. Il a été nommé maréchal-de-camp le 1<sup>er</sup> janvier 1791, et il a été mis à la retraite le 25 septembre 1816, après 59 ans et trois mois de service. Le comte de Lespinasse-Langeac n'est point marié.

XVII. Edme-Joseph DE LESPINASSE, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, puis vicomte de Lespinasse, III<sup>e</sup> fils d'Edme-Joseph, I<sup>er</sup> du nom, et de Marie de Saucières de Tenance, fut successivement lieutenant-colonel du régiment de Picardie, nommé brigadier des armées du Roi, le 17 juin 1770, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, le 1<sup>er</sup> mars 1780; et mourut gouverneur de la ville et de la citadelle du Crotoy, en Picardie. Il avait épousé N..... DE LOUVEL DE REPAINVILLE, de laquelle sont issus :

DE LOUVEL :  
d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux coquilles d'or, et en pointe d'un griffon du même.

- 1<sup>o</sup>. Edme, vicomte de Lespinasse, chef d'escadron, mort au champ-d'honneur, à l'âge de vingt-six ans. Il a laissé trois

- filles de son mariage avec Augustine-Louise-Esther de *Lespinasse*, fille d'Augustin, comte de Lespinasse, pair de France, lieutenant général d'artillerie des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Couronne-de-Fer, décédé en 1816 (1);
- 2°. Augustin-Etienne, dont l'article suit;
- 3°. Marie-Anne-Joséphine de Lespinasse, mariée avec Eugène, comte de *Valory*;
- 4°. Caroline de Lespinasse, épouse de Louis de *Lamerville*.

DE CHAMBRAY:  
d'hermine, à trois  
tourteaux de  
gueules.

XVIII. Augustin-Etienne-Joseph, comte DE LESPINASSE, reçu de minorité chevalier non-profès de l'ordre de Malte, a épousé Adèle DE CHAMBRAY, née le 22 septembre 1788, fille de Jacques, vicomte de Chambray, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

- 1°. Edme de Lespinasse;
- 2°. Maxime de Lespinasse;
- 3°. Augustin de Lespinasse.

#### IV. SEIGNEURS D'ESNON, DE BRION, etc., *éteints*.

Cette branche a eu pour auteur Louis de Lespinasse, chevalier, seigneur de Lespinasse-lès-Saint-Beauzire, en Auvergne, et de la Charmée en Bourgogne, second fils de Philibert, surnommé Cormoran, sire de Lespinasse, de Changy et de Maulevrier. Vers l'an 1420, il épousa Blanche *Dauphine*, qui le rendit père de deux fils, savoir : Jean, qui a continué sa branche, et Etienne de Lespinasse, chevalier, seigneur de Bligny, de Paroy, d'Arbloy, de Beauregard et de Migennes, écuyer du Dauphin, depuis Louis XI, et ayant la charge des gens d'armes, sous Charles VII, pour le

---

(1) Voyez le *Moniteur* du 6 décembre 1816, contenant une Notice nécrologique sur M. le comte de Lespinasse, et le *Dictionnaire historique des Généraux français*, de M. de Courcelles, où sont rappelés (t. V, pp. 435 et suiv.), les services militaires de cet officier-général, ainsi que ceux du marquis et du comte de Langeac, du vicomte de Lespinasse et du chevalier de Langeac.

service duquel il fit en Guienne toutes les campagnes contre les Anglais à l'armée du comte de Foix. Poncet, seigneur de Lespinasse, d'Esnon et de huit autres terres considérables, fils de Jean, n'a laissé de Marguerite *de Crevant*, sa femme, que deux filles, dont l'aînée, Claude, dame de Lespinasse et d'Esnon, fut mariée, en 1501, avec Regnaud *de Langeac*, fils de Tristan de Langeac, seigneur d'Almeyrac, de Brassac et de Cusset, et d'Anne d'Alègre. Leurs enfants ont relevé le nom et les armes de Lespinasse, suivant une clause de ce mariage. Jean de Lespinasse, seigneur et baron de Langeac, leur petit-fils, épousa, le 25 février 1567, Marie *de Chabannes*, petite-fille du maréchal de la Palisse, de laquelle il eut Françoise de Lespinasse, dite de Langeac, héritière de tous les biens de cette branche, mariée, par contrat du 9 octobre 1586, avec Jacques *de la Rochefoucauld*, seigneur de Chaumont-sur-Loire, dont les descendants, par suite de ce mariage, ont été connus sous la dénomination de marquis et comtes de Langeac. Les autres alliances de cette branche sont avec les maisons *de la Brosse, de Saint-Etienne, de Fricambault, de Raguier, de Briquemault, de Montagu, de Torcy*, etc.

Un fils naturel de Jean de Lespinasse (père de Poncet), nommé Arnauton de Lespinasse, co-seigneur de Brion, vivant en 1483, gruyer du comté de Joigny, a formé sous la dénomination de seigneurs de Brion un rameau qui existait en 1604, et s'est allié aux familles *de Freschay, de Brion, de Briquemault, d'Avogadre*, etc.

#### V. SEIGNEURS DE THORY, DE LA FAYE, DU LONZAT, ETC. *éteints.*

Jean de Lespinasse, chevalier, second fils d'Erard, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de Changy et de Maulevrier, épousa, avant l'an 1410, Guicharde, héritière *de Thory*, avec laquelle il a fondé cette branche, éteinte vers le

milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, après s'être alliée aux maisons de *Chastellux*, de *Trezette*, de *Boucé*, de *Choisy*, d'*Arguel*, etc.

#### VI. SIRES OU BARONS DE LA CLAYETTE, *éteints*.

Cet illustre rameau de la maison de Lespinasse a eu pour chef Jean de Lespinasse, I<sup>er</sup> du nom, chevalier, sire de la Clayette (baronnie du Mâconnais), en 1259 et 1270, fils puiné d'Eustache, seigneur de Lespinasse. Philibert de Lespinasse, sire de la Clayette, son petit-fils, s'acquît, par ses qualités guerrières et le succès de ses missions diplomatiques, une haute considération à la cour du duc de Bourgogne et à celle du roi Charles V, dont il fut surnommé *le Grand Conseiller*. Ce seigneur passa sa vie entière dans les camps et dans les conseils. En 1339, il accompagna le sire de la Tremoille dans une descente que les Français firent en Angleterre, fut chargé par le roi Philippe de Valois, en 1340, de toutes les mesures d'urgence pour garantir le Ponthieu de l'invasion des ennemis, et fut attaché au conseil secret de Jean, comte de Poitiers, depuis duc de Berry, fils du Roi. Par ordonnance du 24 avril 1358, ce prince donna à Philibert de Lespinasse, qui était en même temps maître des requêtes de l'hôtel du Roi, un chevalier pour sa suite, avec trois écuyers, deux pages et sept chevaux en temps de paix : dans la guerre cet état était doublé. Le 17 juin de la même année, il signa le traité conclu entre la Bourgogne et la Savoie, assista comme témoin, en 1371, au contrat de mariage de Louis, duc de Bourbon, avec Anne, fille de Beraud, Dauphin d'Auvergne; prit part aux informations faites à la Tour-du-Temple contre les agents de Charles le Mauvais, roi de Navarre, accusés de tentative d'empoisonnement sur la personne du roi Charles V, et fut attaché à l'éducation du dauphin de France en 1380. Le sire de la Clayette est décédé le dernier de sa branche avant l'année 1395. Il est dit dans un *factum* et dans un arrêt du parlement de Paris

du 21 mars de cette année : « Que feu messire Philibert de Lespinasse, sire de la Clayette, fut un homme sage et prudent, de grant et noble réputation, tant pour son sens, autorité et noble extraction : qu'il entra aux conseils des rois Jean, Charles V et Charles VI, servit dans leurs armées; et qu'il fut élu et nommé avec aucuns autres seigneurs et notables personnes, jusqu'au nombre de douze, qui furent choisis pour le gouvernement du royaume en 1357 \* . » Ce témoignage prouve suffisamment que Philibert de Lespinasse fut un des personnages les plus considérables de son temps. Sa branche avait pris ses alliances dans les maisons de *Sercey*, de *Nyllart-Châteaubrun*, de *Vaux de Chizeul*, de *la Tour*, en Auvergne, de *Lévis-Mirepoix*, le *Bouteiller de Sentis*, de *Châtillon-la-Palice*, de *Mello*, de *Chantemerle* et de *Saint-Nectaire*.

#### VII. SEIGNEURS DE SÉVIGNON, D'ESSERTINES, etc. *éteints.*

Les seigneurs de Sévignon, de Montserrin, de Vitry, de Sain, d'Ouroux-sur-Saône, de Marcilly, etc., éteints vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, et auxquels les maisons de *la Guiche*, de *Montaigny*, d'*Essertines*, du *Blé d'Uxelles*, de *Collaon*, etc., se sont alliées, avaient eu pour auteur Guillaume de Lespinasse, chevalier, seigneur de Montserrin, fils puîné de Jean I<sup>er</sup> de Lespinasse, sire de la Clayette.

#### VIII. SEIGNEURS DE SAINT-ANDRÉ, etc., *éteints.*

Cette branche était l'une des plus riches de la maison de Lespinasse : car, outre le bourg de Saint-André, dont elle a porté quelquefois le surnom, elle possédait les bourgs, villages, paroisses et seigneuries de Saint-

---

\* Ce fut le conseil de régence, institué par le Dauphin, le 5 février 1357, pendant la captivité du roi Jean.

Leger, Aveizes, Noailly, Ambierle, Briennon, Saint-Félix, Maltaverne, Saint-Loup, Saint-Lagier, Saint-Just-en-Chevalet, Villerais, Pouilly en Roannais, Riorges, Marcigny, Commiers, Saint-Forgeux, Saint-Germain de Lespinasse, etc., etc. Geoffroi de Lespinasse, chevalier, vivant en 1254, second fils de Dalmas, 1<sup>er</sup> sire de Lespinasse, en a été la tige. L'immense héritage de cette branche est échu à la maison d'Albon, par suite d'un mariage contracté, le samedi après l'Assomption 1361, entre Alix de Lespinasse et Guillaume d'Albon, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis. Jean, leur second fils, prit le nom et les armes de *Lespinasse d'Albon*, et fut seigneur de Saint-André. Mais les descendants de ce dernier, qui rendirent si fameux le nom de Saint-André, reprirent le nom et les armes d'Albon, brisées d'un lambel de gueules, pour se distinguer des seigneurs de Saint-Forgeux et de Curis, leurs aînés. On remarque parmi les autres alliances directes de cette branche, celles qu'elle a contractées avec les maisons de *Saint-Haon*, de *la Perrière*, du *Vernet d'Augerolles*, de *Commiers*, de *Dracy-le-Fort*, de *Damas*, de *la Tour de Montbelet*, etc.



## DE LORT,

*Seigneurs* DE LEBRETTES, DE TARRAILLAN, DE PORCAIRARGUES, DE CERS, DE VALRAS, DE SÉRIGNAN, DE MARAUSSAN, DE PERDIGUIER, etc., *barons* DE SAVIGNAC, *marquis et comtes* DE LORT et DE SÉRIGNAN, *en Languedoc.*



ARMES : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextre en chef d'une étoile d'argent. Couronne de marquis. Supports : deux griffons d'or. L'écu est posé sur deux étendards armoriés de sable, à la croix ancrée d'argent. Devise : **FORTITUDO VIRTUTE SUPERAT.**

La maison DE LORT DE SÉRIGNAN est, parmi les anciennes familles du Languedoc, une des plus distinguées par ses alliances et ses nombreux services militaires.

Elle est originaire de la Guienne, où son nom est connu parmi ceux de la principale noblesse, dès le commencement du 13<sup>e</sup> siècle. Dans ce temps vivait Garcie DE LORT (*de Orto*), abbé de Saint-Pè de Générès, au diocèse de Tarbes, évêque de Comminges en 1210 et 1213, puis archevêque d'Auch, où il siégeait dès l'année 1215, comme on le voit par l'ancien

registre des fiefs des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire, où il est dit que ce prélat reçut en cette année l'hommage de Gérard, vicomte de Fronsac. Guillaume-Raimond de Moncade, vicomte de Bearn, le nomma exécuteur de son testament en 1223. Ce prélat mourut le 12 mai 1226, après avoir siégé douze ans, et fut inhumé au monastère de la Sauve-Majeure. (*Gallia Christiana*. tom. I. col. 990.)

Pierre-Guillaume DE LORT souscrivit, le 15 avril 1207, une ordonnance des capitouls de Toulouse, où il fut déclaré que la connaissance des excès et des crimes appartenait à ces magistrats. (*Annales de Toulouse*, par de Rozoi, tom. IV, *Notes historiques*, p. 50.)

Guillaume-Raimond DE LORT était, en 1313, l'un des vassaux ou hommagers des vicomtes de Lomagne et d'Auvillars. (*Trésor de Saint-Martin-des-Champs*, à Paris.)

Renaud DE LORT, chevalier, tint à Poitiers, en 1314, les assises de Philippe, comte de Poitiers. (*Journal du Louvre*, p. 26, dans les *Manuscrits* de M. Menaud, déposés en 1669.)

Raimond DE LORT est compris au nombre des seigneurs de la Guienne auxquels le roi d'Angleterre écrivit, le 30 septembre 1324, pour les sommer de lui tenir leur foi contre le roi de France.

Laurent DE LORT, était sergent du nombre des gens d'armes à pied commandés par Galois de la Balme, maître des arbalétriers du Roi, suivant l'acte d'une revue passée à Penne d'Agénais, en 1339. (*Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit*.)

Enfin on voit un Arnaud DE LORT, écuyer, compris, avec cette qualité, dans le rôle d'une montre faite à Beziers, de la compagnie du comte de Bigorre, lieutenant-général du Roi en Languedoc, le 14 juillet 1431. (*Trésor de Saint-Martin-des-Champs*.)

Vers ce même temps, la maison de Lort s'est divisée en deux branches principales. L'une, subdivisée



en deux rameaux , sous les dénominations de seigneurs de Montesquiou et de Saint-Victor, a continué sa résidence en Guienne, et l'un de ses rameaux s'est établi en Alsace en 1708. Cette branche a donné, dans le dernier siècle, plusieurs officiers généraux, dont l'un fut commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. L'autre branche est passée en Languedoc, et a été connue sous la dénomination de *seigneurs de Sérignan*, terre qui lui échut par suite d'un mariage avec l'héritière de ce nom.

MM. de Lort de Sérignan ayant eu le malheur de payer leur attachement à la religion catholique, dans les guerres civiles qui déchirèrent le midi de la France, par la perte de tous leurs titres, brûlés lors de la prise du château de Lebrettes par les religionnaires, dans le 15<sup>e</sup> siècle, ainsi que le constate une information juridique, faite devant le sénéchal de Beziers le 3 août 1594, leur branche s'est trouvée privée, par cet événement, des actes qui eussent pu servir à établir leur jonction avec la tige-mère. Mais, pour suppléer autant que possible à cette perte irréparable des premiers titres, les diverses branches de la maison de Lort se sont réunies, et ont pris acte de leur communauté d'origine, dans une requête que MM. de Lort de Montesquiou, de Saint-Victor et de Sérignan présentèrent conjointement au Roi en 1772. Antérieurement, MM. de Sérignan avaient fait au cabinet des ordres du Roi des preuves dont le résumé avait été envoyé à M. le comte d'Argenson, principal ministre, le 1<sup>er</sup> juillet 1750; et subséquemment le marquis de Lort-Sérignan eut l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté, le 6 décembre 1773, et de chasser avec elle, en même temps que la marquise de Lort de Sérignan, son épouse, eut celui d'être présentée à S. M. et à la famille royale.

I. Pierre DE LORT, 1<sup>er</sup>. du nom, écuyer, seigneur de Lebrettes, de Tarraillan, de Porcairargues et de Cers, bachelier ès lois, juge pour le Roi de la ville de Narbonne, né en 1449, était fils, selon un mémoire de

famille, d'Arnaud de Lort, écuyer de la compagnie du comte de Bigorre, dont la revue fut passée à Beziers, le 14 juillet 1431. Il passa plusieurs actes publics, comme inféodations, ventes, échanges, etc., dans les années 1470, 1480, 1497, 1509, 1518 et 1525, fit son testament le 30 août 1538, étant âgé de 89 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Sébastien de Narbonne, dont il avait été l'un des bien-faiteurs. L'inscription sur sa tombe porte qu'il était *issu de noble race*. De Florette DE SAINT-MARTIN, son épouse, qui vivait encore le 5 janvier 1542, et dont la famille florissait dans l'évêché de Carcassonne, dès l'an 1174, sont provenus :

DE SAINT-MARTIN :  
d'azur, au rochet  
d'or.

- 1°. Martin, dont l'article suit ;
- 2°. Gabriel, auteur de la branche des *Seigneurs DE TARRAILLAN*, rapportée plus loin.

H. Martin DE LORT, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Porcairargues et de Cers, etc., docteur ès droits et juge royal de la ville de Narbonne, comme son père, dont il fut héritier universel testamentaire, passa divers actes dans les années 1540, 1546 et 1552, et fit son testament le 1<sup>er</sup> octobre 1557. Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1542, Marguerite DE PRADES, dame de Valras et de Sérignan, fille et héritière de Pierre de Prades, seigneur des mêmes terres, dernier rejeton d'une branche cadette de l'ancienne maison de chevalerie de ce nom, connue par les chartes du Languedoc depuis la fin du 12<sup>e</sup> siècle (1). De ce mariage sont issus :

DE PRADES  
de sinople, au  
lion d'or, lan-  
passé et armé de  
gueules.

---

(1) Cette maison a eu pour berceau la terre seigneuriale et paroissiale de Prades, située dans une vallée à 2 lieues et demie N. N. O. de Montpellier. On voit en 1174 Guillaume de Prades, assister avec Raimond de Montferrier, Pierre de Montaut et Guillaume de Montagnac, à la charte d'une donation faite à l'abbaye de Valmagne, par Gui, surnommé Guerrejat, seigneur de Montpellier; et Pierre de Prades, porté au rôle des chevaliers des vicomtés de Beziers et de Carcassonne qui prêtèrent serment de fidélité au vicomte Roger en 1191. Le même Pierre de Prades assista à l'hommage que Henri, comte de Rodez, rendit à Simon de Montfort le 7 des ides de ao-

- 1°. Jean-François, dont l'article viendra ;
- 2°. Jean de Lort, décédé sans postérité ;
- 3°. Florette de Lort, mariée avec Jean de Grave, co-seigneur de Sérignan, fils de Guillaume de Grave, et de Marquise Rouch d'Arnoye ;
- 4°. Antoinette de Lort ;
- 5°. Diane de Lort ;
- 6°. Isabelle de Lort, mariée, par contrat du 6 avril 1576, avec Guillaume du Caylar, baron de Puisserguier, gouverneur des ville et citadelle de Beziers, capitaine de 50 hommes d'armes, et maréchal-des-camps et armées du Roi, fils de Paul de Caylar, seigneur d'Espondeilhan, et de Jeanne des Porcelets, issus de deux maisons comptées parmi les premières et les plus puissantes du Languedoc.

III. Jean-François DE LORT, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Cers, etc., servait sous M. de Montmorency au siège de Quarante, en 1590. Henri IV, par une lettre particulière datée du 10 janvier 1592, daigna lui témoigner sa satisfaction de ses utiles services. Ce prince le nomma capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances par commission du 22 septembre 1594, et il devint ensuite mestre de camp d'un régiment d'infanterie. La famille conserve diverses lettres de service très-honorables, qui furent écrites à cet officier distingué. Il avoit épousé, en 1578, Constance DE POGIO, des seigneurs d'Assignan, de laquelle il laissa :

DE POGIO :  
de guises à 6  
quinte - feuilles  
d'argent, 5, 2 et  
1.

- 1°. Guillaume, dont l'article suit ;

---

vembre 1214. (*Histoire générale de Languedoc*, tom. III, *Preuves*, col. 133, 171, et 245.

Vers le 15<sup>e</sup> siècle la maison de Prades s'est divisée en deux branches. Gaufine, dame de Prades, héritière de la branche aînée, en porta les biens à Jean de Vignolles, son mari, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament, le 29 août 1593, en faveur de Pierre de Vignolles, seigneur de Prades, son fils aîné.

Il paraît présumable que la branche des seigneurs de Valras et de Sérignan, dont Marguerite de Prades, épouse de Martin de Lort, fut l'héritière, avait, comme cadette, adopté une brisure, et que les armoiries de cette dame ne différaient point de celles portées par ses descendants. Ce fait expliquerait la différence qui dut résulter de cette substitution entre les armoiries de MM. de Lort de Montesquion et de Saint-Victor en Guienne, et celles de MM. de Lort de Sérignan, en Languedoc, qui ont néanmoins conservé les premières sur les deux étendards de leur écu.

2°. Marie de Lort, alliée avec Jean *Rouch*, seigneur d'Arnoye, fils de Jacques Rouch, seigneur d'Arnoye, et de Claire de Lauzières, de la maison de Thémines.

IV. Guillaume DE LORT, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Cers, etc., maréchal des camps et armées du Roi, servait, depuis plusieurs années, en qualité de lieutenant d'une compagnie de chevaliers-légers, lorsqu'il obtint la charge de lieutenant de roi au gouvernement des ville et citadelle de Beziers, par commission du 17 juin 1614. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de chevaliers-légers par commission du 30 juin 1615. Il la commanda en Languedoc, durant les guerres de religion, en 1621 et 1622, aux sièges de Montauban et de Monhurt, à celui de la Rochelle en 1627 et 1628, puis à la conquête de la Savoie en 1630. Devenu mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom, qu'il leva par commission du 20 mars 1635, M. de Sérignan le commanda pendant plusieurs années en Guienne, et contribua, le 28 septembre 1637, à la victoire remportée sur les Espagnols par le duc de Hallwin, à Leucate, où il eut deux chevaux tués sous lui. Chargé ensuite de la défense de la forteresse du fort du Passage, il y fut vivement attaqué par les Espagnols le 19 juin 1638; mais, non content de les repousser avec une rare valeur, M. de Sérignan fit une sortie sur eux, et les mit dans une déroute complète (1). Il servit au siège de Fontarabie dans la même année, à celui du château de Stigel, et à la défaite des ennemis à Sigean en 1639, et fut créé sergent de bataille dans cette année. Employé au secours d'Ille, en 1640, M. de Sérignan fut promu au grade de maréchal-de-camp par brevet du 2 novembre, et reçut, le 17 de ce mois, un ordre pour porter son régiment à 30 compagnies. Il

---

(1) Le prince de Condé loua beaucoup ce fait d'armes dans sa correspondance, comme on le voit par la lettre même que le Roi écrivit à M. de Sérignan, le 4 août 1638, pour lui marquer sa haute satisfaction de sa conduite. Il reçut dans le même mois une lettre du cardinal de Richelieu, qui lui témoignait sa joie particulière de la réputation qu'il s'était acquise dans ces occasions importantes.

fut employé à l'armée de Catalogne, dont il prit le commandement sous M. de Schomberg, le 14 janvier 1641. Chargé de la défense de Barcelonne, il y déploya une activité et un courage qui déjouèrent toutes les espérances des ennemis, et mirent le sceau à la réputation qu'il s'était précédemment acquise. Parmi les circonstances les plus remarquables de cette belle défense, on cite l'affaire du 26 janvier, et la déroute complète des Espagnols sous les murs de cette place, dans une sortie générale que fit peu de jours après M. de Sérignan (1). Dans les derniers jours de mars de la même année, il repoussa vigoureusement les Castillans qui tentèrent de franchir le col de Gabres confié à sa garde, et leur tua sept à huit cents hommes. Il continua de servir sous M. de la Motte-Houdancourt, se trouva à la prise de Vals, de Lescouette, du fort Salo, de Constantin, fut employé au siège de Tarragone, et contribua à la défaite des troupes qui assiégeaient Alménas. M. de Sérignan se démit de son régiment au mois de février 1642. Les blessures dont il était couvert le forcèrent de quitter l'armée, et il mourut peu de temps après. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°. 1763, t. VI, p. 158; *Gazette de France, Annales du temps*.) Il avait fait un testament militaire le 29 mars 1637, et avait épousé, par contrat du 7 janvier 1601, Marie de BONNET DE MAUREILHAN, fille de Henri de Bonnet, seigneur de Maureilhan, et de Marie de Boyer de Sorgues. Ses enfants furent :

DE BONNET :  
d'or, au chevron  
d'azur, accom-  
pagné de 3 mou-  
chetures d'her-  
mine de sable.

- 1°. Henri, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Jean de Lort de Sérignan, seigneur de Cers, de Valras, etc., qui fut nommé capitaine au régiment de son père le 20 mars 1635. Il passa avec sa compagnie dans le régiment de Richelieu ( depuis la Marine ) le 29 septembre de la même année ;

---

(1) On voit par la lettre pleine d'éloges que le Roi lui écrivit le 11 février 1641, que le succès de la défense de Barcelonne et de la déroute des ennemis, avait donné lieu à d'autres grands avantages pour les états de Catalogne, dont il assurait la soumission. Le cardinal de Richelieu et plusieurs secrétaires d'état, félicitèrent également M. de Sérignan à ce sujet.

servit au siège de Corbie en 1637, à celui de Landrecies, à la défense de Maubeuge et au siège de la Capelle en 1657, au siège et au combat de Saint-Omer en 1658, au siège d'Hesdin en 1639 et au combat sous les murs d'Arras en 1640. Il reçut dans cette dernière action une blessure si considérable, qu'il ne put plus servir en campagne. On le pourvut de la lieutenance de Metz le 12 mars 1641, et une pension de 2000 livres lui fut accordée le 18 novembre 1644. Il fut nommé gouverneur du château de Nomeny le 1<sup>er</sup> février 1645, et créé maréchal-des-camps et armées du Roi le 30 août 1650. (*Chronologie militaire*, t. VI, p. 285.) M. de Sérignan de Valras fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 10 octobre 1668. Il avait épousé, par contrat du 28 janvier 1627, Jacqueline de Sartres, dont il a laissé :

A. Guillaume de Lort, comte de Sérignan, né en 1628. Il entra lieutenant de la compagnie de Ventadour dans le régiment de ce nom, le 20 mai 1667, servit aux sièges de Tournay, de Douay et de Lille, et eut une commission pour tenir rang de capitaine le 10 décembre de la même année. Après la réforme de 1668, il entra dans les Gardes-du-Corps du Roi, et y fut fait exempt en 1669. Il fit en cette qualité la campagne de 1672 en Hollande, et passa le Rhin à la nage. Le comte de Sérignan se distingua si particulièrement au siège de Maëstricht en 1673, que Louis XIV le choisit pour être deuxième aide-major de ses gardes, dont il reçut le brevet le 3 juillet. Il se trouva en cette qualité aux sièges de Besançon et de Dôle en 1674. Le 21 juillet de cette année, il fut nommé premier aide-major ; se trouva, au mois d'août, à la sanglante bataille de Seneff, assista aux sièges de Dinant, de Huy et de Limbourg en 1675, à ceux de Condé, de Bouchain et d'Aire en 1676, de Valenciennes et de Cambrai au mois d'avril 1677, enfin au combat de Kokesberg au mois de juillet de cette année. Louis XIV lui accorda, le 12 de ce mois, la lieutenance de Roi de Montélimar, et un brevet, le 20 septembre, pour tenir rang d'enseigne dans les Gardes-du-Corps. Le comte de Sérignan se démit alors de sa lieutenance de Roi de Montélimar. Il se trouva aux sièges de Gand et d'Ypres, à la bataille de Saint-Denis, près Mons, à la prise de Kehl et du château de Lichtenberg en 1678 et obtint la charge de grand-bailli d'Ypres le 26 février 1679. On lui donna un brevet pour tenir rang de lieutenant dans les Gardes-du-Corps le 8 mars 1681, et une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie le 1<sup>er</sup> septembre 1688. Le comte de Sérignan continua son service à l'armée. Il concourut à l'attaque de Valcourt en 1689, combattit à Fleurus en 1690, se trouva au siège de Mons, et au combat de Leuse en 1691, puis à la bataille de Steinkerque en 1692. Il reçut le brevet de brigadier de cavalerie le 30 mars 1693, se trouva à la bataille de Nerwindin et au siège de Charleroy la même année, continua de servir en Flandre

jusqu'à la paix, et fut décoré de la croix de l'ordre de Saint-Louis au mois de février 1694. Après la mort du comte de Watteville, on le pourvut du gouvernement de Ham le 6 avril 1697. Il devint maréchal des camps et armées du Roi le 29 janvier 1702, se démit alors de l'aide-majorité des Gardes-du-Corps, et fut confirmé, le 21 octobre 1715, dans son gouvernement de Ham, dont il avait cédé la survivance au comte de Gramont. Le comte de Sérignan est mort le 8 mai 1721, sans postérité (1). Il jouissait tant par ce gouvernement que par ses nombreux services d'un traitement de 14,000 livres. (*Chron. Milit.* tom. VI. pag. 521.);

B. François de Lort de Sérignan, mort capitaine des galères du Roi, ayant eu pour enfants :

- a. Antoine-Louis de Lort de Sérignan, écuyer,
- b. Etienne-Gaëtan de Lort de Sérignan, écuyer,
- c. Louis-César de Lort de Sérignan, écuyer,

Par acte du 21 mars 1719, passé devant Fromont et Laideguive, notaires au Châtelet de Paris, Guillaume de Lort de Sérignan, leur oncle, leur fit donation de 15587 livres à prendre sur le domaine de Cambolas (2). L'un de ces trois frères a été abbé de Foncaude, au diocèse de Bazas;

C. Gabrielle de Lort de Sérignan, née en 1629, religieuse à la Visitation de Beziers. Le 5 novembre 1660, elle fut nommée abbesse de ce monastère après la mort de Marie du Caylar d'Epondeilban. Elle en prit possession le 22 août 1665, et mourut le 11 mars 1709, âgée de 80 ans, ayant mérité pendant sa longue administration le surnom de restauratrice de son monastère. (*Gallia Christiana*, tom. VI, p. 425.);

D. Eléonore de Sérignan, religieuse à la Visitation de Beziers. Elle fut choisie avec sa sœur, le jour de la Visitation de la Vierge, 1641, pour instituer la maison de leur ordre à Narbonne. (*Gallia Christiana*, tom. VI, p. 120.);

E. Marie de Lort de Sérignan, épouse de N..... de Martigny. Isabelle de Martigny, leur petite fille, fut nommée abbesse du Saint-Esprit de Beziers, en 1709, après la mort de Gabrielle de Lort de Sérignan, sa grande tante;

(1) L'abbé le Pippre de Nœufville, dans son *Abrégé chronologique de la Maison militaire du Roi*, t. I, pag. 349, le nomme, par erreur, M. de Valin de Sérignan, et lui donne, en conséquence de cette première faute, les armoiries de la maison de Valin, en Dauphiné, qui n'a jamais porté le surnom de Sérignan.

(2) Titre original en parchemin, côté 9891, aux archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.

- 3°. Gabriel de Lort, seigneur de la Domergue, nommé lieutenant de Roi au gouvernement de Beziers, par commission du 15 juillet 1641. Il fut depuis sergent de bataille, fut créé maréchal-de-camp le 30 janvier 1653, et mourut à Beziers après le 10 octobre 1668, et dans cette année même. (*Chronolo. Milit.* t. VI, p. 389.) Il avait épousé Marie de Rives, dont il a laissé des enfants;
- 4°. Constance de Lort, mariée, par contrat du 20 août 1624, avec Jean-Gabriel de Gep, seigneur de Fos et de Sauvian, fils de Raimond de Gep, seigneur de Fos, enseigne de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Sérignan (Guillaume de Lort), et d'Anne Rouch d'Arnoye;
- 5°. Jeanne de Lort, alliée, par contrat du 10 mars 1650, avec Jacques de Gep, seigneur de Sauvian (cousin-germain de Jean-Gabriel), créé mestre-de-camp le 8 janvier 1655, et pensionné de 3,000 livres le 16 janvier 1665, fils d'Antoine de Gep, seigneur de Sauvian;
- 6°. Charlotte de Lort, mariée, le 11 avril 1633, avec Jean du Caylar, seigneur d'Espondeilhan, qui fit son testament le 14 novembre 1663. Il était fils de Guillaume du Caylar, seigneur d'Espondeilhan, lieutenant pour le Roi de la ville de Beziers, et de Marie de la Courtade;
- 7°. Marie de Lort, alliée avec N.... Oger, marquis de Cavoye, chevalier de l'ordre du Roi;
- 8°. Claire de Lort, mariée, par contrat du 5 juin 1646, avec noble Fulcrand Alleman, seigneur de Mirabel et de Pompignan, lieutenant-colonel du régiment de Saint-Just, fils de Jacques Alleman, seigneur de Mirabel, et d'Isabeau de Rochemore.

V. Henri DE LORT, I<sup>er</sup> du nom, seigneur de Sérignan, de Lebrettes, de Valras et de Cers, capitaine de cavalerie, épousa, par contrat du 8 août 1622, Charlotte DE PLANTAVIT DE MARGON, dame de Maraussan, nièce de Gabrielle de Plantavit, seigneur de Maraussan, conseiller d'Etat, ambassadeur à Rome, en Savoie et en Espagne, tué devant Montauban, qu'assiégeait Louis XIII en 1621, et fille de François de Plantavit, seigneur de Margon, de Villenouvelle et de Perdiguier, et de Baptiste de Rolland. De ce mariage est issu Henri, II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

DE PLANTAVIT :  
d'azur, à l'arche  
de Noé d'or, flot-  
tante sur une mer  
d'argent; en chef  
une colombe vo-  
lante du même,  
portant en son  
bec un rameau  
d'olivier d'or.

VI. Henri DE LORT, II<sup>e</sup> du nom, marquis de Sérignan, seigneur de Lebrettes, de Valras, de Cers, etc., d'abord page du Roi, ensuite capitaine de cavalerie, prêta ser-



ment, comme chevalier de l'ordre du Roi, entre les mains de M. d'Aumont, le 26 août 1647, et fut nommé gentilhomme de la chambre de S. M. par brevet du 12 décembre 1659. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 10 octobre 1668. Il était allié, par contrat du 17 novembre 1648, avec Marie DE GRASSET, fille de Gabriel de Grasset, conseiller en la chambre des comptes de Montpellier. De ce mariage sont issus :

DE GRASSET :  
d'azur, à la colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier du même ; au chef coussé de gueules, chargé de 5 étoiles d'or.

- 1°. Hercule-Henri, qui suit ;
- 2°. Jacques-Joseph, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;
- 3°. Thomas de Lort, dit l'abbé de Sérignan, nommé à l'abbaye de Cadouin en 1696 et à celle de Resson en 1722 ;
- 4°. Constance de Lort de Sérignan, mariée avec Joseph de Berteuil, colonel d'un régiment de dragons et brigadier des armées du Roi. Ils vivaient en 1700 ;
- 5°. N..... de Lort de Sérignan, épouse de N..... de Sarret de Gaujac, colonel d'infanterie ;
- 6°. Jacqueline de Lort de Sérignan, qui était mariée en 1700, avec Jean de Plantavit de Strozzy, seigneur de Margon
- 7°. Marie de Lort de Sérignan, qui vivait à la même époque avec François, seigneur de Maussac, son mari.

VII. Hercule-Henri DE LORT, marquis de Sérignan, seigneur de Lebrettes, de Valras, etc., fut reçu page du roi Louis XIV en la grande écurie, en 1675. Il devint ensuite capitaine de dragons dans le régiment de Berteuil, après avoir été cornette dans celui de Villeroy, et mourut lieutenant des maréchaux de France au département de Beziers. Du mariage qu'il avait contracté, en 1687, avec Antoinette DE ROUCH D'ARNOYE, fille de Thomas de Rouch d'Arnoye, seigneur d'Avesnes et de Saint-Adrien, près Beziers, sont provenus :

DE ROUCH :  
d'azur, au monde d'argent, surmontant trois fasces ondées d'or ; au chef du même, chargé de 5 roses de gueules.

- 1°. Jacques-Joseph, dont l'article suit ;
- 2°. Henri-Constance de Lort de Sérignan, dit l'abbé de Valras, né à Beziers le 6 août 1690, abbé commendataire de Valmont, sacré évêque de Mâcon le 27 juillet 1752, décède le 8 novembre 1765 ;
- 3°. François-Antoine de Lort de Sérignan, }  
4°. Gabriel-Thomas de Lort de Sérignan, } morts capitaines au régiment de Navarre, infanterie ;
- 5°. N..... de Lort de Sérignan, religieuse ;

6°. N.... de Lort de Sérignan, épouse de N.... Duché, avocat général en la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier.

VIII. Jacques-Joseph DE LORT, marquis de Sérignan, seigneur de Lebrettes, de Valras, de Maraussan et de Perdiguier (terre pour laquelle il rendit hommage le 8 mai 1734), baron de Savignac, capitaine dans le régiment de Languedoc, dragons, puis lieutenant des maréchaux de France au département de Beziers, épousa, par contrat de l'année 1720, Anne-Françoise DE SERRES, fille de Henri de Serres, baron de Savignac, conseiller en la chambre des comptes de Montpellier. Le marquis de Sérignan a laissé, outre deux filles mortes sans avoir été mariées, Joseph-Henri-Constance, qui suit.

DE SERRES :  
d'argent, au chev-  
ron d'azur, char-  
gé de trois étoiles  
d'or, et accompa-  
gné de 3 tref-  
fles de sinople.

IX. Joseph-Henri-Constance, marquis DE LORT et de Sérignan, seigneur de Maraussan et de Perdiguier, baron de Savignac, etc., capitaine, en 1742, dans le régiment Royal-Roussillon, cavalerie, aide maréchal-général-des-logis de la cavalerie de l'armée commandée par M. le comte de Clermont en 1758, fut obligé, par le dérangement de sa santé, de quitter le service. Il a épousé, en 1753, Marie-Antoinette DE GAIGNON DE VILÈNES, fille de Jacques de Gaignon, marquis de Vilènes, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Niort, et de Claude-Antoinette d'Assé de Montfaucon. De ce mariage sont issus deux fils :

DE GAIGNON :  
d'hermine, à la  
croix de gueules.

- 1°. Armand-Marie, qui suit ;
- 2°. N.... de Lort, mort en bas âge.

X. Armand-Marie, comte DE LORT, né en 1759, élève à l'école d'artillerie de Strasbourg, est mort sans avoir été marié ; et, dans sa personne, la première branche de cette maison s'est éteinte.

#### SECONDE BRANCHE, aînée actuelle.

VII. Jacques-Joseph DE LORT DE SÉRIGNAN, seigneur de Farlet, second fils de Henri de Lort, II° du nom,

marquis de Sérignan, et de Marie de Grasset, entra dans la marine, et fut fait successivement sous-lieutenant de la galère *la Réale* le 26 janvier 1680, lieutenant de la galère *la Ferme* le 1<sup>er</sup> janvier 1684, capitaine de la galère *Madame* le 15 février 1693, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 28 juillet 1705, et chef d'escadre des armées navales le 23 novembre 1723. De son mariage avec demoiselle N..... PELET DE MOISSAC sont provenus :

PELET :  
d'argent, à 3 pals  
de sable; à la  
bande d'azur,  
brochant sur le  
tout.

- 1°. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. N.... de Lort, chevalier de Sérignan, capitaine au régiment d'Eu, infanterie, tué sur la brèche de Berg-op-Zoom en 1747 ;
- 3°. N.... chevalier de Lort de Sérignan, nommé enseigne de vaisseau au mois d'avril 1748, mort sans enfants, capitaine de frégate et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 4°. N..... de Lort de Sérignan, mariée avec M. de Monteil ;
- 5°. N..... de Lort de Sérignan, épouse du comte d'Hulst.

VIII. Pierre DE LORT DE SÉRIGNAN, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Farlet, lieutenant de vaisseau du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est mort des suites des blessures qu'il avoit reçues dans ses campagnes navales. Il avoit épousé Catherine D'ICARD, de laquelle sont issus :

D'ICARD :  
d'azur, au lion  
d'or, lampassé et  
armé de gueules,  
s'appuyant sur le  
fût d'une lance  
d'or.

- 1°. Charles-Jacques-Augustin, marquis de Lort-Sérignan, né le 23 juillet 1742. Il entra au service en qualité de garde de la marine en 1758, fut fait enseigne de vaisseau au mois d'août 1767, lieutenant en 1778, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en la même année, capitaine de vaisseau le 1<sup>er</sup> mai 1786, et major de la sixième escadre au mois de mai 1788. Le marquis de Lort-Sérignan a rempli ensuite les fonctions de major-général au port de Toulon, et a quitté le service lors de la révolution ;
- 2°. Jacques-Joseph-Augustin, comte de Lort-Sérignan, né à Montpellier le 9 juin 1744, élève à l'École-Militaire, puis reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, capitaine aide-major au régiment de Provence, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec demoiselle N..... d'Erranc de Vibrac, et décédé à Beziers, sans postérité, le 15 novembre 1822 ;
- 3°. Pierre-Bénigne de Lort-Sérignan, dit l'abbé de Farlet, né à Marseille le 19 décembre 1745. Il fut d'abord reçu, en 1756, élève à l'École-Militaire, créé chevalier novice de l'ordre de St-Lazare en 1762, et ensuite a embrassé l'état ecclésiastique ;
- 4°. Guillaume-Auguste de Lort-Sérignan, né au mois de février 1749, abbé-commendataire de l'abbaye de Saint-Aphroi-

dise de Beziens, vicaire-général du diocèse de Valence, chanoine-honoraire du chapitre royal de Saint-Denis, décédé à Mantes-sur-Seine, le 15 avril 1827 ;

5°. Jacques-Joseph-François-Aphroidise-Maurice, qui suit ;

6°. Anne-Gabrielle-Catherine de Lort-Sérignan, née le 27 février 1741, décédée.

**IX. Jacques-Joseph-François-Aphroidise-Maurice, vicomte DE LORT-SÉRIGNAN, né le 5 mai 1752, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a quitté le service à l'époque de la révolution, et contracté un premier mariage avec demoiselle Marie-Joséphine-Louise DE BONARDO DE ROBURENTO, fille du comte de Bonardo-Mangardo de Roburento, famille des plus considérables du Piémont, et alliée aux Cordevie-Ceva, comtes de Pamparato, et aux maisons de Villeneuve et de Grimaldi, en Provence; puis un second mariage, dont sont issus plusieurs enfants des deux sexes. Ceux du premier mariage sont :**

DE BONARDO :

1°. Amédée de Lort-Sérignan, né le 23 janvier 1790, à l'île de Bourbon, où il habite, non marié ;

2°. Augustin-Arthur, dont l'article suit ;

3°. César-Adolphe, vicomte de Lort-Sérignan, né à l'île de Bourbon le 14 avril 1794, capitaine au 25<sup>e</sup> régiment d'infanterie, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre d'Espagne de Saint-Ferdinand de seconde classe.

**X. Augustin-Arthur, comte DE LORT-SÉRIGNAN, né à l'île de Bourbon le 10 janvier 1792, capitaine-lieutenant au régiment des hussards de la garde royale, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a quitté le service pour raison de santé. Il a épousé, le 29 juin 1812, demoiselle Antoinette-Séraphine-Thérèse-Joséphine DE CHAULNES, (1) fille de Charles-Hippolyte**

DE CHAULNES :  
d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 clefs de la passion d'argent.

(1) La maison DE CHAULNES, dont le nom est orthographié *de Chaonis* dans les anciens actes latins, est originaire de Picardie. Jean de *Chaulnes*, chevalier, l'un de ses premiers auteurs, vivait en 1270, et Clémence de *Chaulnes* fut mariée, vers 1320, avec Jean, surnommé le Borgne, seigneur de *Cramailles*.

I. Michel DE CHAULNES, écuyer, habitué dans la ville de Tonnerre, vers la fin de XIV<sup>e</sup> siècle, épousa Nicole du *Prey*, fille de Guillaume du *Prey*, bailli du comté de Tonnerre, de laquelle il eut :

1°. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;

2°. Jeanne de Chaulnes, mariée, en 1407, avec Etienne *Eon*, de

chevalier de Chaulnes, mort officier au régiment d'infanterie de la Fère, et d'Anne-Victoire Vincent du Prey.

SEIGNEURS DE TARRAILLAN, *éteints*.

II. Gabriel DE LORT, seigneur de Tarrailan, second fils de Pierre de Lort, écuyer, seigneur de Lebrettes, de Porcairargues, de Cers, etc., et de Florette de Saint-Martin, épousa, par contrat du 16 janvier 1549,

la ville de Charolles (Genéalogie de la famille d'EON DE BEAUMONT, imprimée en 1779, in-12., par M. de la Fortelle.)

II. Jean DE CHAULNES, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Millery et de Luzarches, eut pour femme Marguerite de Chalons, et pour enfants :

- 1<sup>o</sup>. Jean, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jeanne de Chaulnes, femme de Jean Hivart.

III. Jean DE CHAULNES, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Millery et de Luzarches, épousa Marguerite de Jazu, de la ville de Tonnerre, laquelle le rendit père de :

- 1<sup>o</sup>. Pierre, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Marguerite de Chaulnes, femme de Thibaut Caignet, écuyer. Elle mourut le 8 septembre 1499.

IV. Pierre DE CHAULNES, écuyer, seigneur de Bure et des Alois, s'allia avec Catherine de Branche, fille de Joachim, seigneur de Branche, près Joigny, et de Jeanne Picard. De ce mariage sont issus :

- 1<sup>o</sup>. Antoine de Chaulnes, écuyer, seigneur de Bure et de Guilleryville, contrôleur général des guerres, qui, par son mariage avec Françoise Arnaud de Cherelles, a continué la branche aînée, laquelle a donné deux maîtres des requêtes en 1619 et 1637, dont l'un fut intendant de la province de Picardie, un chevalier de Malte en 1636, et plusieurs officiers. Cette branche aînée a formé plusieurs rameaux, dont l'un a pour chef M. de Chaulnes de Boutigny, maire de la ville de Dreux, oncle de la comtesse de Lort de Sérignan.
- 2<sup>o</sup>. Pierre de Chaulnes, vivant en 1558, auteur d'une branche établie en Dauphiné, et de laquelle sont sortis trois présidents au bureau des finances de la généralité de Grenoble. (*Etat politique du Dauphiné*, par Chorier, pag. 181.) Joseph de Chaulnes, seigneur de Noyarey, a obtenu l'érection de cette terre en *marquisat de Chaulnes*, par lettres patentes du mois de mars 1684, enregistrées au parlement de Grenoble, le 19 août de la même année.

TRÉGOIS :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'or, à la bande  
de gueules char-  
gée de 3 épis d'or,  
qui est de la Con-  
damine; aux 2 et  
3 d'azur, à la si-  
rène d'argent,  
tenant de la main  
dextre un poi-  
nard du même,  
qui est de Tré-  
gois.

DE LASSET :  
d'azur, au lion  
léopardé d'or.

DE GARRIGUES :  
d'azur, au che-  
vron d'argent; au  
chef d'or.

DE BONNET :  
comme à la page  
7.

Anne TRÉGOIS, fille de Guillaume Trégois, seigneur de Malves, petite-fille de Jean, et arrière-petite-fille de Guinot de la Condamine, époux de Marie Trégois, laquelle l'avait institué son héritier, à la charge de relever les nom et armes de sa famille. Gabriel de Lort fit son testament le 13 novembre 1575, et laissa, entre autres enfants, Paul qui suit.

III. Paul DE LORT, seigneur de Tarrailan, fut marié, par contrat du 1<sup>er</sup> janvier 1580, avec Jacqueline DE LASSET, fille de Jean de Lasset, seigneur de Belargo, et de Jacqueline Laussclergne. Il fit son testament le 11 mai 1602, et fut père de Jean, qui suit.

IV. Jean DE LORT, seigneur de Tarrailan, fit son testament le 11 avril 1655, et laissa, du mariage qu'il avait contracté, le 29 avril 1613, avec Anne DE GARRIGUES, Barthelemi, qui suit.

V. Barthelemi DE LORT, seigneur de Tarrailan et de Savignac, fut maintenu dans sa noblesse avec ses parents de la branche aînée, par M. de Bezons, intendan en Languedoc, le 10 octobre 1668. Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1663, Françoise DE BONNET DE MAUREILHAN, de laquelle il eut, entre autres enfants :

Baptiste-Charles-François de Lort de Savignac, reçu page du Roi dans la grande écurie en 1683. Il vivait en 1700.



## MOREAU DE BELLAING,

*Seigneurs DU FAYT, DE SAUCY, DE BRIDOUX, D'AULNOY, DE BELLAING, chevaliers héréditaires, etc., en Cambrésis, en Hainaut et aux Pays-Bas.*



ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable.* Supports : un sphinx et un griffon de sable. Couronne de baron, surmontée de deux huchets aboutés en sautoir. Cimier : une tête de griffon.

La famille MOREAU DE BELLAING passe, dans l'opinion des auteurs, pour la plus ancienne du nom de Moreau, en Cambrésis, en Hainaut et aux Pays-Bas, où elle est connue depuis plus de cinq cents ans. Les preuves de la noblesse d'extraction de cette famille se trouvent dans les histoires de la noblesse des Pays-Bas et du Cambrésis, des monuments anciens, des antiquités et noblesse de Flandre, et des maisons et familles illustres et nobles du royaume des Pays-Bas. Elles ont été attestées successivement par Paul Gelic, ancien héraldiste et généalogiste à Cambrai (1) ; par

---

(1) Attestation généalogique du 18 janvier 1511.

Adrien Colbrant, lieutenant du premier roi d'armes d'Espagne aux Pays-Bas (1); par Jean-Baptiste Leblon (2), ancien héraldiste et généalogiste à Valenciennes, (fils de Laurent Leblon, qui a exercé le même office); par le comte de Saint-Genois de Grandbreucq, mort premier roi d'armes des Pays-Bas; par la commission de la langue de France pour l'admission dans l'ordre de Malte; enfin par M. d'Hozier, ancien juge d'armes de France.

Comme le cadre de notre ouvrage ne comporte pas tous les développements présentés par ces généalogistes, nous nous bornerons ici à établir les faits filiatifs, en renvoyant, pour le surplus des détails, aux ouvrages que nous venons de citer.

I. Regner MOREAU, écuyer, seigneur du Fayt et de Saucy, mort en 1385, avait eu pour fils, Jean, qui suit.

BETS :  
d'azur à 5 touz  
d'or.

II. Jean MOREAU, écuyer, seigneur du Fayt, fief qui relevait de l'évêché de Cambrai, suivant un acte de relief de l'année 1386, cité par Gelic, Leblon et le comte de Saint-Genois, et par M. de Francquen, dans le premier volume de son *Nobiliaire des Pays-Bas*, eut pour femme Nicole BETS, qui, d'après l'ordre des temps, pouvait être nièce ou proche parente de Catherine Bets, fille de Guillaume, mariée, en 1349, avec messire Roger de Warnewick, chevalier. (*Recherches sur les antiquités et la noblesse de Flandre*, par Philippe de Lespinoy, Douay, 1631, pp. 245, 246.) Du mariage de Jean Moreau avec Nicole Bets est issu Gilles Moreau, qui suit.

DE THUN :  
d'argent, à la  
fascé de gueules,  
chargée de trois  
têtes de léopards  
d'or.

III. Gilles MOREAU, écuyer, mourut, en 1415, des blessures qu'il reçut à la bataille d'Azincourt. Gelic, qui constate ce fait, ajoute que Gilles Moreau fut inhumé en l'église de Saint-Aubert de Cambrai, avec Marguerite DE THUN, sa femme, près du tombeau de

(1) Les 8 juin 1650 et 13 février 1655.

(2) Certificat délivré devant Marchant, notaire à Valenciennes, le 20 janvier 1668, et revêtu du visa du magistrat de cette ville.



Gui Moreau, écuyer, décédé en 1241, (1) lequel portait les mêmes armoiries que Gilles Moreau, et avait épousé Mahaut d'Euville. Gilles fut père de Wattier Moreau, dont l'article suit.

IV. Wattier MOREAU, écuyer, fit son testament à Venise, au retour de la Terre-Sainte, la veille du jour de la fête de Saint-Mathias (23 février) 1430 (v. st.). On voit, par cet acte, que Wattier avait épousé Isabeau DE BEAUREVOIR, d'une très-ancienne maison de chevalerie du diocèse de Cambrai, et qu'il en avait eu deux fils :

DE BEAUREVOIR :  
de gueules, à trois  
maillets d'or.

- 1°. Gui, qui a continué la branche aînée ;
- 2°. Jean Moreau, dit Moro, écuyer, cité dans le testament de son père comme ayant précédemment cédé à son frère aîné tous ses droits sur les biens de sa famille, situés en Cambrésis, et ne s'étant réservé que l'argent et les pierreries que Wattier Moreau, leur père, avait à Venise. M. de Francquen ajoute que Jean eut des fils, lesquels en eurent eux-mêmes, mais qu'on ignore et les alliances et la filiation de cette branche, qui portait le nom de Moro.

V. Gui MOREAU, écuyer, possesseur de tous les biens de sa famille dans le Cambrésis, par la cession que lui fit de ses droits Jean Moreau, dit Moro, son frère puîné, lorsque celui-ci se fixa à Venise. Il fut tué à l'escalade du château de Chimay en 1473, selon Gelic, Leblon et M. de Francquen. Il eut pour femme Alix DE REICH, et pour enfants :

DE REICH :  
d'azur, à la bande  
d'or, accostée de  
deux roses d'ar-  
gent ; au chef  
bandé d'or et de  
gueules.

- 1°. Nicolas, I<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Etienne Moreau, dit Morelli, chanoine de Cambrai en 1483. Il prêta serment au Roi pour le temporel de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne en 1484, et mourut en 1499 ;
- 3°. Jacqueline Moreau, mariée, par contrat du premier jour de l'an 1484 (18 avril, jour de Pâques), avec Nicolas-Jean Ghilet, écuyer.

---

(1) Contemporainement à Gui Moreau, vivait Robert Moreau, écuyer, lequel épousa Florence Blocquel (de la maison de Wismes), fille de Jean Blocquel, bailli de Walincourt en 1225. (*Hist. du Cambrésis*, par Jean le Carpentier, III<sup>e</sup> partie, p. 243.) Ce Robert Moreau, d'après une ancienne généalogie que possède le vicomte de Wismes, portait les mêmes armes que MM. Moreau de Bellaing.

VI. Nicolas MOREAU, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, fut conseiller de l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, élu par le pape Sixte IV en 1479. « Il partagea l'honneur » de son bon gouvernement, dit M. de Francquen, » l'accompagna en Espagne lorsqu'il s'y rendit avec » Jeanne d'Aragon, peu après la naissance de Charles- » Quint; et, après la mort de ce prélat (arrivé en » 1510), il embrassa les intérêts de Jacques de Croy, » son successeur, contre le parti de François de Melun, » son compétiteur. » Nicolas Moreau avait épousé Catherine DU FAY, d'une très-ancienne maison de chevalerie du diocèse de Cambrai, dont l'alliance avec celle de Moreau est rappelée dans l'*Etat de la noblesse du Cambrésis*, 3<sup>e</sup> partie, p. 551. Il en eut deux fils et une fille :

DU FAY :  
d'argent, au sautoir de sable.

- 1°. Jean Moreau, écuyer, chanoine de Cambrai;
- 2°. Jérôme, qui a continué la descendance;
- 3°. Anne Moreau, femme de Jean Ghilet, dit Mainier, écuyer, son cousin, dont elle eut :  
Marie Ghilet, laquelle fut dotée de 10 écus d'or au partage que firent Guillaume et Marguerite Moreau, ses cousins-germains, de la succession de Jean Moreau, chanoine de Cambrai, son oncle.

VII. Jérôme MOREAU, écuyer, mourut avant son frère : car ce furent ses enfants et ceux de sa sœur qui recueillirent la succession de ce chanoine. Jérôme eut pour épouse Jeanne DU BOIS, issue d'une très-ancienne noblesse, de laquelle il laissa :

DU BOIS :  
d'azur, à trois fasces d'or.

- 1°. Guillaume, qui suit;
- 2°. Marguerite Moreau, femme d'Arnould des Portes, écuyer;
- 3°. Françoise Moreau, religieuse. Elle fut dotée de 10 écus d'or au partage de la succession de Jean Moreau, son oncle, chanoine de Cambrai.

VIII. Guillaume MOREAU, écuyer, partagea avec Marguerite, sa sœur, la succession de leur oncle, Jean Moreau. Il eut pour femme Marie LE MOISNE, et pour enfants :

LE MOISNE :  
écartelé, aux 1 et 4 de gueules à 3 croissants d'argent; aux 2 et 3 d'or, à 3 merlettes de sable.

- 1°. Norbert Moreau, écuyer, qui fut créé chevalier par lettres-

patentes du 25 février 1600 (1). Il fut tué au commencement du siège d'Ostende en 1601, et n'avait pas été marié. Il avait consommé toute sa fortune au service de ses souverains ;

2°. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;

3°. Ghislain Moreau, écuyer, marié avec Charlotte *Thopas* ;

4°. Gabrielle Moreau, morte sans alliance ;

5°. Catherine Moreau, femme de François *de Pot*, écuyer.

IX. Pierre MOREAU, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, a continué la descendance. M. de Francquen rapporte qu'il servit peu de temps avec son frère aîné dans l'armée de don Juan d'Autriche, qu'il quitta le service en 1578, peu de temps après la bataille de Gembloux, et qu'à la fin de janvier 1580 (*v. st.*), ayant été chassé de Cambray par les troupes du duc d'Alençon, il se retira à Valenciennes. Il avait épousé Anne BRIFFEAU, suivant la généalogie de J.-B. Leblon, certifiée le 20 janvier 1668, et en eut Nicolas, II<sup>e</sup> du nom, qui suit.

BRIFFEAU :  
d'argent à la ma-  
cle de gueules ;  
au chef du même.

X. Nicolas MOREAU, II<sup>e</sup> du nom, né à Valenciennes, et qualifié écuyer, fils de Pierre Moreau, aussi écuyer, et d'Anne Briffeau, dans son extrait de baptême, daté du 13 mars 1580 (*v. st.*). « Il accompagna les Espagnols, dit M. de Francquen, le 9 octobre 1595, lors-

(1) Voici le texte de ce diplôme honorable :

« Albert, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, etc., savoir faisons que, pour le bon rapport que fait nous a été de Norbert Moreau, écuyer, même en considération des bons et fidèles services que ses prédécesseurs et lui ont faits, tant à feu de très-haute mémoire le roi, mon seigneur et père, qu'à nous, ayant porté les armes l'espace de plus de trente ans, tant aux sièges des villes et places que feu le duc de Parme a prises et réduites dans ces pays, même à notre suite au siège de Calais, commandant 500 rêtres; s'exposant à tous périls, ayant supporté notables pertes de ses biens en Cambrasis dont il est orionde et espérant qu'il continuera de bien en mieux à notre service, nous pour ces causes voulant favorablement le traiter, élever et l'honorer des titres et dignités de chevalerie, dont méritent d'être décorés tous ceux qui par degrés et charges de fonctions louables parviennent au moyen de leur fidélité, devoirs et diligences, avons icelui Norbert Moreau, cejour d'hui, après serment fait de notre inauguration en notre ville de Mons, publiquement fait et créé de notre main chevalier, comme le faisons et créons par ces présentes, etc., etc., car ainsi nous plait-il; en témoign nous avons fait mettre notre grand scel à icelles en notre ville de Mons, le vingt-cinquième jour de février mil et six cents. *Signé Richer.* »

» qu'ils entrèrent dans les ville et citadelle de Cambray,  
 » commandées par le comte de Fuentes, qui venait de  
 » la prendre sur le maréchal de Balagny. Il servait  
 » comme cadet dans le régiment de Messie, à Cambray,  
 » lorsqu'il demanda, en 1597, ayant à peine dix-sept  
 » ans, de faire partie de 300 hommes de ce régiment,  
 » qui aidèrent à surprendre Amiens, où, blessé, en ap-  
 » parence légèrement, à l'entrée à la ville, d'une ar-  
 » quebusade à la tête, il perdit peu après la vue. » Il  
 fut confirmé dans la qualité d'écuyer par le roi d'Es-  
 pagne le 13 février 1653, sur la requête qu'il avait pré-  
 sentée à ce monarque en 1650 (1). Il a eu de Jeanne  
 DE LANNOY, son épouse :

DE LANNOY :

- 1°. Jean Moreau, décédé en bas âge ;
- 2°. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 3°. Autre Jean Moreau, écuyer, que l'on croit être mort en Amérique.

XI. Pierre MOREAU, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, naquit le 11 juin 1614, et fut baptisé en l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Chaussée à Valenciennes. Ce fut à sa requête que J.-B. Leblon, généalogiste de cette ville, lui délivra le certificat de sa preuve généalogique, remontant, d'après celle précédemment dressée par Paul Gelic, généalogiste accrédité, jusqu'à Regner Moreau, écuyer, seigneur du Fayt et de Saucy, mort en 1585 ;

(1) Voici la substance de cette requête :

« Nicolas Moreau supplie très-humblement Votre Majesté d'or-  
 » donner qu'en la dépêche de la chevalerie qu'elle a été servie d'ac-  
 » corder à Norbert Moreau, son oncle et parrain, mort, sans délaissier  
 » de postérité, devant la ville d'Ostende, commandant 500 rétres au  
 » service de Votre Majesté, soit attribué à lui et à ses aieuls le titre  
 » d'écuyer, ainsi qu'ils ont été qualifiés en notre généalogie, par Paul  
 » Gelic, maints titres, renseignements et certaines informations  
 » passés devant les magistrats des villes de Cambray, Valen-  
 » ciennes, etc., exhibés par le suppliant au conseil de Votre Majesté,  
 » et communément sont réputés pour tels, quoi faisant, etc.

« Apostille soit mise es mains de Mest. Adrien Colbrant, lieute-  
 » nant de l'état du premier roi d'armes, afin d'en informer. Fait à  
 » Madrid, le 8 juin 1650. Paraphé Assel, signé BARCUT, avec pa-  
 » raphe. Autre apostille : vue l'information dudit Mest. Adrien Col-  
 » brant, Fiat. Fait à Madrid, le 13 février 1653, signé BARCUT, avec  
 » paraphe. »

certificat délivré sous serment devant Mathieu Marchant, notaire, et visé par le magistrat de Valenciennes le 20 janvier 1668, sous la prévôté de messire Jean-François-Ignace Rasoir, chevalier de Mespen. Pierre Moreau épousa 1°. Catherine CAFFEAU, 2°. Marie LE PREUX. Ses enfants furent :

CAFFEAU :

LE PREUX :  
d'or, à trois roses  
de gueules, tigées  
de sinople.

*Du premier lit :*

1°. Robert, qui suit ;

*Du second lit :*

2°. Catherine Moreau, femme de Simon Thorez, son cousin, dont elle eut :

Marie-Josèphe Thorez dame de Bellaing, mariée 1°. avec Jean-François *du Bois*, écuyer ; 2°. avec Nicolas-François *de Nouet*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Saxe ; 3°. avec messire René *de la Marche*, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, infanterie.

XII. Robert MOREAU, écuyer, né le 13 septembre 1664, et baptisé, comme son père et son aïeul, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Chaussée à Valenciennes, est mentionné dans le certificat généalogique délivré à son père le 20 janvier 1668. Il transigea avec ce dernier le 3 juillet 1696, et laissa d'Angélique CANTAIN, son épouse :

CANTAIN :

- 1°. Norbert Moreau, jésuite à la Flèche, puis à Paris, où il fut professeur de rhétorique ;
- 2°. Jacques-Ombert-Joseph, qui suit.

XIII. Jacques-Ombert-Joseph MOREAU, écuyer, né et baptisé le 18 novembre 1714, en la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chaussée de Valenciennes, fut licencié en droit, et s'occupa beaucoup de l'administration des mines, dans lesquelles il avait des intérêts en France, en Suisse et en Savoie. Il épousa, par contrat du 29 décembre 1742, Marie-Josèphe MANIER, dont il a eu, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

MANIER :

- 1°. Hyacinthe-Felix Moreau, mort chanoine ;
- 2°. Pierre-François-Joseph-Xavier, qui a continué la descendance ;
- 3°. Amélie-Constance-Josèphe Moreau, mariée, le 19 juin 1789, avec messire François-Hyacinthe, comte *du Parc*, capitaine au régiment Colonel-Général, cavalerie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle habite Tournay, et n'a qu'une fille, mariée à M. Olislagers de Meerssenhoven, écuyer.

XIV. Pierre - François - Joseph - Xavier MOREAU , écuyer, seigneur de Bellaing, de Bridoux et d'Aulnoy, ancien député ordinaire des états de Hainaut, rendit hommage au roi Louis XVI, en son bureau des finances de Lille, le 29 janvier 1789, pour la terre seigneuriale d'Aulnoy. Il a hérité de la terre de Bellaing d'un de ses parents, à condition d'en prendre le nom, lui et tous ses descendants. Par décret du 21 mars 1817, il a été reconnu chevalier héréditaire des Pays-Bas, et rétabli dans la possession du titre qu'avait obtenu, en 1600, Norbert Moreau, frère de son quatrième aïeul (1). Il a épousé à Mons, en 1773, Marie-Ange-Dominique-Josèphe RECQ (morte à Mons le 14 novembre 1818), nièce d'un conseiller au conseil souverain de Hainaut (2). Il est décédé en la même ville, le 25 janvier 1827. De ce mariage sont issus, outre une fille morte en bas âge :

RECQ :

(1) Nous donnons ici le texte du décret de S. M. le roi des Pays-Bas :

- Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, etc., etc., etc.
- Sur la requête de Pierre-François-Joseph-Xavier-Moreau de Bellaing, demandant pour raisons déduites à être reconnu comme chevalier; vu les rapports du conseil suprême de noblesse, en date des 30 juillet 1815, et 5 mars 1817, n° 460, 128, 89 et 84;
- Avons trouvé convenir et entendons accorder ladite demande, et reconnaître comme chevalier M. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, lui permettant, ainsi qu'à tous ses descendants légitimes en ligne masculine, de porter ce titre et les armes de ses ancêtres.

• Le conseil suprême de noblesse est chargé de l'exécution des présentes, dont il sera donné connaissance à l'adressant pour son information. •

Bruxelles, le 21 mars 1817. *Signé* GUILLAUME. De par le roi, *signé* A. R. Falck. Pour copie conforme à l'original, le greffier de la secrétairerie, *signé* d'Hamecourt.

(2) Madame de Bellaing, née Recq, n'a eu qu'un frère et une sœur mariés; la sœur avait épousé M. de Brigode de Kemlandt; elle a eu trois fils, dont l'un a épousé une fille du vicomte Luitens de Boussu. Un autre, connu sous le nom de baron de Brigode, a épousé une fille du comte de la Tour-Maubourg, petite-fille, par sa mère, du marquis de la Fayette, et arrière-petite-fille du duc de Noailles. Le dernier, nommé Louis-Marie-Joseph, comte de Brigode, était chambellan de l'empereur Napoléon; il est mort pair de France, à Bourbonne-les-Bains, le 22 septembre 1827, laissant deux fils jumeaux, nés le . . . août 1827, à Paris.

Le frère de madame de Bellaing avait épousé sa cousine germaine, fille de M. Recq, conseiller à la cour de Hainaut; il a laissé deux

- 1<sup>o</sup>. Jacques-Juvénal-Joseph, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. René-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, chevalier, décédé à Bruxelles le 15 mars 1825. Il n'a eu de Marie-Thérèse de *Hervay de Kirchberg*, son épouse, dont la sœur avait épousé le comte de Fiquelmont, commandant de Spa, qu'une fille ;  
Camille Moreau de Bellaing, morte à l'âge de deux ans ;
- 5<sup>o</sup>. Marie-Léopold-Joseph Moreau de Bellaing, chevalier, reçu bachelier ès lettres, licencié ès sciences et en droit les 29 mars, 15 avril et 15 décembre 1813, puis avocat à la cour royale de Paris le 5 mars 1814. Le 26 mai 1815, il avait été nommé lieutenant au régiment des Gardes-d'Honneur, grade qui lui donnait rang de capitaine dans la ligne. Sa conduite dans la campagne de cette année, citée particulièrement lors d'une reconnaissance qu'il fit dans les défilés de Bohême, près de Peterswald, ainsi qu'aux batailles de Leipzig et de Hanau, fit inscrire plusieurs fois son nom parmi ceux des officiers qui avaient mérité la décoration de la Légion-d'Honneur (1) ; mais il n'y eut pas de croix accordées à son régiment en 1815 pour la campagne hors de France. Le 5 avril 1814, le gouvernement lui donna des lettres de créance comme commissaire dans la seizième division militaire (2). En cette qualité il fit reconnaître le gouvernement de Louis XVIII par le

enfants, un fils et une fille. Le fils a épousé mademoiselle Cordier de Caudry, dont le grand-père et l'oncle étaient conseillers au parlement de Flandre ; la fille a été mariée, comme on le verra ci-après, à Jacques-Juvénal-Joseph Moreau de Bellaing, son cousin germain.

(1) Certificats de M. le comte de Mathan, colonel-major du premier régiment des Gardes-d'Honneur et de M. le comte de Pully, lieutenant-général des armées du roi, colonel du même corps, du 5 mars 1815.

(2) Suit la teneur de ces lettres de créance : « Paris, le 5 avril 1814.  
« Nous recevons, Monsieur, avec satisfaction, l'assurance de vos sentiments. L'influence que vous avez et que vous devez avoir dans le département du Nord ne peut qu'être fort utile à la bonne cause.  
« Buonaparte ne règne plus : déchu du trône par les actes du sénat, du corps législatif et par le vœu unanime de la nation, son gouvernement ne doit plus être reconnu. Les magistrats, les militaires doivent rester à leur poste : la tranquillité publique ne doit pas être troublée ; mais tout doit se faire au nom de la patrie, du gouvernement provisoire, en attendant qu'un monarque cher aux Français se rende à leurs vœux et à leur attachement, qui n'est plus comprimé par une tyrannie étrangère.

« Servez-vous, Monsieur, de tous vos moyens pour propager ces sentiments dans la ville de Lille et dans les autres cités du département du Nord.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération ».

Signé le prince DE BÉNÉVENT.

Pour le gouvernement provisoire, signé *Du Pont* (de Nemours), secrétaire-général, et scellé du sceau du gouvernement provisoire.

sénateur comte de Villemanzy, commissaire de Napoléon dans cette division, et par les autorités des villes d'Arras, Cambrai, Lille, Douay, Bouchain, Valenciennes et Condé. Le *Moniteur* du 10 avril 1814 constate ces faits, et les plus honorables témoignages se sont réunis à ceux de l'opinion publique pour attester les heureux résultats de son zèle et de sa prudence dans l'accomplissement de sa mission (1). Plus tard (le 27 juillet) il fit partie, avec M. le comte Maurice de Caraman, le marquis de Louvencourt, etc., etc., d'une députation chargée de complimenter Louis XVIII au nom des trois cantons de la Belgique laissés à la France par le traité de 1814. Au mois de juin de cette année, il fut admis dans la compagnie écossaise des Gardes-du-Corps (2), avec le grade de capitaine de cavalerie. Le 2 août 1815, M. Léopold de Bellaing fut nommé sous-préfet de l'arrondissement du Havre; mais des motifs honorables, consignés dans les journaux du temps et notamment le *Moniteur* du 28 novembre de la même année, le portèrent à faire le sacrifice de cette place. Appelé, le 10 juin 1818, à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, il en a administré cet arrondissement jusqu'à l'arrivée de M. le duc de Cazes au ministère de l'intérieur. Depuis lors il s'est retiré à la campagne, et habite l'ancien château de Gié-sur-Seine, qui, avant la révolution, appartenait à la famille de sa femme, Armande-Geneviève-Françoise de Rémond de Montmort du Dognon, qu'il a épousée le 1<sup>er</sup> août 1814, par contrat signé par le Roi le 3 juillet précédent (5). Elle est née le 21 août 1793, et est fille de haut et puissant seigneur Armand de Rémond de Montmort, comte

(1) Lettres de M. le prince de Bénévent, du 21 avril 1814, de M. le comte de Villemanzy, pair de France, et de M. le comte Maison, gouverneur de la première division militaire, des 9 et 26 novembre; de M. le comte de Brigode, maire de Lille, du 6 décembre; de M. le lieutenant-général comte Carra-Saint-Cyr, des 9 septembre et 9 décembre; de M. le prince de Croy-Solre à S. Exc. M. l'abbé de Montesquieu, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, du 20 décembre de la même année 1814. Une déclaration du lieutenant-général comte Carra-Saint-Cyr, du 31 juillet 1815, apostillée par le comte de Villemanzy, pair de France, porte expressément que c'est M. Léopold de Bellaing qui, d'après les communications qu'il avait faites, comme commissaire du gouvernement provisoire, détermina la conclusion de l'armistice qui avait assuré les places du Nord au Roi.

(2) Lettre de M. le duc d'Havré et de Croy, capitaine de cette compagnie, du 10 juin 1814.

(3) A ce contrat signèrent aussi le prince de Talleyrand, le duc de Havré et de Croy, capitaine de la compagnie écossaise des Gardes-du-Corps, madame la princesse de Lorraine-Vaudémont, le prince Louis de la Trémoille, le prince de Croy-Solre, le prince Amédée de Broglie, le prince de Beauvau, le duc de la Rochefoucauld-d'Estissac, madame la duchesse de la Rochefoucauld-Liancourt, etc., etc.



du Dognon (1), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, premier aide-de-camp du maréchal duc de Broglie à l'armée des Princes, et de haute et puissante dame Marie-Marc de *Pechpeyrou*, comtesse de Comminges de Guitaut (2). Par ordonnance du 23 février 1821, Louis XVIII a accordé à M. Léopold de Bellaing, en récompense de ses services, le titre de baron. Mais, n'ayant pas encore eu d'enfants, il n'a pas cessé de porter le seul titre de chevalier, héréditaire dans sa famille ;

4°. Henri-Joseph-Victor Moreau de Bellaing, né le 24 juin 1788, décédé à Bruxelles le 12 décembre 1822. Il avait épousé 1°. Marie-Eulalie-Alexandrine, baronne de *Steehault* ; 2°. Charlotte du *Buisson de Bruel* ; 3°. Marie-Emilie-Caroline-Jeanne, comtesse *Van-der-Stegen de Putte*, qui lui a survécu. Il a laissé quatre enfants, issus de son premier mariage ;

A. Joseph-Arald-Xavier-Alexandre-Marie-Robert Moreau de Bellaing, chevalier, né le 9 décembre 1814, admis, le 19 août 1816, chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte ;

B. Marie-Pauline-Candidé Moreau de Bellaing ;

C. Marie-Ange-Caroline-Mélanie-Josèphe Moreau de Bellaing ;

D. Marie-Josèphe-Bernardine-Amélie-Eudoxie Moreau de Bellaing ;

5°. Hedwige-Josèphe Moreau de Bellaing, épouse de Jacques-André-Nicolas-Antoine *Mariane*, écuyer, fils d'un ancien syndic des Etats de Languedoc, et de Jeanne de Poulhariès, dont le frère, Medard de Poulhariès, marquis de Cavanac, était cordon rouge et maréchal de camp ;

6°. Amélie-Joséphine Moreau de Bellaing, mariée avec M. *Borel de Favencourt*, écuyer, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, sous-préfet de Compiègne, dont le père, avant la révolution, était conseiller d'Etat (3) ;

7°. Charlotte-Clotilde-Josèphe Moreau de Bellaing, mariée avec Marie-Louis-François *Cordier de Lobbes*, écuyer, dont l'aïeul et un oncle étaient conseillers au parlement de Flandre. Elle a deux filles nommées, l'une Élise, l'autre Justine.

## XV. Jacques-Juvénal-Joseph MOREAU DE BELLAING,

(1) Frère du comte de Saint-Mard, connu depuis sous le nom de marquis de Montmort. Leur père, François de Rémond, marquis de Montmort, avait été major-général des Gardes-du-Corps, puis lieutenant-général et grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis. Peu avant la révolution, il avait succédé au prince de Soubise dans le gouvernement de Givet et de Charlemont.

(2) Arrière-petite-fille du comte de Comminges de Guitaut, marquis d'Époisses, dont Madame de Sévigné parle beaucoup dans ses *Lettres* ; le même qui fut gouverneur des îles de Sainte-Marguerite, et auquel fut confiée la garde de l'homme au masque de fer.

(3) Le frère de M. de Favencourt, M. Borel de Brétizel, est conseiller à la cour de cassation. Leurs sœurs ont été mariées, l'aînée au marquis de Séguier ; la deuxième au comte de Lironcourt, capitaine de vaisseau, puis consul de France à Amsterdam ; une autre au comte de Changy, écuyer du Roi ; la dernière à M. de Mazière.

chevalier, fut reçu élève au collège des Quatre-Nations, dit Mazarin, par brevet du 30 septembre 1789(1), comme gentilhomme de Flandre, d'après ses preuves de noblesse faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France. Il a épousé à Tournay, le 16 août 1802, Justine-Désirée-Marie-Clotilde RECQ DE MALZINE, sa cousine germaine, petite-fille, par sa mère, de M. Recq, conseiller au conseil souverain de Hainaut, et sa petite-nièce par son père. Ils habitent le château de Bellaing, près Valenciennes, et ont pour enfants :

RECQ :

- 1°. Gui-Barthélemi-Nicolas-Marie-Joseph Moreau de Bellaing, chevalier, né le 6 décembre 1812;
- 2°. Eusèbe-Antoine-Hyacinthe Moreau de Bellaing, chevalier, né au château de Bellaing le 3 février 1825;
- 3°. Charles-Raphael-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Josèphe Moreau de Bellaing, chevalier, né au même château le 10 avril 1825;
- 4°. Paul Moreau de Bellaing, chevalier, né en 1826;
- 5°. Irmine-Xavière-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 16 juin 1805, mariée, le 16 janvier 1828, avec Stéphan-Lucas, baron de Bissi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien capitaine-adjutant-major des cuirassiers d'Angoulême, fils de Stéphan, baron de Bissi, noble génois, général au service de la république de Gènes, puis au service de France, grand'croix de l'ordre de Saint-Philippe, et de dame Gabrielle Thornhill;
- 6°. Constance-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 28 janvier 1805;
- 7°. Marie-Ange-Albertine-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 18 janvier 1808;
- 8°. Denise-Michelle-Marie-Josèphe Moreau de Bellaing;
- 9°. Annette-Amélie-Marie-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 10 février 1810.

---

(1) « Louis-Jules-Barbon Mazarini, etc., etc., etc.. Salut. Le droit de nommer à des places d'élèves dudit collège nous appartenant selon la fondation, les lettres-patentes de S. M., et l'arrêt de son conseil du 12 décembre 1738, vacantes et arrivant, et étant dûment averti que la place qu'occupait le sieur Muller, gentilhomme d'Alsace, est vacante par sa sortie du collège, nous, après avoir été informé de la noblesse et des qualités du sieur Jacques-Juvénal-Joseph Moreau de Bellaing, aussi gentilhomme de Flandre, l'avons nommé et nommons pour remplir ladite place, lequel, en vertu de notre nomination, se présentera à MM. les inspecteurs et grands-maîtres dudit collège Mazarin, pour, après qu'il leur sera apparu qu'il a les qualités requises, être reçu et jouir des droits et avantages accordés aux autres élèves dudit collège; en témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main, fait apposer le sceau de nos armes et contre-signer par notre secrétaire ordinaire. A Paris, le 30 septembre 1789. Signe le duc DE NIVERNOS. »

## DE MURAT,

*Vicomtes DE MURAT, DE CHEYLANNE, etc.,  
en Auvergne.*



*ARMES : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à 5 fasces muraiUées et crénelées d'argent, la première de cinq créneaux, la seconde de quatre, et la dernière de trois; celle-ci ouverte en porte ronde au milieu, qui est DE MURAT; aux 2 et 3 de gueules, au lion léopardé d'or, qui est DE CARLAT (1).*

La maison des anciens vicomtes DE MURAT, éteinte un peu avant le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, a subsisté avec éclat pendant 400 ans dans le comté d'Auvergne. L'opinion de cette province est qu'elle tirait son origine des vicomtes du Carladez. Ce qu'il y a de certain, c'est que Murat était dans le principe un fief mouvant du château de Carlat, comme le prouve une suite d'hommages rendus par les vicomtes de Murat. Ce n'était donc originairement qu'une viguerie, et le titre de vicomté, qu'elle a dû prendre à l'époque de son dé-

---

(1) C'est ainsi que le sceau de la vicomté de Murat est représenté au bas d'un acte de foi et hommage rendu au Roi en 1284, et cité sur le 8<sup>e</sup> degré de cette généalogie.

membrement, lui vint sans doute de la qualité générale de son premier possesseur. Ajoutons à ces considérations, que les noms de Gilbert et Géraud, ont été communs dans les deux maisons de Carlat et de Murat.

Le château de Murat, séjour ordinaire des vicomtes, était bâti sur un énorme rocher, et dominait la ville du même nom, située au bas de cette montagne, sur la rivière d'Alagnon, et distante de 4 lieues N.-O. de Saint-Flour. Ce château se composait d'un corps de logis et d'une tour ronde plus élevée. Son enceinte renfermait une place d'armes, avec un pré pour l'entretien des bestiaux dans les temps de siège. On juge par sa position et l'étendue de ses ouvrages que cette place servait non-seulement à couvrir la ville, mais encore à protéger et défendre tout le pays environnant. Un grand nombre de fiefs relevaient de la vicomté de Murat, et, parmi ces fiefs, on comptait plus de 30 châtelainies, entre autres, celles d'Aubepeyre, de Châteauneuf, de Mallet, d'Anglars, de Vigouroux, de Tourlande et de Védrines-Saint-Loup, toutes places dont les fortifications existaient encore au 14<sup>e</sup> siècle. L'église du bourg de Bredon, situé sur l'autre bord de l'Alagnon, sert de paroisse à la ville de Murat.

I. Gilbert, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE MURAT, rappelé comme défunt, dans une charte, d'environ l'an 1060, rapportée sur le degré suivant, pouvait être fils, suivant l'ordre des temps, de Géraud de Carlat, et par conséquent neveu de Gilbert 1<sup>er</sup>, vicomte de Carlat, vers l'an 990, lequel était fils de Bernard 1<sup>er</sup> du nom, vicomte de Carlat, en 952. (Voyez dans ce volume la notice DE CARLAT). Le vicomte de Murat est aussi rappelé dans deux chartes des années 1062 et 1095. Les noms de ses enfants sont :

- 1<sup>o</sup>. Guillaume, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit;
- 2<sup>o</sup>. Pierre, rappelé comme défunt en 1060.

II. Guillaume, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE MURAT, vivait au milieu du 11<sup>e</sup> siècle, contemporainement avec Durand

de Henry (1), abbé de Moissac et évêque de Toulouse, prélat célèbre par l'amitié dont l'honora saint Odillon, et par le zèle avec lequel il introduisit la réforme de l'ordre de Cluny dans un grand nombre de monastères. Bernard de Henry, seigneur de Bredon, vassal du vicomte Guillaume, et frère de Durand, avait sur la fin de ses jours, à la prière de ce prélat, accordé pour la fondation du prieuré de Bredon, divers biens, mans, bois, rivières, etc., que ce même Bernard de Henry et ceux de sa famille avaient possédés, soit en franc-alleu, soit en fief du vicomte de Murat. Le vicomte Guillaume, à la demande de l'évêque Durand, abbé de Moissac, confirma cette aliénation, et affranchit les biens cédés de tout devoir et de toute charge envers lui et ses successeurs, vicomtes du château de Murat, mais avec défense expresse qu'aucun château, aucune tour ou fortification fût construite à Bredon. La charte qu'il promulgua à cet effet est d'environ l'an 1060. Il l'accorde, dit-il, pour le repos de l'âme de Gilbert, son père, et de celles de sa mère, et de Pierre son frère; elle fut souscrite par Geraud-Gilbert, Étienne de Henry et Bernard de Henry, son frère. (*Bibliothèque du Roi, titres de Carcassonne*, t. VI et VII, p. n°. 121; *Recueil de Doat*, vol. 128, fol. 94.) Guillaume I<sup>er</sup>, vicomte de Murat, est cité immédiatement après Robert, comte d'Auvergne, et avant Amblard, comptour d'Apchon, dans la charte de consécration du prieuré de Bredon, du 12 septembre 1095. (*Cartulaire de Bredon*.) La même année, ce vicomte prit la croix au concile de Clermont, et, avant de partir pour la Terre-Sainte, il fit un *hommage de dévotion* de son alleu du Chayla à Notre-Dame de Clermont. On croit que le vicomte Guillaume périt dans cette expédition. Il eut deux fils :

- 1°. Jean, I<sup>er</sup> du nom, qui suit;
- 2°. Pierre de Murat, vivant en 1095.

---

(1) Que les Bénédictins, suivis par D. Vaissète, nomment par erreur *Durand de Dôme*.

III. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE MURAT, se croisa, en 1102, avec Armand de Bréon, seigneur de Mardogne, Armand, comptour d'Apchon, Louis de Podenas, Louis de Montmorin, Jacques de Tournemire, Léon de Dienne, le sire de Beaufort et le baron de la Tour, et concourut au siège de Tripoli, sous Guillaume, VII<sup>e</sup> du nom, comte d'Auvergne. (*Art. de vérifier les dates*, nouv. édit. in-8°, t. X, p. 154). Le vicomte Jean eut, entre autres enfants :

- 1<sup>o</sup>. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Pétronille de Murat, prieure de Lavau-Dieu en 1148. (*Gallia Christ. t. II, Instrumenta*, col. 108.)

IV. Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, vicomte DE MURAT, succéda à son père vers 1135. Ce vicomte paraît n'avoir pas été étranger aux démêlés des maisons de Barcelonne et de Baux, au sujet du comté de Provence. Raymond-Bérenger, II<sup>e</sup> du nom, comte de Barcelonne et de Provence, vainqueur de Raimond, sire de Baux, qu'il força à conclure, en 1148, un traité qui annulait ses prétentions, obligea, en 1150, Hugues de Baux, fils aîné et successeur de Raimond, et sa mère Étienne de Rodez à souscrire et ratifier ce traité, et à renouveler l'hommage que Raimond de Baux avait fait au comte de Barcelonne. Ce fut au mois d'octobre de la même année 1150, que Pierre 1<sup>er</sup>, vicomte de Murat, remit son château de Murat et ses autres domaines patrimoniaux, entre les mains de Raimond-Bérenger, II<sup>e</sup> du nom, comte de Provence et vicomte de Carlat; et par la même charte, ce comte en investit de nouveau le vicomte de Murat, à la charge de les tenir de lui à foi et hommage. (*Bibliothèque du Roi, titres d'Armagnac*, vol. 66.) Pierre 1<sup>er</sup> eut cinq fils :

- 1<sup>o</sup>. Guillaume, II<sup>e</sup> du nom, vicomte de Murat, chevalier, ainsi qualifié dans une transaction passée en 1196. (*D. Coll. pag. 300.*) entre Hugues, évêque de Rodez, et Hugues, III<sup>e</sup> du nom, comte de Rodez et vicomte de Carlat. Il mourut peu de temps après, sans postérité ;
- 2<sup>o</sup>. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 3<sup>o</sup>. Amblard de Murat, qualifié vicomte de Cheylanne, en 1215. (*Coutumes d'Auvergne*, tom. IV, p. 657.) Il paraît avoir eu pour enfants :

A. Armand de Murat, vicomte de Cheylanne, qui confirma, en 1257, le don que Guillaume de Châteauneuf-Apchier, seigneur de Villars, avait fait à l'église de Saint-Flour, d'une dime de sa terre de Villars. Armand de Murat, vicomte de Cheylanne, mourut peu de temps après l'année 1275 (1) ;

B. Bernard de Murat, vivant en 1240 ;

C. Yolande de Murat, dame du Chayla, mariée avec Armand, seigneur de Dicnne, chevalier. Ces deux époux firent hommage à Pierre, III<sup>e</sup> du nom, vicomte de Murat, pour le château du Chayla, en 1250 ;

4<sup>o</sup>. Jean de Murat, qui se croisa, en 1187, avec le vicomte Guillaume, son frère, sous le roi Philippe Auguste (2) ;

5<sup>o</sup>. Bertrand de Murat, chevalier, vivant en 1199. On le croit père de :

A. Guillaume de Murat,  
B. Geraud de Murat,

} chevaliers, mentionnés dans une sentence arbitrale, rendue en 1244 par l'official de Clermont, entre Pierre de Barasc et Gautier de Penne, chevaliers. (*Archives du château de Vernines.*)

V. Pierre, II<sup>e</sup> du nom, vicomte de MURAT, bienfaiteur de l'abbaye des bénédictins d'Ebreule, près Gannat, au diocèse de Clermont en 1204, (*Gallia Christiana*, t. II, p. 370), fit une donation d'une dime de grains à l'église de Saint-Flour, en 1205. (*Cartulaire de Saint-Flour*, n<sup>o</sup>. 92, p. 746, et *Dictionnaire des Gaules de la France*,

(1) On croit qu'il a été père, de Guillaume, vicomte de Cheylanne, dont la fille Marguerite, vicomtesse de Cheylanne, porta cette terre en mariage à Astorg de Peyre, en 1284. (*Cout. d'Auv.*, t. IV, pag. 657.) Ermengarde de Peyre, issue de leur mariage, et vicomtesse de Cheylanne, épousa, en 1319, Guillaume, III<sup>e</sup> du nom, seigneur d'Estaing, dont les successeurs furent vicomtes de Cheylanne.

(2) Ce fait est rappelé dans une sentence rendue à Usson, en 1368, en faveur de Jean-Dodon, seigneur de Lespinasse et de Moissac. Une autre sentence, rendue à Issoire, au conseil secret du duc de Berry, en 1369, porte que, dès l'année 1196, le vicomte de Murat, (Guillaume, II<sup>e</sup> du nom), avait prétendu la préséance aux Etats d'Auvergne ; que cette contestation avait été portée devant le Roi en 1207, et renouvelée en 1286, enfin qu'elle ne fut terminée qu'en 1369. La première et la seconde places furent alors accordées alternativement aux barons d'Apchon et de Pierrefort ; la troisième resta indivise entre le sire de Mercœur et le vicomte de Murat, et la quatrième fut accordée à l'évêque de Clermont.

par l'abbé Expilly, t. IV, p. 945, col. 1). Ce vicomte était en instance auprès du roi Philippe Auguste, en 1207, relativement à la préséance aux États d'Auvergne, qu'il disputait aux barons d'Aphon et de Pierrefort et au sire de Mercœur. Le vicomte Pierre de Murat, II<sup>e</sup> du nom, mourut avant l'année 1239, laissant, entre autres enfants :

- 1<sup>o</sup>. Pierre, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Astorg de Murat, seigneur d'Aubepeyre ou d'Albepierre, vivant en 1240 ;
- 3<sup>o</sup>. Guillaume de Murat, élu évêque du Puy en 1248, et décédé en 1251. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 715.)

VI. Pierre, III<sup>e</sup> du nom, vicomte DE MURAT, fut présent, en 1239, à un traité conclu à Toulouse entre Raimond, VII<sup>e</sup> du nom, comte de Toulouse, et Hugues, comte de Rodez. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 762.) Au mois de mars de l'année suivante 1240 (*v. st.*), le vicomte de Murat fonda trois messes dans le monastère de Bredon, et donna à cet effet au prieur, Guillaume de l'Espinasse, les mans de Besse et de Lascostes. Bernard de Murat, Armand de Gorses et Guillaume de Bonnefont, furent les témoins de cette donation. (*Cartulaire de Bredon*). En 1253, il transigea avec Beraud, VIII<sup>e</sup> du nom, seigneur de Mercœur, et reconnue tenir de lui à foi et hommage, les terres de Muratol et de Cusol, moyennant 150 livres que Beraud de Mercœur lui compta, et 30 livres à son fils Astorg. Pierre, III<sup>e</sup> du nom, vicomte de Murat, vivait encore en 1270, avec Gaillarde de LA TOUR sa femme, fille de Bernard, VI<sup>e</sup> du nom, seigneur de la Tour, et de Jeanne de Toulouse, petite-fille, par Jeanne d'Angleterre, sa mère, 4<sup>e</sup> femme de Raimond, IV<sup>e</sup> du nom, comte de Toulouse, de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Eléonore, duchesse de Guienne. Leurs enfants furent :

DE LA TOUR :  
d'azur, semé de  
fleurs de lys d'or ;  
à la tour d'ar-  
gent, maçonnée  
de sable, bro-  
chant sur le  
tout.

- 1<sup>o</sup>. Pierre, IV<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Gérard de Murat, qui fut appelé, ainsi que son frère aîné, à la substitution des biens de Bernard, VI<sup>e</sup> du nom, seigneur de la Tour, leur aïeul, par le testament que ce seigneur fit en 1248, en partant pour la Terre-Sainte avec le roi saint Louis, (*Histoire de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 498.) ;
- 3<sup>o</sup>. Astorg de Murat, vivant en 1253 ;



4°. Pons de Murat, chanoine, comte de Brioude en 1277. (*Gall. Christ.* t. II, *Instrumenta*, col 145.)

VII. Pierre, IV° du nom, vicomte DE MURAT, chevalier, accorda, par charte du 3 des calendes d'octobre 1263, promulguée de l'aveu du vicomte Pierre, son père, de Gaillarde de la Tour, sa mère, d'Astorg de Peyre, son oncle, et d'autre Astorg de Peyre, son beau-père, la permission aux habitants de Murat, de s'ériger en commune et de ceindre la ville de murailles. Il leur concéda par la même charte le pouvoir d'élire des consuls, et leur donna des droits patrimoniaux et d'octroi, à prendre sur toutes les denrées et marchandises qui seraient pesées aux poids de la commune. (*Dict. des Gaules de la France*, t. IV, p. 943.) Telle fut l'origine de la ville de Murat, qui dans la suite est devenue le siège d'un bailliage, d'une prévôté et d'une maîtrise des eaux et forêts. Par une autre charte du mois de juillet 1265, le vicomte de Murat fit don de plusieurs dîmes à l'église de Saint-Flour, et transigea au sujet des devoirs de l'église de Saint-Martin de Vigouroux, en présence d'Astorg de Peyre et de plusieurs autres seigneurs, ses amis. (*Gallia Christiana*, t II, p. 420; *Cartulaire de Saint-Flour*, livre couvert, n°. 121, p. 1.) Dans le cours de la même année 1265, le vicomte de Murat marcha à la tête de ses vassaux contre Guillaume, comptour d'Apchon, qui ravageait le pays, et le fit prisonnier. (*Dict. Statistique du département du Cantal*, par M. Déribier, p. 221.) En 1266, Pierre, IV° du nom, vicomte de Murat, rendit hommage à l'évêque de Clermont pour le château du Chayla que tenait de lui Armand, seigneur de Dienne, et Yolande de Murat, sa femme. Il avait épousé, vers l'an 1255, Marquise DE PEYRE, fille d'Astorg, chevalier, seigneur de Peyre, en Gevaudan. Cette dame était veuve, et avait la tutelle de Guillaume, son fils unique, lorsqu'elle rendit hommage, le lendemain de l'Ascension, 1274, pour la vicomté de Murat, à Henri, II° du nom, comte de Rodez, comme vicomte de Carlat. (*Dict. des Gaules*. t. IV, p. 943, et *Archives du prince de Monaco*).

DE PEYRE :  
d'or, à l'aigle é-  
ployée d'azur

VIII. Guillaume, III<sup>e</sup> du nom, vicomte DE MURAT, qualifié successivement damoiseau et chevalier, seigneur de Vigouroux, d'Aubepeyre, de Mallet, de Châteauneuf, etc., fit, autorisé par son père, un don, en 1269, à l'église de Saint-Flour, en présence et de l'avis d'Astorg de Peyre. (*Cart. de Saint-Flour.*) Le vicomte Guillaume paraît dans une charte de 1276; fit un échange, le 23 juin 1283, avec Pons de Villasale, prieur de Bredon, et, le lundi, avant la fête de Saint-Jacques et Saint-Philippe de la même année, il confirma les privilèges et franchises accordés par son père à la ville de Murat, et en scella l'acte de son sceau (en cire jaune, à 2 lacs de soie verte), représentant *trois fasces crénelées*. Le premier lundi de juin 1285, Guillaume, II<sup>e</sup> du nom, donna à Henri, comte de Rodez, vicomte de Carlat, le dénombrement de sa vicomté et de ses appartenances, ainsi que de ce qu'il possédait dans les paroisses de Lenche, Chalinargues, Moissac, Chavagnac, Virargues, Chastel, la Chapelle, Saint-Eustache, Bredon, la Vaissenet, Loubesargues, Ussel, Valeujol, Paulhac, Cussac, Cezens, Saint-Maurice, Saint-Martin, Malbo, Narnhac, Therondels, Laussac, Albinhac, Salvinhac, Brommat, Rueyre, Valcaylez et Roffiac, (ces 8 dernières terres situées en Rouergue), et de Saint-Martin de Vigouroux, près Murat. Le vicomte Guillaume déclara tenir le château de Chambeul du Roi, ainsi que le fief de Maucher et le château de Becoyre-lès-Bredon; les fiefs et châteaux du Chayla et de Broc, de l'évêque de Clermont, le château de Murat du comte de Rodez, enfin les fiefs d'Ussel, de Valeujol et de Mons du sire de Mercœur. (*Archives du Roi, grande armoire, 12<sup>e</sup> guichet, layette d'Auvergne.*) Le vicomte de Murat fut présent, en 1288, à une charte concernant Odillon de Mercœur, prévôt de Brioude; et, par charte de l'année 1292, il accorda des coutumes et privilèges à la communauté d'Aubepeyre. (*Coutumes d'Auvergne, t. IV, p. 634.*) En 1295, il fut présent avec Géraud de Murat, seigneur de Vernines, et beaucoup d'autres des principaux seigneurs du pays, au mariage de Bernard, seigneur de la Tour, avec Béa-

trix de Rodez, fille de Henri II, dernier comte de Rodez de la maison de Milhaud et de Carlat; et, le 15 des calendes de décembre de cette année, il souscrivit la quittance de dot, donnée par Bernard de la Tour, immédiatement après Bernard, fils du comte de Comminges, et avant Gérard de Murat, seigneur de Vernines, Hugues d'Arpajon, Amblard de Dienne, Henri, seigneur de Bénavent, chevalier, Raimond, seigneur d'Estaing, Astorg d'Aurillac, Etienne de la Tour et Amalric de Narbonne. (*Hist. de la maison d'Auvergne*, par Justel. *Preuves*, p. 176.) Le vicomte Guillaume III avait épousé, vers l'an 1280, Éléonore DE CALMONT, fille de Bégon, IV<sup>e</sup> du nom, baron de Calmont-d'Olt. Elle était veuve le 21 janvier 1297, (*v. st.*) date du testament de Raimond de Calmont-d'Olt, son oncle, évêque de Rodez, qui légua à ses enfants 100 livres de rente annuelle à prendre sur le lot que ce prélat avait assigné à Pierre Pelet, l'un de ses héritiers universels. Le vicomte Guillaume III a laissé :

DE CALMONT :  
d'argent, au lion  
de sable.

- 1<sup>o</sup>. Bégon, dont l'article suit;
- 2<sup>o</sup>. Guillaume, IV<sup>e</sup> du nom, dont l'article sera mentionné après celui de son frère aîné;
- 3<sup>o</sup>. Pierre de Murat, vivant en 1314 et 1360.

IX. Bégon, vicomte DE MURAT, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Vigouroux, de la Bastide, d'Aubepeyre, etc., rendit hommage à Renaud, sire de Pons, vicomte de Carlat, le 8 mai 1303. Dans le cours de l'année suivante, il épousa Braïde DE CAYLUS, fille de Dorde, seigneur de Caylus en Rouergue. (*Invent. des titres de Bourbonnais*, t. II, fol. 319, *Chambre des comptes de Paris*.) En 1314, il transigea sur partage avec Guillaume et Pierre, ses frères, et tous trois ratifièrent la substitution que le vicomte Guillaume, III<sup>e</sup> du nom, leur père, leur avait faite de la vicomté de Murat, l'un au défaut de l'autre, dans l'ordre de primogéniture, à l'exclusion des filles. (*Ibid*, fol. 318.) En 1318, Bégon, vicomte de Murat, accompagna le roi Philippe le Long dans la guerre contre les Flamands. (*Dict. statistique du département du Cantal*, p. 221.) Il désigna, en 1326,

DE CAYLUS :  
d'or, au lion de  
gueules, accom-  
pagné de 16 étoi-  
les du même cu-  
rle.

le nommé Deltrière pour administrer l'hospice ou léproserie de Murat; conclut un nouvel accord avec Guillaume de Murat, son frère, en 1341, fit hommage, en 1349, à Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, et confirma, le 13 mars 1357, les privilèges accordés par son aïeul à la ville de Murat. Le 2 avril 1359, Jean, duc de Berry et comte d'Auvergne, considérant les services nombreux et tout particuliers que le vicomte Bégon avait rendus au roi Jean, père de ce prince, et à son aïeul, dans les guerres qu'ils avaient soutenues, lui accorda le privilège de n'avoir à l'avenir que deux sergents royaux qui pussent instrumenter dans la vicomté de Murat. Bégon mourut dans le cours de la même année, ou au commencement de la suivante, et ne laissa qu'une fille, nommée :

Hélix de Murat, qui fut mariée, avec une dot de 10,000 livres, par traité du 13 mars 1329, avec Bertrand *de Cardaillac*, seigneur de Vareyre et de Privazac, fils de Guillaume, 11<sup>e</sup> du nom, baron de Cardaillac, et de Braïde d'Olargues. Cette union a amené dans la suite de longs et sanglants démêlés entre les maisons de Murat et de Cardaillac.

IX. Guillaume, IV<sup>e</sup> du nom, vicomte DE MURAT, seigneur de Vigouroux, en Auvergne, de Barrès, en Rouergue, etc., fit don, en 1300, aux prieurés de Saint-Flour, de Saint-Hilaire de Brezons et de Saint Julien de Paulhac, de la dime des terres qu'il possédait dans les paroisses de Brezons et de Paulhac. (*Expilly*). Il transigea, en 1314 et 1342, avec son frère Bégon, pour le maintien de la substitution faite par leur père, dans la vicomté de Murat. Cette substitution fut ouverte à son profit, par la mort sans enfants mâles du même Bégon, en 1360; mais dès lors la maison de Cardaillac éleva des prétentions sur cette vicomté. Elle fut déboutée par un premier arrêt du parlement de Paris, du 14 janvier 1367. Le vicomte Guillaume IV mourut peu de temps après la promulgation de ce jugement. Des mémoires lui donnent pour femme, vers l'an 1320, Marquise DE PONS, fille de Geoffroi, V<sup>e</sup> du nom, sire de Pons, chevalier, seigneur de Ribérac, vicomte de Tu-

DE PONS :  
d'argent, à la fas-  
ce lardée d'or et  
de gueules.

renne, etc., et d'Isabelle de Rodez, vicomtesse de Carlat. Il laissa deux fils légitimes :

- 1°. Renaud, I<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre de Murat, mort sans postérité, après l'année 1595.

**X. Renaud, I<sup>er</sup> du nom, vicomte DE MURAT, seigneur de Vigouroux, de la Bastide, d'Aubepeyre, de Tourlande, etc.,** avait déjà succédé à son père dès 1570. Il défendit ses droits, secondé par Pierre, son frère, contre Guillaume de Cardaillac, chevalier, fils d'Hélix de Murat, ensuite contre Pons (1) de Cardaillac, seigneur de Varayre et de Privazac, fils de Guillaume. Mais trois arrêts du parlement de Paris, des 17 juin 1584, 14 juin 1599 et 11 avril 1403, le maintinrent dans la possession de la vicomté de Murat. Dès le 22 décembre 1591, Renaud, VI<sup>e</sup> du nom, sire de Pons, vicomte de Turenne et de Carlat, lui avait donné procuration pour recevoir les hommages de ses vassaux. Renaud I<sup>er</sup>, vicomte de Murat, mourut en 1404. Il avait épousé, 1°. après l'année 1550, Catherine DE BOISSIÈRES, dame d'Agolin et de Châlus-les-Boissières, veuve de Robert Dauphin, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Saint-Ilpize, fille de Géraud de Boissières, chevalier, seigneur de Châlus et du Crest, et sœur puînée de Marsiblie de Boissières, femme de Ploton de Rochebaron; 2°. en 1575, Jeanne DE CHATEAUNEUF-APCHIER, dame de Châteauneuf-sur-Murat, veuve en premières noces d'Eudes, comptour d'Apchon. Elle était fille de Bérenger de Châteauneuf et de Jeanne de Mallet. Le vicomte Renaud I<sup>er</sup>. à eu pour enfants ;

DE BOISSIÈRES :  
d'or, à la croix  
engrêlée d'azul.

DE CHATEAUNEUF-  
d'or, à 5 pals d'a-  
zur ; au chef de  
gueules.

*Du premier lit :*

- 1°. Dauphine de Murat, femme de Pierre, IV<sup>e</sup> du nom, seigneur de Brezons ;

*Du second lit :*

- 2°. Renaud, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;

---

(1) On voit par un arrêt de 1595, que le même Pons de Cardaillac, ayant fait prisonnier dans cette guerre deux frères naturels du vicomte Renaud de Murat, I<sup>er</sup> du nom, eut la cruauté de leur faire créver les yeux.

- 5°. Pierre de Murat, chevalier, qui fut présent, le 27 juillet 1424, au mariage contracté à Castres entre Bernard, VIII<sup>e</sup> du nom d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat, et Eléonore de Bourbon-la-Marche. Pierre de Murat est décédé sans postérité après l'année 1438. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, pp. 489, 491.);
- 4°. Jean de Murat, chevalier, seigneur de Saint-Diery, près Besse, et de la Roche, par la donation que lui en fit sa mère. Il fut constamment attaché, ainsi que le vicomte Renaud, son frère aîné, au parti de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne (1). Après la mort tragique de ce prince au pont de Montereau, le 10 septembre 1419, Jean de Murat, chevalier, fut l'un des seigneurs députés vers le roi de Navarre et le comte de Foix, et il partit pour remplir cette mission le 26 du même mois de septembre. Il continua de servir le duc Philippe le Bon, successeur du duc Jean, et il était chargé de quelque mission importante en Languedoc, lorsque le Dauphin le fit arrêter en 1423. On le tint dans la ville de Carcassonne, avec Pierre d'Arluc, son secrétaire, jusqu'au 7 juillet de cette même année. (*Hist de Languedoc*, t. IV, pag. 452.) Jean de Murat mourut sans postérité ;
- 5°. Antoine de Murat, qui mourut également sans postérité ;
- 6°. Dauphine de Murat, femme de Jean Saume, receveur des aides, et bailli des Montagnes à Montvallat, auquel Jeanne de Châteauneuf fit don, en 1427, de sa portion de la terre de Châteauneuf-sur-Murat ;
- 7°. Jeanne de Murat, religieuse à Notre-Dame de Bonlieu, au diocèse de Maguelonne. Elle céda au vicomte Renaud, II<sup>e</sup> du nom, son frère, tous ses droits d'hérédité en 1428.

XI. Renaud, II<sup>e</sup> du nom, vicomte DE MURAT, (nommé quelquefois Renaudon dans sa jeunesse) chevalier, seigneur de la Bastide, d'Aubepeyre, de Tourlande, de Châteauneuf et de Mallet, en 1404, ensuite baron de Saint-Auban, de Calvisson et des états de Languedoc, capitaine de 100 hommes d'armes, avait hérité de sa mère en 1398. Il suivait, dès l'année 1411, le parti de la maison de Bourgogne, contre la faction d'Orléans, dont Bernard, II<sup>e</sup> du nom, comte d'Armagnac, connétable de France, était le chef. Renaud II, ayant refusé de faire hommage à ce connétable, qui y avait droit comme vicomte de Carlat, celui-ci envoya ses officiers en Auvergne, et, le 21 janvier 1414, ils y prononcèrent la confiscation des domaines du vicomte de Murat.

---

(1) Comme cadet, il ne portait qu'une seule fasce murillée, suivant une quittance d'appointements militaires du 4 avril 1415.

Mais, comme cette confiscation ne pouvait s'exécuter sans un siège en forme, le roi Charles VI confia le commandement d'un corps de troupes à Bégon d'Estaing, auquel ce prince assura un don de 200 livres sur la ville de Murat. Le vicomte Renaud, enfermé dans la place avec son frère Jean de Murat, défendit le château avec toute la vigueur et tous les moyens qui étaient en son pouvoir (1); mais enfin les deux frères furent obligés de se rendre, et dès lors la vicomté de Murat fut incorporée à celle de Carlat. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 692.) Il paraît qu'après la chute des d'Armagnac, le vicomte Renaud II rentra en grâce et reçut des indemnités. Mais ce fut postérieurement, à l'année 1415, qu'après 18 mois de captivité, il parvint à s'échapper du château de Carlat (2) et à se réfugier dans les États du duc de Bourgogne. (*Juvenal des Ursins*). On voit par un compte de Jean Fraignot, pour l'année 1416 (p. 177), que le duc de Bourgogne donna « à monseigneur Renaud, vicomte de Murat, la » somme de 400 francs d'or, pour les notables et recommandables services que depuis très long-temps il avait » rendus au Roi. » Dans l'année suivante, ce vicomte fut nommé bailli des montagnes d'Auvergne, et écuyer et chambellan du Roi. Il a cette dernière qualité dans des lettres datées de Hesdin, le 19 mai 1417, et l'on voit qu'il touchait 3 francs d'appointements par jour pour l'exercice de cette charge. En 1418 et 1420, le vicomte Renaud était employé comme lieutenant-général en Languedoc. (*Compte de Pierre de Gormont*.) Ayant été inquiété de nouveau, en 1430, par Pons de Cardaillac et par Jean et Pierre de Cardaillac, frères, relativement

(1) Renaud, II<sup>e</sup> du nom, y avait déjà soutenu un siège de onze mois contre Poncet et Pierre de Cardaillac, qui, malgré l'emploi des bombardes et des canons, furent obligés d'abandonner cette entreprise, dans laquelle ils avaient perdu beaucoup de monde.

(2) Son évasion du château de Carlat paraît avoir eu lieu dans le temps même où le duc de Bourgogne négociait publiquement sa mise en liberté auprès du roi Charles VI. (*Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. IV, pag. 214.)

n'APCHIER :  
d'or, au château  
de gueules, don-  
jonc de 3 pièces,  
maçonné de sa-  
ble ; les deux  
donjons à dextre  
et à senestre  
sommés d'une  
hache d'armes de  
sable, dont la  
tranche est tour-  
née vers le bord  
de l'écu.

aux domaines qu'il avait reçus en indemnité de sa vicomté de Murat, et parmi lesquels se trouvaient plusieurs terres patrimoniales, il y fut maintenu par arrêt du parlement. Ce vicomte vécut jusqu'en 1460, et fut le dernier rejeton mâle de sa maison. Il avait épousé, en 1409, Blanche d'APCHIER, baronne de Saint-Auban et de Calvisson, en Languedoc, dame de Massillargues et d'Albon, fille de Raimond d'Apchier, baron de Saint-Auban, de Calvisson et des états de Languedoc, et de Bourguine de Narbonne. Le vicomte de Murat était veuf lors d'un testament qu'il fit, le 19 décembre 1439. Il n'a laissé qu'une fille :

Marguerite de Murat, baronne de Saint-Auban, de Calvisson et des états de Languedoc, dame de Massillargues, etc., première femme de Louis de Louet, chambellan et favori du roi Charles VI, président de Provence et ministre d'état sous le roi Charles VII, fils de Jean de Louet, chevalier, chambellan du roi Charles VI. Elle lui porta en mariage, outre les baronnies de Saint-Auban et de Calvisson, les terres et seigneuries de Livières, Aiguesvives, Mus, Vergises, Codognan, Bizac, Saint-Geniez, Langlade, Marvéjols, Aujargues, etc. Elle fournit le dénombrement de ces terres le 27 mai 1450, et fit son testament le 8 mars 1463, en faveur des enfants qu'elle avait eus de Louis de Louet.

Nous terminerons cette notice par quelques fragments sur diverses maisons qui portent ou ont porté le nom de Murat ; quoique n'ayant rien de commun pour l'origine avec celle des vicomtes de ce nom.

DE MURAT DE CROS. Cette maison a porté alternativement les noms *de Cros*, *de Murat* et *de Vernines*. Le premier était celui de deux terres, situées l'une dans le pré de Cros, l'autre dans le bois de Cros, fiefs dont relevaient plusieurs maisons du voisinage. La terre et le château de Murat le Quaire, passés dès le 15<sup>e</sup> siècle, dans la maison de Rochefort d'Aurouse (1), ont donné

(1) Cette maison de Rochefort, branche de celle de Rochefort-Aurières, avait la même origine que celle de Murat de Cros, selon



origine au second surnom de cette maison ; et celui de Vernines a été porté par suite de l'acquisition de la terre de ce nom, cédée par le comte de Clermont en 1249. Les auteurs de cette maison faisaient leur séjour ordinaire dans leur agréable maison du bois de Cros ; et, comme ils possédaient un faubourg de la ville de Clermont, portant le nom de Cros, et avaient leur sépulture au couvent des cordeliers de cette ville, ils ont passé pour originaires du Clermontois. (*Hist. d'Auvergne*, par Audigier, à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits, t. VI, p. 123.)

La maison de Murat de Cros était divisée en plusieurs branches au milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Celle dont la postérité s'est continuée jusqu'à nos jours avait pour chef :

I. Gui DE CROS, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Cros et de Murat, (1) lequel mourut peu de temps après l'année 1170, laissant :

- 1<sup>o</sup>. Aimar ou Adémar de Cros, chevalier, dont la descendance s'est perpétuée, sous le nom *de Cros*, seigneurs en partie de Chamalières, jusqu'après l'année 1450, et s'est alliée aux maisons les plus considérables d'Auvergne. Cette branche aînée

---

D. Coll, en son nobiliaire manuscrit d'Auvergne, pag. 362. Ce qu'il y a de certain, c'est que la maison de Rochefort portait les mêmes armoiries, c'est-à-dire, un écu *losangé d'or et d'azur*, avec une bordure de gueules pour brisure. La maison de la Queuille, qui est une branche apanagée de celle de Rochefort d'Aurouse, porte : *de sable, à la croix engrêlée d'or.*

(1) Géraud de Cros, frère de Gui, et auteur de la seconde branche de Cros, éteinte dans le 15<sup>e</sup> siècle, eut trois fils :

- 1<sup>o</sup>. Géraud de Cros, qui fut présent, en 1199, au serment que firent entre les mains de Robert d'Auvergne, évêque de Clermont, Géraud, seigneur du Ban, et Arlenc, seigneur de Chavanon, d'observer et maintenir le traité de paix conclu entre le Roi Philippe Auguste et Dauphin, comte de Clermont ;
- 2<sup>o</sup>. Aimar ou Adémar de Cros, qui fut père de :
  - Pierre de Cros, 17<sup>e</sup> doyen de Clermont, qui transigea, en 1218, avec Géraud de Cros et Guillaume de Murat, fils de Pierre de Murat, ses cousins, et vivait en 1224 ;
  - 3<sup>o</sup>. Pierre de Cros, 16<sup>e</sup> doyen de Clermont en 1215 ;
  - 4<sup>o</sup>. Gui de Cros.

portait pour armoiries : *d'argent, à 5 chevrons de gueules, et pour cimier : un levrier issant de sable ;*

2°. Pierre de Murat, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;

3°. Gui de Cros, 15<sup>e</sup> doyen de Clermont en 1213 ;

4°. Géraud de Cros, archidiacre de Clermont, élu archevêque de Bourges en 1208, décédé, le 7 juillet 1218, dans un voyage qu'il fit à Rome lors de la canonisation de saint Guillaume, son prédécesseur au siège de Bourges. (*Gallia Christiana*, t. II, p. 64.) ;

5°. N..... de Cros, qui était mariée, en 1215, avec N..... de Valence, chevalier.

II. Pierre DE MURAT, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, fit le partage des biens de sa maison avec ses frères, le 15 juillet 1213 (1). Il fut convenu entre eux que Gui, doyen de Clermont, aurait sa part en commun avec Adémar de Cros, chevalier, et que Géraud de Cros, archevêque de Bourges, aurait la sienne avec Pierre de Murat, chevalier. Les deux premiers eurent leurs lots depuis la rivière de la Quarande et au-delà, vers le midi : Géraud et Pierre eurent le leur depuis la rivière de la Cladelle, en deçà, vers Rochefort-Orcival. Les terres situées entre la Quarande et la Cladelle ne furent point partagées ; elles restèrent indivises entre les quatre frères : et, quant à la terre de madame de Valence, leur sœur, elle demeura dans la partie de Pierre de Murat. A cet acte de partage, assistèrent Raoul de Pontgibaud et Pierre de Chaslus, chevalier, et il fut ratifié par Adémar de Cros, 11<sup>e</sup> du nom, neveu de Géraud, archevêque de Bourges, et fils d'Ademar 1<sup>er</sup>, seigneur de Cros. (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 254.) Pierre de Murat ne vivait plus en 1218. Il avait épousé N..... dame DE THURET et d'Ennezat, de laquelle il laissa quatre fils :

DE THURET :

1°. Aimar de Cros, chevalier ;

2°. Pierre de Murat, 11<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;

3°. Géraud de Cros, 20<sup>e</sup> doyen de Clermont, mentionné dans

---

(1) Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, et Pierre, 11<sup>e</sup> du nom de Murat, étaient contemporains de Pierre, 11<sup>e</sup> du nom, et Pierre 111<sup>e</sup> du nom, vicomtes de Murat ; mais on les distingue facilement tant par la qualification vicomtale, que portaient ces derniers, que par le titre de chevaliers que portaient les seuls Pierre, 1<sup>er</sup> du nom, et Pierre, 11<sup>e</sup> du nom de Murat de Cros.

les actes de deux acquisitions qu'il fit avec Pierre de Murat, son frère, en 1245 et 1245. (*Archives du château d'Allagnat.*)

4°. Guillaume de Murat. Lui et son frère Géraud, tous deux qualifiés fils de Pierre de Murat, transigèrent au mois d'octobre 1218, avec Pierre de Cros, doyen de Clermont, leur cousin. (*Gallia Christ.*, t. II, col. 315.)

III. Pierre DE MURAT, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, partagea avec Aimar, son frère aîné, la succession de leur père et de leur oncle Géraud de Cros, archevêque de Bourges, en 1218. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 225.) Le même Pierre de Murat, chevalier, et Gui de Murat, damoiseau, son fils, cédèrent, en 1244, à Galtier de Peyre, chevalier, et à autre Galtier de Peyre, damoiseau, frères, tout le droit seigneurial qu'ils avaient à Ribaire, à Versailles et sur quelques autres lieux. (*Archives du château d'Orcival.*) Au mois de novembre 1245, les mêmes Pierre et Gui de Murat, acquièrent de Robert, comte de Clermont, la terre d'Orcival, sous la réserve faite par ce comte de l'hommage et d'un marc d'argent à chaque mutation de seigneur et de vassal. (*Ibid.*) Pierre de Murat acquit aussi du même prince la terre de Perlade, en 1247. (*Archives du château de Vernines.*) Il a eu pour fils :

- 1°. Gui de Murat, I<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Vernines, d'Orcival, de Fonsalin, de Châteauneuf, etc., duquel sont descendues toutes les branches de la maison de Murat, portant les noms d'Allagnat, d'Anval, de la Plagne, etc. : leurs armoiries sont : losangé d'or et d'azur : couronne de marquis ; supports : deux lions. Leurs alliances directes sont avec les maisons de Montaigu, de Rochefort, de Brion, de Tinières, d'Aucher, de Langeac, de Lastic, de Saint-Flour, d'Estaing, de Chalenceon, de Propières, de Puydeval, de Montmorin, de Châteauneuf, d'Auteville, de Mariol, de Fay-Peiraud, de Flageac, de Saint-Haon, de la Tour-de-Chavanon, de Chastel-de-Condres, de Bort, de Douhet, de Crestes, de Motier-Champetières, de Balzac, du Lac-d'Anval, de Vincenti-Monseveny, Houel-de-Morainville, de Varennes, d'Oradour, des Guillaumanches, Chamboissier, de Verdonnet, de Tinséau, de Mayet de la Vilatelle, Fredot, Morin-de-la-Neuille, de la Chassigne, de Mascon, de Cassina, de Lichterweldc, Loquet de la Pommeraye, de Masson de Pezay, etc. ;
- 2°. Guillaume de Murat, chanoine comte de Brioude. Le mardi après la fête de Saint-Gérard, (18 octobre) 1280, il fut témoin, avec son frère Gui de Murat, du testament de Bertrand de la Tour, chanoine de Clermont, lequel substitua ses biens à Guillaume, vicomte de Murat ;

5°. Roger de Murat, qui fut présent, en 1270, au mariage accordé entre Bertrand, seigneur de la Tour, et l'une des deux filles (Laure ou Eléonore) de Philippe de Montfort. (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, pp. 523, 524.) Il mourut en 1295, après avoir disposé de ses biens en faveur de Gérard de Murat, chevalier, seigneur de Vernines, son neveu.

Dès le commencement du 14<sup>e</sup> siècle, il existait une maison DE MURAT, possessionnée dans le diocèse de Saint-Flour, puis près d'Hermenc, dans le Clermontois. Cette maison distinguée, connue sous la dénomination des seigneurs de Rochemaure, de Teyssonnières, de Serres, de Vareillettes et de Villeneuve, marquis de Castelnau, établie dans le Maine depuis le commencement du 18<sup>e</sup> siècle, compte parmi ses premiers auteurs, Armand de Murat, 1<sup>er</sup> du nom, damoiseau, vivant en 1326, frère de Raimond de Murat, seigneur de Rocheville, qui, en 1347, avait deux fils, nommés Armand et Amblard de Murat. (*Nobiliaire manuscrit d'Auvergne*, par D. Coll, aux archives de M. de Courcelles, p. 303.) Armand de Murat, 1<sup>er</sup> du nom, damoiseau, fut père de Jacques de Murat, seigneur de Faverolles, près Saint-Flour, en 1354, dont le fils puîné, Armand de Murat, seigneur du château de Faverolles, épousa, avant l'année 1380, Marguerite, baronne de Rochemaure, et dame de Teyssonnières, héritière de sa maison, à la charge, suivant D. Coll, de porter les armes de Rochemaure, qui sont : *d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable en orle.* Cette maison fut en effet maintenue avec ces armoiries par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, en 1666. Mais dans les preuves qu'elle fit pour les honneurs de la cour, au mois de juillet 1781, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, elle reprit les armes pleines des vicomtes de Murat, conformément à la prétention qu'elle avait de descendre de ces vicomtes, probablement par un cadet des vicomtes de Cheylanne, dont les possessions étaient situées dans le diocèse de Saint-Flour, et qui portaient communément les prénoms d'Armand et d'Amblard. Quoi qu'il en soit, cette maison, connue avant la révolution sous la dénominati-

tion de marquis de Montfort-le-Rotrou, s'est distinguée par ses services, et elle a contracté de belles alliances, entre autres avec les maisons de *Montclar*, de *Soudeilles*, de *Neuville-Prondines*, de *Saillans*, de *Beaufranchet*, de *Villelume*, de *Montagnac*, de *Brommat*, de la *Volpilhière*, de *Miremont*, de *Séverac*, de *Bosredon*, de *Fay*, de la *Bachelerie*, de *Pierrefort*, de *Roquelaure*, de *Lauzières*, de *Poulier-Vareillettes*, du *Mas de Lodines*, du *Ponceau de Quierzy*, du *Mercier-Malaval*, de *Castelnau*, de *Bresseau-Montfort*, de *Mascranny*, de *Courtavel-Pezé*, etc.

Une branche de cette maison, dite DE MURAT DE SERRE, seigneurs de Montamy, de Montfort, de Serre, de Serrette et de Pailhonnet, a fait ses preuves devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, en 1666, puis pour le service militaire, en 1766. Elle remontait sa production à messire Gabriel de Murat, qualifié, en 1525, chevalier, seigneur de Montamy et de Montfort. Ce Gabriel était le quatrième fils de Philibert de Murat, écuyer, seigneur de Teyssonnières, et de Gabrielle de Saillans. Son père lui avait fait une donation testamentaire, le 8 juillet 1504. (*Preuves de la maison de Murat-Rochemaure*, à la Bibliothèque du Roi.) Les alliances de cette branche sont avec les maisons de la *Battut*, de la *Salle*, de *Gouzel*, de *Burin*, de la *Forest-Bullion*, de *Pærin*, de la *Motte de Flomont*, de *Lévis*, de *Sartiges-Lavandès*, de *Palemourgue*, etc. Ses armes sont : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable.

MURAT-LA-GASSE, ou BARRÈS, dans le ressort d'Aurillac, en Auvergne, était possédé en 1240, par Bernard, co-seigneur de Murat-la-Gasse, près Montsalvy, père de Bernard-Pierre et Pierre de Murat, co-seigneurs de Murat-la-Gasse, vivants en 1278. En 1291, Pierre de Murat, damoiseau, Rigaud, Adhémar, et Henri de Murat, fils de feu Bernard de Murat, firent hommage à la vicomté de Carlat pour ce qu'ils tenaient en fief dans la paroisse de Sansat. Cette famille

existait encore en 1450, dans la personne de Jean de Murat-la-Gasse, nommé dans le dénombrement des vassaux de la vicomté de Carlat. Ses armes sont : *de gueules, au château donjonné de trois pièces d'argent, maçonné de sable; accompagné en chef de 3 étoiles d'argent. Et Cri : Montlauzy.*

MURAT, à 3 lieues d'Espalion, en Rouergue, a donné son nom à une maison également ancienne et illustre, connue sous les dénominations de seigneurs de Murat, de l'Étang, de Cassagnes-Comtaux, de Glessac, de Sonne, de Sablon, de la Perouse, de Moras, de Pomeirols, de Mentols, etc., en Rouergue, seigneurs de Saint-Saturnin, de Lons, de Rivoire, de Marcollin, etc., marquis de l'Étang, en Dauphiné, où cette maison est établie depuis l'année 1450. Elle a fait ses preuves pour les carrosses, au mois de novembre 1787, et a remonté sa filiation littérale à Gui de Murat, chevalier, qui vivait le 31 décembre 1261, avec Aimerique, sa femme, et Aimeric et Géraud de Murat, leurs fils. Leurs descendants se sont alliés aux maisons de *la Tour-Salle-Comtaux, de Calmont, de Rossignol, d'Arifat, de Massip, de Morthon, de Melet-Beaufort, de la Fon-Fenayrols, d'Esparrou, de Quincieu, d'Espagne de Montespan, de Lostanges, de Romiguières, de Montchenu, de Billieu, de Sainte-Colombe, de Roussillon, de Pinac, de Fay-Virieu, d'Arces, de Montagny, d'Aulgerolles, de Bernardier, de Fay-Gerlande, de Marcellanges, d'Avity, de Falcola-Blache, de Bardonnenche, de Valernod, de Broglie, etc. etc.* Cette maison a donné des commandeurs à l'ordre de Malte, et plusieurs officiers-généraux. Elle comptait aussi, dans le milieu du 14<sup>e</sup> siècle, un prélat illustre, Pierre de l'Étang, évêque de Saint-Flour, puis archevêque de Bourges camerlingue du Saint-Siège apostolique, vicaire-général du Pape et évêque d'Ostie, décédé à Rome, le 26 novembre 1377. Les armes sont, d'après les preuves faites à diverses époques pour l'ordre de Malte, et au cabinet des ordres du Roi, en 1787 : *d'azur, à 3 fasces crénelées d'argent,*

la première de cinq créneaux, la seconde de quatre et la troisième de trois; celle-ci ouverte en porte ronde au milieu; le tout murailé et maçonné de sable. Elles sont ainsi désignées dans l'*Indice armorial*, par Palliot, et dans l'*Histoire des Cardinaux*, par du Chesne, t. I, p. 612, et t. II, *Preuves*, p. 435.

MURAT-LA-RAVE, nommé vulgairement MURAT-LA-RABE, et MURAT-L'ARABE, est situé en Quercy, à 3 grandes lieues de Gourdon. Jean et Beringon de Murat-la-Rave, vivaient en 1419. Une branche de cette maison, qui portait pour armoiries : *d'azur à la fasce crénelée d'argent, maçonnée de sable et ouverte en porte de château*, s'est éteinte peu avant l'année 1461, dans celle de *Claviers*. Une autre, dite des seigneurs de Loupiac, en Rouergue, existait encore en 1620.

Toutes les armoiries qu'on vient de citer, ont plus ou moins d'analogie avec celles des anciens vicomtes de Murat; mais il est possible au fond qu'elles n'aient d'autre origine qu'une allusion au nom des familles auxquelles elles sont particulières, et que, pour figurer le nom de *Murat* en armes parlantes, ces familles aient adopté, à l'exemple des vicomtes, des *murs* ou *murailles*, sans que cela ait justifié la prétention à une même origine.

Il existe trois châteaux de Murat dans la Marche, savoir : MURAT, à 2 lieues de Guéret; MURAT-ORSAINÉ, au diocèse de Limoges; et MURAT-SAINT-PLANTAIRE, sur les confins du Berry, à 5 lieues de Guéret. On ne croit pas qu'aucun de ces châteaux ait donné son nom à une famille particulière.

DE MURAT, seigneur de Pouzy, de Mazères, de Beaumont, de Saint-Marcel, de Coutures, de Saint-Hilaire, de Laugère, du Breuil, etc., en Bourbonnais. Cette maison a pris son nom de la terre et du château de Murat, situés à 2 lieues de Montmarault. Son nom se voit fréquemment dans des chartes des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Elle portait pour armes : *d'azur, à trois pals d'or, accompagné de 16 roses d'argent, 4, 4, 4, et 4.*

DE MURAT-SAINT-GENEST. Cette famille a pour premier auteur Christophe de Murat, conseiller et secrétaire du Roi; charge dont il reçut les lettres de vétéranee, équivalentes à des lettres de noblesse, le 1<sup>er</sup> mars 1642. Son fils, Antoine de Murat, seigneur de Saint-Genest, fut maintenu, en 1666, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, sur le fondement de ces lettres. Il épousa, 1<sup>o</sup>. Anne de Brion; 2<sup>o</sup>. le 3 septembre 1639, Anne de Sirmond, et fut père de Jean, Amable, et Paul de Murat. Armes : d'azur à la tour donjonnée de 3 pièces d'argent, maçonnée de sable.

DE MURAT-SISTRÈRES. EN 1772, Jean-Aimard de Sistrères, dit le chevalier de Murat, major de la place de Calvi, et précédemment capitaine au régiment de Picardie, et François-Michel de Sistrères, son frère, propriétaire de la baronnie de Murat, bailli et sénéchal d'épée et de robe du Carladez, issus d'une famille qui, sous le nom de *Sistrères*, avait, pendant six générations, exercé l'office de bailli, juge et garde des sceaux de la vicomté de Murat, et se trouvant propriétaires de la baronnie du même nom de Murat, obtinrent du Roi, au mois de septembre, des lettres-patentes portant érection de leurs terres en titre de *vicomté de Murat-Sistrères*, et en conséquence, ils ont parti leurs armoiries au 1 DE MURAT-LE-VICONTAL; au 2 d'azur, au Saint-Michel d'or, foulant aux pieds un démon enchaîné du même, qui est DE SISTRÈRES. Les lettres-patentes précitées furent registrées au parlement de Paris, le 7 septembre 1776. Cette famille de Sistrères ne figurait pas encore parmi les nobles de la province d'Auvergne lors de la recherche faite par M. de Fortia de 1666 à 1670.





## DE PONTBRIANT,

*Seigneurs* DE PONTBRIANT, DE MONVILLIERS, DES BORDES, DE BRÉCHAMPS, DU MESNIL, DE LA VILLATTE, DE MONTRÉAL, DU CHADEUIL, DE LASCoux, DE MONTBAZILLAC, etc., en Bretagne, en Beauce, en Périgord, etc.



ARMES : D'argent , à la fasce bastillée d'azur , maçonnée de sable. L'écu posé sur un cartouche , et timbré d'un casque de chevalier.

Malgré le peu de monuments qui constatent l'existence de la maison DE PONTBRIANT (1) au-delà du milieu du 14<sup>e</sup> siècle, on ne peut pas douter que cette maison n'appartienne à l'ancienne chevalerie de Bretagne. Elle a tenu un rang considérable dans cette province par ses possessions, ses emplois et ses alliances; et son nom, adopté par deux familles illustres, a été perpétué jusqu'à nos jours en Bretagne et en Périgord.

I. Olivier DE PONTBRIANT, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de

---

(1) Ce nom est aussi orthographié de Pontbriand, de Pontbrient, de Pontbréand, de Pontbréant, etc.

N. . . . . Pontbriant, terre et château fort (1), situés non loin de la paroisse du Faouet, vivait au commencement du 14<sup>e</sup> siècle. Il a eu, entre autres enfants :

- 1<sup>o</sup>. Colin, dont l'article suit ;
- 2<sup>o</sup>. Alette de Pontbriant, mariée avec Guillaume Hay, seigneur de Nethunières.

N. . . . . II. Colin DE PONTBRIANT, écuyer, seigneur de Pontbriant, fit partie de l'armée que leva le connétable Bertrand du Guesclin, par ordre du roi Charles V, pour chasser les Anglais de l'Ile-de-France et de la Normandie. Colin de Pontbriant est nommé dans les rôles de deux revues passées, l'une à Caen le 1<sup>er</sup> décembre 1370, et l'autre le 1<sup>er</sup> mai 1371. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, col. 1644, 1651.) Dans cette dernière année, le connétable passa successivement avec les mêmes troupes en Auvergne, en Rouergue, en Poitou et en Saintonge, où il expulsa les Anglais d'un grand nombre de places. Colin de Pontbriant paraît avoir laissé quatre fils :

- 1<sup>o</sup>. Olivier, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2<sup>o</sup>. Hector de Pontbriant, qui servait avec Olivier, son frère, dans la compagnie d'Olivier de Mauny, le jeune, chevalier-bachelier, laquelle fut passée en revue à l'Isle le 12 octobre 1386. (*Ibid.*, t. II, col. 528.) Hector de Pontbriant fut écuyer d'écurie des princes Louis et Charles, ducs d'Orléans, comme on le voit par deux mandements de ces princes des 21 mai 1400 et 9 août 1411, datés de Château-Thierry et de Milly, en Gatinais ; le premier portant ordre de payer à Hector de Pontbriant une somme de 200 francs d'or, en considération de ses bons et agréables services, et pour l'indemniser de la

---

(1) Pendant les guerres civiles, le château de Pontbriant fut assiégé par les troupes de la ligue, que commandait en Bretagne le duc de Mercœur. Jacques, Jean et François du Breil, seigneurs de Pontbriant, qui soutenaient la cause du roi Henri IV, résistèrent à une attaque en règle et très-meurtrière, pendant 22 jours ; enfin, n'ayant pas reçu les secours et les approvisionnements qu'ils attendaient des royalistes, ils signèrent, le 21 juin 1590, une capitulation honorable, et sortirent, ainsi que tous les gentilshommes de leur garnison, avec leurs armes et bagages et leur liberté. (*Mém. pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 1511.)

perte de ses chevaux, « lesquels ont été nagaires ars en l'abbaye de Chaalis. » Le second ordonne au trésorier du duc Charles, de payer à messire Baudrain de la Heuze, chevalier, son chambellan, la somme de 40 livres tournois, pour prix d'un aubergeon d'acier, que le prince avait acheté de ce chevalier, pour en faire don à son écuyer d'écurie, Hector de Pontbriant, en considération de ses services. (*Titres originaux*, conservés dans les archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.) Hector de Pontbriant commandait une compagnie de 9 écuyers en 1414. (*Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 905, 909);

5°. Raoul de Pontbriant, abbé de Redon. Il prêta serment de fidélité au duc de Bretagne en 1396, et en obtint un sauf-conduit pour son abbaye. (*Hist. de Bretagne*, par D. Taillandier, tom. II, Catalogue des abbés de cette province, p. CIV);

4°. Jean de Pontbriant, successeur de Raoul, en l'abbaye de Redon, et conseiller du duc Jean V. Il fut présent à l'hommage que ce prince fit au roi Charles VI, le 7 janvier 1404. (*Ibid.*, t. I, p. 434, et t. II, Catalogue des abbés, p. CIV).

III. Olivier DE PONTBRIANT, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Pontbriant, est nommé dans une revue passée à Dol, le 1<sup>er</sup> juin 1380, parmi les écuyers de la compagnie de Guion de Saint-Payen. Une montre du 1<sup>er</sup> mars de cette même année (*v. st.*) porte qu'il servait à la défense du château de Dol sous Olivier de Mauny, l'aîné, chevalier-banneret. En 1381, Olivier de Pontbriant commandait une compagnie de 27 écuyers, laquelle fut passée en revue à Dol les 20 juillet, 24 août, et 18 septembre de cette année. Il était promu à la chevalerie lorsqu'il fut nommé maître d'hôtel du roi Charles VI, par lettres données à Paris le 13 juillet 1416, en présence d'Olivier de Mauny, chevalier. En 1418, le seigneur de Pontbriant accompagna Jean VI, duc de Bretagne, dans le voyage que ce prince fit à Paris, pour travailler à la pacification des troubles dont le royaume était agité. Il fit montre à Montoire, en Vendômois, le 28 août 1421, avec la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Etampes, dans laquelle il servait comme chevalier-bachelier, et il vivait encore en 1437. (*Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 248, 264, 399, 929, 968, 1088, 1304.) Olivier de Pontbriant paraît avoir eu, entre autres enfants :

- 1°. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Raul de Pontbriant, qui fut abbé de Redon, après ses oncles Raul et Jean. Il consentit, en 1419, au mariage de Jean d'Acigné, seigneur de la Lande, son parent, avec Catherine de Malestroit, et mourut le 18 septembre 1422. (*Hist. de Bret.* t. II, Catalogue des abbés, p. CIV.)

IV. Jean DE PONTBRIANT, 1<sup>er</sup> du nom, qualifié écuyer, puis chevalier, seigneur de Pontbriant, fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, dans une sortie qu'il fit avec la garnison du Mont-Saint-Michel le Jeudi-Saint 1427. Il fut nommé capitaine des francs-archers des évêchés de Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc le 13 octobre 1457. (*Hist. de Bretagne*, t. I, p. 501 ; *Mémoires pour servir à la même Hist.*, t. II, col. 1712.)

DU PARC :  
d'argent, à 5 ju-  
velles de gueu-  
les.

Jean de Pontbriant avait épousé Jeanne DU PARC, de la maison de Locmaria, et en eut, entre autres enfants :

- 1°. Jean, 11<sup>e</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. François de Pontbriant, écuyer, conseiller et chambellan du Roi. Il avait sous ses ordres une compagnie de 100 lances des ordonnances en 1478 et 1481, et commandait pour Louis XII, de 1490 à 1504, dans les ville et château de Loches. (*Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, tom. III, col. 351, 355, 412, 696.) Ce prince, par lettres du 17 décembre 1500, nomma François de Pontbriant et Roland, seigneur de Ploeuc, lieutenant de Roi à Amboise, pour Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France et capitaine de cette place, pour conduire et diriger la construction de plusieurs somptueux édifices que S. M. voulait faire à son château d'Amboise. (*Original en parchemin*, aux archives de M. de Courcelles.) ;
- 3°. Bertrand, auteur de la branche des seigneurs DE MONVILLIERS, DES BORDES, etc., rapportée ci-après ;
- 4°. Pierre, auteur de la branche des seigneurs DE MONTRÉAL et DU CHADEUIL, mentionnée à son rang ;
- 5°. Guion de Pontbriant, homme d'armes de la garde du duc de Bretagne en 1481. Il commandait, en 1482, 15 coutilliers de l'ordonnance de ce prince, et fut présent comme parent, au traité de mariage, arrêté à Montauban, le 30 juillet 1485, entre Jacques de Rohan-Guéméné et Guionne de Lorgeril fille de feu Jean, seigneur de Lorgeril, et de Françoise de Parthenay. Il est rappelé comme défunt et comme ayant commandé 80 combattants pour la garde d'Auray, dans le compte de Guillaume Juzel, trésorier-général, du 1<sup>er</sup> janvier 1486 au 1<sup>er</sup> janvier 1487 ;
- 6°. Guionne de Pontbriant, première femme, avant l'année 1470, de Jacques de Gouray, seigneur de Launay, fils de Roland de Gouray, seigneur de Launay, et de Jeanne de Béchade ;

- 7°. Jeanne de Pontbriant, femme d'Olivier de la Villermaye, seigneur de Beaulieu, lequel assista, le 15 mars 1496, au mariage de Guionne de Pontbriant, sa nièce, avec Charles du Breil, seigneur de Raix.

V. JEAN DE PONTBRIANT, II° du nom, écuyer, seigneur de Pontbriant, assista au parlement général tenu à Vannes en 1462, par François, duc de Bretagne, et servit comme homme d'armes sous Bertrand du Parc en 1474 et 1480. Le duc lui donna ordre, le 4 avril 1485, d'aller avec 20 hommes d'armes (100 chevaux) prendre le commandement de la place de Châteaubriand. (*Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, t. III, col. 5, 271, 389, 463.) Le seigneur de Pontbriant accompagna la duchesse Anne lorsque cette princesse vint trouver le roi Charles VIII à Langeais, où le contrat de son mariage avec ce monarque fut signé le 6 décembre 1491. (*Hist. de Bretagne*, t. II, p. 212.) Jean de Pontbriant avait épousé Jeanne LE VICOMTE, de laquelle il eut :

LE VICOMTE :  
d'azur, au crois  
sant d'or.

- 1°. Simon de Pontbriant, seigneur des terre et château de Pontbriant, lequel fut retenu enfant d'honneur de la maison du Roi, par lettres du 22 décembre 1491, en considération, portent ces lettres, de sa naissance et des services que ceux de sa maison avaient rendus et rendaient encore, dont plusieurs étaient officiers de la maison de S. M. (*Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, t. III, p. 722.) Il était, en 1505, l'un des 100 gentils hommes de la maison du Roi, suivant une quit-tance de 97 livres 10 sous tournois, qu'il donna pour un trimestre de ses gages, le 9 mai de cette année. Il est mort sans postérité ;
- 2°. Guionne de Pontbriant, qui devint héritière de sa branche après la mort de son frère. Elle fut mariée, 1°. par contrat du 15 mars 1496, avec Charles du Breil, chevalier, seigneur de Raix, chevalier d'honneur de la duchesse Anne, décédé le 10 septembre 1505, fils de Roland du Breil, seigneur de Raix, et de Jeanne de Ferrigat, dame des Ormeaux et de Terlay ; 2°. avec Christophe de Tremereuc, chevalier, seigneur du Chastelier. Elle mourut en 1519. (*Généalogies de Bretagne*, par du Paz, in-fol. pp. 771, 772.) Elle a eu, du premier lit, un fils unique :

Roland du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriant, de Raix et des Ormeaux, lequel fut élevé enfant d'honneur de la reine Anne de Bretagne, et se maria, en 1519, avec Guillemette de Landujan, dont il n'eut pas de postérité. Après sa mort, arrivée en 1547, à l'âge de 49 ans, sa succession fut recueillie par Olivier du Breil, seigneur de la Villenmanuel, son cousin-germain, et par Antoinette de

Pontbriant, dame de Montchenu, sa tante à la mode de Bretagne, qui céda la portion de ses droits sur les terres et château de Pontbriant à Julien du Breil, fils d'Olivier.

SEIGNEURS DE MONVILLIERS, DES BORDES, etc.,  
*en Beauce.*

V. Bertrand DE PONTBRIANT, vicomte de Monvilliers, en Beauce, fils puîné de Jean de Pontbriant, I<sup>er</sup> du nom, et de Jeanne du Parc, assista, le 15 mars 1496, au contrat du mariage de Guionne de Pontbriant, sa nièce, avec Charles du Breil, chevalier, seigneur de Raix. Il parait avoir eu, entre autres enfants :

- 1<sup>o</sup>. Jean, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Marte de Pontbriant, alliée, vers 1500, avec Jean le Penec, seigneur de Kerdouré et de Lauvergnac.

VI. Jean DE PONTBRIANT, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Vaurun et du Mesnil-lès-Saint-Arnoul, l'un des 100 gentilshommes de la maison du Roi, et capitaine du vieux palais et des ponts de Rouen, sous M. de Brézé, grand-sénéchal et gouverneur de Normandie, épousa, vers l'an 1520, Jeanne DE MAUTERNE, fille de Gilles de Mauterne, écuyer, seigneur de Rufin en Beauce, et de damoiselle Nicole de Harville, dame des Bordes, sœur de messire Fiacre de Harville, chevalier, seigneur de Palaiseau. Jeanne de Mauterne recueillit des successions de ses père et mère, les terres et seigneuries des Bordes et de Bréchamps, et le mesurage de Nogent-le-Roy. De ce mariage est issu :

DE MAUTERNE :  
d'azur, à la croix  
d'or, cantonnée  
de 4 perroquets  
d'argent.

VII. Louis DE PONTBRIANT, écuyer, seigneur des Bordes, du Mesnil, de Bréchamps, etc., lequel prit pour femme, vers 1560, Françoisse DE POMPERY, fille et héritière de Philippe de Pompery, écuyer, seigneur d'Acy en Valois, premier huissier de la chambre du roi François I<sup>er</sup>. Leurs enfants furent, entre autres :

DE POMPERY :  
de gueules, à 3  
coquilles d'ar-  
gent.

- 1<sup>o</sup>. Antoine, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Marguerite de Pontbriant, mariée, par contrat du 6 janvier 1588, avec Jacques de Houdetot, seigneur d'Auffay et de Fultot, chevalier de l'ordre du Roi, dont elle fut la première femme.

VIII. Antoine DE PONTBRIANT, chevalier, seigneur des Bordes, du Mesnil-Saint-Arnoul et de Bréchamps, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fut marié avec Roberte DE MORAIS, fille de messire Charles de Morais, chevalier, seigneur de Jaudrais, de Garennières, de Lory, de Louville, etc., et d'Anne de Harcourt, sœur de messire Pierre de Harcourt. Antoine de Pontbriant paraît avoir eu, entre autres enfants :

DE MORAIS :  
d'or, à 6 annelets  
de sable.

- 1°. Mathurin, dont l'article suit ;
- 2°. Gabrielle de Pontbriant, femme de Robert de Beaumaitre, écuyer, seigneur de la Ferté-Fresnel.

IX. Mathurin DE PONTBRIANT, chevalier, seigneur des Bordes, épousa Geneviève DE TROUILLARD, sœur de Nicolas de Trouillard, écuyer, sieur de Baron, contre la veuve duquel (Marguerite Vigor) Mathurin de Pontbriant plaidait au parlement de Paris en 1627, pour la succession de feu Geneviève de Trouillard, dont Nicolas de Trouillard était en son vivant héritier par bénéfice d'inventaire.

DE TROUILLARD :  
d'azur, à 3 sou-  
cis d'or.

Nous n'avons rien à ajouter aux documents peu certains que nous avons fournis sur cette branche. Peut-être Claude de Pontbriant, lieutenant de la compagnie de Gédéon de Chattonville, au régiment de la Rablière, suivant une revue passée au camp de Boulon, le 18 septembre 1675, en était-il issu. On trouve ensuite un François de Pontbriant, seigneur de Launay et de la Poussinière, chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, marié, vers 1695, avec Jeanne-Marie *la Foy*, et père de François de Pontbriant, qui épousa, le 21 avril 1719, Philippe de Challet, écuyer, seigneur de Chanceville, de Bessé et de Loinville, en Beauce.

SÉIGNEURS DE MONTRÉAL, DU CHADEUIL, etc., en  
*Périgord.*

V. Pierre DE PONTBRIANT, chevalier, seigneur de Montréal, du Chadeuil, chambellan du roi Charles VII, capitaine (gouverneur) de la ville de Bergerac, qualifié *noble et puissant homme*, fils puîné de Jean, seigneur de Pontbriant, et de Jeanne du Parc, épousa Anne DE PEYRONENC, fille unique et héritière de Michel de Peyronenc, chevalier, seigneur de Montreal, de Loupiac, de Verteillac, etc., co-seigneur du Chadeuil, et de dame Agnès de Lastours. Le 21 novembre 1500, Pierre

DE PEYRONENC :  
d'azur, à 2 fasces  
d'or ; à la bor-  
dure de gueules,  
chargée de 10 be-  
sants d'or.

de Pontbriant reçut une reconnaissance féodale pour le ténement de Maspelou, et accensa, le 4 mars 1502 (*v. st.*), tant en son nom qu'en celui de sa femme, la maison noble de la Veysière au profit de Pierre du Claux. Pierre de Pontbriant est nommé dans le procès du maréchal de Gié (Pierre de Rohan), comme l'un de ceux qui déposèrent contre la conduite de ce maréchal, auquel François de Pontbriant, frère de Pierre, et commandant à Loches, était dévoué. (*Mémoires pour servir à l'Hist. de Bretagne*, t. III, col. 874.) Le même Pierre de Pontbriant et Anne de Peyronenc, sa femme, se firent une donation mutuelle le 7 avril 1507. Il obtint, le 14 février 1515 (*v. st.*), une sentence du sénéchal de Périgord contre les habitants de sa terre de Montréal, et reçut du roi François I<sup>er</sup>, en 1516, la permission de faire tenir dans le bourg d'Issac quatre foires tous les ans et un marché le jeudi de chaque semaine, avec tout privilège et exemption. Le 12 août 1526, il transigea avec Guillaume Sudirauld, curé d'Issac, au sujet d'une relique de la sainte Epine, que Michel de Peyronenc avait trouvée sur le général Talbot, tué à la bataille de Castillon, et qu'il avait conservée dans le trésor du château de Montréal. Pierre de Pontbriant passa un accensement le 5 février 1534, et fit son testament le 15 juin 1537. Ses enfants furent :

- 1°. François, dont l'article suit ;
- 2°. Gilles de Pontbriant, qui s'unit à François de Pontbriant, pour faire construire une chapelle à Notre-Dame de Cléry le 19 janvier 1521 ;
- 3°. Claire de Pontbriant, mariée, par contrat passé au château de la Tour-Blanche, le 21 octobre 1523, avec Gabriel de Bourdeille, chevalier, seigneur des Bernardières, de Douzillac, de Beauronne et de Vernode, fils puiné de François, I<sup>er</sup> du nom, baron de Bourdeille, et de dame Hilaire du Fou du Vigeau ;
- 4°. Antoinette de Pontbriant, dame de la Villatte, en Limosin, et de Nieul, en Angoumois, mariée avec Marin de Montchenu, premier maître d'hôtel du roi François I<sup>er</sup>, sénéchal de Limosin et de la Basse-Marche, inhumé en la sépulture royale de Saint-Denis, fils d'Antoine de Montchenu, chevalier, chambellan du roi Charles VIII, bailli de Viennois et de Valentinois, et de Louise de Clermont. Elle hérita en partie de Roland du Breil, seigneur de Pontbriant, son neveu à la mode de Bretagne, décédé en 1547 ; mais, dans la suite, elle céda aux héritiers de ce même Roland tous ses droits sur les terre et château de Pontbriant. Elle vivait encore en 1577.



VI. François DE PONTBRIANT, qualifié *haut et puissant seigneur*, chevalier, seigneur de Montréal, du Chadeuil, etc., gouverneur et sénéchal du haut et bas Limosin, et capitaine (gouverneur) pour le Roi des ville et château de Bergerac, sur la démission de son père, par provisions du 18 mai 1530, rendit hommage au roi François I<sup>er</sup>, pour son château de Montréal, le 18 janvier 1541 (*v. st.*), et le même prince lui donna les provisions de gouverneur et sénéchal du Limosin le 15 mai 1543. Il passa divers actes les 22 janvier 1549 (*v. st.*), 24 avril 1561 et 17 septembre 1566. Il avait épousé, 1<sup>o</sup> le 9 février 1528, Anne DE GROSSOLLES DE FLAMARENS, fille de Jean de Grossolles, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Flamarens, baron de Montastruc, etc., et de dame Antoinette de Lustrac de Gavaudon; 2<sup>o</sup> par contrat passé au château de Montréal, le 28 avril 1564, Jeanne DE DAINHAC, fille de feu N... de Dainhac, et de dame Anne de Curemonte; 3<sup>o</sup> par contrat du 6 juin 1566, Marguerite DE BOURDEILLE, morte sans enfants deux ou trois mois après son mariage. Elle était sœur de Philibert de Bourdeille, seigneur de Montancès, et fille de François de Bourdeille, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur du même lieu, et de dame Anne de Talleyrand. François de Pontbriant a laissé de sa seconde femme.

DE GROSSOLLES :  
d'or, au lion de gueules, nageant dans une rivière d'argent; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

DE DAINHAC :

DE BOURDEILLE :  
d'or, à 2 pieds de griffon de gueules, armés d'azur

VII. Hector DE PONTBRIANT, vicomte de Montbazillac, chevalier, baron de Montréal, seigneur du Chadeuil, de Lascoux, etc., chevalier de l'ordre du Roi, conseiller aux conseils-d'état et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc., etc. Il était mineur et sous la tutelle de Jean de Montardit, lors d'une transaction que celui-ci passa en son nom avec Antoinette de Pontbriant, dame de la Villatte, tante d'Hector, le 2 mai 1572. Il y a sept quittances de cette dame au seigneur de Montréal, depuis le 11 octobre 1573 jusqu'au 25 juin 1577. Le 30 mai 1587, Hector de Pontbriant passa, avec Jeanne de Bourdeille, dame des Bernardières, une transaction intervenue sur une sentence du sénéchal, datée du 12 mai 1583; et, le 2

juin 1598, il fit un échange avec le syndic du chapitre de Saint-Astier, pour la justice de Mazières. Vers le même temps, ce seigneur eut à soutenir un procès contre Jean Bonnet, autre Jean et Antoine Bonnet, sur le droit de sépulture que ceux-ci prétendaient avoir dans l'église d'Issac. Le 11 février 1608, Hector de Pontbriant rendit hommage au Roi, et fournit son dénombrement des seigneuries de Montréal et de Lascoux. Le 22 mai 1609, il acquit d'Antonin de Gramont, comte de Guiche, la justice haute, moyenne et basse des villages du Petit-Suricaud, de Leymonie, etc. ; puis, le 11 juin 1620, une portion de moulin appartenant à Arnaud de Lespinasse, sieur de Douillac ; enfin il paraît dans divers actes des 21 mars 1630, 20 avril 1632 et de l'année 1641. Il avait épousé, 1° en 1584, Catherine DE MONTARDIT, héritière de Lascoux, laquelle fit son testament le 30 mars 1617 ; 2° Marie DE BRIZAY, veuve en premières noces de Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, vicomte de Montbazillac, conseiller du Roi en ses conseils-d'état et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc., et fille de Pierre de Brizay, chevalier, seigneur de Denonville, et de Jacqueline d'Orléans-Longueville. Hector de Pontbriant fit son testament le 24 novembre 1635. Sa seconde femme lui survécut jusqu'après le 7 avril 1656, époque à laquelle elle fit donation de la vicomté de Montbazillac à son neveu Pierre de Brizay, chevalier, seigneur de Denonville, conseiller du Roi en ses conseils. Hector de Pontbriant n'a eu qu'une seule fille, issue de son premier mariage, et nommée :

DE MONTARDIT : écartelé d'or et de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 tours d'argent, maçonnées de sable.

DE BRIZAY : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

Françoise de Pontbriant, héritière de sa branche, après la mort de son père. Elle avait épousé, par contrat du 16 septembre 1611, Gaston de Foucauld, écuyer, seigneur de la Garaudie, de la Besse, etc., fils de Poncet de Foucauld, seigneur de la Garaudie, et de Galiote de Jaubert de Nantiac, dame de la Besse. Le 26 juillet 1646, Françoise de Pontbriant fit son testament au profit de Gaston de Foucauld, son fils, à la charge par lui et ses descendants de joindre son nom et ses armes à ceux de leur famille, ce qui s'est observé jusqu'à nos jours. (Voyez la *Généalogie de la maison de FOUCAULD-LARDIMALIE*, dans le tom. IX de l'*Histoire des Pairs de France*, et des *anciennes familles du royaume*, par M. le chevalier de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.)

## LE ROY,

*Seigneurs* DE DARGNY, DE CORNEHOTTE, DE MOYENNEVILLE, DE PONGERVILLE, DE BEZENCOURT, DE RIVERY, DE JONVAL, DE POTONVILLE, DE PLOUY, DU QUESNOY, D'ALLERY, D'OISSY, DE RIENCOURT, etc.; *marquis* et *comtes* DE VALANGLART; *seigneurs* DE BOIS-COLIART, DE ROYAULMONT, DE LIMEUX, DE HURT, DE WATREHURT, DE FRÉMICOURT, DE VAUDRINGHEM, etc.; *comtes* DE BARDE, en Picardie.



ARMES : Tiercé en fasces, au 1 d'or, au lion léopardé de guules; au 2 de sinople; au 3 d'hermine. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant.

Le nom de LE ROY a été propre à un grand nombre de familles nobles de France. La seule province de Picardie a été le berceau de trois familles de ce nom, toutes recommandables par leurs illustrations publiques et privées (1); mais celle qui réunit aux mêmes avan-

---

(1) Les deux autres familles *le Roy* dont nous voulons parler sont : LE ROY, marquis de Jumelles, seigneurs du Quesnel, d'Ambreville, etc., élections de Doullens et d'Abbeville, maintenus dans

tages une plus haute ancienneté, et la possession d'un plus grand nombre de fiefs considérables, est la maison des seigneurs de Valanglard et de Barde, qui, par ses services et la continuité de ses belles alliances, a toujours été comptée pour l'une des plus distinguées de cette province. Ses preuves ont été faites au cabinet du Saint-Esprit, devant M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi; et le certificat de ce généalogiste, constatant la filiation qui va suivre, à partir de Gui le Roy, mort avant l'année 1375, a été envoyé à M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, le 18 décembre 1756. Dans ce Mémoire (conservé aux *manuscrits de la Bibliothèque du Roi*) sont rappelées les différentes maintenues de noblesse obtenues par les diverses branches de cette maison, lors des recherches générales ordonnées par Louis XIV. M. d'Hozier, ancien juge d'armes de France, en a aussi dressé la généalogie le 22 mai 1789; et celle que nous allons donner, présentera l'ensemble de tous les faits rappelés dans ces différentes preuves légales et historiques.

Raoul LE ROY (*li Rois*), du consentement d'*Emmeline*, sa femme, de Richer (*Richerius*), son frère, et d'Hélie LE ROY, fils de Richer, fit donation, l'an 1227, à l'église et aux religieux de Sainte-Marie de Lieu-Dieu de 8 journaux de terre et de tout son masage d'Embreville (près Abbeville), que Raoul tenait de ces religieux, qui, pour cette cession, lui comptèrent 24 livres parisis. Dans le cours de la même année, il fit une nouvelle aliénation de 7 journaux de terre, situés au

leur noblesse par jugements de M. Bignon, intendant de Picardie, des 5 et 31 mai 1708, et par autre jugement de M. de Bernage du 7 janvier 1716, d'après la production de leurs titres établissant leur filiation depuis l'année 1528. *D'azur, à l'aigle éployée d'or, accompagnée de 3 roses du même.*

LE ROY, seigneur d'Acquest, de Saint-Leu, d'Aboval, de Bucquoy, de Valines et de Dreuil, élections de Doullens, d'Amiens et d'Abbeville, maintenus par M. Bignon les 29 mai 1698 et 30 avril 1701, et par M. de Bernage le 6 décembre 1717, sur titres établissant leur filiation à partir de l'année 1548. *D'azur, à 3 écussons d'argent, chargés chacun d'une croix patée et alésée de gueules.*

champ des Noës, au profit des mêmes religieux, moyennant 12 livres tournois. Cette dernière donation fut ratifiée, au mois d'octobre 1228, par Richard de Feuquières (*de Feuquières*), qualifié frère de Raoul le Roy; ce qui prouve que l'un de ces deux seigneurs avait épousé la sœur de l'autre.

La maison qui fait l'objet de cette généalogie a formé quatre branches principales, dont deux seulement se sont perpétuées jusqu'à nos jours. L'aînée de celles-ci a été appelée, par substitution, à recueillir, en 1755, les biens, nom et armes de l'illustre maison de van der Noot, aux Pays-Bas.

Les alliances directes de cette famille sont avec celles de *du Monchel*, de *Crèveœur*, de *Formanoir*, de *Hesdin*, de *Maillefeu*, de *Rivery*, de *Rune*, des *Landes-de-Beaurepaire*, de *Carpentin*, du *Quesnoy*, de *Fontaines*, d'*Acheu*, le *Ver de Caux*, de *Cacheleu*, le *Scellier de Han*, de *Licques*, *Trudaine*, de *Hemond*, *Tillette de la Motte*, de *Schulembourg*, *van der Noot*, *Prevost de Vaudringhem*, de *Fougières*, le *Bel de la Fresnaye*, du *Passage*, de *Machault d'Arnouville*, de *Sainte-Hermine*, de *Harchies*.

I. Gui LE ROY, écuyer, né vers le commencement du 14<sup>e</sup> siècle, était proche parent et peut-être frère de N... le Roy, femme de Jean *Laudée* (a); élu maire de la ville d'Abbeville le 24 août 1355. (Extr. d'un *vieil Armorial d'Abbeville*, in-fol., p. 176, conservé aux archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.) Gui le Roy ne vivait plus le 30 mai 1375, et il est rappelé comme père de Jean, qui suit, N... dans des actes des 20 mai 1398, 5 septembre 1405 et 25 janvier 1482.

II. Jean LE ROY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, né vers l'an 1355, ayant eu des fiefs que son père avait acquis,

---

(a) *Laudée* : de sable, à 5 bandes d'or, accompagnées de 12 trèfles du même, 2, 4, 4 et 2.

confisqués et mis sous la main du Roi par Jean, sire de Nielles, chevalier, gouverneur de Ponthieu, et maître des requêtes de l'hôtel de S. M. Pierre le Sène, receveur du bailliage d'Amiens, et Henri le Tavernier, procureur du Roi au même comté de Ponthieu, commissaires-députés sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets, demanda à justifier sa noblesse non-seulement paternelle, mais aussi maternelle; et, d'après une enquête dans laquelle furent entendus Jean de Grambus et Jean de Ponches, chevaliers, Pierre de la Varenne, Guérard de Ponches, Richard et Jean d'Avesnes, et plusieurs autres gentilshommes, il fut reconnu noble et procréé de noble sang et lignée, franc de toute taxe sur les acquets faits par feu Gui le Roy, son père, et remis en possession de ses fiefs, par sentence rendue à Abbeville, sous le sceau des commissaires du Roi, le 30 mai 1375. Cette sentence fut confirmée par une ordonnance du 20 mai 1396, signée de S. Amand, rendue à la requête de Jean le Roy, et par une autre sentence des commissaires aux francs-fiefs du bailliage de Senlis, du 5 septembre 1405. Jean le Roy paraît s'être marié dans un âge avancé; il est rappelé comme défunt dans une sentence obtenue le 25 janvier 1482, par Jean, II<sup>e</sup> du nom, son fils, qui suit.

N . . . . .

III. Jean LE ROY, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Dargny et de Cornehotte, fut également déchargé du droit de francs-fiefs, par sentence du 25 janvier 1482, rendue par les commissaires départis par le Roi dans les pays, terres et seigneuries du duc de Brabant, comte de Nevers, d'Eu et de Rethel, seigneur de St.-Vallery, sentence où il fut reconnu que ses prédécesseurs avaient toujours vécu noblement, et suivi les armes toutes les fois que le Roi avait convoqué son ban et arrière-ban de la noblesse. Jean le Roy est mentionné dans le compte de la recette du domaine de Ponthieu, de l'an 1496. Il avait épousé damoiselle Marguerite DU MONCHEL, qui lui survécut, et dont il eut trois fils, et très-probablement deux filles :

DU MONCHEL :  
d'argent, à l'aigle  
de sable, bec-  
quée et membrée  
de gueules.

- 1°. Nicolas, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre le Roy, qui fut marié, mais dont la veuve (son nom n'est pas connu) vivait sans enfants le 24 novembre 1525 ;
- 3°. Louis le Roy, écuyer, seigneur de Dargny, qui assista au contrat de mariage de son frère aîné le 24 novembre 1525 ;
- 4°. Nicole le Roy, femme d'Alexandre Gaillard (a), écuyer, seigneur de Ferré, qui la nomme dans son testament du 24 septembre 1510 ;
- 5°. Jacqueline le Roy, qui était mariée, en 1508, avec Jean de Formanoir (b).

IV. Nicolas LE ROY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, co-seigneur de Moyenneville, en Vimeu, et de Pongerville, fit, devant le bailli de Valanglart, le 31 mars 1524, après Pâques, le relief d'un fief noble, situé au terroir de Moyenneville, et tenu en plein hommage d'Antoine de Rune, seigneur de Valanglart et de Moyenneville en partie, duquel fief la saisine lui avait été donnée pour en jouir après le décès de Regnault de Bournoville, écuyer, veuf de damoiselle Jeanne du Monchel, sœur de Marguerite du Monchel, mère de Nicolas le Roy. Celui-ci fournit un nouveau relief, le 2 juin de la même année 1524, à Nicolas le Vasseur, écuyer, seigneur de Sailly-le-Bray, de Boullencourt, etc., pour quelques terres qu'il possédait aux terroirs de Moyenneville et de Boullencourt. Il s'allia, par contrat du 24 novembre 1525, passé au château de Rayneval, devant Oudard du Four et Baude de Beaufort, notaires royaux sous le scel de la prévôté de Montdidier, à damoiselle Catherine DE CRÈVECŒUR, qui fut assistée, au contrat, par messire Jacques de Crèvecœur, prêtre, doyen et chanoine de Saint-Martin de Picquigny, et par Augustin de Cossette, écuyer, seigneur de Boutancourt, mari de damoiselle Antoinette de Crèvecœur, sa sœur. Par ce contrat, Antoine d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens et baron de Pecquigny, de Rayneval, etc., promit de payer à Catherine de Crèvecœur la somme de 100 livres, que lui avait léguée Marguerite de la Trémoille,

DE CRÈVECŒUR :  
de gueules, à 3  
chevrons d'or.

---

(a) Gaillard : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croisettes patées du même.

(b) de Formanoir : d'or, fretté de gueules.

dame de Crèvecœur, et celle de 20 écus d'or, léguée par messire Charles d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens. De ce mariage sont provenus :

- 1°. Nicolas, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit;
- 2°. Jean le Roy, qui assista au contrat de mariage de Nicolas, son frère aîné, le 25 novembre 1546;
- 3°. Adrien le Roy, écuyer, sieur de Honville, vivant le 26 septembre 1557;
- 4°. Louis le Roy, écuyer, seigneur de Dargny, qui se maria avec damoiselle Claude *le Comte*. (a) Cette dame lui survécut, et un acte du 15 juillet 1583, montre qu'à cette époque elle avait la garde noble de leur fils, nommé :  
Philippe le Roy, écuyer.

V. Nicolas LE ROY, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Moyenneville et de la Motte, en partie, fournit le relief des terres qu'il possédait à Moyenneville le 30 septembre 1546; puis, le 26 septembre 1557, une déclaration de ses terres et fiefs nobles, pardevant le bailli d'Amiens, commissaire du Roi sur le fait du ban et arrière-ban. Il épousa en premières noces, par contrat du 5 novembre 1546, passé à St.-Riquier, devant Jacques Roussel et Jean de Quevauvillers, notaires, damoiselle Antoinette DE HESDIN, fille puînée de feu Antoine de Hesdin, écuyer, seigneur de Bezencourt, et de damoiselle Marie de la Berquerie. Cette dame fut assistée au contrat par damoiselle Catherine OEuillot, son aïeule, Jean de Boubers, écuyer, seigneur de la Motte, et Catherine de Hesdin, sa femme, sœur d'Antoinette, et par Thibaut de Hesdin, écuyer, seigneur de Bezencourt, leur frère, dont Antoinette hérita. Celle-ci fit son testament devant Charles Roussel et Léon Despreaux, notaires en la prévôté d'Oisemont, le 21 février 1573; et Nicolas le Roy en fit un premier le 30 septembre de la même année. Mais, ayant survécu à ces premières dispositions, il épousa en secondes noces, par contrat du 12 juillet 1582, passé devant Pierre des Marets et François du Buir, notaires

DE HESDIN :  
de gueules, à 3  
croissants d'ar-  
gent, chacun sur-  
monté d'un trèfle  
du même.

---

(a) *le Comte* : d'azur, à 3 bandes vairées d'argent et de gueules.



à Boulogne, damoiselle Jeanne DE MAILLEFEU, VEUVE DE feu noble seigneur Antoine de Griette, écuyer, seigneur de l'Escoré. Nicolas le Roy fit son deuxième et dernier testament le 21 septembre 1582, devant Benoit Waile, prêtre et curé de Bouillancourt, et voulut être inhumé dans l'église du couvent de St.-François, à Abbeville, auprès de feu Antoinette de Hesdin, sa première femme. Jeanne de Maillefeu, qu'il nomme dans ce testament, lui survécut jusqu'après le 9 février 1610. Il a laissé ;

*Du premier lit :*

- 1°. Jacques le Roy, auquel sa mère légna les terres et seigneuries de Bezencourt, du Tiltre et du Bois-Médard, le 21 février 1573, et son père celle de Moyenneville. Il mourut sans postérité ;
- 2°. François, 1<sup>er</sup> du nom, qui a continué la descendance ;
- 3°. Antoine le Roy, substitué à son frère Jacques par le testament de sa mère. Il mourut sans postérité ;
- 4°. Adrien, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *comtes DE BARDE*, rapportée ci-après.

*Du second lit :*

- 5°. André le Roy, qui a formé la branche des *seigneurs DE CAMELUN*, rapportée plus loin.

VI. François LE ROY, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Moyenneville, de la Motte, de Bezencourt, de Valanglart, etc., écuyer du duc d'Aumale, institué par sa mère, le 21 février 1573, légataire de la moitié des fiefs, terres et seigneuries de la Motte, de Chepy et de Valanglart, épousa, par contrat du 4 mai 1587, passé devant Fremin du Four, notaire à Moreuil, en la prévôté de Montdidier, damoiselle Antoinette dame DE RIVERY, fille de messire Jean de Rivery, chevalier, seigneur de Potonville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant pour S. M. au gouvernement de Brouage. François le Roy fut assisté à son contrat par Jean Abraham, seigneur de Millancourt, son oncle, Godefroi d'Amerval, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, François, seigneur de Grambus, etc. Du côté d'Antoinette assistèrent autre Antoinette de Rivery, sa tante, veuve

DE MAILLEFEU :  
d'argent, à 6 per-  
roquets de sino-  
ple, becques,  
membres et col-  
letés de gueules,  
2, 3 et 2; au franc  
canton d'argent,  
chargé de 5 fas-  
ces de gueules.

DE RIVERY :  
de gueules, à 3  
pals de vair ; au  
franc canton  
d'or.

d'Adrien de Festard, écuyer, seigneur de Boncourt, René de Rivery, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, François de Conty, écuyer, seigneur de Rocquencourt, et Charles de Festard, écuyer, seigneur de Boncourt, ses cousins. Antoinette de Rivery survécut à François le Roy, et assista, le 15 avril 1621, au contrat de mariage de René, son fils unique, qui suit, ainsi que messire Guillaume Hébert de Brunville, chevalier, seigneur du Bosc, son second mari.

DES LANDES :  
d'argent, à la  
bande d'azur.

VII. René LE ROY, chevalier, seigneur de Moyenneville, de Valanglard, de Bezencourt, de Rivery, de Jonval, de Vaux et autres lieux, épousa, par contrat du 15 avril 1621, passé devant Nicolas Pinthereau, avocat au parlement, garde du sceau aux contrats et notaire aux bailliage et comté de Chaumont, damoiselle Renée DES LANDES, fille de noble seigneur Claude des Landes, écuyer, seigneur de Beaurepaire et de Boutencourt, et de damoiselle Jeanne du Bosc. Il fut assisté à son contrat par André de Saint-Blimond, chevalier, seigneur de Saint-Blimond, baron d'Ordre, son cousin, et du côté de la future assistèrent ses père et mère et messire Nicolas de Gaudechart, chevalier, seigneur de Bachevilliers, du Fayel, de Courcelles, de Bury, etc., son beau frère. Par le testament que fit René le Roy, le 8 février 1635, devant Papin, notaire en Ponthieu, il prescrivit sa sépulture dans le couvent des Cordeliers d'Abbeville, en la tombe de ses prédécesseurs, fit divers legs pieux et particuliers, et institua légataires ses enfants, nommés :

- 1°. Claude, 1<sup>er</sup> du nom, dont l'article viendra ;
- 2°. Louis le Roy de Valanglard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, auquel fut donnée quittance de la somme de 5000 livres par Pierre des Quets, chevalier et receveur de l'ordre, pour son passage et la dispense d'âge, par acte du 28 mai 1652, passé devant Thomas Cartier et Nicolas Robinot, notaires au Châtelet de Paris. Il fut légataire de son père en 1635 ;
- 3°. François le Roy, chevalier, seigneur de Bezencourt, marié, en 1650, avec Jeanne de Carpentin (a). Ils vivaient en 1685 ;

---

(a) de Carpentin : d'argent, à 5 fleurs de lys nourries de gueules.

4°. Charles le Roy, chevalier, seigneur de Potonville, de Rivery, de Bellencourt et autres lieux, marié, par contrat du 10 mai 1646, passé devant Denis Pourcel et Jean Desnots, notaires au Châtelet de Paris, avec dame Elisabeth *le Mir*, veuve de Charles de Fontette, chevalier, seigneur de Vaumain. Il fut maintenu dans les privilèges de son ancienne extraction noble par arrêt de la cour des aides du 16 février 1664. Ses enfants furent :

A. Joseph-Pierre le Roy, chevalier, seigneur de Potonville, marié, par contrat du 50 octobre 1683, passé devant Antoine le Febvre, notaire à Abbeville, avec Louise Françoise *du Quesnoy* (a), fille de messire François du Quesnoy, chevalier, seigneur de Resty, de Saint-Martin en Preure, etc., et de dame Catherine d'Acheu. Il mourut sans enfants, après l'année 1701 ;

B. Claude-Charles le Roy, abbé de Potonville, seigneur de Bonival, qui transigea sur partage avec son frère aîné par acte du 14 février 1682, passé devant Prevôt, notaire en Ponthieu, et fut maintenu ainsi que lui dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 17 décembre 1701 ;

5°. Autre Louis le Roy, }  
6°. Georges le Roy, } légataires de leur père en 1635 ;

7°. André le Roy, chevalier, seigneur de Rivery, compris dans l'arrêt de maintenue de la cour des aides du 16 janvier 1664. Il avait épousé Marie *de Lesperon* (b), fille de Jean de Lesperon, écuyer, seigneur de Belloy, et de Claude Herment ;

8°. Catherine le Roy, à laquelle son père légua 10,000 livres.

VIII. Claude LE ROY, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Moyenneville, de Valanglart, de Plouy, de Jonval, de Vaux, etc., légataire de son père le 8 février 1635, épousa, par contrat du 4 octobre 1645, signé Pappin et expédié par Pirot Becquin, damoiselle Catherine d'ACHEU, fille de messire Gédéon d'Acheu, chevalier, seigneur de Plouy, de Morival, d'Acheu et autres lieux, et de damoiselle Marie Manessier. Du côté de Claude le Roy, assistèrent au contrat, entre autres, messire Charles de Créquy, chevalier, vicomte de Langle, et Nicolas le Roy, écuyer, seigneur de Camelun, ses cousins, et du côté de Catherine d'Acheu, messire

D'ACHEU :  
parti ou 1 d'argent, à la croix ancrée de sable ;  
au 2 d'argent, à l'aigle éployée de sable.

(a) *du Quesnoy* : d'or, à l'aigle éployée de sable.

(b) *de Lesperon* : d'azur, à 3 molettes d'éperon d'argent à 6 rais.

Claude d'Acheu, chevalier, seigneur de Bienfay, son cousin-germain, Charles de Bernay, écuyer, seigneur de Favencourt, Maximilien du Bourguet, etc., ses oncles maternels. Claude le Roy fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides du 16 février 1664. Ses enfants furent :

- 1°. François, II<sup>e</sup> du nom, qui suit ;
- 2°. Catherine le Roy, première femme, par contrat du 9 juillet 1665, passé devant Galloys et le Caron, notaires au Châtelet de Paris, de messire Jean le Ver (a), chevalier, seigneur de Caux, de Hauchy, de Bernapré, de Halloy, etc., gouverneur de la ville de Saint-Riquier, fils d'André le Ver, chevalier, seigneur de Caux, et de Jeanne de la Rue. Après la mort de Catherine le Roy, Jean le Ver se remaria, par contrat du 25 juin 1686, avec Anne-Julie de la Chaussée-d'Eu.

IX. François LE ROY, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Moyenneville, de Valanglart, etc., etc., épousa, par contrat du 16 juillet 1668, passé devant Antoine le Febvre, notaire à Abbeville, demoiselle Antoinette LE FORT, fille de feu Jean le Fort, chevalier, seigneur du Quesnoy, et de dame Isabelle de Tronville, femme, en secondes noces, de messire Charles de Sacquespée, chevalier, seigneur de Gorenflos et de Beaulieu. A ce contrat furent présents pour M. de Valanglart, Catherine le Roy, sa sœur, femme de messire Jean le Ver, chevalier, seigneur de Caux, messire François le Roy, chevalier, seigneur de Bezencourt, son oncle, messire Nicolas le Roy, chevalier, seigneur de Camelun, messire Jean de Belloy, chevalier, seigneur de Rogehan, et Charles de Bernay, sieur de Favencourt, ses cousins, et du côté d'Antoinette le Fort, messire Léonor le Fort, chevalier, seigneur d'Allery, son aïeul paternel, Louis de Tronville, chevalier, seigneur de Marelessart, Jean Trudaine, écuyer, sieur de Dreuil, conseiller du Roi, président-trésorier de

LE FORT :  
d'argent, au crois-  
sant de gueules,  
accompagné de  
3 molettes d'é-  
peron de sable.

---

(a) le Ver : d'argent, à 3 vérats ou sangliers de sable, 2 et 1, accompagnés de 9 trèfles du même, 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe.

France, en Picardie, mari de dame Claude de Tronville, ses oncles, messire Jean de Vaudricourt, chevalier, seigneur de Moreaucourt, son grand oncle et curateur, représenté par Jean Tillette, écuyer, sieur de Courcelles, dame Michelle de Sacquespée, femme de César le Prevost, chevalier, seigneur de Surcamps. De ce mariage sont provenus :

1°. Claude, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;

2°. Marie-Anne-Angélique le Roy, mariée, par contrat du 24 septembre 1701, avec Joseph-François de Licques (a), chevalier, seigneur de Licques, de Toufflers, de Nouarville, et de Molineaux, fils de feu messire François de Licques, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Louise de Montejean de Niécourt.

X. Claude LE ROY, II<sup>e</sup> du nom, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, marquis de Valanglart, seigneur de Moyenneville, de Valanglart, du Quesnoy, d'Allery, etc., etc., épousa, par contrat du 15 décembre 1696, passé devant Jean-Baptiste Trancart et Philippe Caron, notaires à Amiens, Marie-Anne TRUDAINE, dame de Roberval, fille de messire François Trudaine, chevalier, seigneur de Roberval, d'Oissy, de Thieulloy, de la Vacquerie, de la Ville, et autres lieux, conseiller du Roi, président-trésorier de France de la généralité d'Amiens, et de dame Marie-Anne Cantéraine. Claude le Roy fut maintenu dans les privilèges de sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 17 décembre 1702. Ses enfants furent :

TRUDAINE :  
d'or, à 3 d'uns  
de sable.

1°. Claude-François, dont l'article suit ;

2°. Catherine le Roy, née le 1<sup>er</sup> novembre 1697 ;

3°. Marie-Anne le Roy, née le 11 octobre 1698, abbesse de Saint-Désir, au diocèse de Lisieux, vivante en 1772 ;

4°. Angélique-Paule le Roy, née le 15 février 1701, prieure de Saint-Michel de Crépy, en Valois, en 1750 ;

5°. Marie-Thérèse le Roy, alliée, en 1751, avec Georges-Antoine, comte de Schulembourg (b), et du Saint-Empire, établi à Libros, près Leipsick, en Basse-Saxe.

(a) de Licques : bandé d'argent et d'azur ; à la bordure de gueules.

(b) de Schulembourg, en Saxe : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au

XI. Claude-François LE ROY, chevalier, marquis de Valanglart, seigneur de Moyenneville, du Quesnoy, d'Allery, de Sons, de Vaux, de Jonval, etc., naquit le 25 octobre 1699, et mourut sur la paroisse de Saint-Michel du Quesnoy, le 8 juillet 1768. Il avait épousé, par contrat passé devant Pierre-Nicolas de Wulf, notaire public résident à Courtray, admis par le conseil provincial de Flandre, le 10 mai 1754, dame Marie-Françoise-Charlotte-Josèphe VAN DER NOOT, baronne de Kieseghem, décédée au Quesnoy, le 6 novembre 1764, fille de messire Charles-Ferdinand van der Noot, chevalier, baron de Kieseghem, colonel du régiment d'Artois au service d'Espagne, gouverneur de Gironne, etc., etc., et de dame Françoise-Lambertine Huens, et cousine-germaine de Léonard-Mathias van der Noot, baron de Kieseghem, chambellan actuel et conseiller d'état d'épée de l'impératrice reine de Hongrie, major-général de ses armées, gouverneur et grand bailli de Gand, mort sans postérité le 11 avril 1753. De ce mariage sont provenus :

VAN DER NOOT:  
d'or, à 5 coquil-  
les de sable en  
croix.

- 1°. François-Léonard, dont l'article suit ;
- 2°. François-Mathieu le Roy de Valanglart, chevalier, né le 14 mai 1745, élevé page de Louis XV, institué héritier, en 1755, de Léonard-Mathias van der Noot, son oncle à la mode de Bretagne, sous la condition de porter les armes de *van der Noot* (1), et en conséquence titré comte van der Noot et baron de Kieseghem. Il est décédé le 15 mai 1761 ;
- 3°. N..... le Roy, morte à Paris, au mois de mars 1762 ;
- 4°. Marie-Anne-Françoise-Léonarde le Roy de Valanglart, morte sans alliance, en son château de Moyenneville, le 15 octobre 1800 ;
- 5°. N..... le Roy d'Allery, dame de Saint-Marc, morte sans alliance à Gand, au mois de janvier 1770 ;
- 6°. Charlotte-Françoise-Ferdinande le Roy, née et décédée à Moyenneville, les 14 mai et 2 août 1741 ;
- 7°. N..... le Roy, religieuse en 1758, morte à Moyenneville, de la petite vérole, en 1786.

---

cheval de sable, honsé, bardé et caparaçonné d'argent et de gueules, portant sur sa tête trois étendards en forme de panache ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 membres de griffon de gueules.

(1) *Nobiliaire des Pays-Bas*, in-12, Louvain 1760, t. II, p. 480.

XII. François-Léonard LE ROY, chevalier, marquis de Valanglart, comte du Quesnoy, seigneur de Moyenneville, de Jonval, de Bienfay, des Alleux, de Zotteux, d'Acheu, du Chaussoy, d'Allery-sous-Airennnes, d'Oissy, de Riencourt et de Briquemenuil, fut baptisé le 12 mars 1737. Il entra dans les mousquetaires le 8 août 1754, fut successivement capitaine de dragons au régiment Dauphin, le 13 janvier 1759, second cornette dans la compagnie des cheuau-légers avec commission de lieutenant-colonel, le 21 juillet 1761, guidon de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, de M. le comte d'Artois, le 18 juin 1763, enseigne en 1770, puis mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le marquis de Valanglart est décédé à Bruxelles le 2 mai 1794. Il avait épousé, par contrat du 24 septembre 1770, passé devant Boulard, notaire à Paris, Françoise-Marie DE FOUGIÈRES, morte à Sainte-Ségré, le 5 septembre 1813, fille de François-Marie, chevalier, comte de Fougères, sous-gouverneur de monseigneur le Dauphin, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, premier maître-d'hôtel de monseigneur le comte d'Artois, et de défunte Marie-Françoise de Triebet, sa première femme. De ce mariage sont issus :

DE FOUGIÈRES :  
d'azur, au chef  
losangé d'or et de  
gueules et de 3  
tires.

1°. François-Marie-Joseph-Raoul, dont l'article suit ;

2°. Alfred-Marie-Charles le Roy, comte de Valanglart, chevalier de l'ordre de Malte, né à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 11 décembre 1785, marié, par contrat du 17 septembre 1817, passé devant Delattre, notaire à Amiens, avec Pauline-Judith de Harchies (a), née à Sunderland, en Ecosse, le 25 septembre 1796, fille de Charles-François, marquis de Harchies, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Anne-Henriette-Eugénie de Stappens. Leurs enfants sont :

A. Marie-Sosthènes le Roy, né à Abbeville le 7 janvier 1819 ;

B. Marie-Aglæ le Roy, née le 1<sup>er</sup> août 1821 ;

3°. Marie-Amable le Roy de Valanglart, née à Paris le 13 mai 1775, non mariée ;

---

(a) de Harchies : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 5 cotices de gueules, et au franc canton du même ; aux 2 et 3 échiquetés de gueules et d'or.

4°. Charlotte-Marie-Ursule-Léonardine le Roy de Valanglart, née au Quesnoy le 11 octobre 1774, mariée, par contrat du 5 juin 1805, passé devant Devisme, notaire à Abbeville, avec Louis-Gabriel, comte *du Passage* (a), chevalier, seigneur de Sainte-Segrée, né en 1769, fils de Jean-Baptiste du Passage, et de Geneviève-Louise-Charlotte de Lamiré de Caumont. Leurs enfants sont :

- A. Marie-Jean-Baptiste-Edward du Passage, né le 30 mai 1806 ;
- B. Casimir-Marie-Louis du Passage, né le 2 septembre 1807 ;
- C. Marie-Louis-Eugène du Passage, né le 9 avril 1809 ;
- D. Alfred-Marie-Louis-Gustave du Passage, né le 17 décembre 1811.

XIII. François-Marie-Joseph-Raoul LE ROY, chevalier, marquis de Valanglart, né à Paris le 16 octobre 1771, a été nommé successivement capitaine au régiment de Colonel-Général, infanterie, second lieutenant de la deuxième compagnie d'ordonnance, en 1792, sous le titre d'homme d'armes à cheval, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le marquis de Valanglart a épousé, par contrat du 9 avril 1806, passé devant Trutat et Duchène, notaires à Paris, Angélique Madelaine-Caroline DE MACHAULT, née à Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, le 21 juillet 1778, fils de Charles-Henri-Louis de Machault, comte d'Arnouville, pair de France, maréchal-des-camps et armées du Roi, et d'Angélique-Elisabeth-Jeanne de Baussan, et petite-fille de Jean-Baptiste de Machault, chevalier, seigneur d'Arnouville, de Garges et de Gonesse, garde-des-sceaux de France, ministre-secrétaire d'état au département de la marine, et de Geneviève-Louise Rouillé du Coudray. De ce mariage sont issus trois fils :

DE MACHAULT :  
d'argent, à 3 têtes  
de corbeau de  
sable, arrachées  
de gueules.

- 1°. Marie-Charles-Henri le Roy, né à Versailles, paroisse de Saint-Louis, le 25 mars 1807 ;
- 2°. Jean-Marie-Louis-Ernest le Roy, chevalier, né à Moyenneville, le 7 juin 1808 ;
- 3°. Anatole-Marie-Jean-Baptiste le Roy, chevalier, né à Moyenneville, le 18 août 1811.

---

(a) *du Passage* : de sable, à 5 fasces ondulées d'or.



## SEIGNEURS PUIS COMTES DE BARDE.

VI. Adrien LE ROY, écuyer, seigneur de Barde, de Bois-Colart, de Harse, de Watissard, de Limeux, de Hurt, du Tiltre, de Royaulmont, etc., gentilhomme ordinaire de la maison du duc de Guise, 4<sup>e</sup> fils de Nicolas le Roy, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Moyenneville, et d'Antoinette de Hesdin, sa première femme, fut légataire de ses père et mère, les 21 septembre 1582 et 21 février 1573. La terre de Barde, tenue de la dame de Brosse, fit partie des biens dont il hérita de sa mère. Adrien le Roy transigea avec Jeanne de Maillefeu, sa belle mère, le 20 janvier 1583, et se maria, par contrat du 5 février 1613, passé devant Gallet, notaire à Abbeville, avec damoiselle Charlotte DE RUNE, fille de Charles de Rune, écuyer, seigneur de Jonval, et de damoiselle Antoinette de Vaulx, qui assistèrent au contrat, ainsi que François de Rune, écuyer, seigneur de Sailly, frère consanguin de la future épouse, François d'Amerval, écuyer, sieur de Maisons, son frère uterin, Antoine de Rune, chevalier, sieur de Vieil-Rouen, son oncle, Claude de Lannoy, chevalier, seigneur de Hodenc, époux de dame Louise de Rune, sa cousine. Adrien le Roy fit son testament le 20 décembre 1627, et sa veuve lui survécut jusqu'après le 7 avril 1646, date d'une transaction qu'elle passa avec François le Roy, leur fils. Ils en avaient eu deux, outre une fille :

- 1<sup>o</sup>. Claude le Roy, écuyer, seigneur de Hurt, terre qui lui échut par les dernières volontés de son père. Il mourut sans postérité ;
- 2<sup>o</sup>. François, qui a continué la descendance ;
- 3<sup>o</sup>. Antoinette le Roy, femme de Robert Prevost, écuyer, sieur de Froideville.

VII. François LE ROY, écuyer, seigneur de Barde, de Bois-Colart, de Hurt, de Watrehurt, etc., épousa, par contrat passé devant Michel de la Rue, notaire à la résidence du bourg d'Ault, le 24 juillet 1641, Elisabeth DE FONTAINES, fille de messire Joachim de Fontaines, écuyer, sieur de Woincourt, de Cérisy, etc., et de damoiselle Marie de Roussel de Saint-Clair, qui

DE RUNE :  
d'argent, au sautoir d'azur, cantonné de 4 aiglettes de gueules.

DE FONTAINES :  
vairé d'or et d'azur.

assistèrent au contrat, avec Etienne de Roussel, chevalier, seigneur de Saint-Clair, et Françoise d'Ailly, son épouse. François le Roy transigea, le 7 avril 1646, avec Charlotte de Rune, sa mère, pour la rescision d'une précédente transaction qu'ils avaient faite entre eux, devant Godquin, notaire, le 25 avril 1642, relativement à une rente de 600 livres qu'il devait annuellement à cette dame. Il a eu de son mariage :

- 1°. Nicolas, III<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Adrien le Roy, écuyer, seigneur de Royaulmont, qui servait comme cadet dans le régiment de Croissy, compagnie de M. de la Boissière, lorsqu'il transigea avec Nicolas le Roy, son frère aîné, sur leurs droits respectifs dans la succession paternelle, le 12 septembre 1685 ;
- 3°. Antoine le Roy, écuyer, sieur de Limeux, mentionné dans la transaction du 12 septembre 1685. Il était, en 1758, capitaine au régiment de Bourbon, infanterie ;
- 4°. Françoise le Roy, religieuse au couvent de Sainte-Marie d'Abbeville, morte avant le 12 septembre 1685 ;
- 5°. Claude-Antoinette le Roy, religieuse au même monastère. Elle et sa sœur ratifièrent, le 25 avril 1682, un partage fait par leurs frères le 20 juillet 1672. Claude-Antoinette mourut aussi avant le 12 septembre 1685.

VIII. Nicolas LE ROY, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Barde, de Hurt, de Bois-Colart, etc., partagea les biens de ses père et mère avec Adrien et Antoine le Roy, ses frères, par acte du 20 juillet 1672, et se maria par contrat du 5 août 1673, passé devant Paul le Clercq, notaire royal aux bailliage et prévôté de Vimeu, à la résidence d'Ault, avec Antoinette DE CACHELEU, fille de défunts messire Jacques de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt, de Popincourt, de la Loche, etc., exempt des gardes du corps du Roi, et Françoise de Maillefeu, dame de Bouillancourt. Au contrat assistèrent, pour Nicolas le Roy, messire Pierre de Fontaines, chevalier, seigneur de Fontaines et de Cérisy, son oncle maternel, et Nicolas le Roy, écuyer, seigneur de Camelun, son cousin, et du côté de la future épouse Nicolas de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt, son frère aîné. De ce mariage sont provenus :

DE CACHELEU :  
d'azur, à 3 patés  
de loup d'or.

- 1°. Nicolas, IV° du nom, dont l'article suit;
- 2°. Antoine-Jean le Roy, écuyer, vivant en 1693;
- 3°. Louise-Madelaine le Roy, vivante en 1738.

IX. Nicolas LE ROY, IV° du nom, écuyer, seigneur de Barde, baptisé le 8 janvier 1675, obtint des lettres de dispense d'âge le 25 novembre 1693, et fut successivement lieutenant au régiment de Thianges, infanterie, et l'un des 200 cheveu-légers de la garde du Roi. Il épousa, par contrat passé devant Philippe le Febvre, notaire à Abbeville, le 12 avril 1698, Marguerite-Thérèse TILLETTE DE LA MOTTE, fille aînée de feu Jean Tillette, seigneur de Mautort, et de dame Madelaine le Vasseur. Le 21 février 1699, Nicolas le Roy assista au contrat du mariage d'Isabelle Tillette de Grandval, sa belle sœur, avec messire Antoine-François de Belloy, chevalier, seigneur de Rogehan, de Dreuil, etc., et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 24 avril 1708. Ses enfants furent :

TILLETTE :  
d'azur, au che-  
tron d'or; au  
chef du même,  
chargé d'un lion  
leopardé de sa-  
ble.

- 1°. Nicolas-François, dont l'article suit;
- 2°. Marie-Thérèse le Roy, née le 18 mars 1700, morte jeune;
- 3°. Antoinette-Madelaine le Roy, née le 6 octobre 1702, mariée, avant l'année 1738, avec messire Jean-Baptiste Loisel de Gocher (a), écuyer, seigneur de Broutelles.

X. Nicolas-François LE ROY, chevalier, seigneur de Barde, de Hurt, de Limeux, de Royaulmont, de Bois-Colart, etc., naquit le 26 octobre 1706, et fut mis sous la tutelle de son père, ainsi que sa sœur Antoinette-Madelaine, par sentence rendue au bailliage d'Amiens le 1<sup>er</sup> mars 1720. Il obtint des lettres de bénéfice d'âge, données en la chancellerie de Paris le 13 septembre 1724, et s'allia, par contrat du 6 septembre 1738, passé devant Marcolte et Hacot, notaires à Montreuil-sur-mer, avec Marie-Jeanne PRÉVOST, dame de Vaudringhem et de Frémicourt, fille de Jacques Prévost, seigneur du Quint d'Aix et de Gouy, en Issarts, et de feu damoiselle Anne Sublet. De ce mariage sont issus ;

PRÉVOST :  
d'argent, au lion  
de gueules; à la  
bordure du mê-  
me.

(a) *Loisel de Gocher* : d'argent, à 3 merlettes de sable.

- 1°. François-Isidore , dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Madelaine le Roy , *demoiselle de Barde* , morte en 1788 ;
- 3°. Marie-Thérèse-Françoise le Roy , *demoiselle de Vaudringhem* ;
- 4°. Marie-Charlotte-Elisabeth le Roy , *demoiselle de Frémicourt* .

XI. François-Isidore LE ROY , comte de Barde , chevalier , seigneur de Royaulmont , de Hurt , de Bois-Colart , de Barde , etc. , né le 8 juillet 1740 , ancien capitaine au régiment de Picardie , infanterie , a émigré et fait les campagnes dans l'armée de Mgr. le duc de Bourbon , accompagné de ses deux plus jeunes fils. Le comte de Barde est décédé à Abbeville le 28 août 1811. Il avait épousé , par contrat du 20 octobre 1771 , passé devant Lesage , notaire royal à Montreuil-sur-Mer , Marie-Françoise-Guillaine LE BEL DE LA FRESNAYE , fille de feu messire Pierre le Bel , chevalier , seigneur de Boisgenest , de Vieil-Roman , etc. , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , capitaine au régiment de Rohan-Prince , et de dame Charlotte-Elisabeth de Saisseval. De ce mariage sont issus :

LE BEL :  
de sinople , à la  
fauce d'argent.

- 1°. Armand-Nicolas , dont l'article suit ;
- 2°. Alexandre-Isidore le Roy , vicomte de Barde , né le 27 février 1777. Il a émigré et fait les campagnes à l'armée de Mgr. le duc de Bourbon. Il a rang de capitaine de cavalerie , et est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé , le 3 septembre 1821 , Marie-Sophie-Austreberte de Crendalle (a) de Chambreuil , née le 7 décembre 1780 , fille de messire Louis-Henri de Crendalle de Chambreuil , et de dame Elisabeth Parry ;
- 3°. Alexis-Hilarion le Roy , chevalier de Barde , né le 29 juin 1779 , chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il a émigré avec son père et a fait les mêmes campagnes. Il a épousé , le 26 mars 1822 , Lucie de Fiennes (b) de la Planche , née le 8 février 1781 , fille de messire Achille-Jean-Baptiste de Fiennes de la Planche , seigneur de la Tour , du Faux , et autres lieux , et de dame Marie-Jacqueline-Apolline-Armande du Wicquet d'Ordre.

XII. Armand-Nicolas LE ROY , comte de Barde , né le 30 septembre 1772 , ancien page de Louis XVI , a

(a) de Crendalle : d'or , au lion de sable , lampassé et armé de gueules , accosté la pointe de deux merlettes de sable.

(b) de Fiennes : d'argent , semé de billettes de sable ; au lion du même , lampassé et armé de gueules , et au bâton du même , brochant sur le tout.

émigré et fait les campagnes de l'armée des princes dans le corps des mousquetaires. Il n'a jamais quitté le Roi ni les princes pendant l'émigration, et n'est rentré en France, ainsi que ses frères, qu'avec S. M. Louis XVIII en 1814. Le comte de Barde a rang de capitaine de cavalerie. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et receveur-général du département de la Somme, place qu'il a précédemment remplie dans les départements de l'Isère et de la Dordogne. Il a épousé à Londres, par contrat du 1<sup>er</sup> juillet 1806, signé par *Monsieur*, comte d'Artois, et par Mgr. le duc de Berry, Adèle-Louise-Henriette DE SAINTE-HERMINE, fille de haut et puissant seigneur René-Louis, marquis de Sainte-Hermine, seigneur de Coulanges, de la Bros-sardière, d'Agonay et autres lieux, maréchal-des-camps et armées du Roi, premier écuyer et gentil-homme d'honneur de S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui Charles X, et de feue haute et puissante dame Elisabeth-Augustine-Aimée de Polignac-Chalençon. De ce mariage sont issus :

DE  
SAINTE-HERMINE :  
d'hermine plein.

- 1°. Amédée-Nicolas-François le Roy de Barde, né le 21 juin 1807, décédé à Grenoble le 16 juin 1818;
- 2°. Anne-Françisque-Eugène le Roy de Barde, né le 19 mars 1817;
- 3°. Henri-Charles le Roy de Barde, né le 25 février 1821;
- 4°. Hermine-Julie-Henriette le Roy de Barde, née le 6 mai 1815.

#### SEIGNEURS DE CAMELUN.

VI. André LE ROY, écuyer, seigneur de Camelun, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de M. le Dauphin, 4<sup>e</sup> fils de Nicolas le Roy, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Moyenneville, et de Jacqueline de Maillefeu, sa seconde femme, était sous la tutelle de cette dame, lorsqu'elle transigea en son nom, le 26 janvier 1583, avec Jacques le Roy, écuyer, seigneur de Bezencourt, François le Roy, écuyer, seigneur de la Motte, et Adrien le Roy, écuyer, seigneur de Hurt, frères germains d'André. Celui-ci épousa, par contrat du 9 février 1610, passé devant Becquin et Descaules, notaires en Ponthieu,

TILLETTE :  
d'azur, au che-  
vron d'or ; au  
chef du même,  
chargé d'un lion  
léopardé de sable.

damoiselle Françoise TILLETTE, fille de feu Antoine Tilletle, écuyer, seigneur de Mautort, de Druetel, de la Motte et de Cambron, et de damoiselle Hippolyte Rohault. André le Roy était homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du Roi, lorsqu'il fit, le 24 mars 1615, son testament dont il confia l'exécution à sa femme, instituant son héritier universel Nicolas, III<sup>e</sup> du nom, leur fils unique, qui suit.

LE ROY :  
d'azur, à 3 écus-  
sons d'argent,  
chargés chacun  
d'une croix patée  
et alésée de gueu-  
les.

VII. Nicolas LE ROY, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Camelun, de Zotteux, et autres lieux, épousa, par contrat passé devant Jean Papin, notaire en Ponthieu, le 26 février 1645, Marie LE ROY, fille de Jacques le Roy, écuyer, seigneur de Valines et de Lignerolles, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et de Françoise Boulon. Il fit son testament devant Dacheu et Leprestre, notaires à Abbeville, le 26 juillet 1684. Ses enfants furent :

- 1<sup>o</sup>. Adrien le Roy, qui vivait en 1664, et mourut jeune et sans alliance ;
- 2<sup>o</sup>. Charles le Roy, écuyer, seigneur de Camelun, né en 1656, légataire de son père le 26 juillet 1684. Il était major du régiment de Belleforrière en 1696, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 17 décembre 1701 ;
- 3<sup>o</sup>. Jacques le Roy, }  
4<sup>o</sup>. Madelaine le Roy, } vivants en 1684 ;
- 5<sup>o</sup>. Marie le Roy, qui vivait, le 27 juin 1697, avec Antoine de Hemond (a), écuyer, seigneur de Dalles, son mari ;
- 6<sup>o</sup>. Françoise le Roy, mariée, par contrat du 9 juin 1672, passé devant le Febvre, notaire en Ponthieu, avec Nicolas le Sellier de Han (b), écuyer, seigneur de Frireules, fils de Charles le Sellier, dit de Han, écuyer, seigneur de Frireules, de Rosel, etc., capitaine en chef d'une compagnie de gens de pied au régiment d'Epagny, et de Françoise le Moictier de Bizecourt.

(a) de Hemond : échiqueté d'or et de gueules ; au franc canton d'hermine.

(b) le Sellier : d'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.

## DU WICQUET,

*Seigneurs DU WICQUET, DE PLEIGNY, DE NEUFVILLE, DE SARTEL, DE DRINGHEN, DE LA WATINE, DES PREZ, DE NORIVAUX, DE MAQUINGHEM, DE SAINT-MARTIN, D'AUDINGHEN, DE RODELINGHEN, DU PAON, DE RETY, DE WABEN, etc., barons d'ORDRE, en Hainaut, en Cambrésis et en Boulonnais.*



ARMES : de sinople, au chevron d'argent, accompagné de 5 rustres du même. Couronne de baron. Supports : Deux griffons. Devise : TOUJOURS LOYAL. Cri : MACHICOURT.

La maison DU WICQUET est distinguée par son ancienneté, ses services militaires et ses alliances. Elle a pris son nom d'une terre située dans le comté de Hainaut, et les rois et hérauts d'armes de S. M. Catholique aux Pays-Bas ont rendu le témoignage le plus avantageux de son extraction et des emplois éminents de ses auteurs à la cour des comtes de Hainaut. C'est ce que constate une généalogie de cette famille, délivrée en la chambre héraldique de Bruxelles le 9 septembre 1680, et dont copie a été collationnée sur

l'original par les conseillers du Roi notaires au Châtelet de Paris, le 26 décembre 1781. Cette pièce a servi à l'historique des 8 premiers degrés de cette généalogie, et le surplus est justifié tant par un arrêt de maintenue de noblesse, délivré par M. Bignon, intendant de Picardie, le 21 décembre 1697, que par les titres produits par la famille, et qui ont servi à conduire la filiation jusqu'à nos jours.

I. Hugues, seigneur DU WICQUET et de Plegny, chevalier, grand garennier de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, fit l'acquisition de la seigneurie de Plegny en 1281. Il avait épousé *Solente*, ou Yolande DE NOYELLES, fille de Jean, seigneur de Noyelles, en Hainaut, et de Béatrix de Barbançon, d'après le mémorial généalogique de Philippe d'Assigny, moine de l'abbaye de Cambron. Ce même auteur place la mort de Hugues du Wicquet au 15 avril 1287, et celle de sa femme en 1289: il ajoute que leurs cendres reposent dans l'église collégiale de Saint-Vincent de la ville de Soignies, en un beau tombeau, sur lequel leur effigie est sculptée. Ils laissèrent pour fils et successeur, Thibaut qui suit.

DE NOYELLES :  
cartelle d'or et de  
gueules.

II. Thibaut, seigneur DU WICQUET, de Plegny et de Neufville en partie, nommé dans l'acte d'acquisition de Plegny en 1281, fit un échange, par acte de l'an 1311 (dans lequel il est qualifié *noble et puissant chevalier*), de quelques biens qu'il avait à Ransart avec l'abbaye de Notre-Dame de Cantimpré en Cambrésis. Le même acte fait connaître sa femme, Aleyde D'AMERVAL, fille du seigneur d'Amerval, qui le rendit père de Baudouin, dont l'article suit.

D'AMERVAL :  
d'argent à 3  
tourteaux de  
gueules.

III. Baudouin, seigneur DU WICQUET, de Plegny et de Neufville, fut capitaine des arbalétriers de Guillaume d'Avesnes, comte du Hainaut et d'Ostrevant, par lequel il fut créé chevalier de l'ordre de l'Alliance en 1358. Il termina glorieusement sa carrière à la bataille de Staveren, livrée en 1345 contre les Frisons. Agnès D'ASPIERS, sa première femme, ne lui donna pas d'en-

D'ASPIERS :  
d'azur, à 3 che-  
vrons échiquetés  
d'or et de gueu-  
les.



fants ; elle était, suivant l'ordre des temps, fille de Pierre, seigneur d'Aspiers, grand-bailli du Cambrésis, et de Jeanne de Wasquehal ; mais Baudouin du Wicquet eut d'Ermengarde du FRESNOY, qu'il avait épousée en secondes noces, vers l'an 1310 :

DE FRESNOY :  
de vair, au crois-  
sant de gueules.

- 1°. Gérard, qui a continué la descendance ;
- 2°. Henri du Wicquet, seigneur de Plegny, marié avec Aldegonde de Labecq, fille du seigneur de Labecq, en Brabant. Ils furent inhumés en l'église de Notre-Dame de Halle, où ils avaient fondé un anniversaire.

IV. Gérard, seigneur DU WICQUET et co-seigneur de Neufville, rendit hommage pour sa terre du Wicquet à Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. D'après Philippe d'Assigny, ce même comte lui donna héréditairement la charge de porte-étendard du comté de Hainaut, et ce fut en cette qualité qu'il se trouva en 1351 à la bataille que se livrèrent sur la Meuse les factions des Houks et des Cabelliaus, auxquelles avaient donné naissance les divisions qui régnaient entre le même comte de Hainaut, et Marguerite, mère de ce prince. D'Hélène d'ELINCOURT, à laquelle il fut marié vers l'an 1355, fille de Matthieu d'Elincourt, chevalier, seigneur dudit lieu, en Cambrésis, il laissa deux fils, savoir :

D'ELINCOURT :  
de gueules, au  
franc canton  
d'hermine.

- 1°. Baudouin, seigneur du Wicquet et autres lieux, porte-étendard du Hainaut, qualifié noble et puissant chevalier dans un titre conservé aux archives du prince de Ligne. Il fut institué prévôt et châtelain du Quesnoy, par Robert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et fut armé chevalier, de la main même de ce prince, au tournoi qui fut célébré à Valenciennes en 1378. (*Chroniq. de Valenciennes*, par Anselme Durieux, fol. 113.) Baudouin du Wicquet eut deux femmes ; 1°. Wandrude de Crupilly, fille de Fastre de Crupilly, chevalier, seigneur de Sorel, en Cambrésis ; 2°. Yolande de Montbertault, fille de Tristan de Montbertault, échanson du Roi de France. Il ne laissa qu'une fille, issue du premier lit, et nommée :

Wandrude, dame héritière du Wicquet, de Maronval et autres lieux, qui s'allia avec Godtschal de Wingarde, écuyer, seigneur de Dabbeldam et de Schouk, en Hollande. Godtschal ayant tué, dans une église des Frères-

Prêcheurs, le seigneur de Montfort, l'un des chambellans de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, tous ses biens furent confisqués par ce prince. Godtschal, après sa disgrâce, alla visiter le Saint-Sépulcre à Jérusalem, où il termina ses jours en l'année 1420 ;

2°. Antoine, qui a continué la descendance ;

V. Antoine DU WICQUET, seigneur de Plegny, est qualifié *noble et vaillant chevalier*, dans un acte de relief fait par son fils Gillon, de la seigneurie de Sartel. Il épousa Mahaut DE BOUBAIX, fille du seigneur de Boubaix, avec laquelle il fit bâtir, en 1375, la grosse tour de Plegny, sur la façade de laquelle on voyait leurs armes, de même que sur les vitraux de l'église de Saint-Vincent à Soignies, où ils furent inhumés. L'obituaire de la même église place la mort d'Antoine du Wicquet à l'année 1580. Il laissa, entre autres enfants, deux fils et une fille :

DE BOUBAIX :  
de sinople, à la  
fascé d'argent,  
chargée de 3 mer-  
lettes de sable.

1°. Gillon, qui suit ;

2°. Antoine du Wicquet, qui, après avoir porté les armes sous le duc de Bourgogne, se fit ermite dans les bois de Mourmal ;

3°. Jeanne du Wicquet, femme de messire Olivier du Chessel, seigneur d'Orisart, fils de Baudouin du Chessel, forestier du Hainaut.

VI. Gillon DU WICQUET, écuyer, seigneur de Plegny, prit le titre de porte-étendard du comté de Hainaut, après la mort de Baudouin, seigneur du Wicquet, son cousin-germain. Il acquit le fief de Sartel de la succession du sieur de Cubercq, et en reçut l'investiture en 1420, de la dame de Rumilly. En 1423, il figure au nombre des 100 hommes d'armes de Philippe, duc de Bourgogne, durant les guerres de Liège, de France et de Gueldre. Héloïse VILLAIN, son épouse, issue de l'ancienne famille de Villain au bailliage de Tournay, le rendit père de :

VILLAIN :  
d'azur, à 3 losan-  
ges d'or.

1°. Quentin, dont l'article suit ;

2°. Robert du Wicquet, prêtre et chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, où il fonda un obit ;

3°. Arthus du Wicquet, qui obtint, contre son frère aîné, par arrêt du souverain conseil de Hainaut, la seigneurie de Sartel. Il fut conseiller et maître des requêtes de Charles le

Teméraire, duc de Bourgogne, avec lequel il fut tué à la bataille de Nancy, en 1476, laissant de Berthe de Landas, sa femme, les deux enfants qui suivent :

- A. Brigitte du Wicquet, prieure de l'abbaye de Fontenelle, où elle fit son jubilé en 1467 ;
- B. Marie du Wicquet, alliée avec Pierre de Derimont, bailli de la ville de Braine-le-Comte, en Hainaut.

VII. Quentin du Wicquet, seigneur de Plegny et de Sartel, qualifié *noble et généreux chevalier* dans un acte des prévôt et échevins de la ville de Mons, fut un des garants que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, donna, en 1455, à Ghisbert de Brederode, élu évêque d'Utrecht, pour sûreté des engagements qu'il avait contractés envers ce prélat, sous l'obligation, pour ce dernier, de résigner son évêché en faveur de Daniel de Bourgogne, fils naturel de ce prince. Quelques mémoires donnent pour femme à Quentin du Wicquet Marie de Monchy, fille de Jean de Monchy. Il laissa, entre autres enfants :

DE MONCHY :  
de gueules, à 3  
maillets d'or.

- 1°. Jean, qui va suivre ;
- 2°. Thomas du Wicquet, qui servit sous le comte de Hornes, puis sous l'archiduc Maximilien, roi des Romains, dans la guerre contre les Gantois en 1486. Il fut marié, 1° avec Isabelle le Maire, morte sans enfants ; 2° avec Catherine du Hem, qui le rendit père de :
  - A. Charles du Wicquet, mort jeune, étudiant en l'université de Louvain ;
  - B. Anne du Wicquet, qui épousa Claude Parmentier écuyer, conseiller-pensionnaire de Valenciennes. Ils reposent tous les deux sous un beau tombeau en l'église de Saint-Nicolas de la même ville ;
- 3°. Isambart du Wicquet, seigneur de Sartel. Il mourut en 1500, sans avoir été marié, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Cantimpré ;
- 4°. Gillon du Wicquet, écuyer, seigneur de Sartel, contrôleur de l'hôtel de Maximilien, archiduc d'Autriche et prince des Pays-Bas, avec lequel il se trouva, en 1513, à la bataille d'Enguinegate, près Théroouanne, où fut défaits l'armée du seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, pour le roi Louis XII. Gillon du Wicquet eut pour femme Eléonore d'Ostelet, dont on ne lui connaît pas d'enfants ;
- 5°. Constance du Wicquet, abbesse de la Jura, où elle mourut saintement.

DE LA HAYE :  
d'argent, au che-  
vron de sable,  
accompagné de  
3 merlettes du  
même.

VIII. Jean DU WICQUET, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Plegny et de Sartel, fut fait prisonnier par les Liégeois en sa maison de Plegny, comme tenant le parti du duc de Bourgogne contre eux. Pour payer sa rançon, il fut obligé d'engager ses terres et seigneuries. Un acte de l'an 1471, et le contrat de mariage de Thomas du Wicquet, son fils puîné, daté de l'an 1493, prouvent qu'il avait épousé Marie DE LA HAYE, dont il laissa :

- 1°. Rogier, qui suit ;
- 2°. Thomas du Wicquet, auteur de la branche des seigneurs DE DRINGHEN, et barons D'ORDRE, rapportée ci-après ;
- 3°. Jean du Wicquet, écuyer, qui mourut, sans avoir été marié, à l'âge de 22 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul à Valenciennes ;
- 4°. Ernest, que des Mémoires de famille disent avoir fondé une branche en Angleterre (*Voyez à la fin de cette généalogie.*) ;
- 5°. Georges du Wicquet, religieux en l'abbaye de Bonne-Espérance, puis pasteur de Remage, au comté de Namur ;
- 6°. Marie du Wicquet, femme de Thomas Savary, seigneur de Tronquoy, fils de Georges Savary, baron de Wercoing-lès-Tournay, et de dame Jeanne de Havrech de Prelles ;
- 7°. Antre Marie du Wicquet, mariée avec Théodore de Wagnies, écuyer, seigneur de Flines et de Lescaille, capitaine de la Tour de Bourgogne, au port de l'Ecluse, en Flandre.

DU TERNE :  
d'azur, au che-  
vron d'argent,  
accompagné de 3  
étoiles d'or.

IX. Rogier DU WICQUET, écuyer, est désigné fils aîné de Jean du Wicquet, seigneur de Plegny, dans des lettres des prévôt et échevins de la ville de Mons de l'année 1471. Il vendit tout son bien pour recouvrer la seigneurie de Plegny qui avait été engagée. Françoise DU TERNE, sa femme, avec laquelle, selon quelques mémoires, il vivait en l'année 1500, le rendit père de :

- 1°. Jean, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Claude du Wicquet, qui, jeune encore, fut trouvé étouffé dans son lit ;
- 3°. Charlotte du Wicquet, mariée avec noble Charles Druart, seigneur de la Haye, en Hainaut.

DE LA  
WACQUERIE :  
échiqueté d'ar-  
gent et d'azur, au  
chef de gueules.

X. Jean DU WICQUET, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Plegny, servit à la suite de don Carlos de Lannoy, vice-roi de Naples, avec lequel il combattit à la bataille de Pavie en 1525. Il vivait encore en 1580. Marie DE LA WACQUERIE, sa femme, ne lui donna qu'une fille unique :

Marie du Wicquet, héritière de Plegny, qui fut mariée, 1<sup>o</sup> avec Antoine *de Belinotte*, écuyer, mort sans postérité; 2<sup>o</sup> avec Valentin *de Bruelles*, dit de *Hainaut*, seigneur de Sancourt.

## SEIGNEURS DE DRINGHEN, BARONS D'ORDRE, etc.

IX. Thomas du Wicquet, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, second fils de Jean du Wicquet, 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de Plegny, et de Sartel, et de Marie de la Haye, se retira dans le Boulonnais, à l'époque où le duc de Bourgogne céda par échange ce pays à la France. Il épousa, le 18 juin 1493, demoiselle Gérardine d'Humières, et Jean du Wicquet, son père, lui céda, en faveur de ce mariage, tous les biens qu'il possédait dans ce pays, soit du chef de Marie de Monchy, sa mère, soit en vertu d'acquisitions. Par sentence des commissaires ordonnés par le Roi, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets, vidimée, le 1<sup>er</sup> septembre 1517, par les maire et échevins de Desurènes, Thomas du Wicquet, fut reconnu noble, et exempté en cette qualité de la finance qu'on lui demandait. Il avait cessé de vivre en 1258, et laissé de Gérardine d'Humières, entre autres enfants :

d'Humières :  
d'argent, fretté  
de sable.

- 1<sup>o</sup>. Simon, qui a continué la descendance ;
- 2<sup>o</sup>. Claude du Wicquet, écuyer, qui assista au contrat de mariage de son frère en 1528. Il fut lieutenant au bailliage de Desurènes, et mourut âgé de 70 ans, après le 1<sup>er</sup> mai 1567, sans laisser de postérité de Marguerite *Hubert*, sa femme ;
- 3<sup>o</sup>. Jeanne du Wicquet, qui fut mariée avec Jean *de Disquemue*, écuyer, seigneur de Campagne, homme d'armes des ordonnances du Roi, issu des anciens seigneurs châtelains de Disquemue ou Dixmude et de Bevern, en Flandre, fils de Jacques de Disquemue, écuyer, seigneur de Montbrun et de la Folie, et de Blanche de Rebingue.

X. Simon du Wicquet, qualifié *noble et généreux seigneur*, demeurant en Boulonnais, épousa par contrat du 21 septembre 1528, dans lequel il fut assisté par Gérardine d'Humières, sa mère, et Claude du Wicquet, son frère puîné, demoiselle Jeanne LE ROY. Il fut présent au contrat de mariage de son fils aîné en 1555, est qualifié maître de Desurènes dans un contrat du 29 mai 1556, et a laissé deux fils :

LE ROY :  
d'azur, à l'aigle  
éployée d'or, ac-  
compagnée de 3  
roses du même.

- 1°. Thomas, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre du Wicquet, chanoine de la cathédrale de Thérouanne, et plus tard de Notre-Dame de Boulogne, où il mourut.

XI. Thomas du Wicquet, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Dringhen, maître des eaux et forêts du Boulonnais, conseiller du Roi et son lieutenant au bailliage de Desurènes et maire de la ville de ce nom, épousa, par contrat du 19 janvier 1555, demoiselle Antoinette de Poucques, d'une ancienne et noble famille originaire de la Flandre, fille de Marc de Poucques, écuyer, et d'Agnes de Boutoville. Il acquit par acte du 10 mars 1588, passé devant Desmarets et du Buir, notaires à Boulogne, l'office de maître des eaux et forêts du Boulonnais, qu'il transmit à ses descendants. Il a laissé cinq enfants, savoir :

DE POUQUES :  
d'or au lion léopardé de sable, lampassé, armé et allumé de gueules.

- 1°. Simon du Wicquet, chanoine de Boulogne, puis prieur de Rumilly ;
- 2°. François, dont l'article suit ;
- 3°. Nicolas du Wicquet, capitaine, tué, après avoir donné des preuves de sa valeur, à l'assaut de la citadelle de Calais en 1596 ;
- 4°. Lionette du Wicquet, épouse de Henri Dragon, écuyer, seigneur de Bitremont ;
- 5°. Gabrielle du Wicquet, mariée, par contrat du 22 octobre 1582, passé devant Langlois et du Buir, notaires à Boulogne, avec Jean de Disquemue, écuyer, sieur du Fayet, fils d'Antoine de Disquemue, écuyer, sieur de Campagne, et de Jeanne Chinot du Val.

XII. François du Wicquet, seigneur de Dringhen, des Prez, de Norivaux et autres lieux, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du Boulonnais, contracta mariage en présence de son père, par acte du 10 juin 1597, passé devant Dannel, notaire à Boulogne, et insinué le 15 septembre suivant, avec Jeanne de le Clitte ou de la Clitte, issue de l'ancienne maison de Commines, dans les Pays-Bas, laquelle a donné des chevaliers de la Toison-d'Or. Elle était fille de Nicolas de le Clitte ou de la Clitte, écuyer, seigneur de Montossent, et elle avait déjà cessé de vivre le 9 mai 1622. Ses enfants furent :

DE LA CLITTE :  
de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent ; à la bordure de gueules.

- 1°. François, II<sup>e</sup> du nom, dont l'article va suivre ;
- 2°. Simon du Wicquet, écuyer, seigneur de la Watine ; il fut maintenu dans sa qualité de gentilhomme, avec Victor, François et Antoine du Wicquet, ses neveux, par jugement de la cour des aides du 13 mars 1664, contradictoirement rendu avec Thomas Rousseau, commis à la recherche de la noblesse, et épousa, par contrat du 26 février 1654, passé devant Scotté, notaire à Boulogne, demoiselle Adrienne *Mouques*, qui le rendit père de :

A. François du Wicquet, chevalier, seigneur de la Watine, capitaine dans le régiment de Nivernais, infanterie, marié, 1<sup>o</sup> peu après le 30 septembre 1679, avec Marie-Barbe *le Roy*, fille de Barthélemi le Roy, chevalier, seigneur du Quesnel, major et capitaine des portes des haute et basse ville de Boulogne, et de Françoise Rault ; 2<sup>o</sup>, par contrat du 7 juin 1692, passé devant Gillon, notaire en Boulonnais, avec demoiselle Christine *de Campagne*, dont il n'eut pas d'enfants. Il fut maintenu dans sa qualité de noble et d'écuyer, en même temps que François du Wicquet, seigneur des Prez, Victor du Wicquet, baron d'Ordre, Antoine du Wicquet, seigneur de Norivaux, Claude du Wicquet, seigneur des Prez, et Claude du Wicquet d'Ordre ; par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, rendu le 21 décembre 1697 ;

B. Philippe du Wicquet, écuyer, capitaine au régiment d'Orléans, mort sans avoir été marié ;

C. Elisabeth du Wicquet, mariée, par contrat du 3 juillet 1668, passé devant Candavaine et Monsigny, notaires, avec Robert *de Raulers*, écuyer, seigneur de Mauroy, de Racquinghen, etc., capitaine d'infanterie dans les troupes boulonnaises, fils de feu Jean de Raulers, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne Hertault de la Héronnière, sa première femme :

- 3°. Louise du Wicquet, } religieuses professes, en 1624, au
  - 4°. Jeanne du Wicquet, } monastère des Ursulines de Bou-
- logne, dont leur père était le fondateur ;

5°. Jacqueline du Wicquet, alliée, par contrat du 9 mai 1622, passé devant Gillon et Carpentier, notaires en Boulonnais, avec François *de Roussel*, écuyer, seigneur de Bédouastre, fils de feu Claude de Roussel, écuyer, seigneur du même lieu, et de Madelaine de la Tour ;

6°. Louise du Wicquet, mariée, le 7 juin 1654, avec Ferri-Georges *de Sorny*, seigneur de Sancy, capitaine au régiment du Plessis-Praslin, fils de Claude de Sorny, seigneur de Sancy, capitaine au même régiment, et d'Isabeau de Verbin.

XIII. François du Wicquet, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Dringhen, des Prez et de Norivaux, suc-

céda à son père dans la charge de maître des eaux et forêts du Boulonnais, et épousa, assisté de demoiselle Jacqueline du Wicquet, sa sœur, par contrat du 20 novembre 1627, passé devant Lefèbvre et son collègue, notaires dans le Ponthieu, demoiselle Geneviève VAILLANT, fille de Pierre Vaillant, bourgeois d'Abbeville, et de Geneviève Tillette, et sœur de François Vaillant, trésorier de France en la généralité d'Amiens. Il transigea, par acte du 15 novembre 1631, reçu par Carpentier et Hache, notaires à Boulogne, avec Simon du Wicquet, seigneur de la Watine, son frère, au sujet de la succession paternelle, et testa conjointement avec Geneviève Vaillant, sa femme, devant Delozière, notaire à Boulogne, le 27 septembre 1641. Leurs enfants furent :

VAILLANT :  
d'argent, au lion  
de sable, lampé  
passé et armé de  
gueules.

- 1°. Victor, qui suivra ;
- 2°. François du Wicquet, chevalier, seigneur des Prez, capitaine, puis major de cavalerie au régiment d'Aumont, et enfin mestre-de-camp de cavalerie boulonnaise. Il fut maintenu dans sa qualité de noble par jugement de l'intendant de Picardie, du 21 décembre 1697. Il avait épousé par contrat du 3 mars 1662, passé devant Vaillant, notaire à Boulogne, demoiselle Catherine *de Campagne*, qui le rendit père d'un fils et d'une fille ;
  - A. Claude du Wicquet, écuyer, seigneur des Prez, lieutenant de cavalerie, mestre-de-camp du régiment de la Valière, et inspecteur général de la cavalerie et des dragons du Boulonnais, maintenu dans sa noblesse en même temps que son père et ses autres parents en 1697. Il laissa de dame Louise *de Lastre de Pernes*, qu'il avait épousée par contrat passé le 9 juin 1695, devant Magnion et Gillon, notaires à Boulogne, entre autres enfants :
    - a. François-Achille du Wicquet, âgé de 5 ans, en décembre 1697 ;
    - b. Sabine du Wicquet, âgée de 9 mois à la même époque ;
  - B. Isabelle du Wicquet, alliée par contrat du 26 décembre 1698, passé devant Correnson et Gillon, notaires à Boulogne, avec Gabriel *de Crendalle*, écuyer, sieur de Mepas, capitaine de cavalerie, exempt des gardes-du-corps du Roi, fils de Claude de Crendalle, écuyer, seigneur de la Barre, et de Jeanne Vaillant de la Cabocherie ;
- 3°. Antoine du Wicquet, chevalier, seigneur de Norivaux,



lieutenant-colonel de cavalerie, qui fut marié, par contrat du 15 mars 1672, passé devant Mareschal, notaire à Boulogne, et auquel assistèrent Victor, François, Elisabeth, Geneviève, Catherine, Marie, Louise et Hélène du Wicquet, ses frères et sœurs, avec Marie Lardé, laquelle vivait, sans enfants, en 1700 ;

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| 4°. Isabelle du Wicquet,   | } elles vivaient en 1700 ; |
| 5°. Geneviève du Wicquet,  |                            |
| 6°. Catherine du Wicquet ; | 8°. Louise du Wicquet ;    |
| 7°. Marie du Wicquet ;     | 9°. Hélène du Wicquet.     |

XIV. Victor DU WICQUET, chevalier, baron d'Ordre (1), seigneur de Maquinghen, d'Audinghen, de Saint-Martin, du Mesnil, de Dringhen, de Landretun, d'Yeuse, de Rodelinghen et autres lieux, maître des eaux et forêts du pays de Boulonnais, dès l'année 1650, fut député de la noblesse du Boulonnais en 1680. Il était âgé de 67 ans, lorsque M. Bignon, intendant de Picardie, le maintint dans sa noblesse, avec plusieurs autres membres de sa famille, par jugement du 21 décembre 1697. De son mariage, contracté, le 7 février 1660, devant Monsigny, notaire à Desurènes, avec demoiselle Jeanne DU BLAISEL, sont provenus :

DU BLAISEL :  
écartelé, aux 1 et  
4 d'hermine, à 6  
fusées rangées de  
gueules ; aux 2  
et 3 d'or, à 3  
bandes d'azur.

- 1°. Louis du Wicquet, mort lieutenant au régiment Royal, sans avoir été marié ;
- 2°. Claudé, dont l'article suit ;
- 3°. François du Wicquet, seigneur de Landretun, âgé de 28 ans en décembre 1697 ;
- 4°. Antoine du Wicquet, seigneur de Saint-Martin et de Rodelinghen, d'abord capitaine au régiment d'Humières, puis lieutenant-colonel du régiment de Saillaus. Il fut nommé lieutenant de Roi de la citadelle de Calais, et mourut le 11 août 1746, laissant, du mariage qu'il avait formé avec Louise-Marie le Roy du Quesnel, fille de Louis-Anne-Marie le Roy, seigneur du Quesnel, major de Boulogne, et de Marie-Susanne de Guiselin, quatre fils, du nombre desquels est le suivant :  
N..... du Wicquet de Saint-Martin de Rodelinghen, ingénieur dès 1729. Il survécut à ses frères, et fut marié, le 8 mars 1739, avec N..... Warlet, de Calais.
- 5°. Victor du Wicquet, seigneur de Dringhen, qui avait atteint

(1) La terre d'Ordre qui avait appartenu aux anciens seigneurs de Sempy, tenait le premier rang parmi les 12 baronniers du Boulonnais. Voyez l'*Histoire de Calais*, par l'abbé Lefebvre, 1766, t. 1, pag. 428, 429 ; t. II, pag. 727, 756.

- sa 25<sup>e</sup> année lors de la maintenance de sa famille en 1697 : il fut cornette au régiment de la Vallière en 1697, ensuite lieutenant de cavalerie, et alla finir ses jours au monastère de la Trappe ;
- 6°. Louis du Wicquet, seigneur d'Audinghen, âgé de 24 ans en 1697. Il fut tué à la bataille de Malplaquet, étant capitaine de grenadiers au régiment de Saillans ;
- 7°. Benoîte du Wicquet, alliée avec N..... de Lastre, écuyer, seigneur du Breuil ;
- 8°. Antoinette du Wicquet, femme d'Antoine d'Isques, commandant à Ambleteuse ;
- 9°. Geneviève du Wicquet ;
- 10°. Marie du Wicquet.

XV. Claude du Wicquet, écuyer, seigneur de Maquinghen et d'Audinghen, baron d'Ordre, etc., capitaine de dragons au régiment de Barbezïères, dans lequel il fut grièvement blessé à la bataille de Steinkerque le 25 août 1691, puis mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de troupes boulonnaises et inspecteur des mêmes troupes, fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères et ses cousins, en 1697, et épousa Marie-Charlotte FERAMUS, fille unique du lieutenant de la justice de Calais, par contrat passé le 18 mai 1697, devant Somerard et Gillon, notaires à Boulogne. Il fut élu député de la noblesse du Boulonnais en 1710, et obtint en 1740, la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce fut son fils aîné, Victor du Wicquet, chevalier du même ordre militaire et lieutenant des gardes-du-corps du Roi, qui fut commis par lettre de cachet du 19 janvier de la même année, pour le recevoir et lui faire prêter le serment d'usage. Claude du Wicquet laissa de son mariage deux fils et une fille :

FERAMUS :

- 1°. Victor du Wicquet, chevalier, baron d'Ordre, seigneur d'Audinghen, de Saint-Martin, de Maquinghen et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des gardes-du-corps du Roi et maréchal-des-camps et armées de S. M. Il entra au service en qualité de lieutenant réformé au régiment de Saillans, infanterie, le 1<sup>er</sup> mai 1718 ; servit aux sièges de Fontarabie, de Saint-Sébastien et d'Urgel en 1719 ; passa lieutenant en second dans le régiment de Bonnelles, dragons, le 1<sup>er</sup> janvier 1720, et y fut nommé capitaine d'une compagnie le 2 janvier 1721. Il la commanda au camp de la Meuse en 1727. Nommé exempt de la compagnie de Noailles des gardes-du-corps du Roi, par lettres de retenue du 1<sup>er</sup> avril 1729, le baron d'Ordre fit en cette qualité la cam-

pagne de Philisbourg en 1734. Il obtint, le 18 mai 1735, une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie, et fit la campagne de cette année sur le Rhin. Il servait à l'armée de Flandre en 1742, devint 3<sup>e</sup> enseigne de sa compagnie le 13 juin 1745, et, après la bataille de Dettingen, il fut nommé 2<sup>e</sup> enseigne le 5 décembre. Le baron d'Ordre se trouva au siège de Menin en 1744 ; ayant reçu le grade de brigadier de cavalerie, le 2 mai de cette année, il assista en cette qualité au siège d'Ypres, au combat de Haguenau et au siège de Fribourg dans la même campagne, et servit près de M. le Dauphin dans la suivante. Le baron d'Ordre fut très-grièvement blessé à la bataille de Fontenoy, où il eut un cheval tue sous lui, le 11 mai 1745, et il ne dut son salut qu'à l'affection d'un fidèle domestique, qui, après l'action parvint à force de recherches à le découvrir parmi les morts. Ayant joint l'armée aussitôt ses blessures cicatrisées, il fut employé dans les corps qui couvrent les sièges de Mons, de Charleroy et de Namur, et il combattit à la bataille de Raucourt en 1746. Dans la campagne suivante, le baron d'Ordre accompagna le Roi et combattit à Lawfeldt. On le créa 1<sup>er</sup> enseigne des gardes-du-corps le 9 août 1747, maréchal-de-camp pour servir à l'armée des Pays-Bas le 1<sup>er</sup> janvier 1748, et 3<sup>e</sup> lieutenant de sa compagnie le 25 avril 1750. Il est mort le 30 juillet 1751, âgé de 44 ans. (*Chronologie historique Militaire*, par Pinard, t. VII, p. 264.) Il avait épousé, en 1745, Marie-Rosalie Testu de Balincourt, fille aînée de Charles-Louis Testu, marquis de Balincourt, maréchal-des-camps et armées du Roi, et d'Anne Claudine de Rochefort d'Ally de Saint-Point. Ses enfants furent :

- A. N..... du Wicquet, baron d'Ordre, officier de cavalerie, mort à Arras, âgé d'environ 17 ans ;
- B. Claude-Guillaume-Victor-Jean-Baptiste-Benjamin du Wicquet, baron d'Ordre, seigneur d'Audinghen, de Saint-Martin, du Mesnil, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, maréchal-des-camps et armées du Roi. Il reçut de S. M. Charles X, alors lieutenant-général du Royaume, les plus honorables témoignages d'estime et de confiance : nommé par ce prince en 1800, commandant de l'Association secrète des royalistes dans le pays de Boulonnais, il devint suspect au chef de l'empire, et mourut en 1809, sans avoir obtenu la permission de finir ses jours dans son château de Maquinghen, et sans laisser de postérité ;
- C. Marie-Rosalie-Victoire du Wicquet-d'Ordre, qui, n'ayant pas été mariée, a consacré sa vie à des actes de bienfaisance et à des ouvrages d'esprit ;
- 2<sup>o</sup>. Antoine-Marie, qui a continué la descendance ;
- 3<sup>o</sup>. Marie-Jeanne du Wicquet-d'Ordre, alliée avec messire Gaspard Raoult, chevalier, seigneur de Maintenay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

**XVI. Antoine-Marie du Wicquet d'Ordre**, chevalier, seigneur, baron du Paon et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment d'Harcourt, chevalier de

DE SAISSEVAL :  
 l'azur, à 2 bars  
 alossés d'argent,  
 accompagnés de 4  
 trèfles d'or, deux  
 en flancs, un en  
 chef et l'autre en  
 pointe.

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant pour le Roi de la citadelle de Calais en 1746, épousa le 4 février 1749, Marie-Françoise-Adrienne DE SAISSEVAL, demoiselle d'Ainville, qui le rendit père de :

- 1°. Antoine-Marie-Guillain, qui suit ;
- 2°. Marie-Jacqueline-Apolline-Armande du Wicquet, alliée avec Edouard - Achille - Jean - Baptiste *de Fiennes de la Planche*, écuyer, seigneur de la Tour, du Faux et autres lieux.

XVII. Antoine-Marie-Guillain DU WICQUET, chevalier, vicomte d'Ordre, seigneur du Paon, de Rety, de la vicomté de Waben et autres lieux, officier aux grenadiers de France, ancien lieutenant de MM. les maréchaux de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est devenu le chef des nom et armes de sa maison, par le décès sans postérité du baron d'Ordre, son cousin germain. Il a eu de demoiselle Marie-Angélique-Josèphe DE ROUSSÉ, dame de la vicomté de Waben et de la baronnie de Bellebrune en Ponthieu, qu'il avait épousée le 7 septembre 1777, deux enfants :

DE ROUSSÉ :  
 écartelé, aux 1 et  
 4 d'argent, à 3  
 merlettes de sable  
 qui est de Roussé,  
 3 et 2; aux 2 et 3  
 de gueules, au  
 chef échiqueté  
 d'argent et d'azur  
 de 3 tires, qui est  
 d'Ailly.

- 1°. Marie-Toussaint, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Angélique du Wicquet d'Ordre, morte à l'âge d'environ 14 ans, à Chelsea, près Londres.

XVIII. Marie-Toussaint DU WICQUET, baron d'Ordre, né le 18 décembre 1778, fit avec son père la campagne de 1792 à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon. Rentré en France, il servit dans la garde nationale active depuis 1805 jusqu'en 1815, dans les grades de sous-lieutenant, de lieutenant de chasseurs, de capitaine de grenadiers et de chef de cohorte, et fit la campagne de 1815, à l'armée commandée par monseigneur le duc de Berry, avec le grade de chef de bataillon. Envoyé en qualité de commandant supérieur provisoire pour le Roi à Boulogne-sur-Mer pour y faire arborer le drapeau blanc, il fut nommé ensuite inspecteur des eaux et forêts du département du Pas-de-Calais. Le baron d'Ordre a épousé, le 5 octobre 1808,

demoiselle Marie-Sophie MOSER, issue d'une noble et ancienne famille de la Suisse, et fille de Jacques-Conrad Moser, mort en 1804, membre du conseil de la ville et république de Bienne, et de dame Marie-Salome Wasmer.

MOSER :  
d'argent, à 5 to-  
seaux de sable  
terrassés de sino-  
ple, surmontés  
d'un croissant  
tourné de gueu-  
les, entre deux  
étoiles d'azur.

Il paraît qu'une branche de la famille du Wicquet existait en Champagne au milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Zacharie du Wicquet, écuyer, seigneur d'Olizy, en cette province, officier aux Gardes-Françaises, vivait, en 1680, avec Renée-Bernarde *Armynot*, dame en partie de Présfontaine, sa femme.

Nous ajouterons, sur la foi d'anciens Mémoires de famille, qu'une branche de MM. du Wicquet s'établit en Angleterre, vers le commencement du 16<sup>e</sup> siècle. La filiation suivante est extraite de ces mémoires.

#### BRANCHE ÉTABLIE EN ANGLETERRE.

IX. Ernest DU WICQUET, seigneur de Sartel, fils puîné de Jean du Wicquet, seigneur de Plegny et de Sartel, et de Marie de la Haye, fut conseiller, puis président de l'amirauté de Hollande. Envoyé par l'empereur Maximilien en Angleterre, pour négocier un traité de navigation, les bontés dont le roi Henri VII l'honora, le déterminèrent à se fixer dans son royaume, et il épousa, 1<sup>o</sup> Elisabeth D'ARGILLE; 2<sup>o</sup> Anne PRESTON; 3<sup>o</sup> Basile VALINTON. Il fut inhumé, ainsi que ses trois femmes, en l'église de Saint-James à Londres. Ses enfants furent :

- 1<sup>o</sup>. Edmond du Wicquet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tué, en 1522, à la défense de l'île de Rhodes, lorsque Sôliman en fit la conquête;
- 2<sup>o</sup>. Archambaud, dont nous parlerons ci-après;
- 3<sup>o</sup>. Richard du Wicquet, juge des nobles du comté de Kent, mort célibataire;
- 4<sup>o</sup>. Mathilde du Wicquet, demoiselle d'honneur d'Anne de Clèves, reine d'Angleterre en 1540, mariée, 1<sup>o</sup> avec Artus *Gaige*, lord de Bridgister; 2<sup>o</sup> avec Thomas *Godwin*, baronnet;
- 5<sup>o</sup>. Isabeau du Wicquet, religieuse en la noble abbaye d'Amersbury.

X. Archambaud du Wicquet, sieur de Sartel, fut secrétaire de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui le créa baronnet de son royaume. D'Isabelle Carren, sa femme, Archambaud a laissé :

- 1°. Edouard, dont l'article suit ;
- 2°. Etienne du Wicquet, chevalier de l'ordre de Malte, commandeur de Harewick, après Edmond, son oncle. Il a été, suivant les mémoires de famille, le dernier catholique de cet ordre en Angleterre ;
- 3°. Alix du Wicquet, femme de David Haliburton, lord de Dirton, châtelain de Windsor, gentilhomme de la chambre du Roi ;
- 4°. Blanche du Wicquet, demoiselle d'honneur de la reine Marie d'Angleterre. Elle ne fut pas mariée.

XI. Edouard du Wicquet, seigneur de Herfortshire et de Copley, baronnet, contre-amiral au service d'Angleterre, fut marié avec Catherine Douglas, inhumée, ainsi que son mari, dans l'église du Temple, à Londres. Leurs enfants furent :

- 1°. Henri, lord du Wicquet de Douglas, châtelain de Richmond. Il eut la tête tranchée sous le règne d'Elisabeth, pour n'avoir pas voulu embrasser le schisme ;
- 2°. Olivier, qui suit ;
- 3°. Jacqueline du Wicquet de Douglas, mariée avec Archambaud de Montpesse, seigneur de Woodoard, colonel d'un régiment d'infanterie écossaise au service des états de Hollande, où il mourut dans la ville de Harten.

XII. Olivier du Wicquet de Douglas, seigneur de Herfortshire et de Copley, baronnet, embrassa la religion protestante, et fut conseiller de la chambre de la reine Elisabeth, pour laquelle il fut ambassadeur en France et en Hollande. Il avait épousé, 1° Marie O'Brien du Hary ; 2° Henriette Stendte. Il a laissé :

- 1°. Olivier du Wicquet de Douglas, baronnet, dont on ne connaît pas la destinée ;
- 2°. Constance du Wicquet de Douglas, mariée avec James Arres, lord justicier du royaume d'Angleterre, après la mort duquel elle se retira en Flandre où elle se fit religieuse.



# TABLE GÉNÉRALE.

NOTA: On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

## A

- d'Abadie, article de Castet, 7.  
*d'Abatia*, art. de Gavarret, 25.  
Abraham, art. le Roy, 7.  
*d'Aché*, art. du Hauvel, 8, 9.  
*d'Acheu*, art. le Roy, 9, 10.  
*d'Acigné*, art. de Pontbriant, 4.  
*d'Adbémar*, art. de Gavarret, 26; art. d'Hérail, 20.  
*d'Adhénar-Castellane*, art. de Foresta, 22.  
Agard des Tureaux, art. de Bengy, 4.  
Agis de Saint-Denis, art. d'Artaize, 8.  
*d'Agoult d'Olières*, art. de Foresta, 11, 25.  
*d'Aguerre*, art. de Bessroy, 8.  
*d'Aguin*, art. de Bessroy, 11.  
*d'Aguisy*, art. de Bessroy, 9, 15; art. d'Ivory, 10.  
Ailhaud, art. d'Hérail, 15.  
*d'Ailly*, art. Armynot, 4; art. le Roy, 5, 6, 16; art. du Wicquet, 14.  
*d'Ainval*, art. d'Artaize, 6.  
*d'Aisy*, art. du Bois d'Aisy, 2.  
*d'Aix*, art. de Béhague, 15.  
*d'Albertas*, art. de Foresta, 20.  
*d'Alberti*, art. de Foresta, 7.  
*d'Albon*, art. de Lespinasse, 20.  
*d'Albret*, art. de Gavarret, 8, 11, 12; art. d'Harambure, 2.  
*d'Alègre*, art. de Lespinasse, 17.  
*Alen de Saint-Wolston*, art. de Béhague, 5.  
*d'Alendhuy*, art. d'Artaize, 5; art. d'Ivory, 10.  
*d'Alentun*, art. de Béhague, 12.  
Alix, art. de Bengy, 11.  
*d'Allagoya*, art. de Foresta, 7.  
*d'Allemagne*, art. de Brettes, 4.  
Alleman, art. de Lort, 10.  
*Allen*, art. de Cusack, 27.  
*d'Alles*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*d'Aloigny*, art. de Brettes, 4.  
*d'Altier*, art. d'Hérail, 15, 18, 20.  
*d'Alverni*, art. de Gavarret, 51.  
*d'Amblart*, art. d'Aiguirande, 4.  
*d'Ambly*, art. d'Artaize, 5; art. d'Ivory, 6.  
*d'Amboix*, art. de Castet, 10.  
*d'Amerval*, art. le Roy, 7, 15; art. du Wicquet, 2.  
Amignon, art. de Bengy, 6.  
*d'Amoncourt*, art. Armynot, 5, 7, 19.  
Andrieu, art. Armynot, 8.  
*Androdias*, art. de Boyer de Choisy, 2.  
*d'Anduse*, art. d'Hérail, 2; art. de Carlat, 4.  
Angenoust, art. Armynot, 14.  
Angier, art. de Boisboissel, 18.  
*d'Anglebermer*, art. d'Ivory, 5.  
*d'Angleterre*, art. de Murat, 6.  
*d'Anglure*, art. de Cuissotte, 2, 7.  
*d'Angoulême*, art. de Gavarret, 8.  
*d'Aniel*, art. de Boyer de Choisy, 4.  
*d'Anjou*, art. du Hauvel, 2.  
*d'Antoine*, art. de Foresta, 25.  
*d'Apchier*, art. d'Aiguirande, 7; art. de Gavarret, 22; art. de Murat, 14.  
*d'Apchon*, art. d'Hérail, 25; art. de Murat, 3, 4, 5, 7, 11.  
*Ap-Hugues*, art. de Cusack, 9.

- d'Arbide, art. d'Harambure, 5.  
 d'Arbois, art. de Beffroy, 17.  
 d'Arcies, art. de Beffroy, 17.  
 d'Arcussia, art. de Foresta, 9.  
 d'Arcy, art. de Cusack, 20, 21, 23; art. de Foresta, 23.  
 des Ardens, art. d'Artaize, 3.  
 d'Argentré, art. de Foresta, 8.  
 d'Argiares, art. de Boyer de Choisy, 4.  
 d'Argille, art. du Wicquet, 15.  
 d'Argy, art. d'Artaize, 5; art. de Beffroy, 9, 10, 20.  
 d'Arluc, art. de Murat, 12.  
 d'Armand-Mizon, art. de Foresta, 15.  
 d'Armstrong, art. de Cusack, 27.  
 Armynot, art. du Wicquet, 15.  
 d'Arnal, art. de Castet, 11.  
 d'Arnaud, art. de Béhague, 13; art. de Foresta, 11.  
 Arnaud de Cherelles, art. de Lort, 15.  
 d'Arnavé, art. de Gavarret, 26.  
 Arnoul, art. de Bengy, 4.  
 d'Aroux, art. de Gavarret, 17, 18, 19.  
 d'Arpajon, art. de Murat, 9.  
 d'Arquery, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 d'Arras, art. d'Artaize, 5; art. de Beffroy, 16; art. d'Ivory, 6.  
 Arres, art. du Wicquet, 16.  
 Arthur, art. de Cusack, 26.  
 Artur, art. de Boisboissel, 14.  
 d'Aspiers, art. du Wicquet, 2.  
 d'Aspremont, art. de Beffroy, 5, 15; art. de Béhague, 12; art. d'Hérail, 15.  
 d'Assé, art. de Lort, 12.  
 Asselin, art. de Beffroy, 5.  
 d'Assigny, art. du Wicquet, 2, 3.  
 d'Assy, art. d'Aiguirande, 9.  
 d'Astin, art. du Hauvel, 2.  
 d'Astres, art. de Foresta, 10.  
 des Aubus, art. du Bois d'Aisy, 5.  
 d'Aubusson, art. d'Aiguirande, 4; art. du Hauvel, 1.  
 d'Audiffret, art. de Foresta, 25.  
 d'Audinethun, art. Acary, 3.  
 Auguères, art. de Castet, 15.  
 d'Aumont, art. d'Harambure, 8; art. d'Hérail, 23.  
 Aupic, art. de Bengy, 10.  
 d'Aurillac, art. de Murat, 9.  
 d'Auroux, art. d'Hérail, 5.  
 d'Auvergne, art. Armynot, 8; art. de Carlat, 6; art. de Lespinasse, 1; art. de Murat, 15.  
 Auvray, art. du Hauvel, 5.  
 d'Avaugour, art. de Boisboissel, 8.  
 d'Avesnes, art. le Roy, 5.  
 d'Avessens, art. de Castet, 15.  
 Avice de Gotot, art. de Boyer de Choisy, 4.  
 d'Avrillot, art. Armynot, 6, 10.  
 Avy, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
 Aylmer, art. de Cusack, 24, 25.  
 des Ayvelles, art. de Beffroy, 4, 5, 7, 8.

## B

- de Badier, art. Armynot, 14.  
 Baillet d'Epence, art. de Cuissotte, 8.  
 de Bailly, art. de Castet, 14.  
 Ballit, art. Armynot, 14.  
 de la Balme, art. d'Hérail, 6.  
 Balossier, art. de Cuissotte, 2.  
 de Balsac, art. de Lespinasse, 7.  
 du Ban, art. de Murat, 15.  
 de Bar, art. de Gavarret, 16, 18.  
 de Barasc, art. de Murat, 5.  
 de Baratet, art. d'Hérail, 15.  
 de Barbançon, art. du Wicquet, 2.  
 Barbarin, art. d'Aiguirande, 8.  
 de Barcelonne, art. de Carlat, 8.  
 de Barentin, art. de Brettes, 5.  
 Barnewall, art. de Cusack, 10, 14, 25, 26, 31.  
 de Barralier, art. de Foresta, 10.  
 de Barrau, art. de Castet, 16, 17; art. de Gavarret, 52.  
 Barrett, art. de Cusack, 3.  
 de Barrière, art. de Batz, 5; art. d'Hérail, 20.  
 du Barry, art. de Batz, 6.  
 le Bas du Coudray, art. du Hauvel, 12.  
 Basnet, art. de Cusack, 24.  
 Bath, art. de Cusack, 5, 29, 31.  
 de Baud, art. de Castet, 11.  
 Baudouin, art. de Bengy, 5.  
 de la Baume, art. Armynot, 5, 4, 5, 7.  
 de la Baume-le-Blanc, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
 de Baussan, art. le Roy, 14.



- de Baussaucourt, art. Armynot, 4 ;  
art. de Cuissotte, 8.
- de Bausset, art. de Foresta, 13, 21, 22.
- de Baux, art. de Carlat, 8 ; art. de Murat, 4.
- de Baynast, art. Acary, 8.
- Bazin de Sainte-Honorine*, art. d'Harambure, 15.
- de Bazon, art. de Castet, 5.
- de Béarn, art. de Gavarret, 5, 8.
- de Beaufort, art. Armynot, 9 ; art. de Murat, 4.
- de Beaumaitre, art. de Pontbriant, 7.
- de Beaumanoir, art. de Boisboissel, 7.
- de Beaumont, art. d'Harambure, 3.
- de Beaupré, art. d'Artaize, 8.
- de *Beaurepaire*, art. du Bois d'Aisy, 11 ;  
art. de Cuissotte, 8.
- de *Beaurevoir*, art. Moreau de Bellaing, 3.
- de Beauvais, art. de Beffroy, 5.
- de Beauvau, art. Aubé, 4.
- de *Beauvillo*, art. de Gavarret, 9.
- de Beauvilliers, art. de Cuissotte, 7.
- de Beauvoir, art. du Bois d'Aisy, 3.
- de *Beauvoir du Roure*, art. d'Hérail, 7, 10.
- de *Béchon*, art. d'Hérail, 14.
- de Bécourt, art. Acary, 6.
- Becquet de Cocove, art. de Béhague, 15.
- de Bégaignon, art. de Boisboissel, 11.
- le Bège de Germiny, art. de Lespinausse, 8.
- le *Bel*, art. Aubé de Bracquemont, 3.
- le *Bel de la Fresnaye*, art. le Roy, 18.
- de *Belair*, art. de Gavarret, 25.
- de Belcastel, art. de Gavarret, 55.
- de Belinotte, art. du Wicquet, 7.
- de *Bellemare*, art. du Hauvel, 2, 5.
- de Belloy, art. le Roy, 10, 17.
- Bellew, art. de Cusack, 7, 24, 29.
- de *Belsunce*, art. d'Harambure, 4.
- de Benauges, art. de Gavarret, 5, 4, 6.
- de Bénavent, art. de Murat, 9.
- de Benoist, art. d'Ivory, 12.
- de Berchault, art. d'Artaize, 5, 5.
- de Bérenger, art. d'Hérail, 22.
- Berger de Vaux, art. de Brettes, 4.
- de la Bergère, art. Armynot, 4.
- de *Bermingham*, art. de Cusack, 4, 6.
- de Bernard, art. de Foresta, 21.
- Bernard de Montebise, art. de Bengy, 11.
- de *Bernardy*, art. de Boyer de Choisy, 5.
- de Bernay, art. le Roy, 10.
- de Bernes, art. Acary, 15.
- de Beronne, art. de Beffroy, 17.
- de la Berquerie, art. le Roy, 6.
- de Bersin, art. Acary, 5.
- de Bertatis, art. de Foresta, 17.
- de *Berthet*, art. de Beffroy, 24.
- Berthout, art. du Hauvel, 10.
- Bertrand, art. d'Aiguirande, 10.
- de Berzée, art. du Bois d'Aisy, 3.
- Besset, art. d'Hérail, 17.
- Betagh, art. de Cusack, 29.
- de *Béthisy*, art. Acary, 7, 8.
- Bets*, art. Moreau de Bellaing, 2.
- de Bezaumes, art. de Gavarret, 5.
- de *Beziers*, art. de Carlat, 4 ; art. d'Hérail, 22.
- Bidault de Germiny, art. de Bengy, 5.
- de Biet, art. de Bengy, 13.
- Bigault de Parfonrut*, art. de Beffroy, 24.
- de *Bignicourt*, art. de Beffroy, 25.
- Bigot*, art. de Bengy, 3, 4, 6.
- le Bigot, art. de Boisboissel, 10.
- de Billard, art. Armynot, 9.
- Binerte de la Lande, art. de Foresta, 16.
- Binet, art. Aubé de Bracquemont, 5.
- de *Biord*, art. d'Hérail, 12.
- Biot du Chêne, art. d'Hérail, 11.
- Birfort, art. de Cusack, 8, 22.
- Birt, art. de Cusack, 10.
- de Bissi, art. Moreau de Bellaing, 12.
- du *Blaisel*, art. Acary, 6, 7, 8, 10 ; art. du Wicquet, 11.
- Blaisot*, art. Armynot, 8.
- Blak, art. de Cusack, 15.
- de Blanquefort, art. de Gavarret, 8.
- Blau, art. Acary, 12.
- de Blau, art. d'Hérail, 4.
- de Blaye, art. de Gavarret, 4.
- Blocquel, art. Moreau de Bellaing, 5.
- Blondeau*, art. de Bengy, 8.
- de Blou, art. d'Hérail, 4.
- du Bocquet, art. Aubé de Bracquemont, 5, 6.
- Bodart de Buire, art. de Béhague, 12.
- de la *Boessière*, art. de Boisboissel, 15, 18.
- de *Bohan*, art. de Beffroy, 5 ; art. d'Ivory, 7.
- Boileau*, art. Aubé de Bracquemont, 2.
- du Bois, art. Moreau de Bellaing, 4, 7.
- de Boisbilly, art. de Boisboissel, 9.
- du Bois d'*Escordal*, art. de Beffroy, 21 ;  
art. d'Ivory, 4, 8.
- de Boisgelin, art. de Boisboissel, 11, 12.

- de Boissières*, art. de Murat, 11.  
*de Bois-Thierry*, art. du Bois d'Aisy, 5.  
*de Boistel*, art. de Belfroy, 16.  
*de Bonardo*, art. de Lort, 14.  
*de Bonaud*, art. de Boyer de Choisy, 5.  
*Bondor*, art. de Bengy, 2.  
*de Bonnault d'Houet*, art. de Bengy, 13.  
*de Bonnechoso*, art. du Hauvel, 15.  
*de Bonnefont*, art. de Murat, 6.  
*Bonnel*, art. Aubé de Bracquemont, 8.  
*de Bonnet*, art. Armynot, 19.  
*de Bonnet de Maureilhian*, art. de Lort, 7, 16.  
*de Bony*, art. du Bois d'Aisy, 6.  
*Borel de Favencourt*, art. Moreau de Bellaing, 11.  
*le Borgne*, art. de Boisboissel, 6, 7, 11.  
*de Borne*, art. d'Hérial, 13, 20.  
*du Bosc*, art. du Hauvel, 5; art. le Roy, 8.  
*de Bosquillon*, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
*du Bot*, art. du Hauvel, 4.  
*de Boubaix*, art. du Wicquet, 4.  
*de Boubers*, art. le Roy, 6.  
*Bouchain*, art. de Batz, 7.  
*Bouchard d'Aubeterre*, art. de Pontbriant, 10.  
*de Bouche*, art. d'Hérial, 6.  
*Boucher*, art. de Béhague, 11.  
*le Boucherat*, art. de Cuissotte, 3.  
*du Bouchet*, art. Armynot, 7, 9, 10, 21.  
*de Boudinelle*, art. de Castet, 16.  
*Bouer*, art. de Bengy, 3, 4.  
*Boufflet*, art. de Bengy, 4.  
*de Bouhier*, art. de Brettes, 5.  
*Boujon*, art. de Bengy, 4.  
*Boulon*, art. le Roy, 20.  
*de Bouquin*, art. de Foresta, 24.  
*de Bourbon*, art. de Lespinasse, 5; art. de Murat, 12.  
*de Bourdelle*, art. Armynot, 22; art. de Pontbriant, 8, 9.  
*du Bourg*, art. de Castet, 15.  
*le Bourgeois du Cherray*, art. d'Ivory, 12.  
*de Bourges*, art. de Cuissotte, 8.  
*de Bourgogne*, art. d'Aiguirande, 5.  
*du Bourguet*, art. le Roy, 10.  
*de Bournonville*, art. Acary, 3, 4.  
*de Bournoville*, art. le Roy, 5.  
*de Bourson*, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
*du Bousquet*, art. d'Hérial, 4.  
*de Boussard*, art. Armynot, 12.  
*du Boutet*, art. Armynot, 15.  
*de Bouteville*, art. de Belfroy, 19.  
*de Boutoville*, art. du Wicquet, 8.  
*Bouvot*, art. Armynot, 6.  
*du Bouzet*, art. de Gavaret, 20.  
*de Bouzey*, art. de Cuissotte, 2.  
*de Boyer de Bandol*, art. de Foresta, 25.  
*de Boyer de Sorgues*, art. de Lort, 7.  
*de Brachet*, art. Armynot, 24; art. d'Harambure, 9.  
*Branças*, art. de Cusack, 31.  
*de Branças*, art. de Batz, 7.  
*de Branche*, art. de Belfroy, 28; art. de Lort, 15.  
*Brandon*, art. de Cusack, 26, 50.  
*Branquette de Dolignon*, art. de Belfroy, 27.  
*Brareton*, art. de Cusack, 28.  
*de Brassac*, art. de Gavaret, 27.  
*Braux*, art. de Cuissotte, 5, 6, 7.  
*Brechart*, art. du Bois d'Aisy, 4.  
*de Brehan*, art. de Boisboissel, 8.  
*du Breil*, art. de Pontbriant, 2, 5, 6.  
*de Bremond d'Ars*, art. de la Doubart, 2.  
*de Bréon*, art. de Murat, 4.  
*de Bressieu*, art. d'Harambure, 8.  
*de Breuze*, art. Armynot, 15.  
*de Bricard*, art. de Béhague, 9; art. de Foresta, 16.  
*de Bridiers*, art. d'Aiguirande, 5.  
*o Brien*, art. de Cusack, 24; art. du Wicquet, 16.  
*Brifféau*, art. Moreau de Bellaing, 5.  
*de Brion*, art. d'Harambure, 9; art. de Murat, 22.  
*de Brions*, art. de Cuissotte, 2.  
*de Brizay*, art. de Pontbriant, 10.  
*de Brodart*, art. d'Artaize, 7; art. de Belfroy, 19.  
*de Bron-la-Liègue*, art. d'Hérial, 25.  
*du Broqua*, art. de Batz, 5.  
*de Brosse*, art. d'Aiguirande, 3, 4, 5.  
*de Brosses*, art. du Bois d'Aisy, 11.  
*de Broutin*, art. de Foresta, 19.  
*Brown*, art. de Cusack, 14, 19.  
*de Bruëis*, art. d'Hérial, 8.  
*de Bruelles*, art. du Wicquet, 7.  
*Bruères*, art. de Bengy, 10.  
*de Brugairolles*, art. d'Hérial, 18.  
*Bruneau d'Ornac*, art. de Brettes, 6.  
*de Brunfay*, art. du Bois d'Aisy, 7.  
*de Bruny*, art. de Foresta, 25.  
*Bruslon*, art. de Foresta, 8.  
*de Bruyères*, art. de Gavaret, 19.  
*Bubbe*, art. de Béhague, 10.  
*de Buchepot*, art. d'Aiguirande, 5, 4.

- Bucquet, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
 Budé, art. d'Artaize, 5.  
*de Budos*, art. d'Hérail, 5.  
 de Buffart, art. d'Ivory, 4.  
 Buggy, art. de Bengy, 4.  
 du Buisson, art. Armynot, 14.  
 du Buisson de Bruel, art. Moreau, 11.  
 Burnell, art. de Cusack, 29.  
 de Busancy, art. de Belfroy, 10.  
 Butler, art. de Cusack, 4, 14, 24.  
 de Buvilly, art. d'Ivory, 5.  
 de Buxi, art. de Gavarret, 27.  
*o Byrne*, art. de Cusack, 30.

## C

- de Cabanac, art. de Gavarret, 4.  
*de Cabanes*, art. de Foresta, 9.  
 de Cabre, art. de Foresta, 24.  
*de Cacheleu*, art. le Roy, 16, 17.  
 Cadell de Turvy, art. de Cusack, 29.  
 de Cadoëne, art. d'Hérail, 20.  
 Caffeau, art. Moreau de Bellaing, 7.  
 Caignet, art. de Lort, 15.  
 de Callès, art. d'Hérail, 14.  
*de Calmont*, art. de Murat, 9.  
 de Calvisson, art. d'Hérail, 23.  
 de Cambis, art. d'Hérail, 8.  
 de Cambronne, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
*de Camoisson*, art. Acary, 4, 5, 8.  
 de Campagne, art. du Wicquet, 10.  
 de Campmas, art. de Gavarret, 21.  
*de Canals*, art. de Castet, 13, 14, 15;  
 art. de Gavarret, 32, 34.  
 Canazic, art. d'Hérail, 21.  
*de Cancer*, art. de Béhague, 4.  
 de Candolle, art. de Foresta, 17.  
 Cantain, art. Moreau de Bellaing, 7.  
 Canteraine, art. le Roy, 11.  
 de la Capelle, art. Acary, 2.  
*van Cappel*, art. Acary, 15.  
 de Carameau, art. de Belfroy, 7, 8.  
 de Carbonnières, art. Armynot, 25.  
 de Carcassonne, art. de Gavarret, 15;  
 art. d'Hérail, 22.  
 de Cardaillac, art. d'Hérail, 8; art. de Murat, 10, 11, 13.  
 de Cardeilhac, art. du Hauvel, 5.  
 Cardon, art. Acary, 9.  
 de Caritan, art. de Batz, 2.  
 de Caritat, art. d'Hérail, 12.  
 Carion de Nisas, art. de Belfroy, 25.  
*de Carpentin*, art. le Roy, 8.  
 Carré, art. de Gavarret, 55.  
 de Carreau, art. du Bois d'Aisy, 5.  
 Carren, art. du Wicquet, 16.  
 de Carroble, art. d'Aiguirande, 8.  
 de Cartheville, art. d'Hérail, 6.  
 de Casaubon, art. de Gavarret, 11.  
 de Caseneuve, art. de Castet, 15.  
 Castain, art. de Batz, 5.  
*de Castanède*, art. d'Hérail, 16.  
*de Castanier*, art. d'Hérail, 10.  
*de Castellane*, art. de Foresta, 22, 24.  
 de Castelpers, art. d'Hérail, 20.  
 de Casteras, art. de Castet, 7.  
 de Castet, art. de Gavarret, 25, 54.  
 de Castillon, art. de Gavarret, 5, 8, 12; art. d'Hérail, 20.  
*de Castres*, art. d'Artaize, 5.  
 Caubet de Lilliac, art. de Castet, 17.  
*de Caulers*, art. de Béhague, 10.  
 de Caumont, art. de Gavarret, 4, 8.  
 Cavenne, art. Armynot, 17.  
 du Caylar, art. d'Hérail, 20; art. de Lort, 5, 9, 10.  
*de Caylus*, art. de Murat, 9.  
 de Cazals, art. de Castet, 11.  
*de la Celle*, art. d'Aiguirande, 4, 5, 9, 10, 11; art. de Brettes, 6.  
 le Cerf de la Vieuxville, art. d'Harambure, 14.  
 de Chabannes, art. de Lespinasse, 6, 17.  
 de Chalencçon, art. d'Hérail, 22, 25.  
 de Challet, art. de Pontbriant, 7.  
*de Chalon*, art. Armynot, 21.  
 de Châlons, art. de Lort, 15.  
*de Chalvet-Souville*, art. de Foresta, 19.  
*de Chambon*, art. d'Hérail, 17.  
*de Chambray*, art. de Lespinasse, 16.  
 de Chamissot, art. de Cuissotte, 4;  
 art. d'Ivory, 8.  
 de Champagné, art. Armynot, 11;  
 art. de Boisboissel, 7.  
*de Champeaux*, art. Armynot, 12, 24.  
 Champion de Nansouty, art. du Bois d'Aisy, 11.  
 de Chantelou, art. du Bois d'Aisy, 4.  
 Chapelain de Séreville (1), art. Aubé de Bracquemont, 8.  
 de Chapelain, art. d'Hérail, 8.

(1) Et non Chapelin de Scirville, comme le texte porte.

- de Charitte, art. de la Doubart, 2 ;  
art. d'Harambure, 4.
- Charlemagne, art. de Bengy, 4.
- de Charlois, art. Armynot, 10.
- Charmont, art. de Béhague, 12.
- de Charpentier d'Audron, art. de Bessroy, 26.
- de Chartognes, art. de Bessroy, 21
- Chasault, art. d'Aiguirande, 11.
- de Chaslus, art. de Murat, 16.
- de Chasteignier, art. d'Harambure, 9.
- de Chastenay, art. Armynot, 4.
- de la Chastre, art. de Bengy, 13.
- le Chat, art. de Boisboissel, 10.
- de Châteauneuf, art. du Bois d'Aisy, 2 ;  
art. de Gavarret, 19.
- de Châteauroux, art. d'Aiguirande, 2.
- de Chattonville, art. de Pontbriant, 7.
- de Chaulnes, art. de Lort, 14.
- de la Chaussée, art. de Bessroy, 6.
- de la Chaussée d'Eu, art. le Roy, 10.
- Chavret, art. Aubé de Bracquemont, 6.
- de Chavagnac, art. Armynot, 25.
- de Chavanon, art. de Murat, 15.
- de Chazeron, art. de Lespinasse, 7.
- du Chemin, art. du Hauvel, 12.
- du Chêne, art. de Foresta, 21.
- Chenu, art. de Bengy, 7.
- du Chessel, art. du Wicquet, 4.
- de la Chétardie, art. d'Harambure, 4.
- Chevalier, art. d'Hérail, 16.
- de la Chevardière, art. de Bessroy, 11.
- de Chevers, art. de Cusack, 12, 28.
- Chevrot, art. d'Ivory, 4.
- des Chiens, art. Armynot, 11, 19.
- Chinot, art. du Wicquet, 8.
- de Choiseul, art. de Lespinasse, 8.
- de Choisey, art. Armynot, 10.
- Cizy de Combes, art. de Gavarret, 25.
- de Clapiers, art. de Foresta, 10, 25.
- du Claux, art. de Pontbriant, 8.
- Claveau, art. de Bengy, 5.
- de la Claverie, art. de Batz, 9.
- le Clerc, art. Acary, 11 ; art. Aubé de  
Bracquemont, 4.
- de Clermont, art. de Pontbriant, 8.
- de Clermont d'Amboise, art. de Foresta, 23.
- de Clermont-Tonnerre, art. de Batz, 7.
- de Cléron, art. Armynot, 7.
- de Clisson, art. de Boisboissel, 5.
- de la Clitto, art. du Wicquet, 8.
- Cloquet, art. Aubé de Bracquemont,  
10.
- de Clugny, art. Armynot, 12.
- de Cluis, art. d'Aiguirande, 2.
- de Cockborne, art. du Bois d'Aisy,  
6.
- de Coetenisan, art. de Boisboissel, 9.
- de Coetmohan, art. de Boisboissel, 9.
- de Cognac, art. de Brettes, 5.
- du Coin, art. de Batz, 2.
- Colasson, art. de Bengy, 2.
- Colbert de Castle-Hill, art. de Béhague,  
12.
- Coleoni, art. de Foresta, 4.
- o Collaghen, art. de Cusack, 27.
- de Collenel, art. Armynot, 14.
- Colley-Wellesley, art. de Cusack, 22,  
24.
- de Colomb, art. de Foresta, 25.
- de Colombet, art. d'Hérail, 12.
- Coltée du Carel, art. Acary, 14.
- de Combronde, art. de Lespinasse, 1.
- de Comminges, art. de Castet, 4, 9, 11,  
15 ; art. de Gavarret, 7, 51, 54.
- Commyn, art. de Cusack, 5.
- le Comte, art. le Roy, 6.
- le Comte de Tarteron, art. Acary, 7.
- Conan, art. de Boisboissel, 7, 9.
- de la Condamine, art. de Lort, 16.
- de Condé, art. Armynot, 4 ; art. de  
Bessroy, 11.
- de Constant, art. de Béhague, 4.
- de Contremoret, art. d'Aiguirande, 8.
- de Conty, art. le Roy, 8.
- Coquebert, art. d'Artaize, 6 ; art. Aubé  
de Bracquemont, 9 ; art. de Bessroy,  
27 ; art. du Bois d'Aisy, 8.
- de Corday d'Armont, art. du Hauvel,  
15.
- Cordier de Lobbes, art. Moreau de  
Bellaing, 11.
- de Cordon, art. Armynot, 10.
- de Coriolis, art. de Foresta, 17.
- de Cornebarrieu, art. de Gavarret, 21.
- de Corvol, art. du Bois d'Aisy, 5.
- du Cos de la Hitte, art. de Castet, 14.
- de Cosette, art. le Roy, 5.
- de Coucy, art. du Bois d'Aisy, 14 ; art.  
d'Ivory, 9.
- de Coudehard, art. du Hauvel, 4.
- de Cougny, art. de Bengy, 15.
- de la Cour, art. d'Aiguirande, 5.
- de la Courtade, art. de Lort, 10.
- de Courtilhes, art. d'Aiguirande, 5.
- de Cout de la Leyère, art. de Gavarret,  
20.
- Couturier, art. Aubé de Bracquemont,  
3.
- de Couvet, art. d'Hérail, 12.
- de Couvran, art. de Boisboissel, 7.

- de Covet*, art. de Foresta, 21.  
*de Cramaille*, art. d'Ivory, 11.  
*de Cramailles*, art. de Lort, 14.  
*de Crans*, art. de Castet, 15.  
*de Creissel*, art. de Carlat, 7.  
*de Cremeur*, art. de la Doubart, 5.  
*de Crendallo*, art. Acary, 14; art. le Roy, 18; art. du Wicquet, 10.  
*de Créquy*, art. le Roy, 9.  
*de Crévant*, art. de Lespinasse, 17.  
*de Crèveœur*, art. de Beffroy, 5; art. le Roy, 5.  
*de la Croix*, art. Armynot, 11.  
*de la Croix de Trévol*, art. de Bengy, 3.  
*Croker*, art. de Cusack, 18.  
*Cromp d'Arde-Ragh*, art. de Cusack, 6.  
*de Cros*, art. de Murat, 15, 16.  
*de Crupilly*, art. du Wicquet, 3.  
*Cruse de le Nault*, art. de Cusack, 10, 24.  
*de Cubières*, art. d'Hérail, 4.  
*de Cugnon*, art. d'Artaize, 2; art. d'Ivory, 10.  
*de Cuignio*, art. de Beffroy, 6.  
*de Culant*, art. d'Aiguirande, 7.  
*de Curel*, art. Armynot, 11.  
*de Curiol*, art. de Foresta, 15.  
*de Cusack*, art. de Lespinasse, 10.

## D

- Dailly*, art. de la Doubart, 1.  
*de Dainnac*, art. de Pontbriant, 9.  
*de Dalles*, art. de Beffroy, 15.  
*de Damas*, art. du Bois d'Aisy, 9.  
*de Dampierre*, art. Armynot, 4.  
*de Daniel*, art. Acary, 16.  
*Daouet*, art. de Boisboissel, 5.  
*Darcy*, art. de Cusack, 21, 25.  
*Dardiss*, art. de Cusack, 31.  
*Darie*, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
*Dauphins d'Auvergne*, art. de Lespinasse, 1, 5, 16.  
*David*, art. de Foresta, 16.  
*Dedun*, art. Acary, 14.  
*Delhalle*, art. de la Doubart, 4.  
*Deltrière*, art. de Murat, 10.  
*le Demours*, art. d'Ivory, 11.  
*de Déols*, art. d'Aiguirande, 2.  
*de Derimont*, art. du Wicquet, 5.  
*Devienne*, art. de Béhague, 11.  
*Dexmier*, art. de Brettes, 3.  
*Dexter*, art. de Cusack, 29.  
*Deydier*, art. de Foresta, 15.  
*Diancourt*, art. de Castet, 8.  
*de Dienne*, art. de Murat, 4, 5, 7, 9.  
*de Dieudé*, art. de Foresta, 26.  
*Dillon*, art. de Cusack, 11, 29.  
*de Disquemue*, art. du Wicquet, 7.  
*Doisnel*, art. du Hauvel, 12.  
*de Dole*, art. de Foresta, 25.  
*Dollo*, art. de Boisboissel, 9, 10, 12.  
*o Donovan*, art. de Cusack, 27.  
*de Donquerre*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*Doria*, art. de Foresta, 16.  
*Doriple*, art. d'Hérail, 9.  
*Douglas*, art. du Wicquet, 16.  
*de Douhet*, art. de Brettes, 4.  
*Dowdallh*, art. de Béhague, 5; art. de Cusack, 10, 11, 22, 24.  
*Dragon*, art. du Wicquet, 8.  
*Dreux*, art. de Brettes, 4.  
*Droullin*, art. du Hauvel, 4.  
*Droyn*, art. du Bois d'Aisy, 6.  
*Druart*, art. du Wicquet, 6.  
*le Duc*, art. Acary, 11; art. d'Aiguirande, 12.  
*Duché*, art. de Lort, 12.  
*Durand*, art. d'Hérail, 15.  
*Durand de Nougarede*, art. de Castet, 15; art. de Gavarret, 21, 34.  
*Duvignaut*, art. de Beffroy, 24.

## E

- Egrot du Lude*, art. de Bengy, 12.  
*d'Elicéiry*, art. d'Harambure, 3.  
*d'Elincourt*, art. du Wicquet, 5.  
*Eon*, art. de Lort, 14.

- d'Erneville*, art. du Hauvel, 14.  
*d'Erranc de Vibrac*, art. de Lort, 15.  
*Erwin d'Oran*, art. de Cusack, 31.  
*d'Escaillass*, art. de Castet, 16.  
*d'Escannevelles*, art. de Bessroy, 5, 7, 10, 18; art. d'Ivory, 6, 7.  
*d'Escars*, art. de Brettes, 2.  
*d'Escorches*, art. du Hauvel, 4.  
*d'Esparrou*, art. d'Hérail, 21.  
*de l'Espinasse*, art. de Murat, 6.  
*d'Espinchal*, art. d'Hérail, 23.  
*Espivent*, art. de Boisboissel, 10.  
*de l'Espoy*, art. de Gavarret, 27.
- d'Estaing*, art. d'Hérail, 21; art. de Murat, 5, 9.  
*d'Estourmel*, art. de Bessroy, 8.  
*d'Estrées*, art. de Cuissotte, 7.  
*van Estrywe*, art. de Béhague, 5.  
*d'Estutt*, art. d'Aiguirande, 11.  
*d'Etchessary*, art. d'Harambure, 5.  
*d'Euilers*, art. Moreau de Bellaing, 5.  
*l'Evesque*, art. Armynot, 21, 22.  
*d'Evrard*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*d'Exea*, art. de Gavarret, 19.

## F

- de la Fage*, art. de Gavarret, 26, 55.  
*de Failly*, art. de Bessroy, 6, 13.  
*de Falentin*, art. de Castet, 10.  
*de Farcy*, art. de Boisboissel, 20.  
*de la Fare*, art. d'Hérail, 5.  
*des Farges*, art. d'Hérail, 22.  
*de Faudoas*, art. de Gavarret, 12, 20.  
*Faulcon de la Roquette*, art. Armynot, 15.  
*du Faur*, art. de Gavarret, 30.  
*de Fauré-Massabrac*, art. de Castet, 11, 12, 20.  
*Fauvelet du Toc*, art. Aubé de Bracquemont, 5; art. de Lespinasse, 8.  
*Fauvre*, art. de Bengy, 8.  
*du Faux*, art. Aubé de Bracquemont, 6.  
*de Fay*, art. Acary, 9; art. Aubé de Bracquemont, 8; art. d'Hérail, 25.  
*du Fay*, art. Moreau de Bellaing, 4.  
*de la Fay*, art. d'Aiguirande, 5; art. de Cusack, 28.  
*le Febure de Vanoise*, art. Aubé de Bracquemont, 11.  
*le Febvre*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*de Félix*, art. de Foresta, 20.  
*le Fer*, art. de Bengy, 6.  
*Feramus*, art. du Wicquet, 12.  
*de Fermé*, art. de Bengy, 15.  
*du Fernechen*, art. Acary, 4.  
*le Féron des Tournelles*, art. Armynot, 14.  
*de Ferrières*, art. de Bengy, 9.  
*de Ferrigat*, art. de Pontbriant, 5.
- Ferron*, art. de Batz, 5.  
*de Ferron*, art. d'Harambure, 11.  
*Fervacke*, art. de Béhague, 10.  
*de Festard*, art. le Roy, 8.  
*de Feuquières*, art. le Roy, 5.  
*Feydeau*, art. Aubé de Bracquemont, 7; art. de Batz, 5.  
*de Fezensac*, art. de Gavarret, 4, 5, 6.  
*Fichot*, art. Armynot, 6, 19.  
*de la Field de Painston*, art. de Cusack, 11.  
*de Fiennes*, art. le Roy, 19; art. du Wicquet, 14.  
*de Fingall*, art. de Cusack, 11.  
*Finglass*, art. de Cusack, 22, 26, 27.  
*de Fiquelmont*, art. Moreau de Bellaing, 9.  
*Fitz-Gérald*, art. de Cusack, 5, 9, 12, 18; art. de Lespinasse, 11.  
*Fitz-James*, art. de Cusack, 10.  
*Fitz-Simons*, art. de Cusack, 50.  
*de Flahault*, art. Acary, 6, 12.  
*de Flavigny*, art. de Bessroy, 21.  
*Fleming*, art. de Cusack, 6, 9, 20, 22, 25.  
*de Florent*, art. d'Hérail, 12.  
*du Flos*, art. de Béhague, 4.  
*de Flotte-Montauban*, art. de Foresta, 25.  
*de Foix*, art. de Gavarret, 14.  
*de la Folie*, art. Acary, 15.  
*le Folmarié*, art. de Cuissotte, 5, 5.  
*Fonchet*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*de Fontaine*, art. de Bessroy, 9, 17.  
*de Fontaines*, art. le Roy, 15, 16.  
*de Fontette*, art. le Roy, 9.

- de *Forbin*, art. de Foresta, 23, 24; art. du Hauvel, 2.  
 de la *Forest*, art. d'Aiguirande, 7.  
 des *Forges*, art. de Cuissotte, 5.  
 de *Formanoir*, art. le Roy, 5.  
 de *Fornier*, art. de Gavarret, 55.  
 le *Fort*, art. le Roy, 10.  
*Fortin*, art. du Hauvel, 6.  
*Foscari*, art. de Foresta, 4.  
 de *Fossat*, art. de Gavarret, 4.  
 de la *Fosse*, art. de Boisboissel, 5.  
*Foster*, art. de Cusack, 10, 11.  
 du *Fou*, art. de Pontbriant, 8.  
 de *Foucauld*, art. de Pontbriant, 10.  
 du *Foucault*, art. de Béhague, 12.  
*Foucher de Sainte Fortunade*, art. Armynot, 25.
- Fouet*, art. du Hauvel, 5.  
 de *Fougères*, art. le Roy, 15.  
 le *Fournier de Neuville*, art. de Bessroy, 15.  
 la *Foy*, art. de Pontbriant, 7.  
*Fradet*, art. de Bengy, 3, 4.  
 de *Franc*, art. de Foresta, 12.  
 le *Franc*, art. Aubé de Bracquemont, 10.  
 le *François*, art. Acary, 5.  
 de *Franqueville*, art. du Hauvel, 14.  
 du *Fresnoy*, art. du Wicquet, 5.  
 de *Fromessent*, art. Acary, 4.  
 de *Fronsac*, art. de Gavarret, 8, 12; art. de Lort, 2.  
 de *Fumel*, art. de Gavarret, 8.

## G

- de *Gacon*, art. Armynot, 25.  
*Gaige*, art. du Wicquet, 15.  
*Gaignon*, art. de Béhague, 5.  
 de *Gaignon*, art. de Lort, 12.  
 de *Gaigru*, art. de Boisboissel, 12.  
*Gaillard*, art. d'Ivory, 11; art. le Roy, 5.  
 de *Gaillard*, art. de Foresta, 12.  
 de *Gain de Montagnac*, art. de Bessroy, 25.  
 de *Gaisselet*, art. de Gavarret, 25.  
 de *Galauba*, art. de Gavarret, 21, 24, 30.  
*Galland d'Upigny*, art. d'Artaize, 8.  
 de *Garnades*, art. de Batz, 2.  
 de *Gand*, art. Armynot, 19; art. de Batz, 7.  
 de *Gandulfi*, art. de Foresta, 9.  
 de *Ganneau*, art. du Bois d'Aisy, 6.  
 de *Garaud*, art. de Gavarret, 21.  
 de la *Garde*, art. d'Hérail, 5, 6; art. de Lespinasse, 12.  
 de *Gardes*, art. d'Hérail, 14.  
 de *Gardouch*, art. de Gavarret, 16.  
*Garibaldi*, art. d'Hérail, 11.  
 de *Garnier*, art. d'Hérail, 14.  
 de la *Garrigue*, art. de Gavarret, 15.  
 de *Garrigues*, art. de Lort, 16.  
 de *Gasparo*, art. de Foresta, 22.  
 de *Gassot*, art. de Bengy, 11, 13.  
 de *Gaudechart*, art. le Roy, 8.  
*Gauttier*, art. de la Doubart, 4.  
 de *Gauttier*, art. du Hauvel, 13.
- de *Gautier-Girenton*, art. de Foresta, 25.  
 de *Gavarret*, art. de Castet, 12.  
*Gayant*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 de *Gaynot*, art. Armynot, 14.  
 de *Gelis*, art. de Castet, 4.  
 de *Gendarme*, art. de Bengy, 8.  
 du *Genest*, art. d'Aiguirande, 6.  
 de *Genevill*, art. de Cusack, 6.  
 de *Genissac*, art. de Gavarret, 9.  
 de *Gensac*, art. de Batz, 9; art. de Gavarret, 4.  
 de *Genthon*, art. de Béhague, 4.  
 de *Gentil*, art. du Hauvel, 8.  
*Geoghegan*, art. de Béhague, 12.  
 de *Georgemel*, art. Armynot, 12.  
 de *Gep*, art. de Lort, 10.  
 de *Gerard*, art. de Boyer de Choisy, 2.  
 de *Gérente*, art. de Foresta, 14.  
*Geslin*, art. de Boisboissel, 11.  
*Ghilet*, art. Moreau de Bellaing, 3, 4.  
*Gibieuf*, art. de Bengy, 4, 5.  
*Gibot*, art. de Bengy, 7.  
*Gibrat*, art. Armynot, 16.  
*Giffard*, art. du Hauvel, 6.  
 de *Gigault*, art. de Boyer de Choisy, 4.  
 de *Gilbertès*, art. de Boyer de Choisy, 5.  
*Gilles*, art. Aubé de Bracquemont, 2.  
 de *Gimel*, art. d'Hérail, 21.  
*Girard du Demaine*, art. de Foresta, 18.  
 de *Gissey*, art. Armynot, 6.  
 de *Givry*, art. Armynot, 5.  
 de *Glandevez*, art. de Foresta, 10, 22.

Gobert, art. Armynot, 15.  
*Godet*, art. de Cuissotte, 2, 3, 6.  
 Godwin, art. du Wicquet, 15.  
 de Gombert, art. du Hauvel, 2.  
 du Gon, art. du Bois d'Aisy, 12.  
 Gore, art. de Cusack, 24.  
 o Gorman, art. de Castet, 19.  
 de Gorses, art. de Murat, 6.  
 de Gothi, art. de Castet, 10.  
 Goualle, art. Armynot, 16.  
 Gougnon, art. de Bengy, 6.  
*de Goujon de Thuisy*, art. de Cuissotte, 4.  
 de Gouray, art. de Pontbriant, 4.  
 de Gourdon, art. du Bois d'Aisy, 5.  
*du Gout*, art. de Gavarret, 18, 20; art. d'Hérail, 18.  
*Gouzol*, art. de la Doubart, 4.  
 de Grailly, art. d'Artaize, 3; art. de Gavarret, 10, 12.  
 de Grambus, art. le Roy, 4, 7.  
 de Gramont, art. d'Harambure, 2.  
 le Grand, art. Armynot, 7.  
 le Grand de la Meilleraie, art. de Bengy, 4.  
*le Grand de Sainte-Colombe*, art. Armynot, 18.  
 de Grasse, art. de Foresta, 25.  
*de Grasset*, art. de Lort, 11.  
 de Grave, art. de Lort, 5.

du Greil, art. d'Hérail, 5.  
*de la Grève*, art. de Bessroy, 4.  
 Grévin, art. de Bessroy, 25.  
 de Griette, art. le Roy, 7.  
 de Grimaldi, art. de Foresta, 12.  
 de Grimoard, art. de Gavarret, 17.  
*de Grimoard du Roure*, art. d'Hérail, 7, 10; art. de Lespinasse, 12.  
*de Grisac*, art. d'Hérail, 7.  
*le Grix de Belleuvre*, art. du Hauvel, 10.  
 le Groing, art. d'Aiguirande, 4.  
*le Groing de Villebouche*, art. d'Aiguirande, 6.  
*de Grosbois*, art. de Boyer de Choisy, 2.  
 des Groseliers, art. Acary, 6.  
*de Grossolles*, art. de Gavarret, 19; art. de Pontbriant, 9.  
*de Gronlart*, art. d'Ivory, 11.  
*de Gruel*, art. de Bessroy, 15.  
 Guélaudeau, art. de Boisboissel, 14.  
 Guichard, art. Armynot, 19.  
*des Guillots*, art. de Castet, 14; art. de Gavarret, 26.  
 Guinebaud, art. d'Harambure, 9.  
 de Guinibal, art. de Gavarret, 16.  
 de Guiselin, art. du Wicquet, 11.  
*de Guy de Haudanger*, art. de Bessroy, 14.  
 des Guyots de Richecourt, art. d'Ivory, 8.

## II

Haliburton, art. du Wicquet, 16.  
*de Hallot*, art. Aubé de Bracquemont, 4; art. de Bengy, 12.  
 du Hamel, art. Acary, 10.  
*Hancock*, art. de Cusack, 26.  
 o Hara, art. de Cusack, 15.  
*de Harchies*, art. le Roy, 13.  
 de Harcourt, art. de Pontbriant, 7.  
 de Haro, art. d'Harambure, 2.  
 de Harville, art. de Pontbriant, 6.  
*d'Harzillemont*, art. de Bessroy, 5, 20.  
*Hatte*, art. d'Harambure, 9.  
*de Haudanger*, art. de Bessroy, 14.  
 Haulmonté, art. Armynot, 7.  
 de Hautefort, art. du Bois d'Aisy, 10.  
 de Hautemer, art. Armynot, 5.  
 de Havrech, art. du Wicquet, 6.  
 Hay, art. de Pontbriant, 2.  
*de la Haye*, art. du Wicquet, 6.

des Hayes, art. du Hauvel, 15.  
 Hébert de Brunville, art. le Roy, 8.  
 du Hem, art. du Wicquet, 5.  
 Hemetout, art. de Bengy, 7.  
*de Hémond*, art. le Roy, 20.  
*d'Hennezel*, art. de Bessroy, 18.  
 Hennon, art. de la Doubart, 5.  
*Henry*, art. de Boisboissel, 9, 15.  
 de Henry de Bredon, art. de Murat, 5.  
 Hérisson, art. de Boisboissel, 9.  
 Hermant, art. de Béhague, 9.  
 Herment, art. le Roy, 9.  
 Hertault, art. du Wicquet, 9.  
 de Hervay, art. Moreau de Bellaing, 9.  
 Hery, art. de Bessroy, 15.  
 d'Hesdigneul, art. Acary, 5.  
*de Hesdin*, art. le Roy, 6.  
 Heuzé, art. Acary, 9.



- de la Heuze, art. de Pontbriant, 5.  
 Hivart, art. de Lort, 15.  
 d'Hollywood, art. de Cusack, 7, 9.  
 de *Hondis*, art. de Boyer de Choisy, 3.  
 d'*Hostager*, art. de Foresta, 10.  
 de Hoston, art. Aubé de Bracquemont, 12.  
 d'Hostun, art. d'Hérail, 25.  
 de Houdetot, art. de Pontbriant, 6.  
 Hourier, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 Hourlier de Méricourt, art. de Belfroy, 25.  
 de la Houssaye, art. du Hauvel, 13.  
 van Hoven, art. de Béhague, 8.  
 Huault, art. de Bengy, 2, 6.  
 Hubert, art. du Wicquet, 7.  
 de Hudebert, art. du Hauvel, 4.  
 Huens, art. le Roy, 12.  
 Huguet de Sémonville, art. de Béhague, 12.  
 d'Huissier, art. d'Armynot, 15.  
 d'Hulst, art. de Lort, 13.  
 de *Hames*, art. du Bois d'Aisy, 9.  
 d'*Humières*, art. du Wicquet, 7.  
*Hussey*, art. de Cusack, 10, 25, 25.  
 de la *Hyde*, art. de Cusack, 22.

## I

- d'*Icard*, art. de Lort, 13.  
 Imbert, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 d'*Incourt*, art. Aubé de Bracquemont, 7.  
 d'Inglebert, art. Acary, 14.  
 d'Ismonier, art. d'Hérail, 12.  
 d'*Isques*, art. Acary, 2; art. du Wicquet, 12.  
 Izalguier, art. de Gavarret, 15.  
 Izarn, art. d'Hérail, 7, 8, 21.

## J

- Jacquet, art. de Bengy, 2.  
 Jaquotot, art. Armynot, 19.  
 de Jaubert, art. de Castet, 6; art. de Pontbriant, 10.  
 Jaubert d'Allemans, art. de Brettes, 5.  
 Jaupitre, art. de Bengy, 9.  
 de Jazu, art. de Lort, 15.  
 de *Joannas*, art. d'Hérail, 4.  
 de *Joigny*, art. Acary, 6, 10.  
 de Joisel, art. Armynot, 20.  
 Jordan, art. de Cusack, 9.  
 Jorron, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 Josses, art. de Boisboissel, 9.  
 Jouffre, art. Armynot, 22.  
 Jounard, art. Armynot, 14.  
 de Joyeuse, art. d'Hérail, 15.

## K

- de *Kermeno*, art. Armynot, 3.  
 de *Kerousy*, art. de Boisboissel, 19.  
 de Kervalio, art. de Boisboissel, 11.  
 Kiltal, art. de Cusack, 9, 29.  
 King, art. de Cusack, 22.

## L

- Labbe*, art. de Bengy, 5, 9, 14.  
 Labe, art. de Boisboissel, 6.  
 de Labecq, art. du Wicquet, 5.  
 de *Lacger*, art. de Gavarret, 29.  
 de Ladils, art. de Gavarret, 11.  
 de Lacy, art. de Cusack, 2.  
 de Lage, art. d'Aiguirande, 9; art. de Brettes, 5.  
 de Lagoille, art. Aubé de Bracquemont, 8.

- de Lagorsan, art. de Gavarret, 19, 20.  
*de Laigue*, art. d'Hérail, 6.  
*des Laïres*, art. de Bessroy, 5, 7, 8, 13, 22; art. d'Ivory, 8, 10.  
*Lallemant de Soisy*, art. de Cuissotte, 6.  
 Lambert, art. Armynot, 10, 19.  
 de Lamerville, art. de Lespinasse, 16.  
*de Lamezan*, art. de Gavarret, 51.  
 de Lamiré, art. le Roy, 14.  
 Lamoignon, art. de Bengy, 2.  
 de Lamy, art. de Castet, 15.  
*de Lancry*, art. de la Doubart, 2.  
 de Landas, art. du Wicquet, 5.  
 de la Lande, art. d'Harambure, 14.  
*des Landes*, art. le Roy, 8.  
 de Landorre, art. d'Hérail, 21.  
 de Landujan, art. de Pontbriant, 5.  
 de Langeac, art. de Lespinasse, 17.  
 de Lanneau, art. du Bois d'Aisy, 6.  
 de Lannoy, art. Moreau de Bellaing, 6; art. le Roy, 15.  
 de Lantage, art. Armynot, 7.  
*de Lanvaux*, art. d'Aiguirande, 8.  
 Laprée, art. Armynot, 9.  
 Lardé, art. du Wicquet, 11.  
*de Larroquan*, art. de Castet, 14.  
 de Larroy, art. d'Harambure, 3.  
 de Lary, art. de Batz, 9.  
 de Lascaris, art. de Foresta, 9.  
 de Lascours, art. de Foresta, 15.  
*de Lasset*, art. de Lort, 16.  
 de Lastic, art. d'Hérail, 22.  
 de Lastours, art. de Pontbriant, 7.  
 de Lastre, art. du Wicquet, 10, 12.  
*de Latger*, art. de Gavarret, 29.  
 du Lau d'Allemands, art. d'Aiguirande, 11.  
*Laudée*, art. le Roy, 3.  
*Laugeois*, art. du Hauvel, 8.  
 Lausselergue, art. de Lort, 16.  
 de Lauzières, art. d'Hérail, 17.  
 de Lavau, art. de Brettes, 3.  
 Lavéant, art. de Boisboissel, 15.  
 Laviosa, art. d'Hérail, 11.  
 de Leauumont, art. de Castet, 14.  
*de Lécourt*, art. Aubé de Bracquemont, 1.  
 Ledwick, art. de Cusack, 12.  
 de Légise, art. d'Hérail, 12.  
*de Leignier*, art. d'Ivory, 10.  
*de Leinche*, art. de Foresta, 24.  
 de Léonardy, art. de Béhague, 12.  
 de Lesparre, art. de Gavarret, 8.  
*de Lesperon*, art. le Roy, 9.  
 de Lespinasse, art. de Cusack, 18.  
 Lesseline, art. Acary, 10.  
*de Lestang*, art. d'Harambure, 9; art. d'Hérail, 6.  
 de Lestendar, art. de Castet, 5.  
 Leveillé, art. de Bengy, 5.  
*de Levis*, art. de Castet, 10; art. d'Hérail, 25.  
*de Lézat*, art. de Castet, 13, 14, 15, 16, 17.  
*Lhoste*, art. Acary, 16.  
 Liast, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*de Licques*, art. le Roy, 11.  
*le Lieur*, art. Armynot, 15; art. d'Artaize, 3.  
 de Lignan, art. de Gavarret, 4.  
 de Lignes, art. de Béhague, 15.  
*de Ligny*, art. d'Artaize, 6.  
 de Linières, art. du Bois d'Aisy, 2.  
 de Lisogne, art. de Bessroy, 20.  
 de Lizaine, art. d'Ivory, 10.  
*de la Loge*, art. Armynot, 14.  
*du Loir*, art. du Hauvel, 8, 10.  
*Loisel de Gocher*, art. le Roy, 17.  
 de Lomagne, art. de Castet, 14.  
 de Lombard, art. de Foresta, 25.  
 de Loménie, art. du Bois d'Aisy, 10.  
*le Long*, art. de Boisboissel, 12.  
 du Long, art. de Batz, 4.  
 de Lorgeril, art. de Pontbriant, 4.  
*Lormier*, art. de Batz, 4.  
 de Lort, art. de Castet, 8, 16.  
 du Lory, art. d'Ivory, 10.  
 de Loubens, art. de Gavarret, 5.  
 de Louest, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
 de Louet, art. de Murat, 14.  
 de Lourdet, art. de Béhague, 12.  
*de Louvel*, art. de Lespinasse, 15.  
 de Louvencourt, art. Moreau de Bellaing, 10.  
*Louvet*, art. du Hauvel, 1.  
 du Louvet, art. Armynot, 6.  
 Loysel, art. Acary, 14.  
 de la Loze, art. de Gavarret, 18.  
 du Luc, art. de Batz, 2.  
 de Lupersac, art. du Bois d'Aisy, 2.  
 de Lussan, art. d'Hérail, 5, 6.  
*de Lustrac*, art. de Batz, 6; art. de Pontbriant, 9.  
 Luthrell, art. de Cusack, 7.  
 de Lux, art. d'Hérail, 25.  
 de Lux de Ventelet, art. Armynot, 18.  
 de Luxembourg, art. de Lespinasse, 6.  
*Lynam*, art. de Cusack, 28, 29.  
 Lynch, art. de Cusack, 15.  
 du Lys, art. d'Aiguirande, 5.

## M

- Mac-Dermott*, art. de Cusack, 31.  
 Macé, art. de Bengy, 5, 5.  
*de Machat*, art. Armynot, 12, 22; art. Aubé de Bracquemont, 6.  
*de Machault*, art. le Roy, 14.  
*de Macnemara*, art. de Boisboissel, 15.  
 de Madroso, art. de Castet, 15.  
*Mahiel*, art. du Hauvel, 8, 12.  
 o Mahoni, art. de Béhague, 13.  
 Mahuet, art. de la Doubart, 4.  
 de Maignelot, art. du Bois d'Aisy, 5.  
 de la Maille, art. de Bengy, 6.  
*de Maillefeu*, art. le Roy, 7, 16.  
 de Mailly, art. Aubé de Bracquemont, 4.  
 le Maire, art. Armynot, 9; art. du Wicquet, 5.  
 de Maisonnade, art. de Gavarret, 30.  
*de la Majorie*, art. de Bessroy, 23.  
*Malateste*, art. d'Hérail, 15.  
 Malertin, art. de Bengy, 3.  
 de Malestroit, art. de Foresta, 8; art. de Pontbriant, 4.  
*de Malet*, art. d'Hérail, 17.  
*de Malet*, art. de Batz, 6.  
 de Mallet, art. de Murat, 11.  
 Mallion, art. Armynot, 6, 21.  
 de Malpas, art. d'Ivory, 3.  
 de Manas, art. de Batz, 8.  
 de Mancier, art. d'Aiguirande, 6.  
 Manessier, art. le Roy, 9.  
 Manier, art. Moreau de Bellaing, 7.  
 de Manimont, art. de Bessroy, 5.  
 de Mansan, art. de Gavarret, 12.  
 de Mantry, art. d'Ivory, 3.  
*Maraward*, art. de Cusack, 7, 31.  
 Marchand, art. de Castet, 8.  
 Marchant de la Mousse, art. de Bengy, 4.  
 de la Marche, art. de Boisboissel, 11; art. Moreau de Bellaing, 7.  
*de Marcheville*, art. d'Artaize, 7.  
 Maréchal, art. de Bessroy, 12.  
 de Maréchal, art. Armynot, 20.  
 de Marenzac, art. de Batz, 5.  
 de Margrath, art. de Béhague, 12.  
 Mariane, art. Moreau de Bellaing, 11.  
*de Marigny*, art. de Béhague, 9.  
 de Marin, art. de Gavarret, 53.  
 de Marisy, art. de Cuiassotte, 2.  
*de Marmont*, art. de Bessroy, 4.  
 de Marquafave, art. de Gavarret, 14.  
 de Marquez, art. Acary, 3.  
*de la Marre*, art. de Boyer de Choisy, 2.  
 de Marsan, art. de Gavarret, 2, 8.  
*de Marsolier*, art. de Castet, 9.  
 de Martigny, art. Armynot, 3; art. de Lort, 9.  
 Martin, art. Armynot, 10, 19.  
 Martin d'Arzilliers, art. de Bessroy, 26.  
*Martin de Fontenelle*, art. du Bois d'Aisy, 8.  
 Martin de Marolles, art. de Bengy, 11, 13.  
 de Martinenque, art. d'Artaize, 3.  
 des Martins, art. Armynot, 15.  
*Martyn*, art. de Cusack, 15.  
*de Massol*, art. du Bois d'Aisy, 12.  
 de Masiet, art. Acary, 7.  
 de Masse, art. de Foresta, 15.  
*de Maubeuge*, art. de Bessroy, 28.  
 Mauclerc, art. de Cuiassotte, 5.  
 de Maucleret, art. du Bois d'Aisy, 7.  
*de Maudhuy*, art. de Béhague, 10.  
 Maugis, art. de Bengy, 4.  
*de Mauléon*, art. de Castet, 7; art. de Gavarret, 29.  
 de Mauny, art. Armynot, 2; art. de Pontbriant, 2, 3.  
 de Maussac, art. de Lort, 11.  
*de Mauterne*, art. de Pontbriant, 6.  
 Mayer, art. Armynot, 17.  
 de Mazerolles, art. de Gavarret, 4.  
 de la Mazure, art. du Hauvel, 5.  
 de Medrane, art. de Castet, 17.  
*de Mégissier*, art. d'Harambure, 14.  
*le Meilleur*, art. de Castet, 19.  
 van Meldert, art. de Béhague, 7.  
 Melgozo, art. de Foresta, 7.  
 de Mélignan, art. de la Doubart, 2.  
 de Menou, art. de la Doubart, 2.  
 de Menvielle, art. de Batz, 9.  
 de Mercœur, art. de Murat, 5, 6, 8.  
 de Mergéy, art. Armynot, 18.  
 de Merien, art. de Boisboissel, 15.  
*de Méritens*, art. de Castet, 4, 5, 7, 9, 17.  
*de Merle*, art. d'Hérail, 6.  
 de Mertrus, art. Armynot, 4.  
 du Mesnil-Garnier, art. Armynot, 5.  
 de Mespès, art. d'Harambure, 5.  
 Mestier, art. Acary, 8.

- du Metz, art. Aubé de Bracquemont, 3.  
*de Meun-la-Ferté*, art. de Bois d'Aisy, 10.  
 de Mezeoargues, art. d'Hérail, 20.  
 des Michels, art. de Foresta, 18.  
*de Miglos*, art. de Castet, 7; art. de Gavarret, 19.  
 Mignot, art. du Hauvel, 12.  
*de Milhaud*, art. de Carlat, 7.  
 de la Millonnière, art. Acary, 6.  
 Millot, art. Armynot, 10, 20, 21.  
 de Miolans, art. de Lespinasse, 7.  
 le Mir, art. le Roy, 9.  
*le Miro*, art. du Hauvel, 12.  
 Mithon, art. Acary, 11.  
 le Moictier, art. le Roy, 20.  
*le Moisine*, art. Moreau de Bellaing, 4.  
 de Molette, art. d'Hérail, 5.  
 de Molhe, art. d'Hérail, 18.  
*de Moncade*, art. de Gavarret, 6; art. de Lort, 2.  
*du Monchel*, art. le Roy, 4, 5.  
*de Monchy*, art. Acary, 12; art. Armynot, 4; art. du Wicquet, 5.  
 de Mongeot, art. Armynot, 11.  
 de Monier, art. de Foresta, 22.  
 de Monmonnier, art. Acary, 14.  
 de Monnet de la Mark, art. Aubé de Bracquemont, 8.  
*de Monstron*, art. de Gavarret, 17.  
 de Montagnac, art. de Lort, 4.  
*de Montardit*, art. de Pontbriant, 9, 10.  
 de Montarnal, art. d'Hérail, 21.  
 de Montaut, art. de Lort, 4.  
 de Montbel, art. d'Harambure, 10.  
 de Montbertault, art. du Wicquet, 3.  
*de Montbeton*, art. de Bessroy, 4.  
 de Montchenu, art. de Pontbriant, 8.  
 de Montclar, art. d'Hérail, 5.  
 de Montdidier, art. de Bessroy, 17.  
 de Montégut, art. de Batz, 9.  
 de Monteil, art. de Lort, 15.  
 de Montejean, art. le Roy, 11.  
 de Montenack, art. de Béhague, 7.  
*de Montendre*, art. d'Artaize, 7.  
 de Montezay, art. de Bessroy, 15.  
 de Montfaucou, art. de Gavarret, 28.  
 de Montferrier, art. de Lort, 4.  
 de Montfort, art. de Gavarret, 8; art. de Murat, 18; art. du Wicquet, 4.  
 de Montguiot, art. Aubé de Bracquemont, 7.  
 de Montguyon, art. de Bessroy, 11.  
 de Monthois, art. de Cuißotte, 4.  
 de Montjeu, art. d'Hérail, 7.  
 de Montlaur, art. de Gavarret, 4, 21.  
 de Montlezun, art. Acary, 7.  
 de Montmorin, art. de Murat, 4.  
 de Montostre, art. d'Aiguirande, 10.  
 de Montpesse, art. du Wicquet, 16.  
 de Montremblant, art. de Gavarret, 9.  
 de Montrond, art. d'Ivory, 5.  
*de Montsaulnin*, art. de Bengy, 14; art. du Bois d'Aisy, 7.  
 de Morage, art. Acary, 8.  
*de Morais*, art. de Pontbriant, 7.  
 Morant, art. Armynot, 5, 7.  
 Moreau, art. de Bengy, 5.  
 Morel, art. Aubé de Bracquemont, 8.  
 de Moreton, art. de Béhague, 7.  
 de Morillon, art. de Cuißotte, 5, 6.  
 Morin, art. de Béhague, 7; art. d'Ivory, 4.  
 de Morin, art. de Batz, 4.  
*de Morthon*, art. d'Hérail, 21.  
 de Mornay, art. d'Aiguirande, 9.  
 Moro, art. de Boisboissel, 11.  
 de Morsen, art. du Hauvel, 5.  
 Moser, art. du Wicquet, 15.  
 de la Motte, art. de Gavarret, 4, 8.  
*Moucques*, art. du Wicquet, 9.  
 du Mousseau, art. de Bengy, 7.  
*de Moussy*, art. d'Harambure, 10.  
*de Moustiers*, art. de Foresta, 14, 15.  
 Mouton, art. de la Doubart, 2.  
 de Mun, art. de Castet, 20.  
 de Murat, art. d'Hérail, 21.  
*de Murat de Cros*, en Auvergne, art. de Murat, 15.  
*de Murat de Rochemaure*, art. de Murat, 18.  
*de Murat-la-Gasse*, art. de Murat, 19.  
*de Murat-l'Etang*, en Bourgogne et en Dauphiné, art. de Murat, 20.  
*de Murat-la-Reve*, en Quercy, art. de Murat, 21.  
*de Murat*, en Bourbonnais, art. de Murat, 21.  
*de Murat-Saint-Genest*, art. de Murat, 22.  
*de Murat - Sistrières*, art. de Murat, 22.

## N

de Nalix , art. Acary , 10.  
*Nangle* , art. de Cusack , 9, 10, 20, 30,  
 31.  
*de Narbonne* , art. de Murat , 9, 14 ; art.  
 d'Hérail , 8, 10 ; art. de Carlat , 5.  
 de Naucaze , art. de Batz , 7.  
*de Navarre* , art. de Gavarret , 6.  
*de Nave* , art. de Cuissotte , 2.  
 de Naves , art. d'Hérail , 2.  
 Néel , art. du Hauvel , 5.  
 di Negro , art. de Foresta , 6.  
 Negroni , art. de Foresta , 9.  
 de Neiglot , art. d'Aiguirande , 5.  
 o Neill ou o Neale , art. de Cusack , 15,  
 19, 22.  
 de Nesle , art. de Beffroy , 5.  
*Nettervill* , art. de Cusack , 3.  
*de Neufroy* , art. Armynot , 8, 9.  
*de Neuville* , art. de Brettes , 2.  
 de Nevers , art. du Bois d'Aisy , 2.  
 de Niel , art. de Brettes , 6.

de Nielles , art. le Roy , 4.  
 de Niveneheim , art. de Beffroy , 17.  
 de Noailles , art. Armynot , 22, 25.  
*Noblet* , art. de Boisboissel , 15.  
 de Noé , art. de Castet , 5, 15.  
 de Nogent , art. Armynot , 19.  
 Noiron , art. de Bengy , 7.  
*Noizet* , art. de Cuissotte , 2.  
 de Nollent , art. du Hauvel , 6, 12.  
 Nonnon de Saint-Marcel , art. de Bef-  
 froy , 24.  
*van der Noot* , art. le Roy , 12.  
 de Norry , art. du Bois d'Aisy , 5.  
 de la Noue , art. de Gavarret , 19.  
 Nouel , art. de Boisboissel , 10.  
 de Nouet , art. Moreau de Bellaing ,  
 7.  
*de Noyelles* , art. du Wicquet , 2.  
*de Nuchèze* , art. d'Aiguirande , 11.  
*de Nugent* , art. de Cusack , 10, 11, 12,  
 20, 24, 25, 30.

## O

Odinot , art. Armynot , 7.  
 Œuillot , art. le Roy , 6.  
 Oger de Gavoye , art. de Lort , 10.  
 d'Olargues , art. de Murat , 10.  
 Olislagers de Meerssenhoven , art. Mo-  
 reau Bellaing , 7.  
*d'Ongnies* , art. d'Ivory , 9, 10.  
 van Oostvelt , art. de Béhague , 10.  
 d'Oraison , art. de Foresta , 22, 25.  
 d'Orgeix , art. de Gavarret , 35.  
*d'Origny* , art. d'Artaize , 4.

d'Orjault , art. d'Ivory , 7.  
 d'Orléans-Longueville , art. de Pont-  
 brian , 10.  
 Ormsby , art. de Cusack , 28.  
*d'Ornhac* , art. Armynot , 22, 25.  
 d'Ostat , art. de Beffroy , 16.  
 d'Ostelet , art. du Wicquet , 5.  
 d'Ostrel , art. Acary , 5.  
 Oude , art. Aubé de Bracquemont , 5.  
*d'Ourches* , art. de Foresta , 19.  
 Owen , art. de Cusack , 8.

## P

*du Pac* , art. de Castet , 7, 9, 16.  
 des Paillards , art. du Bois d'Aisy , 5.  
 Paillasson , art. de Bengy , 7.  
*Paillette* , art. du Bois d'Aisy , 7.  
 de Palais , art. de Gavarret , 15.  
 de Panetier d'Amon , art. de Brettes ,  
 7.

Pannetier , art. Acary , 5.  
 Pantin de la Guère , art. de Bengy , 11.  
 de Parabère , art. de Batz , 4.  
*du Parc* , art. de Boisboissel , 8 ; art.  
 Moreau de Bellaing , 7 ; art. de  
 Pontbrian , 4.  
 de Pardailan , art. de Gavarret , 5.

- Parey*, art. du Hauvel, 5.  
 de Paris, art. du Bois d'Aisy, 10 ; art. de Cuissotte, 3.  
 de Parisis, art. de Foresta, 11.  
 Parmentier, art. du Wicquet, 5.  
 Parry, art. le Roy, 18.  
 de Parthenay, art. de Pontbriant, 4.  
 de *Parviller*, art. de la Doubart, 5.  
 du *Passage*, art. le Roy, 14.  
 de la Passe, art. de Castet, 11.  
 de la Pasture, art. Acary, 14.  
 de Patinges, art. du Bois d'Aisy, 2.  
 de Patras, art. Acary, 12.  
 de *Pavant*, art. Armynot, 11 ; art. d'Artaize, 2 ; art. de Beffroy, 10.  
 de *Pavée*, art. d'Hérail, 12.  
 de Pechpeyrrou, art. Moreau de Belaing, 11.  
 Pelet, art. de Murat, 9.  
*Pelet de Moissac*, art. de Lort, 13.  
 de Pelicot, art. de Foresta, 15.  
 de Pelissier, art. de Foresta, 26.  
 de Pellagrué, art. de Gavarret, 12.  
 de Pelleborbe, art. d'Hérail, 5.  
 de *Penhouet*, art. de Boisboissel, 6.  
 de *Penigault*, art. d'Ivory, 5.  
 de Penne, art. de Murat, 5.  
 le Pennec, art. de Pontbriant, 6.  
 Penon, art. de la Doubart, 2.  
 Peppard de Balrody, art. de Cusack, 29.  
 du Perche, art. de Gavarret, 6.  
 Périer, art. Armynot, 19.  
 des Périers, art. du Hauvel, 5.  
 Perilhac, art. de Bengy, 2.  
 Perrin, art. de Bengy, 2.  
 de Perrin, art. de Gavarret, 29.  
 de Pestels, art. du Bois d'Aisy, 6.  
 de Pestre, art. Acary, 13 ; art. de Castet, 20.  
*Petiot*, art. de Brettes, 5.  
*Petit*, art. de Cusack, 5.  
 de *Peyre*, art. de Carlat, 7 ; art. de Murat, 5, 7, 8, 17.  
 de la Peyre, art. de Batz, 5, 6.  
 de *Peyronenc*, art. de Batz, 7 ; art. de Pontbriant, 7.  
 du *Peyroux*, art. de Bengy, 13.  
 Pezant, art. de Bengy, 6.  
 de Philippe, art. d'Artaize, 7.  
 Phelippes, art. de Bengy, 4.  
 de *Piat*, art. d'Artaize, 4.  
 Picard, art. de Lort, 15.  
 Picart de la Touche, art. de Cuissotte, 7.  
 Picon, art. d'Hérail, 6.  
 de *Pierre*, art. d'Hérail, 22.  
 de Pierre-Buflière, art. d'Hambure, 9.  
 de Pierrefonds, art. d'Artaize, 1.  
 de Pierrefort, art. d'Hérail, 22, 25 ; art. de Murat, 5, 6.  
 de *Pierrepont*, art. d'Aiguirande, 7 ; art. de Beffroy, 18.  
 Pierres, art. d'Hambure, 11.  
 Pilart, art. de Cusack, 5.  
 Pinceloup de la Grange, art. d'Hambure, 14.  
 Pincemaille, art. de Béhague, 9.  
*Pinguet*, art. Aubé de Bracquemont, 3.  
 Pinsson, art. de Bengy, 7.  
 Piozet, art. d'Hambure, 10.  
 Pisani, art. de Foresta, 4.  
 de Pisseleu, art. de Lespinasse, 7.  
 le Pitancier, art. de Cuissotte, 2.  
 Pivéron de Morlat, art. d'Hérail, 16.  
 de Plagnolle, art. de Gavarret, 16, 17.  
 de *Plantavit*, art. de Lort, 10, 11.  
 du Plessier, art. d'Hérail, 15.  
 de Ploesquellec, art. de Boisboissel, 13.  
 de Ploëuc, art. de Boisboissel, 5 ; art. de Pontbriant, 4.  
*Plunkett*, art. de Cusack, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 22, 28, 29, 30, 31, 32.  
 de *Pluvié*, art. de Boisboissel, 10.  
 de Podenas, art. de Murat, 4.  
 de la Poëze, art. d'Hambure, 14.  
 de *Poggio*, art. de Lort, 5.  
 de Pointes, art. Armynot, 6.  
 de Poitevin, art. de Gavarret, 16.  
 de Polignac, art. de Lespinasse, 7 ; art. le Roy, 19.  
 de Poligny, art. d'Ivory, 4.  
 Pollet, art. Acary, 10.  
*Pollitz*, art. Armynot, 17.  
 de Pomiers, art. de Gavarret, 17.  
 de Pompadour, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 de *Pompery*, art. de Pontbriant, 6.  
 de Ponches, art. le Roy, 18.  
 de *Pons*, art. de Carlat, 8 ; art. de Murat, 10.  
 du Pont, art. Armynot, 17.  
 du Pont du Chesne, art. de Beffroy, 9.  
 de *Pontevez*, art. de Boyer de Choisy, 5 ; art. de Foresta, 7, 9, 11, 12, 22, 25.  
 de Pontgibaud, art. de Murat, 16.  
 Popelard, art. Armynot, 12.

des Porcelets, art. d'Hérail, 7; art. de Lort, 5.  
 Portancier, art. d'Hérail, 17.  
 Porter, art. de Cusack, 11.  
 des Portes, art. Moreau de Bellaing, 4.  
 des Portes de Pardaillan, art. Acary, 12.  
 le Portier, art. du Hauvel, 5.  
 Posket, art. Acary, 2.  
 Pot, art. Moreau de Bellaing, 5.  
*du Potet*, art. Armynot, 13.  
 de Potin, art. de Bengy, 9.  
 du Pou, art. de Boisboissel, 10.  
*de Pouques*, art. du Wicquet, 8.  
 de Pouilly, art. d'Ivory, 8.  
 Poultre, art. d'Aiguirande, 9.  
 Pousort, art. de Bessroy, 15.  
 de Poussery, art. du Bois d'Aisy, 4.  
*de Prades*, art. de Lort, 4, 5.  
 de Pradines, art. de Gavarret, 26.

du Pré, art. du Bois d'Aisy, 7; art. de Gavarret, 7.  
*de Prèaux*, art. de Béhague, 3.  
 des Prés, art. d'Hérail, 20.  
 Preston, art. du Wicquet, 15.  
*le Preux*, art. Moreau de Bellaing, 7.  
 Prévost, art. le Roy, 15, 18.  
 de Prévost, art. de Bessroy, 14.  
*le Prévost*, art. le Roy, 11.  
 Prévost de Vaudigny, art. de Bessroy, 25.  
 du Prey, art. de Lort, 14.  
 Prondre, art. de Batz, 6.  
*de Provençal*, art. de Boyer de Choisy, 3.  
 de Provence, art. de Carlat, 7.  
 de Puget, art. de Foresta, 9.  
*Purcell*, art. de Cusack, 30, 31.  
 du Puy, art. de Batz, 6.  
 de Puygros, art. d'Hérail, 12.

## Q

de Quelen, art. de Boisboissel, 10.  
 de Quellenec, art. de Boisboissel, 19.  
 de Quelque, art. Acary, 5.  
*du Quesnoy*, art. le Roy, 9.  
 des Quets, art. le Roy, 8.

*de la Queille*, art. de Murat, 15.  
 de Quinssac, art. d'Hérail, 7.  
 Quintin, art. de Boisboissel, 19.  
 de Quiqueran, art. de Foresta, 11.

## R

de Rabar, art. de Batz, 5.  
*de Rachetin*, art. de Castet, 14, 17.  
 de Raffray, art. de Boisboissel, 17.  
*de Raillac*, art. d'Hérail, 14.  
*de Raimond*, art. de Gavarret, 16.  
*de Raimond-Modène*, art. de Foresta, 10.  
 de Rambouillet, art. d'Harambure, 9.  
 de Rancé, art. Armynot, 19.  
 Raoult, art. de Béhague, 13; art. du Wicquet, 13.  
 de Rascas, art. de Foresta, 10.  
 Rasoir, art. Moreau de Bellaing, 7.  
 de la Rasse, art. de Cusack, 15, 16.  
 de Raulers, art. Acary, 9; art. du Wicquet, 9.  
 Rault, art. du Wicquet, 9.  
 Rault de Ramsault, art. d'Ivory, 11.  
 Rebezies, art. de Batz, 2.  
 de Rebingue, art. du Wicquet, 7.  
*de Récicourt*, art. Aubé de Bracquemont, 9, 12.

de Reclines, art. d'Harambure, 4.  
 Recq, art. Moreau de Bellaing, 8, 12.  
 Régis-Dijols, art. de Castet, 11.  
 Regnault, art. Aubé de Bracquemont, 2.  
*de Regnier d'Esquincourt*, art. Acary, 13.  
*de Reich*, art. Moreau de Bellaing, 3.  
 Reissolet, art. de Foresta, 18.  
 Remond, art. Armynot, 3, 7, 19; art. de Gavarret, 24; art. Moreau de Bellaing, 10.  
*de Rémusat*, art. de Foresta, 17.  
 de Repas, art. Armynot, 19.  
 de Retz, art. d'Hérail, 13.  
 le Reuil, art. Armynot, 10, 19.  
 de Revignan, art. de Gavarret, 21.  
 Rey, art. de Foresta, 26.  
 de Riencourt, art. d'Ivory, 6.  
 du Rieu de Madron, art. de Gavarret, 25.  
 de Rimbart, art. de Bessroy, 20.

- de Rions, art. de Gavarret, 4.  
 de Riouffe, art. de Boyer de Choisy, 4.  
*de Rivery*, art. le Roy, 7, 8.  
 de Rives, art. de Lort, 10.  
*de la Rivière*, art. de Batz, 3; art. de Boisboissel, 12; art. de Foresta, 11.  
 de Robert, art. de Gavarret, 21.  
 des Roberts, art. Aubé de Bracquemont, 10.  
 de Robien, art. de Boisboissel, 15.  
*Robin*, art. de Brettes, 5.  
 de Robolly, art. de Foresta, 7.  
 de Rochas, art. de Foresta, 10.  
*de la Roche*, art. de Boisboissel, 6; art. de Castet, 14; art. de Gavarret, 3.  
 de Rochebaron, art. d'Hérail, 21; art. de Murat, 11.  
 de Rochefort d'Ally, art. du Wicquet, 15.  
*de Rochefort d'Aurouse*, art. de Murat, 15.  
 de la Rochefoucauld, art. de Batz, 7; art. de Lespinasse, 17.  
*de Rochemaure*, art. de Murat, 18.  
 de Rochemore, art. de Lort, 10.  
*des Roches*, art. de Brettes, 3.  
 de la Rochette, art. Armynot, 4.  
 de Rodez, art. de Murat, 4, 6, 11.  
 Rodini, art. de Foresta, 6.  
*Roettiers*, art. de Béhague, 9.  
 Roger, art. de Brettes, 5.  
 Rohart, art. Acary, 4.  
 Rohault, art. le Roy, 20.  
 Roland, art. Aubé de Bracquemont, 9.  
 de Roland, art. d'Ivory, 11.  
*de Roll*, art. Aubé de Bracquemont, 9.  
 de Rolland, art. de Lort, 10.  
 Rollo, art. de Foresta, 7.  
*de Romance*, art. de Bessroy, 27.  
*de Roncheneux*, art. Acary, 2.  
 Ronno, art. de Cusack, 19.  
 Ronssel, art. de Cusack, 8.  
 de Roque, art. de Cuissott, 3, 5.  
 de la Roque, art. de Castet, 11.  
*de Roquefeuil*, art. d'Artaize, 7.  
 de Roquefort, art. de Castet, 11.  
*de Roquemaurel*, art. de Castet, 6.  
 de Roquencourt, art. de Boisboissel, 15.  
 de Roquette du Buisson, art. de Castet, 15.  
 de Rosainville, art. Aubé de Bracquemont, 8.  
 de Roses, art. Acary, 4.  
 Roubaud, art. de Foresta, 26.  
*Rouch*, art. de Gavarret, 22; art. de Lort, 5, 6, 10, 11.  
 de Roucou-Saint-Amand, art. de Castet, 4.  
*de Roucy*, art. de Bessroy, 17.  
*de la Roue*, art. d'Hérail, 22.  
 Rouillé du Coudray, art. le Roy, 14.  
*de Roujoux*, art. de Bessroy, 12.  
*du Roure*, art. d'Hérail, 7.  
*de Roussé*, art. du Wicquet, 14.  
 de Roussel, art. Acary, 16; art. le Roy, 16; art. du Wicquet, 9.  
 de Roussy, art. de Cuissotte, 3.  
 du Rouvray, art. de Boisboissel, 7.  
 de Rouvroy, art. de Bessroy, 14.  
 du Roux de Revillon, art. du Bois d'Aisy, 6.  
*le Roy*, art. du Wicquet, 7, 8, 11.  
 le Roy de la Glezière, art. de Bessroy, 14.  
*le Roy*, marquis de Jamelles, art. le Roy, 1 et 2.  
*le Roy*, seigneurs d'Acquest, de Valines, etc., art. le Roy, 2, 20.  
 de la Rue, art. Armynot, 4; art. le Roy, 10.  
 Ruellé, art. de Bengy, 5.  
*de Rune*, art. le Roy, 5, 15.  
 de Rupt, art. Armynot, 9.  
 de Russan, art. de Foresta, 9.

## S

- de Sabatéris, art. de Foresta, 21.  
*de Sabatery*, art. de Gavarret, 21.  
 de Sachy, art. Aubé de Bracquemont, 7.  
 de Saguespée, art. le Roy, 10, 11.  
 de Sade, art. de Foresta, 24.  
 de Saigy, art. d'Ivory, 2.  
*de Saillans*, art. d'Artaize, 6; art. de Murat, 19.  
 de Saint-Blimont, art. le Roy, 8.  
*de Saint-Chamans*, art. Armynot, 23.  
 de Saint-Clair, art. du Bois d'Aisy, 6.  
 de Saint-Etienne, art. d'Hérail, 25; art. de Lespinasse, 8.



- de Saint-Germain*, art. de Beffroy, 5.  
*de Saint-Gratien*, art. du Bois d'Aisy, 4.  
*de Sainte-Hermine*, art. le Roy, 19.  
*de Saint-Jean*, art. de Castet, 5.  
*de Saint-Julien*, art. d'Aiguirande, 10.  
*de Saint-Laurent*, art. de Cusack, 6, 8, 10, 26.  
*de Saint-Martin*, art. de Béhague, 12; art. de Lort, 4.  
*de Saint-Martin d'Aglié*, art. d'Hérail, 24.  
*de Saint-Maur*, art. d'Aiguirande, 9.  
*de Sainte-Maure*, art. du Bois d'Aisy, 8.  
*de Saint-Médor*, art. d'Hérail, 3.  
*de Saint-Payen*, art. de Pontbriant, 3.  
*de Saint-Père*, art. de Bengy, 3.  
*de Saint-Pierre*, art. du Hauvel, 6.  
*de Saint-Pol*, art. d'Harambure, 14.  
*de Saint-Sauflieu*, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
*de Saint-Vincent*, art. de Beffroy, 8.  
*de Saint-Yon*, art. de Beffroy, 15.  
*de Saisseval*, art. le Roy, 18; art. du Wicquet, 14.  
*de Saisy*, art. de Boisboissel, 18.  
*de Salignac*, art. de Brettes, 3.  
*de Sales de Salèles*, art. Acary, 15.  
*de Salvagnac*, art. de Gavarret, 11.  
*de Samson*, art. d'Hérail, 10.  
*de Sandras*, art. de Beffroy, 9, 15; art. d'Ivory, 10.  
*Sanguineti*, art. d'Hérail, 11.  
*Sarrasin*, art. de Bengy, 2.  
*de Sarrasin*, art. d'Hérail, 10.  
*de Sarret*, art. de Lort, 11.  
*de Sarsfield*, art. du Bois d'Aisy, 9; art. de Cusack, 25.  
*de Sart de Prémont*, art. Acary, 15.  
*de Sartres*, art. de Castet, 10; art. de Lort, 8.  
*de Sassenage*, art. du Hauvel, 14.  
*de Saucières*, art. de Lespinasse, 8.  
*du Saultoir*, art. Acary, 9, 10, 15, 16.  
*de Saumaise*, art. Armynot, 18.  
*Saume*, art. de Murat, 12.  
*Saumer*, art. de Gavarret, 19.  
*de Saunier*, art. d'Hérail, 10.  
*de Saussan*, art. d'Hérail, 9.  
*Savat*, art. de Bengy, 5.  
*Savary*, art. du Wicquet, 6.  
*de Scey*, art. Armynot, 10.  
*de Schulembourg*, art. le Roy, 11.  
*de Scorailles*, art. Armynot, 25.  
*Scordel*, art. Armynot, 8, 21.  
*de Secondat*, art. d'Harambure, 8.  
*le Secq*, art. de Béhague, 8.  
*Sedgrave*, art. de Cusack, 25.  
*de Seel de Marbrell*, art. de Béhague, 12.  
*de Séguier*, art. de Gavarret, 28; art. de Lespinasse, 8.  
*le Sellier*, art. le Roy, 20.  
*de Sémilly*, art. de Boyer de Choisy, 8.  
*le Sénéchal*, art. de Boisboissel, 5, 8.  
*de Sentis*, art. Acary, 5; art. de Beffroy, 2.  
*de Sentouch*, art. de Castet, 10.  
*de Serpes*, art. d'Artaize, 5; art. de Belfroy, 12, 16; art. d'Ivory, 5.  
*Serrat*, art. de Boyer de Choisy, 4.  
*de Serres*, art. de Castet, 14; art. de Lort, 12.  
*du Serrier*, art. de Gavarret, 24.  
*de Sers*, art. de Gavarret, 20.  
*de Séverac*, art. de Carlat, 7, 8.  
*de Sevin de Ségougnac*, art. de Batz, 8.  
*Seaten*, art. de Cusack, 27.  
*de Sèze*, art. Aubé de Bracquemont, 9.  
*de Sieuras*, art. de Castet, 10.  
*de Sigalous*, art. de Foresta, 23.  
*de Sillery*, art. Armynot, 7.  
*de Sirmond*, art. de Murat, 22.  
*de Sistrières*, art. de Murat, 22.  
*de Sivry*, art. du Bois d'Aisy, 9.  
*de Solages*, art. de Carlat, 4, 5.  
*de Solan*, art. de Castet, 9.  
*du Soleil*, art. de Béhague, 4.  
*Sommier*, art. Armynot, 14.  
*de Sons*, art. de Beffroy, 10, 12.  
*de Sorbier*, art. d'Harambure, 10.  
*de Sorny*, art. du Wicquet, 9.  
*de Soubeiran*, art. de Gavarret, 19.  
*de Soubiran*, art. d'Hérail, 17.  
*de Soulé de Sieuras*, art. de Castet, 10.  
*Soumard de Villeneuve*, art. de Bengy, 11.  
*Spencefield*, art. de Cusack, 12.  
*de Stainville*, art. d'Artaize, 2.  
*de Stappens*, art. le Roy, 15.  
*de Steenhault*, art. Moreau de Bellaing, 11.  
*van der Stegen de Putte*, art. Moreau de Bellaing, 11.  
*Stendte*, art. du Wicquet, 16.  
*Sublet*, art. le Roy, 18.  
*Sudirault*, art. de Pontbriant, 8.  
*Surin*, art. de Brettes, 4.  
*Syricz*, art. de Boyer de Choisy, 4.

## T

- Taaffe de Guedon , art. de Cusack , 20.  
 Taffanel , art. de Castet , 8.  
 Taillant , art. d'Ivory , 3.  
 de Talaru , art. d'Hérail , 25.  
*Talbot* , art. de Cusack , 21, 25, 32.  
 Tallemant , art. d'Harambure , 9.  
 de Talleyrand , art. de Pontbriant , 9.  
 Tallon de Wilkeston , art. de Cusack , 9.  
 de Tardes , art. d'Harambure , 3.  
 de Taurignan , art. de Gavarret , 5.  
 Taylor de Swords , art. de Cusack , 11, 31.  
 Telling de Molaha , art. de Cusack , 29.  
 de Ternant , art. du Bois d'Aisy , 3.  
*du Terne* , art. du Wicquet , 6.  
 de Terrides , art. de Gavarret , 22.  
 de Tersac , art. de Gavarret , 19, 20.  
 du Tertre , art. Acary , 10.  
 Testu de Balincourt , art. du Wicquet , 13.  
 Thaumais de la Thaumassière , art. de Bengy , 7.  
 Thevenet , art. de Bengy , 5.  
 de Thianges , art. du Bois d'Aisy , 2.  
 Thibout , art. de Bengy , 3.  
 de Thieuville , art. du Hauvel , 4.  
 de Thimbault , art. de Gavarret , 27.  
 de Thoisy , art. du Bois d'Aisy , 8, 11.  
 de Thomas , art. de Castet , 8 ; art. de Foresta , 13.  
*de Thomassin* , art. de Boisboissel , 16.  
 Thomelin , art. Armynot , 6, 7, 8.  
 Thorez , art. Moreau de Bellaing , 5, 7.  
 de Thory , art. de Lespinasse , 17.  
 de Thosse , art. de Béhague , 12.  
*de Thubeauville* , art. Acary , 4, 12.  
*de Thuisy* , art. de Cuissotte , 5, 4.  
*de Thun* , art. Moreau de Bellaing , 2.  
 de Thuret , art. de Murat , 16.  
*de Thurin* , art. de Cuissotte , 7.  
 de Thy de Milly , art. Aubé de Bracquemont , 9.  
 de Tige , art. d'Ivory , 7.  
 de Tillet , art. de Gavarret , 5.  
*Tillette* , art. le Roy , 10, 17, 19 ; art. du Wicquet , 10.  
 Timond-David , art. de Foresta , 16.  
 de Tinteniach , art. de Boisboissel , 15.  
*du Toc* , art. Aubé de Bracquemont , 5.  
 Topffer , art. Aubé de Bracquemont , 8.  
 de Torcy , art. du Bois d'Aisy , 5.  
 de Touille du Gabé , art. de Castet , 10.  
 de Toulouse , art. de Murat , 6.  
*de la Tour* , art. de Foresta , 21 ; art. d'Hérail , 20 ; art. de Murat , 4, 6, 8, 9, 17, 18.  
*de la Tour d'Auvergne* , art. de Carlat , 8 ; art. de Lespinasse , 1 ; art. du Wicquet , 9.  
*de la Tour-Gouvernet* , art. d'Hérail , 9.  
 de la Tour de Lorde , art. de Castet , 20.  
*de Tournebu* , art. du Hauvel , 10.  
*du Tournel* , art. d'Hérail , 4.  
 de Tournemire , art. de Castet , 15 ; art. de Murat , 4.  
 de Tournon , art. de Brettes , 6.  
 Toutin , art. du Hauvel , 8.  
 Trahen , art. de Gavarret , 24.  
 Travers , art. de Cusack , 8.  
*de Trébas* , art. de Castet , 12 ; art. de Gavarret , 34.  
*Trégoin* , art. de Lort , 16.  
*du Tremblay* , art. de Béhague , 13 ; art. du Bois d'Aisy , 4.  
 de Tremereuc , art. de Pontbriant , 5.  
 de la Tremoille , art. le Roy , 5.  
 de Tribelet , art. le Roy , 15.  
 de Tronville , art. le Roy , 10, 11.  
*de Trouillard* , art. de Pontbriant , 7.  
*Trudaine* , art. le Roy , 10, 11.  
*de Tuffet* , art. de Foresta , 18.  
*Tuite* , art. de Cusack , 4, 5, 10, 24.  
 Turnegoet , art. de Boisboissel , 10, 11.  
*de Tyrconnell* , art. de Cusack , 19, 25.

## U

d'Urre , art. Acary , 11.

Ustou , art. de Castet , 17.

V

- de Vacon, art. de Foresta, 15.  
 de la Vacquerie, voyez de la Wacquerie.  
 de Vacques, art. de Gavarret, 18.  
 Vaillant, art. du Wicquet, 10.  
 le Vaillant, art. Acary, 13.  
 de Vaillant, art. de Bessroy, 8.  
 du Val de Dampierre, art. de Cuissotte, 8.  
 Valade, art. d'Hérail, 15.  
 de Valence, art. de Murat, 16.  
 de Valette, art. Armynot, 20.  
 Valinton, art. du Wicquet, 15.  
 Wallace, art. de Lespinasse, 11.  
 de Vallée, art. de Bengy, 6.  
 de la Vallée-Pimodan, art. de Foresta, 20.  
 de Vallembert, art. de Foresta, 7.  
 de Vallois, art. du Hauvel, 5.  
 de Valory, art. de Lespinasse, 16.  
 de Vaqué, art. de Batz, 2, 3.  
 de Varagnes, art. de Castet, 14; art. de Gavarret, 16, 26.  
 de la Varenne, art. de Bengy, 8; art. le Roy, 4.  
 de Varigny, art. d'Ivory, 6; voyez de Warigny.  
 de Vassé, art. d'Aiguirande, 12.  
 le Vasseur, art. le Roy, 5, 17.  
 de Vassinhac, art. d'Ivory, 8.  
 Vauchelet, art. Armynot, 15.  
 de Vaucher, art. d'Artaize, 3.  
 de Vaudricourt, art. Acary, 7; art. le Roy, 10.  
 de Vaulx, art. le Roy, 15.  
 de Vauquelin d'Artilly, art. de Boyer de Choisy, 4.  
 de Vaux, art. d'Artaize, 4; art. de Bessroy, 6, 7; art. d'Ivory, 4, 6.  
 de Vayrac, art. d'Hérail, 8.  
 Veldon, art. de Cusack, 32.  
 Vellesley, art. de Cusack, 9, 22, 24.  
 de Venoix, art. du Hauvel, 4.  
 le Ver, art. le Roy, 10.  
 de Verbin, art. du Wicquet, 9.  
 de Verdelhan, art. de Béhague, 7.  
 de Verdélin, art. de la Doubart, 2.  
 de Verdiguier, art. de Gavarret, 28.  
 de Verduzan, art. Armynot, 4.  
 de Vernage, art. d'Aiguirande, 3.  
 de Verneuil, art. de Bessroy, 16; art. de Gavarret, 20.  
 de Vernier, art. d'Ivory, 7.  
 de la Verrière, art. d'Aiguirande, 3.  
 de Verrières, art. d'Artaize, 5.  
 de Véelu, art. du Bois d'Aisy, 6.  
 de Ventadour, art. Armynot, 22.  
 de Vento, art. de Foresta, 10.  
 de Vezins, art. d'Hérail, 21.  
 Viacava-Grimaldi, art. d'Hérail, 11.  
 de Vic, art. de Gavarret, 4.  
 de Vicmont, art. d'Hérail, 20.  
 le Vicomte, art. de Boisboissel, 19.  
 le Vicomte, art. de Pontbriant, 5.  
 de Vidart, art. d'Harambure, 4.  
 le Vieil, art. Acary, 8.  
 de Vielfort, art. de Castet, 6.  
 Vigier, art. de Brettes, 5.  
 de Vigier, art. de Castet, 12; art. de Gavarret, 24.  
 de Vignacourt, art. de Bessroy, 6, 7.  
 de Vigneron, art. de Béhague, 8.  
 de Vignes, art. de Gavarret, 20, 28; art. d'Hérail, 17.  
 de Vignolles, art. d'Aiguirande, 8, 9; art. de Lort, 5.  
 Vigor, art. de Pontbriant, 7.  
 de Villagonez, art. Aubé de Bracquemont, 5.  
 Villain, art. du Wicquet, 4.  
 de la Ville, art. de Gavarret, 11.  
 de Villecholle, art. d'Ivory, 8.  
 de Villecour, art. de Batz, 8.  
 de Villèle-Campoliac, art. de Gavarret, 31.  
 de Villelongue, art. d'Ivory, 6, 7.  
 de Villelume, art. d'Harambure, 14.  
 de Villemor, art. d'Artaize, 5.  
 de Villemur, art. de Castet, 15.  
 de Villeneuve, art. de Foresta, 9.  
 de la Villermaye, art. de Pontbriant, 5.  
 de Villiers, art. Armynot, 19; art. d'Artaize, 2; art. de Bessroy, 7, 8, 17.  
 Vincent du Prey, art. de Lort, 15.  
 de Vinchas, art. de Gavarret, 16.  
 de Vise, art. de Castet, 15.  
 de Vissec, art. de Bessroy, 25; art. d'Hérail, 23.  
 Vivalde, art. de Foresta, 9.  
 le Voyer, art. de Boisboissel, 12.  
 Vrayet, art. de la Doubart, 2.

## W

- Wachter**, art. de Béhague, 8.  
*de la Wacquerie*, art. du Wicquet, 6.  
**Waffer**, art. de Cusack, 22.  
**Walsh**, art. de Cusack, 11.  
*de le Ward*, art. Acary, 7.  
 de Wargnies, art. du Wicquet, 6.  
 de Warigny, art. de Belfroy, 4. 10;  
   *voyez de Varigny.*  
**Warlet**, art. du Wicquet, 11.  
 de Warwick, art. Moreau de Bellaing,  
   2.
- Wasmer**, art. du Wicquet, 15.  
**Wasselin**, art. Acary, 8, 9, 15.  
**Wautrin de Cordoze**, art. d'Ivory, 11.  
*White*, art. de Cusack, 9, 22, 51.  
 du Wicquet, art. Armynot, 22; art. le  
   Roy, 19.  
 de Wingarde, art. du Wicquet, 3, 4.  
*Wlart*, art. Acary, 10, 11.  
 de Wonner, art. de Béhague, 5.  
**Wyse**, art. de Cusack, 24.

## Y

- Yngles**, art. du Bois d'Aisy, 5.
- l'**Yver**, art. Acary, 7.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU PREMIER VOLUME.



